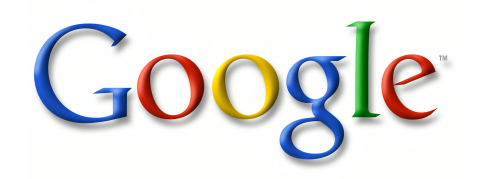





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES



LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

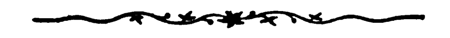
DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

10e ANNÉE — 1906



PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

LA PREMIÈRE ÉDITION

DE VIRGILE

IMPRIMÉE A PARIS

1470-1472

Un intérêt tout particulier s'attache aux plus anciens livres imprimés en France, c'est-à-dire à ceux qui sortirent des presses établies à Paris, dans le collège de Sorbonne, par les trois typographes allemands que Jean Heynlin et Guillaume Fichet y avaient appelés au commencement de l'année 1470, Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz. Les bibliographes qui ont spécialement étudié ces premiers incunables parisiens, Chevillier, Madden, J. Philippe et tout récemment A. Claudin [1], fixent à vingt-deux le nombre des volumes sortis de ces presses depuis le milieu de 1470 jusqu'aux premiers mois de 1473, date où les trois imprimeurs quittèrent la Sorbonne pour s'installer à leurs frais rue Saint-Jacques. Dans la liste de ces volumes, qui ont tous été imprimés avec les mêmes caractères ronds que de nombreuses reproductions ont rendus célèbres [2], figure une édition de Virgile,

1. Chevillier (A.), *L'origine de l'imprimerie de Paris....*, 1694, in-4, p. 1-118. — Madden (J.-P.-A.), *Lettres d'un bibliographe*, 5e série, 1878, in-8, p. 154-197. — Philippe (Jules), *Origine de l'imprimerie à Paris*, 1885, in-8. — Claudin (A.), *The first Paris press : an account of the books printed for G. Fichet and J. Heynlin in the Sorbonne*, 1470-1472 (*Illustrated monographs printed for the Bibliographical Society, London*, n° 6), 1898, in-4, ouvrage résumé en français sous le titre de : *Origines de l'imprimerie à Paris; la première presse de la Sorbonne* (extr. du *Bulletin du Bibliophile*), 1899, 60 p. in-8. Cf. du même auteur : *Histoire de l'imprimerie en France aux XVe et XVIe siècles*, t. I, 1900, in-fol., p. 17-61.

2. Outre les ouvrages précités de J. Philippe et d'A. Claudin, voir : Thierry-

dont le seul exemplaire signalé jusqu'ici est un in-4 de 50 feuillets, qui ne contient pas l'œuvre entière du poète latin, mais seulement les Bucoliques et les Géorgiques. Cet exemplaire, qui a longtemps fait partie de la riche bibliothèque de lord Spencer, est maintenant dans celle de Mrs Rylands, à Manchester : catalogué par Dibdin avec les autres livres de lord Spencer [1], il a été soigneusement décrit par J. Philippe, qui a donné un fac-similé de la première page des Bucoliques et de la dernière des Géorgiques [2], et en dernier lieu par A. Claudin dans la bibliographie détaillée qui accompagne l'édition anglaise de son étude sur la première presse de la Sorbonne [3].

La question s'était posée de savoir si les premiers typographes parisiens, qui avaient imprimé les Bucoliques et les Géorgiques, n'avaient pas aussi imprimé, pendant leur séjour au collège de Sorbonne, le principal poème de Virgile, l'Énéide. Il semblait fort probable que Guillaume Fichet avait dû faire reproduire par les typographes qu'il protégeait l'œuvre entière du poète qu'il loue en termes enthousiastes (*omnium poetarum longe princeps....*) dans la célèbre lettre à Robert Gaguin placée en tête de l'*Orthographia* de Gasparin de Bergame [4]. Mais, faute de preuves, on ne pouvait que s'associer aux réserves faites sur ce point par Van Praet et J. Philippe [5].

Or, en examinant, il y a quelques mois, une édition incunable de Virgile, sur la date et la provenance typographique de laquelle

Poux (O.), *Premiers monuments de l'imprimerie en France au XVe siècle*, 1890, in-fol. (pl. IV-V), et P. Champion, *Les plus anciens monuments de la typographie parisienne : préfaces typographiques des livres sortis des presses de la Sorbonne* (1470-1472), *recueil de fac-similés....*, 1904, in-4.

1. Dibdin (Th.-Fr.), *Bibliotheca Spenceriana*, t. II, 1814, gr. in-8, p. 487-488. — V. aussi Graesse, *Trésor....*, t. VI, p. 346; Brunet, *Manuel....*, 5e éd., t. V, col. 1297; Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, part II, vol. II, 1902, vo Vergilius, no 6087.

2 *Op. cit.*, p. 164-168

3. Claudin (A.), *The first Paris press....*, p. 64.

4. Le texte a été publié notamment par A. Claudin, *ibid.*, p. 72; des fac-similés en ont été donnés par M. L. Delisle (*Doc. publ. par la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1889, in-8) et par M. P. Champion, *op. cit.*, pl. 5-14.

5. J. Philippe, *op. cit.*, p. 229-230 (où il cite Van Praet, *Catalogue des livres impr. sur vélin....*, 1813, in-fol., p. 5).

j'avais été consulté, j'ai eu la surprise de constater que j'étais en présence d'un exemplaire de l'édition imprimée avec les caractères de la Sorbonne, qui contenait, non seulement le texte des Bucoliques et des Géorgiques, absolument conforme à celui qu'avaient décrit J. Philippe et A. Claudin, *mais aussi le texte entier de l'Énéide.* Le propriétaire de ce rarissime incunable tient à le conserver dans sa famille et ne parait nullement disposé à le céder à une bibliothèque publique. Mais il a bien voulu m'autoriser à en faire connaitre l'existence et à en reproduire quelques pages par la photographie. Je lui exprime ici mes vifs remerciements.

Le premier point à établir, c'est que les caractères typographiques, avec lesquels ce volume a été imprimé, sont identiques aux caractères ronds qui ont servi de 1470 à 1472 pour l'impression des *Gasparini Epistolae* et des autres volumes sortis des presses de Gering et de ses associés, et qui ne furent plus employés par eux, lorsqu'ils s'installèrent rue Saint-Jacques, en 1473. Pour être convaincu de cette identité, il suffit, je crois, de jeter les yeux sur les planches en phototypie, jointes à cette notice, qui reproduisent les pages de l'incunable correspondant au début de la première Églogue (folio 1 r°), au début du premier livre de l'Énéide (fol. 52 r°), à la fin du douzième livre et aux pièces qui suivent (fol. 207 r°). Dans ces fac-similés, la dimension des caractères est plus petite que dans l'original, car les photographies sont réduites d'un tiers environ (la justification a 125 millimètres sur 75 au lieu de 180 sur 106); mais, malgré cette réduction, le type est clairement reconnaissable pour quiconque a vu, en original ou en fac-similé, une page de l'un des volumes issus de la première presse parisienne.

Voici maintenant la notice bibliographique du volume, faite sur le modèle de celles qu'a données A. Claudin dans la monographie que j'ai citée plus haut. On remarquera que dans cette édition de Virgile, le texte n'est accompagné ni de préface ni de commentaires, que chacune des Églogues, chaque livre des Géorgiques et de l'Énéide est précédé de l'argument en vers mis sous le nom d'Ovide, et qu'à la suite du XII[e] livre de l'Énéide ne figurent aucun des petits poèmes attribués à Virgile, mais seu-

lement les deux pièces de vers bien connues qui font allusion au désir que le poète mourant aurait manifesté de détruire l'œuvre à laquelle il n'avait pu mettre la dernière main.

VIRGILIUS MARO (PUBLIUS). BUCOLICA, GEORGICA, AENEIS. S. L. N. D., IN-4 [1] (287^{mm} × 197; justification, 180^{mm} × 106).

COLLATION : 208 ff. non chiffrés ; 32 lignes ; ni réclames ni signatures imprimées ; cahiers signés à la main [2] : *a* (12 ff.), *b-d* (10 ff.), *e* (8 ff.), *f* (12 ff.), *g-u* (10 ff.), *x* (6 ff.).

REGISTRE : *a*, Publii Virgilii ; *b*, Ducite ; *c*, Deniq*ue* quid ; *d*, Vel scena ; *e*, Verum ubi ; *f* (f° 1 v°), Compendiosum carmen ; *g*, Quinquaginta ; *h*, Illa sibi ; *j*, Effuge ; *k*, Dissimulare ; *l*, Inde gyam ; *m*, Promissisq*ue* patris ; *n*, Saxum ingens ; *o*, Dissice (*pour* Disjice) ; *p*, Insequitur ; *q*, Ergo etsi ; *r*, Continuo ; *s*, Quem turnus ; *t*, Caetera ; *u*, Nam quicumq*ue* ; *x*, Immunem.

DESCRIPTION : F° 1 r° [3], sign. *a*1. Publii Virgilii maronis mantuani uatis clarissimi || Bucolica et Aegloga prima foeliciter incipit. || *Une ligne en blanc.* || Hic deflet meliboeus p*ro*fugiat quid inique. || Tityrus ast laetus quis contulit otia dicit ; ||

F° 50 r°, sign. *e*8 (*à la fin*). Illo Virgilium me tempore dulcis alebat || Parthenope ! studiis florentem ignobilis oti. || Carmina qui lusi pastorum audaxq*ue* iuventa || Tityre te patule cecini sub tegmine fagi ; || Finis foelix Georgicor*um* Virgilii. ||

F° 50 v°. *Blanc.*

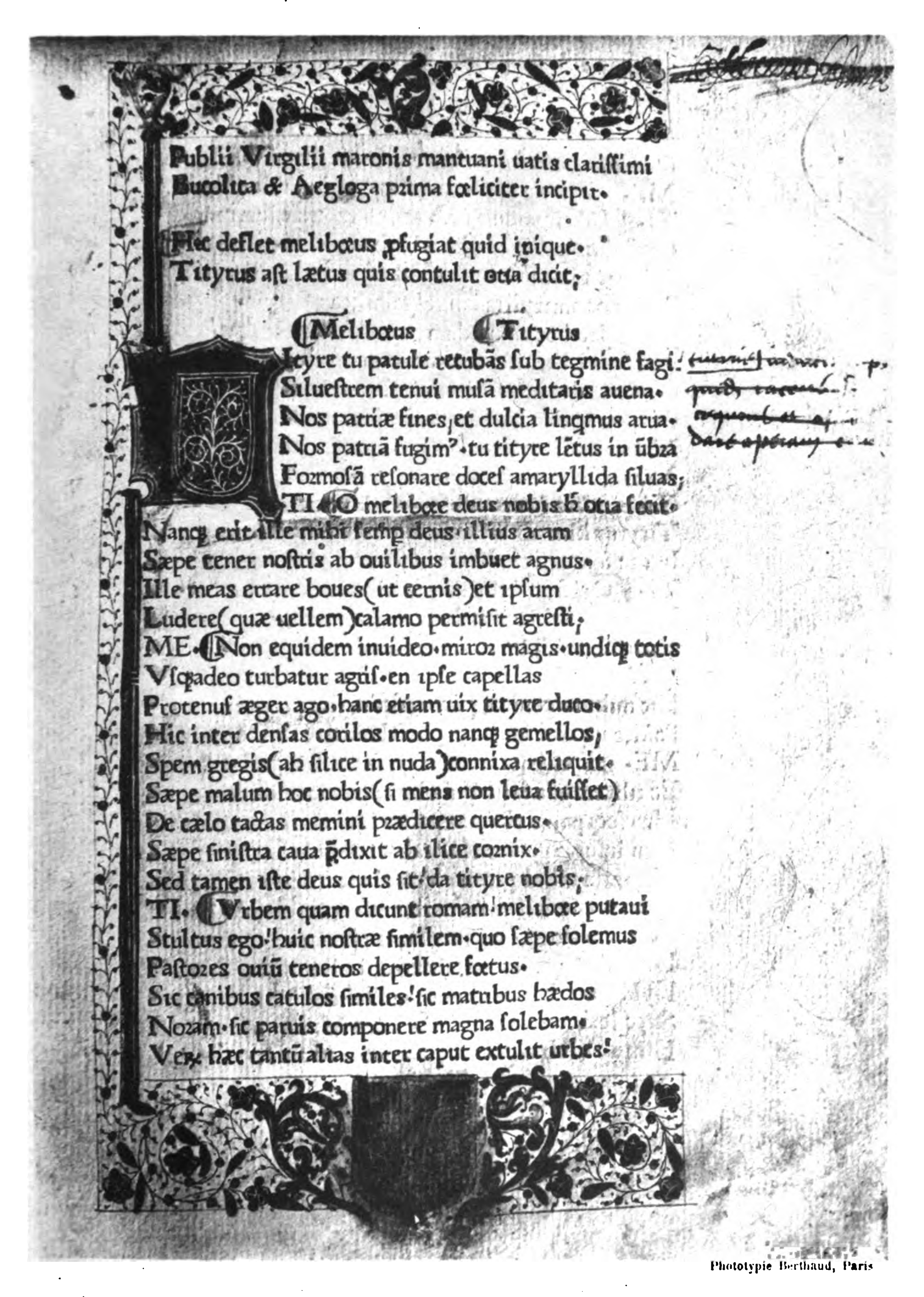
F° 51 r°, sign. *f*1. *Blanc.*

F° 51 v°. Compendiosum carmen Ouidii || in duodecim aeneidis libros ; || *Une ligne en blanc.* || [P] Rimus habet. lybica*m* ueniu*n*t ut troes in urbem. || *Suivent 11 autres vers et une ligne en blanc.* || Carmen

1. C'est à tort que J. Philippe (*op. cit.*, p. 164) a qualifié d'in-folio l'exemplaire incomplet provenant de la bibliothèque de lord Spencer, et avec raison que A. Claudin (*The first Paris press*, p. 64) a corrigé cette erreur de format ; car, dans chaque cahier, les vergeures du papier sont verticales et les pontuseaux horizontaux.

2. Dans l'exemplaire actuellement décrit, le recto du premier feuillet de chaque cahier (sauf *a* et *f*) porte à l'angle inférieur droit une double signature manuscrite ; la plus ancienne, en chiffres arabes, a été partiellement atteinte par la rognure du volume ; l'autre, en chiffres romains, a été mise plus tard un peu au-dessus de la première.

3. D'après la description d'A. Claudin, dans l'exemplaire incomplet provenant de la bibliothèque de lord Spencer le premier feuillet serait entièrement blanc ; ce détail est en contradiction avec l'état du présent exemplaire, où le texte des Bucoliques commence avec le premier feuillet du cahier de six feuilles doubles par lequel s'ouvre le volume.



Publii Virgilii maronis mantuani uatis clarissimi
Bucolica & Aegloga prima fœliciter incipit.

Hic deflet meliboeus pfugiat quid inique.
Tityrus ast lætus quis contulit otia dicit.

Meliboeus Tityrus
Tityre tu patule recubãs sub tegmine fagi.
Siluestrem tenui musã meditaris auena.
Nos patriæ fines et dulcia linquimus arua.
Nos patriã fugim⁹. tu tityre lętus in ũbra
Formosã resonare doces amaryllida siluas.
TI. O meliboee deus nobis hæc otia fecit.
Namq; erit ille mihi semp deus. illius aram
Sæpe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.
Ille meas errare boues (ut cernis) et ipsum
Ludere (quæ uellem) calamo permisit agresti.
ME. Non equidem inuideo. miror magis. undiq; totis
Vsq; adeo turbatur agris. en ipse capellas
Protenus æger ago. hanc etiam uix tityre duco.
Hic inter densas corilos modo namq; gemellos
Spem gregis (ah silice in nuda) connixa reliquit.
Sæpe malum hoc nobis (si mens non leua fuisset)
De cælo tactas memini prædicere quercus.
Sæpe sinistra caua pdixit ab ilice cornix.
Sed tamen iste deus quis sit da tityre nobis.
TI. Vrbem quam dicunt romam meliboee putaui
Stultus ego huic nostræ similem. quo sæpe solemus
Pastores ouiũ teneros depellere fœtus.
Sic canibus catulos similes: sic matribus hædos
Noram. sic paruis componere magna solebam.
Verũ hæc tantũ alias inter caput extulit urbes.

Phototypie Berthaud, Paris

VIRGILE

Éd. imprimée avec les types de la Sorbonne (1470-1472)
Fol. 1 rº (*réduit d'un tiers*).

Incipit liber primus aeneidos foeliciter.

Arma, uirumq; cano: troiae qui primus ab oris
Italiam fato profugus, lauinaq; uenit
Littora. multū ille, & terris iactatus, & alto
Vi superū saeuae memorē iunonis ob iram.
Multa quoq; & bello passus: dum conderet urbem.
Inferretq; deos latio, genus unde latinum
Albaniq; patres, atq; altae moenia romae.
Musa mihi causas memora: quo numine laeso
Quid ue dolens regina deum: tot uoluere casus
Insignem pietate uirum: tot adire labores
Impulerit. tantae ne animis caelestibus irae?
Vrbs antiqua fuit (tyrii tenuere coloni)
Cartago. italiam contra, tyberinaq; longe
Ostia. diues opum, studiisq; asperrima belli.
Quam iuno fertur terris magis omnibus unam
Posthabita coluisse samo. hic illius arma
Hic currus fuit. hoc regnum dea gentibus esse
(Si qua fata sinant) iam tum tenditq; fouetq;.
Progeniem sed enim troiano a sanguine duci
Audierat: tyrias olim quae uerteret arces.
Hinc populum late regem, belloq; superbum
Venturum excidio lybiae: sic uoluere parcas.
Id metuens, ueterisq; memor saturnia belli.
Prima quod ad troiam pro caris gesserat argis.
Nec dum etiam causae irarum, saeuiq; dolores
Exciderant animo: manet alta mente repostum
Iudicium paridis, spretaeq; iniuria formae.
Et genus inuisum: & rapti Ganymedis honores.
His accensa super, iactatos aequore toto
Troas, relliquias danaum, atq; immitis achilli.

VIRGILE

Éd. imprimée avec les types de la Sorbonne (1470-1472)
Fol. 52 r° (*réduit d'un tiers*).

Pallantis pueri victum quem uulnere turnus
Strauerat: atq humeris inimicum insigne gerebat.
Ille oculis postq̄ seui monumenta doloris,
Exuuiasq hausit: furiis accensus: et ira
Terribilis. tu ne hinc spoliis indute meorum
Eripiere mihi: pallas te hoc uulnere: pallas
Immolat. et pœnam scelerato ex sanguine sumit.
Hoc dicens: ferrum aduerso sub pectore condit
Feruidus. ast illi soluuntur frigore membra.
Vitaq cum gemitu fugit indignata sub umbras.

Publii Virgilii Maronis liber duodecimus
æneidos finit feliciter.

Iusserat hæc rapidis aboleri carmina flammis
Virgilius: phrygium quæ cecinere ducem.
Tucca uetat: uariusq simul. tu maxime cæsar
Non sinis. et latiæ consulis hystoriæ.
Infœlix gemino cecidit prope pergamon igni.
Et pene est alio troia cremata rogo.

Exclamatio cæsaris Augusti in iussum
Virgilii pro æneidis combustione.

Ergo ne supremis potuit uox improba uerbis,
Tam dirum mandare nefas: ergo ibit in ignes:
Magnaq docti loqui morietur musa Maronis:
Ah scelus indignum: soluetur littera diues:
Et poterunt spectare oculi: nec parcet honori
Flamma suo: ductumq operi seruabit amorem:
Pulch[illegible] apollo ueta. musæ prohibete latinæ.

VIRGILE

Éd. imprimée avec les types de la Sorbonne (1470-1472)
Fol. 207 r° (*réduit d'un tiers*).

Ouidii in primum aeneidis. || [A] Eneas primo libyae depellitur oris. || *Suivent 10 autres vers et une ligne en blanc.* || Ille ego qui quondam gracili modulatus auena || *Suivent 3 vers.*

F° 52 r°, sign. *f*². Incipit liber primus aeneidis foeliciter. || *Une ligne en blanc* || [A] Rma, uirumque cano! troiae qui primum[1] ab oris || *Suivent 29 vers.*

F° 207 r°, sign. *x*⁵. Pallantis pueri. uictum quem uulnere turnus || *Suivent les 9 derniers vers de l'Énéide, et une ligne en blanc.* || Publii Virgilii Maronis liber duodecimus || aeneidos finit foeliciter; || *Deux lignes en blanc.* || Jusserat haec rapidis aboleri carmina flammis || Virgilius! phrygium quae cecinere ducem. || *Suivent deux autres distiques et une ligne en blanc.* || Exclamatio caesaris Augusti in iussum || Virgilii pro aeneidis combustione. || *Une ligne en blanc.* || Ergo ne supremis potuit vox improba uerbis, || *Suivent 6 autres vers.*

F° 207 v°. Liber et alma ceres succurrite. uester in armis || *Suivent 28 vers dont le dernier est :* || Laudetur! uigeat! placeat! relegatur! ametur; || *Une ligne en blanc.* || Finit exclamatio caesaris in Virgilii uotum;

F° 208. *Blanc* (?)

Filigranes du papier : 1° Y, à la queue fleuronnée, surmonté d'une croix latine (*Midoux et Matton*, n° 346). — 2° Écu couronné aux armes de France, portant à la pointe un t gothique (*ibid.*, n° 261). — 3° Ancre avec crochets à deux branches (*ibid.*, n° 141). — 4° Ancre avec crochets à deux branches, surmontée d'une croix latine (*ibid.*, n° 165).

Comme on le voit par la notice qui précède, dans cette édition de Virgile le texte des Bucoliques et des Géorgiques correspond exactement aux cinq premiers cahiers du volume (*a-e*), et le texte de l'Énéide, au lieu de suivre immédiatement, ne commence qu'au verso du premier feuillet du sixième cahier (*f*), réserve faite, au recto, d'une page blanche qui pouvait recevoir un titre manuscrit, en grisailles ou en couleurs. Cette disposition indique que l'édition avait été divisée intentionnellement par les typographes de la Sorbonne en deux parties matériellement distinctes l'une de l'autre, dont chacune pouvait être reliée, vendue et consultée séparément[2] : ce qui était à la fois plus commode

1. Faute d'impression, qui a été corrigée à la main dans l'exemplaire décrit; on a gratté le 2e et le 3e jambage de l'*m*, et on a allongé à la plume le 1er, de façon à figurer un *s* long.

2. La même disposition se retrouve dans l'édition de Virgile donnée par U. Gering en 1478, dont il est question plus loin.

pour les étudiants, à qui ces éditions de classiques latins étaient principalement destinées, et plus avantageux pour les éditeurs, au point de vue commercial. Elle explique aussi comment il se fait que l'Énéide soit absente de l'exemplaire de lord Spencer, qui ne représente que la première partie de l'édition, tandis qu'elle figure dans l'exemplaire actuellement décrit, où les deux parties ont été reliées l'une à la suite de l'autre [1].

Le volume qui fait l'objet de la présente notice a appartenu à l'ancienne bibliothèque des Frères prêcheurs réformés de Limoges, comme l'indique l'ex-libris manuscrit qui figure en tête du premier folio : *ex conv. fr. predic. ref. Lemov.* Il est en mauvais état : de l'ancienne reliure, qui date du xve siècle, il ne subsiste que les ais de bois et les nerfs soutenant la couture; un grand nombre de feuillets sont détachés ; deux même, le 10e du second cahier (*b*) et le 6e du dernier (*x*), sont perdus [2]. Le papier a été troué par les vers en maints endroits, et les feuillets blancs ont été recouverts au xviie siècle d'écritures qui paraissent être des brouillons d'écoliers. Les annotations manuscrites, de la fin du xve ou du xvie siècle, qui figurent sur les marges, sont sans intérêt. — L'enluminure du volume est ordinaire. Au premier folio (pl. I), au début de la première Églogue, une grande initiale (T) est peinte en or, sur un fond pourpre, orné à l'intérieur de rinceaux filigranés et entouré d'un encadrement bleu ; les vignettes marginales, qui se détachent de cette initiale et bordent le texte sur trois côtés, sont en or et en couleur ; la vignette inférieure supporte un écu, à champ de gueules, dont les armoiries sont effacées. Les autres Églogues, les divers livres des Géorgiques et de l'Énéide, les principaux arguments attribués à Ovide, commencent chacun par une grande initiale filigranée, qui est alternativement bleue ou rouge (pl. II). Les versets (¶) placés en tête de chaque rubrique, de chaque *incipit* ou *explicit*, de

1. L'absence de foliotation et de signatures imprimées rendait facile cet arrangement à double fin : la signature des cahiers et la foliotation se faisaient à la main de façon différente, suivant qu'on séparait ou qu'on réunissait les deux parties.

2. Le premier correspond aux vers 397-460 du livre Ier des Géorgiques ; le second, qui terminait le volume, était probablement blanc.

chaque alinéa du texte, sont aussi alternativement rouges ou bleus (pl. I et III). La décoration a été faite avec peu de soin, et souvent l'enlumineur a dessiné une initiale quelconque, au lieu de celle qui convenait au sens [1].

Dans l'ordre chronologique des publications sorties des presses de la Sorbonne, quel rang peut-on assigner à cette édition de Virgile ? A cet égard, les indications précises qui pourraient résulter d'une préface, d'une pièce de vers, d'une mention dans la correspondance de Guillaume Fichet, font complètement défaut, et l'on est réduit à des présomptions assez vagues. A. Claudin estime [2] que Gering et ses associés, qui imprimèrent à la fin de 1470 et en 1471 des traités de grammaire ou de rhétorique (Gasparin de Bergame, Guillaume Fichet, Laurent Valla) et quelques œuvres de prosateurs latins (Salluste, Florus, Cicéron), ne purent s'occuper qu'ensuite des poètes, mais que Virgile dut être imprimé le premier, avant Juvénal et Térence ; or comme on a de sérieuses raisons de penser que le Juvénal parut au plus tôt pendant le mois d'août ou de septembre 1472 [3], il en résulterait que l'on peut dater approximativement le Virgile des premiers mois de l'année 1472. Cette hypothèse paraît confirmée par une particularité importante de la composition typographique : le nombre de lignes à la page, qui est de 22, 23 ou 24 dans la plupart des volumes imprimés en 1470 et 1471, est au contraire de 32 dans le Virgile, comme dans les *Elegantiae* de L. Valla (fin de 1471), dans le *Speculum vitae humanae* (avril 1472), dans le Juvénal (août-septembre 1472), ainsi que dans le Térence et le *Sophologium*, qui furent vraisemblablement les derniers ouvrages imprimés au collège de Sorbonne [4].

Une question reste à examiner. Quel rapport y a-t-il entre l'édition de Virgile qui est sortie des presses de la Sorbonne, pro-

1. En voici quelques exemples : 7e Églogue, [*M*]*orte* pour [*F*]*orte ;* 3e livre des Géorgiques, [*N*]*e quoque* pour [*T*]*e quoque ;* 1er livre de l'Enéide, [*P*]*rma* pour [*A*]*rma ;* 4e livre, [*U*]*t regina* pour [*A*]*t regina ;* 6e livre, [*H*]*ic* pour [*S*]*ic ;* 10e livre, [*M*]*anditur* pour [*P*]*anditur ;* 11e livre, [*A*]*cceanum* pour [*O*]*cceanum.*

2. *The first Paris press*, p. 24-25.

3. *Ibid.*, p. 26.

4. *Ibid.*, p. 22.

bablement en 1472, en tout cas avant le mois d'avril 1473, et celle qui, imprimée en 1478 par Ulric Gering [1], a été jusqu'à présent considérée comme la première édition complète de Virgile qui ait vu le jour à Paris? Au point de vue de l'exécution typographique, il est incontestable que l'édition de 1478 est supérieure à la précédente. Le caractère employé est encore un caractère rond, mais plus beau, d'un dessin plus élégant, d'un contour plus net et plus ferme; les lettres sont mieux alignées et de larges interlignes donnent plus de jour au texte; il n'y a, pour la même justification, que 28 lignes à la page au lieu de 32. Le Virgile de 1478 est un chef-d'œuvre typographique, comparable aux belles impressions italiennes de la même époque [2]. Mais si l'on compare les deux éditions au point de vue du texte imprimé, on constate que, dans la seconde, Gering a reproduit purement et simplement le texte de la première, en le faisant précéder d'une courte lettre de l'humaniste bolonais Ph. Béroalde et d'une vie anonyme de Virgile, et en le faisant suivre d'une souscription finale où figurent le nom de l'imprimeur, le lieu et la date de l'impression. Sauf le changement de deux mots dans le titre initial [3] et quelques corrections orthographiques [4], le texte de l'édition de 1478 est exactement copié sur celui de 1472. On en trouve une preuve décisive dans les formules d'*incipit* et d'*explicit* qui accompagnent chaque livre des Géorgiques et de l'Énéide. Voici, d'après l'édition de 1472, la série de ces formules :

*b*⁸ *v*°. Incipit primus liber georgico*rum*. P. Virgilii maronis.
*c*¹ *v*°. Finit primus georgico*rum*.
*c*² *r*°. Incipit Liber Secundus Georgicorum.

1. On en trouvera la description dans Brunet, *op. cit.*, t. V, 1274; Graesse, *op. cit.*, t. VI, 333; Copinger, *op. cit*, n° 6022; et le même, *Incunabula Virgiliana* (*Trans. of the bibliogr. Society*, II, part II, n° 28*, p. 152-153).

2. Cf. un fac-sim. dans Thierry-Poux, *op. cit.*, n° 10, pl. V, 5; et dans A. Claudin, *Hist. de l'impr. en France*, t I, p. 84.

3. Publii Virgilii Maronis Mantuani vatis clarissimi || *Carmen Bucolicum* (au lieu de *Bucolica et Aegloga prima*) fœliciter incipit.

4. Par exemple : presque partout *Poeta* substitué à *Poœta;* dans l'argument de la 1re Eglogue, *profugiat quod* (au lieu de *quid*) *inique*. Inversement, l'édition de 1478 contient des fautes d'impression qui ne sont pas dans celle de 1472 : ainsi, au début de la 4e Églogue, *Aeloga* pour *Aegloga*, au début de la 7e, *Aeglega* pour *Aegloga*, *Daphanidis* pour *Daphnidis*.

c[10] r°. Finit liber secundus Georgicor*um*.
» Incipit Tertius liber Georgicor*um*. fœliciter.
d[9] v°. Finit tertius georgicor*um* Virgilii.
» Incipit Quartus Georgicor*um*. Virgilii.
e[8] r° Finis fœlix Georgicor*um* Virgilii.
f[1] r°. Incipit liber primus æneidis fœliciter.
g[1] v°. Finit primus Aeneidis.
L'incipit et l'explicit du livre II et du livre III sont omis.
i[6] r°. Incipit Quartus Aeneidis.
k[7] r°. Finit Quartus Aeneidis.
k[7] v°. Incipit Quintus Aeneidis.
m[1] v°. Finit Quintus Aeneidis.
L'incipit du livre VI est omis.
n[5] r°. Finit Sextus Aeneidis.
L'incipit du livre VII est omis.
o[8] r°. Finit Septimus Aeneidis.
L'incipit et l'explicit des livres VIII à XI sont omis, ainsi que l'incipit du livre XII.
x[5] r°. Publii Virgilii Maronis liber duodecimus || æneidos finit fœliciter.

On voit par ce tableau que les formules varient d'un livre à l'autre (les mots *liber*, *Virgilii* étant ici exprimés, là supprimés), et que souvent elles ont été complètement omises. Or tous les *incipit* et les *explicit* qui figurent dans l'édition de 1472 se retrouvent exactement, *avec les mêmes diversités de formule*, dans l'édition de 1478 ; et toutes les fois qu'ils ont été omis dans la première, ils *manquent aussi* dans la seconde.

Autre observation, également concluante. On a remarqué [1] que l'édition de 1478 est la première en date où figure, dans la première Églogue, le vers : *Saepe sinistra cava praedixit ab ilice cornix* [2]. Or, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le fac-similé de la planche I, ce vers est déjà dans l'édition imprimée au collège de Sorbonne. Celle-ci est donc bien le prototype de celle-là.

Ch. Mortet.

1. Van Praet, *op. cit.*, p. 454 (cf. Brunet, *op. cit.*, t. V, 1274).
2. C'est le 18e de l'Églogue : ce vers, omis par la plupart des manuscrits, paraît avoir été ajouté par quelque copiste qui aurait transporté là un 15e vers de la IXe Églogue, en y changeant deux mots : *Ante sinistra cava monuisset ab ilice cornix*. Cf. Virgile, éd. O. Ribbeck, 1859-1862, t. I, p. 2.

PIERRE-CAMILLE LE MOINE

ET SON FILS

Archivistes au XVIIIe siècle

I. — Le Moine formé par les Bénédictins à Marmoutier.

Les érudits ont fréquemment l'occasion de consulter et aussi d'apprécier et d'admirer les volumineux inventaires d'archives qui furent dressés au xviiie siècle par des chanoines gardiens d'archives, ou par des notaires, ou plus spécialement par des professionnels dénommés de diverses manières : archivistes, féodistes ou feudistes, géomètres, généalogistes. A cette catégorie de laborieux et notoires érudits appartenait un homme qui fut archiviste de plusieurs églises et abbayes fort importantes, membre de quelques académies, avocat au Parlement, et auteur d'un ouvrage de diplomatique assez apprécié jadis et encore utile : *Pierre-Camille Le Moine*. Je n'ai pu recueillir que de bien maigres éléments de sa biographie proprement dite. Les renseignements que j'ai glanés et que je présente aujourd'hui s'appliquent, à part l'indication de la date et du lieu de sa naissance, à l'exercice de sa profession d'archiviste.

Il naquit à Paris le 23 décembre 1723, ainsi que l'indiquent les quelques ouvrages de biographie qui parlent de lui pour lui consacrer quelques lignes incomplètes ou inexactes.

Il fut avocat au Parlement de Paris, mais je ne crois pas qu'on puisse l'identifier avec le seul Le Moine que l'*Almanach royal* indique avec cette profession en 1767 et années suivantes et

pour la dernière fois en 1785: Le Moine d'Herly, demeurant au cloître Notre-Dame.

Suivant les indications que donnent quelques lettres de Le Moine lui-même, cet archiviste fut formé dans sa profession en l'abbaye de Marmoutier, en Touraine.

« Nous tenons des bénédictins, dit-il dans la préface de sa *Diplomatique pratique*, les premiers éléments d'un art aussi inconnu que nécessaire », et il rappelle le souvenir de D. Mabillon qui « consacra ses veilles à ce genre d'étude;.... éclaira son ordre et sa patrie », et de D. Gérou, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à Marmoutier, dont il se fait honneur d'être le disciple (p. 12, note).

Et lorsque, le 3 novembre 1770, Le Moine proposa au chapitre de Saint-Germain des Prés un plan pour l'arrangement des archives de cette abbaye, il exprima son désir de vouloir ainsi témoigner la reconnaissance qu'il devait à l'Ordre. « Formé par le savant et laborieux Dom Gerou, je rendrai à l'ordre ce que j'en ai reçu, heureux que l'on m'admette à faire mes preuves sous les yeux de mes maîtres. »

En 1778, dans sa préface à l'inventaire des chartes de l'abbaye de Corbie [1], Le Moine rappelle son zèle pour l'ordre de Saint-Benoît, l'honneur qu'il eut d'en être l'élève dans sa jeunesse, lorsque Dom Gérou, qui travailla à l'histoire des hommes illustres du Berry et de la Touraine, commença à l'instruire dans la science de la diplomatique et le plaça à Saint-Martin de Tours en 1752. « Mes vœux, dit-il, seraient de rendre à l'ordre ce que j'ai reçu de l'ordre, et d'y être attaché le reste de mes jours, au moins comme officier, ne pouvant l'être comme membre. »

La Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, IV, 96-98 (cf. note I, 383), *l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (p. 765-767), consacrent une même notice à Dom Guillaume Gérou, que Le Moine appelle son *maître*.

Ce bénédictin, né en 1701, travailla d'abord à la *Bibliothèque des auteurs du Berry*, puis, en l'abbaye de Marmoutier, à la *Bi-*

1. Bibl. nat., ms. fr. 8793, p. iii.

bliothèque des auteurs de Touraine, ensuite, en l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, à la *Bibliothèque des auteurs orléanois*, et mourut en cette abbaye le 27 avril 1767 [1].

Son amour du travail est particulièrement vanté par l'*Histoire littéraire*. Il avait fait profession en 1718 à l'abbaye de Vendôme, et, après ses études, enseigné les humanités à Pontlevoy.

M. Levillain, *Examen critique des chartes.... de Corbie* (p. 120-121), prend cependant Le Moine en flagrant délit d'inexactitude au sujet d'une analyse d'un diplôme de Charles le Chauve de 840, d'après une copie qu'il paraît avoir *vue* et non *lue*. Il s'agissait d'un diplôme de Charlemagne et d'une copie qui en aurait été faite en 840.

Parfois l'archiviste laissait échapper de sa plume quelques appréciations personnelles. Ainsi, dans son inventaire des papiers de l'archevêché de Reims (Archives de la Marne, G. 309, p. 95), il appelle « l'Attila de Reims », et, à la page suivante, compare à Cromwell un certain Raulin Cochinart, capitaine de Reims, qui fut envoyé dans cette ville par Louis XVI pour en mettre en état les fortifications, se rendit ensuite odieux aux habitants et à l'archevêque, fut poursuivi sous le règne suivant pour exactions et abus de pouvoir, et condamné par un arrêt du Grand Conseil à être interné dans Amboise (G. 6).

Le trésor de l'abbaye de Marmoutier était parfaitement en ordre sous la garde d'archivistes nommés *armoiriers* et pourvu d'excellents inventaires où les grands érudits du XVII[e] et du XVIII[e] siècle ont abondamment puisé.

On y trouvait réunis tous les titres de l'abbaye et ceux des deux cents prieurés environ qu'elle possédait en France et même en Angleterre [2].

Le Moine devait être employé aux archives de Marmoutier dans les années qui précédèrent l'année 1750. En raison de la manière dont il parle de son séjour en cette abbaye, on peut présumer que l'instruction qu'il y reçut, avec d'autres condisciples,

1. Cf. L. Jarry, *Dom Gérou* (Orléans, 1879, in-8).
2. *Inventaire sommaire des Archives.... d'Indre-et-Loire*, t. III, 1891, p. 9-12.

de Dom Gérou, était à la fois théorique et pratique et que l'enseignement de la diplomatique accompagnait les notions pratiques sur le classement et l'inventaire d'archives.

Peut-être y travailla-t-il à un inventaire dressé en 1745 des titres du prieuré de Saint-Georges de Bohon [1].

A l'abbaye de Marmoutier étaient attachés spécialement des professionnels architectes, arpenteurs féodistes.

Louis Pardessus et Gabriel Dung, géomètres arpenteurs, et Cassas, architecte et géomètre dessinateur, auteurs d'une carte géographique du fief, terre et seigneurie du prieuré de Bohon, demeuraient tous trois, en 1745, à l'abbaye de Marmoutier [2].

Un certain Maurice Vitel est qualifié, en 1777, architecte de Marmoutier [3].

L'organisation d'un bureau des archives en l'abbaye tourangelle était nécessaire si l'on considère l'importance et le nombre des maisons qui en dépendaient.

Autrefois l'on disait d'elle, comme de l'abbaye normande du Bec :

> De quel côté que le vent vente,
> Marmoutier a cens et rente.

Aujourd'hui, des archives considérables de l'abbaye tourangelle et de toutes ses dépendances, il reste quelques milliers de pièces qui forment aux archives d'Indre-et-Loire les cotes 200 à 412 et 916 à 950 de la série H.

Un registre [4] commencé en 1822 par le frère Gilles Rageau, bibliothécaire nommé sous l'abbatiat de Mathieu en 1520, donne les réceptions, professions, ordinations et obits de Marmoutier jusqu'en 1571 et, en même temps, les noms des bibliothécaires et secrétaires (*armarii*) qui, pendant cette période, ont tenu le registre et signé chaque article : Rageau (entre en fonctions), 1520; Paillart, 1524; Dubois, 1533; Serre, 1534; Isembert, 1535; Cochet, 1536; Louis Pillault, 1537; Drouin, 1540; Guillaume

1. Archives d'Indre-et-Loire, H 251.
2. *Ibid.*, H. 249.
3. *Ibid.*, H. 281.
4. *Ibid.*, H. 382.

Gauthier, 1545; Pasquier, 1557; Pierre Le Maye, 1559; Jehan Larchevêque, 1562; Jean Champion, 1564.

Dom Martène fut nommé deux fois secrétaire du chapitre, en 1691 et en 1701 [1].

Il fit une *Histoire de Marmoutier* qui fut publiée en deux volumes par M. l'abbé C. Chevalier (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIV-XXV, 1874-1875).

II. — Écrits académiques de Le Moine.

Le Moine fut membre des Académies établies dans les villes de Rouen, Metz, Toul, Tours et Châlons, et, à ce titre, composa pour des concours divers mémoires dont j'ai pu établir une nomenclature.

I. — *Extrait du projet d'un nouveau cours de droit civil*, par M. Le Moine, avocat au Parlement, qui a concouru pour le prix (*Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. II, Nancy, 1755, p. 242-253).

II. — Le catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël, t. III (1853), n° 6205, indique :

Essai sur l'état des sciences et des arts en Lorraine depuis le premier duc héréditaire jusqu'au règne de Charles III. Sur la couverture : Par Le Moine (Pierre-Camille), archiviste de l'église de Toul. Manuscrit in-fol. de 33 feuillets.

Cette pièce formait antérieurement le n° 1253 du *Second catalogue des autographes de feu M. le baron Trémont.* Une note qui suit la désignation du catalogue Noël raconte ainsi l'histoire de la pièce :

« L'Académie de Nancy ayant proposé la question d'examiner l'état des sciences et des arts sous les premiers ducs de Lorraine, un quidam composa cet *Essai*, et l'accompagna, pour servir de preuves, de plus de vingt morceaux, pages et portions de pages, enlevés à d'anciens et très précieux manuscrits. Son tra-

1. Archives d'Indre-et-Loire, H. 383.

vail formait un volume in-4. Il y a vingt et des années que ce volume appartenait à M. Marchant, avocat à Saint-Mihiel, qui nous *(à Noël)* proposa de l'acheter. A la vue de ce recueil, il nous souvient d'être entré dans un ardent courroux contre le vandale, le scélérat, qui avait formé ce volume qu'un honnête homme, selon nous, ne pouvait posséder sans se rendre complice d'un vol manifeste.

« Effectivement, il y avait des échantillons admirables, et le plus curieux, nous croyons, était de la musique. Bien sûrement le quidam aura réfléchi sur l'énormité de sa hardiesse et n'aura pas présenté son travail à l'Académie qui, pour prix, aurait pu lui décerner les galères. Ce travail n'a pu être fait que par un individu qui avait un libre accès dans les archives de l'évêché de Toul ; les échantillons ont été pris dans ces archives qui sont souvent citées par l'auteur.

« D'où vient qu'on a supposé que Le Moine, qui en a été gardien, était auteur de cette infamie ? Nous protestons contre cette attribution calomnieuse. Le Moine a toujours passé pour un honnête homme. La dissertation sans recherches extraordinaires, qui ne mentionne pas les premiers produits de l'imprimerie lorraine, est tout à fait indigne de la réputation bien acquise de ce savant.

« Nous n'avons conservé cette pièce que pour venger par notre protestation la mémoire de Le Moine et faire connaître avec quelle légèreté MM. les experts en autographes font leurs catalogues. Cette pièce est indiquée autographe et il se trouve qu'elle n'est qu'une copie du manuscrit que nous venons de décrire. Le copiste peu habile déplore de ne pouvoir bien copier les pièces à l'appui de l'essai. »

III. — ***Essai sur l'ancien état du royaume d'Austrasie.*** Nanci, 1760.

Je n'ai pas trouvé d'indication plus précise ni plus détaillée de cet écrit qui aurait mérité un prix à l'Académie de Nancy.

IV. — Le Moine remporta en 1760 le prix proposé par l'Académie de Rouen, dont le sujet était :

La délivrance annuelle d'un prisonnier, qui se fait solennellement à Rouen le jour de l'Ascension, a-t-elle quelque fondement dans l'histoire civile et ecclésiastique de cette province; ou ne serait-ce qu'un vestige d'un usage autrefois plus généralement répandu, et dont quelques églises sont restées seules en possession d'une manière différente selon les lieux et les circonstances ? (Frère, *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 206).

C'est apparemment ce mémoire que l'on trouve ailleurs désigné succinctement sous le titre de :

V. — *Dissertation sur la fierte ou châsse de saint Romain de Rouen.*

La fierte, du latin *feretrum*, était une châsse. On appelait en Normandie fierte de saint Romain la châsse de ce saint. Tous les ans, à l'Ascension, avait lieu à Rouen la levée de la fierte de saint Romain par un meurtrier que le chapitre avait choisi et qui obtenait sa liberté. Ce privilège de la fierte remontait, disait-on, à Dagobert. Saint Romain ayant, avec l'aide d'un meurtrier, délivré le territoire de Rouen d'un monstre qui le désolait et qu'on appelait la Gargouille, avait obtenu de Dagobert la grâce du meurtrier et le privilège que le chapitre de Rouen a exercé jusqu'à la Révolution. Telle était du moins la légende. La levée de la fierte était l'occasion de fêtes solennelles. On trouvera tous les détails relatifs à cet usage dans l'*Histoire du privilège de saint Romain*, par A. Floquet (Rouen, 2 vol. in-8, 1833), ouvrage qui me parait ne pas citer ni mentionner le mémoire de Le Moine.

VI. — En 1766, Le Moine obtint à l'Académie de Rouen un accessit au concours proposé sur la question de l'*Histoire de l'Échiquier de Normandie* (Frère, *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 206).

VII. — Le Moine fut admis le 5 décembre 1762 comme associé libre de la Société royale des sciences et des arts de Metz, fondée le 22 avril 1757, par Dupré de Geneste, et reconstituée en juillet 1760 par le maréchal de Belle-Isle, et lauréat le 25 août 1763

pour un mémoire sur cette question : *Quelles furent les lois en conséquence desquelles la justice se rendait à Metz et dans le pays messin depuis la décadence de la maison de Charlemagne jusqu'au temps que les coutumes écrites formèrent un corps de lois, d'après lequel la justice fut rendue au peuple messin.*

III. — Écrits divers de Le Moine, imprimés et manuscrits. — Écrits à lui attribués.

Le Moine, à part les écrits académiques dont je viens de parler, composa quelques articles ou opuscules se rattachant à des sujets d'histoire et d'archéologie.

I. — *Observations sur une pierre appellée le tombeau de Turnus*, par M. Le Moine, archiviste de Saint-Martin de Tours (*Journal de Verdun*, septembre 1755. Cité par Lelong, *Bibliothèque historique*, n° 35661).

II. — *Observations sur la pile de Saint-Mars*, à quatre lieues de Tours, sur le bord de la Loire (*Journal de Verdun*, janvier 1757, p. 39. Cité par Lelong, *Biblioth. hist.*, n° 35648).

III. — *Annales de l'église de Toul*, par Le Moine, archiviste et secrétaire du Chapitre (1761). — 10 ff. détachés, mss., in-folio, se rapportant aux années 1295, 1298, 1437-1485; rédaction faite d'après les registres des délibérations capitulaires de l'église de Toul. — Ms. n° 126 de la bibliothèque du Grand séminaire de Nancy.

IV. — *Description du gouvernement de Lyon;* par ordre alphabétique des villes, bourgs, villages, seigneuries, fiefs, rivières, montagnes du Lyonnais, Forez, Beaujolais (*Almanach de la ville de Lyon en 1766*, p. 1-204).

Description attribuée à Le Moine, alors archiviste du chapitre de Lyon. Cf. Séb. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon*, 1902, p. 28-29, 219.

V. — *Observations sur le nouvel Abrégé chronologique de*

l'histoire de Lyon. Sans nom de ville et sans date, in-4 de 13 pages.

Poullin de Lumina publia en 1767, à Lyon, un *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, in-4, ouvrage sec et aride, souvent prolixe, au sujet duquel parurent le 1er mars 1767, à Lyon, en 13 pages in-4, des *Observations* justes et modérées signées *L. M. A.* (Pierre-Camille *Le Moine*, *A*rchiviste des comtes de Lyon) auxquelles Poullin de Lumina répondit par des *Lettres à l'auteur anonyme des Observations* (Lyon, A. Delaroche, 1767, in-4 de 19 pages).

Voir Sébastien Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon*, p. 28-29 et 220.

VI. — *Monuments romains trouvés au mois de février 1768*, dans les fondations de la manécanterie de Lyon, dessinés par Le Moyne.

Examen des mêmes inscriptions, par l'abbé Jacquet, ms. in-fol., n° 1468.

Ces dessins et l'examen sont cités par Monfalcon, *Catalogue des bibliothèques du Palais des Arts*. — *Bibliographie lyonnaise* (Lyon, 1850), p. 67, col. 2, et sont sous le n° 119 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Palais des Arts à Lyon.

Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 1812, t. III, p. 426-427, explique que Le Moine dessina simplement un *Mercure* en cuivre rouge et cinq inscriptions gravées sur des cippes ou des autels. A la suite de ces dessins est, outre le mémoire de l'abbé Jacquet, une lettre de M. Calvet, d'Avignon, qui explique ces inscriptions dédiées, l'une à Apollon par le receveur général des impôts dans la Gaule lyonnaise, une autre au génie particulier d'un *Sévir augustal*, la troisième et la plus considérable en l'honneur d'un *Marius* par un chevalier romain.

VII. — Delandine (*Manuscrits de la bibliothèque de Lyon....*, 1812) cite t. III, p. 515, un *Discours sur l'étude de l'antiquité, par M. Le Moyne*, et l'analyse ainsi :

« L'auteur examine 1° les avantages que la littérature et l'histoire retirent de l'étude de l'antiquité ; 2° les obstacles qui se

rencontrent dans cette étude et dans ses progrès. Il prouve que lorsqu'elle a été négligée, les peuples sont tombés dans la barbarie ; que lorsqu'ils l'ont cultivée, les sciences et les arts n'ont pas tardé à refleurir. La médecine, l'astronomie, l'histoire, l'architecture, la musique, la gravure et la sculpture lui doivent leurs premiers succès. Les obstacles que M. Le Moyne reconnait dans l'étude de l'antiquité sont le mauvais goût des antiquaires dont les écrits sont à consulter, la diffusion et la négligence, les difficultés qu'ils trouvent souvent à percer la nuit des temps et à découvrir leurs secrets, l'ignorance des langues savantes, des anciennes écritures, des usages domestiques de ceux qui nous ont précédés. »

Ce mémoire, de genre académique, était dans un recueil n° 1501 lorsque Delandine écrivit ses notices sur les manuscrits de la bibliothèque de Lyon.

VIII. — *Nouvelle méthode raisonnée des blasons ou de l'art héraldique du P. Menestrier, mise dans un meilleur ordre, et augmentée de toutes les connoissances relatives à cette science, par M. L***.* A Lyon, chez Pierre Bruyset Ponthus,. .. MDCCLXX, in-8 de 619 pages, plus épître dédicatoire, avertissement et sommaire des 48 leçons et table et privilège. 49 planches.

L'épître dédicatoire est à l'église de Lyon et signée du libraire. L'avertissement n'est pas signé.

Le privilège est donné au libraire. Le Moine n'est nommé ni désigné nulle part. On lui attribue cependant communément cette édition, cette refonte.

IX. — Quérard, t. V, p. 145, et la *Nouvelle biographie générale*, t. XXX, col. 619, lui attribuent une brochure in-8, publiée en 1777, sous le titre de *Idées préliminaires ou prospectus d'un ouvrage sur les pêches maritimes de France*.

L'auteur de ce livre est un directeur de salines, en même temps curieux de premier ordre en monnaies, médailles, etc., dont les notes, fort nombreuses, passèrent entre les mains d'amateurs de Nancy, de Metz, etc. [1].

1. Art. Benoit, *Les bibliophiles.... des Trois-Évêchés* (Nancy, 1884), p. 191.

P.-C. Le Moine n'est certainement pas l'auteur, quoique le P. Lelong, en la table de sa *Bibliothèque historique*, paraisse le supposer : 1° d'une *Histoire des antiquités de la ville de Soissons*, par M. Le Moine, *écuyer porte-manteau du roi* (Paris, Vente, 1771) ; 2° d'une lettre au sujet du sort de Jeanne d'Arc publiée dans le *Mercure* de novembre 1764 par « Le Moine, aux salines du roi, à Moyenvic ».

Ce Le Moine ou Lemoyne fit des mémoires sur la rivière de la Seille et sur le commencement de l'année civile à Metz, publiés en 1763 dans les travaux de la Société royale des sciences et des arts de Metz, la même année que Pierre-Camille Le Moine.

Il peut y avoir aussi confusion entre les deux homonymes dans un certain nombre de pièces de collections que mentionne et décrit le *Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël* (Nancy, 1850-1851) :

Sous le n° 18, un précieux manuscrit in-4 fait en 1552, « Deux ordonnances du duc René, dont celle pour son serment, et trois ordonnances du duc Antoine », qui appartint à la princesse de Lorraine de Phalsbourg, ensuite à Le Moine, qui a signé, sur la couverture, une note autographe.

Sous le n° 374, une lettre de M. Dupont à M. Lemoine, en lui envoyant ses recherches sur les mots *journée de marche* et *cotaux*, avec une dissertation de Le Moine sur le même sujet et sur les entre-cours (un cahier in-fol., autographe).

Sous le n° 1155, une traduction française annotée de la charte de fondation de la commanderie de Saint-Jean, près de Nancy, en l'an 1141.

Sous le n° 1702, quarante-six cahiers in-fol., sous custode, contenant des traités relatifs à la cité de Toul, commençant en l'an 1204 ; quelques-uns sont en latin.

Copie faite par Le Moine, de copies faites sur les originaux par Thouvenin. Le Moine lui reproche de ne pas s'être toujours conformé à l'orthographe du temps, et fait des rectifications sur la collation des pièces.

Sous le n° 1711, statuts synodaux de Bertrand de La Tour, évêque de Toul, publiés au synode de Saint-Luc, du 4 octobre 1359, 27 pages petit in-folio, copie sur papier.

Copie du XIVe siècle. — Note sur la couverture que ce manuscrit a été donné à M. Le Moine [directeur de salines], à Moyenvic, par Lemoine, secrétaire archiviste du chapitre de Toul. Une analyse en français de ce manuscrit latin, faite, sous le titre de notice, d'après l'original, en un cahier in-4, par Le Moine, archiviste, appartenait, vers 1850, à M. le curé Marchal, collectionneur nancéien.

Deux lettres de Le Moine sont conservées à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 7054). L'une est de Tours, 3 avril 1756, l'autre de Toul, 31 décembre 1757. Celle-ci nous indique vers quelle époque l'archiviste commença à travailler, seul, en dehors de la Touraine, pays où il se forma au point de vue professionnel. La première lettre adressée à M. Roussel, archiviste, place de la Rochefoucauld, à Bourges, indique qu'alors Le Moine se disposait à faire, pour l'église métropolitaine de Saint-Martin, le plan des bois du Chapitre dans la Touraine, avec un chanoine commissaire et un autre géomètre. Cette tournée devait prendre environ trois semaines et l'empêchait de se trouver et séjourner aux fêtes de Pâques avec l'archiviste de Bourges au château de Selles-sur-Cher, auprès de l'aimable châtelain, « un bien digne homme ». L'archiviste de Saint-Martin aurait désiré voir « le château, les médailles, et plus encore celui qui les montre ».

Le Moine habitait alors une petite chambre garnie, chez la veuve Saint-Père, devant Saint-Simple, où on lui apprêtait « son nécessaire ».

A la lettre de Le Moine est jointe une lettre de fr. G. G. [Dom Guillaume Gérou] de Marmoutier, 20 février 1758, adressée aussi à M. Roussel. Le bénédictin se plaint beaucoup de son âge et de sa santé. Le destinataire est qualifié dans la lettre « dom », et à la suscription : M. Roussel, archiviste de l'église de Tours, au faubourg de Saint-Pierre des Corps, à Tours ». On connaît, d'après l'*Histoire littéraire des bénédictins*, ce religieux, Dom Guillaume Roussel.

C'est à lui que l'année suivante, de Tours, le 31 décembre 1757, Le Moine écrit, comme à son maître, à celui auquel il doit les premiers éléments de l'art qu'il professe. Il lui expose son projet d'un ouvrage; celui même qu'il publia quelques années plus

tard sous le titre de *Diplomatique pratique;* lui en indique le plan par chapitres, et sollicite son avis, ses conseils. Entre temps, il travaille pour les Jeux floraux. Il vient d'envoyer à Toulouse une dissertation qui lui vaudrait 1500 livres s'il réussissait.

Sa santé est mauvaise : « un sang altéré par les archives et le travail me rend malade depuis un mois. » Dans son ouvrage, il traitera longuement de la situation des archives au point de vue de l'hygiène.

Il est archiviste et secrétaire du chapitre de Toul depuis un an, donc depuis le début de l'année 1757, mais son désir serait de revenir à Tours et d'y exercer sa profession.

IV. — La « Diplomatique pratique » de Le Moine. — Le « Supplément; » collaboration de Batteney. — Le « Nouvel archiviste » de M. de Chevrières.

Prospectus d'une Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des Archives et trésors d'icelles. Ouvrage nécessaire aux dépositaires des titres des anciennes seigneuries, des évêchés, des chapitres, etc., par M. Le Moine, secrétaire et archiviste de l'église de Toul. A Metz, chez Joseph Antoine, 1763, in-folio de 8 pages.

Les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* annoncèrent et analysèrent, dans leur livraison de janvier 1764, p. 167-173, ce prospectus qui indiquait la division de l'ouvrage en seize chapitres et le sommaire de chacun, et parurent apprécier particulièrement le vocabulaire et le dictionnaire d'abréviations dont l'auteur faisait la promesse. L'ouvrage était proposé en souscription, comme devant former un volume in-4 de 350 à 400 pages, de mêmes caractère et papier que le *Nouveau Traité de Diplomatique* des Bénédictins, auquel Le Moine pensait donner ainsi un complément et une suite.

Les souscriptions étaient fixées à 9 livres, ouvertes jusqu'en août 1764 et reçues à Metz chez Antoine, à Paris chez Despilly, et à Lyon chez Bruyset, rue Saint-Dominique. Le gardien volontaire des fonds était un ami de Le Moine, Dupré de Geneste, de

Metz, membre, comme lui, de l'Académie de cette ville. Deux exemplaires du Prospectus sont notamment : à la Bibliothèque nationale, manuscrits, collection de Picardie, vol. 225, fol. 239-242; et à la Bibliothèque de Lyon, dans le ms. 1127, avec une lettre autographe de Le Moine et une circulaire imprimée, signée du même, à l'abbé Mercier de Saint-Léger, alors bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ce sont ces deux documents que décrit ainsi, sous le nº 15959 aujourd'hui ms. 1127, le *Catalogue*, par Vingtrinier, *de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste* (1853) :

1º Une lettre de Le Moine à M. le bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, avec prospectus imprimé de son ouvrage *La Diplomatique pratique*, dans lequel les blancs sont remplis à la main ; et post-scriptum autographe signé. Elle est datée de Toul, le 13 février 1764 [1].

2º Une lettre circulaire imprimée à Messieurs.... pour leur recommander son ouvrage qu'il a terminé au mois de juin dernier; avec quelques détails sur les ennuis financiers qu'il a éprouvés pour l'impression de son livre. Elle est datée de Lyon, 24 septembre 1765; 2 pages in-4, autographe avec signature.

Cinq pages, à la fin du volume, donnent la liste des environ deux cent vingt souscripteurs à la *Diplomatique pratique* et le nombre des exemplaires auxquels il fut souscrit (environ 260). Les souscripteurs étaient surtout dans les diocèses de Metz, Toul, Verdun, Strasbourg, Langres, Tours, Lyon, Viviers, Gap, Laon, Beauvais, La Rochelle, Anvers, Nancy, Paris, Trèves, Rennes.

Le chapitre de Saint-Quentin souscrivit, le 8 février 1764, pour 9 livres. Le Moine, six ans plus tard, le 30 juillet 1770, fit don d'un exemplaire à ce chapitre, avec lequel il venait de passer un traité pour l'arrangement et l'inventaire de ses archives [2].

1. A l'apparition du *Prospectus* de Le Moine, le célèbre bibliographe Mercier de Saint-Léger accueillit très favorablement la promesse de l'archiviste et souhaita, en quelque périodique, la prompte publication de l'utile *Diplomatique*. (*Bibliothèque nationale*, ms. fr. nouv. acq. 811, fol. 148, brouillon d'article.)

2. Archives départementales de l'Aisne, G. 818.

Sur la page de titre, on lit :

Diplomatique pratique ou Traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes, ouvrage nécessaire aux commissaires à terriers, aux dépositaires des titres des anciennes seigneuries, des évêchés, des chapitres, des monastères, des communautés, des corps de ville et à tous ceux qui veulent s'adonner à l'étude des monumens de l'antiquité.

Par M. Le Moine, archiviste du chapitre de la métropole de Lyon, ci-devant de ceux de la cathédrale de Toul et de l'Insigne Eglise de Saint-Martin de Tours, membre de l'Académie Royale de Metz et de celle de Rouen.

In antiquis enunciativa verba probant.

Dumoulin, *Coutume de Paris.*

Marque : L'intérieur d'un chartrier.

A Metz, chez Joseph Antoine, imprimeur ordinaire du Roi, de l'Académie Royale des sciences et des arts, etc.

MDCCLXV

Avec approbation et privilège.

L'approbation est du 17 juillet 1764; le privilège, du 24 avril 1765; l'enregistrement à la Chambre syndicale des libraires de Paris, du 3 mai suivant. Le volume a VIII-390 p., y compris 63 p. de Dictionnaire praticien-gothique; 12 planches d'abréviations paléographiques; (6 p.) et 5 p. (liste des souscripteurs). Ce volume atteint encore, en général, le prix de 10 fr., ainsi que l'*Archiviste françois*, dont je parlerai.

Le livre de Le Moine traite tout d'abord des qualités de l'archiviste; puis des précautions que l'on doit prendre pour conserver sa santé dans les chartriers, lieux généralement assez petits, fermés de solides portes en fer, faiblement ajourés de petites fenêtres à barreaux et grillages, dont l'assainissement peut se faire au moyen de ventilateurs ou de la combustion de mèches soufrées; de la manière de prendre les notes historiques, avec des exemples qui fournissent des renseignements; et des plans défectueux.

A ce dernier sujet, il critique particulièrement le classement chronologique qui ne distingue ni matières ni nature de faits,

et rappelle que D. Mabillon commença ainsi à classer les archives du maréchal d'Estrées et cessa bientôt d'employer cette méthode.

Le plan qu'il propose comporte six opérations qui ont pour objets de :

1° *Diviser* tout le chartrier en différentes armoires, par seigneuries, prévôtés, personats, dignités, bénéfices, etc. ;

2° *Subdiviser* chaque armoire en boites et layettes contenant des liasses de titres, rangées suivant leur dénomination et en sept classes (droits honorifiques et utiles; droits domaniaux; rentes; église ; eaux et forêts; communauté; féodalité; aveux) ;

3° *Déplier* les titres de chaque layette, les dater et ranger par ordre chronologique ;

4° *Analyser*, sur des carrés de papier volants, l'essence de chaque titre ;

5° *Mettre au net* ces analyses sur grand papier (*inventaire*);

6° Dresser une *table* alphabétique.

Le Moine décrit longuement ces six opérations principales qui, de son aveu, ne sont pas exactement conformes au plan proposé pour les travaux de ce genre, par un habile commissaire à terriers, M. de Fréminville, dans son important ouvrage sur la *Rénovation des terriers*.

Les exemples nombreux présentés par Le Moine au cours de ses exposés théoriques et pratiques sont principalement empruntés à ses travaux de classement des archives de l'église de Saint-Martin de Tours et des archives de l'église de Toul, et, à cet égard, des notes historiques précises peuvent être glanées dans l'œuvre de Le Moine.

Les chapitres x et xi sont un résumé « des sept caractères extrinsèques et intrinsèques (matière, instruments, écriture, sceaux, signatures, styles, formules) auxquels on peut discerner les faux diplômes d'avec les vrais. » Le Moine traite cette matière d'après son expérience personnelle et non d'après le *Nouveau traité de diplomatique théorique* de D. Toustain et D. Tassin, comme il l'avait d'ailleurs annoncé dans le *Prospectus*, et ce, d'après les conseils de divers lettrés, notamment de Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'Académie de Metz, etc.

Les exemples énoncés au cours de ces deux chapitres sont empruntés presque exclusivement aux archives de Toul, Metz, Trèves. Ils sont très nombreux et intéressants et abondent en extraits de chartes. Le Moine y venge (p. 124-128) de l'accusation de faux un diplôme donné par Charles le Gros à l'église de Toul en 890.

Cette étude critique est cataloguée par P. Namur, *Bibliographie paléographico.... générale* (1838), I, p. 69, avec une étude de G. Gruber, dans *Lehrsystem einer allgemeinen diplomatik*, II[r] oder practischer Theil, III[e] Abth. 2[rs] Hauptstück, § 9, p. 300.

Ce diplôme subit apparemment le sort des diplômes précieux autrefois conservés dans le chartrier du chapitre de la cathé drale de Toul, dont aucun ne nous est parvenu.

Le chapitre xv expose longuement des plans d'arrangement de différentes archives : de seigneurie, d'évêché (exemple Toul), de cathédrale (Saint-Martin de Tours), de collégiale, d'abbaye ou prieuré, d'hôtel de ville, de communauté de marchands.

Un tableau inséré p. 173 donne, à la date de 1763, tous les droits honorifiques et utiles du prieuré de Saint-Jérôme de Laon.

Le chapitre xvi est divisé en plusieurs sections relatives à des moyens pour faire reparaître les anciennes écritures, et pour rendre l'encre perpétuelle et indélébile et les papiers et parchemins incorruptibles. La section VI donne le texte du traité que peut passer un archiviste avec une abbaye, un chapitre, etc., pour le classement des archives, etc., et qui doit être précédé du projet d'arrangement de ces archives. Le modèle présenté par Le Moine est probablement, avec noms et chiffres laissés en blanc, la copie du traité qu'il passa avec le chapitre de la cathédrale de Toul ou celui de l'église de Saint-Martin de Tours.

Les actes dont Le Moine donne, pages 197-251, les formules, proviennent des fonds d'archives ecclésiastiques et civiles qu'il classa à Toul.

Les pages 253-314 sont remplies par des modèles de différents inventaires de titres. Le Moine donne comme types et publie ainsi un grand nombre d'analyses et d'extraits de pièces concer-

nant les biens du chapitre de l'église cathédrale de Toul, dont il dressa l'inventaire et data les divers volumes de 1764, 1765, 1766. Le troisième volume renferme l'inventaire des titres du chapitre concernant les droits honorifiques et utiles et la censive en la ville, appartenant à l'église de Saint-Paul.

Particulièrement les pages 291-314 sont une copie par extraits du tome I daté de 1764 de l'inventaire des titres de la seigneurie de Blamin dépendant de l'église de Saint-Paul (bourg de Blamin et villages de Vicholey et Sainte-Bonne).

Les pages 321-390 sont un dictionnaire « praticien gothique » de termes du langage usuel recueillis dans des documents lorrains.

Les douze planches gravées présentent un grand nombre d'abréviations paléographiques françaises résolues et datées et classées par ordre alphabétique.

La plupart des exemples cités par Le Moine dans son dictionnaire *praticien gothique* sont tirés des archives de Toul, les plus riches du royaume après celles de Saint-Denis. Il considère comme fautives toutes les pièces publiées comme venant des archives de Toul par Benoît Picard dans son livre sur l'origine de la maison de Lorraine, et ses autres ouvrages.

Une communication relative à la *Diplomatique pratique* fut faite au milieu de l'année 1765 à la Société royale des sciences et des arts de Metz, et en 1772 sur le *Supplément* à cet ouvrage.

Les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* donnèrent dans leur fascicule de décembre 1765, pages 1345-1370, un compte rendu élogieux et une brève analyse de la *Diplomatique pratique*, en regrettant que les chapitres x et xi (caractères auxquels on peut discerner les faux diplômes d'avec les vrais) ne fussent pas après le iii (notes historiques, plans) ou le xiiie. Cette observation critique paraît exacte.

Le supplément à l'ouvrage dont il vient d'être question fut publié en 1772, à Paris, chez Despilly, libraire, rue Saint-Jacques, à la Croix d'Or, sous le titre de : *Supplément à la Diplomatique pratique de M. Le Moine*, contenant une méthode sûre pour apprendre à déchiffrer les anciennes écritures et arranger les

archives, avec cinquante-trois planches, tant des alphabets, abréviations, que des titres anciens et gothiques, par MM. Batteney et Le Moine, archivistes associés (in-4 de 64 pages, plus les planches).

La demande de permission d'imprimer indiquait comme titre : *Diplomatique pratique* ou l'*Archiviste françois*, etc. Le permis d'imprimer est du 10 juin 1771 et le privilège du 3 juillet.

Alors qu'en 1765, Le Moine faisait imprimer à Metz sa *Diplomatique-Pratique*, Batteney faisait graver à Paris, à ses frais, des planches destinées à être jointes à un livre sur la même matière.

En août 1769, il publia le prospectus suivant :

Prospectus d'un ouvrage intitulé *L'Archiviste françois* ou méthode pour apprendre à déchiffrer les anciennes écritures et à ranger dans le meilleur ordre les titres et papiers déposés dans les chartriers; par M. Batteney, archiviste de Mgr l'évêque d'Orléans; proposé par souscription. (Paris, impr. Valleyre l'aîné, rue de la Vieille Boucherie, à l'Arbre de Jessé, août 1769 [1].)

Le Moine, qui revenait alors se fixer dans sa ville natale, lui proposa la jonction de leurs ouvrages respectifs. Et de l'entente à ce sujet résulta la publication du *Supplément* susénoncé.

Les pages 7-8 reproduisent le prospectus de Batteney, dans lequel celui-ci reconnaît que la principale qualité de l'archiviste est la connaissance et le déchiffrement des écritures, alors que Le Moine prône l'esprit d'ordre et de classement.

Chacune des notes qui forment le texte du *Supplément* est accompagnée de l'indication de la page de la *Diplomatique pratique*, à laquelle elle donne un complément utile, et de l'indication de celui des deux auteurs qui la rédigea.

Le *Supplément* donne aux pages 19-32 un projet abrégé de l'inventaire général et raisonné des titres et papiers de la terre de Poncin en Bugey, appartenant vers cette époque à M. de Conzié, avec référence à des cartons. Cet inventaire avait été rédigé par Batteney.

1. *Bibl nat.*, ms. fr. 22085, fol. 184-185 (3 p. in-fol.)

Les planches gravées, dues aux soins et aux recherches de Batteney surtout, sont assez belles, les onze dernières présentent 33 documents, principalement extraits par Le Moine des archives de l'église de Lyon, auxquelles correspondent des transcriptions aux pages 45-63.

P. Namur, *Bibliographie paléographico....générale*, 1838, t. I, p. 106, cite la traduction allemande suivante de l'ouvrage ci-dessus : *Le Moine und Batteney*, Practische Anweisung zur Diplomatik und zu einer guten Einrichtung der Archive ; aus dem französischen. Nürnberg, 1776, in-4, avec atlas in-folio oblong de 52 pl.

Supplém., *ibid.*, 1777, in-4.

Graesse indique qu'un exemplaire de cet ouvrage fut vendu 6 florins 36 kreutzers à la vente Klang ; 2 thalers à la vente Baer.

Batteney ou Battheney [de Bonvouloir] figure parmi les maîtres de langues dans les almanachs de Lyon, de 1783 à 1785. Il y est qualifié d'archiviste et de généalogiste de l'ordre de Malte, d'auteur d'un ouvrage diplomatique, ce qui vise probablement le *Supplément*, réimprimé sous le titre de l'*Archiviste....*

« Ouvrage orné de cinquante-deux planches gravées ; seconde édition revue et corrigée par M. Battheney, archiviste et féodiste. A Paris, chez Le Clerc, 1770, in-4. »

Le supplément avait cinquante-trois planches.

Batteney de Bonvouloir dressa en 1747 le *Cartulaire et inventaire général des titres du chapitre de Saint-Nizier* [de Lyon] *avec un répertoire;* et il acheva plus tard l'*Inventaire des archives de l'abbaye royale des Dames bénédictines de Saint-Pierre*.

Il refit l'Inventaire des titres de la vénérable langue d'Auvergne (ordre de Malte) en sept volumes in-folio, conservés aux archives départementales du Rhône, H. 1 à 7. Le travail préliminaire de classement fut exécuté en vertu d'un marché passé le 1er octobre 1749, moyennant le prix de 5000 livres et fait à satisfaction. On trouvera aux mêmes Archives, H 398 et 399, une cinquantaine de pièces relatives aux archives inventoriées

par Batteney, et notamment le marché du 1er octobre 1749 [1].

Les documents inventoriés et décrits par Batteney forment, aux archives départementales du Rhône, 702 cotes de la série H. (1-702), et l'analyse de ces cotes a été publiée par M. Georges Guigue, en 1895, en un volume grand in-4 de 382 pages de la collection des Inventaires sommaires.

En janvier 1766, Batteney [2] proposa à la Bibliothèque du Roi l'acquisition de trois cents et quelques titres originaux, la plupart en parchemin, lui appartenant et concernant des généalogies, et il s'en rapporta pour le prix à l'estimation qu'en ferait Bignon, garde de cette Bibliothèque.

L'expertise fut faite par Delacour qui, le 22 mars, fixa le prix de 72 livres.

Vers la même époque, la Bibliothèque acquit encore un grand nombre de titres généalogiques provenant de feu Bertin du Rocheret, président en l'élection d'Épernay [3]; des sieurs de la Cour (Delacour), feu le chevalier Gougnon, Roger, Gorman, du Buisson, Jault, Blondeau [4], Pajon de Moncetz, docteur et professeur de médecine en l'Université de Paris, l'abbé Martin.

En 1778, il fut encore acquis de *Batteney*, moyennant la somme de 96 livres, et par Delacour pour son département des titres et généalogies à la Bibliothèque du roi, deux cents titres originaux et deux cahiers de défauts jugés au Parlement de Paris ès années 1552 et 1579 [5].

J'ai recueilli jadis dans un catalogue d'autographes l'indication d'une lettre fort intéressante adressée d'Amiens, le 13 avril 1776, par Le Moine à *de Chevrières*, l'auteur du *Nouvel Archiviste* (lettre de 6 pages, pleine in-4). Il y prend la défense de sa *Diplomatique pratique*, qu'il a publiée en 1765, après l'avoir méditée pendant plus de dix années. Cette lettre, remplie de détails utiles, établit longuement un parallèle entre les méthodes

1. Cf. *Inventaire sommaire des archives.... du Rhône*, par Guigue, I, 1895, p. 385-388.
2. Bibl. nat., ms. fr. 33259, fol. 71 et 91.
3. *Ibid.*, fol. 73 (avril 1766).
4. *Ibid.*, fol. 68 (1763 à 1777), 77, 79, 84, 86, 88.
5. *Ibid.*, fol. 91.

différentes suivies par Chevrières et par lui pour l'arrangement des chartriers.

Le destinataire de cette lettre est le sieur de Chevrières (J. G.), qui en 1775, et sous la qualification de « garde des Archives de S. A. S. Mgr le prince de Monaco », publia à Paris, chez Cailleau, « *Le Nouvel Archiviste*, contenant une nouvelle méthode de ranger un chartrier dont l'ordre chronologique est la base ; auquel on a joint des calculs et tables, pour aider à la supputation des tems, nécessaires aux Archivistes et à ceux qui s'adonnent à la chronologie » (petit in-8 de 220 p.).

Il s'agit, dans ce livre, ainsi que l'exprime l'auteur dans sa préface, « d'une nouvelle manière d'arranger un chartrier, dépouillée de toutes les difficultés que beaucoup d'archivistes ont fait naitre afin de se rendre plus utiles ».

Peut-être, en ces lignes, Chevrières vise-t-il un peu Le Moine, qui a comme lui parcouru une carrière ingrate et stérile et dont le système ne laisse pas que d'être assez difficultueux, quoique rationnel et de bonne méthode.

Chevrières n'a pas voulu, à la différence de Le Moine, adversaire ou concurrent ici nettement visé, faire un gros livre, un in-4, surchargé de compilations fastidieuses, de copies d'actes, ni donner « un grand nombre d'abréviations anciennes qui ont échappé à la sagacité de l'auteur de la *Diplomatique pratique* ».

Il a voulu simplement rédiger une sorte de *vade-mecum*, de *memento,* pour les personnes déjà au fait du travail des archivistes et de l'arrangement des titres.

L'arrangement par ordre de matières, le plus pratiqué jusqu'alors, n'a point le suffrage de Chevrières, qui lui trouve quelques inconvénients : 1° embarras, lors de la recherche d'un titre, pour le trouver promptement, faute de pouvoir deviner dans quelle subdivision de matière il sera trouvé, car il arrive presque toujours qu'un titre concerne plusieurs matières, et cependant il ne peut occuper qu'une place ; 2° difficulté de classement croissante en raison directe de l'augmentation du nombre des titres sur une même matière ; 3° difficulté, avec l'usage et la consultation fréquente des titres, d'en maintenir le même classement dans les boites.

Le Moine avait critiqué l'arrangement suivant l'ordre chronologique ; Chevrières en a de préférence cherché le perfectionnement. Il se réclame d'ailleurs de Mabillon, qui avait suivi ce système pour l'arrangement des archives du maréchal d'Estrées. Le Moine, au contraire, constate que Mabillon ne continua pas cette méthode.

Cependant voici le système de Chevrières : l'ordre chronologique est employé pour le classement des titres dans les boites et leur analyse dans l'inventaire; mais la table de ce dernier travail présente un classement par matières.

Elle renvoie donc en diverses pages à des descriptions et analyses de titres dont on peut, si l'on juge à propos, se contenter sans tirer d'un plus ou moins grand nombre de boites les originaux eux-mêmes.

Chevrières relate, p. 53-83, des modèles d'extraits d'actes des archives du prince de Monaco, ou concernant la seigneurie des Baux, le prieuré de Thouarcé. Ces exemples plaident assez en faveur de son système.

Chevrières décompose le travail de l'archiviste en diverses opérations : diviser les seigneuries; dater, ranger par ordre chronologique, numéroter et placer les titres, en ce qui concerne chaque seigneurie, dans les boites ou cartons (les boites en chêne sont préférables) ; extraire, puis inventorier les titres ; dresser la table de l'inventaire, alphabétiquement, par mots typiques.

Un arrangement particulier est recommandé pour les baux à cens, déclarations et cueilloirs, dont on doit faire le classement dans des boites distinctes et des analyses dans un inventaire spécial, avec table alphabétique des noms de lieux accompagnés du chiffre de cens.

V. — Inventaires de Le Moine en Touraine, 1752-1758. — Autres archivistes tourangeaux.

Les archives d'Indre-et-Loire ont, dans le fonds des titres de l'ancienne église collégiale, une remarquable série d'inventaires précieux, qui restent du répertoire général de Saint-

Martin et permettent d'apprécier les richesses historiques et paléographiques longtemps accumulées dans le chartrier, et brusquement, brutalement anéanties ou dispersées par la tourmente révolutionnaire. M. de Grandmaison constate [1] que « ces inventaires offrent des analyses en général bien faites, toujours très détaillées et souvent même accompagnées de citations textuelles qui peuvent, jusqu'à un certain point, remplacer les originaux ».

G. 492. Reg. in-fol. de 219 ff., papier. Inventaire des titres de la prévôté de Restigné, XVIIIe siècle.

Les titres analysés remontent au XIIIe siècle. Cette prévôté dépendait de la collégiale de Saint-Martin.

G. 591. Reg. grand in-fol. de 49 ff., papier. Inventaire des titres et papiers de la fabrique de l'église collégiale de Saint-Martin. 1748.

Les pièces analysées remontent à 1366.

G. 530. Reg. in-fol. de 124 ff., papier. Inventaire des titres concernant les chapelles fondées et desservies en l'église Saint-Martin. 1749.

Un deuxième volume (G. 594) fut fait en 1790.

G. 517. Registre in-fol. de 298 ff., papier. Inventaire des titres de la mense conventuelle et des offices claustraux du prieuré de Saint-Côme, réunis en 1742 à la fabrique de Saint-Martin. 1752.

Les pièces analysées remontent à 1092.

Sous les cotes G. 518-520 sont d'autres inventaires commencés en 1752 et poursuivis jusqu'en 1785 ou 1788.

Le Moine n'est sans doute pas étranger à la confection des registres cotés G. 517 et 519, et au commencement de ceux cotés G. 518 et 520.

G. 404. Reg. in-fol. de 165 ff., papier. Inventaire des titres de la mense capitulaire de l'église de Saint-Martin de Tours, à Ligueil. 1753.

G. 381. Registre grand in-fol. de 258 ff., papier. Inventaire des titres concernant les droits honorifiques du chapitre de Saint-

1. *Inventaire sommaire*, t. II, 1882, p. IV.

Martin, et les maisons de la ville de Tours données à loyer ou à rente par les chanoines. 1753.

G. 415. Reg. grand in-fol. de 85 ff., papier. Inventaire des titres concernant les droits utiles et honorifiques du doyenné de Saint-Martin de Tours. 1753.

G. 456. Reg. in-fol. de 205 ff., papier. Inventaire des titres de la prévôté de la Varenne, achevé par Lemoine, archiviste. 1754.

Les titres analysés remontent au XII[e] siècle. Cette prévôté dépendait de l'église collégiale de Saint-Martin de Tours.

G. 481. Reg. in-fol., de 184 ff., papier. Inventaire des titres de la prévôté d'Oé, fait par Lemoine, archiviste de Saint-Martin. 1755.

Les titres analysés remontent à 1185.

G. 409. Reg. in-fol. de 51 ff., papier. Inventaire des titres de la seigneurie de Saint-Quentin. 1758.

D'autres archivistes tourangeaux sont à signaler.

Letourneux, vers 1740, rédigea l'inventaire des titres des terres de Roncheville-Merennes, en Normandie, à l'abbaye de Saint-Julien [1].

Un certain Griffier, archiviste, était, en 1769, locataire, pour 100 livres, d'une maison sise à Tours, appartenant à l'église collégiale Saint-Martin [2].

Vers 1770, Portier, feudiste, reçoit 60 livres pour copie de l'aveu de la châtellenie de Linières, appartenant à la collégiale de Saint-Martin [3].

Le sieur Lepoivre, feudiste du seigneur du Pin, en 1778-1780 [4].

Baudot et Delaunay, feudistes, passèrent un marché, vers 1790, avec les religieux de Marmoutier pour le rétablissement du chartrier de leur prieuré de Bohon [5].

L'inventaire des titres de la prévôté de Lignières (G. 457) fut dressé, en 1778, par C.-F. Amelin, archiviste.

1. Archives d'Indre-et-Loire, H. 515.
2. *Ibid.*, G. 570.
3. *Ibid.*, G. 587.
4. *Ibid.*, H. 246.
5. *Ibid.*, H. 250.

Ceux des titres de la châtellenie des Bains ou Hautes-Varennes, et de la châtellenie d'Huisnes, au chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin, furent faits en 1789-1792 par Lesourd (G. 161).

Amelin fit aussi, en 1780, en se qualifiant « arpenteur géomètre, feudiste et archiviste de Saint-Martin », l'inventaire des titres de la prévôté de Saint-Épain, appartenant au même chapitre (G. 495).

VI. — Le Moine et les archives du chapitre de Toul (1756, etc.).

Dès le milieu du XVIIIe siècle, il était déjà question, dans les assemblées du chapitre de la cathédrale de Toul, de l'arrangement des archives du chapitre [1]. Un bureau fut nommé pour examiner les archivistes qui se présenteraient et solliciteraient ce travail. L'un d'eux fut Le Moine dont le plan fut remis et le traité signé en 1756. En l'année suivante, il fut nommé pro-secrétaire du chapitre. Les chanoines délibérèrent sur le rangement des archives et sur le choix des papiers pour les inventaires.

On conserve aux archives de Meurthe-et-Moselle, sous les cotes G. 104 et 105, deux registres in-folio de 195 et 185 feuillets, sur papier, qui sont le *Code capitulaire* ou recueil des délibérations les plus intéressantes prises dans les chapitres généraux et particuliers depuis 1630 jusqu'en 1760 inclusivement (avec additions postérieures), rédigé en forme de dictionnaire par Le Moine, archiviste et secrétaire de chapitre de Toul, 1764.

Dans le tome I, on remarque notamment des renseignements sur les archives, dont il existait trois clefs, une pour l'écolâtre, la deuxième pour le président, la troisième pour le commis à la garde des papiers ; sur la nomination de huit députés pour faire un inventaire général des titres du trésor; les honoraires du chanoine archiviste

On a dit plus haut ce que Le Moine, dans sa *Diplomatique pratique*, a emprunté aux archives de Toul.

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 98-99.

VII. — **Le Moine à Lyon (1765-1769).**

Le P. de Maubuisson était archiviste de la primatiale de Lyon depuis 1762, comme successeur d'un sieur Javard, lorsque, le 25 juin 1765, les chanoines-comtes de Lyon firent venir Le Moine, qui s'était montré habile et savant archiviste dans l'établissement des inventaires des archives des églises cathédrales de Toul et de Tours. Il fut installé le 25 juin 1765, dans ses nouvelles fonctions, après prestation de serment dans la salle capitulaire et réception de 300 livres pour ses frais de voyage et d'installation.

Un des prédécesseurs de Le Moine, Javard, qui fut archiviste du chapitre de 1719 à 1762, était tenu dès cette première date de travailler à l'inventaire cinq matinées par semaine, au prix de 200 livres par an, auquel on ajouta en 1720 une gratification de 200 livres. Plus tard, en 1729, on lui adjoignit un sieur Salvaire.

Des inventaires des archives de la Primatiale furent dressés en 1682, 1690, 1724, 1740, 1749, 1751 et 1758.

Le Moine s'était engagé à faire le nouvel inventaire dans l'espace de huit années et moyennant le prix annuel de 2300 livres, pour ses honoraires, son logement dans la manécanterie, les appointements de commis, les fournitures et frais de bureau et tous les autres objets désignés dans le traité [1].

L'étendue de ce travail et la valeur personnelle de Le Moine rendirent cette rétribution fort insuffisante et nous verrons bientôt que, dans ses pourparlers avec les religieux de Saint-Germain des Prés, l'archiviste se montra plus exigeant. Un an et demi plus tard, le 23 janvier 1767, l'abbé Christophe Gouvilliers, qui travailla en même temps aux archives du chapitre d'Ainay et en dressa l'inventaire en quatre volumes moyennant une pension de 1000 livres et diverses rétributions pour copies, fut adjoint à Le Moine, avec le consentement du chapitre et aux appointements de 200 livres, auxquels furent ajoutés d'abord, en

1. Règlement capitulaire, livre 190, folio 122.

1769, vingt sols par page de la mise au net et autant par page de copie des titres anciens, puis une gratification de 200 livres.

On connait le nom d'un autre adjoint à Le Moine, le sieur Fontaine.

Le premier volume de l'inventaire, commencé seulement fin juin 1765, fut présenté au chapitre général le 11 novembre suivant par Le Moine, qui en écrivit lui-même la table.

Le dix-huitième et dernier volume était terminé en 1769 avant le 1er décembre, puisqu'à cette date la reliure des dix-huit volumes de l'inventaire est payée 216 livres.

Au lieu des huit années convenues dans le traité, Le Moine avait mis à peine quatre ans et demi, aux modestes appointements annuels de 2300 livres, supplémentés, il est vrai, de quelques menues gratifications: le 7 juillet 1769, cent livres « pour ouvrages extraordinaires », et peut-être d'autres encore.

Quant à Gouvilliers et Fontaine, ils reçoivent, le 13 novembre de la même année, des gratifications respectives de 100 et 48 livres.

Le Moine, après un gain total d'environ 20000 livres, dut quitter Lyon en 1770, peut-être à la fin de 1769, et eut pour successeur son collaborateur l'abbé Gouvilliers [1].

Les archives de l'église de Lyon furent rangées par Le Moine non pas dans des layettes ou boites, mais dans des cartons ou portefeuilles en forme de couvertures de livres, d'environ seize pouces de longueur sur neuf de largeur, ce qui était le format du plus grand papier.

Le dossier était d'un à trois pouces d'épaisseur suivant la quantité de titres que devait renfermer le carton.

Ce carton, non pourvu de goussets, était lié avec des rubans de fil se croisant.

Les portefeuilles, dont chacun avait au dos l'indication numérique de l'armoire et du volume, se plaçaient sur des rayons ou étagères, dans des armoires fermées de volets grillés de fil d'archal avec doublure de toile verte.

1. Léopold Niepce, *Les Archives de la Primatiale de Lyon*, dans *Revue lyonnaise*, 1885, p. 422-443.



Le portefeuille se faisait avec du gros carton de pâte ; la couverture était, à l'intérieur en papier blanc, à l'extérieur en papier bleu ; des filets de papier rouge et une étiquette en papier blanc complétaient la décoration.

Chaque portefeuille pouvait revenir à 16 sols en gros et 20 sols en détail.

Le Moine parait avoir eu une préférence pour le classement des archives dans des cartons ou portefeuilles rangés dans des armoires.

La table générale des tables d'un grand nombre de volumes d'inventaires de l'église de Lyon, établie sous le titre de *Dictionnaire des archives*, contenait les références aux volumes et aux pages de l'inventaire, afin d'obliger ceux qui avaient besoin des titres à recourir à l'inventaire pour en lire l'analyse et à ne tirer des portefeuilles ou cartons que les titres absolument nécessaires.

Le Moine avait établi cette table générale pour terminer et rendre commode une œuvre de classement qui lui demanda cinq ans d'un travail assidu avec l'aide de trois commis.

Pendant son séjour à Lyon, Le Moine fut aussi chargé, par les chanoines de l'église collégiale de la Platière, de dresser l'inventaire de leurs titres. Cet ouvrage fut établi en volumes et intitulé : « *Inventaire des chartes et titres du prieuré de Notre-Dame de la Platière de Lyon, fait aux frais de M. Joseph-Louis de Meyras de la Roquette, prieur et chef du chapitre de Notre-Dame de la Platière de Lyon, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare*, par Le Moine, archiviste de MM. les comtes de Lyon, lequel déclare en âme et conscience d'avoir fidèlement analysé tous les titres énoncés dans l'inventaire et non avoir altéré le sens d'aucun, le 31 décembre 1767. »

Ces volumes sont aux archives départementales du Rhône.

Différents mémoires et consultations judiciaires rédigés depuis 1764 environ jusque vers 1772 pour les chanoines comtes de Lyon et énumérés dans le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, sous les nos 2323 à 2360, sont signés des noms suivants : Me Piales, avocat ; Me Prost de Royer, avocat ; Me Caillard, avocat ; Mes Delurieux et Prost ; Me Moriceau, avocat ; Du-

rand, avocat; Guillin, avocat; Rocher, secrétaire (3 février 1770); Monnin, secrétaire; Courtin, avocat; Carré, avocat; Dupuy, avocat; etc. [1].

Ms. 128 (2193) de la Bibl. de Lyon. Copie faite le 20 mars 1768 par Pierre-Camille Le Moine, archiviste des comtes de Lyon, d'après l'original aux archives de ce chapitre, en deux feuillets in-fol., avec apostille et signatures autographes d'un tarif en langue vulgaire de la leyde et autres appartenances dues à l'archevêque et au chapitre de Lyon.

Ms. 145 (2217 et 2218) de la même bibliothèque. Copie faite le 1er juillet 1765 d'une lettre de l'archevêque de Lyon de Marquemont au Chapitre, touchant le nouvel habit de chœur, 24 mai 1623.

Dans le Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, on lit sous le n° 2218 l'indication d'une copie d'une lettre de l'archevêque de Lyon, du 24 may 1623, certifiée le 1er juillet 1765, par Le Moine, archiviste du Chapitre.

Il existe aux archives départementales de la Drôme un bon répertoire, rédigé par Le Moine en 1765, des titres et papiers de l'Ordre de Saint-Ruf.

Pendant son séjour à Lyon et avant de revenir à Paris, Le Moine travailla à Annonay et dressa un bon *Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Jacques et Saint-Philippe de Trachin à Annonay*, fait sous les yeux de Me Collongeon, chanoine de l'Ordre de Saint-Ruf, chevalier de Saint-Lazare et administrateur dudit prieuré, par Pierre-Camille Lemoine, de Paris, avocat au Parlement; 1769, papier, 57 pages, 420 sur 270 millimètres [2].

VIII. — **Le Moine et les archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (1770-1771).**

M. Omont a publié, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 24e année, 1897, p. 54-63, quel-

1. Langlois et Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, p. 135.
2. Ms. 26 (12405) de la bibliothèque d'Annonay.

ques-uns des documents ci-après, relatifs à la proposition que fit Le Moine en 1770 et 1771, au prieur de Saint-Germain des Prés, de dresser un inventaire des riches archives de l'abbaye. Mais cette abbaye comptait sans doute, outre son bibliothécaire dom Patert, plusieurs religieux capables de faire le même travail, sans qu'il fût nécessaire de recourir à un archiviste du dehors. Aussi, les projets présentés à quelques mois de distance par Le Moine ainsi que par Bordier, avocat au Parlement, ne paraissent pas avoir été agréés par le Chapitre.

Les documents ci-après sont insérés à la fin de l'un des registres des délibérations capitulaires de l'abbaye, classé aujourd'hui sous le n° 16859 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

« 3 novembre 1770. — Plan pour l'arrangement des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prez [1].

« Cette abbaye, la première de l'Ordre, possède aussi un des plus beaux chartriers du royaume. Les hommes célèbres qui ont habité cette maison ont quelquefois jetté les yeux sur les archives et en ont mis en ordre de certaines parties, dont on voit encore de précieux vestiges. Mais le laps de temps, le changement d'officiers, la nécessité de tirer souvent des titres pour soutenir des droits attaqués par les ennemis que suscitent l'intérêt et l'irréligion, ont remis le chartrier dans le premier désordre.

« Pour l'en tirer, il faudroit un nouvel inventaire raisonné, divisé en dix ou douze volumes précédés chacun d'une bonne table des matières.

« Pour parvenir à faire cet inventaire, il faut y procéder par huit opérations successives et absolument nécessaires. En voici le détail :

1re opération

« Visiter toutes les layettes les unes après les autres pour voir si les titres qui y sont contenus y doivent effectivement rester; et dans le cas contraire, les reporter, à mesure, à leur vraye place. On replacera en même temps ceux que l'on fera rentrer

1. Publié par M. Omont, *loc. cit.*, p 54-57.

au trézor, après avoir fait sur cet objet touttes les perquisitions nécessaires.

2e opération

« Analiser tous les carthulaires les uns après les autres en les mettant par les lettres de l'alphabet, rangés suivant leur ancienneté; faisant autant d'extraits différens, sur des papiers volans, qu'il y a de chemises différentes dans les carthulaires ; avec l'attention de mettre en tête de chaque extrait la lettre et le folio du carthulaire.

« Ces extraits seront reportés dans chaque layette, où doivent être les titres, et se trouveront tout faits lorsqu'on en sera à l'analise des pièces. Mais l'abbaye en retirera un bien plus grand avantage en ce que, si les originaux manquent, les carthulaires y suppléeront, ces monuments étant admis dans les tribunaux, sans autre forme authentique que leur antiquité.

3e opération

« Faire secouer et épouster tous les papiers et rouleaux dextrement pour ne point rompre les sceaux, et les déployer à mesure et remettre tous du même format et comme le plus grand in-folio, afin qu'étant enliassés, ils se soutiennent mutuellement et que le lien (un ruban de fil et non une corde) ne puisse les endommager.

« *Nota.* — Les bulles et les patentes resteront dans leur grandeur sans aucuns plis.

4e opération

« Dater en tête tous les titres de chaque layette ou de chaque seigneurie et les ranger ensuite par ordre chronologique.

5e opération

« Diviser et subdiviser tous les titres d'une même seigneurie, autant que la matière l'exigera et selon l'ordre le plus naturel : droits honorifiques, justice, police, domaines, terres, prez, vignes, moulins, rentes en argent et en grains, patronage, dixmes, portion congrue, réparations de l'église, directe, censives et terriers.

6e opération

« Analiser les titres dans tout leur contenu, de manière que des extraits représentent les originaux dépouillés seulement des formules et des stiles ordinaires, introduits par la méfiance. On aura soin de copier mot pour mot les clauses essentielles des actes dans les langues romance, latine ou française dont ils seront conçus. Chaque titre sera étiqueté à mesure par premier et dernier; chaque cotte contenant sa layette, la liasse et le numéro pour pouvoir être tiré ou replacé avec facilité.

7e opération

« Faire mettre au net, par une bonne main, ces analises de titres ainsi divisés en beau papier, grand raisin, en laissant des marges et de l'espace suffisamment à la fin de chaque liasse, pour y introduire les nouveaux titres qui rentreront dans l'archive.

8e opération

« Chaque volume d'inventaire sera précédé par une bonne table alphabétique qui reproduise le même objet sur plusieurs faces s'il le faut, pour être trouvé plus aisément; et de toutes les tables, en former une généralle au moyen de laquelle on puisse trouver dans l'instant, non seulement les titres qui concernent une même matière, rassemblés sous un même point de vue, mais encore tous ceux dont il pourrait être parlé par occasion et dispersés dans diverses layettes.

« Ces tables, non plus que la division des titres et l'analize des anciennes chartes, ne se confient jamais à des élèves.

« Le premier volume contiendrait les bulles des Papes et les diplômes des Empereurs et patentes des Roys, comme étant les objets les plus précieux du chartrier.

« Le deuxième volume renfermeroit tout ce qui a rapport à l'église, les statuts, la juridiction spirituelle, le gouvernement intérieur de la maison, et tous autres objets relatifs.

« Le troisième aurait pour objet l'enceinte de l'abbaye et la ville : droits honorifiques et utiles, justice temporelle, maisons, rentes, cens, etc.

« Issy et Vaugirard seuls pourraient former le quatrième volume.

« Les suivants, au nombre de six ou huit, contiendroient touttes les autres seigneuries et villages par ordre alphabétique, en interrompant cet ordre toutes les fois que plusieurs villages seroient contingus.

« Le dernier volume seroit composé de tous les priorés réunis à la manse conventuelle.

« Il faudroit cinq ans environ pour rendre l'ouvrage complet.

« Pour l'honoraire, il en coûteroit 15000 livres. J'en aurois demandé 18, mais j'évalue les services que je pourrois tirer de M. Lamberteau et les ouvrages déjà commencés à 3000 livres.

« Les archives de Lyon, qui n'étoient guères plus considérables que celles de l'abbaye, m'ont rapporté 20000 livres, et celles de Saint-Quentin, qui n'auront que six ou sept volumes, coûteront au Chapitre 12000 livres. J'en ai les traités.

« Par année (ou plutôt par mois, car mon année ne serait composée que de sept mois, étant engagé ailleurs pour quatre ou cinq mois), par mois donc, je demanderois 450 livres, ce qui forme 18 livres par jour en comptant vingt-cinq jours de travail par mois), pour moi et deux commis ou élèves, à mes frais. Mes journées sont régulièrement de huit heures au moins, cinq le matin et trois l'après-midy. Mes élèves sont accoutumés à ne point perdre un moment sous mes yeux. Par rapport à moi, il faudroit m'honorer d'une entière confiance. La vue des siècles passés me fait penser à l'avenir et cette idée éloigne la négligence et la cupidité : *Non servientem ad oculum.*

« L'abbaye peut trouver son meilleur compte à ce détail (par mois), si les archives ne sont pas aussi considérables que je me le suis figuré; mais dans le cas contraire, elle gagneroit au forfait près de 100 pistolles et je serois moins gêné.

« Lorsque je me borne à si peu, dans une entreprise aussi considérable, aussi pénible, et que j'espère pousser à sa perfection, comme le modèle existant à Paris de mes foibles talents, je pense à vous tesmoigner, Messieurs, la reconnoissance que je vous dois. Formé par le savant et le laborieux Dom Gérou, je rendrai à l'Ordre ce que j'en ai receu, heureux que l'on m'admette à faire mes preuves sous les yeux de mes maîtres. »

Une autre copie du même document, au folio 475 du ms. fr. 16879 de la Bibliothèque nationale, est suivie de la signature accompagnée des indications suivantes :

Avocat, archiviste des églises de Saint-Martin de Tours, de Toul, de Lyon et de Saint-Quentin; des académies de Metz, Lyon et Rouen.

Au folio 483, se trouve une autre copie résumée [1] de la lettre de Le Moine, avec la mention des titres suivants : « Avocat de plusieurs célèbres églises de France et notamment de MM. les comtes de Lyon, des académies de Metz et de Rouen; » et des évaluations et estimations différentes au point de vue du temps et de l'honoraire. Le Moine, dans cette note, parle de six ans au moins pour rendre l'ouvrage complet (volumes et tables), « un volume et six mois de plus ne formeront pas un moyen pour demander une augmentation; l'entrepreneur n'envisage que la gloire de réussir. »

Pour l'honoraire, il réclame 25000 livres payables à raison de 4000 livres par an aux quartiers ordinaires et il estime à 1800 livres par an les frais de bureau et le salaire de deux écrivains latinistes, 1200 livres, la nourriture et l'entretien de l'entrepreneur, soit 3000 livres de débours; de sorte qu'au bout de six ans d'une carrière pénible et peu commune, il ne restera que 6 à 7000 livres de profit net pour le talent.

« Et si l'on ne comptoit sur le travail assidu et perpétuel de deux religieux au moins qui seront destinés à coopérer à l'exécution de cette entreprise, on auroit demandé un plus long espace de temps, et une somme plus considérable. »

Nous avons vu que le premier volume d'extraits devait renfermer les bulles des papes, chartes des archevêques, diplômes des empereurs et patentes des rois.

Voici un type, proposé par Le Moine, d'un extrait et d'une analyse d'acte de cette catégorie [2].

1. Non publiée par M. Omont.
2. Bibl. nat., ms. fr. 16859, fol. 485. Non publié par M. Omont.

N° 1.

Le 6 décembre 558.

Fondation de l'abbaye. — Diplôme de Childebert Ier, roi de France, portant fondation d'une abbaye en l'honneur de sainte Croix (et de saint Vincent, dont il avait apporté les reliques d'Espagne), au lieu nommé alors *Locotice* du côté d'Issy, pourquoi il donne plusieurs biens pour l'entretien des religieux, entre autres :

Le fief d'Issy, près la Seine, les moulins placés entre les portes de la ville et la rivière.

Le domaine de la Seine et le droit de pêche.

Les isles et autres appartenances dans toute l'étendue de la rivière depuis la petite rivière jusqu'au pont de Paris.

L'Oratoire de Saint-Andéol (Saint-André des Arcs).

« Childebertus Rex Francorum cœpi construere in urbe Parisiaca prope muros civitatis in terra quæ aspicit ad fiscum Isyacensem in loco qui appellatur Locotitie, in honore sancti Vincentii martyris, cujus reliquias de Spania apportavimus, etc. »

Voyez les Cartulaires cotés A, fol. VI, D, fol. Ier, et F, fol. IX v°, etc.

Joint deux copies vidimées en 1476 et 1500 et une collationnée en 1750, etc.

N° 2.

Le. . . . . .

Confirmation des donations. — Diplôme de. . . . qui confirme la fondation, etc.

En un *Mémoire* [1] (daté de 1771), *au sujet de l'arrangement du chartrier de Saint-Germain des Prés*, un des plus considérables du royaume, Le Moine gémit de la confusion dans laquelle se trouvent les archives de l'abbaye. Elle « a sa source d'abord dans le plan même qui fut adopté au siècle dernier lorsqu'on travailla à ces archives. Les principes de diplomatique ne faisoient que d'éclore. Un archiviste passoit pour très habile lors qu'il avoit sceu diviser les titres et papiers d'un chartrier en layettes relatives à chaque seigneurie, diviser les layettes en liasses et mettre chaque pièce sous sa cotte. Les objets restoient confondus : la justice n'étoit point distinguée de la police, la

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, fol. 487 (copie) et 488 (original). Texte publié par M. Omont, *loc. cit.*, p. 57-58.

dixme du champart, le domaine fieffé du non fieffé; et on ne mettoit les étiquettes que sur des feuilles volantes qui ne servoient guère que la première fois.

« Une autre source du dérangement du chartrier est la succession des seigneurs abbés. Leurs officiers agissans d'autorité n'ont voulu se subordonner à aucune loy : ils ont pris les titres dont ils ont cru avoir besoin sans vouloir donner de récépissés; et quand ils les ont rapportés, ils se sont peu embarrassés de les remettre à leur place, qu'il n'étoit pas d'ailleurs aisé de trouver.

« Les religieux de l'abbaye ont essayé plusieurs fois de remettre un certain ordre dans les archives : on y voit quelques parties qui sont travaillées avec soin et intelligence, mais les travaux littéraires auxquels la congrégation les appliquoit pour le bien général de l'Église et de l'État ne leur ont point permis d'embrasser toutes les parties et de conduire l'ouvrage à sa perfection.

« C'est sans doute une des opérations les plus urgentes et les plus essentielles aux biens de l'abbaye que de remettre en ordre ses archives qui en assurent les droits. Sans cela, ils se perdront les uns après les autres sans qu'on puisse les deffendre ni les revendiquer.

« Les religieux ne refusent point de contribuer à la dépense qu'occasionnera cet ouvrage, comme ils contribuent à toutes les charges de l'abbaye, c'est-à-dire pour un tiers, soit en fournissant quelques religieux qui travailleroient avec l'archiviste qui seroit nommé, soit en contribuant des deniers dans la proportion de droit. »

A la même époque (1771), une lettre de recommandation [1] en faveur de Le Moine fut envoyée à l'abbé de Saint-Germain, duc de la Vrillière. Elle renferme, relativement à l'état de dérangement et de confusion du chartrier, quelques-unes des observations du *Mémoire* de 1771 publié ci-dessus, et elle émane du prieur et des religieux mêmes de l'abbaye. C'est apparemment à Le Moine qu'est due la rédaction d'une partie de cette lettre.

1. Bibl. nat., ms fr. 16859, p. 485-497, brouillon. Publiée par M. Omont, *loc. cit.*, p. 62-63.

On y lit notamment :

« Une personne qui, depuis plusieurs années, n'est occupée que de l'arrangement des chartriers, un savant qui a fait imprimer sur cette matière un ouvrage sous le titre de *Diplomatique pratique*, qui a été applaudi généralement ; le Restaurateur des archives des Églises de Lion, de Tours, de Toul, de Saint-Quentin en Vermandois : M. Le Moine enfin vient de s'offrir pour rendre les mêmes services à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

« Si la qualité de Ministre du Souverain dans la partie ecclésiastique et notamment dans celle qui concerne les œconomats, dont Votre Grandeur est revêtue, nous impose la loy de ne pouvoir délibérer sur le plan de M. Le Moine que nous avons l'honneur de lui présenter qu'autant qu'elle aura bien voulu y jeter un coup d'œil favorable, les bontés dont elle a bien voulu honorer cette communauté en plusieurs circonstances lui donnent la confiance que Sa Grandeur voudra bien concourir à l'exécution d'un travail nécessaire absolument.

« Oui, Monseigneur, ce travail est de la dernière nécessité, plus encore, nous osons le dire, pour la manse abbatiale que pour la manse conventuelle, par la raison que la première jouit presque de tous les droits honorifiques et lucratifs dans l'étendue du faubourg de Saint-Germain et que depuis l'ordre établi dans le chartrier en 1670 ou 1680, cette partie considérable de la ville de Paris a changé de face plusieurs fois. Nous pourrions en ajouter une autre, qui est aussi vraie : aucun titre depuis cette époque n'a été inventorié. »

L'intention du chapitre de faire opérer un classement des archives avait sans doute été ébruitée, car la proposition de Le Moine ne fut pas isolée. Voici une demande analogue émanant d'un professionnel du même genre [1].

« Le sieur Bordier, avocat en Parlement, et ayant travaillé dans la Pratique avec succès pendant plus de douze années, dont cinq en qualité de maître clerc de notaire dans les meilleures études de Paris, a l'honneur d'offrir ses talents et ses services à

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, fol. 499. Pièce non publiée par M. Omont.

MM. de l'abbaye Saint-Germain des Prés, pour le travail qu'ils se proposent de faire faire à leur chartrier. Le sieur Bordier se flatte d'être en état, au moïen du travail qu'il annonce avoir ci-devant fait, d'arranger, inventorier, dépouiller, extraire, traduire et déchiffrer toutes sortes de titres et pièces, tant anciennes que nouvelles, même les plus embroüillées, et de donner à cet égard, à ces messieurs, la satisfaction la plus complète. D'ailleurs, comme le sieur Bordier s'est toujours fait une loy d'envisager pour principal but de ses travaux l'estime et les louanges de ceux qui veulent bien l'emploïer, et de se restraindre à un gain modique et honnête, il espère par là, en cas de concurrence et à mérite égal, emporter le suffrage de ces messieurs, à l'équité desquels il se fera un devoir s'en rapporter. »

(Il demeure chez son frère, intendant du marquis de Néelle, porte et boulevard Saint-Honoré.)

Le Moine, à l'appui de sa proposition, présenta une « Note sur le classement des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés » [1] :

Les motifs qui doivent engager à faire procéder à l'arrangement des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés se réduisent à trois, qui en font sentir toute l'importance et l'utilité.

1° *L'histoire.* Ces archives conservent les plus anciens dépôts de la nation ; l'abbaye, fondée sous la première race de nos rois, a des actes de la plus haute antiquité. Leur arrangement jettera les plus grandes lumières sur les bienfaits de nos rois, sur les droits de la couronne, sur l'état et la condition des personnes, sur la nature des propriétés, sur les accroissements de la capitale, enfin sur la diplomatique.

Une suite ordonnée des titres depuis l'an 558 sera une instruction plus lumineuse que les monuments qui servent de preuves dans les histoires ; une continuité de titres depuis cet âge doit répandre plus de clarté que les conjectures incertaines des historiens. La nécessité d'allier la science du droit civil et

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 491-494, minute.

public avec la recherche des propriétés de ce monastère jusqu'à nos jours sera peut-être un nouveau flambeau pour l'histoire.

C'est d'ailleurs entrer dans les sages vues du gouvernement que de mettre de l'ordre dans ces précieux restes de nos ayeux, on croit pouvoir avancer même que c'est exécuter les intentions du roi qui dépense de grandes sommes pour former des collections précieuses pour l'instruction de ses successeurs et de ses sujets.

2° *L'avantage.* — L'ordre et l'arrangement des archives donnera des connoissances utiles sur la nature des droits et des biens de l'abbaye. Ces actes, soigneusement conservés, étant réunis en un seul corps d'ouvrage, feront naitre de nouveaux résultats sur la nature des biens, sur leur vraye valeur, sur leur consistance. Un seul coup d'œil apprendra dans un instant quelles sont les améliorations à faire et les augmentations à espérer sur ces mêmes biens. On connaîtra ce que l'abbaye peut rapporter de revenu annuel. Le devoir de tout propriétaire est d'être instruit des biens dont il a la jouissance. C'est ce qu'on se propose dans le projet qu'on présente aujourd'hui, dont les avantages sont certainement démontrés.

3° *La nécessité.* — Le désordre et la confusion qui règnent dans de grandes archives est un motif plus que suffisant pour déterminer un nouvel arrangement. A ce motif, un autre plus pressant encore vient à l'appui : c'est l'obligation de se conformer aux ordonnances que le roi vient de publier pour l'abbréviation des procès. La promptitude qu'elle exige peut, pour présenter les causes tant en demandant qu'en deffendant, mettre tous les propriétaires dans l'obligation rigoureuse de connoitre sur le champ les droits et la justice de leurs actions. Comment pouvoir exécuter ce qu'elle prescrit, si l'ordre ne se trouve pas dans le titre? Autrefois, la lenteur des procédures donnoit un délai suffisant pour chercher, dans le chaos de ses archives, les moyens d'éviter la perte de ses biens; aujourd'hui, il faut que l'activité que le roi a mise dans l'administration de sa justice soit imitée par tous les ordres de la nation.

C'est la réunion de ces motifs qui concourent à opérer promp-

tement l'arrangement des archives de Saint-Germain des Prés. Le conseil des Économats jugera combien ils sont utiles et combien ils sont pressans.

La *méthode* qu'il faut tenir dans l'arrangement des archives de l'abbaye doit se considérer sous plusieurs points de vue.

Les biens de ce monastère sont partagés en deux parties : la manse abbatialle et la manse claustrale. L'Économat est en possession de la première, les religieux de la seconde; tous deux ensemble doivent concourir à frais communs pour son exécution, chacun au prorata de leur jouissance. La manse abbatialle a plus des deux tiers; les religieux ont le reste. Il est donc juste que l'une et l'autre manse contribue, en proportion de sa jouissance, pour établir la nature de chaque espèce de contribution et pour accellérer la fin de cet ouvrage. On croit que huit personnes suffiront pour y parvenir en peu de tems. Nous allons dresser les articles qu'il est important d'observer :

1° Il y aura deux commissaires de l'arrangement des archives, l'un nommé et choisi par l'économat, et l'autre par le prieur de Saint-Germain. Ces deux commissaires dresseront les plans d'arrangement et auront l'inspection de tout l'ouvrage. Ils veilleront tant à sa prompte exécution qu'à l'exactitude des personnes cy-après nommées. Enfin, de commun accord, ils feront la distribution et la séparation des droits respectifs, et, avant que de clorre l'inventaire qui en auroit été dressé, ils en feront un rapport tant à l'économat qu'au prieur (*et religieux*) [1] de Saint-Germain des Prés.

2° Il y aura deux archivistes à la tête des bureaux, chargés de diriger les commis dans les extraits, qui seront nommés l'un par l'économat et l'autre par le prieur, lesquels travailleront continuellement sous l'inspection des commissaires et leur rendront compte, tant de leur ouvrage que des titres cottés et parafés qu'on leur aura mis entre les mains.

3° Il y aura trois commis, choisis par l'archiviste des économats, lesquels auront été présentés au commissaire pour juger de leur intelligence et capacité, lesquels se conformeront aux

1. Ces deux mots ont été rayés.

règlemens que feront lesdits deux commissaires, conformément aux dispositions de l'article 1[er].

4° Le prieur de Saint-Germain donnera un jeune religieux pour tenir lieu de commis à l'archiviste claustral, qui se conformera aussi aux règlemens.

5° Les deux commissaires et les deux archivistes s'assembleront tous les quinze jours pour statuer sur la bonne conduite et la méthode de l'ouvrage, lesquels tiendront un registre signé d'eux, et seront les archivistes religieux et commis, tenus de s'y conformer en suivant chacun la distribution qui leur aura été confiée par les commissaires.

6° Les commissaires rapporteront, tant à l'économat qu'au prieur claustral, tout ce qui sera exécuté.

7° L'état des personnes employées seront :

1° Le commissaire de l'économat;
2° Le commissaire du prieur;
3° L'archiviste de l'économat;
4° 1[er] commis,
2[e] commis,
3[e] commis;
5° L'archiviste de l'abbaye, son religieux commis.

8° Les honoraires annuels seront :

1° Au commissaire de l'économat, une gratification lorsque l'ouvrage sera fini, jugée par le mérite de ses soins et la promptitude de l'ouvrage;

2° A l'archiviste des économats.	1200 l.
1[er] commis.	1000
2[e] commis.	800
3[e] commis.	600
Contribution aux frais de bureau	400
Total pour l'économat.	4000 l.

Les religieux fourniront :
1° Un commissaire;
2° Un archiviste;
Un religieux commis;

le bureau, le bois, la chandelle pour tous pendant l'hiver, et les frais de bureau des religieux.

9° Les commissaires feront des règlemens particuliers pour fixer le travail et les heures d'entrées et sorties des bureaux, afin qu'il n'y ait point de lenteur dans cet ouvrage; et pour obliger davantage l'archiviste des économats à finir promptement, il aura pour sa récompense la somme de 1000 livres par an de gratification qui lui seront payées à la fin de tout l'ouvrage, après avoir l'inventaire signé des commissaires, de l'archiviste de l'abbaye et de lui.

L'impossibilité de juger du temps que durera ce travail doit être mise au premier rapport que les commissaires feront de la quantité de titres qui sont dans les archives, ceux qu'ils feront rapporter, à quoi même ils seront autorisés. On estime que ce travail pourra durer trois ans.

Le 23 septembre 1771 [1], Le Moine écrit de Meaux, à dom Patert, bibliothécaire de Saint-Germain des Prés, et le prie de faire copier et signer par un écrivain secret son *Mémoire au sujet de l'arrangement du chartrier*, et aussi sans doute de rectifier en quelques endroits son *Plan pour l'arrangement*. Le Moine, se ravisant, veut demander 25000 livres pour le prix total du travail au lieu de 20000, se réservant la faculté de réduire en faveur de la manse conventuelle, s'il y a lieu ; et six ans pour la confection des dix volumes environ d'inventaire avec les tables.

Dom Patert préféra sans doute que Le Moine fit lui-même les corrections, car, le 2 octobre, de la même abbaye meldoise, il retournait au prieur son *Plan* avec les changements que dom Patert avait jugés convenables suivant les circonstances. Il se montrait en outre dans la ferme résolution de tenir sa parole sur l'exécution de l'entreprise, « c'est-à-dire d'en faire un ouvrage d'honneur et en homme de lettres. Je rassemblerai toutes mes forces et mes faibles talens pour mériter l'honneur des suffrages de tout votre ordre, le plus éclairé de ceux de France. Je joins une lettre circulaire de M. de Meaux à ses curés qui

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 505.

forme un certificat en ma faveur; comme je n'en demande jamais, cette lettre peut se joindre au mémoire et même mon traité avec MM. les comtes de Lyon si D. Patert le juge à propos. »

Le post-scriptum de la même lettre est daté du 30 octobre, à Meaux, et adressé à dom Patert. Le Moine est encore tout heureux de l'honneur que lui a fait la veille l'évêque de Meaux de le retenir à dîner après acceptation de son inventaire des archives de l'évêché.

Il ressort du post-scriptum que, outre tout traité officiel que Le Moine passerait avec l'abbé et les religieux de Saint-Germain des Prés pour le classement des archives de l'abbaye, certaines conventions tacites avaient été passées entre lui et le prieur et dom Patert.

« Je pense, avec monsieur votre respectable prieur, que demander trop, serrer trop l'anguille, c'est risquer de tout échapper.

« Si je ne demande que 4000 livres par an, c'est d'après notre convention tacite que vous m'accorderez tous les ans quatre mois pour gagner environ 2000 livres et satisfaire mes pratiques des environs de Paris [1]. M. Vigoureux connoît bien ce métier, puisqu'il a la bonté de m'avertir que je perdrois sur le marché en travaillant douze mois.

« Si je remplissois en entier l'année, moi quatrième, je suis certain de finir en quatre ans et demi : ainsi tout revient au même et je ne changerai rien dans mon mémoire jusqu'à vos nouvelles observations. »

On sait que Le Moine et Bordier ne réussirent pas dans leurs tentatives.

Les documents ci-dessus ont cependant un réel intérêt ; ils nous renseignent sur l'état des archives de Saint-Germain des Prés vers 1770 et sur le mode de travail de ces classificateurs d'archives, parfois hommes laborieux et savants ainsi qu'était Le Moine.

Le classement des archives de l'abbaye et la confection d'un

1. « Mon année ne serait composée que de sept mois, étant engagé ailleurs pour quatre ou cinq mois ». Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 482.



inventaire étaient des opérations assurément coûteuses. Aussi le chapitre usait-il de tous moyens licites en son pouvoir pour attirer sur ses archives l'intérêt et la faveur de personnages puissants et riches, en provoquant chez eux le désir de satisfaire l'amour-propre ou la vanité. Le billet suivant pourrait en témoigner :

« Note pour estre remise à Madame la Marquise de, etc. [1] [1771].

« Les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Germain, persuadés que dans le riche depost de leurs archives il se trouve des actes concernant la maison de l'Espinasse, se feroient un vrai plaisir de les donner en communication à Madame la Marquise si elle vouloit bien avoir la complaisance d'appuyer leur demande auprès du Ministre pour parvenir à l'exécution du projet qu'ils ont déjà eu l'honneur de lui présenter sur l'arrangement de leur chartrier qui, depuis plusieurs siècles, est dans le plus mauvais ordre. Il leur seroit impossible de procurer à Madame les nouveaux éclaircissemens qui pourroient s'y rencontrer sur un objet qui doit l'interresser très particulièrement, si elle ne daignoit les aider de ses bons offices, pour accélérer le succès d'un travail aussi utile et désiré depuis tant d'années. »

Cette note fut soumise à Le Moine, qui dut être prié de la signer. Mais il n'y donna point son agrément, et, le 3 octobre 1771, il écrivit à dom Patert, bibliothécaire de l'abbaye : « Pour dresser la lettre à Mme la Marquise, je ne puis m'y résoudre ; l'amour-propre m'en dicteroit plus qu'il n'en est, ou la modestie me rendroit trop laconique ; ainsi je vous prie, Monsieur, de vous en charger [2]. »

IX. — **Le Moine en Brie. Meaux, Chambrefontaine, Faremoutiers, 1771. — Quelques féodistes en Brie à la même époque.**

Les archives de Seine-et-Marne conservent, sous les cotes G. 40 à 44, un inventaire général en cinq volumes des archives de

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, fol. 501.
2. Bibl. nat., ms. fr. 16859, fol. 510.

l'église cathédrale de Meaux, composé et rédigé par messire Ponthieu, chanoine, député à cet effet suivant décision capitulaire du 26 octobre 1740.

Cet inventaire était jadis utilisé jusqu'au jour où, une trentaine d'années plus tard, on jugea nécessaire un nouveau classement des archives de l'évêché et de la cathédrale et l'établissement d'un nouvel inventaire. Il résulte d'une note manuscrite au bas de l'imprimé inséré à la page 503 du ms. fr. 16859 de la Bibliothèque nationale, que « les archives de l'évêché de Meaux ont été arrangées par M. Le Moine, auteur de la *Diplomatique pratique* et finies en septembre 1771. »

C'est à la demande et par ordre de Mgr Jean-Louis Marthonie de Caussade que Pierre-Camille Le Moine, avocat en parlement, fit la totalité du travail et rédigea un inventaire des titres et chartes de l'évêché de Meaux, daté de 1771, in-folio conservé dans la bibliothèque de l'évêché. Une partie — la plupart — des titres inventoriés est conservée aux archives de Seine-et-Marne; une autre partie est aux archives hospitalières de Meaux, notamment les pièces relatives au grand séminaire de cette ville.

Préalablement à la rédaction de son inventaire, Le Moine écrivit une lettre qui fut imprimée et publiée avec la signature de l'évêque. C'est une lettre adressée à tous les curés et dignitaires ecclésiastiques du diocèse, concernant le classement des archives. Elle est intéressante et j'en donne le texte complet d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 16859, fol. 503 (in-4 sans nom d'imprimeur).

A Meaux, ce 9 septembre 1771.

Je crois devoir vous prévenir, MONSIEUR, que depuis quelque temps je fais travailler à mettre en ordre les archives de l'évêché, et que dans le dépouillement des anciens titres qui étaient dans la plus grande confusion, on en a découvert un nombre assez considérable qui intéresse différentes paroisses du diocèse; ce qui prouve qu'anciennement on était dans l'usage de déposer les papiers qui avoient rapport à certaines affaires dans les archives, comme dans un endroit public et où l'on étoit sûr de les trouver au besoin. Vous savez d'ailleurs, Monsieur, qu'à

la mort d'un curé, les personnes qui ont quelque intérêt à sa succession s'emparent promptement de tous les papiers, sans distinguer ceux qui peuvent leur être utiles, d'avec ceux qui regardent les biens de la cure, de la Fabrique ou autres. Il seroit donc intéressant que Messieurs les curés, qui doivent être animés d'un véritable zèle et du désir de conserver les biens qui composent le patrimoine de leurs bénéfices, voulussent se déterminer à déposer dans les nouvelles archives les titres dont je viens de parler : ils y seroient placés avec ordre, conservés soigneusement, et on les trouveroit plus facilement pour en faire l'usage auquel ils doivent être destinés.

Si vos affaires vous attiroient à Meaux, il vous sera facile de vous convaincre de la manière dont les archives sont actuellement arrangées ; vous verrez l'ordre qu'on y a mis en divisant tout le diocèse :

1° En deux parties, dont l'une est renfermée sous le titre d'Archidiaconné de France, et l'autre d'Archidiaconné de Rome.

2° Les cinq doyennés de chaque archidiaconné y ont des places distinctes.

3° Chaque paroisse a sa case marquée et toutes les pièces se trouvent dans un endroit assez spatieux pour être facilement contenu et renfermé dans des armoires sûres et à l'abri de l'humidité. Il y a de plus un catalogue général et bien écrit, au moyen duquel on trouve dans le moment, non seulement l'armoire qui contient les papiers d'une telle paroisse, mais encore la caze particulière où ils sont placés, l'énumération et le précis de chaque pièce.

Je désire fort que ce petit détail puisse vous déterminer à seconder mes vues, et je me le persuade d'autant plus facilement qu'elles n'ont pour objet qu'un bien dont vous appercevrez comme moi les suites qu'il peut avoir. Vous pourrez m'adresser directement à l'évêché les pièces dont je vous parle, ou à Messieurs les grands vicaires.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[*Signé*] † JEAN-LOUIS, évêque de Meaux.

Le 3 octobre 1771, Le Moine, alors occupé au classement et à l'inventaire des archives de l'abbaye meldoise de Chambrefontaine, vint de cette maison à Meaux pour présenter à l'évêque et faire accepter par lui son travail de classification et d'inventaire des archives du chapitre et de l'évêché. L'évêque et son entourage se montrèrent satisfaits de cet ouvrage et l'archiviste fut retenu à dîner à la table épiscopale. Le lendemain, il était heureux d'en faire part à Dom Patert, bibliothécaire de Saint-Germain des Prés [1].

En une lettre adressée de Meaux le 23 septembre 1771, par Le Moine à Dom Patert, « très digne Religieux Bibliothéquaire à l'abbaye de Saint-Germain des Prés [2] », l'archiviste regrette que l'obligation de passer un mois à l'abbaye de Chambrefontaine pour le rangement des archives, « cette layette », écrit-il, l'empêche de se rendre immédiatement à Paris où l'appelle Dom Patert. Il est obligé de différer jusqu'au 5 ou 6 octobre, parce qu'il doit se trouver à Meaux lors du passage de l'évêque, le 3, pour faire recevoir son ouvrage (inventaire des archives de l'évêché) et recevoir, avec son dernier paiement, une lettre pour l'archevêque de Paris.

Un de ses commis était déjà, d'ailleurs, à Chambrefontaine, depuis le 15 septembre environ, et l'autre devait le suivre incessamment. Le Moine pensait les rejoindre avec son fils aîné, qu'il élevait dans la même *partie*.

Le 2 octobre, Le Moine était encore dans la petite abbaye meldoise d'où il écrivait à cette date à Dom Patert, relativement aux archives de Saint-Germain des Prés [3].

Les titres de l'abbaye de Chambrefontaine sont aux archives de Seine-et-Marne (H. 45-50). Il en existe un inventaire (H. 50) fait en 1727, mais informe. Je ne connais pas l'inventaire que fit probablement Le Moine après son classement.

Du séjour qu'il fit en cette abbaye, l'archiviste put distraire quatre jours (4-7 octobre 1771) qu'il passa à l'abbaye meldoise de Faremoutiers.

1. Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 506.
2. Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 505-508.
3. Bibl. nat., ms. fr. 16859, p. 509.

Il y entreprit le classement des archives actuellement conservées aux archives de Seine-et-Marne, H. 445 et H. 449-491, et ses employés écrivirent en trois volumes in-folio de 271-283-250 feuillets l'inventaire des chartes, titres et papiers de l'abbaye de Faremoutiers (H. 446-448).

Il y consigna diverses observations critiques et notamment, au sujet d'un des plus anciens documents relatifs à l'abbaye, quelques-unes que j'ai signalées dans une étude sur *le Testament de sainte Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers* [1].

Vers la même époque, d'autres personnes, féodistes ou notaires, faisaient des inventaires en Brie pour des abbayes ou des collégiales importantes. C'est pour des travaux de ce genre que les chanoines de Saint-Martin de Champeaux occupèrent en 1769 un feudiste, Mariée, qui dix ans plus tard publiait, à Paris, un *Traité des archives* (in-8 de 112 p.); que, en 1777, les religieux de l'abbaye de Saint-Père de Melun employèrent le notaire melunais Louis-Alphonse Sevenet, dont l'inventaire est aux archives départementales, H. 227, érudit déjà connu par une édition annotée de la coutume de Melun; que, un peu plus tard, en 1786, les chanoines de Champeaux faisaient travailler Pascal Verdier; que, en 1788, Périn, écrivain à Meaux, dressait l'inventaire des titres du prieuré fontevriste de Fontaines-les-Nonnes.

Le titre complet de l'ouvrage du feudiste Mariée est : Traité des archives, dans lequel on enseigne le moyen de faire revivre les anciennes écritures et la manière de procéder le plus simplement au Pouillé général, pour y donner ensuite un ordre simple, laconique et constant; lequel s'applique aussi aux bibliothèques.

Mariée se plaint qu'à la date de sa publication (1779), personne n'ait pu donner les principes d'un ordre assez simple, qui permît de trouver à l'instant le titre utile.

La *Diplomatique pratique* de Le Moine, publiée depuis près de quatorze années, lui paraissait donc insuffisante pour combler les *desiderata*.

1. *Bulletin de la conférence d'histoire du diocèse de Meaux*, I, 1898, p. 321-338.

La critique de l'usage d'*enliasser* les titres et, par conséquent, de les abimer par le tiret et le poinçon, ne s'adresse apparemment pas à Le Moine, qui recommande l'emploi de boîtes ou layettes.

Ce que Mariée vit de *mieux* raisonné, c'est l'usage d'assembler en volumes reliés les titres développés dans toute leur étendue et sans aucun pli. Mais il présente des inconvénients, comme la nécessité de transporter tout un volume, s'il y a lieu de produire une pièce en justice.

Un tableau permet d'embrasser d'un coup d'œil les divisions que prônait Mariée pour le classement d'un chartrier. Ce tableau, donné par lui-même, indique la manière dont il a classé les archives du chapitre de Champeaux en Brie. Il adopte sept classes partagées en divisions : I. Institution et fondation ; 1. du chef du chapitre ; 2. des prébendiers.

II. Église : 1. Construction et réparations ; 2. Institution de M. le grand chantre ; 3. Legs et fondations ; 4. Reliques et trésor (*Nota :* les procès-verbaux sont ordinairement renfermés dans les châsses); 5. Ornemens ; 6. Office ; 7. Officiers et musique ; 8. Cloches ; 9. Nécrologe.

III. Seigneurie, suzeraineté et domination du seigneur, ses droits, privilèges, immunités et prérogatives. *Droits.* 1. Honorifiques de patronage et curé primitif ; 2. De gros décimateurs et dixmes ; 3. De nomination des bénéfices ; 4. Cens, rentes, lods et ventes ; 5. De *committimus ;* 6. De grand voyer ; 7. D'exemptions ; 8. Des servitudes exigibles.

IV. Institution de haute, moyenne, basse justice et jurisdiction. 1. Chef de la justice ; 2. Nature du siège ; 3. Greffe civil ; 4. Minute dudit ; 5. Greffe criminel ; 6. Minute dudit ; 7. Tabellionnage ; 8. Minute dudit.

V. Terrier de la seigneurie ; 1. Fiefs, foi et hommage ; 2. Ville principale de ladite ; 3. Territoire d'icelle ; 4. Villes et villages faisant le circuit de la seigneurie.

VI. Affaires propres du seigneur ou chapitre, avec : 1. La chambre des comptes ; 2. Tel chapitre ou ville ; 3. Lui-même ; 4. La communauté ou chapelains ; 5. Les fermiers d'amortissements.

Pascal Verdier, archiviste et féodiste qui dressa l'*Inventaire* général des titres du chapitre et communauté de l'église royale et collégiale de Champeaux, ne suivit pas rigoureusement le classement donné par Mariée en 1769 aux archives de cette église dont la partie existante est aux archives de Seine-et-Marne, G. 160-188. Trois volumes d'inventaires par Verdier sont aux cotes G. 156-158 et un quatrième registre d'inventaire a été écrit vers 1640. Cependant le classement de Mariée ne fut pas bouleversé.

On peut noter que les soldats des princes de Condé et de Conti brisèrent la porte du trésor où étaient déposés les titres et papiers, en jetèrent une grande partie dans un puits d'où on les retira pourris et une grande partie dans les rues du bourg. La Révolution ne fit guère plus de dommage.

X. — Le Moine en Picardie. Saint-Quentin, 1772-1774; Amiens, Corbie, 1777-1781.

Un « Inventaire général de tous les titres et papiers de l'Église royale de Saint-Quentin en Vermandois, rédigé selon l'ordre alphabétique, par Charles Nicolas Gobinet, chanoine de ladite église », et un double du même inventaire, relié en veau, aux armes de la ville de Saint-Quentin, et tous deux rédigés et écrits en 1684, sont aux archives de l'Aisne, G. 780-781, in folio de 565 et 233 feuillets, papier.

Un « Répertoire, par ordre alphabétique de situation, des reconnaissances des cens et censives dus au chapitre de Saint-Quentin, selon les actes passés devant le bailli du chapitre ou les notaires, faisant suite à l'inventaire précédent et lui servant de complément », est aux mêmes archives, G. 782, in-folio de 142 feuillets, papier. C'étaient, avant le travail de Le Moine, les seuls inventaires et répertoires à la disposition des chanoines, pour les recherches dans leurs importantes archives, dont le résidu est conservé aux archives de l'Aisne, sous les cotes G. 807-977.

C'est probablement de cet inventaire qu'il s'agissait, lorsque les chanoines déclarèrent, le 6 novembre 1744, qu'ils n'avaient

aucune connaissance de ce qu'était devenu l'inventaire des titres du chapitre [1].

Le 5 juillet 1770, le chapitre eut connaissance d'une offre faite par Le Moine de classer les archives du chapitre, alors sous la garde de Lambert, depuis le 7 mai 1770. Il avait succédé en cette qualité d'archiviste à Caullier, à qui le chapitre avait adjoint, le 7 novembre 1768, Loire de Berne, aux gages annuels de 300 livres.

Le bibliothécaire du chapitre était alors depuis plusieurs années M. de La Bretonnière, chanoine [2].

Connaissance prise de l'offre de Le Moine, le chapitre décida, séance tenante, qu'il s'entendrait avec M. de Peitavy, chanoine alors à Paris, qui ferait son rapport. Celui-ci écrivit le 10 juillet, à l'occasion de l'ordre à mettre dans les archives de l'église de Saint-Quentin, et de l'entrevue qu'il avait eue avec Le Moine, secrétaire-archiviste. Ils avaient convenu que ce dernier se transporterait à Saint-Quentin pour examiner l'état des lieux disposés à recevoir les archives, et l'état actuel de celles-ci, ainsi que les anciens registres et inventaires. La dépense ne dépasserait pas quatre louis. Le chapitre consentit à cette démarche de Le Moine, mais en présence de M. de Peitavy.

Suivant un avis favorable du chapitre, l'archiviste parisien arriva le 25 juillet et trouva MM. Douville et de La Charasse, chanoine-secrétaire, désignés pour l'accompagner à la salle des archives.

Le lendemain, Le Moine expliqua, devant le chapitre assemblé, sa manière d'opérer pour mettre les archives en bon ordre, et tout d'abord pour en faire un arrangement sommaire, qui en permettrait un usage avantageux et une consultation commode et rapide pour les intérêts de l'église collégiale.

Les deux chanoines Douville et de La Charasse reçurent pouvoir de débattre, arrêter et signer avec Le Moine les conditions d'un traité pour mettre les titres et papiers du trésor des archives selon l'ordre et l'arrangement proposé par Le Moine. Ils

1. Archives de l'Aisne, G. 815.
2. Archives de l'Aisne, G. 818.

pourraient lui allouer 720 livres, à titre d'honoraires, pour lui et un commis ou un clerc à sa charge personnelle, et mettre à sa disposition un copiste dont le chapitre ferait les frais avec les menues dépenses de bureau.

On arrêta que les titres, papiers, registres, livres seraient mis dans des cartons ou layettes — système préconisé par Le Moine dans sa *Diplomatique*, — et l'on s'en rapporta aux fabriciens et maîtres de fabrique pour faire arranger les armoires du chartrier, d'un commun accord avec Le Moine. On avait à refaire aussi les boiseries du dépôt d'archives.

Le traité fut communiqué et lu au chapitre le 30 juillet, et agréé par les chanoines, et Le Moine reçut 200 livres le 1er août, 150 le 21 août, et 150 le 12 octobre, « le tout à valoir sur le chiffre d'honoraires indiqué au traité, soit 30 louis. » Mais, vers cette dernière date, Le Moine, bien renseigné sur l'étendue de son travail et sur l'insuffisance de la somme allouée pour ses honoraires et les dépenses de deux jeunes clercs, obtint que l'allocation fût portée à 1200 livres, sur lesquelles il aurait à payer ses frais de bureau et une gratification de 48 livres aux deux clercs.

Il faut observer que le traité de juillet 1770 ne comportait qu'un arrangement préliminaire des archives.

Il était terminé avant le 22 octobre, et l'inventaire fait à cette occasion par l'archiviste parisien fut écrit en une série de cahiers, que Le Moine déposa au chapitre et qui furent reliés en brochure par les soins du chanoine-archiviste Lambert.

Le 22 octobre, Le Moine représenta aux chanoines qu'il serait très avantageux pour leur compagnie et pour les intérêts de leur église que les archives fussent traitées en grand, dans la forme prescrite par sa *Diplomatique* dont ils possédaient deux exemplaires, l'un par souscription, l'autre en hommage d'auteur. Ils furent convaincus de l'utilité de ce travail pour la conservation de leur trésor des archives et celle des droits et domaines appartenant à leur église, et nommèrent Crommelin, chanoine, procureur syndic, et les chanoines Peitavy, Douville, Lambert et de La Charasse pour traiter avec l'archiviste. Les commissaires firent agréer, le 24 octobre 1770, le projet de traité rédigé

par eux, dans lequel ils stipulaient un délai de six années et un prix de 11000 livres, payables à raison de 1400 livres pendant chacune des quatre premières années pour quatre mois de travail, 1200 livres pour chacune des deux dernières années et le solde ou 3000 livres après la confection, la réception de l'ouvrage.

Et l'on commença quelques rangements de papiers. Le chanoine-archiviste, gardien des clefs du trésor des archives, distribua, aux chanoines de bonne volonté, des liasses de papiers étiquetées *papiers inutiles*, pour en faire le tri et l'examen et la distinction en vue de conserver ceux à tort jugés inutiles. Le dépôt en fut ensuite effectué dans l'ancien trésor des archives, après leur examen également fait par Le Moine.

Mais ce n'était qu'un travail préparatoire à l'inventaire général dont Le Moine devait faire un volume au moins en 1771.

Ce volume ne fut pas fait et le traité faillit être rompu.

En l'année 1771, Le Moine s'occupait de classer les archives de l'évêché de Meaux, et il avait suspendu ce travail pour s'occuper des démarches et pourparlers auprès du chapitre de Saint-Quentin. L'évêque de Meaux, désireux de voir l'achèvement du travail chez lui, écrivit à ce chapitre qui consentit, le 22 juin 1771, à lui céder l'archiviste, à condition que celui-ci serait de retour au printemps de 1772. En janvier de cette année, il n'était pas question de revenir et le chapitre s'impatientait. Il fit même connaitre, le 10 janvier, à Le Moine sa volonté de le voir de retour en mai, pour faire au moins un volume in-folio de son inventaire raisonné qu'il s'était obligé de faire l'année précédente, ainsi que leur décision de rompre le traité fait avec lui s'il ne remplissait pas ses obligations [1].

Devant une déclaration aussi nettement formulée, Le Moine

1. Il y a lieu de noter, pour l'histoire proprement dite des archives du chapitre, que la place d'archiviste, occupée par le chanoine Lambert, fut constituée en charge par ordonnance capitulaire du 3 décembre 1770, et que, le 17 du même mois, le chapitre autorisa le fabricien et les maîtres de fabrique à faire fabriquer des portes pour les armoires des archives et poser un rideau à la fenêtre, pour garantir de l'ardeur du soleil (suivant une prescription de la *Diplomatique pratique*), et à faire transporter les cartons aussitôt que la salle serait disposée pour les recevoir. (Archives de l'Aisne, G 818.)



se hâta de revenir à Saint-Quentin et commença, à la fin de mai 1772, à travailler à la confection de l'inventaire raisonné, conformément au traité du 24 octobre. Il avait préalablement à faire une revue des papiers regardés comme inutiles, pour en extraire ceux qui seraient à conserver.

Le chapitre nomma, le 1er juin, MM. Crommelin *major*, de Peitavy, Martin et Crommelin *minor*, commissaires, avec M. Michel, chanoine, procureur-syndic, pour vérifier le travail de Le Moine et les extraits des titres sur les originaux.

Le Moine avait pour associé le sieur Nicolas. Les traités passés entre eux pour les travaux d'inventaire n'empêchèrent pas des différends que Nicolas porta à la connaissance du Chapitre. Le Moine, parait-il, n'était point ponctuel dans l'exécution de leurs conventions, et MM. de Peitavy et de La Charasse furent chargés de terminer à l'amiable les différends et de les prévenir. Ce fut chose promptement faite, et, le 10 mars 1773, il fut arbitré que Le Moine aurait à payer à son associé une indemnité de 400 livres, et que les anciennes conventions seraient annulées et de nouvelles établies.

Le Moine travaillait très promptement depuis mai 1772. Deux ans après, le 5 mai 1774, il déposait sur le bureau du secrétaire du chapitre le septième volume d'inventaire des chartes. On jugera de l'importance de cette besogne par la liste que je donnerai bientôt des volumes de l'inventaire, avec indication sommaire de chacun. Le chapitre délivra, le 3 août, un certificat d'exactitude à Le Moine.

L'inventaire par Le Moine, désigné par M. Matton sous le titre d'« Inventaire analytique des archives du chapitre de Saint-Quentin, rédigé en 1775 », est aux Archives de l'Aisne, sous les cotes G. 783-790, en huit registres in-folio, papier, de 315, 165, 387, 426, 194, 327, 340, 286 feuillets.

Il parut bientôt (28 octobre 1774) nécessaire à la compagnie des chanoines, pour la conservation des grands inventaires des titres de son église et pour la plus grande commodité des officiers, de les faire copier en autant de volumes in-4, et le procureur-syndic passa un marché avec le sieur Serin ou Serain pour exécuter les copies. Il ne lui serait délivré que cahier à cahier;

le travail se ferait dans la salle des bureaux du chapitre, sous l'inspection du procureur-syndic et de l'archiviste; il recevrait 60 livres pour la copie de chacun des grands inventaires; on lui fournirait le papier, et la copie serait faite en même caractère d'écriture que les volumes copiés.

Le travail commença aussitôt et Serain mit, le 20 juillet 1776, sur le bureau du secrétaire du chapitre, la copie du quatrième volume, et reçut de M de Bournonville la somme de 90 livres pour ses honoraires.

Sans doute il ne continua pas le travail, puisque nous voyons le sieur Leroux terminer, en octobre 1777, la copie d'un autre volume et recevoir de M. de Bournonville, pour ses honoraires, la somme de 80 livres [1].

Le travail de Serain, désigné par M. Matton comme « Inventaire analytique, rédigé en 1776 », est aux Archives de l'Aisne sous les cotes G. 791-805, en quinze registres in-4, papier, de 292, 250, 300, 282, 254, 258, 323, 292, 325, 243, 316, 259, 184, 226, 428, copie faite par Serain.

Sous la cote G. 806 est un registre in-4 de 84 feuillets, papier, contenant le répertoire sommaire des précédents inventaires.

LE MOINE A AMIENS

Il y rédigea l'*Inventaire des chartes de l'église d'Amiens*, concernant le spirituel: bulles, transactions avec les évêques, statuts, cérémonies, juridiction, commissariat, dignités, chanoines, chapelains, vicaires, fondations, fabrique, etc. Fait par Pierre-Camille Le Moine, de Paris, avocat en Parlement, archiviste de plusieurs églises de France, membre des académies de Rouen et de Metz, auteur du traité de Diplomatique pratique in-4. MDCCLXXVII. 6 vol. in-fol.

LE MOINE A CORBIE

Il dressa l'« *Inventaire des chartes et titres de l'abbaye royalle de Saint-Pierre de Corbie*, concernant la ville; spirituel et tem-

1. Archives de l'Aisne, G. 820.

porel ; droits honorifiques et utiles, fait par Me Pierre-Câmille Le Moine, de Paris, avocat en Parlement, archiviste, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons » (1778-1781).

Au commencement de cet inventaire, qui est en six volumes in-folio, Le Moine explique comment il débrouilla l'immense chartrier de Corbie et classa les archives. Il y suivit les mêmes règles que pour l'arrangement des archives du chapitre d'Amiens, Saint-Médard de Soissons, Saint-Remi de Reims.

Les archives de Corbie étaient encore, au XVIIe siècle, conservées dans trois grandes armoires marquées A, B et C, concernant respectivement les titres originaux de l'abbaye (excepté les deux chartes de fondation mises ailleurs à cause de l'humidité), les titres des offices claustraux des églises ou prieurés dépendant du monastère, et les titres des biens venant d'Anchin et des autres biens de Flandre [1].

Le Moine rappelle, outre ce plan, plusieurs autres plans suivis et exécutés par différents officiers, pour le classement des archives de cette importante abbaye, notamment un placement des chartes originales dans une seule armoire, avec une table ou clef indicative, sans analyses de ces chartes, et un classement des dossiers sur des planches dans l'ordre des seigneuries [2].

Le Moine ne paraît pas apprécier ce mode de classement et critique aussi la mise en volumes, faite avant 1730, des actes originaux, baux à ferme et cens, déclarations des biens et dîmes, aveux et dénombrements des fiefs. Des tables alphabétiques permettaient l'usage commode de ces registres. Dom Bourlier entreprit, vers 1730, de faire des extraits des titres épars dans ces volumes factices, mais son manuscrit paraît perdu [3].

Le Moine fit partager aux commissaires des archives de l'abbaye son avis sur les classements déjà faits et sur la méthode qu'il pensait suivre, obtint l'autorisation de briser les reliures des volumes de pièces, et entreprit un nouveau classement qui fut achevé en décembre 1778.

1. Bibl. nat., ms. fr. 25250, fol. 2 et 3.
2. Bibl. nat., ms. fr. 8793, p. i.
3. Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie* (1902), p. 8.

Cela rendit inutiles les « Tables alphabétiques de tout le chartrier de l'abbaie roiale de Saint-Pierre de Corbie et du grand cartulaire, dit Cartulaire Noir [1] », dont jusqu'alors on se servait à l'abbaye.

Il ne restait plus à Le Moine qu'à dresser son inventaire dont il existe l'original en six volumes, aux archives départementales de la Somme, et deux copies très soignées, l'une à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 8793-8799, et l'autre aux Archives nationales, LL 1004-1007. L'inventaire commence par la table alphabétique [2].

Dom Barbier, grand prieur et official, Dom Mathieu, procureur et censurier, dom Mepuy, receveur de l'abbé, étaient commissaires-nés pour veiller à l'exécution du traité de l'arrangement des archives. C'est donc sous leurs yeux que Le Moine fit son œuvre. Conformément aux préceptes contenus dans sa *Diplomatique pratique*, il divisa les biens de l'abbaye en trois groupes (manse abbatiale, manse conventuelle, petit convent, offices claustraux et prieurés unis et non unis) et répartit les documents entre six armoires, dont le contenu est détaillé par M. Levillain, *op. cit.*, p. 9-10.

L'inventaire de la sixième armoire fut fini en 1781. L'œuvre de Le Moine fut bonne. Son inventaire est encore en usage, et présente le grand intérêt de nous faire connaitre et apprécier les pertes subies depuis lors par le fonds d'archives de l'abbaye de Corbie [3].

Une table générale alphabétique importante et soignée, comme Le Moine avait coutume d'en dresser, termine l'inventaire conservé en copie à la Bibliothèque nationale, occupe 51 pages, et forme le tome VII (ms. fr. 8799).

Les six autres volumes ont respectivement 374-438-792-357-377-488 pages de 380 sur 240 millimètres.

1. Bibl. nat., ms. fr. 25250, XVIIe siècle.
2. Levillain, *op. cit.*, p. 9.
3. Levillain, *op. cit.*, p. 10.

XI. — Le Moine en Champagne. Reims, Châlons, Reims, etc. 1775-1787.

Depuis la fin de 1775 jusqu'à 1787 inclusivement, nous trouvons Le Moine travaillant à Châlons-sur-Marne et à Reims et dans les maisons de Saint-Thierry, Longueau et Saint-Basle : douze années environ employées au classement de onze dépôts d'archives et à la rédaction d'autant d'inventaires faisant ensemble vingt-cinq énormes volumes in-folio, dont six (inventaires des archives de l'abbaye de Saint-Thierry et de celles de Saint-Remi) furent copiés en double exemplaire.

Voici la liste de ces inventaires avec des notices plus ou moins étendues.

Inventaire des chartes de l'église cathédrale de Saint-Étienne, par Pierre-Camille Le Moine, avocat en Parlement et archiviste de plusieurs célèbres églises et abbayes de France, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons-sur-Marne. MM. Blondeau et Coquart, chanoines-archivistes.

1777-1778

Archives de la Marne, G. 403, 7 vol. in-fol., reliés. Tome I ou armoire 1re : *Spirituel;* liasses 1 à 59 (389 pages). T. II ou arm. 2e : *Ville et temporel*, l. 1 à 39 (306 p.). T. III ou arm. 3e : *Censives sur les maisons de la ville :* l. 1 à 34 (330 p.). T. IV ou arm. 4e : *Villages A-C :* l. 1 à 60 (366 p.). T. V ou arm. 5e : *Villages C-R :* l. 1 à 60 (400 p.). T. VI ou arm. 6e : *Villages M-V :* l. 1 à 68 (381 p.). T. VII : *Table générale* de l'inventaire.

La classification adoptée par Le Moine est facile à connaître puisqu'elle a été conservée soigneusement dans l'inventaire, par M. Pélicier, de la série G (clergé séculier, évêché de Châlons) des archives de la Marne. A chaque liasse de Le Moine correspond un article et les subdivisions introduites par lui dans chaque liasse ont été reproduites sous le même numéro en l'inventaire. Chacun des articles de ce dernier travail indique l'armoire et la liasse du classement ancien. La concordance est bien établie. Le fonds capitulaire occupe les cotes modernes

G. 403-731. Les nombreuses bulles pontificales, chartes d'évêques et autres documents anciens ont été parfaitement classés et analysés par Le Moine. Le fonds n'existe pas cependant absolument intact et tel que cet homme laborieux l'a classé. M. Pélicier cite en l'introduction de son inventaire quelques titres relatifs à des reliques de l'église cathédrale, qui furent remis à la fabrique de cette église et non réintégrés à la préfecture, et un certain nombre de titres de censives ayant appartenu jadis aux chanoines et justement remis aux acquéreurs de biens nationaux.

Une somme de 7000 livres lui fut allouée le 22 décembre 1775, pour classer et inventorier les archives capitulaires de Châlons (G. 726, p. 366).

L'inventaire fut terminé en 1778, et dès lors nous trouvons Le Moine dans la région de Reims et en cette ville.

Il y rédige tout d'abord, en l'

ABBAYE DE SAINT-THIERRY

« *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Thierry, près Reims*, réunie savoir : La mense abbatiale à l'archevêché de Reims, en 1695, et la mense conventuelle et offices claustraux à la mense conventuelle de Saint-Remy, en 1777. Fait par P.-C. Le Moine, archiviste et avocat, membre des académies de Metz et Châlons, auteur de la *Diplomatique pratique*, 1782. » Tables au commencement, numérotage continu des liasses.

Archives de la Marne, G. 315. In-fol. rel. en parch. vert; XLVI et 498 p., plus les 28 derniers feuillets en blanc.

Copie déposée aux archives de l'archevêché, comme celle de l'inventaire des archives de Saint-Remi, à cause de l'union effectuée en 1777. En tête du titre imprimé sur le dos du volume, on lit : *Archevêché de Reims*.

ARCHIVES DE SAINT-BASLE

« Inventaire des titres et chartes de Saint-Basle, ordre de Saint-Benoît, montagne et diocèse de Reims, par Pierre-Camille Le Moine de Paris, avocat au Parlement, archiviste à Reims, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons, auteur de la

Diplomatique pratique, pour messieurs les prieur, religieux et couvent, 1785. »

In-folio de 254 pages cotées, numérotage continu des liasses [1].

Aux archives de la Marne.

LE MOINE ET LES ARCHIVES RÉMOISES

Varin, dans la notice bibliographique (p. cv) placée en tête de la publication des archives administratives de la ville de Reims, considère que Le Moine était un travailleur plutôt infatigable qu'intelligent, et que ses inventaires des titres du chapitre et de Saint-Remi sont de beaucoup supérieurs à ceux des titres de l'hôtel de ville, de l'archevêché, du collège, de l'Université et des Carmélites. Mais tous lui semblent pécher surtout par l'absence d'intelligence historique.

Le Moine était avant tout un praticien; il recueillait et classait scrupuleusement les pièces destinées à établir les droits des établissements pour lesquels il travaillait. Avocat, ayant conscience de la procédure, il pensait plutôt aux moyens de les prémunir en vue de procès.

Mais toutes les pièces qui pouvaient intéresser leur histoire étaient rejetées avec un certain dédain, sans même être classées, dans les liasses de *renseignements*.

Ses inventaires furent cependant fort amplement utilisés par Varin. S'ils ne lui ont pas toujours indiqué les pièces à choisir, ils lui ont cependant fait connaître la plupart de celles à rejeter.

On trouvera dans l'introduction déjà citée de Varin une nomenclature des liasses composant les fonds d'archives classés et inventoriés par Le Moine.

Le nom du modeste copiste dont la main habile a tracé en entier les quatorze volumes in-folio d'inventaires dressés par Le Moine pour différents dépôts de la ville de Reims (Chapitre, Saint-Remy, hôtel de ville, archevêché, Bons Enfants et Carmélites), est indiqué à la fin du cinquième volume de l'inventaire des archives du chapitre de Reims. C'est Claude Follet, natif de Cuchery, près Châtillon-sur-Marne.

1. G. Hérelle, *Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, 1883, p. 6.

ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ

Lorsque Le Moine s'occupa du classement des archives de l'archevêché, il n'y avait alors pour les recherches à travers les documents que:

Un inventaire de chartes, rédigé au xve siècle (archives de la Marne, G. 305).

Un inventaire des titres relatifs aux différends et accords entre les archevêques et le chapitre de Reims; fin du xviie siècle (*ibid.*, G. 10).

Un inventaire général fait en 1673 par l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, augmenté de différentes additions qui vont jusqu'au second quart du xviiie siècle et très intéressant parce qu'il donne l'analyse d'un grand nombre de pièces non citées dans l'inventaire de Le Moine et aujourd'hui perdues (mêmes archives, G. 306).

Un inventaire ou état des baux passés en 1710 et 1711 (*ibid.*, G. 307), et fait vers 1750 par Bergeat, bailli de l'archevêché, dont quelques fragments sont aux archives de la Marne, G. 308, en liasse.

Le Moine dressa un important travail, cité par G. Hérelle, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, XIII, 1882, p. 182, et conservé aux archives de la Marne, G. 309.

« *Inventaire des chartes de l'archevêché duché-pairie de Reims*, divisé en cinq parties : 1° Ville de Reims ; 2° Environs de la ville; 3° Châtellenies et prévôtés ; 4° Fiefs du duché-pairie ; 5° Spirituel, Clergé, etc., fait par Pierre-Camille Le Moine, avocat, archiviste, auteur de la *Diplomatique pratique*, 1782. »

Grand in-folio relié en veau, de xxiv feuillets et 798 pages cotées, avec tables. Divisé en 39 layettes et subdivisé en 154 liasses. Le numérotage des liasses est continu.

Ce titre est inscrit sur un frontispice encadré, orné des armoiries de M. de Talleyrand, alors archevêque de Reims. On trouve en tête du volume, folios ii à xxi, une table des matières par ordre alphabétique, et folios xxii et xxiii, une table méthodique suivant l'ordre du classement. Cet inventaire, complété

jusqu'en 1790 par des additions postérieures au séjour de Le Moine à Reims, ne comprend qu'une partie des matières actuellement inventoriées dans le fonds de l'archevêché de Reims, aux archives de la Marne, et correspond aux articles cotés G. 1 à G. 202 [1]. La classification établie par Le Moine a été fidèlement suivie pour cette partie, et l'on s'est contenté d'intercaler à la suite de chaque article des articles supplémentaires concernant les liasses ou registres qu'il n'avait pas inventoriés et qu'il avait mis à part sous le titre général de *renseignements*. Plusieurs des liasses analysées par lui n'existent plus et furent sans doute supprimées à l'époque de la Révolution. Elles concernaient surtout les fiefs et se trouvaient au nombre de cinquante-deux, sous la rubrique, marquée par Le Moine, de *Féodalité*. Une étiquette aussi compromettante ne pouvait assurer leur conservation. Plusieurs liasses renfermant des documents relatifs aux fiefs, mais non inventoriées, ont passé inaperçues et existent encore (G. 132 à 137). Les titres détruits fournissaient des matériaux importants pour l'histoire locale, surtout pour l'histoire et la généalogie des familles de la noblesse champenoise. Le développement des analyses qu'en donne Le Moine comble assez amplement les lacunes résultant de la perte des originaux.

C'est le 30 frimaire an II, à l'instigation de la Société populaire et en la fête de la Raison, qu'un bûcher dressé sur la place du parvis de la cathédrale consuma les papiers proscrits, « restes impurs du despotisme et de la féodalité », parmi lesquels étaient ceux indiqués ci-dessus et notamment les dix-sept premiers registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse qui font présentement défaut.

Le cadre du classement adopté par Le Moine a été suivi dans l'organisation et l'inventaire modernes de la série G aux archives de la Marne. Ce cadre est jugé excellent, mais un peu étroit, et l'inventaire de Le Moine incomplet, malgré son volumineux aspect. Il laisse en effet en dehors les papiers du secrétariat de l'archevêché, titres patrimoniaux, provisions, visites diocésaines, presque tous les registres, les terriers. Quant aux cartu-

1. En dépôt aux archives municipales de Reims.

laires, Le Moine en a fait des extraits qu'il a disséminés dans l'inventaire et répartis, suivant leur objet, entre ses divers articles. Enfin, j'ai indiqué une catégorie de titres non analysés et cotés à part *Renseignements*.

Tous ces papiers étaient cependant mis en ordre parfait, encore conservé aux archives de la Marne.

M. L. Demaison, archiviste de la ville de Reims, expose longuement, dans l'introduction à l'inventaire de la série G des archives de la Marne, l'état actuel du fonds de l'archevêché et les quelques modifications et additions faites au classement de Le Moine. Chaque article de l'inventaire moderne indique la correspondance avec telle layette et telle liasse de l'inventaire de Le Moine ou sa qualité de *supplément*.

ABBAYE DE SAINT-REMI

Inventaire des chartes de l'archimonastère de Saint-Remy, contenant la ville de Reims, spirituel et temporel; et des seigneuries et villages, les trois premières lettres A, B, C. Fait par Me Pierre-Camille Le Moine, avocat en Parlement et archiviste, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons. Tome Ier, 1783.

1 vol. in-folio, relié en parchemin vert, IV et 475 p., plus les 27 derniers feuillets en blanc. Archives de la Marne, G. 310.

Inventaire des chartes de l'archimonastère de Saint-Remy, contenant la suite des seigneuries, villages par ordre alphabétique, à commencer de la lettre D. Tome II, 1783.

In-folio relié en parch. vert, IV et 483 p., plus les 31 derniers feuillets en blanc, G. 311.

Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Remy, contenant les prieurés unis aux biens de mense. Tome III, 1784.

In-folio relié en parch. vert, IV et 595 p., plus les 30 derniers feuillets en blanc, G. 312.

Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Remy, contenant le petit convent et offices claustraux. Tome IV, 1784.

In-folio relié en parch. vert, IV et 336 p., plus les 37 derniers feuillets en blanc, G. 313.

[Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi.] Table alphabétique des quatre volumes (1784).

In-folio, relié en parch. vert, 36 p., plus les 4 derniers feuillets en blanc. G. 314.

Le numérotage des liasses renfermant les documents analysés forme une série continue dans les quatre volumes de l'inventaire, de 1 à 415.

Les cinq volumes ci-dessus forment double emploi avec un autre exemplaire provenant du fonds de Saint-Remi et conservé aux archives de Reims.

L'exemplaire des archives de la Marne est une copie déposée jadis aux archives de l'archevêché de Reims, en raison de l'union de l'abbaye à l'archevêché, effectuée en 1777. Le titre imprimé au dos de chacun des cinq volumes, G. 310-314, en indique nettement l'origine. On y lit en tête : *Archevéché de Reims*.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède aussi un inventaire des titres et chartes de l'abbaye de Saint-Remi (ms. 6028), deux volumes de 428-387 pages, reliés en un. Copie faite en 1782-1783, d'une main assez jeune qui pourrait être celle de Jean Le Moine, fils de P.-C. Le Moine, et dressé par celui-ci à la profession d'archiviste.

Les analyses d'actes sont longues et détaillées; de nombreux extraits sont donnés des actes importants, notamment des bulles sous chacune desquelles Le Moine réfère à un « Grand Cartulaire A de 1350 ».

COLLÈGE DES BONS ENFANTS

« *Inventaire des chartes et titres du collège des Bons-Enfants* de l'Université de Reims, avec les réunions des prieurés de Saint-Maurice et de Chaude-Fontaine, après la suppression du collège des Jésuites en l'année 1764. Fait par Pierre-Camille Le Moine, de Paris, avocat en Parlement, archiviste de Mgr l'archevêque de Reims, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons. 1785 [1]. »

1. G. Hérelle, *op. cit.*, dans *Revue de Champagne*, t. XV (1885), p. 8.



In-folio de 414 p., cotées. Numérotage continu des liasses.

M. E. Cauly, historien du collège des Bons-Enfants, nous apprend que l'inventaire fut dressé ensuite d'une conclusion du 13 novembre 1784 et coûta 900 livres.

Le Moine put s'aider notamment d'un cartulaire du collège, référant à 87 liasses de documents, fait en exécution d'une conclusion du 5 février 1777, par Villain, notaire du collège, sous l'inspection du grand maître Gaucher Meusnier.

ÉGLISE NOTRE-DAME (ANCIENNE CONGRÉGATION)

« Inventaire des titres des biens dépendants et appartenants aux chapelains de l'ancienne Congrégation de l'église Notre-Dame de Reims, fait en 1786. »

Registre grand in-4 de 187 p. cotées et 25 p. non cotées, précédé d'une table alphabétique qui donne les numéros des liasses et les pages du volume.

Précis et détaillé [1].

Aux archives de la Marne.

ARCHIVES DES CARMÉLITES

« *Inventaire des titres* et chartres *du monastère* de l'Incarnation *des Religieuses Carmélites de Reims*, de la réforme de sainte Thérèse, fondé en l'année 1633. Fait par Pierre-Camille Le Moine, avocat en Parlement. 1786. »

In-folio de 165 p. cotées.

Ce fonds ne contient pas de titres anciens [2].

Cet inventaire est aux archives de la Marne, à Châlons, dont l'inventaire de la série H n'est pas encore publié.

ARCHIVES DU CHAPITRE

« *Inventaire des chartes, titres et documents de l'église métropolitaine de Reims*, en 6 volumes in-folio, contient la clef de

1. G. Hérelle, *Catalogue* cité (*Revue de Champagne et de Brie*, t. XIII, 1882, p. 181).

2. G. Hérelle, *Catalogue* cité (*Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, 1883, p. 5).

toutes les archives provenant du Chapitre qui sont à Reims ou à Châlons et fut entièrement écrit par Claude Follet, natif de Cuchery, près Châtillon-sur-Marne. »

Cet inventaire ne fut, en réalité, qu'achevé par Le Moine qui y travailla de 1785 à 1787. Il avait été commencé par Michaud et Huet, notaires, et interrompu au sacre de Louis XVI, en 1775. Ces indications ressortent du titre même.

Les pièces analysées sont classées sous quatre chefs principaux : Ville de Reims ; Baronnie des Potets ; Villages ; Fabriques ; et réparties sous liasses en de nombreuses layettes.

HOTEL DE VILLE

Inventaire des archives de l'hôtel de ville de Reims, dressé en 1787, énorme volume in-folio de 820 p., d'après lequel les archives sont classées en 161 liasses réparties sous cinq titres : Octrois ; Domaine ; Juridiction ; Matières diverses ; Sacre. A ces cinq titres se rattachaient des liasses de *renseignements* non comptés par Le Moine, laissées par lui en désordre et classées chronologiquement depuis par Louis Paris.

Le Moine travaillait déjà, en 1785, au classement des archives de Reims.

XII. — Le Moine (Claude-Jean-François) fils, archiviste féodiste. Ses travaux en Lorraine (1773-1788).

La première mention que j'aie rencontrée d'un fils de P.-C. Le Moine est dans une lettre écrite par celui-ci, le 23 septembre 1771, de Meaux, à dom Patert, bibliothécaire de Saint-Germain des Prés. Il pense rejoindre incessamment, à l'abbaye de Chambrefontaine, ses deux commis, avec son fils aîné, qu'il élève dans la même partie.

Quelques années plus tard, Le Moine fils, sans doute livré à lui-même, travaille à Toul. On trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle des inventaires dont il est l'auteur. C'est d'abord sous la cote G. 268, en un registre in-folio de 166 feuillets, papier, l'*Inventaire des chartes et titres de l'insigne église collégiale de Saint-Gengoult de la ville de Toul*, fait par Claude-

François Le Moine, fils et élève de l'auteur de la *Diplomatique pratique*, sous la direction de M. Vautrin, chanoine-archiviste, 1779.

Le tome Ier, qui contenait l'inventaire des titres généraux, n'existe plus; quant aux deux volumes ci-après, qui forment deux parties du tome II, ils ont été retrouvés au bureau du receveur de l'enregistrement, à Toul, et réintégrés aux archives par le directeur des domaines du département de la Meurthe, en 1867.

Ces deux volumes in-folio de 166 feuillets papier et 277 feuillets parchemin, et conservés sous les cotes 268 et 269, comprennent l'analyse des titres concernant les villages et seigneuries que possédait le chapitre de Saint-Gengoult, ou sur lesquels il avait des droits : 1re partie, A-D; 2e partie, E à la fin.

Ces pièces restent classées sous les cotes G. 272-279.

Au titre de cet inventaire, Le Moine fils se prénomme Jean-François, ainsi qu'au titre de l'*Inventaire des chartes et titres de l'église collégiale de Saint-Georges et primatiale de Nancy*, fait par Jean-François Le Moine, archiviste et généalogiste, dressé en 1780 et formant douze registres in-folio, papier, conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle sous les cotes G. 282-293, et distribués ainsi :

Tomes I (238 feuillets), II (60 feuillets; incomplet), III (1re partie, 140 feuillets) : titres primordiaux et généraux du chapitre; droits honorifiques et utiles.

Tomes III (2e partie, 197 f.), villages où le chapitre avait des biens; III (3e à 6e parties, 200 f.), IV (219 f.), V (94 f.), VI (166 f.), VII (173 f.), VIII (204 f.), IX (189 f.), X (258 f.) : bénéfices unis à la Primatiale; titres des prieurés de Saint-Thiébaut, de Vandœuvre, de Gerbéviller et de Liepvre; cures et chapelles unies; prieurés de Varangéville, Saint-Nicolas, Salonne; chapitre de Dieulouard ; abbaye de Saint-Martin devant Metz.

On voit que cet inventaire a été dressé complètement suivant les instructions consignées dans la *Diplomatique pratique*, pour l'établissement des travaux de ce genre.

En outre, Jean-François Le Moine a dressé, en la même année 1780, une table alphabétique des dix tomes, en douze volumes, des

titres inventoriés et un extrait de l'inventaire ou résumé des registres ci-dessus. Ce sont deux registres in-folio, papier, de 52 et 243 feuillets, cotés G. 294 et 295 [1].

Le classement adopté par Jean-François Le Moine pour la rédaction de l'inventaire a été conservé.

Aux tomes I et II correspondent les cotes G. 296 à G. 341; au tome III (1re partie, les cotes G. 342-356); et au surplus de l'inventaire, les cotes G. 357 à G. 867.

C'est sous la cote G. 608 que se trouve le traité avec le sieur Le Moine pour l'arrangement des archives du chapitre; le registre qui le contient est un plumitif ou journal courant commencé le 21 novembre 1782.

Le Moine dut attendre jusqu'en 1786 le paiement des frais du voyage qu'il avait fait à Nancy, à raison du traité à passer pour arranger les archives [2].

Bien antérieurement au travail de cet archiviste, il avait déjà été question de classement et d'inventaire des archives, car, dans un registre coté G. 609 aux Archives de Meurthe-et-Moselle, se trouve une acceptation par le chapitre de l'offre du P. Hugo de travailler à un registre général de tous les titres de la Primatiale, avec des renseignements sur les clés des archives.

A la même époque, J.-F. Le Moine fut chargé d'inventorier les archives de la municipalité de Toul; le répertoire avec tables qu'il en dressa est conservé et encore utile à consulter malgré la confection d'un inventaire plus moderne; il est aux archives mêmes de la ville de Toul [3].

Sur les titres des inventaires précédents, Le Moine se prénomme Jean-François. Cependant, malgré l'addition d'un prénom, il doit être le même que l'auteur prénommé C(laude) J(ean) F(rançois), de l' « *Inventaire des chartes et titres du prieuré de Notre-Dame de Longueau*, ordre et membre de Fonte-

1. Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle. Introd. à la série G., p. VII. Notes sur les archives de la Primatiale.

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 859.

3. J'emprunte ce renseignement à MM. Langlois et Stein, *Les archives de l'histoire de France*, p. 376.

vrault, transféré en la ville de Reims. Fait par C.-J.-F. Le Moine, fils et élève de l'auteur de la *Diplomatique pratique*. 1780. »

In-folio de 507 pages cotées; table à la fin du volume. Divisé en 13 boîtes, et subdivisé en 42 liasses; le numérotage des liasses est continu [1].

Il fit aussi l' « *Inventaire des chartes et titres de l'abbaye de Trois-Fontaines*, ordre de Cîteaux, par C.-J.-F. Lemoine, archiviste et feudiste de plusieurs chapitres. 1787. »

In-folio. Inventaire fait avec beaucoup de soin. Numérotage continu des liasses [2].

Jean François Le Moine, archiviste et géomètre, dressa, en 1781-1782, l'*Inventaire des titres du chapitre de Ligny-en-Barrois*, in-folio dont l'original est aux Archives de la Meuse, et une copie à la bibliothèque de Bar-le-Duc, manuscrit n° 126, pages 296-333.

J.-C.-F. Le Moine, archiviste du chapitre de la cathédrale de Toul et d'autres corps, rédigea, en 1788, en un volume in-folio de 113 feuillets, papier, conservé aux archives de Meurthe-et-Moselle, E. 55, l'*Inventaire des titres de la seigneurie vouée de Champenoux*, appartenant à messire J.-D.-R. comte du Roux de Dombasle, chevalier, etc.

Après 1788, je ne trouve plus trace des deux Le Moine, le père et le fils. Une lettre de celui-ci, dont M. l'abbé Jérôme, bibliothécaire du grand séminaire de Nancy, m'a très aimablement envoyé une copie, renferme un souvenir à son père, qui mourut âgé et infirme. Toutefois cette lettre est certainement antérieure à la Révolution, probablement de 1788 ou 1789, puisque nous l'avons vu travailler jusqu'en 1787 à Reims. Il n'avait, à sa mort, que soixante-cinq ou soixante-six ans. Voici cette lettre, dont le destinataire ne m'est pas connu :

Monsieur,

Je n'aurois jamais osé vous présenter directement mes humbles respects sans une permission expresse de votre Révérence. Les services qu'elle m'a rendu lorsque j'ai été recueillir les derniers soupirs d'un

1. G. Hérelle, *Catalogue des anciens inventaires conservés aux Archives de la Marne* (*Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, 1885, p. 6).
2. G. Hérelle, *op. et loc. cit.*, p. 8.



grand homme, me font espérer la continuation de nouveaux services dans l'occasion. Que je serois flaté d'être utile en quelque point à une congrégation aussi célèbre! Le peu que je sais: je le tiens d'elle. Quelle doit être ma reconnaissance! Je ne puis entrer dans une de vos maisons que je ne me sente pénétré d'amour de Dieu et de gout pour les lettres. Que j'ai regretté de fois de m'être engagé au point de ne pouvoir jamais combattre sous vos saints étendarts! Heureux ceux que vous gouvernez! Ils goutent d'avance la récompense due à leurs travaux. Pour moi, entouré des détails d'un ménage, des tracasseries qui en sont les appanages, je combats souvent avec perte; je lutte contre mille événements étrangers à la philosophie, et je soupire après un repos difficile à retrouver. Les lettres ont bien des attraits pour moi, mais je ne puis les cultiver, je me dois à l'Église que je sers, à la famille que je vais avoir. Que j'étois honteux, sentant mon faible, d'oser me laisser annoncer comme un homme lettré, moi qui n'ai pas encore fait les premiers pas dans la savante carrière que votre ordre fournit si rapidement

J'ose prier votre Révérence de me recommander auprès de Monsieur l'abbé de Flavigny, chez lequel je compte aller deux jours, les vacances prochaines, des affaires ne me permettant pas de m'éloigner d'avantage cette année. Une autre grace: c'est de vous souvenir de mon père (Camille) que je viens de perdre, lorsque vous célébrerez le saint sacrifice de la messe. Quelqu'agé, quelqu'infirme qu'étoit mon père, c'était un père!

Votre indulgence pardonnera ma témérité je l'espère.

Je suis avec un profond respect de Votre Révérence, Monsieur, le tres humble et tres obéissant serviteur, Le Moine, archiviste et secrétaire de l'Église de Toul.

La Révolution approche. Les inventaires, sans doute, sont déjà dressés partout ou à peu près. Bientôt les archives qu'ils avaient pour objet seront bouleversées puis réorganisées et centralisées. Il eût été intéressant de savoir avec précision ce que fit alors C.-J.-F. Le Moine et tous ceux qui exerçaient une profession analogue.

Maurice Lecomte.

ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE MOZARTINE

REVUE CRITIQUE

Des ouvrages relatifs à Mozart et à ses œuvres [1]

Wolfgang Amade Mozart est né à Salzbourg le 27 janvier 1756, et mort à Vienne le 5 décembre 1791. Le 27 janvier 1906 est donc le 150e anniversaire de sa naissance. Le *Bibliographe moderne* a jugé intéressant de publier, à cette occasion, un travail qui pourra rendre aux chercheurs des services d'autant plus réels qu'il n'a aucun précédent en France.

ŒUVRES

A. — Éditions

1. — ** *Wolfgang Amadeus Mozarts Werke.*

Édition critique et définitive chez Breitkopf et Härtel. Leipzig, gr. in-4. Entreprise en 1876 et terminée en 1883, cette publication est due

1. Si cette bibliographie devait être réellement *critique*, il conviendrait sans doute d'en couper les deux tiers, mais le troisième tiers prendrait, à être commenté convenablement, une place dont on ne peut disposer ici. Il m'a paru qu'il suffisait, après un détaillé et mûr examen, dont je suis surtout redevable à M. Teodor de Wyzewa, de marquer d'un astérisque les travaux les plus originaux, les plus dignes d'être consultés au sujet de Mozart, ceux où le chercheur aura vraiment chance de rencontrer, soit des documents, soit un jugement neuf et personnel.

au concours de MM. le chevalier DE KÖCHEL (mort dès 1877), J. RIETZ (mort en 1877), Franz ESPAGNE (mort en 1878), G. NOTTEBOHM (mort en 1882), J. BRAHMS (mort en 1897), Otto GOLDSCHMIDT, J. JOACHIM, Carl REINECKE, E. RUDORFF, Phil. SPITTA (mort en 1895), le comte WALDERSEE, Fr. WÜLLNER.

Elle comporte 23 séries et un supplément :

1. *Messes* (15 numéros).
2. *Litanies et vêpres* (7 numéros).
3. *Motets avec orchestre* (31 numéros).
4. *Cantates et oratorios* (5 numéros).
5. *Opéras* (21 numéros).
6. *Airs et morceaux avec orchestre* (47 numéros).
7. a. *Lieder à une ou plusieurs voix* (40 numéros).
   b. *Canons* (20 numéros).
8. *Symphonies* (41 numéros).
9. *Cassations, sérénades, divertissements pour orchestre* (31 numéros).
10. *Marches, morceaux divers pour orchestre* (21 numéros).
11. *Danses, pour orchestre* (24 numéros formant environ 115 morceaux).
12. *Concertos pour instruments à cordes et à vent* (20 numéros).
13. *Quintettes* (9 numéros).
14. *Quatuors* (30 numéros).
15. *Duos et trios pour instruments* (4 numéros).
16. *Concertos de piano* (28 numéros).
17. *Quintettes, quatuors et trios avec piano* (11 numéros).
18. *Sonates et variations pour piano et violon* (45 numéros).
19. *Pièces pour piano à 4 mains et à 2 pianos* (8 numéros).
20. *Sonates et fantaisies pour piano* (21 numéros).
21. *Variations pour piano* (15 numéros).
22. *Petits morceaux pour piano* (18 numéros).
23. *Sonates pour instruments et orgue* (15 numéros).
24. *Supplément :* Symphonies, ouvertures, concertos, messes, airs, etc., etc. (62 numéros comprenant 72 œuvres).

2. — Cette édition critique comporte, comme témoignage des travaux auxquels se sont livrés les éditeurs, un certain nombre de *Revisionsberichte* (in-8) dont voici le détail :

Séries 1-3 et 24; *Musique religieuse :* reviseurs, J. BRAHMS, F. ESPAGNE, L. VON KÖCHEL, G. NOTTEBOHM, Ph. SPITTA, P. Graf WALDERSEE.

Série 4 ; *Cantates et oratorios :* Ph. SPITTA.

Série 5 ; *Opéras et ballets :* J. RIETZ, P. WALDERSEE, V. WILDER, F. WÜLLNER.

Série 6 ; *Airs, duos, etc., av. orchestre :* G. NOTTEBOHM, P. WALDERSEE.

Série 7 ; *Lieder et airs av. piano :* G. NOTTEBOHM.

Série 8 ; *Symphonies :* G. NOTTEBOHM, C. REINECKE, P. WALDERSEE.

Séries 9-11 ; *Morceaux divers pour orchestre :* G. NOTTEBOHM, P. WALDERSEE.

Série 12; *Concertos pour instruments à cordes ou à vent :* E. RUDORFF.

Séries 13-22; *Musique de chambre* (piano, cordes, etc.) : O. GOLDSCHMIDT, J. JOACHIM, C. REINECKE, E. RUDORFF, P. WALDERSEE.

Série 23 ; *Musique d'orgue :* Ph. SPITTA.

Série 24 ; *Supplément général :* J. BRAHMS, J. JOACHIM, G. NOTTEBOHM, C. REINECKE, E. RUDORFF, Ph. SPITTA, V. WILDER, P. WALDERSEE.

Si la présente bibliographie n'était pas exclusivement consacrée à la *Littérature* de Mozart, et comportait également ses œuvres musicales, il y aurait lieu naturellement de signaler bien d'autres éditions, intéressantes à divers titres ; mais surtout certaines transcriptions, soit qu'elles aient donné lieu à de véritables travaux critiques, comme les partitions pour piano et chant des principales œuvres théâtrales, dans les différents pays, soit qu'elles aient mis à la portée des exécutants des partitions de lecture malaisée, comme les œuvres religieuses du maître. Dans cet ordre d'idées, les éditions anciennes d'André, à Offenbach, et celles, plus récentes, de Novello, à Londres, seraient à citer et à détailler en première ligne.

B. — Ouvrages techniques

3. — CRAMER (C. F.). — *Mozart's Clavierschule* nebst den bei dem Conservatorium der Musik in Paris angenommenen Grundsätzen der richtigen Fingersitzung.... Paris, 1819.

4. — SIEGMEYER (J. G.). — *Mozart's Fundament des Generalbasses*, herausg. und mit Anmerkungen versehen. Berlin, 1822.

5. — — *Theorie der Tonsetzkunst*, mit Bezugnahme auf die Theorie von Mozart; 2e éd. Berlin, 1834, in-4 de 252 p.

6. — MOZART (W. A.). — *Kurzgefasste Generalbassschule.* Wien, 1847. Cf. Jahn, I, p. 720-721.

C. — Lettres

NISSEN (voy. plus loin, n° 49).

D'après cet ouvrage :

HOLMES (voy. plus loin, n° 60).

7. — *Lettere di Mozart e di suo padre....* « Gazetta musicale di Milano », nos 31-35 : 1856.

8. — GOSCHLER (abbé). — *Mozart : Vie d'un artiste chrétien au XVIIIe siècle*, extraite de sa correspondance authentique. Paris, 1857, 1 vol. in-12 de 351 p.

Traduction des lettres publiées par Nissen.

9. — *NOHL (Ludwig) — *Mozart's Briefe*, nach den Originalen herausg. Salzburg, 1865, 1 vol. in-8 de 510 p. — 2e éd. augmentée. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1877, in-8 de 494 p.

D'après la première édition :

10. — *Letters of W. A. Mozart....* London, 1865, 2 vol in-8.

Traduction anglaise par Lady WALLACE.

JAHN (Otto). — Voy. plus loin, n° 67.

NOTTEBOHM : Mozartiana. — Voy. plus loin, n° 157.

11. — **Lettres de W. A. Mozart :* traduction complète avec une introduction et des notes, par Henri DE CURZON. Paris, Hachette, 1888; 1 vol. in-8 de 650 p.

Avec tables analytiques des œuvres et des noms.

12. — **Trois lettres inédites de Mozart*, publ. p. P. A. ROZENBERG, dans la revue danoise « Literatur og Kritik » en avril 1890, ont été reprod. par la « Neue Wiener Tagblatt, » puis par J. E. v. ENGL, en 1891 (Salzburg), et traduites en français par J. TIERSOT, dans le « Ménestrel » de 1892, p. 60 et 68 (Paris, in-4).

13. — **Nouvelles lettres des dernières années de la vie de Mozart.* Trad. française par H. DE CURZON. Paris, Fischbacher, 1898, 1 v. in-12 de 87 p.

PICCINI. Luigi del Buono (voy. plus loin, n° 179).

14. — **Mozart-Briefe der Donaueschinger Bibliothek*, ed. p. Caroline VALENTIN, « Monatshefte für Musikgeschichte », p. 33-42, 1899. — Trad. française par Teodor DE WYZEWA, dans « le Temps » de la même année.

D. — Catalogues, bibliographie, manuscrits

15. — *ANDRÉ (A.). — *Thematisches Verzeichniss* sämmtlicher Kompositionen von W. A. Mozart, so wie er solches vom 9 febr. 1784 an, bis zum 15 nov. 1791 eigenhändig niedergeschrieben hat. Offenbach, 1805, in-4 de 63 p. lithogr. — Nouv. éd. en 1828 ; ibid.

16. — — *Thematisches Verzeichniss* W. A. Mozart'scher Manuscripte chronologisch geordnet von 1764 bis 1784. Offenbach, 1833.

17. — — *Thematisches Verzeichniss* derjenigen Original-handschriften von W. A. Mozart welche Hofrath André in Offenbach besitzt. Offenbach, 1841, in-8 de 77 p.

L'éditeur André eut la bonne chance d'acquérir un lot considérable de manuscrits de Mozart, de lettres et autres documents précieux, dont il tira ensuite parti pour les publications musicales et autres. Ses *catalogues*, très suspects au fond, offrent cependant un intérêt particulier pour les indications de *dates*, qu'il a pu lire sur les manuscrits, et qui ne s'y trouvent plus aujourd'hui, ou qu'il a pu fixer d'après d'autres documents, également disparus.

18. — *Thematisches Verzeichniss*, werthvoller, meist noch ungedruckter Original-Handschriften W. A. Mozart's. Berlin, F. Stage, gr. in 8 de 15 p. (1856).

HIRSCH. — Bibliographie et iconographie de Mozart, dans son livre: *Mozart's Schauspieldirektor*, 1859. Voy. plus loin, nº 344.

19. — *KÖCHEL (L. Ritter von). — *Chronologisch-Thematisches Verzeichniss* sämmtlicher Tonwerke W. A. Mozart's, nebst Angabe der verloren gegangenen, unvollendeten übertragenen, zweifelhaften und unterschobenen Compositionen desselben. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1862; gr. in-8 de 550 p.

Additions, en 1864 et 1889, dans l'« Allgemeine Musicalische Zeitung ».

Nouvelle édition publiée par le comte Paul von Waldersee, 1905, gr. in-8 de 676 pages.

Dans cet ouvrage considérable, et qui dès lors a fait loi, l'ensemble des œuvres de Mozart est numéroté à nouveau, suivant un ordre supposé rigoureusement chronologique, avec, pour chacun des 626 articles, l'indication thématique de chaque morceau, celle des manuscrits et éditions, et diverses remarques. L'exactitude des informations chronologiques laisse toutefois fort à désirer; l'auteur, homme de science et point du tout musicien, n'ayant jamais examiné, pour les dater, les questions de style des morceaux, et ayant souvent confondu l'un pour l'autre, quand il en trouvait mention approximative dans les documents qu'il pouvait consulter.

La nouvelle édition, dont le principal intérêt est dans ses additions d'œuvres que Köchel n'avait pas connues, a malheureusement laissé subsister bien des erreurs, et une refonte générale n'en serait pas moins extrêmement souhaitable.

20. — *WURZBACH (Dr Constantin von). — *Mozart-Buch*. Wien, 1869; 1 vol. in-12 de 300 p.

Biographie documentée, mais surtout bibliographie considérable et d'une minutieuse information, classée par chapitres spéciaux selon l'histoire de Mozart et de sa famille, celle de ses œuvres et de chacune d'elles, celle des représentations ou exécutions, l'iconographie du maître, ses souvenirs personnels, les fêtes en son honneur, les témoignages (cités) de diverses personnalités, les fondations et les musées à sa mémoire, ses autographes, etc., etc.

21. — JELINEK (F. X.). — *Salzburger Mozart-Album :* ein Auswahl von Mozart's ersten Compositionen und anderen im Archive des Mozarteums... Salzburg, 1871 ; in-4 oblong.

Texte seulement des premières compositions musicales de l'enfance de Mozart.

22. — WALDERSEE (Paul, Graf). — *Die Gesammtausgabe der Werke Mozart's*. Sammlung musikalischer Vorträge. Leipzig, Breitkopf, 1879, nº 7 ; gr. in-8 de 20 p.

Sur la grande édition des œuvres, qui venait de commencer de paraitre.

SCHEURLEER (P. F.). — Bibliographie spéciale de Mozart pour les Pays-Bas, dans son *Mozart's Verblijf in Nederland*, 1883 (voy. plus loin, nº 162).

23. — GENÉE (Rudolph). — *Die Musikhandschriften Mozart's* in der Berliner Kgl. Bibliothek. « Mitteilungen für die Mozart-Gemeinde in Berlin », Berlin, 1895, in-8; 1° Heft.

24 — — *13 Stücke aus dem Noten-Skizzenbuch* von W. A. Mozart aus London, 1764, « Mitteilungen..., ». Berlin, 1898, 5-6. Heft, pet. in-4 oblong de 8 p. av. introduction.

25. – HENKEL (Dr E.). — *Ueber Mozartsche Manuskripte*, Berlin, 1898, « Mitteilungen.... », 5. Heft, in 8.

26. — GENÉE (R.). — *Mozart's Thematisches Verzeichniss*, seiner Werke von 1784 bis 1791, Berlin, 1903, « Mitteilungen », in-8, 10. Heft.

LITTÉRATURE

Biographie générale

Toute l'histoire bibliographique des biographies de Mozart évolue autour de trois ouvrages, les seuls qui aient apporté des éléments originaux et neufs à la question : 1° Le *Nécrologe* de Schlichtegroll, en 1793, qui a alimenté tous les premiers biographes; 2° le recueil de documents de Nissen, en 1828, qui a de même servi à tous les écrits publiés au cours des années suivantes; 3° enfin l'ouvrage d'Otto Jahn, en 1856, qui depuis son apparition a été à peu près l'unique source de toutes les monographies relatives à Mozart.

27. — **Musikalischer Almanach für Deutschland* [herausg. v. FORKEL], auf d. Jahr 1782. Leipzig, p. 46, 72, 73 : Mozart.

28. — *GERBER (Ernst Ludwig). — *Historisch-biographisches Lexikon der Tonkünstler*. Leipzig, Breitkopf, 1790, t. I, p. 977-9.

29. — *MEISSNER (Jul. Gust.). — *Charakterist. Lebensgemälde....* Wien, 1790. *Mozart*, p. 361-392.

30 — *SCHLICHTEGROLL (Fried.). — Nekrolog. Nachrichten von dem Leben merkwürdiger verstorbener Deutschen. Gotha, J. Perthes, 1793, in-8 (2e année), *Mozart's Biographie*, 82-112.

31. — — Supplementband des *Nekrologs* ... Gotha, 1798, t. II, p. 159.

Capital pour l'histoire de l'enfance de Mozart, ayant été rédigé d'après des conversations avec sa sœur. Cf. la lettre de Schachtner. — Tiré à part sous le titre de : *Mozart's Leben*. Grätz, 1794. in-8 de 32 pages.

Traduit en français par Winkler, par Stendhal, et en partie par Ginguené. (Voyez plus loin à ces différents noms.)

32. — SONNLEITHNER (Jos. Ferd.). — *Theater-Almanach* für das Jahr 1794. Wien, 1794; p. 94-118.

Biographie de Mozart, d'après Schlichtegroll.

33. — BUSBY. — *Life of Mozart, the celebrated German musician,* « Monthly magazine », 1798.

34. — *NIEMTSCHEK (Franz). — *Leben des K. K. Kapellmeisters W. G. Mozart,* nach originalquellen beschrieben. Prag, 1798, pet. in-4 de 78 p. — Nouvelle édition. Leipzig, 1803, in-8. — Nouvelle édition augmentée. Prag, 1808, in-8 de 118 p.

Très importants détails sur les séjours de Mozart à Prague; c'est d'ailleurs la plus ancienne biographie documentée qui ait été écrite sur Mozart.

35. — — Fac-simile Druck der Ersten Ausgaben, mit d. Lesarten und Zusätzen der 2te, und Einleitung v. Dr E. RYCHNOWSKY. Prag, 1905.

36. — [WINKLER (Th. Fréd.)]. — *Notice biographique sur J. C. W. Th. Mozart.* Paris et Strasbourg, an X, 1801, in-8 de 48 p.; tiré à part du « Magasin encyclopédique », t. III, p. 29-73.

Traduction de l'article de Schlichtegroll et première notice française sur Mozart.

37. — SÉVELINGES (de). — *Notice sur Mozart,* en tête de l'éd. du *Requiem* publ par le Conservatoire de musique de Paris, 1805.

38. — GUATTANI — Memorie enciclopediche Romane. *Memorie intorno la Vita e gli studj del celebre compositore Mozart.* — « Novelle politico-letterarie di Mantova », Roma, in-4, 1806, t. I, p. 107-112, 134-6.

39. — GINGUENÉ (P. L.). — *Notice sur Mozart,* dans la « Décade philosophique », t. XXXI (1794-1807).

Traduit en partie de l'article de Schlichtegroll.

40. — HORMAYR. — *Oesterreichische Plutarch.* Wien, 1807-1814, in-8, t. VII, p. 2-15 ; t. VIII, p 129-140.

41. — KOLLMANN. — *Notice sur Mozart,* dans le « Quarterly Musical Register », London, 1812.

42. — GERBER. — *Neues historisch-biographisches Lexikon der Tonkünstler.* Leipzig, 1813, gr. in-8, t. III, p. 475-498.

43. — LICHTENTHAL (Pietro). — *Cenni biografici intorno al celebre maestro W. A. Mozart.* Milano, 1816, gr. in-8 de 40 p.

44. — — Le *Dizionario e Bibliografia della Musica,* du même auteur, en 4 vol , Milano, 1826, contient également une notice sur Mozart.

45 — *W. A Mozart.* « Magazin der Biographieen...., t III. » Quedlinburg, 1817, in-8 de 59 p.

46. — SCHIZZI (Cte Folchino). — *Elogio storico di W. A. Mozart.* Cremona, 1817, in-8 de 40 p.

47. — *Pillwein (Benedikt). — *Biographische Schilderungen* oder Lexikon Salzburgischer.... Künstler. Salzburg, 1821, in-8, t. II, p. 152-166.

Précieux détails sur la vie à Salzbourg au temps de Mozart.

48. — Grosser (I. E.). — *Lebensbeschreibung des K. K. Kapellmeisters W. A. Mozart*, nebst einer Sammlung interessanter Anekdoten und Erzählungen.... Breslau, 1826, in-8 de 150 p.

49. — *Nissen (Georg. Nic. von). — *Biographie W. A. Mozart's* nach Original-Briefen, Sammlungen alles über Ihn geschrieben.... nach dessen (Nissen's) Tode, her. v. Constanze Witwe v. Nissen, früher wittwe Mozart.... Leipzig, Breitkopf, 1818, in-8 de 750 p.

Capital pour l'importance des documents nouveaux et surtout des lettres qui émaillent le récit, sans d'ailleurs que l'auteur se soit astreint à les publier dans leur intégralité. Nissen était, comme on sait, le second mari de Constance Weber, et s'était voué avec passion à célébrer la gloire du premier. Il mourut, malheureusement, avant d'avoir pu mettre au point son ouvrage, que sa veuve se hâta de publier tel quel.

Cf. le livre d'Otto Jahn, I, p. XII-XVI.

Traduction française par Sowinski. (Voyez plus loin, n° 82.)

50. — *Nissen. — *Anhang zu W. A. Mozart's Biographie*. Leipzig, Breitkopf, 1828, in-8 de 219 p.

Les œuvres posthumes, l'iconographie, etc.

51. — Grosheim (G.). — *Recension von Nissen's Biographie*, 1828-1829.

52. — *Schlosser (J. Aloys). — *W. A. Mozart*, eine begründete und ausführliche Biographie. Prag, 1828, in-8 de 192 p. — 3e éd. Augsburg, 1844.

Premier essai pour rendre d'une lecture accessible au grand public les documents rassemblés par Nissen.

53. — [Bürkli (Georg.)]. — *Biographie von W. A. Mozart*, « Neujahrsstücke der allgemeine Musik-Gesellschaft in Zürich », nos 20 et 21, 1832-1833.

54. — *Mozart*. — « Oesterreichisches National-Encyclopaedie » (von Groeffer und Czikann). Wien, 1833, t. III, p. 713-729, et t. VI (supplément), p. 563.

55. — *Biographische Skizze von W. A. Mozart*, nach richtigen Quellen bearbeitet. Salzburg, 1837, in-12.

56. — Compagnoni (Mme). — *Mozart*. Bologna, 1837, in-8 de 35 p.

57. — Fétis. — *Biographie universelle des musiciens*. Paris, Didot, 1840, t. VI, p. 432. — 2e éd., 1866, t. VI, p. 222-249.

58. — Levitschnigg (Heinrich Ritter von). — *Orpheus* : Musikalisches Album für das Jahr 1842 (Biographie de Mozart, p. 129-259).

Travail souvent reproduit.

59. — *OULIBICHEFF (Alexandre). - *Nouvelle biographie de Mozart*, suivie d'un aperçu sur l'histoire générale de la musique et l'analyse des principales œuvres de Mozart. Moscou, 1843, 3 vol. in-8 de 368, 378 et 478 p.

La meilleure des études générales consacrées à Mozart en langue française. Sans doute la partie documentaire se borne à reproduire Nissen; mais la partie critique est à la fois d'une nouveauté et d'un intérêt extrêmes.
Traduction allemande par A. Schraishuon : *Mozart's Leben und Werke*, Stuttgart, 1847 : 3 vol. in-8. — 2e édition, augmentée par L. Gantter. Stuttgart, 1859-64 : 4 vol. in-8.
Autre traduction allemande partielle, par C. Kossmaly : *Mozart's Opern....* Leipzig, Breitkopf, 1848; 1 v. gr. in-8 de 410 pages.
Traduction suédoise par J. T. Byström. Carlskrona, 1850-51, 3 volumes in-8.

60. — HOLMES (Edw.). — *The life of Mozart*, including his correspondence. London, 1845, 1 vol. in-8 de 370 p.

61. — — Une analyse de ce bon résumé de Nissen a paru en français sous le nom d'Aug. MOREL : *La vie de Mozart*, broch. in-8 de 45 p.

62. — *Biographien Salzburgischer Tonkünstler*. Salzburg, 1845, in-8 de 58 p.

63. — *Le Musée des musiciens;* portraits lithogr. av. notices : *Mozart*. Paris, 1846, in-4.

64. — GASSNER (Dr Fl.). — *Universal Lexikon der Tonkunst*. Stuttgart, 1849, in-8, p. 625-630.

65. — NEUMANN (W.). — *W. A. Mozart;* eine Biographie. Cassel, 1854, in-16 de 53 p. (« Die Componisten der Neueren Zeit.... » 54 Biogr. in 9 Bänden).

66. — GOLLMICK (Karl). - *W. A. Mozart* nach biographischen Quellen bearbeitet. — « Didaskalia : Blätter für Geist, Gemüth und Publizität » : Frankfurt a. Mayn, 1856; in-4, nos 15-23.

67. — **JAHN (Otto). — *W. A. Mozart*. Leipzig, Breitkopf, 1856-1859, 4 vol. in-8 de 716, 568, 514 et 828 p. - Nouvelle édition, ibid., 1867, 2 vol. in-8 de XXXIV-750 et 766 p. — 3e éd., bearbeitet und ergänzt v. Hermann DEITERS; ibid., 2 vol. in-8, t. I, 1889, de 897 p.; t. II, 1891, de 888 p. — 4e éd. v. H. DEITERS; ibid., id., t. I, 1905, de 852 p.

Traduction anglaise : Life of Mozart, translated from the German after the 2d ed., by Pauline D. TOWNSEND with a preface by sir G. GROVE. Leipzig, Breitkopf, 1891. Trois volumes in-8.
Traduction suédoise, par V. STRANDBERG. Stockholm, 1865. Deux volumes in-8.
Ouvrage admirable, où le savant philologue a fait preuve d'une information considérable, d'une compétence professionnelle réelle, et d'une mesure, d'un goût parfaits. Il restera véritablement le modèle du genre. La vie de Mozart, d'après les documents authentiques, généralement publiés *in extenso*, souvent inédits (lettres, actes, souvenirs, pages musicales), et l'histoire critique de chacune de ses œuvres, sont complètement approfondies. En somme, l'étude

biographique est ici définitivement établie, et la partie critique, d'une importance extrême, contient une foule d'aperçus intéressants. Tout ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est que l'application de ses méthodes de professeur et de linguiste, au jugement de l'œuvre de Mozart, a eu pour effet un manque assez fâcheux de perspective. Otto Jahn sépare les œuvres de l'homme, ne tient pas assez compte de la biographie pour élucider l'œuvre, et, dans l'œuvre même, néglige l'évolution chronologique et juge de tout sur le même plan et d'après les mêmes critères. On ne saurait trop louer le soin diligent et érudit avec lequel M. Hermann Deiters a réédité et mis au point, à deux reprises, ce chef-d'œuvre de critique historique musicale.

68. — SCHLADEBACH (Dr), puis BERNSDORF (Ed.). — *Neues Universal-Lexikon der Tonkunst.* Dresden, 1856; t. II, p. 1039-1059, et supplément, p. 265.

69. — « Oesterreichisches Bürger-Blatt »; Mozart. Linz, 1856, in-4 (38e année), nos 24-29.

70. — OHM-JANUSCHOWSKY (G.). — *Mozart*, « Neue Zeit », Olmütz, 1856, nos 10-18.

71. — WOLZOGEN (A. von). — *Mozart's Leben und Wirken.* Stuttgart, 1858, in-8 de 160 p.

72. — [MARX]. — *W. A. Mozart;* Sein Leben und Wirken. Stuttgart, 1858, in-8 de 158 p.

73. — BOURDON (Mme). — *Biographie de Mozart.* Lille, 1859, in-8 de 141 p. — 4e éd. Paris, 1879.

74. — DOERING (Dr Henri). — *W. A. Mozart.* Biographie trad. de l'allemand, par C. Viel. Paris et Bruxelles, 1860, in-12.

75. — WEBER (Johannes). — *W A. Mozart*, « Revue germanique », Paris, in-8, 1860 (août, oct., nov.) et 1861 (mars). Analyse développée du livre d'Otto Jahn.

76. — HALÉVY (Fr.). — *Mozart.* Paris, Plon, 1861, gr. in-8 de 18 p.

77. — — *Derniers souvenirs et portraits.* Paris, Michel Lévy, 1863, in-12, p. 1-65.

78. — DENNE-BARON (Dieudonné). — Notice sur Mozart, dans la « Nouvelle Biographie Générale » du Dr Hoefer, t. XXXVI. Paris, Didot, 1861, p. 832-854.

79. — NOHL (Ludwig). — *Mozart's Leben.* Stuttgart, 1863, 1 vol. gr. in-8 de 600 p. — Nouvelle édition, Leipzig, 1877, 1 vol. gr. in-8 de 444 p.; — 3e éd., gänzlich neu bearbeitet von Dr P. SAKOLOWSKI, Berlin, 1906, in-8 de 600 p.

Lecture agréable et qui a eu surtout pour effet de vulgariser la vie de Mozart, mais non sans en fixer une image assez inexacte.

Traduction anglaise, par Lady WALLACE. Nohl : *The life of Mozart*, London, 1877. Deux volumes.

80. — [MEYER-STADLER]. — *Biographie Mozart's*, « Neujahrsblatt der Züricher Musik-gesellschaft », no 54, 1866.

81. — Clément (Félix). — *Les musiciens célèbres..* . Paris, Hachette, 1868, gr. in-8, Mozart, p. 214-247. - Nouvelle édition, 1873, ibid., id.

82. — Sowinski (Al.). — *Histoire de W. A. Mozart*, sa vie et son œuvre, d'après la grande biographie de G. N. de Nissen, augmentée de nouvelles lettres et de documents authentiques trad. de l'allemand. Paris, Garnier, 1869, 1 vol. gr. in-8 de 448 p.

Médiocre traduction de l'ouvrage de Nissen, complété par celui de Nohl.

83. — Mendel. — *Musikalisches Konversations' Lexikon*. Berlin, 1870-78.

84. — Pfeil (H.). — *Mozart's Biographie*. Leipzig, 1879.

85. — Nohl (L.). — *Mozart*. Musiker-Biographien, t. I (Reclam's universal Bibliothek, n° 1121). Leipzig, 1879, in-8.

86. — Polko (E.). — *Unsere Musik-klassiker;* 6 biographische Lebensbilder. Leipzig, 1880, in-8.

87. — Pohl (C. F.). — *Mozart*, dans le Dictionary of musik and musicians de Grove; London, in-8, t. II (1880), p. 379-406.

88. — Weller (Franz). — *W. A. Mozart*. Wien, 1880.

89. — Wilder (Victor). — *Mozart, l'homme et l'artiste*. Histoire de sa vie d'après les documents authentiques et les travaux les plus récents. Paris, Au Ménestrel, 1880, gr. in-8. — Nouvelle édition, Paris, Charpentier, 1881, in-12. — 3e éd., ibid., 1889.

Bon travail, qui a su n'être pas une simple vulgarisation.

90. - Gehring (F.). — The great musicians : *Mozart* (collection dirig. p. Fr. Hueffner). London, 1883, in 8 de 132 p. — Nouvelle édition, 1890.

91. — *Menardus (Ludwig). — *Mozart;* Ein Künstlerleben. Berlin und Leipzig, 1883, in-8 de 551 p.

Pas de documents nouveaux, mais des jugements originaux et ingénieux.

92. — Gumprecht (Otto). — *Unsere klassischen Meister;* Musikalische Lebens- und Charakter Bilder.... *Mozart*.... Leipzig, 1883-1885, 2 vol. in-8.

93. — Kling (H.). — *W. A. Mozart, sa vie et ses œuvres*. Paris, « L'Orphéon », 1884; 2e éd. Bruxelles, « La Fédération artistique », 1903-1904, in 4 de 47 p.

94. — Strohschneider (J. S.). — *W. A. Mozart*. Prag, 1887, in-8 de 22 p.

95. — Lackowitz (W.). — *Mozart;* Leben und Schaffen eines grossen Künstlers, der reiferenden Jugend geschildert (Jugend Bibliothek, t. V). Berlin, 1888, in 8.

96. — Gandolfi (R.). — *W. A. Mozart*, « Rassegna nazionale » du 16 déc. 1891.

97. — ALBICINI (P.). — *Mozart*, « L'Arpa »; Bologna, 1895.

98. — KLASEN (L.). — *W. A. Mozart;* sein Leben und seine Werke. Wien, 1897, in-8 de 112 p.

99. — PANUM (Hortense) og BEHREND (William). — *Illustreret Musikhistorie....* Kjöbenhavn, 1897, t. II, p. 129-227, av. nombr. illustrations.

100. — HÖCKER (G.). — *Das grosse Dreigestirn* Haydn, Mozart, Beethoven, in biographisch. Erzählungen. Glogau, 1898, in-8.

101. — BRANCOUR (René). — *Mozart*, « La Grande Encyclopédie », Paris (1898), t. XXIV, p. 526-531.

102. — KORGANOV (V. D.). — *Mozart.* Saint-Pétersbourg, O. Wolf, 1900, in-8 de 450 p. (en russe).

103. — FLEISCHER (Oscar). — *Mozart* (Geisteshelden Biographien, t. XXXIII). Berlin, Hofmann, 1900, in-12 de 215 p.

Avec bibliographie.

104. — MERIAN (Hans). — *Geschichte der Musik im XIX Jahrhundert.* Leipzig, 1902. — *Mozart*, p. 255-286.

105. — BREAKSPEARE (Eustace I.). — *Mozart* (The master-musicians). London, Dent, 1902, in-12 de 300 p. — New-York, 1902, id.

106. — *WYZEWA (Teodor de). — *La Jeunesse de Mozart*, « Revue des Deux Mondes » des 1er avril 1904, 1er novembre 1904 et 4 décembre 1905.

Le meilleur travail qui ait paru dans aucune langue sur cette période de la vie de Mozart et sur ses premières productions. L'auteur a positivement *revécu* la vie de Mozart, dans tous les lieux où il a passé, et sait admirablement donner au lecteur l'impression qu'il en fait autant. Il rétablit d'ailleurs la vérité sur bien des points obscurs et des erreurs de chronologie trop facilement rééditées par tous les biographes. — L'étude est malheureusement encore loin d'être achevée à cette heure.

Biographie : Spécialités

107. — *GRIMM. — *Correspondance littéraire....*; Lettre du 1er décembre 1763 (éd. de Paris, Furne, 1829, t. III, p. 367, etc.). Reproduite par Jahn, Ad. Jullien, H. Kling.... Jahn donne aussi (t. I, p. 561) une autre lettre de Grimm, du 13 août 1778, adressée à Léopold Mozart.

108. — **Aristide ou le Citoyen*, nº 26. Lausanne. Discours tenu le 11 octobre 1766. — Reproduit par Jahn (I, p. 47) et H. Kling.

109. — *« *Transactions philosophiques* », Londres, 1770 (t. LX, p. 54-64). Account of a very remarquable young musician...., tiré d'une lettre de 1769, de Daines BARRINGTON à Mathieu Maty.

Traduction française dans H. Kling. D. Barrington, magistrat anglais mort en 1800, était un amateur passionné de musique qui, ayant rencontré Mozart enfant pendant son séjour à Londres, lui fit subir un long examen à la fois physiologique et artistique, dont les résultats sont curieux.

110. — *Schachtner (Andreas). — *Lettre* du 24 avril 1792 à la sœur de Mozart, sur l'enfance du maitre. Citée par Jahn (I, p. 22).

Traduction française dans H. Kling.

111. — *Cramer (Ch.-Fr.). — *Anecdotes sur W. G. Mozart,* trad. de l'allemand. Paris et Hambourg, 1801, in-8 de 68 p.

D'après Rochlitz. (Voyez plus loin : Critique générale, n° 192.)

112. — Suard (J.-B.-Ant.). — *Anecdotes sur Mozart,* dans ses « Mélanges de littérature ». Paris, 1804, 10e année, t. II, n° 5, p. 337-347.

113. — Reinhard. — *Biographie Mozart's,* aus Mittheilungen seiner Gattin und seiner Freunde, « Wiener Zeitschrift », 1819, nos 3-9.

114. — Da Ponte. — *Memorie.* New-York, 1823, 4 vol., 2e éd. 1829, 3 vol.

Traduction française : *Mémoires de Lorenzo da Ponte,* poète vénitien, collaborateur de Mozart, traduit de l'italien par Dareste de la Chavanne; Paris, 1860, in-8.
Traduction allemande : Stuttgart, 1847. — Autre : *Ein Freund und Mitarbeiter W. A. Mozart's;* Denkwürdigkeiten des Lorenzo da Ponte, aus dem Italien von F. Burckhardt, 2e éd. Gotha, 1861, in-8 de 348 pages.

115. — *Rochlitz (Fr.). — *Ein guter Rath Mozart's.* Betrachtung. Leipzig, 1825, in-8 de 54 p.

116. — *Kelly (Michael). — *Authentische Anekdoten* vieler in Politik, Literatur und Musik hervorragenden Persönlichkeiten, 1826, 2 vol.

Le ténor Kelly, l'un des créateurs des *Noces de Figaro,* fut très lié avec Mozart, et son témoignage est important.

117. — *Mozart des Dames.* Almanach pour 1828, avec Lieder, etc. Paris, L. Janet, in-18.

118. — Ebersberg. — Feierstunden. *Aus Mozart's Leben.* Wien, 1832, in-8, t. I, p. 123.

119. — *Mozart als Knabe in Paris,* « Der Freischütz », n° 46, Hamburg, 1835, in-4.

120. — Schefer (L.). — *Mozart und seine Freundin,* « Orpheus » für 1841, p. 273-340. Wien.

121.— Ortlepp. — *Das Buch der Welt.* Stuttgart, 1844, in-4, p. 229-333.

122. — Fuchs (Aloys). — *Biographische Skizze,* von W. A. Mozart (dem Sohne). Wien, 1844, in-4. — « Allgem. Wiener Musikzeitung ».

123. — **Characteristiche Züge* aus dem Leben L. von Beethoven's und W. A. Mozart's, « Allgem. Wiener Musikzeit. », 1846, n° 39.

124. — **Miszellen :* Mozart. Ibid., nos 107, 108, 114.

125. — **Verzeichniss aller Abbildungen W. A. Mozart's,* Ibid., nos 60, 61.

(Cf. Jahn, t. I, p. xix.)

126. — LORENZ (Franz). — *In Sachen Mozart's*. Wien, 1851, in-8 de 27 p.

A propos de l'ouvrage d'Oulibicheff.

127. — ZELLNER (L. A.). — *Mozartiana*, « Blätter für Theater, Musik und Kunst ». Wien, 1855, in-4 (nº 29).

Sur le tombeau de Mozart.

128. — GLÖGGL (Fr.). — *In Betreff der Grabstätte Mozart's*, « Neue Wiener Musik-Zeitung », 1855, nºˢ 48 et 50.

129. — « Frankfurter Konversationsblatt ». *Mozartiana*, I-VI. Frankfurt, 1856, nºˢ 15, 20, 24; et 1859, nº 150.

130. — *Einzelne Scene aus Mozart's Leben*, « Allgem. Theater-Chronik ». Leipzig, 1856, in-4 (nºˢ 19-21).

131. — KAYSER (Joh. Friedr.). — *Mozart-album* : LYSER : *Künstler-Novellen* und *Biographie Mozart's;* KAYSER : *Charakter-Züge aus Mozart's Leben*, und *Lobgedichte*, etc. Hamburg, 1856; gr. in-8 de 52 p.

Ce volume contient aussi des nouvelles, des fantaisies, etc.

132. — **Mozart's Sterbehaus*. Wien, 1856; in-8 de 8 p. av. planche.

133. — FOURNIER (E.). — *Mozart à Paris*. Paris, 1856, in-8 de 12 p. « Revue française ».

134. — LUCAM (Joh. von). — *Die Grabesfrage Mozart's*, nach brieflichen Original-Urkunden der Witwe Mozart's selbst. Wien, 1856; in 8 de 64 p.

La question du tombeau de Mozart, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

135. — MONTMEYAN (R. de). — *Mozart, l'homme et l'artiste*, « Revue Contemporaine » du 30 avril 1858. Paris, in-8.

136. — *Mozart et Da Ponte*. « Revue française » du 1ᵉʳ octobre 1858. Paris, in-8.

137. — TREVES (Emilio). — *La gioventù di Mozart*, « L'Italia musicale », Milano, 1858; in-4, nºˢ 58 et 60.

138. — HERMANN. — *Mozart Harfenist in Lerchenfeld* zu Wien, « Linzer Wochen-Bulletin für Theater, Kunst und Geselliches Leben ». 1862, nºˢ 1-3 (15ᵉ année).

139. — ELWART (A.). — Histoire des Concerts populaires.... suivie de *six esquisses sur la vie et les œuvres de.... Mozart....* Paris, 1864, in-12 de 142 p.

140. — NOHL (Ludwig). — *Mozart's Aloisia* [Lange], « Neue Zeit », Olmütz, 1865 (nºˢ 252-259); et Braunschweig, 1865, gr. in-8 de 20 p.

141. — GOSCHLER (J.). — *Mozart*, d'après de nouveaux documents,

« Le Correspondant », 25 nov. 1865 et 25 janv. 1866. Paris, in-8; — et Douniol, 1866, in-8 de 64 p.

142. — WOLZOGEN (A. von). — *Zur Mozart's Biographie*, « Recenzionen und Mittheilungen über Theater und Musik ». Wien, in-4, 1865 (nº 6).

143. — *Züge aus Mozart's Leben*. Zürich, 1866; in-4 de 24 p.

144. — BERTRAND (Gustave). — *Mozart en France*. Paris, 1865, in-8 de 30 p., repr. dans « Les Nationalités musicales étudiées dans le drame lyrique ». Paris, Didier, 1872, in-12 (p. 74-124).

145. — HEINE (G.). — *Mozart in Olmütz*, « Fremden-Blatt », Wien, 1867 (nº 15).

146. — JAL (A.). — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, Plon, 1867, gr. in-8 (p. 895).

Sur les demeures de Mozart à Paris.

147. — *POHL (C. F.). — *Mozart und Haydn in London* : I, Mozart in London. Wien, 1867, in-8 de 200 p.

Pas de documents nouveaux, mais une foule de renseignements sur la vie musicale à Londres au temps de Mozart.

148. — KÖCHEL (L. von). — *Zur Biographie W. A. Mozart's*, « Jahrbuch für Landeskunde von Nieder-Oesterreich », Wien, 1867, gr. in-8 (p. 356).

149. — HELFERT (J. A. von). — *Mozart und die Prager*. 1872, gr. in-8.

150. — POISOT (Ch.). — *Lecture* sur les trois séjours de Mozart à Paris. Dijon, 1872; Paris, Chamerot, 1873; in-8.

151. — DAVID (Ernest). — Tablettes de voyage d'un artiste. *La veuve et la sœur de Mozart*, « Chronique musicale », 1873; t. II, p. 18-24, 121-125, 275-281.

152. — KELLER (Sigismund). — *W. A. Mozart in Salzburg im Jahre 1769*, « Monatshefte für Musik-Geschichte », 1873, p. 122

153. — JULLIEN (Adolphe). — *Mozart; ses séjours à Paris*, « Le Correspondant », 25 sept. 1873. Paris, in-8, et dans *La Ville et la Cour au XVIIIe siècle* : Mozart à Paris (3 chapitres). Paris, Rouveyre, 1881, in-8.

154. — *PIRCKMAYER (Friedr.). — *Zur Lebensgeschichte Mozart's*. Salzburg, 1876, gr. in-8 de 22 p.

155. — *HAMMERLE (A. J.). — *Mozart und einige Zeitgenossen*. Salzburg, 1877, in-8.

Pirckmayer et Hammerle, deux archivistes salzbourgeois, ont retrouvé un grand nombre de documents sur la jeunesse de Mozart à Salzbourg.

156 — KÖHLER (Ludwig). — *Mozart's Jugend*, « Neue Berliner Musikzeitung », 1877-1878, 4 numéros in-folio.



157. — *Nottebohm (G.). — *Mozartiana*, von Mozart herrührende und Ihn betreffende zum grossen Theil noch nicht veröffentliche Schriftsstücke, nach aufgefundenen Handschriften herausgegeben. Leipzig, Breitkopf, 1880, in-8 de 139 p.

Contient, entre autres documents nouveaux, des lettres de Mozart à sa femme et à ses amis, et les souvenirs de sa sœur Maria.

158. — Nohl (Ludwig). — *Mozart, nach den Schilderungen seiner Zeitgenossen*. Leipzig, 1880, gr. in-8 de 410 p.

159. — Mara (La). — *W. A. Mozart*, 1880, in-8.

160. — Nohl (Ludwig). — *Mosaïk*.... Mozart (varia). Leipzig, 1882, gr. in-8 (p. 94-221).

161. — Jullien (Ad.). — *Mozart et Richard Wagner à l'égard des Français*. Bruxelles, 1881, in-8 de 21 p.

162. — *Scheurleer (D. F.). — *Mozart's Verblijf in Nederland*. 's Gravenhage, 1883, in 8 de 160 p.

Ce volume, l'équivalent pour les Pays-Bas du livre de Pohl pour l'Angleterre, contient en outre une bibliographie mozartine spéciale.

163. — Engl (Joh. Ev.). — *W. A. Mozart* in der Schilderung seiner Biographen, in seiner körperlichen Erscheinung im Leben und im Bilde, nebst Mittheilungen aus dem Salzburger Mozart-album. Salzburg, 1887, in-8 de 91 p. et 5 portraits.

164. — Schatz (Albert). — *Giovanni Bertati*, « Vierteljahreschrift für Musikwissenschaft ». Leipzig, Breitkopf, 1889 (p. 231-271).

Ce Berlati est l'auteur du *Don Giovanni* de Gazzaniga.

165. — Fischer (Jos.). — *W. A. Mozart*. Eine biographische Skizze, sowie zwei bisher unbekannte Briefe Mozart's (Vater). Karlsbad, 1889, in-8 de 20 p.

166. — Engl (J. E.). — *Festschrift* zur Mozart-Centenarfeier am 15, 16 und 17 Juli 1891 in Salzburg. Salzburg, 1891, in-8 de 123 p.

La famille de Mozart à Augsbourg, à Salzbourg et à Vienne. — Trois lettres inédites de Mozart. - La Question du *Requiem*.

167. — Shubert (G.). — *Mozart und die Freimaurerei*. Berlin, 1891.

168. — La Mara. — *Die Gräber unserer grossen Musiker in Wien*, « Gartenlaube », 1891, nº 23.

169. — Ricci (Corrado). — *Mozart a Bologna*, con documenti inediti. Milano, Ricordi, 1891, in-8 de 20 p.

170. — Kalischer (A. Chr.). — *Friedrich Wilhelm II und die Wittwe Mozart's*, « Sonntagsbeilage zur Vossische Zeitung », 1891, nº 48.

171. — Brachvogel (W.). — *Die Familie Mozart*, Ibid., id.

172. — *Prochazka (Rud. von). — *Mozart in Prag ;* zum 100ᵉ Ge-

dächtniss seines Todes. Prag, 1892, in-8 de 240 p. — Nouvelle édition, 1899.

La famille Duschek; les quatre voyages de Mozart à Prague; les représentations de ses œuvres.

173. — ENGL (Joh. Ev.). — *Studien über W. A. Mozart.* Salzburg, 1893-1896, in-8.

1. (1893) : Identification de divers objets du *Mozarteum.* — 2. (1894) : Diverses particularités de famille sur Mozart. — 3. (1895) : Diverses pièces d'état civil et de vie ; reçus, etc. — 4. (1896), par Carl Freiherr von Sterneck : Der Freundeskreis in Salzburg (La société amicale Mozart, à Salzbourg).

174. — GENÉE (Rudolph). — *Mittheilungen für die Mozart-Gemeinde in Berlin.* Berlin, bulletins annuels depuis 1895.

— *Mozart in Berlin,* 1789. Ibid., 1896.

175. — FRIEDLÄNDER (Dr Ernst). — *Mozart's Beziehungen zu Berlin.* Ibid., 1897.

176. — GENÉE (R.). — *Mozart's Ohr.* — *Mozart als Knabe* in London und sein Notenskizzenbuch vom Jahre 1764. — *Zu Mozart's Aufenthalt in London,* 1764. Ibid., 1898.

177. — BUFFENOIR (H.). — *Mozart en France,* « Rivista Musicale Italiana », Torino, 1898 (t. V, p. 694-720).

178. — — *Les séjours de Mozart en France,* « Revue Britannique », Paris, in-8, sept. 1899, p. 87-111.

179. — PICCINI (Giulio). — *L'origine della Maschera di Stenterello :* Luigi del Buono (1751-1832). Firenze, 1898, in-8 de 126 p.

I. Il del Buono in casa di Corilla Olimpica, suo incontro col Mozart, una lettera inedita del Mozart.

180. — GELLERT (R.). — *Mozart's Reise nach Potsdam und Berlin,* « Allgemeine Musikzeitung », Charlottenburg, 1899 (n° 28).

181. — BARBIERE (Raffaello). — Immortati e dimenticati. *Mozart a Milano; G. Verdi.* Milano, 1901.

182. — *KOMORZYNSKI (E. von). — *Emanuel Schikaneder :* ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Theaters. Berlin, 1901, in-8 de 196 p.

183. — ENGL (J. Ev.). — *Aus Leopold und des Sohnes Wolfgang Irdischem Lebensgange,* « Mittheil. der t. XLII. der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde », 1902, gr. in-8 de 22 p.

184. — GENÉE (R.). — *Aloysia Lange und Josef Lange,* « Mittheil. für die Mozart-Gemeinde », 1902, Berlin.

185. — SANDBERGER (Adolf). — *Mozartiana,* « Jahrbuch der Musikbibliothek Peters für 1901 », Leipzig, 1902, p. 65-76.

Itinéraires de voyages, notes sur une *messe,* etc.

185 *bis*. — BELMONTE (Carola). — *Die Frauen im Leben Mozart's*. Augsburg, 1905; gr. in-8 de 114 p. av. 7 pl. et 1 fac-sim

186. – KERST (F.). — *Mozart-Brevier*. Berlin, 1905 (avec 7 planches).

187. — *BARRAUD (Dr J.). — *A quelle maladie a succombé Mozart*, « La chronique médicale », Paris, 15 nov. 1905, p. 737-744.

Critique générale

188. — *BURNEY (Ch.). — *The present state of Music in France and Italy*. London, 1771; 2 vol. in-8.

Traduction allemande par EBELING : *Tagebuch einer musicalischen Reise* durch Frankreich und Italien; Hamburg, 1772; deux volumes.

189. — — *The present state of Music in Germany*.... London, 1772-1773; 2 vol. in-8.

Traduction allemande par BODE, Hamburg, 1772-1773; trois volumes.
Ces volumes, souvent cités par Jahn, sont comme la préparation du grand ouvrage :

190. — — *General history of Music*. London, 1776-1789; 4 vol. in-4.

Nouvelle édition abrégée et continuée (spécialement pour Mozart et ses contemporains) par BUSBY. London, 1819; deux volumes in-8.

191. — N. BR. — *Mozart's Biographie in Musikalischer Hinsicht*. Prag, 1797, in-8.

192. -- *ROCHLITZ (Friedrich). — *Allgemeine Musikalische Zeitung*. Leipzig, Breitkopf, 1797-1802.

Sur Mozart : I. (1797-1799), pages 17, 49, 81, 113, 145, 177, 480.
II. (1799-1801). Raphael und Mozart, pages 641-653.
III. (1801-1802), pages 450, 493, 590.
Reproduit dans : Für Freunde der Tonkunst, Leipzig, 1824, quatre volumes: *Mozart's Charakterzüge*. — Traduit en français (en partie) par CRAMER, Paris et Hambourg, 1801.

193. — SIEBIGKE (Chr. Alb. Leop.). — *Kurze Darstellung des Lebens und der Manier Mozart's*. Breslau, 1801, in-8. « Museum berühmter Tonkünstler, III ».

194. — [ARNOLD (J.-F.)]. — *Mozart's Geist*. Seine Kurze Biographie und ästhetische Darstellung seiner Werke. Ein Bildungsbuch für junge Tonkünstler. Erfurt, 1803; in-8 de 452 p.

195. — [ARNOLD (J.-F.)]. — *W. A. Mozart und Jos. Haydn*. Nachträge zu ihren Biographien. Versuch einer Parallele. Erfurt, 1810; in-8 de 118 p. — Nouvelle éd. (Gallerie der Berühmtesten Tonkünstler). Erfurt, 1816.

196. — *HOFFMANN (E. T. A.). — *Kreisleriana*, dans « Phantasiestücke in Callot's Manier ». Bamberg, 1814-1815; 4 vol. in-18. — *Der Dichter und der Componist*, dans « Die Serapion's Brüder », t. I. Berlin, 1819.

Les *Kreisleriana* ont été écrits en 1810-1813 et publiés dans la « Musikalische Zeitung » de Rochlitz, à Leipzig. Le dialogue *Le Poète et le Compositeur* date de 1813. Les passages concernant Mozart, dans ces divers écrits de critique plus ou moins humoristique, ne sont pas nombreux, mais des plus justes et suggestifs. (Cf. aussi le fameux *Don Juan*, nº 266.) La traduction française complète de toutes ces pages a été publiée par Henri de Curzon, soit dans les « Fantaisies dans la manière de Callot », Paris, Hachette, 1891; un volume in-12; soit dans ses « Musiciens du temps passé....; Hoffmann.... », Paris, Fischbacher, 1893; un volume in-12.

197. — Bombet (L. Alex. César) [Henri Beyle]. — *Lettres écrites de Vienne en Autriche*, sur le célèbre compositeur Joseph Haydn, suivies d'une *Vie de Mozart* et de considérations sur Métastase et l'État présent de la musique en France et en Italie. Paris, Didot, 1814; in-8.

Les quatre premiers chapitres de la vie de Mozart sont la traduction de l'article de Schlichtegroll, et les trois derniers celle des anecdotes publiées par Rochlitz.

Nouvelle édition : Stendhal : *Vies de Haydn, Mozart et Métastase.* Paris, 1817, in-8. — Autres, Paris, Michel Lévy, 1854, 1868, etc.; in-12.

Traduction anglaise par Rombert : London, 1817, in-8 de 493 pages; et Boston, 1839.

198. — Reinhard (E. F.). — Mozart's Bildungsgeschichte. Hamburg, 1821, in-8 de 9 p.

199. — « *Jurende's Vaterländischer Pilger* im Kaiserthum Oesterreich. » Brünn, in-4.

1822. — Mozart und Cimarosa.
1824. — Bemerkungen über Mozart und die *Zauberflöte*.
1825. — Mozart und Haydn.
1827. — Mozart und Rossini.
1828. — Mozart, ein Beispiel, etc.
1829. — Charakterzuge von Mozart.

200. — « *Musik-Gesellschaft in Zürich* ». Zürich, 1832, 1833, 1866, in-4 (t. XX, XXI, LIV).

Ueber Mozart's Leben und Wirken.

201. — Milde (Th.). — Ueber das Leben und die Werke der beliebtesten deutschen Dichter und Tonsetzer. Meissen, 1834.

W. A. Mozart : t. II, p. 58-81.

202. — Lœve-Veimars. — Histoire et philosophie de l'art : *Mozart*, « Revue des Deux Mondes » du 15 mars 1834; Paris, in-8.

203. — Lichtenthal (Pietro). — *Mozart e le sue creazioni*. Milano, Ricordi, 1842; in-8 de 43 p.

204.* — *Wagner (Richard). — Jugements divers sur Mozart et son œuvre. Voy. *Ueber Deutsches Musikwesen* (1840); *Ueber die Ouvertüre* (1841); *Das Kunstwerk der Zukunft* (1849); *Oper und Dram* (1851), etc. Édition populaire des « Gesammelte Schriften und Dichtungen », 3ᵉ éd., 1898. Leipzig, t. I, III et IV.

Voyez plus loin, nº 228, une traduction française des principaux passages.

205. — L. M[EINARDUS]. — *Eine Ansicht über Mozart, Beethoven und Berlioz*, und über den Humor in der Musik, « Wiener Allgemeine Musikzeitung » (von Aug. Schmidt', 1846; nos 74, 75).

206. — ROCHE (Edmond). — *Mozart, étude poétique*. Paris, 1853, in-8 de 15 p.

207. — GLÖGGL (Fr.). — *Ein Amerikanischer Journal-Ausspruch über die Zukunft der Musik Mozart's*, « Neue Wiener Musikzeitung », 1855 (nos 42-47).

208 — — *Mozart als sittlicher Character*. Ibid., 1860 (nos 33-35).

209. — SATTLER (Heinrich). — *Erinnerung an Mozart's Leben und Werken*, nebst Bemerkungen über seine Bedeutung für die Tonkunst. Langensalza, 1856; in-8 de 56 p.

210. — BLAZE DE BURY (Henri). — *Musiciens contemporains*. Paris, Michel Lévy, 1856, in-12 [*Mozart*, p. 51-72; Les Noces de Figaro, p. 121-141].

Nouvelle édition. *Musiciens du passé, du présent et de l'avenir* : Gluck, Mozart.... Paris, Calmann-Lévy, 1880, in-12 de 439 pages.

211. — [AMBROS]. — *Mozart als Künstler und Mensch*. Eine Gabe zu seinen hundersten Geburtstage, dans la « Prager Zeitung », 1856 (nos 20, 23-25, 27), sous la signature Flmm Dbdler.

212. — ALBERTI (C. E. R). — *Raphaël und Mozart*, eine Parallele. Vortrag zum 100 jähriges Geburtstag Mozart's. Stettin, 1896; in 8 de 44 p.

213. — LAMARTINE. — *La Musique de Mozart*, « *Cours familier de littérature* », Paris, 1858; gr. in-8 (livraisons 29 et 30).

214. — NOHL (L.). — *W. A. Mozart, Ein Beitrag zur Aesthetik der Tonkunst*. Heidelberg, 1860, in-8 de 82 p.

215. — — *Der Geist der Tonkunst*. Frankfurt a. M., 1861, in-8.

Mozart, p. 62-86; Mozart's Zeit, p. 87-98; Einzelne Werke Mozart's, p. 119-136.

216. — LENER (Seraf). — *Das Siebengestirn und die kleineren Sterngruppen im Gebiete der Tonkunst*. Pesth, 1861, 2 vol. in-8 (t. I, p. 50-70 : W. A. Mozart).

217. — KÖCHEL (L. von). — *Ueber den Anfang der musikalischen Produktivität W. A. Mozart's*. Salzburg, 1862, in-4 de 11 p.

218. — RUDHART (F.). — *Künstler-Silhouetten* aus Münchens alter Zeit, dans le « Morgenblatt zur Baierischen Zeitung », München, 1863 (nos 220, 221).

Mozart à Munich, en 1777.

219. — KUHNE (G. von). — *Characteristik Mozart's*, dans ses Gesam-

melte Werke, t. V; ou dans ses *Deutsche Charactere*, Leipzig, 1864, in 8.

220. — *Jahn (Otto). — *Gesammelte Aufsätze über Musik*. Leipzig, 1866, in-8.

Deux chapitres importants sur Mozart.

221. — Chasles (Philarète). — Études contemporaines. Paris, Amyot, 1867, in-12.

(P. 265 : *Mozart, Weber et Grétry.*)

222. — Grädener (C. G. P.). — *Gesammelte Aufsätze über Musik.* Heidelberg, 1872.

P. 76-108 : Mozart's Verdeutschter *Figaro*.
P. 109-117 : Echt oder Urecht (Mozart's Klaviersonate).
P. 147-162 : Mozart's *Zauberflöte*.

223. — Lavoix (Henri). — *Histoire de l'instrumentation*. Paris, Didot, 1878, in-8.

P. 202..., et 320... : Mozart

224. — Naumann (Emil). — *W. Mozart.* « Sammlung musikalischer Vorträge », herausg. v. P. Graf Waldersee, série 1, n° 6. Leipzig, Breitkopf, 1879, gr. in-8 de 26 p.

225. — *Chrysander (Friedr.). — *Mozart's Werke....*, « Allgemeine Musik-Zeitung », Leipzig, in-4, 1879-1882.

Suite d'articles écrits au fur et à mesure de la publication de divers volumes de la collection des œuvres chez Breitkopf : les *Lieder*, les *Litanies et Vêpres*, *Zaïde*, *Mithridate*, les *Danses pour orchestre*, le ballet d'*Idoménée*.

226. — Prieger (K.). — *Urtheile berühmter Dichter, Philosophen und Musiker über Mozart....* Wiesbaden, 1885, gr. in-8 de 61 p.

227. — Engel (L.) — *From Mozart to Mario.* Reminiscences of half a century. London, 1886, in-8 de 710 p.

228. — Wagner (Richard). — *Musiciens poètes et philosophes*, aperçus et jugements, trad. par Camille Benoît. Paris, Charpentier, 1887, in-12.

Mozart : p. 110-127; extrait de divers écrits de Wagner, publiés de 1840 à 1851 (opéra et drame, de l'essence de la musique allemande, l'œuvre d'art de l'avenir, l'ouverture).

229. — Smend (J.). — *Zum Gedächtniss W. A. Mozart's ;* Vortrag. Darmstadt, 1892, in-8 de 28 p.

230. — Joss (V.). — *Mozart's Leben und Werke*, mit Einleitung : Mozart's Schaffen im Lichte unserer Zeit. Sein Johann, 1892, in-12.

231. — Meinardus (Ludwig). — *Mozart ;* ein sittlich erzichliches Vorbild Deutscher Jugend und Ihrer Pfleger. « Sammlung pädagogischer Vorträge » (V, 6). Bielefeld, 1892, gr. in-8 de 24 p.

232. — WIESINGER (A.). — *Mozart und das Christenthum* in der Musik; Vortrag. Wien, 1892, in-8 de 35 p.

233. — BIAGGI (G. A.). – *Di W. A. Mozart*, « Nuova antologia » du 1er janvier 1892.

234. — LESIMPLE (A.). – *Von Mozart zu Mozart*, Aus dem Reiche der Frau Musika. Leipzig, 1893.

235. — RITTER (Hermann). — *Haydn, Mozart, Beethoven :* Ein Dreigestirn am Himmel Deutscher Tonkunst. Bamberg, 1897, in-8.

236. — NAUMANN. — *Deutsche Tondichter von Seb. Bach bis R. Wagner*. 6e éd., Leipzig, 1896.

237. — WOLZOGEN (Hans von). — *Grossmeister Deutscher Musik*. I : Bach, Mozart, Beethoven, Weber. Hannover, 1897, gr. in-4 de 110 p.

238. — FARINELLI (Arturo). — *Note critiche*. Torino, 1897.

239. — LÖW (R.). — *Musikalische Vorträge* (Mozart, Beethoven, etc.). Basel, 1898.

240. — MIROW (L.). — *W. A. Mozart und die Neuere Mozart-litteratur*. Ein Beitrag zum Mozart-kultus in übersichtliche Darstellung des für Mozart in Wort und That in letzter Zeit geschaffenen. Hildesheim, 1898, in-12 de 50 p.

241. — MARSOP (P.). — *Der Meister des Rococo*; « Musikalischen Essays ». Berlin, 1899, n° 7, p. 196-214.

242. — HAUSEGGER (F. von). — *Unsere Deutsche Meister :* Bach, Mozart, Beethoven, Wagner. München, 1901, in-8 de 244 p.

243. — CHOPIN (Anna Alice). — *Masters of music :* their lives und works....; Mozart.... New-York, 1901, in-8 de 395 p.

244. — ESTRÉE (Paul d') [Henri Quentin]. — *L'art musical et ses interprètes depuis deux siècles*.... « Ménestrel » de 1901-1902. Paris, in-4.

Mozart : plusieurs numéros de novembre 1901.

245. — MERIAN (Hans). — *Geschichte der Musik in XIX Jahrhundert*. Leipzig, 1902, in-8.

Mozart : p. 255-286.

246. — ROLLAND (Romain). — *Mozart*, « Revue d'art dramatique » de janvier 1903. Paris, in-8.

247. — REINECKE (Carl). — *Meister der Tonkunst*. Berlin, 1903, in-8.

Mozart : p. 1-129.

248. — NAGEL (Dr W.). — *Goethe und Mozart*. Langensalza, 1904. — *Mozart und die Gegenwart*. Ibid., 1904.

249. — *Mozart-Heft* der « *Musik* ». Berlin, 1904 (octobre), in-8 de 64 p. av. portraits et fac-similé.

BREITHAUPT (Rud. M.) : *Mehr Mozart!* p. 1-16; — HEINEMANN (Ernst) : *Ist Mozart's « Don Juan » eine tragische oder eine komische Oper?* p. 17-24; — HEUSS (Dr Alfred) : *Mozart als Kritiker*, p. 25-37; — FRIEDLANDER (Max) : *Leopold Mozarts Klavier-Sonaten*, p. 38-40; — KALISCHER (A. Chr.) : *Beethovens Beziehungen zu Mozart*, p. 41-48; — KOMORZYNSKI (Dr Egon von) : *Mozarts Messen*, p. 49-55; — NAGEL (Dr Willibald) : *Mozart und die Gegenwart*, p. 56-64.

— — *Zweite Mozart-Heft*. Berlin, 1906 (janvier), in-8, avec 13 planches et musique.

LEWICKI (Ernst) : *Die Vervollständigung von Mozart's grosser C moll Messe* durch Alois Schmitt; — RIEMANN (Hugo) : *Die Wurzeln der Kunst Mozart's*; — HEINEMANN (Ernst) : *Zur Textfrage und zur Aufführung von Mozart's Don Juan*; — WEINGÄRTNER (Felix) : *Die Posaunen in Mozart's Requiem.*

249 *bis*. — KREBS (C.). — *Haydn, Mozart, Beethoven.* Aus Natur und Geisteswelt.... Leipzig, Teubner, 1906; in-8 de 120 p.

Histoire et critique spéciales

THÉATRE ET ŒUVRES LYRIQUES EN GÉNÉRAL

250. — SIEVER (G. L. P.). — *Etwas über Mozart als dramatischer Componist.* Mozart in Paris, 1828.

251. — SEYFRIED (J. Ritter von). — *Mozart, der Opernkomponist*, « Caecilia », t. XVIII. Mainz, Paris, Antwerpen, 1836, in-8 (p. 65-90).

252. — SONNLEITHNER (Leop. von). — *Ueber Mozart's Opern aus seiner früheren Jugend*, « Caecilia », t. XXIV et XXV, 1845, 1846; à part : Mainz, Schott, in-8 de 56 p.

253. — OULIBICHEFF (Alex.). — *Mozart's Opern* : Kritische Erläuterungen aus dem französischen Originale übersetzt von C. KOSSMALY. Leipzig, Breitkopf, 1848, gr. in-8 de 410 p.

Extrait de l'étude générale d'Oulibicheff.

254. — SCHNEIDER (L.). — *Geschichte der Oper und des kais. Opernhauses in Berlin*, 1752.

Mozart : p. 223, 239, 249, 259, 291.

255. — MUSSET (Paul de). — *De la musique dramatique : Mozart*, « Revue Nationale », 1861, t. III, p. 238, 374.

256. — TEUBER (Oscar). — *Geschichte des Prager-Theaters.* Prag, 1883, 3 vol.

257. — JULLIEN (Adolphe). — *Paris dilettante* au commencement du siècle.... *Les opéras de Mozart à Paris* (1793-1805).... Paris, Didot, 1884, in-8 (3 chapitres).

258. — KIPKE (Carl). — *W. A. Mozart's Jugendopern* in der neuen Breitkopf und Härtel'schen Partitur-Ausgabe, « Allgem. Musik-Zeitung », Leipzig, 1885, nos 4-6, 14-20.

259. — WELTER (Albert Josef). – *Mozart's Werke und die Wiener Hof-Theater :* statistisches und historisches. Wien, 1897, in-8 de 115 p.

260. — PROCHAZKA (Rudolph). — *Arpeggien.* Musikalisches aus alten und neuen Tagen.... *Don Juan*, *Zauberflöte*, Allgemeines, *Titus* (4 chapitres). — Dresden, 1897, in-8 de 160 p.

261. – KALBECK. — *Opern-Abende.* Berlin, 1898, 2 vol. gr. in-8.

Mozart : t. I, p. 29-43.

262. — MERIAN (Hans). — *Mozart's Meisteropern.* Leipzig, 1900, in-8.

Mozart als dramatiker; *Die Hochzeit des Figaro; Don Juan; Die Zauberflöte.*

Également dans la collection des « Opernführer », n[os] 5-10.

263. — HANSLICK (Ed.). — *Die moderne Oper :* Kritiken und Studien. Berlin, 1900, in-8 de 341 p.

264. — HEUBERGER (Richard). — *Im Foyer.* Essays über das Opernrepertoire. Leipzig, 1901 (p. 15-36).

265. — SCHOEPPL (Hugo). — *Mozart, Dramatisches Charakterbild.* Halle, 1903, in-8 de 64 p.

265 *bis.* — KRETZSCHMAR (Hermann). — *Mozart in der Geschichte der Oper.* « Jahrbuch der Musikbibl. Peters für 1905 », Leipzig, in-8.

DON GIOVANNI (DON JUAN)

266. — *HOFFMANN (E. T. A.). — *Don Juan*, dans ses « Phantasiestücke in Callot's Manier », Bamberg, 1814-1815, 4 vol. in-18. Très nombreuses rééditions et traductions en diverses langues.

267. — G. PLANCHE. — *Don Juan de Mozart à l'Opéra,* « Revue des Deux Mondes » du 15 mars 1834. Paris, in-8.

268. — WEBER (Gottfr.). – *Ueber Mozart's original manuscript* der Partitur der Oper : *Don Giovanni,* « Caecilia », t. XVIII. Mainz, 1836, p. 91-127.

269. — *Notice sur Don Juan,* drame bouffon en 2 actes, de Mozart. Paris, 1845, 32 p. pet. in-4

270. — SCUDO (P.). — *Mozart et Don Juan,* Lorenzo da Ponte, « Revue des Deux Mondes » du 15 mars 1849. Rééd. dans *Critique et Littérature musicales.* Paris, 1850; autre éd. 1856 (p. 150-230).

271. — KUGLER (Fr.). — *Bemerkungen über Don Juan und Figaro.* Cöln, 1854, in-4.

272. — VIARDOT (Louis). — *Le manuscrit autographe de Don Giovanni de Mozart,* « L'Illustration » de 1855, p. 10 (trad. en italien, dans la « Gazzetta Musicale di Milano », 1856, n[os] 47-49. Ricordi).

273. — GLÖGGL (F.). — *Das Autographe manuscript des Don Giovanni von Mozart*, « Neue Wiener Musik-Zeitung », 1856, nos 9-14.

274. — WOLZOGEN (Freiherr von). — *Ueber die scenische Darstellung von Mozart's Don Giovanni*, seit Berücksichtigung Ursprünglichen Textbuches von Lorenzo Da Ponte. Breslau, 1860, in-8 de 80 p.

275. — SONNLEITHNER (Dr Leop. von). — *Zur Don-Juan-Litteratur*, « Recensionen und Mittheilungen über Theater und Musik », Wien, in-4, 1860, p. 588-592.

276. — — *Mozartiana.* Ibid., 1865, p. 32, 97, 753 (Sur *Don Juan :* texte et mise en scène).

277. — BITTER (C. H.). — *Mozart's Don Juan und Gluck's Iphigenia in Tauris.* Ein Verzuch neuer Uebersetzungen. Berlin, 1865; gr. in-8 de 500 p. Nouvelle éd., 1886, ibid.

278. — *Il dissoluto punito.... Wortgetreuer Abdruck* des ersten Italienischen Textbuches für Prag vom Jahre 1787, mit den Abänderungen für Wien von 1788. Leipzig, 1865, in-8.

279. — GUGLER. — **Zur Oper Don Juan :* Controvers fragenbezüglich der Darstellung auf der Bühne, « Morgenblatt für Gebildete Leser », Stuttgart, Cotta, 1865, in-4, nos 32, 33.

280. — WÖRZ (Dr). — *Ueber die Scenirung des D. Juan* im K. K. Hof-Opern-Theater, « Wiener-Zeitung », 1866, nos 293, 295, 302, 303 (6 chapitres).

281. — BLAZE DE BURY (Henri). — *Le Don Juan de Mozart et les Don Juan* au Théâtre-Lyrique de Paris, « Revue des Deux Mondes » du 15 mai 1866, Paris, in-8.

282. — — *Don Juan à l'Opéra.* Ibid., numéro du 1er mars 1866.

283. — ZELLNER. — *Ueber D. Juan Scenirungen,* « Blätter für Theater, Musik und bildende Kunst », 1867, n° 18.

284. — WOLZOGEN (A. von). — *D Juan.* Auf Grundlage der neuen Textübersetzung von B. v. Gugler neu sceniert, « Vorrede und umfangreiche Erläuterungen », Breslau, 1869, in-8.

285. — EPSTEIN (Th.). — *Don Giovanni, von Mozart.* Ein Studie zur Oper auf Grundlage des Da Ponte'schen Textes, nebst einer Verbesserten Uebersetzung des letzteren. Frankfurt am Main, 1870, in-8.

286. — GUERLE (De). — *Don Juan et ses origines littéraires;* fragments de la vie de Mozart. Nancy, 1883; in-8 de 43 p., « Mémoires de l'Académie de Stanislas », 1882.

287. — BOLIN (W.). — *Don Juan-Studien.* Leipzig, 1884; in-8 de 24 p.

288. — ENGEL (Karl). — *Bibliotheca Faustiniana.* Oldenburg, 1885 : *Don Juan*, p. 664-684.

289. — *Die « Première » von Mozart's Don Juan*, « Neue Berliner Musikzeitung », 1885, nos 4-7.

290. — ROGGE (H. C.). — *De opvœringen van Mozart's*. Don Juan in Nederland. Amsterdam, 1887, in-8.

291. — ENGEL (K.). — *Die Don Juan-Sage* auf der Bühne. Dresden und Leipzig, 1887 ; in-8 de 265 p.

292. — ENGEL (Gustav). — *Eine Mathematisch-harmonische Analyse des Don Giovanni von Mozart*, « Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft », Leipzig, 1887, p. 491-560.

293. — MARSOP (Paul). — *Zum Don Juan-Jubiläum*, « Die Gegenwart », 1887, nos 44-45.

294. — FREISAUFF (Rud. von). — *Mozart's Don Juan*, 1787-1887. Ein Beitrag zur Geschichte dieser Oper. Salzburg, 1887; in-8 de 188 p.

295. — ADELMANN (C.). — *Donna Elvire als Kunst-Ideal* und in ihrer Verkörperung auf der Münchener Hof-Bühne. München, 1888, in-8 de 52 p.

296. — *CHRYSANDER (Friedr.). — *Die Oper Don Giovanni von Gazzaniga und von Mozart*, « Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft », Leipzig, 1888, p. 352-435.

Contient le texte de l'opéra de *Gazzaniga*, de Giovanni Bertati, 1787; travail inachevé.

297. — HANSLICK (Ed.). — *Musikalisches und Literarisches....*; Zum D. Juan-Jubiläum. Berlin, 1889, in-8 de 359 p.

298. — GOUNOD (Charles). — *Le Don Juan de Mozart*. Paris, Ollendorff, 1890, in-12 de 216 p.

Traduction allemande par Ad. Klages. Leipzig, 1890 ; in-12.
Traduction anglaise par Windeyer Clark et J. T. Hutchinson. London, 1895; in-8.

299. — Cf. l'article de M. C. SAINT-SAENS : *Charles Gounod et le Don Juan de Mozart*, publ. in-18 de 44 p. Paris, Ollendorff, 1894.

300. — LANGHANS (Wilh.). — *Der Endreim in der Musik*. Ein Kapitel von der musikalische Declamation. Leipzig, 1892 ; in-8 de 18 p. et 3 pl. « Bayreuther Blätter ».

A propos de la « Sérénade ».

301. — SIMONE BROUVER (F. de). — *Don Giovanni nella poesia* e nell' arte musicale. Storia di un dramma. Napoli, 1894, in-8.

302. — POSSART (E. von). — *Ueber die Neueinstudirung und Neueszenierung des Don Juan* auf dem Kgl. Residenztheater. München, 1896.

303. — FARINELLI (Arturo). — *Note critiche....; Don Giovanni*. Torino, 1896.

304. — MAUREL (Victor). — *A propos de la mise en scène de Don Juan;* réflexions et souvenirs. Paris, 1896, in-12 de 93 p.

305. — SAINT-SAENS (Camille). — *Don Giovanni,* « Revue de Paris », 1896, n° 23, Paris, in-8.

306. — GERHARD (J. W.). — *Don Juan,* « Opern handleiding », n° 14. Amsterdam, 1897, in-8.

307. — *TIERSOT (Julien). — *Étude sur Don Juan,* « Le Ménestrel », 1897. Paris, in-4.

Analyse technique, historique et documentaire (une vingtaine de numéros).

308. — MALHERBE (Charles). — *Don Juan, de Mozart;* Notes bibliographiques, « Le Journal musical », 1897.

309. — RAUBER (Dr A.). — *Die Don Juan-Sage* im Lichte biologischer Forschung. Leipzig, 1899, in-8.

310. — MANTOVANI (T.). — *Luigi Bassi e il Don Giovanni di Mozart,* « La Cronaca musicale », vol. III, n° 3. Pesaro, 1901.

311. — *Don Juan von W. Mozart.* Zur 60e Aufführung im Kgl. Opernhause zu Berlin. Berlin, 1902, in-8 oblong de 14 p. et 16 planches.

312. — LEVI (Herman). — *Mozart's Don Juan.* Der bestrafte Wüstling oder Don Juan heiteres Drama. München, 1902, in-12 de 93 p.

313. — MARSOP (P.). — *Studienblätter eines Musikers.* Leipzig, 1903. *Don Giovanni,* p. 131-204.

314. — HEINEMANN (Ernst). — *Ist Mozarts « Don Juan » eine tragische oder eine komische Oper?* « Musik », oct. 1904. — *Zur Textfrage und zur Aufführung von Mozart's « Don Juan »,* « Musik », janv. 1906. Berlin, in-8.

DIE ZAUBERFLŒTE (LA FLUTE ENCHANTÉE)

315. — BATZKO (L. von). — *Ueber Mozart's Oper Die Zauberflöte,* « Journal des Luxus und der Moden », 1794, p. 364, 539.

316. — *Mozart und Schikaneder;* Ein theatralisches Gespräch über die Aufführung der Zauberflöte. Wien, 1801, in-8 de 24 p.

317. — *Wilhelmine Schröder als Parnina.* 1821.

318. — *TREITSCHKE (F.). — *Die Zauberflöte, Fidelio,* etc. « Orpheus, Musik Taschenbuch für 1841 », Wien, p. 239-265.

319. — *FUCHS (Aloïs). — *Zur Geschichte der Zauberflöte,* « Wiener allgemeine Theater-Zeitung », Wien, 1842, n° 31.

320. — NOHL (L.). — *Die Zauberflöte;* Betrachtungen über die Bedeutung der dramatischen Musik in der Geschichte des menschlichen Geistes. Frankfurt a. M., 1862, in-8 de 325 p.

321. — Blaze de Bury (H.). — *Mozart et la Flûte enchantée*, « Revue des Deux Mondes », numéro du 15 mars 1865. Paris, in-8.

322. — *Die Zauberflöte*. Text-erläuterungen für alle Verehrer Mozart's, nebst dem vollständigen Texte *der Zauberflöte*. Leipzig, Lissner, 1866, in-8 de 64 p.

323. — Grüel (C.). — *Aufschlüsse über die Bedeutung des angeblich Schikanederschen Textes* zu Mozart's *Zauberflöte*. Magdeburg, 1868, in-8 de 28 p.

324. — Frank (Ernst). — *Beiträge zur Geschichte der Zauberflöte*. Bei Gelegenheit der 200 Aufführung derselben am Manheimer Hoftheater. Mannheim, 1875, in-8 de 48 p.

325. — *Tiersot (Julien). — *Étude sur la Flûte enchantée*, « Le Ménestrel », 1893. Paris, in-4 (6 numéros).

326. — *Junk (V.). — *Goethe's Fortsetzung der Mozartschen Zauberflöte*. Berlin, 1899, in-8 de 77 p.

L'œuvre de Schikaneder et les fragments de Gœthe pour une suite à cette pièce.

327. — Genée (R.). — *Ein bisher unbekanntes Duett* zu Mozart's Zauberflöte, « Mittheilungen für die Mozart-Gemeinde in Berlin », 1899, in-8.

LE NOZZE DI FIGARO

328. — T. U. — *Figaro's Hochzeit aus der original Partitur....*, « Neue Zeitschrift für Musik », Leipzig, 1851, in-4.

329. — Kugler (Fr.). — *Bemerkungen über Don Juan und Figaro*. Cöln, 1854, in-4.

330. — Blaze de Bury (Henry). — *Les Noces de Figaro*; Musiciens contemporains. Paris, 1856, in-12 (p.121-141).

331. — C....x. — *Mozart's Verdeutschter Figaro*, « Recensionen und Mittheilungen über Theater und Musik », Wien, in-4, 1864, p. 561, 577 ; 1865, p. 176, 209.

332. — Hanslick (Ed.). — *Ueber Figaro's Hochzeit*, « Neue Freie Presse », Wien, 1868, n° 1225.

333. — Dorn (Heinrich). — *Suzanne und ihre Gartenarie* (Ergebnisse aus Erlebnissen). 1877, in 8.

IDOMENEO

334. — Mosel (Ignaz von). — *Ueber Mozart's Idomeneo*, « Sammler », Wien, 1810, in-4, n° 141.

335. — Wolzogen (Alfred von). — *Idomeneus von Mozart* auf der

Dresdener Hofbühn, « Recensionen und Mittheilungen ... » Wien, in-4, 1864, p. 715, 726.

336. — Pletzer (Fr.). — *Mozart und die Oper Idomeneo*, « Bremer Sonntagsblatt », 1864, nos 3-4.

337. — Chrysander (F.). — *Mozart's Werke.... Ballet-musik zu Idomeneo*, « Allgem. Musik-Zeitung », Leipzig, 1880.

COSI FAN TUTTE

338. — *Mozart's* Cosi fan tutte. Der Text, die Bearbeitungen, « Recensionen und Mittheilungen über Theater und Musik », Wien, in-4, 1863, p. 65.

339. — Köhler (L.). — *Zu Mozart's Cosi fan tutte*, « Neue Berliner Musikzeitung », 1885, no 1.

LA CLEMENZA DI TITO

340. — Mosel (I. von). — *Ueber Mozart's Clemenza di Tito*, « Sammler », Wien, 1810, no 141.... (et 1812, no 67).

L'OCA DI CAIRO

341. — Gollmick (Karl). — *Eine nachgelassene Oper Mozart's*, « Recensionen und Mittheilungen über Theater und Musik », Wien, 1860, in-4, p. 253.

ZAIDE

342. — *Chrysander. — Mozart's Werke.... *Zaïde*, « Allgemeine Musik-Zeitung », Leipzig, in-4, 1881.

Série d'articles à propos de l'édition Breitkopf.

MITRIDATE

343. — *Chrysander. — Mozart's Werke.... *Mitridate*, « Allgemeine Musik-Zeitung », Leipzig, in-4, 1881 et 1882.

Série d'articles à propos de l'édition Breitkopf.

DER SCHAUSPIELDIREKTOR (LE DIRECTEUR DE THÉATRE)

344. — Hirsch (Dr R.). — *Mozart's Schauspieldirektor*. Musikalische Reminiscenzen. Leipzig, 1859, in-16 de 96 p.

Les pages 45-70 contiennent des notes sur la *Flûte enchantée*, et les pages 72-92 une bibliographie et une monographie mozartines.

345. — GENÉE (Rud.). — *Zur Geschichte von Mozart's Schauspieldirektor*, « Mittheilungen für die Mozart-Gemeinde in Berlin », 1896.

Musique religieuse en général

346. — *LORENZ (Dr Franz). — *Haydn, Mozart und Beethoven's Kirchenmusik*, und ihre katholischen und protestantischen Gegner. Breslau, 1866, in-8 de 104 p.

347. — *CHRYSANDER (F.). — *Mozart's Werke.... Litanien und Vesperen*, « Allgem. Musik-Zeitung », Leipzig, 1880.

348 — *HABERL (F. X.). — *Mozart als Kirchenkomponist*, « Kirchenmusikalisches Jahrbuch », Regensburg, 1887, in-8 de 45 p.

349. — SCHNERICH (A.). — *Der Messen-typus* von Haydn, Mozart, Beethoven, Schubert. Wien, 1892.

350. — SANDBERGER (A.). — *Mozartiana*, « Jahrbuch der Musikbibl. Peters für 1901 », Leipzig, 1902, p. 65-76.

351. — — *Ueber eine Messe in C moll* angeblig von W. A. Mozart, « Sitzungsbericht der Bayerischen Akademie », München, 1904, gr. in-8, p. 297-308.

352. — LIMBERT (F.). — *Mozart's C moll Messe.* Salzburg, 1904, in-8 de 24 p.

353. — KOMORZYNSKI (Dr Egon von). — *Mozarts Messen*, « Musik », 1er oct. 1904. Berlin, in-8, p. 49-55.

353 *bis*. — LEWICKI (Ernst). — *Die Vervollständigung von Mozart's grosser C moll Messe* durch Aloïs Schmitt, « Musik », janvier 1906. Berlin, in-8.

LE REQUIEM

354. — *SÜSSMAYER. — *Lettre sur le Requiem*, dans l' « Allgemeine Musikalische Zeitung » d'oct. 1801. Leipzig.

On sait que Süssmayer est l'élève de Mozart qui a achevé le *Requiem*.

355. — *STADLER (abbé). — *Vertheidigung der Echtheit des Mozart'schen Requiem.* Wien, 1826, gr. in-8 de 30 p. — Nachtrag.... Wien, 1827, gr. in-8 de 18 p. — 2ter und letzter Nachtrag.... Wien, 1827, gr. in-8 de 51 p.

356. — *WEBER (Gottfried). — *Ergebnisse der bisherigen Forschungen über die Echteit des Mozart'schen Requiem.* Mainz, 1826, gr. in-8 de 120 p. — *Ergebnisse über die weiteren Forschungen....* Mainz, 1827, in-8 de 56 p.

Vue d'ensemble de toute la polémique sur l'authenticité du *Requiem*.

357. — SIEVER (G. L. P.). — *Mozart und Süssmayer, ein neues Plagiat,* ersterem zur Last gelegt, und eine neue Vermuthung, die Entstehung des Requiems betreffend. Mainz, 1829, gr. in-8 de 120 p.

358. — *ANDRÉ (A.). — *Beiträge zur Geschichte des Requiems* von W. A. Mozart. Offenbach, 1829, gr. in-4 de 12 p.

359. — HERZOG (Anton). — *Wahre und ausführliche Geschichte des Requiem....* bis zur gegenwärtigen Zeit. 1839, in-4.

360. — MOSEL (J. F. von). — *Ueber die Original-partitur des Requiem von W. A. Mozart.* Wien, 1839, gr. in-8 de 33 p.

361. — KÖCHEL (L. von). — *Mozart's Requiem,* « Recensionen und Mittheilungen.... », Wien, 1864, p. 753.

362. — HAHN (Albert). — *Mozart's Requiem.* Zum besseren Verständniss bei Aufführungen mit einer neuen Uebersetzung nebst einem Nachtrag und den Resultaten eines Vergleichs des Breitkopf-und-Härtelschen Partitur mit den originalen Manuscripten. Bielefeld, 1868, in-8 de 94 p.

363. — KRIEBITSCH (Th.). — *Mozart's Requiem*; « *Für Freunde der Tonkunst* ». Leipzig, 1867, p. 60-95.

364. — A. V. — *La vérité sur le Requiem* de Mozart, « Revue Britannique », août 1870. Paris, in-8.

365. — POLE (William). — *The story of Mozart's Requiem,* with a facsimile, 2d ed. London, 1879, gr. in-8 de 92 p.

366. — MEDINA (T.). — *Mozart, ensayando su Requiem.* Madrid, 1882, in-8 de 162 p.

367. — ENGL (J. E.). — *Das Requiem und Requiem-Frage.* Festschrift zur Mozart-Centenarfeier. Salzburg, 1891, in-8.

368. — BERNAYS (M.). — *Prolog zu Mozart's Requiem.* Leipzig, 1892; in 8 de 10 p.

369. — BEYER (E.). — *Mozart's Requiem* (analysirt). Leipzig, 1898.

Airs et lieder

370. — HENTL (Fr. Ritter von). — Gedanken über Tonkunst und Tonkünstler. Wien, 1868. *Mozart'sche und Beethovensche Melodien.*

371. — HAHN (A.). — *Wort und Ton, und eine Mozart'sche Arie.* Ein Beitrag zu den Grenzen der Dicht- und Tonkunst. Leipzig, 1869, in-8. « Die Tonhalle », 5 numéros.

372. — *CHRYSANDER (F.). — *Mozart's Werke.... Die Lieder,* « Allgem. Musik-Zeitung », Leipzig, 1879.

373. — SPIRO (Friedr.). — *Die Entstehung einer Mozart'schen Konzertarie*, « Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft », Leipzig, 1888, p. 255-269.

374. — FURSTENAU (Moritz). — *Zur Geschichte eines Mozart'schen Liedes*, « Archive für die Sächsische Geschichte », 1891.

375. — FRIEDLÄNDER (Max). — *Mozart's Wiegenlied*. « Vierteljahrschrift.... », Leipzig, 1892, p. 275-285.

376. — *Mozart's Wiegenlied*, « Jahrbuch der Musik-bibliothek Peters », Leipzig, 1897, p. 69-71.

La berceuse « Schlafe mein Prinzchen » n'est pas de Mozart, mais de Fliés.

Œuvres symphoniques et instrumentales

377. — MULLER (A. C.). — *Anweisung zum genauen Vortrage der Mozart'schen Clavierconcerte* hauptsächlich in Absicht richtiger Applicatur. Leipzig, 1796, gr. in-4 de 24 p.

378. — *SAUZAY (Eug.). — *Étude sur le quatuor :* Haydn, Mozart, Beethoven. Paris, 1861, in-8 de 173 p. Nouvelle éd. 1884.

379. — *LORENZ (Dr Fr.). — *W. A. Mozart als Clavier-Componist*. Breslau, 1866, gr. in-8 de 63 p.

380. — EISENSTEIN (Eug.). — *Die Reinheit des Clavier-Vortrages*. Graz, 1870 (p. 37-45 : Mozart).

381. — WILDER (Victor). — *Mozart à Paris en 1778*, et une partition inédite, « Le Ménestrel », 1872, n° 52.

La partition du ballet « Les Petits Riens » (de Noverre), par lui découverte à la bibliothèque de l'Opéra de Paris, et plus tard publiée dans la grande édition Breitkopf, avec une introduction.

382. — *CHRYSANDER (Fr.). — *Mozart's Werke.... Ballet-musik zu Idomeneo.... Tanze für orchester*, « Allgem. Musik-Zeitung », Leipzig, 1880 et 1881.

Suite d'articles à propos de l'édition Breitkopf.

383. — BRENET (Michel). — *Histoire de la symphonie à orchestre*. Paris, Gauthier-Villars, 1882; in-8, p. 71-88.

384. — *KRETSCHMAR. — *Führer durch den Konzertsaal*. Leipzig, 1887-1890; 3 vol. in-8.

Nombreux articles relatifs aux œuvres de Mozart; ouvrage classique en son genre.

385. — *REINECKE (Carl). — *Zur Wieder-belebung der Mozartschen Clavierconcerte*. Ein Wort der Anregung an die Clavierspielende Welt. Leipzig, 1891, in-8 de 56 p.

386. — GLUCK (Aug.). — *W. A. Mozart's C moll Symphonie*, aus dem Jahre 1788, erläutert. Frankfurt a. Main, 1894, in-8 de 27 p. (*Musikführer*, n° 8).

387. — HAASE (Dr). — *Mozart's Klavier-Variationen*, 1896.

388. — POCHHAUMER (A.). — *W. A. Mozart's Symphonie in C dur*. Leipzig, 1896, in-8 de 28 p. (*Musikführer*, n° 54).

389. — WITTING (C.). — *Mozart's Symphonie in Es dur*. Leipzig, 1897, in-8 de 16 p. (*Musikführer*, n° 69).

390. — *SCHULTZ (Dellef). — *Mozart's Jugendsinfonien*. Leipzig, 1900, in-8 de 105 p.

390 *bis*. — KOMORZYNSKI (Egon v.). — *Mozart's Kunst der Instrumentation*. Stuttgart, 1906, in-8 de 48 p.

Musées, sociétés, iconographie

391. — *Erinnerung an das erste Sängerfest der Mozart-stiftung zu Frankfurt a. M.* Frankfurt, 1838, in-4.

392. — *Das Mozarteum in Salzburg*, « Allgemeine Wiener Musik-Zeitung » (von Dr A. Schmidt), 1843, nos 25, 26.

393. — *Vier Salzburger Jahresberichte des Musikvereins und Mozarteums zu Salzburg*. 1843-1846, in-8, 4 vol.

394. — *Der Dommusikverein und das Mozarteum in Salzburg*. Ibid., 1845, n° 42.

395. — ZELLNER (L. A.). — *Mozartiana*, « Blätter für Musik, Theater und Kunst », Wien, in-4, 1855, n° 15.

Article pour encourager la bibliothèque de Vienne à recueillir les manuscrits de Mozart.

396. — HAUSHALTER (C.). — *Geschichte des Mozart-vereins*. Erfurt, 1856, in-8.

397. — *Statuten des Dommusikvereines* und des von demselben gegründeten Mozarteums zu Salzburg. Salzburg, 1861, in-8.

398. — MOYSES (Karl). — *Systematischer Katalog über sämmtliche im Mozarteums-Archive* zu Salzburg befindlichen Autographe und sonstige Reliquien W. A. Mozart's. Salzburg, 1862, in-8 (et « Salzburger Zeitung », nos 153, 156).

*WURZBACH (Dr C. von). — *Mozart's Bildnisse* in Oel, Kupfer und Stahlstich.... (dans son volume : *Mozart-Buch*. Wien, 1869, p. 180-192). 120 pièces décrites. Voy. plus haut, n° 20.

399. — ENGL (Joh. Ev.). — *Jahresberichte der.... Internationalen*

Stiftung : Mozarteum, zu Salzburg. Salzburg, 1881 (1re année), in-8.

Bulletin annuel; 23e année : 1904.

400. — HORNER (J.). — *Katalog des Mozart-Museums* im Geburts- und Wohnzimmer Mozart's zu Salzburg, mit Noten nach gedruckten und ungedrückten Quellen, von J. Ev. Engl. Salzburg, 1882, in-8 de 24 p. (Div. éditions en français (1894) et en anglais; seconde éd. allemande, par J. Ev. Engl, en 1898, in-8 de 46 p.).

401. — CURZON (Henri de). — *Mozart et le Mozarteum de Salzburg*, dans « Musiciens du temps passé ». Paris, Fischbacher, 1893, in-12 (p. 91-115).

402. — *Mittheilungen für die Mozart-Gemeinde in Berlin.* Berlin, 1895, in-8.

Bulletins annuels depuis cette époque.

403. — *STERNECK (C. von). — *Der Freundeskreis Mozart's in Salzburg*, dans « Stüdien über Mozart », hrsg. v. J. E. Engl : 4e Folge. Salzburg, 1896; in-8 de 24 p.

404. — *Dresdener Mozart-Verein.* — Erster Bericht, 1897; in-8.

Bulletins annuels.

405. — *VOGEL (Emil). — *Mozart-Portraits*, « Jahrbuch der Musik-bibliothek Peters für 1899 », Leipzig, 1900; in-8 de 27 p., av. 12 planches.

Fêtes commémoratives

406. — H.... Z. — *Maurerrede auf Mozarts Tod....* Wien, 1792.

407. — *Mozart's Feier.* Darmstadt, 1837, in-8 de 33 p.

408. — STIEGLITZ (H.). — *Mozarts Gedächtnissfeier*, Gedicht. München, 1837, in-8 de 23 p.

409. — *Erinnerungsblätter aus Salzburg* zur Zeit der Enthüllungsfestlichkeiten des Mozartdenkmals im sept. 1842, in-8 de 58 p.

410. — MIELICHHOFER (Ludw.). — *Das Mozartdenkmal zu Salzburg* und dessen Enthüllungsfeder; Ein Denkschrift. Salzburg, 1843, gr. in-8 de 55 p.

411. — *Vier Salzburger Jahresberichte des Musikvereins und Mozarteums zu Salzburg.* Salzburg, 1843-1846, 4 vol. in-8.

412. — GOLLMICK (E.). — *Feldzüge im Gebiete der Tonkunst.* Darmstadt, 1846. — Mozartfest, Mozartstift in Frankfurt a. M., etc.

413. — *Die Säkular-Feier der Geburt Mozart's in Salzburg.* Salzburg, 1856, gr. in-8 de 23 p.

414. — *Mozart-Säkularfest* am 6, 7, 8 und 9 sept. 1856. Salzburg, 1856, in-8 de 50 p.

415. — *W. A. Mozart; seine Leben und Wirken*. Gedankbuch zu seinem 100e Geburtstage. Stuttgart, 1856, in-8.

416. — *Erinnerungsblätter im W. A. Mozart's Säkularfest*, im sept· 1856 zu Salzburg. Salzburg, 1856, in-8.

417. — Snell. — *Mozart*. Gedenkrede, 1856. Iena, 1891, in-8 de 39 p.

418. — Kayser (Joh. Fried.). — *Mozart-album*. Festgabe zu Mozart's hundertjährigem Geburtstage. Hamburg, 1856; gr. in-4 (av. 4 lithogr. et 52 pages de musique).

419. — Grun (Karl). — *Musik und Kultur*, Festreder zur Jubelfeier der Mozart-Stiftung. Frankfurt a. Main, 1868, gr. in-8.

420. — Prieger (Karl). — *Urtheile bedeutender Dichter, philosophen und musiker über Mozart*. Ausschliessend : hervorragende Musikschriftsteller über Mozart. Wiesbaden, 1885, gr. in-8 de 288 p. (2e éd. 1886).

421. — *Das Mozart-Festspielhaus in Salzburg*. Salzburg, 1890, gr. in-8 de 16 p.

422. — Hirschfeld (Robert). — *Festrede zu Mozart-Centenarfeier*. Salzburg, 1891, in-8.

423. — Frankl (L. A.). — *Mozarts Manen*, zu Mozarts Centenar Todestag. Wien, 1891, in-8 de 16 p.

424. — Berger (Alfred von). — *Epilog zur Mozart-Centenarfeier*. Salzburg, 1891, in-12.

425. — Buff (Adolf). — *Mozarts Augsburger Vorfahren*, zum 5 Dez. 1891, « Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg » (18e Jahrg.), 1891, in-8 de 36 p.

426. — Marschner (Carl W.). — *Mozart Festspiel*. Berlin, 1891.

427. — Scholz (B.). — *W. A. Mozart und seine Stellung* in der Geschichte der Musik ; Festrede. Frankfurt a. M., 1891, in-8 de 15 p.

428. — Marsop (P.). — *Zu Mozart's Gedächtniss*, « Die Gegenwart », 1891, nos 49-50.

429. — Engl (J. Ev.). — *Festschrift zur Mozart; Centenarfeier in Salzburg*. .. Salzburg, 1891, in-8.

430. — Smend (J.). — *Zum Gedächtniss Mozart's*; Vortrag. Darmstadt, 1892, in-8 de 28 p.

431. — Wartenegg (W. von). — *Mozart. Festspiel* zur hundertjährigen Todtenfeier.... Wien, 1893, in-8 de 28 p.

432. — Genée (R.). — *Der Tod eines Unsterblichen*; Zum Todestage Mozart's. Berlin, 1895, in-8 de 24 p.

433. — *Zur Enthüllung des Mozart-Denkmals in Wien* (23 april 1896) : M. Kalbeck : *Mozart in Wien;* L. Koch : *Chronik des Denkmals.* Wien, 1896, in-4.

Fantaisies biographiques

ROMAN, POÉSIE, THÉATRE

Je ne note ici que quelques-unes des œuvres de fantaisie inspirées par la vie de Mozart ou ses œuvres, comme spécimen du genre, et surtout celles qui ont donné quelque appréciation originale ou cherché à être autant que possible documentaires.

434. — *Hoffmann (E. T. A.). — *Don Juan et Kreisleriana*, dans ses « Phantasiestücke in Callot's Manier ». Bamberg, 1814-1815 (voy. plus haut, nos 196 et 266).

435. — Hoffbauer (Jos.). — *Mozart*, ein dramatisches Gedicht. Gratz, 1823.

436. — Schaden (A. von). — *Mozart's Tod* (tragédie en 3 actes). Augsburg, 1825, in-8.

437. — *Pouchkine (Alexandre). — *Mozart et Salieri* (deux scènes trouvées dans ses papiers après sa mort), 1837.

Traduction allemande dans « Die Zeit ». Berlin, 1850.
Traduction française par Michel N.... « Œuvres dramatiques de Pouchkine ». Paris, Dentu, 1858 ; un volume in-12. — Autre, par Mme Engelhardt, en 1875. Paris, Berger-Levrault.

438. — Santner (Carl). — *Eine Stunde vor Mozart's Geburtshause*, dans son « Musikalisches Gedenkbuch ». Wien und Leipzig, 1856, in-8, p. 159-178.

439. — Köchel (L. von). — *Mozart...., Canzonen.* Salzburg, 1856, in-8 de 14 p.

440. — Wohlmuth (L.). — *Mozart.* Künstler-Lebensbild. Drama. Nürnberg, 1856, in-12 de 103 p.

441. — *Mörike (Ed.). — *Mozart auf der Reise nach Prag*, Novelle. Stuttgart, 1856, in-8. Dernière éd. : Leipzig, Reclam, 1906, in-18.

Traduction française par A. Rolland : *Un voyage de Mozart;* biographie, anecdotes. Bruxelles, 1859, in-12; traduction anglaise, 1904, in-12 de 135 pages.

442. — Rau (Heribert). — *Mozart, ein Künstlerleben.* Cultur-historischer Roman : 6 Bände. Frankfurt a. Main, 1858, in-8 (2e éd., ibid., 1860, 3 vol. ; 3e éd. Berlin, 1862 ; 4e éd., ibid., 1872 ; 5e éd., Leipzig, 1887).

Traduction hollandaise, Amsterdam, 1861 ; traduction anglaise, Boston, 1876 ; autre par J.-E. Saint Quintin Rae. New-York, 1900, in-12 de 490 pages.

443. — ILLE. — *Kunst und Leben*, Schauspiel (5 actes). München, 1862, « Deutsche allgemeine Zeitung », n° 292.

444. — GERVAIS (E.). — *Mozart, ou la jeunesse d'un grand artiste*. Tours, Mame, 1866, in-12 de 186 p. (autres éditions, 1897 et 1902).

445. — ELMAR (K.). — *Die Mozartgeige* [Le violon de Mozart], dramatischer Charakterbild ; Musik von Suppé. Wien, 1867.

446. — ARNDTS (M.). — *Mozart als Ehestifter* (comédie en 3 actes). Wien, 1869, in-8 de 86 p.

447. — HOFFMANN (Franz). — *Mozart's Jugendjahre*. Eine Erzählung für meine junge Freunde. Stuttgart.

Traduction anglaise (sur la 3ᵉ édition) par Putnam Upton. Chicago, 1904 ; in-16 de 117 pages.

448. — GROSSE (J.). — Da Ponte und Mozart, roman. Iena, 1874, 2 vol. in-8 (nouvelle éd., 1878).

449. — BELMONTE (C.). — *Mozart-Novellen*, mit einem Vorwort von G. Karpeles. Berlin, 1895, in-8 de 174 p.

450. — PICOT (Alexandre). — *Mozart à Paris, 1764*, pièce en un acte, en vers. Paris, 1897, in-8.

451. — KERVAL (Loïs de). — *Un jeune maestro*. Histoire de Mozart. Paris, 1897, in-12 de 69 p.

452. — RIMSKI-KORSAKOW. — *Mozart et Salieri* ; scènes dramatiques d'après Pouchkine, partition piano et chant. Leipzig, 1898.

453. — MIRON (L.). — *Mozart's letzte Lebensjahre*. Eine Künstler-Tragödie in 3 Bildern. Leipzig, 1904, in-8 de 144 p.

Paris, 27 janvier 1906.

HENRI DE CURZON.

ASSOCIATION AMICALE PROFESSIONNELLE

DES

ARCHIVISTES FRANÇAIS

TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(21 avril 1906)

PRÉSIDENCE DE M. PRUDHOMME

Archiviste de l'Isère

L'Association des Archivistes français a tenu sa troisième assemblée générale le samedi 21 avril 1906, à l'École des Chartes.

La réunion a commencé à quatre heures, sous la présidence de M. Aug. Prudhomme, archiviste de l'Isère.

Étaient présents : MM. Paul d'Arbois de Jubainville, Barroux, Bonnat, Buquet, Chevreux, Couard, Courteault, de Curzon, Daumet, Déprez, Dunoyer, Fages, Fournier, Gauthier, Grand, de Grandmaison, Imbert, Jacotin, de La Martinière, Le Grand, Loriquet, Mazerolle, Mirot, Pasquier, Aug. Petit, Porée, Prudhomme, Roussel, Samaran, Sœhnée, Soyer, Stein, Vernier, R. Villepelet.

Étaient excusés : MM. Autorde, Besnier, Bondurand, Broche, Bruchet, Duhamel, Eckel, Estienne, Gandilhon, Hugues, Lanore, Lex, Palustre, Reynaud, Richard, Teulet, Trouillard, Tuetey, de Vaissière, Viard.

M. Prudhomme a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante :

Messieurs et chers Collègues,

En vous convoquant à cette troisième assemblée de l'Association amicale professionnelle des archivistes français, je vous ai fait entendre qu'à raison des circonstances présentes, vos délibérations pouvaient avoir cette année une importance capitale pour les destinées de notre corporation.

Vous n'ignorez pas, en effet, que la commission, instituée l'an dernier par M. le Ministre de l'instruction publique pour la réorganisation des archives et des bibliothèques, a commencé ses travaux, et qu'en particulier la sous-commission plus spécialement chargée du service des archives a déjà pris un certain nombre de décisions visant le recrutement et les traitements du personnel.

On vous exposera tout à l'heure quelles sont ces décisions, dont l'une au moins a causé parmi les amis de l'École des Chartes une grande et très légitime émotion.

Il vous appartient de dire ici ce que vous en pensez, et puisque les archivistes départementaux n'ont pas été admis à l'honneur — jugé peut-être excessif pour leur modeste personnalité — de défendre eux-mêmes leur cause au sein de la commission, puisque les archivistes nationaux, plus favorisés, n'ont pas cru avoir le droit d'y prendre la parole et d'y exprimer un vote, il vous appartient, je dirai plus, il est de votre devoir de dire nettement si vous jugez bonnes, dans l'intérêt du service des archives et aussi du personnel, les réformes projetées. Et comme le temps va nous manquer pour donner à nos délibérations toute l'ampleur qu'exigeraient l'étendue et la variété des questions soulevées, j'estime que vous agiriez sagement en faisant porter votre effort principalement sur les deux questions les plus urgentes, je veux dire sur le recrutement du personnel et les traitements.

Sur le premier point, vous aurez à dire si vous approuvez la mesure prise contre l'École des Chartes ; si vous estimez qu'elle n'a pas justifié par ses services professionnels — je ne veux envisager que ceux-là — la faveur bien relative qui lui a été accordée jusqu'à ce jour ; si vraiment les archivistes formés par elle se sont, si exclusivement qu'on l'a dit, renfermés dans l'étude et le classement des documents du moyen âge, si dans la collection des inventaires publiés depuis cinquante ans et plus particulièrement depuis une vingtaine d'années ils n'ont pas fait une part de plus en plus large aux sources de l'histoire de la Révolution.

Un répertoire de ces inventaires et aussi des études historiques consacrées par les chartistes aux institutions révolutionnaires au cours des vingt dernières années serait, à mon sens, une réponse concluante

au grief que l'on prétend leur faire à ce sujet. Il serait facile de le dresser assez rapidement pour pouvoir le communiquer en temps utile à la commission.

Vous direz ensuite s'il est aussi difficile qu'on le prétend à un chartiste de s'initier au classement des dossiers modernes, si un stage de quelques mois dans un dépôt n'est pas suffisant pour mettre un nouvel archiviste au courant de cette partie de ses fonctions, et s'il est moins apte à cette formation que les employés subalternes de ses bureaux qui, dans presque tous les dépôts départementaux, en sont chargés sous sa surveillance et qui, bien guidés, — j'en parle avec ma vieille expérience d'archiviste, — sont à peu près au courant en deux ou trois mois.

Et il ne vous sera pas interdit de demander en quoi les licenciés de la maison voisine, même pourvus d'un diplôme supérieur d'histoire, que l'on prétend adjoindre aux élèves diplômés de l'École des Chartes, seront mieux que ces derniers préparés à cette besogne purement bureaucratique; et si d'autre part ils seront en mesure de se livrer utilement au classement et à l'inventaire des documents paléographiques qui forment la partie principale, et, il faut bien le reconnaître, en dépit des préférences des spécialistes, la plus intéressante et la plus consultée de la plupart des dépôts départementaux.

Si l'on estime qu'il y a dans l'enseignement de l'École des Chartes quelques lacunes en ce qui concerne l'histoire des institutions contemporaines, il ne serait peut-être pas difficile de les combler soit par une extension du cours de classement d'archives, soit en obligeant les élèves chartistes à suivre un cours de droit administratif à la Faculté de droit. C'est, en effet, à mon sens, plutôt l'enseignement de cette Faculté que celui de la Faculté des lettres, qui serait utile aux archivistes pour le classement des innombrables dossiers judiciaires et administratifs confiés à leur garde.

Mais sur ce point, c'est surtout à l'École des Chartes et à son directeur qu'il appartient de répondre avec autorité. Votre protestation n'en sera pas moins légitime en ce qu'elle affirmera le bénéfice que tous vous avez retiré de l'enseignement de l'École pour l'accomplissement de vos devoirs professionnels et la reconnaissance que vous lui avez gardée.

Vous vous demanderez aussi s'il est bien nécessaire d'ouvrir plus larges les portes de notre corporation et d'augmenter le nombre des candidats à une carrière qui ne compte pas cent cinquante postes, dont trois ou quatre à peine sont disponibles chaque année. Actuellement le nombre des postulants inscrits à la Direction des archives s'élève à plus de vingt, et quelques-uns d'entre eux attendent depuis plusieurs années déjà. N'y a-t-il pas imprudence à engager de nouveaux concurrents sur une voie qui est déjà encombrée? Est-il loyal de faire miroiter devant des jeunes gens, désireux de choisir promptement une carrière, des

espérances dont ils n'auront peut-être pas le temps d'attendre la réalisation ?

En ce qui concerne la nationalisation du personnel des archives, vous n'aurez qu'à confirmer vos précédentes délibérations pour demander que cette réforme ne porte pas atteinte sans nécessité à la stabilité des archivistes, si nécessaire au bon fonctionnement de leur service.

Sur la question des traitements, il importe que vous exprimiez par un vœu quelles sont vos préférences entre les divers systèmes proposés. Les classifications inscrites dans le projet de loi déposé à la Chambre des députés semblent abandonnées, et il serait présomptueux de vouloir les reprendre.

Deux systèmes sont actuellement en présence : le premier qui assimile, quant aux traitements, les archivistes départementaux aux chefs de division des préfectures, a soulevé dans le corps des archivistes d'assez nombreuses critiques. On lui a reproché de ne pas tenir compte de l'importance des dépôts d'archives, d'être très variable suivant les départements et dans le même département suivant les dispositions successives des préfets et des conseillers généraux. D'autre part, quels que soient les services et la compétence des chefs de division de préfecture, on ne saurait les assimiler, en ce qui concerne la situation sociale et les exigences de la vie, aux archivistes départementaux. Tandis que les premiers, à quelques exceptions près, mènent une existence très modeste, très retirée, les archivistes, à raison des relations que leur imposent leurs fonctions, sont obligés de tenir un certain rang. Il convient donc de les doter, sinon magnifiquement, du moins très honorablement.

Un second système, qui paraît avoir actuellement la faveur de la sous-commission des archives, fixe un minimum de traitement de début pour chacune des trois classes d'archivistes et adopte pour cette classification celle des préfectures. Vous apprécierez s'il vous convient de vous rallier à ce système, qui a du moins pour avantage de donner un point de départ fixe à l'échelle des traitements. Mais vous vous demanderez si la classification proposée est vraiment équitable, s'il y a toujours un rapport bien exact entre la population du chef-lieu du département et l'importance du dépôt d'archives, s'il ne serait pas étrange de placer, par exemple, les archives de la Côte-d'Or en seconde classe et celles de la Loire et même du Rhône en première classe ; si certains dépôts conservés dans d'humbles préfectures de troisième classe ne mériteraient pas, à raison de leur richesse historique, un traitement plus favorisé.

Il ne serait pas difficile d'amender sur ce point le projet de la commission en opérant une classification plus logique des dépôts, tant à l'aide du *Tableau des fonds des archives départementales* récemment publié par les soins de la Direction des archives, qu'en tenant compte

de la richesse des départements et de la cherté de la vie dans certaines régions.

D'autre part, il ne suffit pas de fixer un traitement minimum de début pour chaque classe d'archivistes et de laisser ensuite à l'arbitraire des préfets et des conseils généraux le soin de régler les dates et le *quantum* des augmentations. Ceux-ci seront trop souvent disposés à considérer le traitement minimum comme définitif. Or, si l'on veut que les archivistes restent longtemps fixés dans le poste que le hasard des vacances aura attribué à leurs débuts, il faut qu'ils soient assurés d'y trouver, par une amélioration progressive de leur situation, la récompense de leur fidélité et de leurs efforts. Il faut aussi que cette amélioration, ils ne soient pas obligés de la mendier en des démarches toujours humiliantes. Il faut qu'elle soit réglée législativement en tenant compte à la fois de la valeur et de l'ancienneté des services. Ce résultat pourrait être obtenu plus facilement à l'aide de la contribution que l'État devra fournir pour le traitement du personnel des archives, les augmentations, accordées au choix, étant d'abord prélevées sur les fonds de l'État, pour retomber ensuite à la charge du budget départemental lorsque arriverait la date fixée pour l'avancement à l'ancienneté. Il serait fait ainsi de la contribution de l'État deux parts : l'une destinée aux augmentations temporaires et l'autre aux suppléments de traitement accordés en fin de carrière aux archivistes qui auraient mérité de dépasser le maximum imposé aux budgets départementaux.

Mais je m'aperçois que je sors de mon rôle, qui est moins de vous suggérer des solutions que de poser nettement les problèmes que vous aurez à résoudre, au mieux des intérêts de tous.

Je n'ai pas abordé ici — n'ayant aucune compétence pour le faire — les réformes projetées pour les Archives nationales. Je m'en remets pour cela à notre vice-président, M. Stein. Nul, mieux que le directeur du *Bibliographe moderne*, n'est qualifié pour vous donner sur ce point les renseignements et les directions utiles.

A l'œuvre donc, mes chers collègues, que chacun de vous apporte à l'association le concours de son expérience. Ce ne sont pas des conférences savamment préparées qu'il nous faut aujourd'hui. Ce sont des avis simplement exprimés. Nous allons causer ensemble très librement des questions à l'ordre du jour. Nous en causerons librement, mais sans animosité et en écartant de notre discussion tout ce qui aurait l'air d'une polémique personnelle. De tels procédés n'ont jamais servi ceux qui les ont employés. Au point où en sont les choses, ils ne pourraient qu'envenimer un débat que nous devons maintenir résolument sur le terrain des principes. Au surplus, nous avons assez d'arguments à faire valoir pour n'avoir pas besoin de rien emprunter à l'arsenal oratoire des réunions publiques.

Nos vœux et doléances seront d'autant plus favorablement accueillis qu'ils formuleront des solutions à la fois précises et facilement réalisables et qu'ils auront été préparés dans le calme et la modération.

M. Robert Villepelet, trésorier, rend compte de sa gestion. Lorsque s'est ouvert l'exercice actuel, il restait en caisse un reliquat de 2 fr.; à cette somme sont venues s'ajouter les cotisations de l'année close, qui ont produit 117 fr.; d'autre part, les dépenses (frais d'impression et d'affranchissement de circulaires et de compte rendu, etc.) ont absorbé 94 fr. 15. Il reste donc en caisse une somme de 24 fr. 85 qui sera reportée.

M. Paul Chevreux prend la parole pour demander que l'avis sur les questions à l'ordre du jour soit demandé aux archivistes départementaux absents; à cette séance sont présents ou représentés 41 seulement sur 86; une commission pourrait être nommée avec mission d'étudier les réformes dans tous leurs détails, et de centraliser les avis par voie de correspondance, de manière que le résultat de ce referendum puisse être soumis, dans l'espace d'un mois, à la commission extraparlementaire.

M. le Président répond que l'assemblée réunie sur convocation régulière est souveraine; l'absence d'un certain nombre de sociétaires ne saurait empêcher ses décisions d'être valables, et ceux qui ont adressé des excuses pour motiver leur absence n'ont fait aucunes réserves sur la nature des travaux de l'assemblée et sur les solutions à intervenir; plusieurs même ont souscrit d'avance aux décisions qui seront prises.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chevreux, Courteault, Pasquier, Bonnat, la motion de M. Chevreux a été écartée.

M. le Président demande si, en raison des frais supplémentaires que l'Association est exposée à faire cette année, il n'y a pas lieu d'augmenter légèrement la cotisation annuelle. En autorisant le bureau à faire imprimer l'état des travaux publiés par les archivistes passés ou actuels sur l'histoire révolutionnaire et contemporaine, il faut que l'assemblée lui en fournisse les moyens pécuniaires. Après avis du bureau, l'assemblée décide de maintenir provisoirement, malgré ce surcroît de dépenses, la cotisation à son taux primitif.

La parole est donnée à M. Henri Stein, vice-président, pour fournir à ses collègues quelques explications sur les travaux et les décisions de la sous-commission extraparlementaire des archives, d'après les comptes rendus officiels.

M. Stein expose rapidement les projets de la sous-commission en ce qui concerne les versements aux Archives nationales : les papiers des ministères et administrations publiques devront être versés après cinquante ans de date. Un autre article intéresse les suppressions de dossiers aux Archives nationales. L'autonomie des archives des ministères des affaires étrangères, de la guerre, des colonies est respectée; en ce qui concerne les archives du ministère de la marine, à propos desquelles une assez vive discussion s'est engagée, la sous-commission a décidé de maintenir le *statu quo*.

M. Stein expose ensuite l'économie du projet de M. Aulard, rapporteur de la sous-commission, et indique dans quelle mesure ce projet a été accepté et remanié dans les nombreuses séances que cette sous-commission a tenues jusqu'ici. En voici les lignes principales :

Le titre Ier traite des conditions d'aptitude aux fonctions d'archiviste aux Archives nationales, départementales et municipales classées. Nul ne pourra être nommé à ces fonctions sans avoir subi les épreuves d'un examen d'aptitude, sorte d'agrégation dont le principe a été voté par 15 voix contre 12, et qui sera passé devant une commission de cinq membres nommée par le ministre de l'instruction publique. Auront droit de prendre part à ce concours les archivistes paléographes diplômés, les licenciés ès lettres, pourvus en outre du diplôme d'études supérieures d'histoire, les docteurs en droit, les docteurs ès lettres, ayant vingt ans au moins et trente ans au plus. Les candidats autres que les archivistes paléographes devront prouver qu'ils ont fait trois années d'études historiques effectives dans une Université. Pour la nomination aux fonctions d'archiviste dans les ministères et établissements qui en dépendent, il faudra un accord préalable entre le ministère de l'instruction publique et le ministre intéressé. Un stage de cinq mois dans un dépôt d'archives, pour lequel des bourses seront prévues, sera obligatoire

pour tous les candidats. Les anciens archivistes paléographes, munis du diplôme avant la promulgation de la nouvelle loi, seront capables, par mesure transitoire, d'être nommés à des postes d'archiviste sans être soumis au nouveau certificat d'aptitude.

Le titre II traite de la nomination des archivistes départementaux. Ils seront nommés par le ministre de l'instruction publique, après l'avis du préfet et celui d'une commission consultative siégeant à Paris, et dont feront partie les inspecteurs généraux des archives, le directeur de l'École des Chartes, un professeur d'histoire de l'Université de Paris, et le directeur des Archives. L'archiviste départemental sera placé sous l'autorité directe du préfet. Les divers employés des archives seront nommés par le préfet, sur la proposition de l'archiviste.

Le titre III est relatif aux traitements. Le traitement de début pour les archivistes départementaux sera de 3000 fr. et pourra, par avancements successifs, être porté à 7000 fr. Ces traitements sont inscrits au budget de l'État (ministère de l'instruction publique), et les départements devront concourir à la dépense pour une contribution qui ne pourra être inférieure à 3000 fr. pour les préfectures de 3e classe, 4000 fr. pour celles de 2e classe, 5000 fr. pour celles de 1re classe [1]. Cette contribution sera inscrite parmi les recettes de l'État, à titre de recette en atténuation de dépense. Les conseils généraux pourront voter des suppléments à titre d'indemnité personnelle. Nul ne pourra être appelé aux fonctions d'archiviste dans une préfecture de 1re ou de 2e classe s'il n'est en situation d'être appelé en même temps à un traitement minimum égal à la contribution du département [2].

A titre transitoire, les archivistes en fonctions auront la

1. Cet article n'a pas encore été adopté définitivement par la sous-commission. On avait d'abord proposé d'assimiler les archivistes aux chefs de division des préfectures ; mais cette proposition a été écartée.

2. Ce dernier article manque de clarté. Cela signifie sans doute que l'on ne peut être nommé à une classe supérieure si le traitement minimum de cette classe n'est pas déjà égal à ce chiffre par la double contribution de l'État et du département.

faculté de rester soumis au régime des retraites départementales. Ils devront, dans ce cas, faire connaitre leur option au ministère de l'instruction publique dans le délai de trois mois après la promulgation de la loi. Les fonctionnaires ayant ainsi opté ne subiront pas les retenues prévues pour la retraite par la loi de 1853, au profit du Trésor. Ils continueront, aux caisses de retraites départementales qui devront les y admettre, les versements dans les conditions des règlements en vigueur.

Les frais de garde, conservation et inventaire des archives départementales seront dépenses obligatoires.

M. STEIN fait remarquer que l'on a omis de parler des dépenses afférentes au local et aux constructions.

Au titre IV, il est question du Conseil supérieur des Archives, qui comprendra comme membres de droit le directeur des Archives, le directeur de l'enseignement supérieur, les inspecteurs généraux, le directeur de l'École des Chartes, le directeur de l'administration départementale au ministère de l'intérieur, trois membres élus par le corps des archivistes, un professeur de droit et un professeur d'histoire de l'Université de Paris, plus huit autres membres nommés par décret. Ce conseil se réunira trois fois par an ; aucune suspension ni révocation ne pourra être faite sans qu'il ait formulé son avis ; il concourra à l'examen de toutes les matières relatives au service.

Le titre V, consacré aux Archives nationales, a été en grande partie réservé. Il a été question de modifications dans le service intérieur (division en sections différentes du régime actuel) ; on a proposé de fixer le traitement de début à 3500 fr. Le droit pour les archivistes départementaux d'être nommés aux Archives nationales (art. 9 du décret du 14 mai 1887) serait confirmé, en limitant toutefois cette faculté au quart des nominations. Le directeur des Archives nationales serait choisi parmi les archivistes diplômés ayant au moins dix ans de service soit dans les archives, soit dans l'enseignement supérieur.

En terminant cet exposé, M. STEIN fait remarquer que l'on a bien prévu un examen d'aptitude, mais sans en fixer les matières ni le programme, sans désigner la composition du jury. La sous-commission ne semble pas s'être préoccupée de cette ques-

tion capitale. Il importe cependant de savoir exactement ce qu'on exigera des élèves sortis avec leur diplôme de l'École des chartes, et ce qu'on exigera d'autre part des élèves des Universités ; l'examen, qui pourra pour les premiers porter sur des questions d'histoire moderne et de droit administratif, sera sans doute très différent pour les derniers, mais dans quelle mesure et dans quelle corrélation ?

M. Prudhomme et plusieurs assistants se rangent à cet avis.

M. Pasquier expose les avantages d'une unité d'origine pour les archivistes ; il serait déplorable qu'il y eût deux groupements, l'un composé de modernes, l'autre de médiévistes ; il y aurait forcément dans les dépôts départementaux, suivant qu'ils seraient régis par des modernes ou par des médiévistes, une partie de la besogne négligée. Les élèves des Universités, dont les connaissances en paléographie et en diplomatique seront forcément insuffisantes, ne s'occuperont que des archives modernes, et *vice versa*. M. Pasquier serait le premier à déplorer que l'archiviste départemental fût exclusivement médiéviste ; lui-même s'est occupé pendant bien des années du classement des archives révolutionnaires, notamment dans l'Ariège, où il a été longtemps archiviste, et il affirme que beaucoup de ses collègues pensent de même : l'archiviste doit être éclectique, et n'avoir de préférence pour aucune époque de l'histoire de France, et c'est par l'unité d'origine, par l'unité des connaissances, que le contraire, — qui est un grave danger, — pourra être évité.

M. de La Martinière soutient que c'est une erreur absolue de dire que l'École des Chartes forme uniquement des médiévistes. Quand on sort de cette École, on a acquis des méthodes de travail qui permettent de classer, non seulement les documents du moyen âge, mais aussi les archives modernes et contemporaines. Pour l'archiviste, il est indispensable de connaître le moyen âge ; les services qu'il rend dans son département à ce point de vue sont considérables ; le bureau des archives est parfois une agence de renseignements, et les questions que l'on vient poser à l'archiviste sont aussi variées qu'inattendues. Dans bien des cas d'ailleurs, le classement des archives modernes est laissé au

soin des bureaux de la préfecture, et si l'archiviste voulait s'en mêler, le préfet le lui interdirait.

M. CHEVREUX soutient que le véritable rôle de l'archiviste est d'être l'auxiliaire du préfet en matière administrative. L'archiviste doit s'occuper d'une façon très formelle des archives modernes, sans négliger aucune partie de ses fonctions. Mais il doit être en état de dire au préfet, si l'administration s'occupe de la création d'un hospice ou d'un asile, par exemple, qu'il y a eu une affaire analogue antérieurement, qu'un dossier a été constitué ; et il doit être en mesure de lui faire rapidement le résumé de ce dossier. De même, pour les délibérations du conseil général ; il n'y a peut-être pas de département où la collection de ces délibérations ait été inventoriée [1]. Le rôle administratif de l'archiviste est d'une importance capitale.

M. DE LA MARTINIÈRE dit que, dans son département tout au moins, ce rôle d'auxiliaire du préfet serait rendu impossible par l'administration préfectorale, les bureaux de la préfecture tenant à traiter leurs affaires eux-mêmes tant que ces affaires suivent leur cours régulier.

M. CHEVREUX ajoute que l'archiviste départemental devrait toujours être le secrétaire du Conseil général ; ce surcroît de besogne ne l'occuperait guère qu'une semaine par an et augmenterait sensiblement son traitement.

M. LE GRAND insiste sur le caractère de la mission scientifique qui incombe à l'archiviste dans son département, et qu'il est impossible de perdre de vue.

M. BONNAT fait une déclaration dans le même sens; un archiviste départemental ne peut pas se dispenser de faire du moyen âge, et lui-même est d'autant plus à l'aise pour le dire qu'il a personnellement une préférence marquée pour l'histoire moderne.

Après un échange d'idées sur la même question, M. PASQUIER présente, en faveur du maintien de l'École des Chartes, le vœu suivant dont il est donné lecture :

1. Il existe une table imprimée des délibérations du Conseil général du Doubs, due à Jules Gauthier, archiviste (1884).

L'Association amicale professionnelle des archivistes français ;

Considérant que, jusqu'à ce jour, l'École des Chartes a suffi à assurer le recrutement du personnel des Archives nationales et départementales, que même le nombre des postes d'archivistes vacants chaque année est tellement limité que certains élèves diplômés sont obligés d'attendre plusieurs années avant d'obtenir une nomination, qu'il est donc inutile et qu'il serait imprudent d'augmenter le nombre des candidats à une carrière actuellement encombrée ;

Considérant, d'autre part, qu'une longue expérience a démontré l'excellence de l'enseignement de l'École des Chartes pour la préparation des archivistes, et qu'à supposer qu'il y ait à ce point de vue quelques lacunes dans le programme de ces cours, ces lacunes seraient faciles à combler ;

Qu'en ce qui concerne le classement des dossiers de l'administration moderne, le stage imposé aux jeunes archivistes dans un dépôt départemental est suffisant pour leur en enseigner les premiers principes, et qu'une fois installés dans leurs fonctions, ils achèveront eux-mêmes et très rapidement leur éducation sur ce point ;

Que les débouchés offerts aux élèves des Facultés des lettres dans l'enseignement public et privé sont beaucoup plus nombreux que ceux dont on dispose en faveur des élèves de l'École des Chartes ;

Que l'enseignement de ces Facultés ne saurait, sans de profondes modifications, convenir à la préparation des archivistes, pour lesquels est indispensable la connaissance de la paléographie, de la diplomatique, du droit ancien, de l'archéologie, de la sigillographie et des divers règlements relatifs au classement des archives, toutes sciences inconnues aux élèves des Facultés des lettres ;

Que la suppression du droit reconnu par la loi à l'École des Chartes aurait pour conséquence de tarir la source du recrutement de cette École, et d'amener à bref délai la disparition d'un foyer de haute culture historique, dont la renommée est si justement établie dans le monde entier ;

Qu'il est du devoir de tous les anciens élèves de cette École de

lui rendre témoignage et de se grouper autour d'elle à l'heure où ses services sont discutés et son existence compromise ;

Pour ces motifs :

Émet le vœu que la Commission plénière des Archives et des Bibliothèques, rapportant la décision prise à une faible majorité par la sous-commission des archives, déclare maintenir, dans l'intérêt des études historiques, comme dans l'intérêt du service des Archives, le privilège accordé jusqu'à ce jour aux anciens élèves diplômés de l'École des Chartes.

Ce vœu est adopté.

M. Chevreux déclare s'être associé au texte du vœu, tout en faisant des réserves sur les « considérants » qui l'accompagnent.

M. Barroux pense qu'il faut admettre la nécessité de compléter l'enseignement actuel de l'École des Chartes.

M. Chevreux demande à M. le Président s'il va transmettre le vœu à la Commission extraparlementaire, sans consulter les archivistes absents. M. Prudhomme répond affirmativement, car si l'on voulait attendre l'avis de tous les archivistes éparpillés sur toute la surface du territoire, on ne pourrait aboutir dans les délais voulus.

M. Couard rappelle que le professeur du cours d'institutions à l'École des Chartes a été le premier à poursuivre son enseignement jusqu'à la fin du xviii[e] siècle, et cela dès 1880. L'ancien chef du service départemental des archives, G. Desjardins, a prescrit le classement des archives révolutionnaires dès 1874 ; les circulaires ministérielles qu'il a provoquées en font foi. Ce qu'il importe d'étudier pour les archivistes départementaux, ce sont les institutions administratives de leurs départements respectifs ; ils peuvent assez rapidement arriver à une connaissance suffisante de la matière.

M. de La Martinière insiste sur ce point que les archivistes paléographes reçoivent à l'École une méthode qui leur permet de classer aussi bien les archives modernes que les archives anciennes. L'histoire des institutions s'apprend précisément par le classement des dossiers de ces institutions, et on la comprend d'autant mieux que l'on a étudié de plus près les dossiers d'archives.

M. Chevreux verrait avec plaisir se développer à l'École l'enseignement du droit administratif, que les archivistes ignorent complètement quand ils prennent possession de leurs postes départementaux. Au lieu d'exiger des candidats le diplôme d'études supérieures d'histoire, il serait plus rationnel et beaucoup plus utile pour eux de posséder le diplôme de licencié en droit.

M. Barroux se joint à M. Chevreux pour réclamer la même amélioration et dépose le vœu suivant :

Que l'étude de l'histoire administrative de la période moderne soit développée dans l'enseignement de l'École des Chartes.

Ce vœu est adopté.

M. Pasquier déclare que certains employés principaux d'archives départementales seraient capables de faire de bons chefs de service ; ils ont l'expérience et parfois aussi une science suffisante.
M. Deprez parle dans le même sens.

M. Fournier, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône, remercie les précédents orateurs de leur bienveillance à l'égard des employés du service des Archives ; il croit qu'il serait plus démocratique de faciliter à ces employés reconnus méritants l'accès des situations supérieures, que d'introduire dans le service de nouveaux venus, d'une origine différente ; le vote de la loi supprimerait l'avantage que les non-diplômés de l'École des Chartes ont encore aujourd'hui la possibilité d'obtenir dans certains départements de second ordre, lorsque aucun candidat de l'École des Chartes ne brigue un poste vacant. Si la Commission extraparlementaire ouvrait la porte des archives aux diplômés universitaires, pourquoi ne pas l'entr'ouvrir du même coup aux archivistes adjoints ? Il est bien vrai que l'École polytechnique a un monopole qu'on peut dire exclusif pour ses anciens élèves, et malgré cela on voit fréquemment des conducteurs des ponts et chaussées arriver aux fonctions d'ingénieurs au même titre que ceux qui sont sortis de l'École polytechnique ; la tache originelle est effacée. *(Applaudissements.)* M. Fournier dépose en conséquence le vœu suivant :

Dans le cas où il serait impossible au préfet de trouver un archiviste diplômé,

L'Association émet le vœu que les archivistes adjoints de département, comptant au moins dix ans de services et dont l'aptitude aura été officiellement constatée, soient admis aux fonctions de chefs de service d'archives départementales ou d'archives municipales classées.

Ce vœu est adopté.

Il est ensuite donné lecture :

1° D'un vœu de M. Galabert, demandant qu'un cours d'institutions modernes et un cours de droit administratif soient créés à l'École des Chartes ou à la Sorbonne, et que nul ne puisse être nommé à un poste d'archiviste s'il n'est pourvu du diplôme de licencié ès lettres. — Cette proposition faisant en partie double emploi avec celle de M. Barroux, votée précédemment, est retirée.

2° D'un vœu de M. Teulet, demandant que le personnel des archives départementales soit toujours composé, au minimum, d'un archiviste et d'un commis (vœu adopté).

3° D'un vœu de M. Trouillard, demandant que les employés d'archives départementales, au point de vue de la responsabilité, soient assimilés aux commis greffiers (non adopté).

M. Prudhomme pense qu'au sujet des traitements, les conditions d'avancement devraient être beaucoup mieux précisées qu'elles ne sont dans le projet de loi; M. Chevreux ajoute qu'il importe beaucoup que, dans le vote de la loi de finances, on fixe le minimum de la contribution de l'État, afin qu'aucune modification fâcheuse ne puisse être apportée à la situation des archivistes; sinon on aurait tous les désavantages de la centralisation sans en avoir les avantages. Le ministre des finances n'a-t il pas déjà protesté par lettre contre tout projet d'augmentation du budget en faveur des archivistes?

Sur les propositions de MM. Chevreux, Jacotin et Pasquier, l'assemblée est consultée sur les vœux suivants :

1° Que les modifications à apporter à la situation des archivistes en ce qui concerne la nomination, le déplacement, la révocation, soient liées au vote d'une loi fixant la contribution minimum de l'État dans les traitements (vœu adopté);

2° Considérant que les projets en cours de discussion ne par-

lent en aucune manière de l'avancement régulier et progressif des archivistes,

Émet le vœu que des dispositions législatives règlent cette importante question et que l'avancement soit donné partie au choix et partie à l'ancienneté (vœu adopté);

3° Que le contingent du département et celui de l'État forment le chiffre du traitement de l'archiviste, et qu'en conséquence la retenue pour la retraite soit calculée sur le traitement global (vœu adopté).

M. Stein pense que l'Association pourrait jouer un rôle utile d'intermédiaire en faisant prévenir des vacances qui se produisent dans les postes d'archivistes départementaux ceux de ses membres qui, pour des raisons diverses, voudraient être candidats; souvent on n'est pas informé en temps utile, et on n'a connaissance d'une vacance que le jour où le nouveau titulaire est nommé.

M. Mazerolle fait observer que le ministère des travaux publics fait distribuer périodiquement à tous les corps des ingénieurs une liste autographiée, qui permet aux intéressés de connaître les postes vacants et ceux qui sont susceptibles de le devenir.

M. Chevreux est d'avis que toutes les vacances devraient être officiellement annoncées, comme on le fait pour les fonctions de professeurs de facultés, avec l'indication des délais réglementaires pour produire les titres. Peut-être l'administration est-elle disposée à entrer dans cette voie, car la vacance récente des Hautes-Pyrénées a été annoncée dans le *Bulletin administratif* du ministère de l'instruction publique.

M. Mazerolle dépose la proposition suivante :

Que les archivistes soient tenus régulièrement au courant, par une circulaire ou une communication officielle envoyée ou faite en temps utile, des postes qui viennent à vaquer, et des traitements et avantages afférents à ces postes.

Ce vœu est adopté.

M. Chevreux réclame la nomination d'une commission, comprenant entre autres des archivistes départementaux, pour étudier toutes les questions accessoires que comporte le projet

de réorganisation des archives, et qu'il n'est pas possible d'examiner dans une séance générale, toujours trop courte. A tous les collègues on demanderait ensuite leur avis, et leur silence tiendrait lieu d'adhésion.

L'assemblée approuve l'institution de cette commission, et désigne pour en faire partie MM. Stein, vice-président de l'Association; Chevreux, archiviste de la Seine-Inférieure; Couard, archiviste de Seine-et-Oise; Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, et Soyer, archiviste du Loiret.

M. Loriquet propose que le titre d'archiviste départemental honoraire ne puisse être porté régulièrement qu'en vertu d'une décision de l'autorité compétente.

On fait observer qu'il ne peut, en effet, en être autrement, et la proposition n'est pas prise en considération.

M. Pasquier présente enfin un dernier vœu ainsi conçu, pour répondre à une lacune du projet de loi :

L'Association des Archivistes français, considérant que si le projet de loi met à la charge des départements les frais de garde, d'entretien et d'inventaire des archives, il n'importe pas moins que les dépenses relatives à la construction, à l'agrandissement et à la réparation de leurs locaux soient également obligatoires pour les départements,

Émet le vœu que le projet soit amendé dans ce sens.

Ce vœu est adopté.

La séance est levée à sept heures.

LE RECRUTEMENT

DES

ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX

(Communication de M. Émile DUVERNOY)

Le dernier numéro du *Bibliographe moderne* de 1905 contenait (p. 394) une note qui fait connaître les vues de la commission extraparlementaire des archives, ou tout au moins de certains de ses membres, sur le personnel de ce service public. Il ressort de cette note que les archivistes départementaux, sortis de l'École des Chartes, — et on sait qu'actuellement c'est le cas de la plupart d'entre eux, — ne feraient bien, ou à peu près, que la plus faible portion de leur métier ; que, compétents sur l'histoire et les institutions du moyen âge, ils ignoreraient tout de la France contemporaine ou même moderne, et que, pour améliorer sans délai une situation aussi regrettable, le recrutement de ces fonctionnaires serait modifié : on ne supprimerait pas l'École des Chartes, — au moins pour l'instant, — mais on supprimerait ce qu'on appelle son « monopole », son « privilège », et les Universités obtiendraient le droit de présenter leurs élèves, concurremment avec les siens, à un concours qui seul donnerait accès à la fonction.

Ainsi, la lutte des systèmes se complique, — nous pourrions dire s'envenime, — d'une rivalité d'écoles. Ce n'est pas à ce point de vue par trop étroit que nous examinerons la question, mais uniquement au point de vue du service des archives départementales. Nous connaissons ce service pour y être attaché depuis dix-huit ans. Nous connaissons l'École des Chartes pour en avoir été l'élève, nous ne sommes pas étranger à l'Université, à ses examens et à ses diplômes ; il nous est donc possible,

croyons-nous, de parler de cette affaire avec quelque connaissance de cause, et sans parti pris d'aucune sorte.

Remarquons, en passant, que les redresseurs d'abus ont attendu bien longtemps, pour déplorer le mauvais travail fait dans leurs dépôts par les archivistes du recrutement actuel. Ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier que les archives départementales contiennent des documents modernes et même contemporains : elles en possèdent depuis qu'elles sont constituées, c'est-à-dire depuis un siècle, et lorsque le décret du 4 février 1850 décida de ne plus confier la garde de ces dépôts qu'à d'anciens élèves diplômés de l'École des Chartes, les séries postérieures à 1790 devaient être partout déjà plus volumineuses que les séries antérieures à cette date. Mais, pendant longtemps, les fonctions d'archivistes départementaux ayant été des plus mal rétribuées, on les laissait sans peine à l'École des Chartes, et ne lui enviant pas des places qui donnaient tout juste de quoi ne pas mourir de faim, on ne songeait pas à accuser son enseignement de mal y préparer. Maintenant que, dans la plupart des départements, les situations d'archivistes se sont quelque peu améliorées, elles paraissent de bonne prise, elles excitent des convoitises, par suite des jalousies, des critiques, du dénigrement. En sorte que, par une étrange malchance, l'École des Chartes est menacée de perdre les places où elle case la majeure partie de ses élèves diplômés, au moment où ces places commencent à devenir sortables.

Remarquons aussi, pour n'avoir plus à y revenir, que les gros mots de « monopole » et de « privilège », sous lesquels on cherche à accabler l'École des Chartes, sont des non-sens : du moment qu'on exige certaines garanties de capacité des candidats aux fonctions publiques, on crée, à vrai dire, un « monopole » et un « privilège » en faveur de ceux qui offrent ces garanties. Veut-on alors rétablir les nominations à la faveur, sous prétexte de maintenir l'égalité ? Ce serait un plaisant retour à l'ancien régime. Bien d'autres écoles en France ont des droits égaux sans qu'on s'en plaigne : l'École de guerre fournit seule les officiers d'état-major, les Écoles des ponts et chaussées et des mines préparent exclusivement les ingénieurs de ces

deux corps ; les agents des forêts passent tous par l'École forestière. Dès qu'il s'agit de constituer un corps de fonctionnaires peu nombreux, et munis d'une solide instruction technique, on est conduit à les demander à une école spéciale, et donc à conférer à celle-ci un « monopole » et un « privilège ».

Cette nécessité, en ce qui concerne la formation des archivistes, a été comprise à l'étranger aussi bien qu'en France. Par exemple, dans ces pays de langue allemande, où pourtant les Universités sont si puissamment organisées, si vivantes, si adonnées en particulier à l'érudition la plus minutieuse, on a jugé nécessaire de créer des écoles sur le modèle de notre école parisienne, et d'y faire passer les futurs archivistes : celle de Vienne a été fondée dès 1854 ; plus récemment, en 1894, le gouvernement prussien en a établi une à Marbourg, à côté des riches archives de la province de Hesse.

Dans ces écoles, la base de l'instruction est et doit être une étude sérieuse et approfondie des anciennes écritures. Aucun archiviste ne peut se passer de cette science, puisque appelé à classer les documents du passé, — et il s'en trouve dans toutes les archives départementales sans exception, — à les analyser, à en délivrer des copies authentiques, il doit avant tout les lire. Il ne s'agit pas pour lui de lire à peu près, il doit lire tout à fait bien, avec une exactitude et une sûreté parfaites. Rien n'est plus dangereux que les demi-savants, ici comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, car la lecture fautive d'un mot, ou seulement d'une syllabe ou même d'une lettre, peut avoir les pires conséquences. Il ne le prouve que trop, ce paléographe novice, qui copiait un manuscrit où la mort d'un certain nombre de personnages était exprimée par cette formule mystique : « Profecti sunt in terram viventium. » Dans les écritures du XIV[e] siècle, les *b* et les *v* se ressemblent fort, et voilà notre homme qui écrit intrépidement : *bibentium*. Ce cas n'est que ridicule, comme celui d'un autre érudit, qui déchiffra : « maistre des saulces amères », là où il fallait lire : « maistre des haultes œuvres [1] ». Ce qui est plus grave, c'est que souvent une mau-

1. Dans son travail sur *Les Archives de la Seine en 1900*, p. 27, notre col-

vaise lecture sert de point de départ à une théorie historique ou géographique qui ne peut être que fausse, puisqu'elle repose sur une erreur, qui encombrera longtemps le domaine de l'érudition, et qu'on aura bien de la peine à déraciner, si jamais on la reconnaît. On n'ignore plus maintenant qu'à l'origine de la fameuse légende des onze mille vierges, il y a l'interprétation défectueuse du sigle *M*, qui ici voulait dire *martir*, et qu'on a traduit à tort par *mille*. Récemment, on a soutenu qu'il fallait, dans les *Annales* de Tacite (l. XV, c. 44), lire *conjuncti*, là où tous les éditeurs avaient lu jusqu'alors *convicti*, et cette substitution d'une syllabe à une autre, si elle avait été admise, suffisait à modifier, du tout au tout, le récit de l'incendie de Rome, et de la persécution des chrétiens par Néron. Une ancienne voie des Vosges s'appelait *Via salinatorum*, à cause des sources salées qui la bordaient; un étourdi ayant lu *Sarmatorum*, voilà que se bâtit un système, fort savant du reste, mais de haute fantaisie, sur l'établissement d'une colonie sarmate dans le pays, à la fin de l'empire romain [1], tout cela pour un *l* changé en *r*, et pour les trois jambages qui suivent, mal assemblés [2]. Pour commettre une erreur aussi pesante que celle-là, il n'est pas même besoin de mal lire certaines syllabes, il suffit de mal les assembler, de ne pas couper les mots convenablement, et alors, on imprimera qu'après la bataille de Nancy, Charles le Téméraire fut tué à coups de ciseaux par un tailleur, comme le fit un voyageur parisien du XVIIIe siècle, qui avait déchiffré à sa manière l'inscription commémorative de l'événement [3]. Et si nous passons aux noms propres, « dont la lecture est le triomphe du

lègue, M. Barroux, cite de nombreuses fautes du même genre commises par les employés chargés de reconstituer l'ancien état civil de Paris, et ceci montre qu'il y a péril à confier semblable travail à des hommes dépourvus d'une formation paléographique sérieuse L'expérience est faite, elle est suffisante, il n'y a pas à la renouveler.

1. *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1894-1895, p. 105-111.

2. Autre preuve qu'il n'est pas indifférent de mettre une de ces deux lettres à la place de l'autre : dans un chroniqueur contemporain, doit-on lire que le roi Robert était *mole gravis* (obèse), ou *more gravis* (de naturel sérieux)? Voilà l'idée que nous nous faisons de ce roi subordonnée à une question paléographique.

3. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1857, p. 25-26

paléographe », ne cessait de nous répéter notre regretté maître, Léon Gautier, que d'exemples ne trouverions-nous pas à citer : c'est un seigneur du XIIIe siècle, qui s'appelait *Tévenet*, et dont on a estropié le nom en *Tencuez*, *Tenevez*, *Tenans*, *Tenevet* [1]. C'est dom Calmet, qui, pour avoir lu *Mettensia* au lieu de *Meldensia*, s'est complètement trompé sur les origines de la commune de Metz [2]. Les manuels d'histoire nous ont longtemps parlé d'une bataille de Brenneville, en 1119 ; or, il n'y a aucune localité de ce nom, et on avait mal lu le manuscrit d'Orderic Vital, qui place en réalité la bataille à Brémule dans l'Eure. Ici encore, il suffit de mal couper les mots pour se blouser : nous avons vu, de la sorte, un paléographe peu exercé trouver une famille de *Sarmoise*, là où il s'agissait de la grande famille des *Armoises*, bien connue dans toutes les provinces de l'Est ; et on arrivera tout aussi bien à créer de toutes pièces un personnage qui n'a jamais existé, si on lit *Simo Montis Aceti*, et qu'on traduise Simon de Mont-Vinaigre, là où il fallait lire *Acuti*, et entendre Simon de Montaigu. Ayant eu maintes fois à venir en aide à des chercheurs qui avaient appris la paléographie, soit tout seuls, soit aux exercices d'une faculté des lettres ou de l'École normale, nous avons pu constater les inconvénients, le danger même de cette instruction hâtive. Si la science des anciennes écritures ne reste pas l'étude fondamentale des archivistes, les erreurs analogues à celles que nous venons de citer se multiplieront, et l'archiviste départemental lui-même en commettra d'aussi fortes, bien loin de pouvoir prévenir ou réparer les erreurs des autres.

S'il faut *transcrire* les textes avec la plus extrême et scrupuleuse précision, il est bon en même temps et nécessaire de savoir les *lire* vite, d'être à même de parcourir une charte en deux ou trois minutes, pour voir ce qu'elle contient, où elle doit être classée, si elle mérite d'être analysée, si elle fournit des éléments au sujet dont on s'occupe, etc. Faute de cette aptitude

1. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1903, p 80.

2. Klipffel, *Les paraiges messins*, Metz, 1863, in-8, p. 236.

à déchiffrer rapidement, l'archiviste n'aboutira jamais, soit dans ses travaux professionnels, soit dans ses travaux personnels. Or, cette aptitude, elle aussi, ne s'acquiert que grâce à des exercices prolongés, à de nombreuses séances sur des fac-similés très variés, et sous la direction d'un maître expérimenté. On ne s'improvise pas paléographe, non plus que philologue.

Qu'on ne croie pas, du reste, que l'expérience paléographique ne soit nécessaire que pour les documents du moyen âge, qu'elle devienne inutile avec les documents modernes, et qu'à partir de 1453, ou encore de 1500, les textes manuscrits se lisent « comme de l'imprimé », puisque aussi bien l'imprimerie vient d'être inventée. En réalité, l'écriture du XVI[e] siècle présente les plus grandes difficultés, qui se continuent encore au delà, du reste, car pour notre part, nous ne savons rien de plus désagréable à lire que certains registres de lettres patentes de 1620 à 1640 environ. Et nous voudrions voir aux prises, avec un registre paroissial des dernières années du règne de Louis XIV, ceux qui s'imaginent que le grand siècle a régularisé l'écriture, comme les belles-lettres et les beaux-arts. On a presque la même peine à déchiffrer, et le nombre des documents s'est accru prodigieusement, en sorte que l'histoire moderne n'est pas beaucoup plus abordable que celle du moyen âge pour les non initiés.

Or, cette initiation paléographique complète, approfondie, qui est indispensable pour le moyen âge, très nécessaire pour l'époque moderne, du moins jusqu'à Louis XV, où la trouve-t-on en France, sinon à l'École des Chartes seule? Les Universités qui possèdent des conférences de paléographie ne donnent de cette science qu'une teinture très insuffisante. Comment réussiraient-elles, du reste, à enseigner en une heure par semaine pendant un an, parfois pendant un semestre, ce que l'École enseigne en deux heures par semaine pendant deux ans, car le cours de diplomatique de seconde année complète et fortifie les connaissances acquises dans le cours de paléographie de première année. Aussi. quand les élèves des Facultés des lettres se mettent en quête d'un sujet de thèse pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, choisissent-ils presque

toujours un sujet d'histoire absolument récente, d'histoire de la Révolution par exemple, parce qu'alors les difficultés de lecture n'existent plus [1], ou bien encore un sujet dont presque tous les matériaux sont imprimés, afin de pouvoir négliger l'inédit [2]. Il n'y a pas grand mal à cela, puisqu'une fois munis de leur diplôme et entrés dans l'enseignement, ils n'auront plus à consulter les documents originaux; mais veut-on avoir des archivistes qui soient hors d'état de lire la plupart des titres conservés dans leurs dépôts et qui, pour s'en excuser, devront imaginer quelque variante à la célèbre formule des scribes d'autrefois, *graecum est, non legitur?* Ce ne sera pas pour faire progresser l'histoire de France, ni pour donner aux étrangers une haute idée de la science et de l'administration françaises.

Ajouterons-nous qu'il ne suffit pas de lire les documents, qu'il faut les critiquer, les dater, les comprendre, et enfin les classer, que les élèves de l'École des Chartes sont préparés à ces diverses tâches par les cours de diplomatique, de philologie française, de droit coutumier, de classement d'archives; que les élèves des Facultés des lettres savent aussi peu de diplomatique que de paléographie, qu'ils ignorent tout à fait le droit coutumier, — lequel n'est pas spécial au moyen âge, mais est resté en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime, — que si quelques-uns d'entre eux ont abordé le français du moyen âge, si difficile, si différent de la langue actuelle, ce ne sont pas les étudiants en histoire, enfin qu'ils n'apprennent nulle part les principes du classement, et ce qui concerne en général le service des archives Il est vrai qu'en compensation ils ont étudié lon-

1. On nous affirme qu'à la Sorbonne, à peine un candidat sur dix ou sur douze se voue à l'étude du moyen âge.

2. Nous avons vu un candidat qui avait entrepris, un peu imprudemment, de dresser un catalogue d'actes du xve siècle, se laisser rebuter bien vite par les écritures, fort difficiles au reste, de cette époque, et poursuivre son travail à l'aide de l'inventaire du Trésor des Chartes, recueil manuscrit, mais très lisible, parce que rédigé sous Louis XV. Il négligeait ainsi les documents nombreux subsistant dans les fonds autres que le Trésor des Chartes, dans les séries G et H par exemple, et de plus il renonçait aux éléments utiles que ne donne pas dans ses analyses cet inventaire manuscrit, entre autres à la date topographique des actes.

guement, pour satisfaire aux examens de licence et de diplôme, l'histoire grecque et l'histoire romaine [1], l'histoire de la Russie depuis Pierre le Grand, la géographie des deux Amériques et de l'Océanie, toutes notions fort intéressantes assurément, mais sans emploi dans les fonctions d'archiviste départemental, de sorte que si ce mode de recrutement était adopté, on aurait des fonctionnaires instruits surtout de ce qui ne leur est pas utile pour remplir leur tâche, conception assurément neuve et originale, pour ne pas dire paradoxale.

Maintenant, est-il exact que les archivistes actuels ne s'intéressent qu'aux documents du moyen âge, qu'ils négligent les pièces modernes ? L'auteur de cette affirmation paraît croire que ces deux sortes de documents sont séparés, classés dans des séries distinctes. Il n'en est pas ainsi : non seulement dans une même série voisinent constamment des documents médiévaux et modernes, mais encore, dans une même liasse, on trouvera des titres compris, par exemple, entre 1150 et 1790. Le cas se présente couramment dans les séries B, E, G, H. Aucune série du cadre de classement des archives départementales antérieures à 1790 n'est consacrée exclusivement au moyen âge ; toutes se continuent jusqu'à la Révolution, comme les institutions mêmes auxquelles elles correspondent. Par contre, deux séries au moins, C et E supplément, ne contiennent à peu près que des documents modernes (du XVIe ou du XVIIe siècle à 1790). On ne voit donc pas comment les archivistes pourraient, dans leurs travaux de classement et d'inventaire, se vouer exclusivement au moyen âge, et omettre de parti pris les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. Ces séries C et E supplément, où le moyen âge n'est pas ou à peu près pas représenté, ont donné lieu à des inventaires détaillés, savants, précédés souvent d'introductions étendues [2].

1. Sauf à ignorer la pratique du calendrier romain qui est resté en usage pendant une moitié du moyen âge, et à traduire intrépidement le 7 des calendes de mai par le 7 mai, comme nous l'avons vu faire.

2. Par exemple dans Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Côte-d'Or, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales,

Dans quelques départements, on a fait paraître des inventaires analogues de la série L, où sont réunis les documents de la Révolution [1], et, sous peu, la Direction des archives au ministère de l'instruction publique publiera un gros volume qui donnera le tableau de cette série pour tous les départements sans exception. Pour avoir le droit d'accuser les archivistes départementaux d'ignorer l'histoire moderne et contemporaine, il faudrait prendre ces divers travaux professionnels, les lire, les critiquer et y signaler de très nombreuses et très graves erreurs. C'est ce qu'on se garde bien de faire; il est plus facile de rester dans les généralités sans rien préciser. Nul doute, au demeurant, qu'on ne puisse relever quelques fautes dans ces inventaires, mais on en trouverait également, — et peut-être davantage, les difficultés étant plus grandes, — dans les portions d'inventaires consacrées au moyen âge. Il est impossible d'analyser des milliers et des dizaines de milliers de documents sans se tromper quelquefois, ou sur les choses, ou sur les dates, ou sur les noms de lieux et de personnes. Il n'est pas d'archiviste, si instruit soit-il, qui ne pourrait être pris en défaut par M. Luchaire sur la féodalité et les communes du XIIe siècle, par M. Borrelli de Serres sur les finances du XIIIe siècle, par M. Dupont-Ferrier sur les bailliages et sénéchaussées de Louis XI, par M. Aulard sur les lois de la Révolution. Qu'est-ce à dire, sinon que ces fonctionnaires ayant à peu près partout à classer des documents compris entre le Xe et même le IXe siècle et le XXe, ne peuvent connaître à fond et dans le détail les institutions de toutes ces différentes époques, et que, sur bien des points, un spécialiste leur en remontrerait [2]. Il leur suffit du reste, pour

Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Var, Haute-Vienne, Vosges.

1. Bouches-du-Rhône, Isère, Sarthe, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres. — La série L est classée dans un bien plus grand nombre de départements; si elle ne l'est pas dans tous, les séries antérieures à 1790 ne le sont pas non plus toutes partout et nous savons au moins un département, le nôtre, où la série L est classée depuis treize ans, et où les fonds des bailliages, allant du XVe siècle à 1790, ne le sont pas encore, ce qui en bonne logique devrait nous faire accuser de ne porter intérêt qu'à la Révolution et de mépriser l'ancien régime.

2. Ceci ne veut pas dire que l'archiviste ne puisse être lui-même, et ne soit

leur besogne, de posséder les grandes lignes, les faits principaux, et, dans les cas embarrassants, de savoir quels ouvrages consulter pour avoir des éclaircissements. L'école ne peut avoir et n'a pas du tout la prétention de tout apprendre à ses élèves; mais, outre des notions précises, elle leur donne l'habitude, si précieuse et rare, du travail personnel, le goût de la recherche, avec lesquels on sait toujours compléter ses connaissances [1].

Quant aux documents des archives départementales, — il est entendu que nous ne parlons ici que de ces archives, — qui sont issus de notre régime administratif actuel, c'est-à-dire postérieurs à l'an VIII, ils sont utiles aux bureaux pour l'étude des affaires, mais ils offrent rarement de l'intérêt à l'historien. Pour les classer, ce n'est pas la connaissance de l'histoire générale et des institutions politiques qui est nécessaire [2], mais bien plutôt celle du droit administratif. Aussi serait-il à souhaiter qu'un certain nombre de leçons sur cette matière fussent professées à l'École des Chartes, où elles rendraient des services aux futurs archivistes départementaux, mais en attendant que cette création facile et peu coûteuse soit faite, remarquons que les élèves des Facultés des lettres ignorent tout du droit administratif, et que l'étude approfondie de l'histoire contemporaine ne leur servirait pas à grand'chose pour classer des documents qui contiennent aussi peu d'histoire.

Ainsi, nous pouvons affirmer que les fonctionnaires qu'on

très souvent un spécialiste sur telle ou telle période, sur tel ou tel sujet où l'attirent ses travaux personnels. Mais quand il classe et inventorie son dépôt, il ne peut se spécialiser aussi étroitement.

1. Et la première chose que doive faire un archiviste départemental, c'est d'apprendre ce qui est particulier à la province où il est placé, histoire, géographie, généalogies, institutions même, car sous l'ancien régime, les institutions variaient grandement d'une province à l'autre, et le cours d'institutions professé à l'École des Chartes ne peut, on le conçoit, entrer dans l'examen détaillé de ces variations.

2. Nous affirmerons sans le moindre paradoxe qu'on pourrait classer les papiers de ponts et chaussées ou de finances du temps de Louis-Philippe sans savoir la suite des divers ministères d'alors, en ignorant même le nom du roi. En effet, avec notre organisation centralisée et uniforme, les affaires de quelque importance se décident toutes à Paris, et l'administration opère toujours de la même façon sous les gouvernements les plus dissemblables. Le document d'archives du XIXe siècle est essentiellement impersonnel.

incrimine ne sont pas le moins du monde hors d'état de classer convenablement les documents modernes et contemporains. Si, du reste, on relevait quelques lacunes dans leur science de l'histoire de France, depuis 1789, — et nous avons expliqué plus haut qu'ils ne peuvent pas être des spécialistes là plus qu'ailleurs, — à qui la faute, sinon aux maitres autorisés de cette partie de l'histoire, qui négligent de nous donner les instruments de travail nécessaires? Nous n'avons rien, pour l'époque contemporaine, d'analogue à la *Bibliographie de l'histoire de France* de M. Monod, qui s'arrête à 1789, aux *Sources de l'histoire de France* d'Aug. Molinier, qui ne vont que jusqu'en 1494, aux excellents manuels d'institutions médiévales et modernes de MM. Luchaire, Viollet, Gasquet, Glasson, etc. Faute d'ouvrages de ce genre, où les résultats acquis sont condensés par des savants de premier ordre, et qui renseignent rapidement et sûrement, on est réduit à compulser longuement des ouvrages étendus, des périodiques encombrants, des recueils de textes volumineux où l'on se perd, sans toujours aboutir, et qui du reste se trouvent rarement en province, sauf dans quelques grandes villes ; ou bien encore, on se rabattra, en désespoir de cause, sur le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire* du docteur Robinet, qui est pitoyable, et par ses erreurs, et par ses lacunes, dont la moindre n'est pas l'absence complète d'indications bibliographiques. Il est du reste curieux de constater combien on a de peine à se procurer des indications de ce genre pour l'époque révolutionnaire : la commission centrale de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique et sociale de la Révolution française, qui a été instituée en mars 1904, est composée assurément des savants les plus qualifiés pour cette période et ce sujet. Cependant, quand les comités départementaux avec lesquels elle correspond lui demandèrent des renseignements bibliographiques, — d'autant plus nécessaires qu'il n'existe pas encore, nous l'avons dit, de répertoire de l'histoire de France après 1789, — elle ne trouva à leur signaler (circulaire du 24 décembre 1904) qu'une dizaine d'ouvrages, dont plusieurs tres généraux. Une circulaire plus récente (2 avril 1906) de la

même commission préconise avec raison pour la publication des archives révolutionnaires la forme des catalogues d'actes, parce que ceux-ci, dit-elle, « ont rendu de très grands services aux érudits qui ont refait dans le courant du XIXe siècle l'histoire du moyen âge ». En effet, ceux qui se consacrent à l'histoire contemporaine auront tout profit à regarder comment travaillent les médiévistes, selon une méthode rigoureuse, — que beaucoup doivent à l'École des Chartes, — avec le souci de citer toujours leurs textes, de ne jamais accuser sans preuves formelles, de dresser toujours la bibliographie complète des sujets qu'ils traitent, toutes qualités qui trouvent partout leur emploi, et qui permettent aux archivistes départementaux sortis de cette École de produire des travaux, soit professionnels, soit personnels, également sérieux et utiles, sur l'histoire du moyen âge, sur l'histoire moderne, ou même sur l'histoire contemporaine de la France.

E. DUVERNOY,

Archiviste de Meurthe-et-Moselle, docteur ès lettres.

TRAITEMENT

DES

FONDS D'ARCHIVES

PAR LE SULFURE DE CARBONE

(Communication de M. J.-A. BRUTAILS)

L'année dernière, aux Archives de la Gironde, on a traité au sulfure de carbone une grande quantité de papiers rongés par les vers. Je voudrais consigner ici quelques idées que cette expérience a suggérées et qui peuvent être utiles aux archivistes et aux bibliothécaires.

Certains fonds du dépôt sont depuis longtemps en un triste état. Le 25 janvier 1528, il fut procédé à l'ouverture d'un coffre contenant des archives de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux : les pièces étaient « tellement pourries, rongées de souris et petits vers » que, lorsque les papiers furent « mis au vent », la plus grande partie s'en alla en poussière. Un arrêté du préfet en date du 10 fructidor an VIII nous apprend que des fonds judiciaires étaient « presque entièrement pourris ».

Il n'est pas étonnant que, sur divers points, nos séries soient attaquées par ces insectes. Mon prédécesseur et moi-même avons fait donner la chasse aux vers, qui ne sont pas autre chose que des larves de vrillettes. Le remède présentait un double inconvénient : il était coûteux et il était inefficace. M. Pérez, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, et M. Gayon, doyen de la même Faculté, me conseillèrent l'emploi du sulfure de carbone. Mes collègues de la Bibliothèque municipale me

signalèrent le volume tout récent de M. Houlbert [1] sur l'hygiène des livres, dont la conclusion est également favorable au sulfure. Des avis dans le même sens me vinrent de la Bibliothèque nationale. Nous hésitions, malgré tout, à exposer des liasses précieuses : les vapeurs n'altéreraient-elles pas le papier et surtout l'encre? Un essai leva nos derniers doutes ; nous divisâmes en deux quelques fragments sans valeur, et l'un des fragments fut soumis à l'action prolongée d'une très forte dose de sulfure; après quoi, les morceaux ayant été mêlés, il fut impossible de reconnaître ceux qui avaient été traités.

Pour construire l'étuve qui nous était nécessaire, nous nous sommes inspirés du croquis donné par M. Houlbert. Ses données ont reçu toutefois d'importantes modifications.

Il s'agit d'avoir un coffre étanche, à fermeture hermétique, qui ne laisse pas échapper les gaz. Notre caisse est en bois blanc fort, doublée intérieurement de zinc soudé. Quant au couvercle, nous avions pensé d'abord à le faire léger, en zinc : il aurait été plus maniable et, en cas d'explosion, le mal aurait été moindre; mais le zinc se serait gondolé, et le couvercle a été fait, comme la caisse, en bois et zinc. Il est muni de deux paires de poignées, pour que deux personnes puissent le lever.

La quantité de papier à désinfecter nous a obligés à faire une caisse de grandes dimensions. Les rayons du dépôt ont une longueur uniforme de 1m33 entre montants. La longueur intérieure de la caisse est de 1m60, ce qui permet de desserrer et d'écarter les liasses, afin que les vapeurs les pénètrent plus facilement. La largeur, de 0m60, est suffisante pour placer, l'une derrière l'autre, deux rangées de liasses. De même, la caisse est assez haute pour recevoir deux couches superposées ; les étages sont séparés par une claire-voie qui laisse passer les vapeurs.

Cette claire-voie repose, non pas sur des tasseaux qui auraient affaibli le zinc et déchiré les papiers, mais sur des bandes légères en tôle, bandes mobiles qui s'accrochent aux bords de la caisse [2].

1. *Les insectes ennemis des livres* (Paris, Picard et fils, 1903, in 8).

2. Nous pensons modifier ces dispositions intérieures : il nous faut actuellement un certain temps pour décharger et recharger l'étuve, et, l'étuve étant

On sait que le mélange des vapeurs de sulfure et de l'air forme un **détonant dangereux**. Les opérations ne peuvent se faire qu'à l'air libre. D'où la nécessité de placer le coffre dehors, et, partant, de le monter sur deux traverses, qui l'isolent du sol.

Les principales améliorations ont porté sur la fermeture hydraulique. Nous l'avons établie à l'extérieur, où elle est beaucoup moins gênante, et nous avons fait le rebord externe de deux centimètres environ moins élevé que le bord interne de la gouttière, de façon que l'eau se déversât au dehors quand la gouttière serait pleine. En dépit de cette précaution, les papiers ont été légèrement mouillés la première fois que nous avons opéré, et voici pourquoi : quand on a soulevé le couvercle pour ouvrir la caisse, l'eau, sous la pression atmosphérique, a quelque peu adhéré à ce couvercle et elle est ensuite retombée sur les papiers. Ce léger accident nous a induits à deux changements : en premier lieu, nous avons muni le fond de la gouttière d'un robinet et nous vidons la gouttière avant d'enlever le couvercle. En second lieu, pour le cas où une petite quantité d'eau ruissellerait à l'intérieur, nous évitons que les papiers ne touchent les parois, et nous mettons au fond une claire-voie de bois.

Voici comment nous procédons. Quand il s'agit d'un fonds d'archives où le mal est très étendu, nous désinfectons indistinctement tous les articles. Si le fonds n'est contaminé qu'en partie, le garçon de bureau passe en revue les articles, met de côté ceux qui sont malades et remet les autres en place, après avoir nettoyé les rayons avec un linge humide.

On dispose dans la caisse, avec les papiers, deux soucoupes dont chacune contient une petite éponge imbibée d'environ 15 à 20 centigrammes de sulfure. Le couvercle une fois en place, on remplit d'eau la gouttière. Au bout de trente-six à quarante-huit heures, on ouvre le robinet, on vide la gouttière et on enlève le couvercle. Les papiers sont ensuite livrés à une femme chargée de les épousseter avec soin.

dehors, quand il pleut, il importe d'aller vite. Il paraît préférable d'avoir un double jeu de casiers légers, en claire-voie, que l'on porterait, garnis de papier, à proximité de la caisse. On aura plus rapidement fait d'enlever les casiers désinfectés et de les remplacer par les casiers à désinfecter.

Nous avons ainsi soigné, pendant le printemps et l'été de 1904, partie du Parlement de Bordeaux et de la garde-note. Les liasses du Parlement, au nombre de 890, garnissent une superficie verticale de 40 mètres carrés. Quant aux minutes notariales, la portion dont nous nous sommes occupés représente une surface verticale de 12 mètres environ. C'est, au total, un millier de gros articles qui sont passés par la caisse de désinfection.

Nous estimons que le résultat a été excellent. On n'a retrouvé d'insectes vivants que dans l'épaisseur de quelques cartons épais formant des plats de reliures.

Les frais n'ont pas été fort élevés. La construction de la caisse nous a coûté 201 fr. 65. Nous avons employé trois bouteilles de sulfure, qui nous ont coûté, au détail, 2 fr. l'une. La femme qui a nettoyé les papiers a passé à cette besogne 360 heures, à 0 fr. 25 l'une.

C'est, au total, pour les dépenses de premier établissement, 200 fr. environ, et pour les frais annuels, près de 100 fr. Ce n'est pas payer trop cher la conservation de deux fonds d'une valeur inappréciable.

J.-A. Brutails,
Archiviste de la Gironde.

ASSOCIATION

DES

BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 1906

La première assemblée générale de l'Association des bibliothécaires français a eu lieu à Paris, le 22 avril 1906, au Musée social.

Cette séance, où l'Association a été définitivement fondée, a été présidée par M. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, président provisoire du Comité d'organisation de l'Association.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Étaient présents : MM. Anchier (Nationale) ; Auriac (V. d') (Nationale) ; Auvray (Nationale) ; Baguenier-Desormeaux (Société de Législation) ; Berthet (Mlle) (École normale de Nevers) ; Boinet (Sainte-Geneviève) ; Bonneau (Saint-Germain-en-Laye) ; Bouteron (Bibliothèque de l'Institut) ; Bultingaire (Université de Paris) ; Capet (Sainte-Geneviève) ; Chabrier (Mazarine) ; Cornillot (Université de Bordeaux) ; Coyecque (archiviste paléographe) ; Davanne (Sainte-Geneviève) ; Dehérain (Institut) ; Delmas (Nationale) ; Deniker (J.) (Muséum) ; Dorveaux (École de Pharmacie de Paris) ; Duclaux (Institut agronomique) ; Foynot ; Gautier (Faculté de Droit de Paris) ; Giraud-Mangin (Nantes) ; Godin (Nationale) : Grand (D.) (archiviste paléographe) ; Jeantet (Institut Pasteur) ; Ledos (Nationale) ; Legrand (Faculté de Médecine de Paris) ;

Lorber (Sainte-Geneviève) ; Loriquet (Rouen) ; Maire (Université de Paris) ; Marais (Mazarine) ; Martin-Saint-Léon (Musée social) ; Mazerolle (Monnaie) ; Mesureur (A.) (Assistance publique) ; Michel (H.) (Amiens); Mortet (Ch.) (Sainte-Geneviève) ; Mouton (Nationale) ; Müller (Arsenal) ; Poirée (Sainte-Geneviève) ; Porée (Auxerre) ; Poupardin (Nationale) ; Rivière (Douai) ; Roussel (Institut Pasteur) ; Rousselle (Faculté de Droit de Paris) ; Ruelle (Sainte-Geneviève); Salingardes (Université de Dijon); Sepet (Nationale) ; de Strzembosz (Bibliothèque polonaise) ; Sustrac (Sainte-Geneviève) ; Thevenin (Nationale).

S'étaient excusés par lettre : MM. Bloch (Inspecteur des bibliothèques et des archives), Gaudefroy-Demombynes (École des langues orientales), Hildenfinger (Nationale), Mousseron (Menton) et Viollet (Faculté de Droit de Paris).

Étaient représentés par délégation : MM. Adenis (Musée pédagogique), d'Artois (Mazarine), Barbou (Sainte-Geneviève), Bel (Université de Montpellier), Berthet (Grenoble), Cottin (Arsenal), Degré (Langres), Nicolas Deniker (Nationale), Deslandres (Arsenal), Dufour (Corbeil), Esnault (Nantes), Expert (Sainte Geneviève), Fécamp (Université de Montpellier), Févret (Nationale), Formont (Mazarine), Fosseyeux (Assistance publique), Froidevaux (Société de géographie), Girard (Rouen), Dr Hahn (Faculté de médecine de Paris), Huet (Nationale), Jadart (Reims), Lemaitre (Nationale), Lemoisne (Nationale), Lévy (Université de Paris), Lex (Mâcon), Michel (Gap), V. Mortet (Université de Paris), Oursel (Dijon), Paoli (Alger), Petit (Mazarine), Pinet (École polytechnique), Ravaisson (Mazarine), Rébelliau (Institut), Salingardes (Université de Dijon), Samuel (Sénat), Stein, Directeur du *Bibliographe moderne*, Vicaire (Mazarine), Vidal (Perpignan), Vidier (Nationale).

L'Assemblée, qui compte cinquante et un membres présents et quarante membres représentés par délégation, nomme président du bureau provisoire M. J. Deniker; vice-présidents, MM. Ruelle et Loriquet ; secrétaires, MM. Gautier et Sustrac.

M. Deniker remercie l'Assemblée et donne quelques indications sur la procédure à suivre quant au vote des statuts et à l'élection des membres du Comité.

« Nous sommes réunis ici, dit-il, pour discuter et arrêter les statuts de l'Association des bibliothécaires français. Vous avez tous reçu les circulaires dans lesquelles le Comité provisoire a tâché de vous indiquer nettement le but de la nouvelle Association et vous a soumis ses statuts, afin que vous puissiez faire vos observations par écrit avant la réunion de l'Assemblée. Le Comité a reçu un certain nombre de lettres contenant soit des appréciations sur le but, soit des observations sur les statuts, et nous avons tenu compte de ces observations en modifiant autant que possible, mais sans altérer leur harmonie, les différents articles de ces statuts qui vous sont présentés, par conséquent, aujourd'hui sous une forme qui diffère un peu de la forme primitive et qui, suivant nous, répond mieux aux aspirations dont notre Association veut se faire l'écho.

« Une fois les statuts adoptés, notre Association sera constituée et nous procéderons à l'élection du Comité pour l'année à courir à partir du jour du vote jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu probablement en avril 1907.

« Le temps nous est mesuré, et j'engage ceux de mes collègues qui prendront la parole à être brefs pour que nous puissions entendre toutes les opinions et néanmoins avoir assez de temps pour arrêter définitivement les termes de nos statuts et élire notre Comité.

« Nous poserons ainsi les fondations d'une œuvre solide. Elle aura pour effet, j'en suis fermement persuadé, de relever la situation des bibliothécaires et de mettre en pleine lumière l'activité féconde de ces « modestes fonctionnaires » qui, jusqu'à présent, un peu volontairement je crois, se tenaient dans l'ombre.

« Notre œuvre servira aussi, je l'espère, la cause du développement de nos bibliothèques appelées à prendre une place de plus en plus importante dans la vie moderne.

« En fondant notre Association, nous sommes sûrs de contribuer, dans la mesure de nos forces, à la propagation de toutes les connaissances humaines et à la diffusion des idées dans notre cher pays. » (*Applaudissements.*)

On procède ensuite à la discussion des articles des statuts.

M. Gautier donne lecture de l'article 1er de l'avant-projet des statuts, ainsi conçu : « *Il est formé, entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5), une Association sous le titre de :* Association des Bibliothécaires français. *Son siège social est à Paris....* »

M. Ch. Mortet demande que le siège social soit indiqué de façon plus précise ; c'est nécessaire pour la déclaration à la Préfecture de Police.

Après une courte discussion, M. Deniker indique qu'on ne peut voter aujourd'hui l'adresse ; il faut laisser ce soin au Comité, qui en décidera dans sa première réunion [1].

L'article 1er, mis aux voix, est adopté.

M. Gautier donne lecture de l'article 2 : « *L'Association des Bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.* »

M. Sepet. — On pourrait ajouter : les intérêts « matériels et moraux ».

M. Poupardin. — Ne serait-il pas bon de préciser ce que l'on entend par les « intérêts » des bibliothèques ? Est-ce une association purement scientifique ou à la fois une association scientifique et professionnelle ?

M. Gautier. — Nous n'avons pas voulu préciser cet article intentionnellement. Nous avons voulu lui laisser une certaine élasticité permettant de comprendre à la fois les intérêts scientifiques et les intérêts professionnels. Nous ne nous interdirons pas de nous occuper des intérêts professionnels ; il y a une très forte tendance en ce sens, dans la plupart des correspondances qui nous ont été adressées.

On propose d'ajouter « matériels et moraux ». Le mot « intérêts » comprend tout, les intérêts professionnels, moraux, scientifiques, et c'est précisement l'étude de tous ces intérêts que nous nous proposons.

M. Coyecque. — On pourrait rédiger cet article ainsi : « L'Association des Bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires. »

M. Cornillot. — « Les intérêts matériels », purement et simplement.

M. Deniker. — Je crois que plus les statuts sont concis, meilleurs ils sont. Plus ils seront conçus en termes généraux, plus nous aurons de liberté. Il ne faut pas se lier les mains avec les statuts, et c'est ce qui arrivera si nous précisons trop. Il vaut

1. Le siège social a été fixé 6, place du Panthéon (Ve arr.).

mieux employer des termes plus généraux, par suite plus élastiques.

Mlle Berthet. — L'Association n'est, d'après son titre, qu'une société de bibliothécaires. Du moment qu'on admet les « amis des bibliothèques », il faudrait peut-être l'indiquer dans le titre.

M. Deniker. — Le nombre de ces amis sera toujours assez restreint, et c'est dans le but de ne pas allonger par trop le titre de l'Association que nous n'en avons pas fait mention.

L'article 2, mis aux voix, est adopté.

M. Gautier donne lecture de l'article 3 : « Peut faire partie de l'Association, toute personne exerçant la profession de bibliothécaire, ou s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association. »

M. Giraud-Mangin. — Je ne sais pas s'il est indispensable, dans une association « professionnelle » de gens exerçant la profession de bibliothécaire, d'admettre, comme membres actifs, des personnes « s'intéressant aux bibliothèques ». Nos délibérations pourraient être gênées par le vote de personnes étrangères à notre métier. Je proposerai donc la modification suivante à l'article 3 : « Peuvent faire partie de l'Association, comme membres actifs, toutes les personnes exerçant la profession de bibliothécaire » — (employées soit dans les bibliothèques municipales, soit dans les bibliothèques universitaires, soit dans les bibliothèques privées) — « et comme membres associés, toutes les personnes s'intéressant aux bibliothèques. » Les membres actifs seuls auront le droit de vote dans les délibérations. Nous n'excluons pas la participation des amis des bibliothèques, mais nous ne nous embarrassons pas de personnes étrangères à notre profession.

M. Baguenier-Desormeaux. — Dans une association comme la nôtre, ce que nous demandons, surtout en ce moment, c'est que le nombre des adhérents soit le plus grand possible. Nous ne courrons pas le risque d'être débordés par les « amis des bibliothèques ». En fait, cela ne se produira pas. Nous avons le plus grand intérêt à nous attirer le plus de sympathies possible.

Il ne faut pas créer de membres « honoraires » ou « adhérents ». J'estime que si nous éloignons, par une catégorisation semblable, des amis très intimes et qui tiennent par des fibres toutes spéciales aux bibliothèques, nous commettrons la plus grosse faute. Nous pourrons établir certaines catégories plus tard.

M. Ledos. — Je pourrais faire une observation analogue à celle que vient de faire mon collègue. Il est bien difficile, quand des personnes sont disposées à offrir le concours de leur autorité scientifique ou de leur aide pécuniaire, de leur demander simplement ce concours, sans leur donner aucune espèce d'équivalence.

M. Giraud-Mangin. — Membres associés, ils pourront donner leur avis quand nous aurons à discuter des questions purement matérielles. Membres actifs, ils pourraient vouloir nous imposer des décisions contraires à nos intérêts matériels.

M. Legrand. — Ils seront peut-être d'accord avec nous sur les questions matérielles des bibliothèques, mais pas sur les intérêts des bibliothécaires. Des discussions peuvent être à craindre; les personnes qui ne sont pas bibliothécaires et qui entreront dans l'Association n'y verront que les intérêts des bibliothèques. Quant au reproche qu'on nous fait d'éloigner de nous les personnes qui peuvent s'intéresser aux bibliothèques, on exagère. On pourrait voir s'il y a lieu de maintenir la cotisation à un taux uniforme, ou de faire une différence entre les membres « actifs » et les membres « associés » ; s'il n'y a pas lieu, par exemple, de dégrever ces derniers d'une partie de la cotisation. Si cette cotisation était de 6 fr., par exemple, on pourrait la mettre à 4 fr. pour les membres associés ; il n'y aurait plus à craindre que l' « intérêt » porté aux « bibliothèques et aux bibliothécaires » devienne dangereux, et en même temps « les intérêts » de l'Association seraient sauvegardés.

M. Ch. Mortet fait remarquer qu'une des raisons pour lesquelles on a élargi les statuts est précisément le désir d'attirer dans l'Association un assez grand nombre de personnes qui ne sont pas bibliothécaires, mais qui, s'intéressant aux livres et aux bibliothèques, veulent, par leur générosité ou leur influence, aider l'Association. Il ne faut pas perdre un des avantages prin-

cipaux que l'on a eus en vue. Le nombre des membres autres que les professionnels sera d'ailleurs, pendant longtemps, assez restreint pour que l'Association n'ait pas lieu de les craindre. Le jour où l'on apercevrait un danger, l'Assemblée générale pourra apporter des modifications aux statuts.

M. MARTIN-SAINT-LÉON. — Je partage l'avis de l'auteur de l'amendement, qui me semble indiquer nos sentiments à tous. Le but réel de l'Association est surtout professionnel : c'est une Association de bibliothécaires. Je me demande si l'autorité de l'Association ne sera pas plus grande si elle ne comprend que des bibliothécaires. Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas un syndicat. Nous sommes pleinement autorisés à former une Association professionnelle, mais je crois que c'est à la condition que nous ne comprenions que des bibliothécaires, presque uniquement des professionnels. Si nous faisions entrer d'autres personnes dans l'Association au même titre que nous-mêmes, on pourrait élargir de plus en plus la porte; il ne faut pas l'ouvrir trop grande. Ces personnes sont aujourd'hui fort peu nombreuses, — deux ou trois, je crois, — on peut les nommer « membres associés ». Mais il serait fâcheux de donner à l'Association un caractère qui ne serait pas tout à fait conforme à son but.

M. GAUTIER. — Alors nous aurions une association exclusivement composée de bibliothécaires, mais aussi nous exclurions tous ceux qui, dès la première heure, sont venus à nous. Nous comptons parmi nous un archiviste, M. Stein, directeur du *Bibliographe moderne*, qui nous prête ses colonnes ; il ne pourrait pas être des nôtres. Nous n'avons pas à craindre l'invasion dont on parle. Toutes ces craintes sont vaines.

M. MARTIN-SAINT-LÉON. — L'autorité de l'Association sera plus grande si elle n'est composée que de bibliothécaires. Autrement, son caractère n'est ni scientifique ni professionnel.

M. MOUTON. — On pourrait créer un « Comité de patronage », composé de personnes qui ne sont pas bibliothécaires, mais qui s'intéressent aux bibliothèques. Cela permettrait de nous inféoder les Mécènes sur lesquels nous pouvons compter pour un appui moral ou pécuniaire, pour la création, par exemple, dans un

avenir plus ou moins lointain, d'une caisse de secours mutuels. La création de ce Comité de patronage permettrait de donner une sorte de titre honorifique à ces personnes, sans toutefois leur donner la qualité de membre de l'Association.

M. Gautier. — Les membres de ce Comité de patronage seront, à quelques exceptions près, les mêmes que les membres fondateurs, prévus par l'article 4 des statuts.

M. Mouton. — Le « membre fondateur » est un membre comme un autre. Les membres d'un Comité de patronage seront au-dessus de nous par leur personnalité, sans faire partie de notre Association.

M. Gautier. — Nous éloignerons les bonnes volontés qui viennent à nous.

M. Mouton. — Non ; au lieu de les exclure, nous les plaçons au sommet.

M. Ruelle. — Supprimons de l'article 3 « ou s'intéressant aux bibliothèques ». Ces mots seraient reportés à l'article 4. Nous aurions avec nous des protecteurs, des Mécènes, comme on le disait tout à l'heure, et le caractère professionnel de notre Association serait maintenu.

M. Sustrac. — Ces membres auraient-ils le droit de voter ?

M. Mouton. — Dans mon esprit, ils n'auraient pas le droit de voter.

M. Ch. Mortet. — Le vote de cet amendement ferait dévier l'Association du but que l'on s'est proposé. On a voulu s'occuper non seulement des intérêts professionnels, mais aussi des intérêts scientifiques de tout ordre pouvant se rapporter aux bibliothèques. Il faut conserver ce caractère à l'Association. Rien n'empêchera, si l'on veut former plus tard une autre association purement professionnelle, de la constituer dans la forme qu'autorise la loi. La législation actuelle nous permet d'admettre des personnes autres que les bibliothécaires. Il faut, je crois, attirer à nous le plus de monde possible, sans donner à l'Association un caractère exclusivement professionnel, qui écarterait beaucoup de personnes.

M. Sustrac. — Je désire faire une observation : sur 190 membres actuels, nous ne comptons que 13 non-bibliothécaires. L'en-

vahissement n'est donc nullement à redouter. Plus tard, on pourra très bien faire un syndicat, strictement professionnel, qui se substituerait à l'Association et formerait comme une association parallèle.

M. LEGRAND. — Ce qui n'est pas à craindre maintenant peut l'être ultérieurement. Il y a un grand nombre de personnes qui peuvent s'intéresser aux bibliothèques, les libraires, les éditeurs, par exemple.

M. GAUTIER. — 13 membres sur 190.

M. GIRAUD-MANGIN. — Pour le moment.

M. GAUTIER. — Pourquoi tant de craintes pour l'avenir? Les braves gens qui viendront à nous voudront voir notre Association prospérer. Le jour où il y aura des discussions professionnelles, quelle obstruction voulez-vous qu'ils puissent faire?

M. LEGRAND. — Nous n'en savons rien. Ce n'est pas étonnant aujourd'hui, nous n'existons pas. Le jour où nous serons constitués, nous verrons arriver les libraires et les amateurs de livres!

M. GAUTIER. — Quel serait donc l'intérêt de ces non-professionnels à être contre nous? Si vous décidez qu'on ne peut pas faire partie de l'Association sans être professionnel, un archiviste ne pourra pas faire partie de l'Association, à moins qu'il ne soit archiviste-bibliothécaire; deux des inspecteurs généraux des bibliothèques nous ont envoyé leur adhésion. Si l'amendement de M. Giraud-Mangin était adopté, ils ne pourraient être que membres associés.

M. GIRAUD-MANGIN. — Voici alors mon amendement rectifié : « Peuvent faire partie, comme membres actifs de l'Association, toutes les personnes pouvant exercer, aux termes de la loi, ou ayant exercé la profession de bibliothécaire. » Cette formule permet d'admettre les archivistes, puisque, d'après la législation actuelle, ils peuvent être nommés bibliothécaires.

UNE VOIX. — Mais la législation peut être modifiée.

M. BAGUENIER-DESORMEAUX. — M. Martin-Saint-Léon et moi, nous ne sommes ni l'un ni l'autre diplômés, et nous n'avons pas à passer d'examens pour remplir des fonctions telles que les nôtres. Nous exerçons la profession, simplement. D'après le

principe général énoncé dans l'amendement, mon excellent compatriote et moi nous serions exclus de l'Association. Il faut donc ajouter à l'amendement qu'on admet tous les bibliothécaires « remplissant des fonctions », pécuniairement rétribuées ou non. Le conservateur de la bibliothèque d'une société peut n'être qu'un simple membre de la société, pas appointé comme bibliothécaire.

M. Gautier. — Vous exercez la fonction, cela suffit, d'après l'amendement.

M. Giraud Mangin. — Je n'ai pas dit qu'il fallait avoir un diplôme du gouvernement. Il suffit d'être bibliothécaire dans une bibliothèque privée pour pouvoir faire partie de l'Association.

M. Legrand. — On pourrait admettre les non-bibliothécaires proportionnellement au nombre total des membres de l'Association, par exemple un tiers ou un quart.

M. Deniker. — Messieurs, il faut arriver à une solution au sujet de cet amendement, sinon nous n'en sortirons pas.

M. Mazerolle. — Il faut que nous sortions de ce débat. Le moment n'est-il pas venu de mettre aux voix l'article? La majorité décidera si nous devons ou non admettre les personnes qui s'intéressent aux questions de bibliothèques.

M. Deniker. — Il y a déjà un amendement. En voici un autre proposé par M. Legrand; je le prie de le rédiger par écrit. Nous ne pouvons pas voter sur un amendement qui n'est pas écrit.

M. Ledos. — De toute façon, il faut mettre les mots : « exerçant ou ayant exercé la profession de bibliothécaire ».

M. Gautier. — Il sera alors facile aux non-professionnels de s'intituler « ancien bibliothécaire de M. X. ou Y. », et vous n'empêcherez pas l'envahissement que vous paraissez tant redouter.

M. Martin-Saint-Léon. — Ce sera une question de vérification.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

A la reprise de la séance, la discussion sur l'article 3 des statuts est continuée.

M. Gautier. — Pour que les conflits ne puissent pas se produire, nous pourrions retirer aux non-bibliothécaires le droit de vote dans les questions purement professionnelles, en ajoutant à l'article 3, après les mots « s'intéressant aux bibliothèques »,

les mots « toutefois ces derniers n'auront pas le droit de vote dans les questions purement professionnelles ».

M. de Strzembosz. — Non. Mieux vaudrait décider que les non-professionnels ne doivent pas dépasser un tiers ou un quart du nombre total.

M. Deniker donne lecture de l'amendement de M. Giraud-Mangin, dans sa rédaction définitive : « Peuvent faire partie de l'Association, comme membres actifs, toutes les personnes exerçant ou pouvant exercer, aux termes des lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire dans une bibliothèque publique ou privée, et comme membres associés, les personnes s'intéressant aux bibliothèques; les membres actifs ont seuls le droit de vote. »

M. Mesureur. — Avant de voter l'amendement, je vous demanderai la permission d'insister sur le but de notre Association. Dans l'Association que nous voulons former, il faut s'inspirer des faits, c'est-à-dire de l'existence de toutes les bibliothèques. Notre société devrait réunir tous ceux qui ont été attachés à une bibliothèque, qui ont la garde de livres à un titre quelconque. Je crois que les amendements, par un détour un peu compliqué, reviennent toujours à cette première proposition, à cette forme proposée par les premiers organisateurs de l'Association, à savoir que la France a des bibliothèques, qu'il y a des gens qui s'occupent de ces bibliothèques et qu'aucun lien ne les réunit. Mais, si vous voulez énumérer ces catégories de bibliothécaires, vous n'y arriverez pas. Le nombre des situations, la variété des positions, officielles ou privées, de ces bibliothécaires, est tellement considérable, qu'il sera très dangereux de chercher à les classer. Même parmi ceux que vous serez obligés de reconnaitre, vous ne trouverez aucune harmonie, aucune uniformité. Vous craignez les conflits sur les questions d'intérêts matériels, entre les professionnels et les autres, et quelques-uns veulent mettre à part ces derniers, et moi, je vous dirai : Est-ce que, dans cette Association nouvelle, ne comprenant que des professionnels, vous n'aurez pas aussi des conflits d'intérêts matériels, en raison de la diversité des situations et des intérêts? C'est probable. Alors, il faut n'exclure personne; il faut donner de

l'Association une définition très simple : nous sommes une « réunion de gens s'occupant de bibliothèques ». Je me permettrai de signaler en outre ce fait que, parmi ces personnes étrangères dont on parle et qui font l'objet de la discussion, beaucoup sont des bibliothécaires. Toute classification, quelle qu'elle soit, ne pourrait que porter atteinte au développement de l'Association. (*Applaudissements.*)

M. Gautier. — Ces considérations répondent éloquemment aux objections de M. Giraud-Mangin. Ce n'est pas l'envahissement, mais bien plutôt l'abstention des amis des bibliothécaires qu'il faut redouter.

M. Mazerolle. — Je m'associe tout à fait à ce que vient de dire M. Mesureur.

M. Legrand. — Je propose à l'article 3 l'amendement suivant : « Le nombre des membres actifs ne pourra pas excéder un quart du nombre total des membres de l'Association. » — Si ce quart n'est pas complet rapidement, c'est que j'aurai eu tort d'avoir des craintes ; s'il est complet tout de suite, cela prouvera le danger.

M. Martin-Saint-Léon. — Il est d'usage de mettre d'abord aux voix l'amendement qui s'éloigne le plus du texte de la proposition. C'est celui de M. Giraud-Mangin.

M. Deniker. — Les membres présents voteront d'abord pour eux ; ensuite ils voteront par délégation pour les collègues qu'ils représentent.

M. Giraud-Mangin. — Ce vote par délégation est profondément injuste. MM. les bibliothécaires de Paris voient fréquemment leurs collègues de Paris et peuvent leur demander leur délégation. Nous, nous sommes isolés dans notre province. Nous ne pouvons pas aller demander des délégations à nos collègues. Tous les votes des bibliothécaires municipaux seront forcément étranglés, annihilés par ceux des bibliothécaires de Paris, qui ont beaucoup plus de délégations. Nous n'avons pas, d'ailleurs, voté sur le principe de la délégation ; je demande qu'il soit mis aux voix.

Le principe du « vote par délégation », mis aux voix, est adopté par 56 voix contre 16.

L'amendement de M. Giraud-Mangin est mis aux voix et re-

jeté par 39 voix contre 34. Celui de M. Legrand est également repoussé.

M. Coyecque propose un nouvel amendement à l'article 3 : « 1° Toutes les personnes exerçant, ayant exercé ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire ; 2° toutes les personnes s'intéressant aux bibliothèques ; toutefois ces dernières ne pourront excéder le quart du nombre total des adhérents. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Deniker, Sustrac, Gautier, Sepet, Ledos, Rivière, Legrand, Coyecque, Mesureur, Davanne, etc., l'amendement déposé par M. Coyecque est retiré et l'article 3 est mis aux voix et adopté sous cette forme définitive par 47 voix contre 38 : *Peuvent faire partie de l'Association : 1° les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire ; 2° les personnes s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association.*

M. Gautier donne lecture de l'article 4 : « La cotisation annuelle, payable en une fois, est de cinq francs ; le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation annuelle d'au moins vingt francs. »

M. Giraud-Mangin. — Je propose un article additionnel, relatif à la création d'un « Bulletin ». La cotisation de cinq francs serait très insuffisante; d'autre part, si notre Association prospère, il y aurait avantage à avoir des congrès de bibliothécaires. Les comptes rendus et autres questions analogues exigent des mises de fonds. Une somme de dix francs, pour la cotisation annuelle, ne serait pas exorbitante.

M. Legrand. — De même, on pourrait augmenter la cotisation des membres fondateurs. Pour avoir l'honneur de s'appeler membre fondateur, on pourrait bien verser cinquante francs ou cent francs. (*Rires.*)

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Deniker, Maire et Legrand, l'amendement de M. Giraud-Mangin, demandant que la cotisation annuelle soit élevée à dix francs, est mis aux voix et repoussé.

L'amendement de M. Legrand, demandant que la cotisation des membres fondateurs soit élevée à cinquante francs, est mis aux voix et repoussé.

M. Martin-Saint-Léon. — Je propose que le rachat des cotisations soit admis. C'est une faculté dont la plupart des sociétés font usage. Cela permet de constituer un petit patrimoine et de donner quelques fonds liquides à l'Association Si l'on admet qu'en versant 60 fr. ou 50 fr. on sera libéré, l'Association ne peut pas y perdre. Si l'on verse 100 fr., cela fait 3 fr. d'intérêt, peut-être 4 fr., suivant les placements. C'est à peu près l'équivalent d'une cotisation d'une année, et il reste 96 fr. en capital.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Deniker, Gautier, Sepet, Martin-Saint-Léon, etc., l'amendement proposé par M. Martin-Saint-Léon, demandant que la cotisation annuelle puisse être rachetée par le paiement d'une somme d'au moins 100 fr., est mis aux voix et adopté.

L'article 4 est mis aux voix et adopté sous cette forme définitive : *La cotisation annuelle, payable en une fois, est de 5 fr.; elle pourra être rachetée par le paiement d'une somme d'au moins 100 fr. Le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation annuelle d'au moins 20 fr.*

M. Gautier donne lecture de l'article 5 : « L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart; les membres sortants sont rééligibles. »

M. Giraud-Mangin. — Je propose un amendement à l'article 5. Professionnellement, nous représentons trois catégories différentes de bibliothécaires : 1° Les bibliothécaires de l'État et ceux de Paris; 2° les bibliothécaires universitaires; 3° les bibliothécaires municipaux, la plupart de province. Je demande que nous soyons représentés dans le Comité proportionnellement au nombre des adhérents de ces trois catégories. Voici mon amendement : « L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres, pris en nombre proportionnel entre

les bibliothécaires de l'État et de Paris, les bibliothécaires universitaires et les bibliothécaires municipaux. »

M. Baguenier-Desormeaux. — Et les bibliothécaires municipaux de Paris, qu'est-ce que vous en faites?

M. Giraud-Mangin. — Ils viennent avec nous.

M. Martin-Saint-Léon. — Ceux qui s'intéressent aux bibliothèques ne pourraient alors être du Comité; je suis d'avis qu'ils y soient aussi représentés.

M. Gautier. — Il est inutile de fixer statutairement la proportion dans le Comité des différentes catégories de bibliothécaires; vous voulez absolument restreindre l'élasticité qu'il convient de laisser aux statuts; cette question, avec d'autres, pourra faire l'objet d'un règlement intérieur.

M. Giraud-Mangin. — Je veux que satisfaction soit donnée à toutes les catégories. On ne saurait trop préciser les statuts. De cette façon, pas de surprise possible.

M. Sustrac. — Je ne suis pas très partisan d'établir ces catégories dans les statuts. On peut dire seulement une chose, c'est que, parmi les bibliothécaires, il y aura beaucoup plus de professionnels que de « personnes s'intéressant aux bibliothèques ». Tous sont qualifiés pour faire partie du Comité.

Une voix. — Ah ! non.

M. Ch. Mortet. — Ceux qui ne sont pas bibliothécaires ont le droit d'être représentés aussi.

M. Giraud-Mangin. — Alors, il peut arriver que des catégories entières soient exclues du Comité. Les bibliothécaires municipaux diront : « Nous allons former une association, nous défendrons nos intérêts communs. » Il faut que nous soyons représentés d'une façon statutairement fixée, proportionnellement à notre nombre, au nombre des bibliothécaires de chaque catégorie. Quant à ceux d'entre nous qui « s'intéressent aux bibliothèques », nous ne voulons pas les reconnaitre. Vous avez déjà constaté que les bibliothécaires des départements n'avaient pas répondu en assez grand nombre à votre appel. Il paraitrait même qu'on a soulevé l'idée de savoir si les bibliothécaires universitaires doivent faire partie de l'Association. Ce n'est pas le moyen de faire venir à nous les bibliothécaires. Vous dites

qu'ils auront une place dans le Comité. Ils l'auront, en fait, cette année, parce que vous voulez bien la leur donner; dans un an ou deux, ils ne l'auront plus du tout.

M. Gautier. — Il est impossible de donner des indications aussi précises dans les statuts. Vous voulez supprimer la moindre place aux non-professionnels dans le bureau.

M. Ch. Mortet. — Les non-professionnels serviront très bien nos intérêts.

Une voix. — Ils nous représenteront toujours mal. (*Protestations*)

M. Deniker. — Tous les membres de l'Association sont unis dans un même but, qui est de s'entr'aider; il ne faut pas prêter des sentiments mauvais à des collègues. Ce sont des craintes qui existent seulement dans l'esprit de notre collègue M. Giraud-Mangin et qui sont un peu exagérées. J'ai vu beaucoup de personnes à propos de la fondation de l'Association. Ceux qui, pour une raison quelconque, étaient franchement contre l'idée n'ont pas adhéré; ceux qui ont adhéré sont pour nos idées; et s'il y en avait quelques-uns qui viendraient avec nous dans le but de nous nuire, n'ayez crainte, nous nous en débarrasserons aisément.

M. Giraud-Mangin. — Ce n'est pas pour moi personnellement que je parle, c'est par camaraderie et pour quelques-uns de mes collègues de Paris. C'est une impression créée par le mouvement même.

M. Deniker. — Vous pouvez faire le dénombrement de toutes les catégories de bibliothécaires. Ils sont tous représentés à peu près proportionnellement dans notre Association; il y a un tiers de bibliothécaires de province et deux tiers de Paris; une place, proportionnelle aux adhésions, a été faite aux bibliothécaires municipaux (bibliothèques classées et non classées) et aux bibliothécaires universitaires. On a discuté cette répartition pendant deux séances du Comité d'organisation et on a cherché à satisfaire tout le monde.

L'amendement de M. Giraud-Mangin est mis aux voix et repoussé.

M. Michel (Henri) propose l'amendement suivant: « Un mi-

nimum de six places dans le Comité sera toujours réservé aux bibliothécaires de province. »

Cet amendement, mis aux voix, est également repoussé.

L'article 5 est mis aux voix et adopté sous cette forme définitive : *L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart; les membres sortants sont rééligibles.*

M. Gautier donne lecture de l'article 6 : « Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint et un trésorier. Le président sortant n'est pas rééligible. »

M. Sustrac. — Je propose la suppression du dernier membre de phrase de cet article : « Le président sortant n'est pas rééligible. » Il y a intérêt à ce que le président sortant soit rééligible, s'il y a une affaire en train, par exemple. L'Association peut avoir besoin du concours du même président pendant plus d'une année.

M. Roussel — Je proposerai un terme moyen entre les deux textes proposés. Je crois qu'il y aurait avantage à limiter la durée de la présidence, mais en l'étendant à plus d'une année. Je vous proposerai de nommer le président pour deux ou trois ans. Il aurait la faculté de rester en fonctions quand des pourparlers seraient engagés dans l'intérêt de l'Association même, et l'Association n'y perdrait rien. Il serait renouvelable seulement au bout de deux ou trois ans.

M. Giraud-Mangin. — Alors il ne pourrait être rééligible que pendant un maximum de deux ans.

M. Sustrac. — Le même inconvénient pourrait encore se reproduire pendant deux ou trois ans, si, à la fin de la deuxième ou de la troisième année, le président se trouve engagé dans des négociations intéressant l'Association.

M. Baguenier-Desormeaux. — Comme vient de le dire M. Sustrac, il pourra être très utile de conserver le même président quand des négociations intéressant l'Association auront été en-

gagées. Mais, d'un autre côté, il n'est pas de toute nécessité qu'une association conserve le même président perpétuellement à sa tête. Il peut se faire qu'on n'ose plus le changer, si la personne du président est très considérable et respectable. Rendez-le rééligible une seconde fois, mais ne dépassez pas trois années. Il ne doit plus être rééligible au bout de trois années. Au bout de trois années, s'il y a des négociations importantes, sans être président, il saura toujours, en homme dévoué, continuer les négociations; vous profiterez de ses conseils tout aussi bien que s'il était encore président de fait. Je propose l'amendement suivant à l'article 6 : « Le président sortant n'est pas rééligible plus de deux fois de suite. »

Après les observations de MM. Sepet, Sustrac, Gautier, Roussel, Baguenier-Desormeaux, Ch. Mortet, Deniker, etc., l'amendement de M. Baguenier-Desormeaux est présenté sous la forme suivante : « Les pouvoirs du président sortant peuvent être renouvelés pour une seconde année seulement. »

Cet amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 6 est mis aux voix et adopté sous cette forme définitive : *Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint et un trésorier. Les pouvoirs du président sortant peuvent être renouvelés pour une seconde année seulement.*

M. Gautier donne lecture de l'article 7 : *Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage; la présence de six membres du Comité au moins est indispensable pour la validité des décisions.*

L'article 7 est mis aux voix et adopté sans discussion.

Il en est de même pour l'article 8 : *Le Comité, en dehors des séances périodiques fixées par lui, se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Il a pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Association; il statue souverainement sur l'admission des associés et peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.*

M. Gautier donne lecture de l'article 9 : « L'Assemblée générale

est souveraine; elle se réunit une fois par an; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation. Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président. »

M. Ch. Mortet. — Il y a dans cet article une expression qui me parait vague : « L'Assemblée générale est souveraine », et, de même, dans l'article 8, le Comité « statue souverainement ». Voilà deux souverainetés placées à côté l'une de l'autre et qui peuvent être en désaccord et en conflit. Il faudrait préciser dans quelle mesure l'Assemblée générale est souveraine. Elle peut procéder aux élections, mais elle ne peut pas revenir sur une décision du Comité admettant des membres dans l'Association. Il vaudrait mieux, sans employer cette expression « souveraine », indiquer seulement les attributions de l'Assemblée générale : « L'Assemblée générale se réunit une fois par an.... »

L'article 9 est mis aux voix et adopté sous cette forme définitive : *L'Assemblée générale se réunit une fois par an; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation. Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président.*

Article 10 : *En dehors des Assemblées générales, l'Association est convoquée à des réunions trimestrielles consacrées spécialement à l'étude et à la discussion des questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires.*

M. Michel (Henri) propose un amendement à cet article : « Toute proposition présentée pour être portée dans une Assemblée générale doit être envoyée au Comité un nombre de jours déterminé à l'avance. »

Cet amendement, mis aux voix, est repoussé.

L'article 10, mis aux voix, est adopté.

Article 11 : *La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et à la majorité de la moitié des membres associés présents ou représentés.*

Aucune observation n'est présentée sur cet article.

L'article 11 est mis aux voix et adopté.

Quelques observations sont échangées avant de procéder au vote d'ensemble des statuts.

UNE VOIX. — Il faut indiquer, par un article additionnel, que les fonctions de membre du Comité sont gratuites.

M. GAUTIER. — Mention en sera faite dans le règlement intérieur de l'Association.

M. LEGRAND. — Je voudrais, avant le vote d'ensemble des statuts, présenter une observation au sujet de l'article 3. C'est l'article le plus important des statuts : il constitue une des bases fondamentales de notre Association. Il a été voté à une très faible majorité, et je crois que le vote en est un peu caduc, du fait surtout des délégations : beaucoup de membres qui ne sont pas venus auraient pu bénéficier justement....

M. DENIKER. — Nous ne pouvons pas discuter ici ce qu'auraient fait les membres absents. Le vote de l'article 3 est un vote acquis.

M. LEGRAND. — C'est très grave. On pourrait soumettre ce cas spécialement à tous les adhérents....

M. GIRAUD-MANGIN. — Je voudrais consulter l'assemblée pour savoir si, statutairement, l'Association publiera ou non un Bulletin C'est une affaire de ressources.

M. SEPET. — Cela ne peut pas être pris statutairement.

UNE VOIX. — Nous avons déjà des ressources suffisantes.

M. GIRAUD-MANGIN. — Je propose l'article additionnel suivant : « L'Association publiera un Bulletin professionnel. »

M. DENIKER. — Nous n'en prenons pas l'engagement pour des raisons financières ; nous ne pouvons pas compter uniformément sur le même chiffre de cotisations chaque année.

M. CH. MORTET. — Il me semble que la création d'un Bulletin, qui servirait d'organe à l'Association, serait très utile. Il n'aurait rien de permanent. C'est un organe tout à fait essentiel dans une Association comme la nôtre. De toutes façons, il faudra songer à avoir un Bulletin. Ce Bulletin sera plus ou moins considérable, sa périodicité plus ou moins rapprochée, suivant les ressources de l'Assemblée ; mais il importe que dès le début, il y ait une communication établie entre les divers membres de

l'Association, quand ce ne serait que pour faire connaître le compte rendu de cette séance. Il faut que dès le début, un lien réel existe entre les membres de l'Association, c'est tout à fait important. Je suis d'avis d'accepter la proposition de M. Giraud-Mangin, sauf à laisser, bien entendu, au Comité les moyens d'organiser quelle sera la périodicité du Bulletin. C'est le principe de la proposition qu'il faut adopter.

M. Baguenier-Desormeaux. — Je suis absolument de l'avis de M. Mortet. Il est indispensable, dès maintenant, d'avoir un moyen de communication, un lien entre nous tous. Il faut indiquer dans les statuts qu'on publiera de temps en temps un Bulletin, ce qui vous donnera l'autorisation, mais non l'obligation de le faire, sinon vous vous trouverez liés. On peut administrativement vous demander de justifier vos statuts et de produire un Bulletin, et vous pouvez ne pas avoir les ressources pour le faire. Je demande que la possibilité du Bulletin soit indiquée, mais pas l'obligation et surtout pas la périodicité.

M. Sustrac. — Tous ici nous sommes partisans du Bulletin, mais nous n'admettons pas — du moins pas tous — que cette obligation soit inscrite comme une obligation absolue. Nous pouvons choisir comme organe une des revues existantes, pour ne pas multiplier les revues déjà nombreuses ; nous ferons faire des tirages à part de nos comptes rendus et nous ne serons pas obligés d'avoir un organe distinct.

M. Ch. Mortet. — On peut mettre dans les statuts que l'Association publiera un Bulletin, cet organe si vital et si essentiel. On peut faire tout simplement une feuille de quatre pages tous les six mois, si on ne peut pas le faire plus souvent. Cela peut ne rien coûter du tout. Telle revue, comme la *Revue des Bibliothèques* ou le *Bibliographe moderne*, peut encarter une feuille que nous enverrons aux membres de l'Association.

M. Deniker. — Il faut alors l'indiquer sous forme conditionnelle : l'Association publiera un Bulletin, dès que ses moyens le lui permettront.

M. Gautier. — Tous, nous sommes bien d'accord sur l'utilité d'un Bulletin, mais je ne crois pas qu'il y ait quelque avantage à nous lier par une disposition impérative, inscrite dans les sta-

tuts. Cette obligation pourrait parfois devenir gênante ; il suffit, sans nous lier par le texte de nos statuts, que nous soyons d'accord sur l'utilité d'un Bulletin et décidés à le faire paraître dès que nous le pourrons.

L'article additionnel proposé par M. Giraud-Mangin est retiré.

L'ensemble des statuts, mis aux voix, est adopté.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection du Comité.

Ont été élus : MM. Cantinelli, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Lyon ; Dehérain, sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut ; Deniker, Bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle; Gautier, sous-Bibliothécaire à la Faculté de Droit de Paris; Hildenfinger, sous-Bibliothécaire au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale; Jadart, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Reims; Marais, Conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine; Marchal, Conservateur du département des Imprimés de la Bibliothèque nationale; Martin, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Masson, Bibliothécaire de la Bibliothèque municipale d'Albi; Michel, Bibliothécaire de la Bibliothèque municipale d'Amiens ; Mortet (Charles), Conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de cours à l'École des Chartes ; Nicaud, Bibliothécaire de l'Université de Grenoble ; Oursel, Bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Dijon ; Poete, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris ; Poirée, Conservateur adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Port, Bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Saint-Nazaire ; Stein, Archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne* ; Sustrac, sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Viollet, Membre de l'Institut, Bibliothécaire de la Faculté de Droit de Paris, professeur à l'École des Chartes.

M. Deniker. — Avant de lever la séance, j'adresse les remerciements de l'Assemblée à M. Daniel Grand, archiviste paléographe, qui a bien voulu nous offrir son concours gracieux pour sténographier les débats de cette Assemblée. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à six heures du soir [1].

1. Le soir, à sept heures et demie, un banquet a réuni un certain nombre des

Statuts de l'Association des Bibliothécaires français

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5), une Association sous le titre de : *Association des bibliothécaires français.* Son siège social est à *Paris, 6, place du Panthéon.*

ART. 2. — L'Association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.

ART. 3. — Peuvent faire partie de l'Association : 1° les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire; 2° les personnes s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association.

ART. 4. — La cotisation annuelle, payable en une fois, est de 5 fr.; elle pourra être rachetée par le paiement d'une somme d'au moins 100 fr.

Le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation annuelle d'au moins 20 fr.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint et un trésorier. Les pouvoirs du président sortant peuvent être renouvelés pour une seconde année seulement.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage; la présence de six membres du Comité au moins est indispensable pour la validité des décisions.

ART. 8. — Le Comité, en dehors des séances périodiques fixées par lui, se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Il a pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Association; il statue souverainement sur l'admission des associés et peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

membres de l'Association. M. DENIKER et M. RUELLE y ont porté des toasts à la prospérité de l'Association. M. POIRÉE a porté un toast « au public, notre maître à tous, quelquefois sévère, pas toujours reconnaissant, et dont nous ne sommes que les humbles serviteurs ».

Art. 9. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation.

Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président.

Art. 10. — En dehors des Assemblées générales, l'Association est convoquée à des réunions trimestrielles consacrées spécialement à l'étude et à la discussion des questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires.

Art. 11. — La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et à la majorité de la moitié des membres associés présents ou représentés.

La première réunion du Comité a eu lieu le jeudi 3 mai, chez M. Poirée, trésorier provisoire, 6, place du Panthéon.

MM. Jadart (de Reims), Cantinelli (de Lyon), Masson (d'Albi), Oursel (de Dijon), Port (chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique), Nicaud (de Grenoble), s'étaient excusés et avaient envoyé leurs propositions, délégations ou votes.

Le bureau a été ainsi constitué :

MM. Deniker, président; H. Michel et H. Martin, vice-présidents; Sustrac, secrétaire général; Gautier, secrétaire adjoint; Poirée, trésorier.

Le siège social a été fixé 6, place du Panthéon.

Il a été décidé, grâce à l'obligeance de M. Stein, directeur du *Bibliographe moderne*, que le compte rendu de l'assemblée constitutive, suivi du texte définitif des statuts, serait inséré dans le plus prochain numéro du *Bibliographe moderne*, et tiré à part pour être envoyé, aux frais de l'Association, à tous ses adhérents.

Le Comité a jugé qu'il y avait lieu de procéder, avant toute autre étude ou projet, à une enquête sur la situation des bibliothèques. Un questionnaire sera dressé à cet effet et envoyé à tous les membres de l'Association.

Préoccupé de l'ignorance dans laquelle sont laissés les bibliothécaires en ce qui concerne les créations, vacances ou changements d'emploi et, en général, les renseignements divers d'ordre professionnel, le Comité a décidé aussi d'examiner la

création d'un office de renseignements à l'usage de tous les bibliothécaires.

Plusieurs autres questions également très importantes, comme la formation de Comités régionaux et la création d'un Bulletin, ont été réservées et seront mises à l'étude ultérieurement.

Dans une seconde réunion, tenue le jeudi 10 mai, le Comité a fixé au samedi 30 juin la date de la prochaine réunion trimestrielle. Cette réunion aura lieu à huit heures et demie du soir, au Musée social (8, rue Las Cases).

L'Association des bibliothécaires français est maintenant fondée. Elle compte dès à présent plus de 200 membres. A chacun de contribuer à son succès en lui amenant de nouvelles adhésions et en lui adressant les communications, articles, avis, renseignements, qui lui permettront de rendre service à tous. Nous ne doutons pas que nos collègues mettront leur bonne volonté et leur intelligence, comme ils ont déjà commencé à le faire, à réaliser cette bienfaisante coopération au plus grand profit de tous.

Prière d'envoyer les cotisations (5 fr.) à M. Poirée, trésorier, 6, place du Panthéon, à Paris.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

France. — La Direction des Archives a fait récemment imprimer, à l'usage de la commission extraparlementaire qui siège au ministère de l'instruction publique, un recueil de *Lois, décrets, arrêtés, règlements relatifs : 1° aux Archives nationales; 2° aux Archives départementales* (Paris, Impr. nationale, 1905; in-8 de 45 p.). Ce n'est qu'un choix très limité, débutant par la loi du 7 messidor an II; et le recueil antérieur d'Ulysse Robert conserve toute sa valeur.

— Le doyen des fonctionnaires des Archives nationales raconte, dans ses *Souvenirs d'un vieil archiviste* (Fontainebleau, 1906; in-4 de VIII-115 p.), tirés à petit nombre et non mis dans le commerce, quelques menus faits de l'histoire de cet établissement, et groupe une série d'anecdotes parfois amusantes sous le nom de chacun de ceux qui y occupaient une fonction quelconque il y a cinquante ans, le marquis Léon de Laborde étant alors directeur.

— Le récent versement des archives du Ministère de la Justice aux Archives nationales a été signalé ici; M. Tuetey en a dressé un inventaire sommaire pour la série des « Affaires générales » (cartons BB[10] 1 à 151), qui a paru dans la *Révolution française* (numéro d'août 1904). Pour la suite (cartons BB[10] 152 à 495), à défaut d'un répertoire qui paraîtra plus tard, nous pouvons indiquer quelques-unes des séries de documents que l'on a chance d'y rencontrer : Formation des départements en 1790; Procès de lèse-nation en 1789-1790; Journal du maréchal de Belle-Isle en 1725-1726; Affaires criminelles et politiques dans les départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin (an VII); Mission de Reinhard en Toscane (an VII); Organisation judiciaire des îles Ioniennes; Prisonniers d'État et détenus par mesure de haute police (1809-1814); Brigandage dans le département de l'Eure; Conduite des troupes alliées en France; Rédaction de la charte constitutionnelle (1814) et de l'acte additionnel de 1815; Correspondance du Cabinet du Ministre de la Justice et affaires diverses (1814-1828); Élections législatives de 1824; Papiers saisis à la mort du duc de Richelieu; Censure des écrits périodiques (1820-1827); Affaire des transfuges ou de la Bidassoa (1823-1824); Élections législatives de 1842; Journées de février 1848 (instruction judiciaire); Pétitions et adresses envoyées au gouvernement provisoire de 1848 et au chef du pouvoir exécutif; Élections

législatives et troubles de 1848-1850; Police politique des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire en 1848; Correspondance du Cabinet du Ministre de la Justice en 1848-1859; Rapports politiques des procureurs généraux de 1849 à 1870; Condamnés des commissions mixtes (1852-1856); Subsistances (1852-1857); Affaires politiques et religieuses (1850-1860).

— Sans oser taxer de fumisterie le travail de M. Eugène Sol, intitulé : *Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du premier Empire* (Paris, Champion, 1905; in-8 de IV-167 p.), on peut s'étonner de lire sur la couverture du volume un tel titre, alors qu'il s'agit tout simplement d'un inventaire, plus ou moins détaillé, plus ou moins exact, de tous les documents conservés dans la série K des Archives nationales et intéressant les rapports franco-italiens. On comprend mal l'intérêt d'une telle publication, restreinte à un seul fonds d'archives, surtout si cette publication ne doit pas avoir de lendemain; et pour la période révolutionnaire, on sera surpris que M. Sol ait signalé quelques documents de l'année 1798 (qui forment le registre KK 1420), sans songer que d'autres fonds auraient abondamment fourni matière à son zèle et à sa curiosité. D'ailleurs, pour la seule série qu'il prétend avoir inventoriée, les lacunes sont telles qu'on devra toujours se servir de sa publication avec beaucoup de précaution.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — L'archiviste signale l'état d'abandon dans lequel se trouvent les papiers des sous-préfectures de Jonzac et de Marennes. Les archives communales de La Rochelle sont elles-mêmes installées dans un endroit d'accès difficile et exposées à un risque permanent d'incendie : elles seraient avec avantage transportées (au moins la partie ancienne) à la bibliothèque municipale. Celles de Marennes auraient besoin d'un classement complet.

CHER. — Comme don, à signaler celui d'un terrier de la seigneurie de Vilaines et des titres de la seigneurie du Moulin-Porcher (à Charly). — Le Conseil général a voté des dispositions budgétaires permettant d'assurer à l'archiviste départemental et à son employé un avancement régulier à l'avenir. — On a constaté la disparition de documents (registres de délibérations, état civil) dans plusieurs communes du département. L'état des archives municipales de Bourges est toujours lamentable.

ILLE-ET-VILAINE. — Le classement des archives du palais de justice de Rennes (annexe du dépôt départemental) se poursuit. Il est question d'aborder l'impression de l'inventaire des papiers de l'Amirauté et du Consulat de Saint-Malo (au tribunal de commerce de cette ville). Les collections de journaux de Rennes ont été classées; malheureusement elles présentent d'assez importantes lacunes. Il y aura beaucoup à faire pour réorganiser les archives des sous-préfectures.

Indre-et-Loire. — On continue l'inventaire des minutes notariales déposées. Il a été retrouvé dans plusieurs communes des documents de l'époque révolutionnaire qui ont été réintégrés au dépôt départemental.

Isère. — L'archiviste a classé les fonds des justices subalternes du bailliage du Graisivaudan, réintégrés en 1903. Un répertoire sommaire a été dressé de toutes les archives qui subsistent des anciens bailliages de Saint-Marcellin et de Vienne, et publié dans le *Rapport au Préfet* (1905). — En outre, un répertoire de la série Q est en cours d'impression. — Les communes de Saint-Marcellin, Murinais, Saint-Lattier, Tullins, Montaud, Vinay et Varacieux possèdent un certain nombre de titres anciens, qui sont en partie à classer.

Loir-et-Cher. — Un fragment de deux feuillets de parchemin (xe s.), ayant servi de couverture à un registre, a été reconnu par M. Jacques Soyer pour être une partie d'un recueil des capitulaires de Louis le Pieux, œuvre d'Anségise (cf. *Un fragment des capitulaires de l'empereur Louis le Pieux*, Paris, 1904, in-8; extr. du *Bulletin historique et philologique*).

Loiret. — Un nouveau versement de l'administration des domaines a enrichi les archives départementales d'une série de dossiers et registres des xviie-xviiie siècles. — La ville de Beaugency a récemment fait l'acquisition de documents curieux (comptes de l'église Saint-Firmin depuis 1482; délibérations de la communauté des maîtres-chirurgiens pour 1742-1767; délibérations de la Société des amis de la Constitution en l'an IV). — Lailly possède un registre des rentes dues au prieuré de ce lieu (1439-1594). — De la sous-préfecture de Gien ont été réintégrés des documents concernant le district (1790-an III) et les affaires politiques de 1814 à 1852.

Meuse. — La nécessité de la reconstruction des deux tiers des bâtiments actuels s'impose, tant pour remédier à l'état de vétusté que pour parer à l'encombrement déjà extrême. La place fait défaut pour recevoir les papiers judiciaires de l'époque révolutionnaire conservés encore dans les tribunaux civils. On a retrouvé, dans les combles, les dossiers du conseil de guerre de Verdun en 1792. — A signaler des titres anciens dans les communes de Brillon, Lisle-en-Rigault, Loxéville, Neuville-sur-Orne, Seigneulles.

Seine-et-Marne. — Les archives ont acquis un nombre assez considérable de dossiers historiques formés par feu Th. Lhuillier (correspondance des députés du département aux États généraux et à la Convention; documents sur les corporations et l'instruction publique, le domaine de Brie-Comte-Robert, la maîtrise des eaux et forêts de Provins, la seigneurie de Moissy-Cramayel, la navigation de la Marne, l'occupation prussienne en 1870; l'ancien journal très rare, la *Feuille hebdomadaire*, de 1803 à 1811; anciennes cartes géographiques de la

Brie). — Le tribunal de Melun a versé les minutes du greffe des cantons de Nemours et de Boissise-la-Bertrand pendant l'époque révolutionnaire.

TARN. — Un collectionneur, décédé en 1876, M. I. Sarrasy, avait légué aux archives du Tarn une abondante collection de documents dont M. Ch. Portal vient de publier l'inventaire : *Le fonds Sarrasy aux archives départementales du Tarn; notice et catalogue* (Albi, impr. Nouguiès, 1906; in-8 de 24 p.; extr. de l'*Annuaire du Tarn*). Ce fonds comprend 883 pièces, 3 rouleaux et 81 registres concernant surtout l'abbaye de la Salvetat, la commanderie de Rayssac, le diocèse d'Albi, la vicomté de Lautrec, les familles du Rouergue et de l'Albigeois : dates extrêmes, 962-1826.

VIENNE. — Le feu a pris accidentellement au Palais de justice de Poitiers et a endommagé les archives judiciaires qui s'y trouvent conservées. On ne sait encore exactement les pertes subies de ce chef par le service.

VIENNE (HAUTE-). — Les registres du notaire Bordas (de Saint-Léonard) et du notaire Lafaye (des Cars), remontant aux XVe et XVIe siècles et conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne, contiennent des lettres ornées qui font honneur aux capacités calligraphiques des tabellions limousins; ces mêmes registres contiennent aussi des croquis, les uns facétieux, les autres plus sérieux et d'un dessin assez ferme, des portraits notamment, qui attestent la fantaisie sinon le talent de leurs auteurs. M. P.-L. Courtot a décrit et reproduit un certain nombre d'entre eux dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LV (1906), p. 706 à 712 et pl.

Italie. — Dans les *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti* (LXIV, 1905, n° 9), M. R. Predelli étudie les « reliquie dell'archivio dell' Ordine teutonico in Venezia ».

Portugal. — *O Archeologo português*, X (1905), p. 108 et 344, contient le catalogue des documents sur parchemin (XIVe siècle) existant dans les archives de la collégiale royale de Guimaraés.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Chargé, après l'incendie de la bibliothèque de Turin, de procéder aux essais de reconstitution des manuscrits détériorés, M. le professeur I. Guareschi a étudié la question de très près, et consigné dans un article des *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, 2ª serie, LIV), puis dans le supplément annuel de l'*Enciclopedia chimica*, le résultat de ses recherches sous le titre de : *Della pergamena, con osservazioni ed esperienze sul ricupero e sul restauro di codici danneggiati negli incendi* (Torino, Unione tip. edit., 1905, in-8 avec pl.). Formé de matière albuminoïde, le parchemin devient, à l'état humide, un terrain essentiellement propre à la putréfaction ; sa détérioration ne peut être arrêtée qu'en faisant usage de désinfectants énergiques et en obtenant une prompte dessiccation par pression dans un réseau de fils métalliques, dont l'auteur donne l'explication. Un chapitre est consacré à la préparation et à la composition du parchemin, pour la restauration duquel il donne la préférence à une solution de savon de potasse à 1 °/o. M. Guareschi nous promet une autre étude sur la coloration des miniatures, sur les encres et sur les altérations produites par l'encre sur le papier et le parchemin.

Autriche-Hongrie. — On a terminé le nouveau catalogue alphabétique de la bibliothèque de l'Université de Vienne ; il a été achevé en trois ans et demi, et ne comprend pas moins de soixante volumes in-folio, dont le maniement facile simplifiera singulièrement les recherches.

États-Unis. — Dans la *Revue de Belgique*, 1905, p. 238-259, M. H. La Fontaine expose le haut degré de perfection obtenu par les bibliothèques américaines, grâce à l'idée que l'on se fait dans ce pays du rôle des bibliothèques et des bibliothécaires, des méthodes employées et de l'éducation technique exigée du personnel. Il cite comme modèles la bibliothèque du Congrès de Washington, qui compte deux cent trente-quatre employés de tout grade et calcule sur un budget de 3,850,000 fr. par an ; et la bibliothèque de Boston où tout lecteur a le droit d'adresser une plainte s'il n'est pas servi au bout de huit minutes d'attente !

France. — M. Paul Meyer a inséré dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1905, p. 38-48, la notice du manuscrit français 24728 de la Bibliothèque nationale, contenant une version abrégée de l'Ancien Testament, l'Apocalypse, les épîtres de saint Jacques et de saint Pierre.

— Les manuscrits de la bibliothèque de Limoges ont été inventoriés au nombre de trente-neuf dans le tome IX du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, par un très consciencieux érudit limousin, Louis Guibert ; dix autres manuscrits (ou plus exactement neuf en dix numéros), dont huit achetés en 1898, ont été décrits dans le volume de supplément qui forme le tome XLI de la même collection. Il semblerait que dans une bibliothèque sinon convenablement tenue, du moins passablement administrée, une enquête deux fois renouvelée ainsi eût dû produire tous les résultats qu'on en pouvait attendre, et l'on pourrait croire que, hors le cas de nouvelles acquisitions, il n'existe plus à la bibliothèque de Limoges de manuscrits dont l'existence n'ait été signalée. Il n'en est rien cependant ; la bibliothèque de Limoges a été, comme quelques autres bibliothèques municipales, si déplorablement entretenue dans le désordre, que deux ans seulement après la publication du supplément du catalogue, soixante-huit autres manuscrits ont été retrouvés. Il a suffi, pour les exhumer, de l'avènement d'un nouveau bibliothécaire, M. Mayeras, qui vient de décrire ces manuscrits dans le tome LV (1906), p. 649 à 693, du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Les notices qu'il leur consacre sont précédées d'un examen des anciens catalogues, examen qui naturellement fait constater des disparitions de volumes. M. Mayeras donne aussi quelques additions et corrections aux notices publiées dans le *Catalogue général*. A. V.

Italie. — Dans le premier fascicule d'un nouveau périodique, *Bullettino critico di cose Francescane* (Firenze, 1905), M. L. Suttina attire l'attention sur les manuscrits franciscains de la bibliothèque du chapitre Saint-Antoine à Padoue.

— Le tome XIII des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, 1905) contient, comme les précédents, plusieurs communications qui rentrent dans le domaine de la bibliographie : N. Pirrone décrit les manuscrits latins de la bibliothèque publique de Trapani ; N. Terzaghi commente le manuscrit grec 29 de la bibliothèque de Munich ; et E. Rostagno publie quelques extraits du manuscrit 5913 de la bibliothèque Laurentienne.

— Dans le vol. XXXVIII (serie II), fasc. 18, des *Rendiconti del R. Istituto lombardo di scienze e lettere* (1905), R. Sabbadini fait connaître plusieurs anciens catalogues de bibliothèques, retrouvés au Vatican dans le manuscrit latin 3185 de la collection Barberini.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une Société française de bibliographie. — Quelques amis de la bibliographie se sont réunis au mois d'avril pour constituer une *Société française de bibliographie*. Ils estiment, en effet, que les lacunes de notre organisation bibliographique sont nombreuses et graves, dues, en grande partie, à l'état d'isolement où ont vécu jusqu'ici les bibliographes français, au faible développement parmi eux de l'esprit de travail collectif.

Les signataires de cet appel se sont proposé de créer une Société ayant pour objet de compléter et de perfectionner en France, par tous les moyens en son pouvoir, l'outillage bibliographique dont les progrès doivent, sous peine d'engorgements et de déperdition de temps et de forces, rester en relation constante avec l'intensité toujours croissante de la production littéraire ou scientifique. Elle sera purement technique. Son programme sera général et comprendra tous les ordres de connaissances.

Des tâches diverses s'offrent à l'activité de la Société. Il en est trois qui apparaissent comme essentielles :

1° Amélioration des instruments de bibliographie générale courante ;

2° Reprise, sous une forme nouvelle, du *Répertoire des Revues*, publié par M. D. Jordell;

3° Établissement, avec le concours des pouvoirs publics, d'une bibliographie des publications officielles (publications parlementaires et publications d'État), depuis 1815.

La Société s'attachera tout particulièrement aussi à obtenir la réforme, si désirable, de l'organisation actuelle du dépôt légal.

Dès que l'état des forces et des ressources le lui permettra, la Société emploiera son activité à des tâches plus spéciales (bibliographie rétrospective de l'histoire littéraire, de l'histoire de l'art, bibliographie cartographique, etc.) ; vaste est le domaine à exploiter.

Les statuts ont été approuvés en assemblée générale, et le bureau a été ainsi constitué pour l'année 1906 : M. MAURICE TOURNEUX, président; M. EMMANUEL DE MARGERIE, vice-président; M. HENRI STEIN, secrétaire; M. GASTON BRIÈRE, secrétaire adjoint; M. ALBERT GAUTHIER-VILLARS, éditeur, trésorier.

M. G. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, président de la Commission de bibliographie scientifique, et M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, ont été élus présidents d'honneur.

Le siège social de la Société est à Paris, au Cercle de la Librairie (117, boulevard Saint-Germain). La cotisation est fixée à 10 fr. par an, ou rachetable à 200 fr. une fois versés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions prises ultérieurement par la Société française de bibliographie.

Institut international de bibliographie sociale. — Sous le titre de *Internationales Institut für Sozial-Bibliographie*, vient de se fonder à Berlin (Spichernstrasse, 17), un bureau international pour l'organisation d'une bibliographie sociale critique, la création d'un organe périodique et la publication de monographies spéciales à la matière, qui est très vaste (économie politique, agriculture, commerce, industrie, douanes, banques, crédit, mutualité, assurances, science financière, statistique, colonisation, criminologie, géographie économique, sociologie, protection et organisation ouvrière, syndicats, logements à bon marché, paupérisme, assistance, féminisme, médecine sociale, etc.). On compte reprendre la publication régulière du répertoire des sciences sociales de Mandello[1], et entreprendre un annuaire bibliographique; on prévoit déjà des publications bibliographiques sur certains sujets déterminés (question des trusts, du féminisme, des associations). On devient membre de cet Institut nouveau par une cotisation annuelle de 25 mk., ou un rachat de cotisation à vie (500 mk.).

Avant l'invention du papier. — Ce qu'étaient les livres chinois avant l'invention du papier, c'est-à-dire avant la découverte de Ts' ai-Louen, au IIe siècle de l'ère chrétienne, on le saura en lisant l'intéressant travail publié par M. Éd. Chavannes, en 1905, dans le *Journal asiatique*. Les matériaux employés avant le chanvre, les écorces d'arbres et les vieux chiffons étaient des composés de bourre de soie réduite en pâte et épurée qui produisaient, après dessiccation, une feuille de papier; procédé assez analogue à celui qui est encore aujourd'hui en usage pour le papier à la forme. A défaut de soie, on employait des fiches de bambou ou des planchettes de bois, ces dernières utilisées surtout pour les avis officiels, les messages officiels, les prières publiques. Pour écrire sur ces tablettes ou sur ces fiches (reliées entre elles par des lamelles de cuir ou de soie), on se servait d'un crayon en bois trempé dans du vernis liquide. L'exhumation de quelques-uns de ces vénérables débris d'une antique civilisation est due aux récentes fouilles du Turkestan; les sables où ils étaient enfouis les ont protégés de l'humidité ou des insectes ron-

1. Trois volumes ont paru ; ce sont des répertoires annuels.

geurs. La découverte de Ts' ai-Louen fut très appréciée en raison de l'économie appréciable qui en résultait.

Réponse à la « Revue scientifique ». — La *Revue scientifique*, 1906, p. 572, publie un entrefilet en réponse à mon récent article : « La place de la science dans les bibliothèques françaises. » Il paraît que je suis parti d'un faux principe et que j'aboutis à des conclusions plus fausses encore. J'aurais pu continuer à discuter avec la *Revue scientifique*, si tant est que la question ne soit pas complètement élucidée ; mais véritablement son collaborateur, — facile à reconnaître, — ferait bien mieux, au lieu de s'occuper de ces matières, de retourner à l'école primaire pour y apprendre simplement le français. Voici quelques échantillons de sa prose : « Nous avons été pris à partie dans le *Bibliographe moderne*, revue qu'il dirige, par M. Henri Stein, bibliographe cartularisant (!) sinon chartiste (!) » ; — « Les professeurs ne trouvent pas les livres qu'ils ont besoin à la bibliothèque de l'Université » ; et ainsi de suite. Un périodique qui se respecte ne laisse pas imprimer un pareil charabia.

— Cela me remet en mémoire un article également publié, l'an dernier, contre moi, dans le *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*. Parmi les énormités qui me sont reprochées là, par ces savants bibliographes belges, je n'en veux cueillir qu'une, car ma confusion est inévitable. J'ai parlé quelque part de « bibliographie campanaire » ; citant d'ailleurs un ouvrage portant ce titre, je n'avais pas le droit de le modifier, fût-il détestable, et je ne saisis pas très bien en quoi je suis responsable des titres d'autrui ; mais Messieurs de l'Institut de Bruxelles ne connaissent pas le nom « campanaire » et en cherchent vainement le sens ! Je me contenterai de les renvoyer simplement au Dictionnaire de l'Académie française, où ils trouveront l'explication demandée ; et je les engagerai une autre fois à faire vibrer une autre cloche s'ils veulent que le son porte plus loin. H. S.

La question Colomb-Toscanelli. – De longues polémiques au sujet des relations de Christophe Colomb avec le Florentin Paolo Toscanelli ont renouvelé depuis quelques années le cycle des études colombiennes ; l'érudition de Gustavo Uzielli s'est heurtée aux patientes recherches de Henry Vignaud ; Anglais et Espagnols ont également pris parti dans l'un ou l'autre camp. On verra le développement complet de la question dans la récente brochure d'Uzielli : *Bibliografia della polemica concernente Paolo Toscanelli e Cristoforo Colombo* (Napoli, tip. Tocco-Salvietti, 1905 ; in-8 de 36 p.).

Bibliographie byronienne. — D'un volume de mélanges M. Alberto Lumbroso a tiré à part, à un petit nombre d'exemplaires, un travail intitulé : *Il generale Mengaldo, Lord Byron et l'Ode « on the Star of the Legion of Honor »* (Roma, Forzani, 1903 ; in-folio de 48 p.) ; il l'a

fait suivre d'un essai de bibliographie des ouvrages relatifs à lord Byron, qui rendra des services en attendant une publication définitive.

Bibliographie cartographique. — Plusieurs essais ont déjà été tentés, par provinces, pour dresser une bibliographie générale cartographique de la France. Le dernier paru est celui du comte A. de Loisne sur les cartes et plans de l'ancienne province d'Artois (*Bulletin de géographie historique et descriptive,* 1905, p. 45-160); cette nomenclature raisonnée, préparée avec beaucoup de soin et d'exactitude, ne comprend pas moins de 541 numéros.

Bibliographie de la musique révolutionnaire. — Une très abondante littérature de cette matière a été répertoriée par M. Constant Pierre dans son livre : *Les hymnes et chansons de la Révolution, aperçu général et catalogue* (Paris, Impr. nationale, 1904; in-4 de [VIII-]XIV-1040 p.), qui fait partie des publications de la ville de Paris sur la Révolution française. Beaucoup de ces pièces sont d'une insigne rareté et manquent à nos grandes collections publiques; mais les bibliothèques du Conservatoire, de l'Opéra, du Sénat, les Archives nationales et le British Museum ont été intelligemment mis à contribution, et l'auteur a eu grand mérite à préparer les éléments d'un recueil aussi vaste et aussi nouveau.

Bibliographie horticole. — La littérature spéciale relative à l'art des jardins est fort ancienne, et dès le XVI[e] siècle déjà nombreuse. En attendant que cette littérature soit définitivement connue, on parcourra avec intérêt la brochure récemment parue de M. Georges Gibault : *Étude sur la bibliographie et la littérature horticoles anciennes* (Paris, 1905; in-8 de 36 p. et fig.; extr. du *Journal de la Société nationale d'horticulture de France*). L'auteur insiste plus particulièrement sur les ouvrages qui ont eu quelque influence sur la marche de l'horticulture, et a, d'ailleurs, restreint ses recherches aux publications françaises, notamment aux « maisons rustiques », aux anciens traités iconographiques, aux anciens catalogues et voyages horticoles, qu'il a examinés personnellement.

Nouvelles bibliographies régionales. — A plusieurs reprises nous avons signalé déjà les publications de la « Revue de synthèse historique » sur les régions de la France. Après la Gascogne et le Lyonnais, ont paru *La Bourgogne*, par A. Kleinclausz (Paris, Cerf, 1905; in-8 de 83 p.), et *La Franche-Comté*, par Lucien Febvre (Paris, Cerf, 1905; in-8 de 77 p.), en vente au prix de 3 fr. chacune. — Conçus sur un plan identique, ces travaux présentent cependant une très grande personnalité et conservent la marque propre de leur auteur; l'esprit et la conclusion peuvent en être différents, mais le programme reste uniformément le même : donner la synthèse de tout ce qui a été écrit sur les antiquités et l'histoire de la province dans le cours des derniers siècles,

avec d'utiles indications sur ce qui reste à faire dans ce domaine et les méthodes à employer pour combler les lacunes du passé. Il nous a paru que la partie bibliographique proprement dite, considérable bien qu'infrapaginale, était excellemment traitée, œuvre d'universitaires fort instruits de tout ce qui intéresse ces deux provinces voisines, dont l'histoire offre de nombreux points communs.

Ex-libris franc-comtois. — Les répertoires régionaux d'ex-libris constituent de véritables listes historiques des bibliothèques privées. Grâce aux recherches successives de MM. J. Gauthier et de Lurion, A. Maire et J.-B. Mercier, nous sommes maintenant pourvus, en ce qui concerne la Franche-Comté, d'un excellent et très complet instrument de travail. Comme les travaux de ces divers érudits s'enchevêtrent quelque peu, il n'est pas inutile d'indiquer sommairement l'économie de leurs publications respectives. MM. Gauthier et de Lurion ont publié dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon; procès-verbaux et mémoires*, années 1893, p. 215 à 287, et 1903, p. 120 à 155, un recueil d'ex-libris et reliures des bibliothèques comtoises du XVIe au XVIIIe siècle, contenant 413 pièces; en 1905, M. J.-B. Mercier a fait paraître dans un recueil dijonnais (l'*Investigateur illustré*) une notice intitulée : Ex-libris franc-comtois inédits ; Supplément aux ouvrages illustrés (tir. à part), qui contient la description de 49 ex-libris nouveaux. Au moment où paraissait ce travail, M. A. Maire imprimait dans le *Bulletin de la Société grayloise d'émulation* (n° 8, année 1905, p. 17 à 95) une note sur quelques ex-libris franc-comtois, contenant la description de 41 pièces inconnues de MM. Gauthier et de Lurion, et numérotées à la suite des 413 précédemment indiquées par eux; parmi ces 41 pièces, deux seulement se retrouvent dans le mémoire de M. Gauthier. La note de M. Maire se termine par des tables alphabétiques générales des armoiries, des devises et des noms propres, renvoyant aux 501 notices de bibliophiles comtois, parues ainsi dans trois recueils différents. A. V.

Histoire de l'imprimerie. — Les 164 premières pages du tome XXXII (1905) des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard* sont occupées par des recherches de M. Albert Roux sur l'imprimerie à Montbéliard depuis les origines (1586) jusqu'à 1793; ces recherches sont suivies d'un catalogue de 394 impressions montbéliardaises, et on louerait sans réserve cette contribution à la bibliographie, déjà tentée autrefois par P.-E. Tuefferd, si l'auteur avait connu un petit article du *Bulletin du bibliophile* sur les pérégrinations de Jacques Foillet, le prototypographe montbéliardais.

— Le tome XXVIII (2e série) des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1905), formant un ensemble de VIII-513 pages et 6 planches, est entièrement rempli par des recherches de M. A. de La Bouralière sur l'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant les XVIIe-

XVIII[e] siècles, avec supplément aux précédentes recherches du même auteur sur le XVI[e] siècle (le plus ancien ouvrage retrouvé est de 1508, à la bibliothèque de Chinon; curieux extraits de minutes notariales). On ne peut que féliciter grandement le savant et curieux bibliophile poitevin d'avoir consacré ses peines à rassembler tant d'indications précieuses de livres, opuscules et plaquettes dont beaucoup n'ont pu être recueillis que dans des collections particulières, et d'avoir pu apporter quelque lumière nouvelle sur la biographie des imprimeurs, parmi lesquels nous citerons Julien Thoreau, Jean Fleuriau son gendre, les dynasties des Fleuriau, des Faulcon, des Mesnier, des Courtois, des Cressonnet, des Dumas, des Desforges, des Poirier, des Braud, Charles Pignon, Abraham Mounin, Pierre Amassard, M.-V. Chevrier, E. Catineau. Parmi les pièces justificatives, on peut signaler un inventaire (peu considérable) de la boutique du libraire Tiffailleau en 1631, et l'inventaire de l'imprimerie de Julien Thoreau en 1640.

— Le tome XV du *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* (1905) renferme plusieurs études à signaler ici : de M. Pr. Verheyden sur les relieurs malinois aux XIV[e]-XVI[e] siècles (p. 265-288), sur les libraires malinois au XVI[e] siècle (p. 289-353), et sur de vieilles impressions pour aveugles retrouvées dans les archives ou la bibliothèque de Malines (p. 247-264); et de M. G. Van Doorslaer sur les almanachs malinois d'autrefois (p. 355-362).

— Une utile contribution à la bibliographie est l'important travail consacré par Albano Sorbelli au premier typographe de Bologne (1471-1481) : *Su la vita e su le edizioni di Baldassare Azzoguidi, primo tipografo in Bologna* (Bologna, Zanichelli, 1904; in-8 de IV-128 p.; estr. degli *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per la Romagna*, 3[a] serie, XXII). L'auteur y a réuni un nombre respectable d'actes notariés inédits, renouvelé ainsi la biographie de Baldassare, et étudié avec un soin tout particulier les éditions actuellement connues qu'on lui doit; il rejette neuf publications qui lui ont été faussement attribuées ou qui même n'ont jamais existé. Cette monographie témoigne à la fois d'une grande richesse d'information et d'une parfaite connaissance du sujet.

— Dans sa brochure : *Débuts de l'imprimerie au Canada* (Québec, 1905; in-8 de 74 p.), Raoul Renault reprend les recherches faites par lui, il y a quelques années, dans son « Courrier du Livre »; toute la question est traitée amplement.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (jan. 1906) : K. Kunze, Die Stettiner Stadtbibliothek; — J. Flemming, Die neue Sammlung abessinischer Handschriften auf der königl. Bibliothek zu Berlin; — E. Wiedemann, Ueber Photographie von Handschriften und Drucksachen; — O. Clemen, Bibliographica zur Reformationsgeschichte.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (febr. 1906) : C. W. Berghoeffer und W. Schultze, Gesamtkatalog und einheitlicher Zetteldruck; — W. Altmann, Die künftige « Deutsche Musiksammlung » bei der königl. Bibliothek in Berlin; — G. A. Crüwell, Die niederösterreichische Reformationsdruckerei.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (märz 1906) : P. Schwenke, Der sächliche Etat der Bibliotheken und die Kataloge; — C. Curtius, Ueber einige Balhornsche Drucke in der Stadtbibliothek zu Lübeck; — O. Clemen, Bibliographica zur Reformationsgeschichte.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-févr. 1906) : G. Bourgin, Inventaire analytique et extraits des manuscrits du « fondo Gesuitico » de la bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome, concernant l'histoire de France.

3. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (janv.-févr. 1906) : E. Fairon, La bibliothèque d'un chanoine liégeois en 1614; — A. Hansay, Supplément à l'inventaire sommaire des archives de l'État à Hasselt; — J. Cuvelier, L'éducation des archivistes.

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (mars-avril 1906) : O. Grojean, Un bibliophile belge (Jules De Le Court); — A. J. Vandevelde, Notes de chimie sur les papiers et les encres; — A. Hansay, Un manuscrit de Hasselt concernant les Bogards ou frères du tiers ordre, à Zepperen; — Une vente de manuscrits à Amsterdam (avril 1906); — L. de Lissengrez, Le premier Salon du Livre et la fondation d'un Musée du Livre à Bruxelles; — L. Stainier, Contribution à la Bibliographie des bibliographies.

4. — LA BIBLIOFILIA (genn. 1906) : L. S. Olschki, Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle; — Le contese intorno a Cecco d'Ascoli; — Docu-

menti circa la persecuzione dei libri ebraici a Venezia; — H. Vaganay, Amadis en français; essai de bibliographie (fin).

5. — TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWEZEN (nov.-dec. 1906) : A. J. Van Huffel, De Nederlandsche Volksbibliotheken; — G. A. Crüwell, William Caxton's vroegste drukker-werkzaamheid (fin).

6. — LE BIBLIOPHILE LIMOUSIN (oct. 1905) : A. Précigou, Rabelais et les Limousins; — L. de Nussac, Le chanoine Joseph Roux, poète, penseur, philologue, félibre; bio-bibliographie (1834-1905).

COMPTES RENDUS

La science historique et les archives notariales, par RAYMOND GRÉBAN, notaire. Paris, aux bureaux de la *Revue du Palais*, 1905; in-8 de 61 p. (Extr. de la *Revue du Palais*, août et sept. 1905, avec additions).

Le *Bibliographe moderne* a publié le texte du projet de loi, adopté par le Sénat, concernant les archives notariales. Les notaires se sont émus et, à l'occasion du 15e Congrès corporatif, réuni à Orléans l'an dernier, ont protesté. Cette brochure est le corollaire de la protestation.

Des observations présentées au nom de la science historique, MM. les notaires n'en veulent retenir qu'une, et ils offrent, avec beaucoup d'amabilité, plus de facilités pour la communication des minutes notariées à toute personne qui justifiera d'un travail sérieux. Toute notre gratitude est acquise aux instigateurs de ce mouvement libéral. Mais ils refusent obstinément d'acquiescer à une remise, même non obligatoire, de leurs archives à des dépôts publics, affirmant que ces archives sont très bien conservées par leurs titulaires, que les risques d'incendie sont moins grands chez eux que partout ailleurs, qu'en l'état actuel les pertes et vols sont infiniment rares, et qu'à aucun prix le dessaisissement n'est possible. Il me parait inutile de revenir sur des discussions déjà anciennes, puisque, chacun de leur côté, les notaires et les archivistes demeurent sur leurs positions. Toutefois je citerai deux faits qui me paraissent convaincants.

Tout récemment, désireux de collationner des textes du XVe siècle qui avaient été transcrits, il y a quinze ans environ, par un érudit local, dans une étude de notaire du centre de la France, j'écrivis au détenteur actuel de ces documents qui, avec une entière bonne grâce, me donna l'autorisation sollicitée; peu après, j'arrivai avec ma copie qui offrait quelques lacunes, très désireux de les combler. Toute une journée fut occupée à chercher ces originaux qui, dans un déménagement récent, avaient sans doute disparu; et l'étude, qui possédait en 1890 des actes de 1460, n'en avait plus en 1905 aucun qui fût antérieur à 1500.

Autre chose : lorsque les minutes notariales sont déposées dans des archives publiques, il arrive un moment où l'archiviste en entreprend l'inventaire; cet inventaire fait connaître au public des quantités d'actes nouveaux qui, pour l'histoire des familles, des arts, de l'industrie, des corporations, resteraient sans cela inconnus du plus grand nombre, de ceux surtout qui n'ont ni le loisir ni les connaissances paléographiques suffisantes pour entreprendre un tel dépouillement. L'intérêt général y gagnera toujours. MM. les notaires se disposent-ils à inventorier leurs vieux actes? Je me permets d'en douter et je crois, en bonne conscience, que la solution à préconiser est l'abandon aux archives départementales des plus anciennes minutes, illisibles pour la majeure partie du public et sans intérêt pour les notaires. Il ne s'agit là ni de confiscation ni de dépossession, puisque le texte du projet de loi a enlevé à cette mesure tout caractère obligatoire ; et à ceux que n'aveugle aucun esprit particulariste, à ceux qui voient uniquement l'intérêt scientifique, la résistance semble étrange.

Il n'est peut-être pas trop tard pour faire à M. Gréban des compliments très sincères sur la rédaction de son travail, qui résume très clairement la question du régime des archives notariales dans l'ancienne France d'une part, et d'autre part à partir du 25 ventôse an XI, date de la loi qui régit actuellement encore la matière. Très nettement, l'auteur prend parti contre les archivistes, mais sa polémique reste sur le ton d'une parfaite courtoisie que nous nous plaisons à reconnaître. Mais, comme les réformes même les plus simples et en apparence les plus anodines amènent de tous côtés des réclamations, soulèvent de toutes parts des protestations! H. S.

Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar Archivalia belangrijk voor de Geschiedenis van Nederland, op last der Regeering ingesteld door Dr Th. Bussemaker, Hoogleeraar te Groningen. 's Gravenhage, W. P. Van Stockum en Zoon, 1905; in-8 de VIII-208 p.

Depuis 1887, le gouvernement néerlandais a désigné quelques-uns de ses meilleurs fonctionnaires, professeurs d'Université et archivistes, pour relever et étudier à l'étranger les documents conservés dans les bibliothèques et les archives, qui peuvent à un degré quelconque être utiles à l'histoire nationale. Ainsi des voyages ont été entrepris en France, en Italie et en Allemagne, par M. P.-J. Blok, en Russie par M. Uhlenbeck, en Angleterre par M. Brugmans, en Suède et Danemark par M. Kernkamp, à Paris par M. J.-S. van Veen; le dernier dont la relation ait été publiée est celui de M. Bussemaker en Espagne, en Portugal et à Bruxelles. On y trouve tantôt des notices sur les différents fonds qui sont conservés aux archives nationales de Madrid, à la bibliothèque royale de Madrid, à la bibliothèque de l'Académie d'histoire, à la bibliothèque particulière du roi, aux archives de Simancas, aux ar-

chives des Indes à Séville, à l'archive de Torre do Tombo, à la bibliothèque royale de Lisbonne, à la bibliothèque do Paço d'Ajuda; tantôt des dépouillements complets de volumes ou de liasses, pièce par pièce. Une bonne partie des documents rencontrés en Espagne et Portugal par M. Bussemaker intéressent l'histoire coloniale et plus spécialement le Brésil, la Guyane, la Guinée, Goa, Ceylan, les Philippines, les Moluques, Macao, les Indes néerlandaises. Tout au contraire, il est bien évident que les fonds répertoriés à Bruxelles sont bien plutôt relatifs à l'histoire intérieure et diplomatique de l'État hollandais depuis le règne de Maximilien, aux États généraux, aux familles, aux luttes religieuses, aux relations diplomatiques (par exemple le fonds de la correspondance des gouverneurs généraux des Pays-Bas sous le règne de Philippe II, et celui de la correspondance des ambassadeurs espagnols à La Haye pendant la seconde moitié du XVIIe siècle).

Avec de tels matériaux, propres à fournir une ample moisson de documents inédits, on comblera les lacunes que peuvent présenter les archives mêmes du pays ; et c'est préparer utilement les voies aux historiens de l'avenir que de publier ces rapports des envoyés en mission du gouvernement néerlandais. H. S.

Sveriges bibliografiska Litteratur, förtecknad af JOH. AX. ALMQUIST. 1 (Egentlig Bibliografi), häft. 1-2. Stockholm, Norstedt en Söner, 1904-1905; in-8 de 320 p.

M. Almquist, auteur d'une *Svensk genealogisk Litteratur* déjà signalée à nos lecteurs, et d'un petit travail bibliographique relatif à la bibliothèque de Stockholm (*Förteckning öfver tryckta skrifter angående kungliga biblioteket i Stockholm*, 1904, in-8 de 24 p.), a repris sous le titre que nous venons de transcrire un travail ébauché par B. Lundstedt en 1900 dans sa plaquette : *Aperçu de la principale littérature bibliographique de la Suède*.

La science bibliographique est depuis longtemps en grand honneur dans ce pays; 1910 articles sont déjà réunis par M. Almquist dans les deux premiers fascicules de son ouvrage, consacrés à la bibliographie rétrospective, à la bio-bibliographie, puis aux différentes sciences. Il faut dire que l'auteur n'a rien négligé pour être complet, et que recueils, encyclopédies, périodiques, ont été dépouillés par lui avec un soin méticuleux. Ajoutons aussitôt que l'exécution typographique est parfaite et que d'intelligentes explications développent souvent les titres ou complètent les informations qui en découlent. Et comme les bibliographies générales sont toujours incomplètes en ce qui concerne les pays scandinaves (en raison sans doute de l'insuffisance des relations avec les autres pays, peut-être aussi de l'ignorance où l'on est de la langue), l'ouvrage de M. Almquist acquiert une valeur d'autant plus

grande aux yeux des étrangers. Pour les Suédois, ce sera un livre de chevet. H. S.

Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands in Tijdschriften en Mengelwerken tot op 1900 verschenen, in opdracht van de Commissie voor Geschieden Oudheidkunde van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden bewerkt door Louis D. Petit, Conservator bij de Bibliotheek der Rijks-Universiteit te Leiden. 1-3 Afl. Leiden, Brill, 1905; in-8 de xxix p. et 892 col. — Prix de la livraison : 1 fl. 80.

La Hollande possédait depuis 1863 un répertoire des articles de périodiques relatifs à l'histoire du pays, qui fut continué et mis au courant par des suppléments successifs, parus en 1872, 1884 et 1893. La Société de littérature néerlandaise de Leide a pensé que l'heure avait sonné de mettre cet ancien travail au courant par une refonte générale et un complément s'arrêtant avec le siècle, et elle a chargé de ce soin M. Louis D. Petit, son bibliothécaire, dont les nombreux travaux bibliographiques sont fort appréciés. Ce ne fut pas un mince travail que celui de dépouiller 700 et quelques recueils hollandais et étrangers, pour en extraire la matière utile, et de classer ensuite ces extraits dans un ordre méthodique. Toutefois il eût été nécessaire d'augmenter encore le nombre des dépouillements et de ne pas laisser de côté, entre autres, les *Archives des Missions scientifiques et littéraires* (important article de Flammermont en 1896), le *Bibliographe moderne* (en 1900, une notice sur le fonds des affaires étrangères aux Archives de la Haye pour la période 1796-1810). Je ferai également à l'auteur le reproche de n'avoir indiqué que la première page de chaque article cité; il lui eût coûté peu d'efforts pour mentionner aussi la dernière page, ce qui eût permis de connaître aussitôt l'importance dudit article ou tout au moins sa dimension. Peut-être aurait-on pu trouver enfin un moyen ingénieux et pratique de signaler plus particulièrement les articles qui contiennent des documents inédits ou pièces justificatives, et peuvent servir davantage ainsi aux recherches futures; il y aurait là une mesure à généraliser.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ce répertoire rendra d'énormes services, non seulement en Hollande mais encore à l'étranger. Combien de périodes de l'histoire néerlandaise sont en effet intimement liées à celle de tous les pays occidentaux! Tout ce qui touche à la domination bourguignonne, au règne de Charles-Quint, à Hugo Grotius et à Ruyter, aux négociations de Münster, de Nimègue et d'Utrecht, aux guerres de la succession d'Espagne, de la République et de Napoléon, a une portée infiniment plus lointaine que les limites de l'État néerlandais. De même on s'intéressera, hors de ces frontières, aux questions de religion (Réfugiés protestants, Jansénistes, etc.), d'art, de folklore, de commerce, de droit international; et on aura sur des villes, telles

qu'Amsterdam, La Haye, Utrecht, une abondance de renseignements qui sera extrêmement appréciée.

Muni d'un bon index, le Répertoire de M. Louis-D. Petit devra être mis au rang des plus utiles publications relatives à la bibliographie nationale. H. S.

Review of historical Publications relating to Canada for the year 1904, edited by GEORGE M. WRONG and H. H. LANGTON. Toronto, Morang and Co., 1905; in-8 de XII-240 p. [University of Toronto Studies.]

Review of historical Publications relating to Canada for the year 1905, edited by GEORGE M. WRONG and H. H. LANGTON. Toronto, Morang and Co , 1906; in-8 de XI-223 p. [University of Toronto Studies.]

Voici les 9e et 10e volumes de la collection. Cette revue annuelle de tout ce qui se publie sur l'histoire ancienne et moderne du Canada rend les plus réels services, et il est à souhaiter que MM. Wrong et Langton, sous les auspices de l'Université de Toronto, puissent nous doter longtemps encore, avec cette remarquable régularité, d'un aussi précieux instrument de travail. Nous l'avons déjà écrit plusieurs fois et nous le répétons bien volontiers : chaque ouvrage catalogué est suivi d'un article critique, le plus souvent très détaillé et dû à une plume autorisée; les articles de revues sont traités de même lorsqu'ils le méritent, car nul n'ignore que certains de ces articles sont plus instructifs que de gros in-4. Les publications périodiques canadiennes sont analysées avec soin, et on possède ainsi, en un groupement soigné, un aperçu complet de toute la production mondiale (anglaise et française surtout) relative au Canada. Un index méthodique ouvre chaque volume, un autre index des auteurs le ferme. On annonce en outre l'apparition prochaine d'un index général des dix volumes de la collection, imprimé à part, qui en sera le complément indispensable.

Dans d'autres pays, certaines universités s'honoreraient grandement en suivant l'exemple excellent qui leur vient de Toronto et en publiant un annuaire bibliographique et critique d'histoire locale analogue à celui de MM. Wrong et Langton. H. S.

Die Inkunabeln der Bibliothek des Stifts Schotten in Wien, von Dr ALBERT HÜBL. Wien und Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1904; in-8 de X-270 p. et 1 fnc.

Le P. Hübl, qui avait publié en 1899 le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Notre-Dame des Écossais à Vienne, a depuis fait paraitre celui des incunables.

La collection qu'il a décrite se compose de quatre cent soixante-six éditions, parmi lesquelles il y a des volumes intéressants ou rares. Ce n'est là d'ailleurs qu'une partie des incunables que possédait autrefois

cette abbaye. On peut croire que les malheurs, notamment l'incendie, qui ont réduit le nombre des manuscrits, ont dû éprouver également les imprimés.

La formation de cette collection d'incunables est ancienne et son origine remonte à l'abbé Mathias Vinkh, qui fit l'acquisition, de 1470 à 1475, des quatre numéros suivants : n° 62 : Balbus, *Catholicon*, — Augsbourg, Zainer, 1469 (Hain, *2255); n° 309 : Leonardus de Utino, *Quadragesimale*, — s. l. n. typ. [Venise, Renner de Hailbrun], 1471 (Hain, 16124); n° 183 : Eusebius, *Praeparatio evangelica*, — s. ind. typ. [Cologne, Zell, pas après 1473] (Hain, 6698); et le n° 399 : Rainerius de Pisis, *Pantheologia*, — Nuremberg, Sensenschmidt et Kefer, 1473 (Hain,* 13015).

Un autre abbé, Jean de Cremnitz, acquit d'autres volumes de 1500 à 1528, puis des legs successifs augmentèrent le fonds peu à peu. Dans sa préface, M. Hübl a remarqué que dans les livres donnés figurent beaucoup de livres de droit. Il semble que la plus ancienne de ces libéralités soit due au jurisconsulte viennois Jean Polczmacher; son exemple fut suivi, et des quatre cent soixante-six volumes catalogués, cent deux appartiennent à la jurisprudence.

Les productions des presses françaises sont au nombre de neuf (trois de Lyon, six de Paris), car il faut rejeter, parmi les livres du XVIe siècle, les *Repetitiones excellentiorum totius juris canonici capitulorum* (n° 405), imprimées par Poncet le Preux.

Pour les Pays-Bas, il n'y a que 5 impressions (Anvers 1, Deventer 2, Louvain 2). L'Italie est la mieux représentée avec 133 numéros, parmi lesquels 92 pour Venise seule.

La méthode de description adoptée par M. Hübl est excellente pour un catalogue de ce genre. D'une façon générale, il s'est borné à donner, pour les incunables déjà bien décrits dans d'autres répertoires, des notices brèves comprenant les indications relatives au collationnement, c'est-à-dire, le nombre de feuillets, les caractères, nombre de lignes, signatures et composition des cahiers, titres courants, réclames, gravures, filigranes, auxquelles il a joint des notes sur les reliures et les marques d'anciennes possessions Dans leur brièveté, ces notes sont consciencieuses et exactes. Il a, de plus, renvoyé aux divers catalogues et ouvrages bibliographiques où sont décrits ou mentionnés ces incunables. Il a cependant, pour diverses raisons, décrit complètement cent dix éditions.

Son catalogue se termine par six tables, parmi lesquelles il convient de signaler celle des livres où se trouvent des gravures, et celle qui donne la concordance des numéros du présent catalogue avec les cotes de placement.

On peut regretter que dans les tables des imprimeurs et des lieux d'impression, M. Hübl n'ait pas donné les numéros des volumes, cela

eût aidé dans les recherches. J'aurais également aimé à trouver sur les divers anciens propriétaires des notes succinctes dans le genre de celles que M. Castan a mises au catalogue des incunables de Besançon.

En résumé, le travail de M. Hübl sera bien accueilli et sera des plus utiles pour la nouvelle édition de Hain, qui se prépare.

M.-Louis Polain.

Typenrepertorium der Wiegendrucke; I (Deutschland und seine Nachbarländer), von Konrad Haebler. Halle, Rud. Haupt, 1905; in-8 de xxxviii-294 p. [Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, begründet von Karl Dziatzko, XIX-XX]. — Prix : 25 mk.

Pour répondre à un désir exprimé et non réalisé par Proctor, M. le Dr K. Haebler, l'un des érudits les plus versés dans l'histoire de l'imprimerie, a résolu de présenter, en un groupement bien défini, un certain nombre de types qui, pouvant être comparés, faciliteront la connaissance des anciens ateliers typographiques (jusqu'à l'an 1501) et permettront d'attribuer à tel ou tel de ces ateliers un grand nombre d'impressions anonymes. Il a entrepris de donner, sous forme de tableaux, et avec clichés à l'appui, le maximum de renseignements capables d'aider à ces comparaisons. Ce premier volume est consacré à l'Allemagne et aux pays voisins : sont comprises les villes d'Augsburg, Bâle, Bamberg, Beromünster, Blaubeuren, Breslau, Brünn, Bude, Burgdorf, Cologne, Danzig, Eichstätt, Eltvil, Erfurt, Esslingen, Fribourg en Brisgau, Freising, Genève, Gripsholm, Hagenau, Hamburg, Heidelberg, Ingolstadt, Kirchheim, Copenhague, Cracovie, Kuttenberg, Lauingen, Lausanne, Leipzig, Lübeck, Lüneburg, Magdeburg, Mayence, Marienburg, Marienthal, Meissen, Memmingen, Merseburg, Metz, Munich, Münster, Nurenberg, Odense, Offenburg, Olmütz, Passau, Pforzheim, Pilsen, Ratisbonne [Regensburg], Reichenstein, Reutlingen, Rieka, Rostock, Rougemont, Schleswig, Schussenried, Spire, Stendal, Stockholm, Strasbourg, Stuttgart, Sursee, Trente, Trèves, Tubingue, Ulm, Urach, Vadstena, Vienne [Wien], Winterberg, Würzburg, Zinna, Zürich et Deux-Ponts [Zweibrücken]. Pour chacune de ces villes est dressée une liste des imprimeurs connus, avec l'indication des types d'alphabets employés par eux, le nombre de lignes, la hauteur des lettres capitales, les initiales, les rubriques (quand il y a lieu), les marques, les petits bois gravés sur le titre.

Une seconde partie comprend autant de tableaux qu'il y a de variétés, — environ une centaine, — dans la forme de la lettre M majuscule que révèlent les impressions de ces mêmes typographes ; et ces tableaux fournissent des détails complémentaires sur les autres lettres caractéristiques des alphabets, et les particularités qui distinguent chacune de ces variétés. Par exemple, la variété n° 15 de la majuscule M, qu'on rencontre dans seize ateliers différents (à Mayence, à Strasbourg, à

Zürich, à Cologne, à Ulm, à Augsburg, à Cracovie, à Munich) n'étant pas suffisante pour discerner les impressions qui proviennent de ces seize ateliers, M. Haebler a relevé et noté les autres dissemblances d'alphabets permettant de distinguer très aisément les impressions de Munich de celles de Cologne, cellés de Cologne de celles d'Ulm : il n'y a guère que celles d'Augsburg (cinq ateliers différents) qu'il est fort difficile de classer entre elles. Et ainsi de suite. On a pris soin également de renvoyer aux publications de fac-similés (Burger, Hawkins, Woolley, etc.) toutes les fois qu'il a été possible.

Ce répertoire, composé avec un soin minutieux, rendra de grands services pour le classement et l'identification des incunables, et nous attendons la suite avec le plus vif intérêt. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques

Bulletin de la Societé géologique de France ; Table générale des tomes I à XX de la troisième série (1872-73 à 1892), rédigée par G. Malloizel, sous-bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle, et vérifiée par Emm. de Margerie, ancien président de la Société. Paris, Société géologique de France, 1905 ; in-8 de IV-420 p.

Bulletin économique de l'Indo-Chine ; Table alphabétique des matières et des auteurs de 1898 (origine) à fin 1905, par Jean Lan, dans le « Bulletin », décembre 1905, p. XIII à LXXXVII.

Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les vingt premiers volumes (1882 à 1901) de l'*Annuaire de législation française*, par Léon Salefranque. Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1905 ; in-8 de VIII-121 p. (5 fr.)

Table des Mémoires publiés dans les vingt premiers volumes du *Bulletin de géographie historique et descriptive* (1886-1905), par le Dr E.-T. Hamy, dans le « Bulletin » 1905, p. 475-490.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

UN

PRÉTENDU MOULIN A PAPIER SUR L'HÉRAULT

EN 1189

« En 1840, M. Géraud, disciple du savant Guérard à l'École des Chartes, résumait en un volume, » — intitulé : *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains* [1], — « les leçons que le maître avait faites sur ce sujet dans son cours de paléographie [2]. »

A l'enseignement de Guérard [3], H. Géraud joignit diverses informations personnelles, celle-ci entre autres, qui lui avait été fournie par son confrère et compatriote Raymond Thomassy et qui visait la partie du Languedoc dont ils étaient l'un et l'autre originaires [4] :

« *En 1189, Raymond Guillaume, évêque de Lodève, donna à Raymond* « *de Popian plein pouvoir de construire, au milieu de l'Hérault, un ou* « *plusieurs moulins à papier, sous l'obligation d'un cens annuel de trois* « *mines d'orges.* » — « *Ce renseignement* (ajoutait Géraud), *très incom-* « *plet dans le Gallia Christiana, tome VI, 540, est tiré d'un recueil ma-* « *nuscrit d'anciennes chartes, fait par les bénédictins de Saint-Guilhem-* « *le-Désert, et qui est aujourd'hui en la possession de M. R. Tho-* « *massy* [5]. »

1. Paris, Techener, 1840, in-8 de xiv-232 p.
2. E. Egger, *Histoire du Livre depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 3e édit. (Paris, s. d.), p. viii.
3. Cf. Géraud, *op. cit.*, p. xii.
4. Raymond Thomassy était né à Montpellier, en 1810, et Hercule Géraud, au Caylar (Hérault, arr. de Lodève), en 1812.
5. Géraud, *op. cit.*, p. 35.

D'autre part, en 1851, l'ancien historien de la ville de Lodève, H.-G. Paris, écrivait (d'après Plantavit de la Pause) :

« *En 1189, Raymond bailla en emphytéose à Raymond de Popian le* « *plein pouvoir de construire un moulin ou plusieurs moulins à fabri-* « *quer le papier sur la rivière d'Hérault, sous l'obligation d'une rente* « *annuelle de trois émines du meilleur froment et autant d'orge.* »

Et Paris commentait ainsi le fait :

« L'établissement d'un moulin à papier est un objet des plus remar- « quables. Après le *papyrus*, papier fait avec l'écorce du roseau de ce « nom, vint le parchemin et l'on reprit encore le *papyrus* dans les « XIe et XIIe siècles. C'est depuis cette époque que date en France le « papier de chiffons. Il y avait environ dix-sept ans que des Grecs, des « Allemands et des Italiens avaient inventé, à Bâle en Suisse, l'art de « fabriquer le papier de chiffons, d'après la manière de faire chez eux « celui de coton [1]. On peut induire de ce fait que l'intelligence indus- « trielle était bien avancée à Lodève, puisque, dix-sept ans après son « invention, on créait des usines sur l'Hérault pour ce genre de fabri- « cation. Honneur à Raymond de Popian qui demande! Gloire à Ray- « mond de Madières qui accorde cette autorisation [2]! »

Fisquet fut visiblement l'écho de H.-G. Paris, quand il écrivit, dans sa *France pontificale*, à propos de l'évêque de Lodève, Raimond Ier Guillem ou de Madières (1182-1201) :

« *En 1189, il donna en emphitéose à Raimond de Popian le plein* « *pouvoir de construire un ou plusieurs moulins à fabriquer le papier* « *sur la rivière d'Hérault, moyennant une rente annuelle de trois émines* « *du meilleur froment et autant d'orge.* » — « *Il n'y avait pas vingt ans* « *que la fabrication du papier de chiffons avait été importée à Bâle en* « *Suisse, lorsqu'on créait des usines sur l'Hérault pour l'exploiter. Cette* « *hâte dans le progrès doit être signalée pour l'honneur des Lodévois* [3]. »

En ce qui concerne le moulin lui-même, visé par cette concession de 1189, H.-G. Paris a émis l'hypothèse qu'il pourrait

1. En réalité, « il n'y a jamais eu de papier *de coton* et ce terme doit être abandonné comme ne correspondant à aucun produit spécial : c'est un *titulus sine re* » (Briquet, dans *Mém. Soc. nat. Antiquaires de France*, t. XLVI, p. 204); cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 497.

2. H.-G. Paris, *Histoire de la ville de Lodève* (Montpellier, typ Boehm, 1851, 2 vol.), t. I, p. 165.

3. *La France pontificale, Montpellier*, 2e partie (s. d.), p. 336.

bien s'agir de celui de *Roquemengarde* [1], qui est construit sur l'Hérault, à proximité des villages d'Usclas et de Paulhan, et qui offre d'assez curieux vestiges de l'époque médiévale.

Le petit fait historique local raconté par Géraud, H.-G. Paris et Fisquet ne pouvait manquer d'intéresser les érudits, curieux de l'histoire du papier, et si nous en jugeons par les spécialistes les plus récents et les plus autorisés, tels que Briquet [2], Wattenbach [3], Reusens [4] et Giry, il est admis aujourd'hui qu' « *en 1189* « *un évêque de Lodève autorisa l'établissement de moulins à* « *papier sur le cours de l'Hérault* » ; — Giry ajoute : « C'EST LA « PREMIÈRE MENTION QU'ON POSSÈDE JUSQU'A PRÉSENT SUR L'INTRODUCTION « EN FRANCE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE [5]. »

Seul, M. Henri Stein a entrevu la vérité et protesté contre l'opinion reçue [6].

1. « *Roquemengarde*, domaine et moulin sur l'Hérault. C'est là, apparemment, que fut établi le premier moulin à papier, en 1189, sous l'épiscopat de Raymond de Madières (42e évêque) » (Paris, *Hist. de Lodève*, t. II, p. 284).

2. « Une concession de battoir à papier avait été faite, en 1189, par l'évêque de Lodève, près Montpellier, à un nommé Raymond de Popian (Voyez Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, Paris, 1840, p 35). » (Briquet, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe siècle*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI, année 1885, p. 167) ; — cf. Grand, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, série in-8, t. I, p. 399.

3. « Nach dem südlichen Frankreich war die Fabrication frühzeitig von Spanien ausgelangt. Nach Géraud, *Essai sur les livres*, p. 35, erlaubte der Bischof von Lodève dem Raymond de Popian schon 1189 die Aulage von einer oder mehr Papiermühlen au milieu de l'Hérault » (W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 2e édition, [Leipzig, 1875], p. 119 ; 3e édition, [1896], p. 145).

4. « D'Espagne l'industrie [du papier] passa en France. Géraud rapporte, dans son *Essai sur les livres*, p. 35, qu'en 1189 l'évêque de Lodève accorda à un certain Raimond de Popian l'autorisation d'établir un ou plusieurs « moulins à papier » au milieu de l'Hérault » (*Éléments de paléographie*, 1899, p. 409).

5. A. G., article *Papier*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXV, p 989. — Dans le *Rapport de la Commission d'installation du Musée rétrospectif de la classe 88* (*Fabrication du papier*) *à l'Exposition universelle de 1900* (s. l. n. d., in-4, p. 11), on lit : « Nous devons la [cette date] tenir pour réelle tant qu'une démonstration rigoureuse n'aura pas établi que le recueil dans lequel elle figure est dépourvu de valeur historique. »

6. *La papeterie d'Essonnes*, par Henri Stein (Paris, 1894, in-8 ; extr. des *Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, XII), p. 8, n. 1.

Nous voudrions examiner dans quelle mesure *les documents* viennent à l'appui ou à l'encontre de l'opinion acceptée.

Géraud indique, comme source de son assertion, « un recueil manuscrit d'anciennes chartes, fait par les bénédictins de Saint-Guilhem-le-Désert », et qui se trouvait, en 1840, « en la possession de M. R. Thomassy ». — Les documents laissés par Thomassy font partie aujourd'hui des collections de la Société archéologique de Montpellier. Aucun de ces documents ne correspond au signalement donné par Géraud. — Le fonds de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, conservé aux Archives départementales de l'Hérault, ne contient rien, non plus, qui puisse suppléer à la disparition du « recueil » possédé par Thomassy.

Mais nous avons vu que Géraud et Thomassy n'étaient pas les seuls à nous révéler l'existence de cette papeterie. Elle a été aussi mentionnée par l'historien lodévois H.-G. Paris. Notre ligne de conduite se trouve tout indiquée. A défaut de sources provenant de Saint-Guilhem-le-Désert, nous devons rechercher ce que peuvent nous fournir les *sources lodévoises*.

Le passage de l'*Histoire de la ville de Lodève*, de M. H.-G. Paris, que nous avons cité, est traduit littéralement de la *Chronologia Praesulum Lodovensium*, publiée en 1634 par l'évêque de Lodève, Jean Plantavit de la Pause, qui est connu, d'autre part, comme « un hébraïsant, ou plus exactement, un orientaliste des plus lettrés » [1].

Plantavit de la Pause s'exprime ainsi :

« RAIMVNDVS II DE MADERIIS [2]. — MOLETRINUM PAPYRACIUM IN ERAURI.
« *1189*. — Anno MCLXXXIX dedit Raymundus in emphyteosim Ray-
« mundo de Popiano plenam potestatem exstruendi in medio flumine

1. Émile Bonnet, *Les ouvrages de Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève*, dans l'*Histoire de la ville de Lodève*, par Ernest Martin, t. II, p. 434 ; tirage à part, p. 3.

2. « RAYMOND GUILLEM DE MONTPELLIER,.... 1187 à 1201.... Le Catalogue donne le nom de Guillem, que Plantavit a changé sans motif en celui de Madières.... » (Louise Guiraud, *Nouvelle chronologie du siège de Lodève*, dans l'*Histoire de la ville de Lodève*, par Ernest Martin, t. II, p. 340).

« Erauris pistrinum, vel plura pistrina ad conficiendam papyrum, sub « obligatione census annui trium heminarum optimi frumenti et toti- « dem hordei.... *Ex eodem Repertorio* [*Documentorum*, id est *ex Reper-* « *torio Brissoneti*] [1]. »

Le *Repertorium documentorum* ou *Repertorium Brissoneti*, utilisé et cité par Plantavit de la Pause, existe toujours. Il est conservé aux Archives départementales de l'Hérault, où on le désigne couramment sous le titre d'*Inventaire de Briçonnet* [2]. Rédigé en 1498, par l'évêque ou par les ordres de l'évêque de Lodève, Guillaume Briçonnet, il contient l'analyse : 1° d'un certain nombre de documents originaux ; 2° des cartulaires, alors conservés aux archives du palais épiscopal de Lodève et disparus depuis [3]. L'inventaire de Briçonnet est précédé d'une table analytique, où l'article *Moulin* — *Molinarium vel Molendinum* — occupe presque toute une page in-4 [4].

Il est facile, à l'aide de cette table, de retrouver le passage d'où Plantavit de la Pause a extrait son information.

Des différents actes analysés dans l'inventaire de Briçonnet et concernant les moulins, *un seul* est susceptible d'être identifié avec le bail mentionné par Plantavit. Voici, transcrit littéralement et *in extenso*, ce passage de l'inventaire :

Dominus Raymundus, Lodovensis episcopus, dedit in emphiteosim sive ad accapitum Raymundo Petri de Popiano plenariam potestatem faciendi paxeriam seu paxerias et apilandi easdem, necnon habendi portum liberum equitum, peditum, navis seu navium perpetuo in flumine Erauri, versus Lodovensem diocesim a medio flumine citra, prout extenditur a ponte castri Giniaci usque ad flumen Lirge, ad construendum

1. Plantavit de la Pause, *Chronologia Praesulum Lodovensium*, p. 97.

2. Arch. départ. Hérault, série G, fonds de l'évêché de Lodève, portefeuille coté : *Évêché de Lodève, Inventaires*. — En outre de l'original de cet inventaire, ce portefeuille en contient une copie, exécutée au XVIIe siècle.

3. *Repertorium privilegiorum, jurium aliorumque documentorum reverendi in Christo patris et domini domini Lodovensis et Montisbruni comitis, factum anno Domini 1498* (fol. 1) ; *Summarium contentorum in libris repositis in archivis aule episcopalis* (fol. 37). — Cf. Louise Guiraud, *Sur les ouvrages lodévois de Bernard Gui et leurs sources*, dans l'*Histoire de la ville de Lodève*, par Ernest Martin (Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 1900), t. II, p. 399 et suiv.

4. Fol. 29 v°.

etiam ubi volet molendina; ordinantes quod venientes ad molendinum nihil solvent de nova prestatione vel exactione; et recepit episcopus XV libras, et pro usatico debet dictus Raymundus tres eminas pulchri fromenti et tres vulchri ordei [1].

Quand on rapproche le texte de l'inventaire de Briçonnet de celui de Plantavit de la Pause, on constate que la phrase *plenariam potestatem faciendi paxeriam seu paxerias in flumine Erauri.... a medio flumine citra*, est devenue sous la plume de Plantavit : *plenam potestatem exstruendi in medio flumine Erauris pistrinum vel plura pistrina ad conficiendum papyrum*, et l'on se demande comment *paxeria* a bien pu se transformer en *pistrinum*, etc.

L'explication est des plus simples.... *quand on a sous les yeux le manuscrit original de 1498.*

Tous ceux qui ont un peu l'habitude de la paléographie savent que, dans l'écriture cursive de la fin du xv[e] siècle, le *x* à longue queue inférieure ressemble singulièrement à une certaine forme de *p* [2]. — Or, dans le manuscrit de l'inventaire de Briçonnet, les *x* de *paxeria* et de *paxerias* ont précisément ce caractère.

Visiblement, Plantavit de la Pause — ou le secrétaire qui a pris des notes à son intention *ex Repertorio Brissoneti* — a lu *paperia, paperias*, là où le scribe de 1498 avait écrit *paxeria, paxerias*. Et l'erreur était relativement assez facile.

Le mot *paxeria* [3] a donné normalement en français moderne *paissière*, et par corruption *pansière*. Encore aujourd'hui, dans le langage populaire de la région de Montpellier et de Lodève, une *pansière*, c'est la *chaussée* d'un moulin. — Le document inventorié par Briçonnet mentionne une redevance en blé et en orge : *tres eminas pulchri frumenti et tres pulchri ordei*, qui eût dû faire réfléchir qu'il s'agissait, dans l'espèce, d'un vulgaire *moulin bladier*. Mais « la faute » était commise! Plantavit crut à

1. Inventaire de Briçonnet, fol. 121 r° D.

2. Cf. des *x* et des *p* de ce genre, notamment dans la planche XVII du tome second des *Éléments de paléographie* de N. de Wailly, et dans la planche XX du *Manuel de paléographie* de M. Maurice Prou.

3. Cf. Du Cange, *Glossar.*, édit. Favre, t. VI, p. 231-232.

H. S. Lyon

une *paperia*, à une *papeterie*, voire à plusieurs papeteries, *paperias*, — et, pour plus de clarté, il traduisit : *pistrinum vel plura pistrina ad conficiendam papyrum*, — et ajouta en manchette : *Moletrinum papyracium in Erauri* [1].

L'original de la charte inventorié par Briçonnet n'existe pas dans les rares dossiers ou registres constituant le fonds de l'évêché de Lodève aux Archives départementales de l'Hérault, mais il a survécu, dans les archives du château de Lestang (commune du Pouget), deux copies authentiques, exécutées en 1715 et 1716 par le gardien des archives de l'évêché de Lodève, d'une pièce qui semble bien, — malgré l'écart existant entre sa date et celle donnée par Plantavit de la Pause — ne faire qu'un avec le bail en acapt de l'évêque Raymond à Raymond Pierre de Popian, dont l'analyse a été transcrite au XVIIe siècle, avec l'inexactitude que nous venons de constater.

Cette pièce, qui porte la date du 12 mars 1267 (n. st.), a été publiée en 1896, par M. l'abbé Delouvrier, — dans les pièces justificatives de son *Histoire de la vicomté d'Aumelas et de la baronnie du Pouget* [2] — sous ce titre : « *L'évêque de Lodève autorise Raymond Pierre de Popian à construire une chaussée sur l'Hérault* [3]. »

On y retrouve textuellement le *jus, licentiam et plenariam potestatem habendi, faciendi, construendi paxeriam.... in flumine Eraudi, versus nostram diocesim, a medio flumine citra....* et la redevance de trois émines de beau froment et de trois émines de bel orge.

Malgré cette reproduction littérale des termes du bail, malgré cette similitude absolue dans la nature de la redevance et dans

1. Les auteurs du *Gallia Christiana* ont emprunté à Plantavit de la Pause le fait de la concession de 1189, à Raymond de Popian, de la faculté de construire un moulin sur l'Hérault, *pistrinum*, mais ils ont laissé de côté la fabrication du papier, *ad conficiendum papyrum* : — « *Impertiit* [*Raimundus I Guillelmi*] *anno 1189 Raimundo de Popiano facultatem construendi pistrinum in flumine Erauris, sub annuo censu trium heminarum frumenti totidemque hordei* » (*Gallia Christ.*, t. VI, col. 540).

2. Montpellier, impr. Grollier, 1896, un vol. in-8.

3. Appendice XX, p. 260-261; — cf. p. 48.

les noms du bailleur et du preneur, — il est permis de se demander si ce document du château de Lestang est bien le même que celui visé par l'inventaire de Briçonnet. — Ne s'agirait-il pas d'une concession analogue, de date postérieure, — d'une nouvelle concession pour le même moulin, faite par un homonyme à un autre homonyme ?

Nous croyons, pour notre part, que nous sommes en présence d'un seul et unique document et que l'identité est sûre.

La nature de l'acte considéré en lui-même, la façon dont cet acte a été traité dans l'inventaire de Briçonnet, et la portée que lui ont attribuée les hommes d'affaires du XVIII[e] siècle, nous paraissent décisives.

Cette autorisation de construire une chaussée sur la moitié de l'Hérault, longeant le diocèse de Lodève, *in flumine Eraudi, versus nostram diocesim a medio flumine citra*, et de l'appuyer sur un terrain relevant de l'évêque, *faciendi paxeriam seu paxerias et apilandi* [1] *eas*, est la seule de ce genre que mentionne l'inventaire de Briçonnet.

Il y avait intérêt à en conserver le souvenir, tant au point de vue de la *seigneurie* qu'à celui du revenu qu'elle procurait annuellement à l'évêque. Aussi le rédacteur de l'inventaire de Briçonnet n'a-t-il point négligé de la mettre en lumière comme il convenait. Indépendamment de l'article *Molinarium vel Molendinum*, où elle se trouve mêlée à d'autres détails concernant d'autres moulins, — elle fait l'objet, dans cet inventaire, d'un article spécial, ainsi libellé :

« PAXERIE. *Paxeriarum construendarum potestas datur per dominum Raymundum, Lodovensem episcopum, Raymundo Petri de Popiano, in flumine Erauri a ponte Giniaci usque ad flumen Lirge*, fol. CXXI D [2]. »

Il y a lieu de penser que si, dans les documents existant en 1498 aux archives de l'évêché de Lodève, il s'était rencontré quelque autre concession analogue, on n'eût point manqué de

1. « Charta ann. 1393, in Reg. 147. Chartoph. reg. ch. 20 : *Abbas monasterii S. Salvatoris Lodovae facit pro apilamento paxeriae sui molendini.... duos denarios* » (Du Cange, *Gloss.*, édit. Favre, t. I, p. 311, v° *Apilamentum*).

2. Inventaire de Briçonnet, table, fol. 35 r°.

consigner la chose. Pareillement, s'il y avait eu, à une date postérieure plus ou moins éloignée, une nouvelle concession de ce droit pour le même moulin, nous trouverions, — à la suite *ou à la place* du premier bail en acapt, – l'indication d'un *bail à nouvel acapt*. Il n'en est rien. La concession qui nous occupe nous apparait comme un bail unique à effet perpétuel, *perpetuo*, ne présentant en aucune façon la formule caractéristique du *nouvel acapt*.

Et c'est bien ainsi qu'elle fut considérée au XVIIIe siècle, lorsque les hommes d'affaires eurent besoin d'y recourir et d'en produire des transcriptions en justice.

M. le vicomte Louis d'Alzon, propriétaire du château de Lestang, a bien voulu nous communiquer les divers documents, relatifs au moulin en question, qui sont conservés dans ses archives de famille. Nous avons pu ainsi constater que l'autorisation, accordée par l'évèque de Lodève à Raymond Pierre de Popian en « 1266 », a été munie au XVIIIe siècle de l'annotation suivante : « *Titre primordial* de M. l'évesque de Lodève pour establir sa « sancive sur le moulin de Carabotte, et qui prouve que son « droit est différent de celui de M. d'Aumelas. » Cette qualification de *titre primordial* écarte toute hypothèse d'autorisation antérieure.

Les cotes de référence, ajoutées en 1716 par le notaire royal, gardien des archives de l'évêché de Lodève, d'une part, à sa copie de la concession épiscopale de 1267; d'autre part, aux copies faites en même temps, de divers autres documents de la même provenance et concernant la même affaire, permettent d'affirmer que le texte du château de Lestang, qui nous occupe en ce moment, est identique à celui dont nous avons relevé l'analyse dans l'inventaire de Briçonnet.

Les diverses pièces transcrites en novembre 1716 et collationnées sur l'original, par « Joseph Bonafous, notaire royal et apostolique du dit Lodève, gardien des dites archives, en présence et assistence de Me Michel Fulcrand Brunel, docteur ez-droits, avocat en parlement, » sont indiquées comme extraites « d'un vieux registre qui est dans les archives de l'évêché de Lodève, intitulé *Livre trois*, numéro trois, en parchemin, cou-

vert de bazane verte, écrit en latin. » Ce *livre III* est visiblement le même qui a été inventorié par Briçonnet sous la rubrique *Ex III° libro recognitionum*, c'est-à-dire le tome III du Cartulaire de l'évêché de Lodève, compilé par les soins de Bernard Gui et aujourd'hui disparu [1].

Au triple point de vue de la teneur des documents, des dates (quand elles ont été relevées dans l'inventaire) et des références de foliotation, il y a concordance entre les copies de 1716 et l'inventaire de Briçonnet [2].

De ce caractère bien net de concession *primitive* et de cette unité de mention dans l'inventaire de Briçonnet, il nous parait légitime de conclure qu'il n'y a réellement eu, antérieurement à 1498, en ce qui concerne cette partie de l'Hérault voisine de Popian, qu'une seule et unique autorisation de ce genre et qu'il serait excessif du supposer deux Raymond Pierre de Popian, recevant identiquement la même charte et le même bail de deux évêques distincts, l'un et l'autre portant le nom de Raymond.

De cette concordance entre les copies de 1716 et l'inventaire de Briçonnet, il nous parait en outre résulter avec évidence que la concession épiscopale, dont l'analyse a été le point de départ de l'erreur, est bien celle dont M. le vicomte d'Alzon possède la copie complète en double exemplaire.

L'inventaire de Briçonnet ne donne aucune date pour cette concession. Il ne précise pas davantage de quel Raymond il s'agit : *dominus Raymundus Lodovensis episcopus*, lit-on tout simplement. — De même dans la charte du château de Lestang, l'évêque de Lodève ne prend pas d'autre nom que *Raymundus*. — La date *1189* et l'attribution à Raymond Guilhem ou Raymond

1. Inventaire de Briçonnet :		Château de Lestang :
Fol. 121 r°, D	=	pièce cotée L. M.... R. S.
Ibid., E	=	pièces cotées EE et DD.
Ibid., F.	=	pièce cotée T. V. X. Y.
Ibid., G	=	pièce cotée CC.
Fol. 123 r°, I (fin)	=	pièce cotée Z.... BB.

2. Cf. Louise Guiraud, *Sur les ouvrages lodévois de Bernard Gui et leurs sources*, dans l'*Histoire de la ville de Lodève*, d'Ernest Martin, t. II, p. 401-402.

de Madières appartiennent en propre à Plantavit de la Pause, à Géraud, à Paris — et à ceux qui les ont crus sur parole.

La charte du château de Lestang nous fournit comme date *l'année 1266*, ou plus exactement 1267 (nouveau style) [1]. Il s'ensuit que nous avons affaire — non pas à Raymond Guilhem, autrement dit Raymond de Madières, — mais à Raymond de Rocozels, qui occupait le siège de Lodève trois quarts de siècle plus tard.

Il s'ensuit également que Plantavit de la Pause a été inexact, — non seulement en ce qui concerne la teneur du document, — mais encore en ce qui concerne le nom de l'évêque et la date.

Pourquoi cette date de 1189 dans Plantavit de la Pause? — Il nous est difficile de répondre à cette question d'une façon absolument satisfaisante. Une hypothèse cependant, qui nous paraît assez plausible, nous est dictée par le contexte de la concession à Raymond Pierre de Popian.

Dans l'inventaire de Briçonnet, l'article *qui précède* l'analyse du bail à Raymond Pierre de Popian est daté de *1289*. Peut-être le secrétaire chargé de recueillir des notes pour Plantavit avait-il appliqué cette même date à la pseudo-*paperia* que l'inventaire de Briçonnet lui fournissait *sans aucune indication chronologique*.

Le siège de Lodève n'ayant pas été occupé par un Raymond en 1289, Plantavit se serait trouvé amené à faire honneur de son *moletrinum papyracium* à l'unique Raymond *qui ait compté une année 89 dans le cours de son épiscopat* [2].

Quant à l'identification *topographique* du moulin qui vient de nous occuper, — aucune hésitation n'est possible. L'unique moulin qui corresponde à la portion de l'Hérault entre le pont de Gignac et l'embouchure de la Lergue, *a ponte castri Giniaci*

1. La pièce est datée « anno 1266°, 4ª die martii ». On sait qu'en Languedoc l'année commençait au 25 mars.

2. Les divers Raymond qui aient été évêques de Lodève antérieurement à Plantavit de la Pause sont (d'après la *Chronologia*) : « 38. Raymundus I, cognomento Pastor bonus, [anno] 1122;.... 42. Raimundus 2. de Maderiis, 1188;.... 47. Raymundus tertius Astulphi de Rocozellis, 1259.... »

usque ad flumen Lirge, est — non pas celui de *Roquemengarde* (commune de Saint-Pons-de-Mauchiens), qui se trouve beaucoup plus *en aval*, — mais celui de *Carabottes*, situé dans le terroir de la commune de Gignac, à la jonction des domaines de Journac et de l'Arcade, — à peu près exactement en ligne droite entre les villages de Popian et de Saint-André de-Sangonis [1].

Ce moulin *bladier* de Carabottes ne fonctionne plus depuis quelques années déjà. L'inventaire de Briçonnet et la charte du château de Lestang interdisent d'y placer la plus ancienne papeterie connue du Languedoc, — mais les amateurs de curiosités historiques pourront se souvenir qu'il a donné lieu, en 1634, à une méprise paléographique peu banale, qui avait fait assez joliment « son chemin » dans l'érudition du XIXe siècle.

Jos. BERTHELÉ.

1. Sur le moulin de Carabottes et les droits qu'y possédèrent les moines de Saint-Guilhem-le-Désert et l'évêque de Lodève, voir Jos. Berthelé, *Archives de la ville de Montpellier*, t. III, *Le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque*, p. 368 à 372 (cf. p. 334).



INVENTAIRE

DES

MANUSCRITS ARABES

DE LA COLLECTION DECOURDEMANCHE

Les soixante-seize manuscrits arabes sommairement décrits dans cet article ont été donnés à la Bibliothèque nationale par M. Decourdemanche au mois de novembre 1905. M. Decourdemanche, qui s'est créé dans l'orientalisme une spécialité très appréciée en étudiant principalement le folk-lore des Turcs Osmanlis, a réuni, tant au cours de ses séjours en Égypte et en Turquie, que par des acquisitions plus récentes, une importante collection de manuscrits arabes, persans et turcs. M. Decourdemanche a bien voulu se priver en faveur de la Bibliothèque de la partie de sa collection qui ne comprenait que les livres arabes, et cette libéralité enrichit le fonds arabe de quelques ouvrages qui ne s'y trouvaient pas et de beaux exemplaires de livres qui y existaient déjà [1].

Les plus précieux de ces volumes proviennent de la bibliothèque du grand vizir Méhémet Kibrizli Pacha; tel est, par exemple, le Koran décrit sous le n° 6174, qui est un magnifique spécimen de la calligraphie égyptienne à la fin du règne des Mamlouks Tcherkesses et tout au commencement de l'occupation osmanlie. Ce Koran est tout à fait comparable, pour la perfection de son écriture et pour la splendeur de ses enluminures, à celui

1. Les caractères arabes employés dans ce travail nous ont été obligeamment prêtés par l'Imprimerie nationale.

qui appartint à l'empereur timouride de l'Indoustan, Mohammed Aurengzeb, et qui est exposé dans la galerie Mazarine.

Ces manuscrits, ou du moins leur presque totalité, ont été insérés dans le fonds arabe, dans lequel ils ont reçu les numéros 6172-6244. On trouvera sous les numéros : Supplément persan 1634 et 1635, et Supplément turc 1242, trois recueils de modèles de calligraphie, qui, d'après la classification généralement adoptée, rentrent plutôt dans le fonds persan et dans le fonds turc que dans le fonds arabe. L'un de ces recueils, le Supplément persan 1634, est tout entier de la main de Méhémet Kibrizli; il contient une série de modèles d'écriture d'une grande perfection et d'une rare élégance.

---

1. Arabe 6172.

Petite encyclopédie rédigée par un auteur chrétien.

Cette encyclopédie est divisée en cinq discours (*makâla*); le premier traite de l'essence de Dieu et de l'impossibilité d'arriver à sa perception; on y trouve saint Augustin cité sous la forme Aughoustinos; le second traite des attributs de la Divinité; le troisième, de la création des anges (*mélaïkèh*); le quatrième, des actes qui sont particuliers aux anges; le cinquième, des sept cieux et des sept planètes, avec la description de chacune des planètes et celle de l'image qui la représente dans certains manuscrits; on trouve dans ce discours un chapitre sur les mois du calendrier syrien et sur ceux du calendrier musulman; le cinquième discours traite des quatre éléments et contient des dissertations sur un grand nombre de sujets, tant de minéralogie que d'anatomie.

Bon neskhi de la fin du XVIIe siècle. 461 pages. 10 sur 14 centimètres. Reliure en cuir brun.

2. Arabe 6173.

Prières chrétiennes.

Neskhi passable du XIXe siècle. 17 feuillets. 18 sur 13 centimètres. Cartonnage.

3. Arabe 6174.

Le Koran.

Exemplaire de grand luxe, suivi de prières dont l'une est de la main

du grand vizir Méhémet Kibrizli Pacha; le caractère dans lequel il est écrit est un très beau neskhi égyptien vocalisé, du commencement du XVIe siècle. Les titres des sourates sont écrits à l'encre d'or en caractères talik, au milieu d'ornements en couleurs, dans lesquels domine le lapis (*ladjverd*). Les pages de garde, ainsi que les deux pages qui se trouvent au milieu du Koran, sont richement enluminées.

Manuscrit de 335 feuillets. 24 sur 36 centimètres. Reliure en cuir brun.

4. **Arabe 6175.**

Le Koran.

Neskhi menu, copié par un certain Mahmoud ibn Rokn ed-Din Khadjèh, probablement au XVIIe siècle. 367 feuillets. 13 sur 8 centimètres. Reliure en maroquin brun.

5. **Arabe 6176.**

Recueil de traités sur la lecture du Koran.

1° القواعد المقررة والفوائد المحررة Traité sur la lecture du Koran, par Mohammed ibn Kasim Ismaïl el-Bakri البقرى el-Shaféi el-Azhari; l'auteur dit dans la préface qu'il a entrepris la rédaction de ce traité à la demande de plusieurs de ses amis qui, comme lui, appartenaient au Soufisme; il a exposé dans cet opuscule ce qu'il avait appris de son maître, Abd er-Rahman el-Yéméni. Cet ouvrage a été terminé en 1126 de l'hégire et la copie est datée du mois de Zoul-Hidjdja 1155 de l'hégire, soit 1742 de notre ère.

2° الدقائق المحكمة فى شرح المقدمة Commentaire par un auteur anonyme de la المقدمة المنظومة فى تجويد القران, traité en 107 (*sic*) vers sur la lecture du Koran, par le sheïkh el-Islam Aboul-Kheïr Mohammed ibn-Mohammed el-Djézéri (natif de Djézirèt ibn-Omar, mort en 833); d'après ce qui est dit dans la souscription, ce commentaire fut composé en Shavval 883 de l'hégire (1478).

3° كتاب التيسير فى القراات السبع Traité sur la lecture du Koran, d'après les règles des sept « lecteurs », par Abou Amrou Osman ibn Saïd el-Mokri; l'auteur déclare dans sa préface qu'il a composé cet opuscule à la requête de plusieurs de ses amis. Il cite les noms des sept « lecteurs » ainsi que ceux de leurs élèves et les noms des personnes qui apprirent d'eux les règles de la lecture du Koran. Dans cet ouvrage, l'auteur suit l'ordre des sourates du Koran; il est précédé d'un tableau dans lequel sont donnés les noms des sept « lecteurs » du Koran et de leurs élèves, ceux des maîtres étant écrits en rouge : Nafi el-

Médéni, soit Aboul-Hasan ou Abou Abd er-Rahman Nafi ibn Abd er-Rahman Abou Naïm, qui était originaire d'Ispahan, et qui mourut à Médine en 169; Ibn Kéthir el-Mekki, soit Abou Saïd Abd Allah ibn Kéthir el-Dari, qui était un des « Suivants » et qui mourut à la Mecque en 120; Abou Amrou el-Basri, soit Abou Amrou ibn el-Ala ibn Imad ibn Abd Allah ibn el-Hoseïn ibn el-Harith, qui mourut à Koufa en 154; Ibn Amir el-Shami, soit Abou Imran Abd Allah ibn Amir, qui fut kadi de Damas sous le khalifat de l'Omeyyade el-Wélid, il fut l'un des « Suivants », et l'auteur fait remarquer qu'il est le seul des sept « lecteurs » qui fût d'origine arabe; il mourut à Damas en 118; Asim el-Koufi, soit Asim ibn Aboun-Noudjoud, qui fut également l'un des « Suivants » et qui mourut à Koufa en 127 ou 128; Hamza el-Koufi, soit Hamza ibn Hébib ibn Ammara ibn Ismaïl el-Zébat el-Faradi الفرضى el-Yéméni qui mourut en 156; el-Kisayi el-Koufi, soit Aboul-Hasan Ali ibn Hamza el-Nahvi qui mourut à Nebouma (*sic*), village dans les environs de Reï, pendant qu'il se rendait dans le Khorasan, avec Haroun al-Rashid, en 189.

Le titre, sous une forme abrégée, et le nom de l'auteur ne sont indiqués que dans la souscription; sur cet auteur, qui mourut en 444 de l'hégire, voir de Sacy, *Notices et Extraits*, tome VIII, page 294.

La copie fut exécutée en 1156 de l'hégire (1743) par Mohammed ibn Ibrahim ibn Ali.

Bon neskhi de 1155 et 1156 de l'hégire. 125 feuillets. 21 sur 18 centimètres. Cartonnage.

6. Arabe 6177.

Commentaire par Mohammed ibn Asad el-Davani du traité de théologie intitulé العقايد العضديّة d'Adhoud ad-Din Abd er-Rahman el-Idji.

D'après une note qui se lit au folio 105 verso, cet ouvrage fut terminé en 950 de l'hégire; la copie porte de nombreuses gloses marginales. Neskhi médiocre de la fin du XVIIe siècle. 108 feuillets. 20 sur 14 centimètres. Cartonnage turc.

7. Arabe 6178.

تاليف محمّد امين الواقع على جهة الوحدة المذكورة فى شرح الايساغوجى للفنارى

Éclaircissements par Mohammed Émin sur quelques questions traitant de l'Unité (de la divinité) dont il est traité dans le commentaire de l'Isagoge d'el-Fénari. Shems ed-Din Mohammed ibn Hamza Fénari († en 834 de l'hégire) est l'auteur d'un commentaire sur l'Isagoge

d'Athir ed-Din Mofaddal ibn Omar el-Abhari, qui mourut aux environs de l'année 700 de l'hégire.

Bon neskhi copié à Bagdad en 1171 de l'hégire (1757 de J.-C.), par Hoseïn ibn Molla Ali el-Ashari. 16 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Cartonnage.

8. Arabe 6179.

Traité sur les péchés divisés en grands et petits suivant leur importance, suivi d'un opuscule intitulé كتاب الفتوح في معنى النفس والروح par l'imam Abou Obeïd Allah Ali....?

Le premier traité a été copié en 1150 de l'hégire (1737 de J.-C.) par un certain Moustafa Efendi; le second est d'une main à peu près contemporaine.

Bon neskhi de la seconde moitié du XVIIIe siècle. 17 feuillets. 20 sur 14 centimètres. Cartonnage.

9. Arabe 6180.

ذريعة الطعام Petit traité mystique sur la façon dont on doit manger, rédigé spécialement avec des traditions (*hadis*) et les sentences des Soufis célèbres.

La plus grande partie de l'introduction de ce traité a disparu avec le nom de son auteur; il est divisé en une préface (*mokaddima*), sept chapitres (*fasl*) et une conclusion (*khatima*).

Bon neskhi à filet rouge, daté de 1178 de l'hégire (1764 de J.-C.). 24 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Cartonnage.

10. Arabe 6181.

Traité sans commencement ni fin qui paraît être un livre d'*adâbs* soufis; l'auteur, dont le nom n'est point donné dans ce volume, cite de nombreuses traditions musulmanes; on y trouve cités entre autres autorités les deux traditionnistes Bokhari et Termizi, le célèbre Soufi Hamadani, et l'historien Ibn el-Athir.

Neskhi probablement égyptien, très cursif, écrit sans points diacritiques et souvent impossible à lire, du milieu du XVe siècle. 76 feuillets. 19 sur 14 centimètres. Demi-reliure.

11. Arabe 6182.

كتاب تعلم ديانة النصيرية Catéchisme par demandes et réponses de la religion des Nosaïris.

Ce catéchisme, dont le texte est fautif, est différent du catéchisme nosaïri qui fut apporté du Levant par Niebuhr et donné par lui à la biblio-

thèque de Kiel; une traduction de ce dernier ouvrage, par S. de Sacy, se trouve dans le manuscrit arabe 5188, folio 99 recto. Le texte du présent catéchisme est rare, et quelques extraits en ont été publiés par Wolff, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, III, 302; le *Kitab taalim dianet el-Nousaïriyyèh* s'arrête au recto du folio 20; il est suivi de prières et de formules à réciter au cours des cérémonies du culte nosaïri et, en particulier (folio 31 recto), du خطاب التلميذ بعد السؤال qui est un formulaire d'initiation religieuse.

Ce manuscrit a appartenu à J. Catafago, interprète du Consulat général de Prusse à Beïrout.

Bon neskhi syrien du commencement du XIXe siècle. 39 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Reliure orientale en maroquin brun.

12. **Arabe 6183.**

تحرير القواعد المنطقيّة فى شرح الرسالة الشمسيّة Commentaire par Kotb ed-Din Mahmoud ibn Mohammed Razi el-Tahtani († 766) sur le traité de logique intitulé *et-Risalèh el-shemsiyyèh* qui a pour auteur Nedjm ed-Din Omar ibn Ali el-Kazvini († 693). Ce commentaire est souvent nommé du nom de son auteur الشرح القطبى. Les premiers feuillets de ce manuscrit ont été refaits à une époque très récente.

Bon neskhi syrien écrit presque sans points diacritiques au commencement du XVIIIe siècle. 169 feuillets. 18 sur 12 centimètres. Reliure turque recouverte de soie.

13. **Arabe 6184.**

Traité de logique sans titre ni nom d'auteur.

L'auteur, qui parait avoir été un Soufi, dit dans sa préface qu'il a composé cet opuscule d'après la الرسالة الاثيريّة فى الميزان, le traité bien connu de logique qui a pour auteur Athir ed-Din Mofaddal ibn Omar el-Abhari († vers 700 de l'hégire) et qui porte généralement le titre de ايساغوجى (Hadji-Khalifa, *Dict. bibl.*, tome III, page 361; tome I, page 502).

Le présent exemplaire porte un grand nombre de gloses marginales et interlinéaires.

Bon talik persan de la fin du XVIe siècle. 34 feuillets. 18 sur 13 centimètres. Reliure orientale en cuir rouge.

14. **Arabe 6185.**

مختصر فى اصول الفقه Précis d'*ousoul el-fikh* par le kadi el-kodat Ala ed-Din Aboul-Hasan Ali ibn Soleïman el-Mokaddési el-Hanbali.

Assez bon neskhi du commencement du XVIIIe siècle. 79 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Demi-reliure orientale.

15. Arabe 6186.

Le manuel de droit hanéfite d'Aboul-Hoseïn Ahmed ibn Mohammed el-Baghdadi, surnommé el-Koudouri († 428 de l'hégire).

Cet exemplaire est précédé d'une table des chapitres et présente un grand nombre de gloses marginales.

Bon neskhi copié par un nommé Sofian ibn Abd Allah en l'année 1213 de l'hégire (1798 de J.-C.). 145 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Reliure orientale en cuir rouge.

16. Arabe 6187.

وقاية الرواية في مسائل الهداية Extrait de la Hidaya, traité de droit hanéfite, par Bourhan el-Shérïa Mahmoud ibn Sadr el-Shérïa I Mahboubi. Ni le titre, ni le nom de l'auteur ne paraissent dans le présent exemplaire.

La Hidaya ou هداية في الفروع est un commentaire par son auteur lui-même, Bourhan ed Din Aboul-Hasan Ali ibn Abou Bekr Marghinani († 593 de l'hégire) d'un précis de droit hanéfite nommé بداية المبتدى

Ce volume porte un certain nombre de gloses.

Bon neskhi du commencement du XVIIe siècle, copié par un certain Mahmoud Hanéfi. 163 feuillets. 25 sur 17 centimètres. Demi-reliure.

17. Arabe 6188.

صدر الشريعة Commentaire par Obeïd Allah ibn Masoud ibn Tadj el-Shérïa du traité de droit hanéfite intitulé وقاية الرواية في مسائل الهداية qui fut composé par son grand-père, qui avait été en même temps son professeur, Bourhan el-Shérïa wéd-Din Mahmoud ibn Sadr el-Shérïa. L'auteur raconte dans sa préface qu'il apprit par cœur la *Vikaya* au fur et à mesure que Bourhan ed-Din la composait.

Ce manuscrit, qui ne porte pas de titre, est précédé d'une table des chapitres qui renvoie à la pagination orientale.

Exemplaire de luxe dont les premières pages sont enluminées. Beau neskhi à frontispices et encadrements en or et couleurs, copié par Mustafa ibn Mohammed el-Boursévi, en 952 de l'hégire (1545 de J.-C.). 413 feuillets, plus les quatre feuillets de la table. 17 sur 13 centimètres. Reliure orientale en maroquin brun estampé et doré.

18. **Arabe 6189.**

مجمع البحرين وملتقى النيرين Traité de droit hanéfi, par Ahmed ibn Ali ibn Taleb el-Baghdadi, surnommé Ibn el-Saati († 649 de l'hégire). Le *Medjma el-bahreïn* est une compilation du *Mokhtéser* d'el-Koudouri et de la *Manzoumèh* d'Abou Hafs el-Néséfi. Cet exemplaire porte des gloses marginales.

Bon neskhi copié par un certain Ismaïl ibn Hasan, en 1100 de l'hégire (1688 de J.-C.). 145 feuillets. 30 sur 20 centimètres. Demi-reliure.

19. **Arabe 6190.**

كنز الدقايق Traité de droit hanéfite, par Hafiz ed-Din Shems el-Islam Aboul-Bérékat Abd Allah ibn Ahmed ibn Mahmoud el-Néséfi († 710); le *Kenz el-dékaïk* est un résumé du grand traité des applications (*fourou'*) du droit hanéfite qu'el-Néséfi écrivit sous le titre de *Kitab el-wafi*.

Beau neskhi de la première moitié du xv[e] siècle. 228 pages. 27 sur 18 centimètres. Reliure orientale.

20. **Arabe 6191.**

Le même ouvrage.

Exemplaire couvert de notes marginales et interlinéaires, et précédé d'une table des chapitres qui renvoie à la pagination orientale du manuscrit.

Bon neskhi du xviii[e] siècle. 181 feuillets. 21 sur 16 centimètres. Reliure orientale en cuir rouge.

21. **Arabe 6192.**

كتاب منار الانوار فى اصول الفقه Traité de droit par Abd Allah ibn Ahmed ibn Mohammed Aboul-Bérékat Hafiz ed-Din el-Néséfi.

La première partie de cet exemplaire est couverte de gloses.

Bon neskhi copié par un certain Mohammed Saïd ibn Hoseïn el-Kourashi el-Kaukébi el-Nakshibendi, en l'année 1087 de l'hégire (1676 de J.-C.). 112 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Demi-reliure.

22. **Arabe 6193.**

درر الحكام فى شرح غرر الاحكام Commentaire composé par Mohammed ibn Féramourz ibn Ali, surnommé Menla Khosrev, sur son traité de droit hanéfite intitulé غرر الاحكام. D'après une note qui termine l'ouvrage, l'auteur en a commencé la rédaction le samedi, vingt-deuxième

jour du mois de Zilkaada 877, et l'a terminée le samedi, deuxième jour du mois de Djoumada premier 884.

Cet exemplaire est précédé d'une table des matières renvoyant à la pagination orientale.

Manuscrit de luxe avec frontispice et encadrements en or; bon nestalik turc daté de 1056 de l'hégire (1646 de J.-C.). 335 feuillets. 22 sur 13 centimètres. Reliure turque en maroquin estampé et doré.

23. Arabe 6194.

رحمة الامّة في اختلاف الائمّة Traité dans lequel l'auteur expose les points de la doctrine juridique musulmane sur lesquels les chefs des quatre rites sont en accord ou en désaccord. Ce traité, dont le titre est donné dans le présent exemplaire sous la forme رحمة الامة, ne porte pas de nom d'auteur; d'après Hadji-Khalifa (*Dict. bibl.*, tome III, page 351), il a été composé par le kadi el-kodat Sadr ed-Din Abou Abd Allah Mohammed ibn Abd er-Rahman el-Dimishki el-Osmani, en l'année 780 de l'hégire; d'après certaines autorités, il serait l'œuvre d'un sheïkh el-Islam nommé Aboul-Hasan el-Saadi.

Bon neskhi copié en 1082 de l'hégire (1671 de J.-C.), par un certain Khalil ibn Mohammed. 207 feuillets. 20 sur 15 centimètres. Cartonnage.

24. Arabe 6195.

Recueil de copies d'actes officiels émanant de la chancellerie des khalifes de la dynastie abbasside et de celle des princes bouyyides, et datées de 340-366 de l'hégire.

Bon neskhi de la fin du XVIIe siècle. 366 pages. 21 sur 14 centimètres. Demi-reliure.

25. Arabe 6196.

تاريخ يميني Histoire du sultan ghaznévide Yémin ed-Daulèh Mahmoud ibn Sébouktégin, par Aboul-Nasr Mohammed ibn Abd el-Djebbar el-Outbi.

Bon neskhi daté de 1185 de l'hégire (1771 de J.-C.). 346 pages. 28 sur 19 centimètres. Reliure en cuir rouge.

26. Arabe 6197.

Commentaire sur l'histoire du sultan Mahmoud le Ghaznévide, écrite en arabe par Outbi.

Ce commentaire est incomplet du commencement et de la fin, de telle sorte que son titre et le nom de l'auteur qui l'a composé ont disparu.

Nestalik passable du XVIIIe siècle. 346 feuillets. 22 sur 17 centimètres. Demi-reliure.

27. Arabe 6198.

Fragment sans commencement ni fin d'un traité d'histoire ou de biographies.

Le huitième chapitre (*fasl*), qui est le premier dont le texte soit complet, est intitulé : في سرعة اجوبة الاذكيا وعبارات الفضلاء ;

Le dixième : في اخبار ساقها التصنيف ونوادر جرها التاليف ;

Le onzième : في اخبار الصالحين وذكر المتقين.

Ce onzième chapitre se termine par la mention de quelques saints soufis parmi lesquels sont cités Abou Yézid el-Bistami, Djouneïd, Abou Obeïd el-Toustéri; on trouve dans ce livre un grand nombre de *hadis*, la mention du prince égyptien Ahmed ibn Touloun, du généralissime Bedr el-Mostansériri (462 de l'hégire), du khalife fatimite el-Mostanser billah ; des anecdotes sur la conquête de l'Espagne par Tarik sous le khalifat d'el-Walid, sur la conquête de Médaïn par Saad ; une mention d'un itinéraire conduisant des pays musulmans en Chine.

Bon neskhi à encadrements du commencement du XVIIIe siècle. 43 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Reliure orientale en peau souple.

28. Arabe 6199.

سلك الذهب في معرفة قبايل العرب Histoire généalogique des tribus arabes, par Aboul-Fouz ابو الفوز Mohammed Emin el-Souveïdi.

Le *Silk el-zéheb* est postérieur à un traité analogue qui a pour auteur Shihab ed-Din Aboul Abbas Ahmed ibn Abd Allah ibn Ahmed ibn Abd Allah ibn Soleiman ibn Ismail el-Kalkashandi el-Misri el-Shafeï, sous le titre de نهاية الارب في معرفة انساب العرب ; d'après Hadji-Khalifa (*Dict. bibl.*, tome VI, page 398), Kalkashandi est mort en 821 de l'hégire) ; un manuscrit du *Nihayet el-arab* existe dans le fonds arabe sous le no 2049. Le *Silk el-zéheb* est divisé en treize chapitres dont l'énumération est donnée dans la préface; la plus grande partie de l'ouvrage consiste en tableaux généalogiques partant d'Adam ; la généalogie des sultans Osmanlis qui est une des parties importantes du *Silk el-zéheb* se rattache à Japhet, fils de Noé, par Bouldjas-Matchin-Tchin-Kouï Khan.... ; les noms des personnages importants de ces tableaux sont accompagnés de notices historiques. Le dernier sultan osmanli cité par Mohammed Emin est Soléïman Khan, dont la mort est indiquée à la date de 1102 de l'hégire ; les noms des autres sultans ont été ajoutés par des possesseurs successifs de ce manuscrit. Cela fixe la composition du *Silk el-zéheb* à une date un peu postérieure à 1102 de l'hégire.

Neskhi osmanli négligé, daté du 10e mois de la neuvième année du 3e dixième du XIIIe siècle de l'hégire, soit 1229 de l'hégire (1813 de J.-C.). 59 feuillets. 34 sur 23 centimètres. Cartonnage.

29. Arabe 6200.

Relation de l'expédition d'Égypte, par Nakoula el-Tourk.

Beau neskhi turc de la seconde moitié du XIXe siècle. 130 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Reliure occidentale estampée.

30. Arabe 6201.

كتاب حسن الجمع فيما قيل في قصر الشمع Histoire du Kasr el-Shem' au Caire, par un auteur qui ne se nomme pas dans la préface, mais qui est évidemment Michel Sabbagh, qui, d'après ce qu'il dit lui-même, fut incité par le célèbre Marcel, directeur de l'imprimerie d'État, à rassembler tous les passages des historiens de l'Égypte qui parlent de cet édifice. Le *Houns el-djem'* est divisé en dix sections, dont le détail est donné au folio 3 verso. Les auteurs le plus souvent cités dans ce traité sont Makrizi (*Khitat* et *Soulouk*), Ibn Saïd, Ibn Abd el-Ahkem, el-Kodaï, Aboul-Sorour el-Bekri, Djélal ed-Din el-Soyouti ; d'après la souscription, cet ouvrage, qui est assez bien fait, a été composé à l'Imprimerie impériale, à Paris, et terminé en Pluviôse de l'an XIII de la République ; le manuscrit est autographe.

Bon neskhi daté de l'an XIII de la République. 53 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Demi-reliure.

31. Arabe 6202.

Rapport sur le fonctionnement du trésor public égyptien pour l'année 1277 de l'hégire.

Ce rapport, qui est divisé en 45 paragraphes (*band*), est suivi d'un appendice comprenant 8 paragraphes. On relève, à la fin de ce rapport, les signatures de Mohammed el-Abbassi el-Mehdi el-Hanéfi, de Safi ed-Din el-Arousi?, fellow de la mosquée el-Azhar, d'Abd el-Kadir el-Rafiï el-Hanéfi, de Ali Mahmoud el-Bakli el-Hanéfi.

Bon neskhi turc de la fin du XIXe siècle. 29 feuillets. 25 sur 17 centimètres. Demi-reliure.

32. Arabe 6203.

المنصوري في الطبّ Traité de médecine par Mohammed ibn Zakaria el-Razi.

Cet exemplaire est incomplet du commencement, et il présente des lacunes.

Nestalik persan tendant au talik, copié en l'année 1066 de l'hégire (1655 de J.-C.) par un certain ....Kouli Riza, surnommé Mohammed Riza el-Shirazi, à Shah Djihan Abad, pour un émir nommé Mirza Fakhr ed-Din Ahmed. 115 feuillets. 27 sur 16 centimètres. Demi-reliure.

33. Arabe 6204.

Le Canon d'Avicenne.

Bon neskhi du XVIIe siècle. 163 feuillets. 37 sur 26 centimètres. Demi-reliure.

34. Arabe 6205.

رسالة معمولة فى خواص البنزهير المعول Petit traité sur les propriétés des bézoards, qui se divisent en trois catégories, suivant qu'ils appartiennent au règne minéral, végétal ou animal.

Assez bon neskhi, daté de 1213 de l'hégire (1798 de J.-C.). 11 feuillets. 15 sur 10 centimètres. Brochure.

35. Arabe 6206.

Recueil de traités de médecine.

1° كتاب العبوديّة الوديّة فى الابحاث الوديّة Petit traité divisé en 11 chapitres très courts et une conclusion, sur l'emploi en médecine des fleurs qui portent le nom générique de *vard*, par Mahmoud ibn Younis el-Khatib el-Tébib el-Dimishki ; le commencement de ce traité manque, et le titre ainsi que le nom de l'auteur ne se lisent que dans la souscription.

2° Une notice sur le lait.

3° Plusieurs chapitres portant chacun un titre spécial, comprenant une liste des drogues simples; une liste des succédanés de différents médicaments; sur l'essai et l'emploi des divers médicaments tant simples que composés, des conseils sur la profession de médecin, et des recettes de tout genre; ces chapitres ne forment pas dans le présent manuscrit un ouvrage défini.

4° Formules empruntées au manuel d'oculistique composé par Ali ibn Isa el-Kahhal, sous le titre de تذكرة الكحّالين.

5° Plusieurs formules de مفرح ياقوتى.

Ce manuscrit porte de nombreuses gloses marginales ; le bord supérieur de droite a été détruit par le feu.

Assez bon neskhi du XVIIIe siècle. 128 feuillets. 22 sur 15 centimètres. Demi-reliure.

36. **Arabe 6207.**

Recueil de deux traités de médecine.

1° Précis de thérapeutique générale intitulée مختصر فى معالجات الامراض من الفرق الى الاقدام ne portant pas de nom d'auteur.

2° Chapitres extraits d'un traité de médecine générale, traitant à la fois du diagnostic et de la thérapeutique; cette seconde partie est incomplète de quelques feuillets à la fin.

La première partie est écrite dans un bon talik persan du commencement du XVIIe siècle; la seconde, dont beaucoup de pages sont devenues illisibles par suite de l'humidité, est un bon nestalik de la même époque. 142 feuillets. 19 sur 12 centimètres. Reliure orientale en cuir brun.

37. **Arabe 6208.**

Fragment d'un traité de médecine.

D'après le titre qui se lit à la première page, ce manuscrit formerait le second volume (*djouz*) du *Tasrif* de Zahrâvi, c'est-à-dire de l'ouvrage auquel Hadji-Khalifa (tome II, page 302) donne le titre de التصريف لمن عجز من التاليف qui était divisé en 30 sections et dont la plus grande partie traitait des médicaments composés. L'auteur, Aboul-Kasem Khélef ibn Abbas el-Andalousi el-Zahrâvi mourut, d'après Hadji-Khalifa, au commencement du Ve siècle de l'hégire. Cette attribution n'est pas certaine, car le feuillet qui porte ce titre semble avoir été rapporté; ce fragment commence avec les maladies du fondement, la dysenterie, les maladies du foie.

Bon neskhi du XVe siècle. 58 feuillets. 27 sur 19 centimètres. Cartonnage.

38. **Arabe 6209.**

Traité de médecine et de thérapeutique, sans commencement et incomplet de la fin.

Bon neskhi du commencement du XVIIIe siècle. 219 feuillets. 25 sur 17 centimètres. Demi-reliure.

39. **Arabe 6210.**

Traité de médecine par Abou-Mansour, incomplet du commencement.

Ce traité est consacré aussi bien à la thérapeutique qu'à la description des maladies; le nom de l'auteur se lit à la dernière page du manuscrit.

Bon neskhi copié en 1095 de l'hégire (1683 de J.-C.), par Molla Maa-

touk? ibn Dervish ibn Mohammed Ali. 95 feuillets. 23 sur 15 centimètres. Cartonnage.

40. **Arabe 6211.**

Traité de médecine.

Ce traité est incomplet du commencement et de la fin, le premier feuillet et le dernier ayant été rajoutés par un possesseur oriental du manuscrit qui a voulu le faire passer pour un exemplaire complet; le second discours (*makâlah*) est intitulé في المعالجات اصناف الاسطلاقات المختلفة المذكورة بعد العلاج الكلّى, il comprend quinze chapitres (*fasl*).

Bon neskhi du commencement du XVIIIe siècle. 154 feuillets. 30 sur 18 centimètres. Demi-reliure.

41. **Arabe 6212.**

مراح الارواح Petit traité sur la conjugaison arabe, par Ahmed ibn Ali el-Masoud, divisé en sept chapitres.

Cet exemplaire porte de nombreuses gloses marginales et interlinéaires.

Nestalik turc assez difficile à lire, copié par Mohammed ibn Haroun, à Kars, en 1074 de l'hégire (1663 de J.-C.). 49 feuillets. 18 sur 13 centimètres. Cartonnage turc.

42. **Arabe 6213.**

Commentaire sur la troisième partie de l'encyclopédie philologique intitulée مفتاح العلوم composée par Siradj el-Millet wèd-Din Abou Yakoub Yousouf ibn Abou Bekr el-Sekkaki († 626 de l'hégire).

Le *Miftah el-ouloum*, dont le texte sans commentaire existe sous le n° 4371, est divisé en trois parties; la première traitant de la morphologie de la langue arabe, la seconde de la syntaxe, et la troisième partie, de la rhétorique; c'est cette troisième partie qui a été le plus souvent commentée.

Assez bon neskhi du commencement du XVIIIe siècle. 234 feuillets. 22 sur 16 centimètres. Demi-reliure.

43. **Arabe 6214.**

امالى ابن الحاجب Remarques grammaticales et autres par le sheïkh Djémal ed-Din Abou Amrou Osman ibn Omar el-Maliki, surnommé Ibn el-Hadjib († 646).

Ce titre ne parait pas dans le volume, et il est donné, d'après Hadji-Khalifa (*Dict. bibl.*, tome I, page 428); on y trouve des observations

grammaticales sur des passages du Koran, du *Mofassal* et de la *Kafiyyèh*. L'ouvrage, qu'Hadji-Khalifa ne parait pas avoir vu, se divise en six parties : 1° observations sur des passages du Koran; 2° sur des passages du *Mofassal;* 3° sur différentes questions de grammaire; 4° sur des passages de la *Kafiyyèh;* 5° sur des passages de poésies; 6° sur diverses questions touchant la syntaxe.

Ce volume porte, à la dernière page, le cachet de Mohammed Saïd, frère du khédive Méhémet Ali.

Bon neskhi du commencement du XVIII[e] siècle. 148 feuillets. 28 sur 16 centimètres. Reliure en maroquin brun.

44. **Arabe 6215.**

Commentaire sur le traité de grammaire arabe en vers rimant en *lâ* intitulé كافيه, par Djémal ed-Din Abou Amr Osman ibn Omar ibn el-Hadjib, composé en 752 de l'hégire; un exemplaire de ce commentaire existe dans le fonds arabe sous le n° 4036, avec l'attribution à un certain Nedjm ed-Din el-Riza.

Les premiers et les derniers feuillets de ce manuscrit ont été refaits. Bon neskhi du XVIII[e] siècle. 263 feuillets. 30 sur 20 centimètres. Reliure en cuir rouge.

45. **Arabe 6216.**

بهجة المرضية في شرح الالفيّة Commentaire sur l'*Alfiyya*, composée par Abou Abd Allah Djémal ed-Din Mohammed ibn Abd Allah ibn Malik el-Tayyi el-Andalousi († 672 de l'hégire), par le grammairien Abou Mohammed Abd Allah ibn Abd er-Rahman, surnommé Ibn Akil († 769 de l'hégire). Soyouti a glosé ce commentaire (Hadji-Khalifa, *Dict. bibl.*, tome I, page 408).

Le présent exemplaire porte un grand nombre de gloses marginales.

Neskhi passable du XVIII[e] siècle. 102 feuillets. 20 sur 15 centimètres. Reliure orientale en cuir souple.

46. **Arabe 6217.**

Recueil de quatre traités sur la conjugaison du verbe arabe; le premier est divisé en sept chapitres et a pour auteur Ahmed ibn Ali ibn Masoud; les trois suivants ne portent ni titre ni nom d'auteur. Le quatrième est suivi des paradigmes du verbe arabe; la racine *nasara* étant prise comme exemple; avec des interprétations en turc.

Bon neskhi turc à encadrements et frontispices en or et en couleurs, du commencement du XIX[e] siècle. 107 feuillets. 15 sur 10 centimètres. Reliure turque en cuir vert doré.

47. **Arabe 6218.**

Gloses grammaticales par un certain Molla Élias, sur des gloses de Isam ed-Din فهذه حواشي على الحواشي للعلامة عصام الدين....

Neskhi passable et assez difficile à lire, du XVIIIe siècle. 169 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Cartonnage.

48. **Arabe 6219.**

Petit traité de grammaire arabe, incomplet de la fin.

Assez bon nestalik turc du XVIIIe siècle. 19 feuillets. 18 sur 10 centimètres. Reliure en basane.

49. **Arabe 6220.**

Deux traités de syntaxe اعراب arabe; le second est intitulé كتاب عوامل et il a pour auteur un certain Mohammed Efendi.

Bon neskhi turc du milieu du XIXe siècle. 25 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Cartonnage.

50. **Arabe 6221.**

Traité de géométrie incomplet du commencement et de la fin.

Une note placée au bas de la dernière page indique pour la date de la copie l'année 1025 de l'hégire (1616 de J.-C.), mais elle est l'œuvre d'un possesseur de ce manuscrit qui a essayé de le faire passer pour un ouvrage complet.

Bon neskhi du XVIIIe siècle. 131 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Reliure orientale en cuir souple.

51. **Arabe 6222.**

Recueil de deux petits traités de géomancie, sans titre ni nom d'auteur.

Le premier de ces traités est précédé d'une prière à réciter avant de faire les opérations que les Musulmans nomment « frapper le sable ».

Bon neskhi copié par Mohyi ed-Din ibn Abd el-Hamid ibn Mohammed Mekki, en l'année 1318 de l'hégire (1900 de J.-C.). 45 feuillets. 22 sur 17 centimètres. Cartonnage.

52. **Arabe 6223.**

Traité d'incantations.

Bon neskhi marocain, daté de 1170 de l'hégire (1756 de J.-C.). 17 feuillets. 20 sur 14 centimètres. Cartonnage.

53. Arabe 6224.

كتاب المدخل في علم احكام النجوم Traité d'astrologie.

Ce livre, dont la copie n'est pas terminée, est différent de celui qui existe dans le fonds arabe, sous le n° 2589 et qui, suivant Hadji-Khalifa, fut composé en 357 de l'hégire, par Abou Nasr el-Koummi el-Hasan ibn Ali; il paraît différent également de celui que Goushyar ibn Lebban el-Djili a écrit sous ce titre (Hadji-Khalifa, *Dict. bibl.*, tome V, page 475); un ouvrage du même titre a été écrit par le célèbre Abou Ma'shar.

Bon neskhi du XVIIIe siècle. 85 feuillets. 21 sur 16 centimètres. Cartonnage.

54. Arabe 6225.

1° Traité d'astrologie par Yahya ibn Mohammed el-Khattab el-Maliki.

Cet opuscule est destiné, d'après ce qui est dit dans l'introduction, à donner le lieu où se trouvent le soleil et la lune pour tous les jours que l'on veut en se servant du calendrier copte, syriaque ou grec; il consiste uniquement en tableaux.

2° Traité de cosmographie sans titre ni nom d'auteur, traitant des mois musulmans, des signes du zodiaque, des étoiles, des climats, et se terminant par des tableaux qui ont été calculés pour les années 1085-1336 de l'hégire.

Bon neskhi copié en 1103 de l'hégire (1691 de J.-C.), par Hoseïn ibn Ahmed ibn Mohammed Shems. 14 feuillets. 20 sur 14 centimètres. Brochure.

55. Arabe 6226.

Le poème de la Borda du sheïkh Bousiri.

Bon neskhi à encadrements rouges, du commencement du XVIIIe siècle. 18 feuillets. 26 sur 16 centimètres. Cartonnage.

56. Arabe 6227.

Commentaire des sept Moallakas, par le kadi Abou Abd Allah el-Hoseïn ibn Ahmed el-Zauzéni.

Le volume est incomplet de la fin et porte de nombreuses gloses, surtout au commencement.

Bon neskhi du commencement du XVIIIe siècle. 119 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Reliure orientale en cuir noir.

57. **Arabe 6228.**

Divan de el-Razi Mohammed el-Mousévi, qui est qualifié dans le présent exemplaire de نقيب الاشراف ou surintendant des Alides.

Ces poésies, dont une très grande partie sont historiques, traitent principalement des événements qui se sont passés dans le royaume des Bouyyides, dans le dernier quart du quatrième siècle de l'hégire.

Assez bon neskhi daté de 1286 de l'hégire (1869 de J.-C). 328 feuillets. 30 sur 20 centimètres. Reliure orientale en cuir rouge.

58. **Arabe 6229.**

Divan du curé الخورى Nicolas Saïgh, supérieur des moines du couvent de Saint-Jean l'Évangéliste مار يوحنا شوير القاطنين dans le pays des Druzes.

Ce recueil de poésies est rangé d'après les rimes et dans l'ordre de l'alphabet arabe ; l'auteur en a composé la majeure partie au commencement du XVIIIe siècle, vers 1725.

Bon neskhi copié à Constantinople, en 1810, par un scribe arménien nommé Kerbakourouanis Ferabagdan? 298 pages. 21 sur 15 centimètres. Reliure en cuir noir.

59. **Arabe 6230.**

غنيمة العبد المنيب فى التوسل بالصلاة النبى الحبيب Litanies en l'honneur de Mahomet, par Abous-Saadat Mohammed ibn Mohammed ibn Ahmed ibn Mohammed ibn el-Hoseïn ibn-Nasir ibn Amrou el-Dér'î.

Ces litanies sont divisées en vingt-huit chapitres, dont chacun rime sur une des lettres de l'alphabet arabe. Elles sont suivies par des vers de l'imam el-Yousi, élève de l'auteur, et de quelques vers écrits à la louange du *Ghanimet* par Aboul-Hasan el-Seyyid Ali ibn Mohammed ibn Nasir.

Bon neski à encadrements rouges, copié en 1111 de l'hégire (1699 de J.-C.), par Abd el-Latif ibn Ramazan el-Azhari. 69 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Cartonnage.

60. **Arabe 6231.**

Les fables d'Ésope, précédées d'une vie de ce philosophe.

Bon neskhi du milieu du XIXe siècle. 298 pages. 20 sur 15 centimètres. Cartonnage.

61. **Arabe 6232.**

امثال لقمان الحكيم Les quarante et une fables de Lokman.

D'après la souscription, ce manuscrit a été copié à Paris, pour Marcel; il est de la main de Michel Sabbagh.

Bon neskhi copié en Germinal an II, ou Zoul-hidjdja 1217 (1802 de J.-C.). 23 feuillets. 20 sur 16 centimètres. Cartonnage.

62. **Arabe 6233.**

Les Séances de Hariri.

Beau neskhi vocalisé, daté de l'année 693 de l'hégire (1293 de J.-C.). 297 feuillets. 25 sur 16 centimètres. Reliure turque en cuir vert doré.

63. **Arabe 6234.**

Les Séances de Hariri.

Exemplaire composé de deux parties dont la première, la plus ancienne, est écrite dans un bon neskhi syrien du dernier tiers du XIIIe siècle, et l'autre dans un neskhi turc assez négligé, du XVIIIe siècle. Manuscrit de 331 feuillets. 18 sur 15 centimètres. Cartonnage turc recouvert de toile verte.

64. **Arabe 6235.**

المستطرف من كلّ فنّ مستظرف Recueil d'anecdotes, par Shihab ed-Din Mohammed ibn Ahmed el-Abshihi.

Il y a dans ce volume des parties qui ont été refaites.

Bon neskhi copié par Molla Ahmed el-Baghdadi, en 1235 de l'hégire (1819 de J.-C.). 419 feuillets. 22 sur 16 centimètres. Reliure orientale en cuir rouge.

65-68. **Arabe 6236-6239.**

Le même ouvrage.

Exemplaire en quatre volumes; le quatrième volume comprend deux autres traités; le premier est une *makâma* intitulée نطق السّيط بالدرر واليواقيت qui a pour auteur le célèbre maronite Ahmed Faris qui se convertit à l'Islamisme; le copiste déclare avoir copié cet opuscule sur le manuscrit original. Le second ouvrage porte le titre de كتاب الكواكب المضية فى جمع النوادر البهية; c'est un recueil d'extraits de plusieurs ouvrages, principalement historiques et anecdo-

tiques, qui a été formé par Yohanna ibn Yousouf Varsi el-Fransisi qui avait copié, pour son usage personnel, le *Mostatref* et le *Natk el-Sit*.

Bon neskhi des XVIIe et XVIIIe siècles ; les lacunes des trois premiers volumes ont été comblées par le français Yohanna ibn Yousouf Varsi (?), qui a écrit le quatrième volume dans son entier, en 1264 de l'hégire (1847 de J.-C.). 135, 138, 134 et 108 feuillets. 20 sur 14 centimètres. Reliure en basane pleine.

69. Arabe 6240.

نسيم الصبا Anthologie en prose et en vers, en trente chapitres, par Bedr ed-Din Abou Mohammed el-Hasan ibn Aboul-Kasem Omar ibn el-Hasan ibn Omar ibn Hébib el-Shaféï († 779 de l'hégire).

Neskhi passable, daté de 1078 de l'hégire (1667 de J.-C.). 36 feuillets. 21 sur 15 centimètres. Cartonnage oriental.

70. Arabe 6241.

العود الجزايرى Récits sur l'histoire de la régence d'Alger, depuis l'époque turque jusqu'à l'époque de la conquête française, par Ali el-Seniri (?) el-Marali el-Tounisi.

Cet ouvrage a été composé pendant un séjour de plus d'un an que l'auteur fit à Mustapha, près d'Alger, il est divisé en dix-neuf séances (*medjlis*) ; le présent exemplaire est orné d'une très grande quantité d'enluminures aussi prétentieuses que médiocres.

Bon neskhi maghrébin du dernier tiers du XIXe siècle. 162 feuillets. 36 sur 22 centimètres. Reliure algérienne en maroquin vert doré.

71. Arabe 6242.

روض الاخيار المنتخب من ربيع الابرار Anthologie littéraire dont le plus grand nombre des éléments sont empruntés au *Rébi el-ébrar* de Zamakhshari, par Abou Ahmed Mohammed ibn Kasim ibn Yakoub († 940 de l'hégire).

Cette anthologie est divisée en cinquante chapitres, dont la liste est donnée en tête du manuscrit avec le renvoi à la pagination orientale ; elle fut dédiée par son auteur au sultan ottoman Sélim-Khan, fils de Bayézid-Khan, fils de Mohammed-Khan. D'après une note marginale de ce manuscrit, Abou Ahmed Mohammed est né à Amasia, en Shaaban 864, et il termina l'étude des sources de la jurisprudence en 888. Les marges de ce manuscrit sont couvertes de notes.

Bon nestalik turc, copié par un certain Ismaïl ibn Moustafa, en 1003 de l'hégire (1594 de J.-C.). 196 feuillets, plus cinq feuillets préliminaires pour la table. 20 sur 12 centimètres. Reliure turque en maroquin brun estampé.

72. Arabe 6243.

قصة تيلماك ابن اوليس الحكيم Traduction des Aventures de Télémaque de Fénelon, par Elias ibn Faredj el-Halébi el-Byzanti, faite à Constantinople en 1812.

Cet ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle se trouve un abrégé de l'histoire de la guerre de Troie et des aventures d'Ulysse ainsi qu'une liste des dieux de la mythologie hellénique.

Manuscrit autographe; bon neskhi turc daté de Constantinople, 1812 de l'ère chrétienne. 536 pages. 18 sur 11 centimètres. Reliure en cuir noir.

73. Arabe 6244.

Manuscrit comprenant un fragment d'une poésie rimant en *ya*, et la fin d'un traité qui paraît être un abrégé d'une histoire des prophètes de l'Islamisme. La dernière histoire complète est celle du prophète Salih.

Bon neskhi; celui du premier fragment est du XVIIIe siècle; celui du second du commencement du XVIe; 14 feuillets. 21 sur 13 centimètres. Brochure.

74. Supplément persan 1634.

Modèles de calligraphie en écriture talik de la main du grand vizir Méhémet Kibrizli.

Très belle écriture talik datée de l'année 1272 de l'hégire (1855 de J.-C.). 18 feuillets. 21 sur 14 centimètres. Demi-reliure.

75. Supplément persan 1635.

Recueil de modèles d'écriture persane en nestalik et en talik. Les meilleurs morceaux de ce recueil sont signés par Imad el-Hoseïni, Mir Ali, Asad Allah Shirazi, XVIIe-XIXe siècles; 60 feuillets collés sur carte et contenus dans un portefeuille en carton de 35 sur 24 centimètres.

76. Supplément turc 1242.

Recueil de modèles de calligraphie en écriture talik vocalisée.

Talik d'une bonne main turque du XIXe siècle; manuscrit formé de feuilles de papier rose collées en forme de paravent. 22 sur 14 centimètres. Cartonnage turc.

PIERRE-CAMILLE LE MOINE

ET SON FILS

Archivistes au XVIIIe siècle

(NOTES COMPLÉMENTAIRES)

I.

Addition à la notice sur Pierre-Camille Le Moine

Dans l'énumération qu'il a faite des travaux de ce méritant archiviste du XVIIIe siècle, M. Maurice Lecomte a cité (*Bibliographe moderne*, 1906, p. 39) le Code capitulaire du chapitre cathédral de Toul, rédigé en 1764; mais il a oublié une œuvre beaucoup plus importante, exécutée pour le même chapitre de 1757 à 1763, l'inventaire analytique de ses archives, également intéressant pour les archivistes, auxquels il donne un modèle achevé de ce genre d'ouvrage, et pour les historiens, auxquels il fournit de précieux renseignements. Ce répertoire, tout à fait remarquable, se compose de six registres grand in-folio (51 centimètres de haut sur 34 de large), solidement reliés en veau plein, comptant respectivement 120, 191, 120, 81, 238 et 157 feuillets d'un papier très épais et de qualité supérieure, couverts d'une écriture assez grosse, soigneusement moulée, lisible comme de l'imprimé. Et de la même écriture est tracée à la première page de chaque volume une attestation précieuse, car elle ne laisse aucun doute sur l'auteur de ce beau travail. Voici celle du premier volume de l'inventaire, les attestations des au-

tres volumes sont semblables, sauf quelques variantes de détail, et la date, qui change chaque fois, naturellement :

Je soussigné, archiviste et secrétaire de l'église de Toul, certifie en mon âme et conscience avoir fidèlement extrait tous les titres énoncés en ce présent volume, n'avoir aucunement altéré le sens, ni soustrait aucune clause ou titres contraires aux intérêts de la compagnie. A Toul, ce 10 août 1757. Le Moine, de Paris, des académies de Metz et de Rouen, archiviste et secrétaire de l'église de Toul.

Mentionnons tout de suite que ces volumes étaient restés longtemps, on ne sait pourquoi, à la bibliothèque municipale de Toul; en 1885 et 1886, ils ont été réclamés et obtenus pour les archives du département de Meurthe-et-Moselle, et placés à la fin de la série G, sous les cotes G 1384 à 1389. Henri Lepage, alors archiviste de ce département, les décrivit assez longuement dans ses rapports annuels de 1885 et 1886, imprimés à la suite des délibérations du Conseil général. Depuis, nous en avons fait l'objet, dans l'inventaire sommaire des archives de Meurthe-et-Moselle, d'un second supplément à la série G. Ce supplément a été imprimé en 1892 et forme un cahier de vingt-deux pages; il entrera dans un volume à composer et à faire paraître ultérieurement, mais on peut se le procurer dès maintenant. Nous renvoyons à ce travail et aux rapports de Lepage ceux qui désireront plus de détails sur cette œuvre de Le Moine, sur le plan d'après lequel il a classé les documents et sur sa façon de les analyser. Disons seulement que cet inventaire savant et consciencieux fait grand honneur à Pierre-Camille Le Moine, et qu'en l'ignorant, on n'a qu'une idée bien incomplète de son érudition très réelle, de sa remarquable activité, des services enfin qu'il a rendus et rend encore aux études historiques.

E. DUVERNOY.

II.

Les dix dernières années de la vie de Pierre-Camille Le Moine

Après une existence aussi laborieuse que celle dont M. Maurice Lecomte nous a présenté le tableau, il semble que Pierre-Camille Le Moine aurait pu se reposer et passer sa vieillesse dans une retraite honorable. Mais la Révolution survint après qu'il eut accompli ses dernières investigations d'archives au chapitre, et dans les abbayes de Reims et des environs ; il resta alors sans grandes ressources, vraisemblablement, dans cette ville durant les premières transformations politiques (1789-1790), maintenant toutefois sa réputation d'homme de loi et l'intégrité de sa vie. Aussi, les assemblées primaires de Reims, convoquées au 31 janvier 1791 et restées en permanence jusqu'au 4 février suivant, purent l'élire à l'un des trois postes de juge de paix de Reims (3e canton), en même temps que deux autres avocats de cette ville, Patouillart de Chevrières et Decorbie [1].

Le premier renouvellement de ces magistrats eut lieu du 2 au 7 décembre 1792, en exécution du décret exceptionnel du 19 novembre même année. Ils furent réélus tous les trois.

Le 22 brumaire an II, le représentant du peuple Bo, de passage à Reims, destitua les juges de paix des 1er et 2e cantons, et conserva Le Moine au 3e. Par son arrêté du 7 germinal an III, le représentant du peuple Albert rétablit les deux magistrats révoqués et conserva de même Le Moine à son poste [2].

Sous le Directoire, aux élections des 10-18 brumaire an IV et à celles des 1er-14 germinal an VI, les trois magistrats furent de nouveau réélus. C'est ainsi que Le Moine se trouvait encore en

1. Ce renseignement et les suivants, tirés des archives du greffe du tribunal, nous ont été très obligeamment communiqués par M. Gustave Laurent, conseiller municipal de Reims.

2. Les *Almanachs de Reims* confirment la permanence de Le Moine au même poste, années 1791, p. 44, 1793, p. 50, et 1794, p. 35 (Bibliothèque de Reims).

fonctions lors de son décès, le 10 germinal an VIII (1er avril 1800), et il fut remplacé, sous le Consulat, le 25 brumaire suivant, par Maximilien Gouilliart, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en résidence à Reims.

L'acte de décès nous apprend que Le Moine, natif de Paris, âgé de soixante quinze ans, habitait la rue du Cerf (aujourd'hui rue Pasteur), contiguë à l'ancienne abbaye de Saint-Remi ; l'un des déclarants est le greffier de la justice de paix, et il n'est pas fait mention de fils ni de parent du défunt. Celui-ci est indiqué comme « veuf en première noce d'Anne-Thérèse Rochard » et « époux en seconde noce de la citoyenne Louise Dosches [1]. » Ce sont là tous les renseignements contenus en l'acte, mais ils suffisent à nous instruire sur la fin d'une carrière qui s'écoula certainement, comme la première, dans la simplicité et la modestie laborieuse d'un érudit sans reproche.

D'après ces données, la lettre qui termine l'article de M. Maurice Lecomte doit être attribuée à Le Moine père, non au fils : elle a dû être écrite par lui bien antérieurement à la Révolution; elle témoigne, en effet, de la profonde gratitude de cet archiviste envers la congrégation de Saint-Maur qui existait encore, et au sein de laquelle il aurait voulu entrer. Il y parle de son père (nommé sans doute comme lui Camille), dont il recommande la mémoire à son correspondant, religieux bénédictin dans une abbaye de Lorraine, alors qu'il était archiviste de l'église de Toul.

La bibliothèque de Reims ne possède aucune lettre de Le Moine dans ses collections d'autographes, mais il en existe quelques-unes aux Archives de la ville, relatives à ses travaux et à ses fonctions. Elles n'ont pas encore été réunies ni analysées, non plus que la collaboration de Le Moine aux *Affiches de Reims*, par Havé. Il y aurait là matière à un supplément nouveau.

HENRI JADART.

1. Mairie de Reims, registres de l'état civil, an VIII, 1799-1800, fol. 139.

NÉCROLOGIE

ANATOLE CLAUDIN

Avec ce libraire-antiquaire dont le nom fut universellement connu, avec cet homme passionné pour son métier et pour tout ce qui touchait aux antiquités typographiques de la France, disparaît une figure originale, un type de bibliographe fureteur qui savait admirablement tirer parti de ses découvertes. Ses premiers travaux sur Neumeister firent sensation; ils datent de 1880. Pendant un quart de siècle, il a accumulé livres et brochures sur des questions d'histoire de l'imprimerie, où il était passé maître, malgré les lacunes de son instruction première; aussi fut-il chargé de préparer et de publier cette *Histoire monumentale de l'imprimerie en France* qu'un autre devra terminer. Il est décédé le 27 février dernier. On a reproché à Claudin de se parer parfois de plumes qui ne lui appartenaient pas, et de voir d'un œil peu favorable les érudits qui s'aventuraient sur un terrain qu'il voulait se réserver à lui seul; mais la postérité saura oublier ces défauts et reconnaître surtout les services qu'il a rendus à la bibliographie comme auteur et comme libraire. Certains catalogues de ventes (Rochebilière et autres) qu'il a rédigés sont en effet des modèles du genre; et la Bibliothèque nationale lui est redevable de fructueuses et avantageuses acquisitions.

GIUSEPPE MAZZATINTI

Lorsque, il y a vingt ans, je fis la connaissance, à Paris, de Mazzatinti qui rédigeait alors son catalogue des manuscrits italiens des bibliothèques de France, il m'apparut comme un travailleur obstiné, zélé, capable. L'avenir n'a point démenti cette opinion première, mais il est mort jeune encore, le 17 avril dernier, sans avoir donné toute la mesure de son érudition. Bien que confiné (volontairement) dans une petite ville de l'Émilie, Forli, où d'ailleurs il était né, et où il était à la fois professeur et bibliothécaire, il avait compris toute l'importance des archives municipales et ecclésiastiques d'Italie, et entrepris de les faire connaître par un vaste répertoire sommaire dont malheureusement trois volumes et demi ont seulement paru. Amateur d'art et diseur élégant, il savait aussi l'art de la conférence littéraire, où on l'appréciait fort. Il laisse beaucoup d'amis, unanimes à le regretter. H. S.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Abyssinie. — L'usage en Abyssinie n'était pas, aux siècles passés, de rédiger les actes sur des feuillets détachés pour les conserver dans les archives, mais seulement de les transcrire sur les pages blanches des manuscrits. Tel est le principe formulé par J. Guidi, dans une communication faite au congrès des sciences historiques de Rome, en 1903 (*Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, vol. III, p. 651-698, paru en 1906). Il en résulte que l'on doit apporter à la description des manuscrits abyssins un soin tout particulier, et qu'il ne faut pas se contenter, dans les catalogues, de signaler les textes littéraires ou liturgiques qui constituent le manuscrit proprement dit. Les catalogues des manuscrits abyssins de Berlin et d'Oxford ne rendent aucun compte des pièces annexes des manuscrits; c'est à peine si celui du Musée britannique les mentionne; le catalogue de la Bibliothèque nationale par Zotenberg est, à ce point de vue, plus satisfaisant. A l'appui de ces considérations sur le mode de conservation de textes qui constituent généralement des documents d'archives, M. Guidi a publié 146 documents transcrits sur les dix derniers feuillets d'un évangéliaire de l'église Hamara Noh de Gondar, conservé au Musée britannique. A. V.

Allemagne. — L'histoire des archives diocésaines de Breslau a été écrite par J. Jungnitz, dans la *Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens*, XXXIX (1905).

— Le dernier volume de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, XXI (1906), contient un rapport sur la mise en ordre des archives des villes, paroisses, communautés, etc., du pays de Bade; et en outre l'analyse des archives des communes du district de Sinsheim, ainsi que l'inventaire des archives particulières du comte de Berlichingen à Neunstetten près Boxberg. Dans ce même volume (p. 323-344), biographie (par K. Obser et Dr Sopp) du dernier archiviste du grand-duché de Bade, Alfr. von Weech (1837-1905), qui dirigeait le service depuis 1885.

Autriche-Hongrie. — M. L. Ovary a fourni au congrès international des sciences historiques de Rome, en 1903 (*Atti del congresso inter-*

nazionale di scienze storiche, vol. III, p. 545-547, paru en 1906), des renseignements sur l'organisation matérielle de la section des archives diplomatiques aux archives de l'État de Hongrie.

France. — On nous saura gré sans doute de publier les articles qui constituent le chapitre V (Archives ecclésiastiques et bibliothèques) du règlement organique du Conseil d'État, promulgué au mois de mars dernier, à propos de la séparation des Églises et de l'État :

Art. 20. — Lorsqu'il y a lieu de procéder à l'inventaire prescrit par le dernier paragraphe de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905 pour les archives et bibliothèques des établissements ecclésiastiques, ainsi que pour celles qui étaient détenues par les anciens titulaires ecclésiastiques à raison de leurs fonctions, un arrêté préfectoral désigne à cet effet l'archiviste départemental ou toute autre personne compétente ; l'inventaire est dressé en présence soit des représentants légaux des établissements ecclésiastiques, soit des anciens titulaires ecclésiastiques ou eux dûment appelés dans les formes prévues par l'article 2 du décret du 29 décembre 1905.

Art. 21. — L'inventaire des archives porte sur :

1° Les titres et papiers visés par les lois des 7 messidor an II et 5 brumaire an V ;

2° Les registres paroissiaux antérieurs à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la tenue des actes de l'état civil, et notamment ceux détenus par les anciens titulaires ecclésiastiques dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes ;

3° Tous les autres titres ou papiers provenant de l'État, des départements ou des communes.

Art. 22. — Les documents précités sont remis, suivant les cas, au préfet ou au maire pour être versés dans les dépôts publics.

Cette remise, constatée par procès-verbal, doit être effectuée par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques au plus tard au moment de la suppression de ces établissements, et par les anciens titulaires ecclésiastiques dans les six mois qui suivront la publication du présent décret.

Art. 23. — Après inventaire des bibliothèques, la reprise par l'État, les départements ou les communes des livres et manuscrits leur appartenant a lieu suivant procès-verbal dressé d'un commun accord ou, en cas de contestation, sur le vu de la décision judiciaire intervenue.

Les autres livres et manuscrits contenus dans les bibliothèques sont transmis aux associations cultuelles, conformément aux règles applicables à l'attribution des biens des établissements ecclésiastiques.

Art. 24. — Les documents, livres et manuscrits attribués à des associations cultuelles ou laissés aux anciens titulaires ecclésiastiques peuvent être classés, en vertu de la loi du 30 mars 1887 et de l'article 16

de la loi du 9 décembre 1905, dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

— Les Archives nationales ont reçu récemment un versement considérable provenant des bureaux de la direction des Beaux-Arts, qui avaient conservé une grande partie de leurs archives. L'état et la classification des dossiers ne permettent pas encore leur communication au public ; disons seulement que l'on y trouvera des séries assez complètes (pour la plus grande partie du XIXe siècle) sur les commandes d'art et acquisitions (dep. 1811), les répartitions d'ouvrages d'art, les souscriptions, les demandes de travaux, les fêtes et cérémonies, les écoles des beaux-arts et des arts décoratifs de Paris et de province, les théâtres de Paris (manuscrits des pièces jouées), les théâtres départementaux (enregistrement des correspondances), etc.

— M. Ch. de La Roncière a esquissé dans le Compte rendu de la 34e section (Cherbourg, 1905) de l'Association pour l'avancement des sciences (p. 1040-1044), un projet de bibliographie des sources manuscrites de l'histoire de la marine française; on trouvera dans cette notice des renseignements sommaires sur les anciennes archives maritimes, dont les épaves se rencontrent dans quelques dépôts départementaux, à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, dans les archives des ports, dans la bibliothèque du ministère de la marine, dans celle du Dépôt des cartes et plans, dans celles du port et de l'hôpital maritime de chaque port de guerre, dans les archives notariales et même dans des chartriers de famille. Nous sommes heureux d'annoncer à cette occasion la publication prochaine, dans la collection du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, d'un volume consacré aux bibliothèques de la marine, et préparé par M. de La Roncière. A. V.

ALLIER. — Les minutes d'une étude notariale de Lurcy-Lévy sont entrées au dépôt départemental; elles forment 68 liasses du XVIe siècle à 1800, dont il sera donné un état sommaire conformément au désir de Me Mage, déposant. L'archiviste a opéré le classement de la série N et des papiers du service des mines récemment versés (série S); il a également classé les papiers de l'ancienne seigneurie de Gayette (dep. 1223), qui sont conservés dans les archives hospitalières de cette localité. — De Saint-Pourçain ont été réintégrés plusieurs registres d'administration municipale pour la période révolutionnaire.

ALPES (BASSES-). — Il a été dressé un état sommaire des archives anciennes et révolutionnaires de quatre dépôts municipaux importants : Castellane, Forcalquier, Mezel et Reillane.

ARDENNES. — Le dépôt départemental a reçu des documents provenant du bailliage du marquisat de Montcornet, et s'est enrichi, par voie de réintégration, de papiers des justices de Ham et Aubrives,

Pailly, Pure et Sailly, et des fabriques de Ham, Pure et Sévigny-Waleppe.

AUBE. — MM. J. Vernier et le duc de Broglie ont fait paraitre les tomes III et IV de la *Correspondance inédite de Victor-François duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de Saxe*, pour servir à l'histoire de la guerre de Sept Ans, d'après les documents conservés aux archives de l'Aube (Paris, 1905-1906).

CALVADOS. — Les dons aux archives départementales sont toujours fréquents ; les plus récents comportent des documents sur les familles de Bayeux, et des registres de fabrique et d'obits de la paroisse Saint-Patrice de Bayeux ; des documents sur Isigny et la correspondance des familles Hébert et Le Chartier (d'Isigny) pendant la Révolution ; le fragment d'un censier de la seigneurie de Bretteville-sur-Bordel ; des pièces relatives à Ouilly-le-Basset et à la famille Vindac de Maisy, à la seigneurie de Pierrepont ; l'inventaire des biens de Jacques de Launay, curé de Saint-Siméon (Eure), en 1620 ; l'état civil de la commune de Cambes pour les années 1760-1792, trouvé dans un fourneau ; la suite des papiers Surlaville ; un registre des délibérations du Comité de surveillance de Fontenay-le-Marmion en l'an II. -- Une des dernières acquisitions a enrichi le même dépôt de l'intéressant chartrier de Noyers.

CHARENTE. — Les archives des sous-préfectures de Barbezieux et Confolens ont été versées aux archives départementales. Un lot de documents historiques, provenant sans doute de la collection de feu l'abbé Michon, a été acquis.

CHER. — L'archiviste s'est occupé du classement de la série Q. Dons à signaler : titres de propriété de Laurence Fauconnier, femme du notaire Jean Ragueau, de Bourges (1537-1558), anciens papiers de la terre d'Aubigny-sur-Nère (1748-1840), avec un inventaire des titres du prieuré de la Trinité d'Aubigny, rédigé en 1757, et archives de l'École normale d'instituteurs de Bourges (1833-1893). — Dans sa tournée d'inspection, l'archiviste constate « la négligence avec laquelle l'on conserve dans certains endroits les documents anciens, et qui devrait être sévèrement réprimée, car elle peut causer de sérieux préjudices aux communes et aux particuliers » ; il déplore surtout l'état où se trouve le dépôt de Saint-Amand-Montrond, cependant riche en titres de l'ancien régime et surtout en archives révolutionnaires.

CÔTE-D'OR. — Diverses réintégrations ont été opérées : registres d'arrêtés de l'administration cantonale (an IV-an VIII) de Mirebeau, de Pluvault et de Saint-Julien. Elles seront prochainement suivies de la réintégration des dossiers de l'administration du district d'Arnay-le-Duc. D'anciens registres paroissiaux en double, retrouvés à Bellenot, Chaudenay-le-Château, Colombier et Labussière-sur-Ouche, ont également

été versés au dépôt départemental. — L'archiviste propose que ce dépôt donne asile aux archives des petites communes rurales, souvent mal tenues, comme mesure conservatoire et dépourvue d'inconvénients (sauf exceptions motivées). Diverses pièces intéressantes existent dans les mairies de Marcilly-Ogny, Pouilly-en-Auxois, Éguilly, Foissy, Écutigny, Chailly, Sainte-Sabine, Veuvey-sur-Ouche.

Finistère. — M. l'abbé J. Téphany vient de publier : *Le registre communal de Camaret-sur-Mer pendant la Révolution et les quelques années qui suivirent* (Quimper, 1906, in-8 de xxxi-236 p. et fig.).

Indre. — M. T. Massereau a examiné sur place les registres paroissiaux des dix-neuf communes du canton de La Châtre et leur a consacré des notices qui comprennent, outre une description des registres, des notes analytiques intéressantes (*Étude analytique et historique sur les registres paroissiaux des dix-neuf communes du canton de La Châtre (Indre)*, dans le *Bulletin de la Société académique du Centre*, 1904 et 1905). On ne saurait trop souhaiter que M. Massereau étendit son enquête à d'autres cantons du département, et que son exemple fût suivi par des membres d'autres sociétés savantes. Une enquête générale sur les archives des petites communes ne peut être menée à bien que par les érudits locaux ; elle est inscrite au programme du Congrès annuel des Sociétés savantes, élaboré par le Comité des travaux historiques ; mais sur ce point, comme sur tant d'autres, l'on fait la sourde oreille en province, l'on travaille sans programme, et l'on publie sans ordre le fruit des recherches, plus ou moins originales, suggérées par la fantaisie de chacun.

Lot-et-Garonne. — On construit à Agen un bâtiment spécial pour les archives ; la dépense prévue est de 170,000 francs ; « son isolement, sa terrasse, ses colonnes en ciment armé le mettent à l'abri de l'incendie ; ses planchers en fonte ajourée formant balcon autour des travées et permettant de prendre les dossiers sans le secours d'échelles ou d'escabeaux, le monte-charge prévu dans les devis, les fenêtres larges et hautes, la disposition des rayons et des bureaux le rendent bien moderne et très confortable ; ses 7000 mètres de rayonnage permettront de classer tous les documents dans un ordre parfait. » — M. Daurée de Prades a offert un registre des délibérations de la commune de Puymirol (1634-1639) et une importante série de papiers de famille, très intéressants pour l'histoire de l'administration municipale d'Agen sous l'ancien régime. — Des archives communales ont été réintégrés divers documents des administrations cantonales révolutionnaires d'Astaffort, Layrac et Penne. L'archiviste signale aussi l'existence de fonds révolutionnaires dans les mairies de Bruch, Layrac, Astaffort et Penne.

Meuse. — Les fonds révolutionnaires conservés au greffe du tribunal de Saint-Mihiel (tribunal civil et tribunal criminel du département, tri-

bunaux des districts et de correctionnelle) ont été versés au dépôt départemental et classés, ainsi que les papiers de l'ancienne maîtrise des eaux et forêts de Saint-Mihiel, transmis par l'inspection des forêts de Commercy (32 reg. et 5 liasses, années 1723-1790). Des archives communales de Commercy réorganisées on a réintégré les comptes de la fabrique de Lérouville (1684-1789) et de la confrérie de charité du même lieu (1750-1751), les comptes des syndics de Pont-sur-Meuse (1749-an III), des documents relatifs à la commune de Vignot. — On va imprimer l'inventaire des archives communales de Bar-le-Duc ; celles de Commercy ont été classées et réparties en trente-six cartons. A Corniéville, Euville, Frémeréville, Gironville, Givrauval, Jouy-sous-les-Côtes, Vertuzey, Vignot, quelques titres anciens.

NORD. — M. l'abbé Th. Leuridan, poursuivant son enquête sur l'état des archives communales dans le département du Nord, a publié dans le tome XXIV, année 1904 (paru en 1905), des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, les inventaires sommaires des archives communales antérieures à 1790, de Lomme (p. 5 à 62) et de Fournes (p. 63 à 120). A Lomme, le greffe de la commune ne possède plus que des registres de baptêmes, mariages et sépultures, de 1567 à 1568 et 1605 à 1790, mais les archives de la paroisse (au presbytère) comprennent 94 registres ou cahiers et près de 250 pièces (XVIe-XVIIIe siècles). A Fournes, les archives de la commune comprennent, pour la partie ancienne, 68 registres ou cahiers et une trentaine de pièces (XVIIe-XVIIIe siècles).

SAÔNE-ET-LOIRE. — Dons récents aux archives départementales : documents des XVIIe-XVIIIe siècles sur Sevrey, Saint-Loup-de-Varennes et Irley, registre de la justice seigneuriale d'Audour et Frouges (1631-1634). Acquisitions : titres relatifs aux familles du Charollais, livres de raison du Mâconnais, divers factums, documents sur le poète Pontus de Thiard et l'église de Verdun-sur-le-Doubs, curieuse pièce sur l'attitude de Lamartine dans la journée du 23 juin 1848. Réintégrations : papiers concernant l'église de Vindecy et un domaine sis à Perreuil ; registres de délibérations de l'administration cantonale de Saint-Sorlin (ans III-VIII).

SEINE. — Le volume intitulé : *Préfecture de la Seine ; monographies des services départementaux* (Paris, impr. municipale, 1904, in-8), contient, p. 80-168, une importante notice sur le service des archives de la Seine, qui commença à fonctionner en février 1791, en même temps que l'administration du département de Paris. On y examine successivement la constitution et les attributions du service, le mouvement et le développement du personnel, les versements, dons, achats et cessions qui l'ont enrichi, les modes de conservation employés, les résultats obtenus par l'inspection des archives communales et hospitalières, le fonctionnement actuel du service. Cette monographie rétrospective

et statistique, rédigée avec le plus grand soin, est une excellente contribution à l'histoire des archives.

VAR. — De M. E. Poupé, dans la *Révolution française*, mars 1906, p. 233-238, une notice sur les fonds révolutionnaires du greffe du tribunal de Draguignan : elle donne le sommaire des mille dix-neuf dossiers qui constituent l'ensemble du dépôt, où quelques rares lacunes sont constatées.

Grande-Bretagne. — Parmi les plus récentes publications dues à l'administration du Record Office, il faut citer : *List of Admiralty records preserved in the P. R. O.* (London, 1904; in-8 de 248 p.), qui forme le n° XVIII des « Lists and Indexes »; — *Calendar of Inquisitions post mortem and other analogous acts preserved in the P. R. O.*, I (London, 1904), relatif au règne de Henri III; — *Papal letters; Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland*, VI (London, 1904), relatif aux années 1404-1415; — *Henry III, Charter Rolls*, I (London, 1904), comprenant les années 1226-1257; — *State Papers Calendar; America and West Indies* (London, 1905, pour les années 1697-1698; — *Henry IV, Patent Rolls* (London, 1905), pour les années 1401-1405.

Italie. — M. Richard Gottheil a publié, dans la *Revue des études juives* (tome L, 1906, p. 303 à 317, et tome LI, p. 114 à 128), un inventaire des archives de la communauté juive de Florence. Ces archives, tenues avec beaucoup de soin, sont assez considérables; elles remontent à 1561 et contiennent des documents imprimés et manuscrits intéressant non seulement l'histoire des juifs de Florence, mais aussi de Pise et de Livourne. A. V.

— Les chartes en langue vulgaire des archives archiépiscopales de Cagliari, au nombre de 21 (dates extrêmes : 1070-1226), sont étudiées par A. Solmi dans l'*Archivio storico italiano*, 1905, n° 2.

— Parmi les nouvelles publications de textes tirés des archives du Vatican, il convient de citer, pour la France : *Nonciature de France; Nonciatures de Clément VII*, tome I (1525-1527), par l'abbé J. Fraikin (Paris, Picard, 1906, in-8 de LXXXVII-452 p.); — pour l'Allemagne : *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken* (1585-1590), par Rob. Reichenberger (Paderborn, Schöningh, 1905; in-8 de L-482 p.), volume consacré aux nonciatures de G. Malaspina et Filippo Sega; — pour la Bohême : *Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia; V, Acta Urbani VI et Bonifatii IX* (Prag, Rivnac, 1905; in-8 de 1505 p.), publié par C. Krofta, pour les années 1397 à 1404.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Une importante monographie vient d'être mise au jour par Rob. Bruck, sur les manuscrits à miniatures des bibliothèques de Saxe : *Die Malereien in den Handschriften der Königreichs Sachsen* (Dresden, Meinhold, 1906; in-8 de VII-469 p. et fig.); elle est mise en vente au prix de 25 mk.

— D'autre part, Jos. Strzygowski a étudié les miniatures d'un curieux psautier conservé à Munich : *Die Miniaturen des serbischen Psalters der Königl. Hof- und Staatsbibliothek in München* (Wien, Hölder, 1906; in-4 de LXXXVII-139 p. et 62 pl.); le volume, remarquablement édité, vaut 42 mk. Il fait d'ailleurs partie des publications de l'Académie impériale de Vienne.

— La description du manuscrit du Miroir de Souabe (dit ms. Kraff), aujourd'hui propriété de la bibliothèque de l'Université de Giessen, a été faite d'une façon complète par L. von Rockinger, dans les *Sitzungsberichte* de la *K. Akademie der Wissenschaften zu München*, philos. Klasse, 1905, n° 2.

— Le *Skizzenbuch* d'Albert Dürer, un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque royale de Dresde, vient d'être intégralement publié par Rob. Bruck (Strassburg, Heitz, 1905; in-4 de 160 pl. et 40 pages de texte).

— Dans la collection des *Deutsche Texte des Mittelalters* (VII), qu'édite la maison de librairie Weidmann, à Berlin, a paru en 1906 (in-8 de XIII-534 p.) un nouveau volume consacré à l'Apollonius de Tyr, de Heinrich von Neustadt, d'après le manuscrit de Gotha; à la « Gottes Zukunft » et à la « Visio Philiberti », d'après le manuscrit d'Heidelberg. L'éditeur est M. S. Singer.

Autriche-Hongrie. — M. le docteur Ed. Bonnet, à qui l'on doit un travail sur l'histoire de la collection des vélins du Muséum, travail inséré dans le *Compte rendu de la session de 1902* (Montauban) de l'*Association pour l'avancement des sciences*, a communiqué à la session de 1905 (Cherbourg) de la même Association, dont le compte rendu vient de paraître (p. 500-504), les observations qu'il a eu l'occasion de faire au mois de juin 1905 (à l'exposition temporaire organisée par la « Kaiserliche Hofbibliothek de Vienne » pour le congrès international de botanique); outre deux célèbres manuscrits de Dioscoride, cette

exposition comprenait une collection de miniatures de plantes et d'oiseaux peintes dans la seconde moitié du XVIIe siècle par Nicolas Robert, N. Le Roy, N. Villemont. Ces miniatures sont des copies ou des répliques des vélins du Roi; exécutées pour Colbert en même temps que celles du Roi, elles furent achetées en 1728, quatre ans avant que le Roi eût acquis les manuscrits de Colbert, par P.-J. Mariette, pour le prince Eugène; cette collection, à la mort du prince, passa dans la bibliothèque particulière de l'empereur d'Autriche. A. V.

— A signaler une contribution de B. Ziliotto à l'étude des manuscrits grecs dans l'*Archeografo triestino*, XXX (1905), p. 3-40 : Codici capodistriani con particolare riflesso a un codice della Batracomiomachia.

— On a entrepris une description complète des manuscrits à miniatures des bibliothèques d'Autriche. Déjà ont paru deux volumes de ce *Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Oesterreich* (Leipzig, Hiersemann, 1905, in-4). Le premier est spécial au Tyrol, par Jul. H. Hermann (XVI-307 p. avec 123 fig. et 23 pl.); le second à Salzburg, par Hans Tietze (III-109 p. avec 40 fig. et 9 pl.). Leur prix est respectivement de 120 et 40 mk.

— Le dernier volume paru de la collection entreprise par la maison d'édition Sijthoff, de Leyde *(Codices graeci et latini)*, contient le célèbre *Dioscurides; Codex Aniciae Juliae picturis illustratus*, écrit et enluminé à Byzance au début du VIe siècle, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne (2 vol. in-folio de IV-284 col. avec 491 pl.; prix : 762 fr.). L'annotation a été faite par A. von Premerstein pour l'histoire du manuscrit; K. Wessely, pour la partie paléographique; J. Mantuani, pour la partie artistique; J. von Karabaček, pour les noms de plantes orientaux.

Belgique. — Sous le titre de « Peiresc et Cobergher », le P. J. Van den Gheyn étudie dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1905, n° 1, un manuscrit volé autrefois à Carpentras, et conservé aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles.

— Par les soins de M. Alph. Bayot vient de paraître (Bruxelles, Misch et Thron, 1906, in-4 de XXIII p. et 22 pl.) une reproduction photocollographique du manuscrit unique de *Gormond et Isembart* (Bibliothèque royale de Bruxelles) avec une reproduction littérale.

France. — La première réunion trimestrielle de l'*Association des bibliothécaires français* a eu lieu le samedi 30 juin, au Musée social.

La séance a été présidée par M. Deniker, assisté de MM. Michel et Martin, vice-présidents. En voici le bref compte rendu.

M. Nicaud, bibliothécaire de l'Université de Grenoble, dans une lettre adressée au Comité, insiste pour qu'on s'occupe activement de la question d'amélioration des traitements et dépose une motion tendant à ce que des démarches soient faites d'urgence, par le Comité, auprès du

ministre de l'instruction publique. M. Deniker répond que des démarches officieuses sont seules possibles actuellement ; ces démarches seront faites, elles sont même commencées, mais on ne peut, en séance publique, se tracer un programme. C'est également l'avis de M. Rebelliau.

M. Sustrac donne lecture d'une lettre et d'un rapport de M. Berthet, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Grenoble, sur les réformes des bibliothèques. M. Berthet trouve insuffisantes les réformes proposées par M. Langlois dans ses articles du « Temps ». L'État doit s'occuper de réglementer, dit-il, toutes les bibliothèques, petites et grandes. Il retrace le tableau bien connu de la situation des bibliothécaires municipaux, sans autorité, sans stabilité, et il conclut en demandant que l'État prenne la direction et la charge de ce service, comme il a pris la charge du service de l'enseignement.

Plusieurs points de ce rapport sont mis en discussion.

M. Bonnerot appelle l'attention sur la question du stage ; les stagiaires attendent leur nomination pendant de longues années sans aucune rémunération.

M. Marais cite, à l'appui, l'exemple de quelques stagiaires de la Bibliothèque Mazarine, en fonctions depuis dix et douze ans. M. Martin en compte également plusieurs dans le même cas à la Bibliothèque de l'Arsenal, mais il croit que, dans le projet de réformes, cette institution est supprimée, le stage étant réduit à six mois et devant être établi dans l'intérêt du stagiaire et non pas dans celui de l'établissement.

La question des employés des bibliothèques, c'est-à-dire d'un personnel intermédiaire entre les bibliothécaires et les gardiens, est également discutée. La Bibliothèque nationale comptait autrefois un assez grand nombre de ces fonctionnaires sous le nom de commis. De la discussion à laquelle prennent part MM. Godin, Martin, Gautier, Sepet et Sustrac, il résulte que cette catégorie intermédiaire de fonctionnaires est nécessaire ; il n'en est pas question dans le projet de loi, c'est une lacune ; il restera seulement à examiner si le même régime devra s'appliquer à toutes les bibliothèques.

M. Lelong estime que les deux catégories de fonctionnaires, seules prévues par le projet — bibliothécaires et gardiens, — seront peut-être suffisantes à Paris, mais que, dans la plupart des bibliothèques de province, des employés seront nécessaires. Dans les bibliothèques où il existe actuellement plusieurs emplois de bibliothécaires et de sous-bibliothécaires, il est à craindre que les municipalités, trouvant le tarif officiel, prévu dans la nouvelle réglementation, trop élevé, suppriment simplement les emplois de sous-bibliothécaire et ne conservent à la Bibliothèque qu'un emploi, celui de bibliothécaire, tous les autres étant tenus par des gardiens. M. Lelong insiste, en outre, sur le mode de re-

crutement prévu dans le projet. Il est unique : tout candidat aux fonctions de bibliothécaire devra, pour être admis à subir l'examen de bibliothécaire, justifier 1° d'un stage ; 2° d'un titre scientifique. M. Lelong demande que ce recrutement soit double ; il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que tout fonctionnaire qui pourrait justifier d'un service prolongé dans les bibliothèques (dix ans par exemple) puisse être dispensé de la production d'un titre scientifique pour être admis à subir l'examen de bibliothécaire.

M. Michel expose la question des retraites, question du plus haut intérêt pour les bibliothécaires municipaux. M. Gautier pense qu'il serait possible de trouver, comme le projet l'a fait pour les archivistes, un moyen d'intéresser l'État dans les versements effectués par les bibliothécaires. M. Lelong ne croit pas que le moyen appliqué aux archivistes puisse être étendu aux bibliothécaires, car le budget départemental est, dans certaines limites, un budget relevant de l'État; il n'en est pas de même des budgets municipaux.

— Les manuscrits de Lamartine, conservés à la Bibliothèque nationale, ont fait l'objet d'une étude de M. des Cognets dans les *Mélanges d'histoire littéraire* publiés sous la direction de M. Lanson (Paris, 1906, in-8).

— Un nouveau recueil manuscrit de J. J. Boissard, auteur des *Antiquitates romanae* (1595-1602), et important pour l'histoire archéologique de Rome, a été retrouvé à la Bibliothèque nationale par M. Chr. Huelsen (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, sept.-oct. 1905, p. 544-555).

— M. A. Boinet a inséré dans le *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise*, I (1905), p. 50-52, une courte note sur l'évangéliaire ayant appartenu à Antoine Loisel (ms. latin 17968) et orné de peintures carolingiennes d'origine rémoise.

— Sous le titre de : *Le maître des heures du maréchal de Boucicaut*, M. Paul Durrieu étudie, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, juillet 1906, p. 21-35, les illustrations du manuscrit français 23279 de la Bibliothèque nationale. Il semble qu'il y ait lieu de faire des réserves sur les attributions et conclusions adoptées par l'auteur de cet article.

— La *Révolution française* (sept. 1906, p. 193-205), sous la signature de M. Marcellin Pellet, appelle l'attention sur les dix-huit volumes de manuscrits de J.-J. Rousseau, qui sont conservés à la bibliothèque du Palais-Bourbon, et dont le *Journal des Savants*, en 1848, la *Nouvelle Revue*, en 1888, ont déjà longuement parlé.

— Dans l'ouvrage intitulé : *Préfecture de la Seine ; Monographies des Services départementaux* (Paris, Impr. municipale, 1906, in-8), on trouve quelques renseignements statistiques sur les bibliothèques populaires municipales de la ville de Paris, existant au nombre de 79. Elles

ont dans l'ensemble prêté, d'après le bilan du dernier exercice annuel, 1986979 volumes (dont 116470 sur place et 1870509 à domicile); dans ce nombre les romans occupent une place prépondérante (46 °/₀), tandis que les sciences et arts atteignent 14 °/₀, les voyages 9 °/₀, l'histoire 6 °/₀, les partitions musicales 3 °/₀. Le nombre des ouvrages perdus n'est pas considérable. Dans la banlieue de Paris, les bibliothèques populaires où se constate la plus grande assiduité sont celles de Saint-Mandé, Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Bourg-la-Reine, Villetaneuse, Sceaux, Clamart, Saint-Maurice, Bobigny, Malakoff, Montreuil, Charenton, Clichy, Aubervilliers, en tenant compte de l'importance de la population.

— Dans la *Revue du Tarn*, XXII (1905), p. 13-30 et 74-90, M. Masson a publié le catalogue des ouvrages légués à la bibliothèque d'Albi par A. Caraven-Cachin.

Grande-Bretagne. — M. R. Dunlop a publié dans l'*English Historical Review*, 1905, p. 309-337, un catalogue des cartes et plans imprimés ou manuscrits relatifs à l'Irlande, remontant au XVIe siècle, et conservés au Musée britannique, au Record Office, dans la bibliothèque de Trinity College (Dublin), etc. Ce catalogue, où les pièces sont décrites avec soin, comprend 107 numéros.

Grèce. — Dans la nouvelle revue Νέος Ἑλληνομνήμων, I (Athènes, 1904, in-8), M. S. Lambros a commencé la publication du catalogue général des manuscrits grecs des bibliothèques d'Athènes par celui de la bibliothèque de la Chambre des députés.

Italie. — La communication faite par le professeur L. Pastor au Congrès des sciences historiques de Rome en 1903, sur les principales bibliothèques des familles princières de Rome, vient d'être publiée dans le troisième volume des *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, p. 123-130. On trouve dans ce mémoire d'intéressants renseignements sur l'origine et l'histoire des bibliothèques Altieri, Albani, Borghese, Corvisieri, Casanate, Grimani, Ottoboni, Barberini, Chigi, Corsini, etc.

— La bibliothèque Marciana, à Venise, occupe depuis un an de nouveaux locaux, et l'inauguration a donné lieu à une publication de circonstance : *La Biblioteca Marciana nella sua nuova sede; 27 aprile 1905* (Venezia, 1906; in-4 de 117 p. et fig.), où sont réunis les discours officiels prononcés à cette occasion, et dont il importe de donner en outre le contenu : Dalla libreria del Sansovino al Palazzo ducale (1797-1812), par G. Coggiola; La Marciana nel Palazzo ducale (1812-1904), par le même; Il trasferimento della Marciana, par S. Morpurgo; le tout complété par une bibliographie de la Marciana dressée par G. Levi.

— Plusieurs manuscrits du Vatican ont été récemment l'objet de travaux spéciaux. Nous noterons : *Ein Philo-palimpsest* (*Vat. gr.*

316), par L. Cohn, dans les *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1905; — *Il codice vaticano-urbinato latino 1193*, par Ad. Cinquini (Aosta, 1905, in-8 de 64 p.), intéressant l'histoire littéraire d'Italie au XVe siècle; — *Il canzoniere Vaticano Barberino latino 3953*, publié par Gius. Lega (Bologna, 1906; in-8 de XLIX-273 p.); — *Dei poeti antichi perugini del cod. Vat. 4036*, extraits par Ern. Monaci (Perugia, 1905; in-8 de 24 p.); — et l'*Histoire de la conversion des Géorgiens au christianisme* (*codex 689 du Vatican*) du patriarche Macaire, trad. de l'arabe par Olga de Lébède (Roma, 1905; in-8 de 56 et 53 p.).

Suisse. — La bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne possède un catalogue complet en sept fascicules, paru en 1856; plus un supplément (1 vol.) pour la période de 1856 à 1886 (1886). Le directeur, M. Louis Dupraz, vient d'y ajouter un nouveau supplément pour la période de 1886 à 1902 (Lausanne, impr. Viret-Genton, 1905; 2 vol. in-8 de IV-447 et 557 p.). Le tome Ier contient une notice historique, une table alphabétique des matières et une table alphabétique des auteurs et des anonymes; le tome II est un catalogue méthodique. On possède ainsi l'ensemble de tout ce que possède cet établissement appelé à quitter très prochainement les locaux qu'il occupe depuis trois siècles. L'histoire des bibliothèques vaudoises débute très modestement, en 1419, par un legs de quelques manuscrits; le plus ancien inventaire connu date seulement de 1529; la première collection digne de ce nom disparut malheureusement avec le local qui l'abritait, incendié en 1587. M. Dupraz a consacré une très intéressante préface à rappeler les dons et héritages dont la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne a bénéficié, surtout au XIXe siècle (général La Harpe, Pidou, Ruchonnet, Rivier, Chavannes, docteur Nicolas, docteur Gondoux), les principaux manuscrits acquis ou offerts (collections Tissot, Allamand, Pellis, Ruchat, Bridel, Boisot, Gingins-la-Sarraz, Morel-Fatio, une Bible du XIIe siècle avec enluminures, manuscrits du roman de la Rose, du Miroir du monde, et de Marot, les Chroniques de Vaud du XIIIe siècle), et les conventions passées avec la Société vaudoise des sciences naturelles et l'Institut de droit international qui déposent leurs collections de livres et périodiques à la bibliothèque cantonale. Ajoutons que le crédit affecté aux achats et abonnements atteint 21000 fr. par an (il était de 5000 fr. en 1880 et de 1100 fr. en 1850), et que le personnel comprend deux bibliothécaires et un sous-bibliothécaire en dehors du directeur.

— A signaler, sur le manuscrit 55 (713) de la bibliothèque de la ville de Zurich, la très précise étude de Jacob Baldegger : *Untersuchungen über eine allemannische Evangelien-Handschrift der Stadtbibliothek in Zürich* (Halle, Karras, 1904; in-8 de II-106 p.).

— Le *Bullettino dell' Istituto storico italiano* (Roma, 1904) a publié une notice sur les miniatures qui ornent les poésies de Pietro da Eboli dans le ms. 120 de la bibliothèque de Berne.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Nouvelles bibliographies annuelles. — L'année 1905 a vu éclore plusieurs publications destinées à renseigner le public sur la littérature courante dans le domaine de plusieurs sciences : les *Chemische Novitäten; Bibliographische Monatsschrift für die neuerschein. Litteratur auf dem Gesamtgebiete der reinen und angewandten Chemie und der chemischen Technologie* (Leipzig, Fock), par livraisons mensuelles de 16 pages ; — le *Monitore bibliografico tecnico-scientifico ; rivista bibliografica mensile d'ingegneria civile ed industriale e scienze affini* (Palermo, Giantrapani), par petits fascicules in-4 depuis août ; — les *Philologiae Novitates ; Bibliographie neuer Erscheinungen aller Laender aus der Sprachwissenschaft und deren Grenzgebieten* (Leipzig, Ficker), également par livraisons mensuelles de 32 pages. — Ces sortes de publications se multiplient et on aurait tort de s'en plaindre ; toutefois, lorsqu'elles font double emploi avec des répertoires déjà existants, comme il arrive fréquemment, on a de la peine à en concevoir l'utilité pratique et même commerciale.

Le catalogue international de la littérature scientifique. — Sous ce titre, M. J. Deniker a inséré dans le *Journal des Savants*, numéro de juin 1906, p. 321-333, un article relatif à la grande entreprise bibliographique due à l'initiative de la Société royale de Londres. Cette entreprise, à laquelle la France a adhéré l'une des premières, et qui comprend des bureaux régionaux constitués dans tous les pays civilisés (excepté la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et les Républiques sud-américaines), a déjà établi environ 500.000 fiches exécutées d'après un modèle uniforme et édité depuis quatre ans plusieurs séries de volumes dont voici le cadre : *a.* Mathématiques ; *b.* Mécanique ; *c.* Physique ; *d.* Chimie ; *e.* Astronomie ; *f.* Météorologie ; *g.* Minéralogie ; *h.* Géologie ; *j.* Géographie physique ; *k.* Paléontologie ; *l.* Biologie générale ; *m.* Botanique ; *n.* Zoologie ; *o.* Anatomie humaine ; *p.* Anthropologie physique ; *q.* Physiologie ; *r.* Bactériologie. Cette série de 17 volumes comprend déjà trois premiers groupes annuels complets, et 13 ont paru pour le quatrième groupe (année 1904), car le dépouillement du Catalogue international commence au 1er janvier 1901. On a dirigé un certain nombre de critiques contre cette entreprise, et M. Deniker s'est

fait un devoir d'y répondre. En outre, l'un des plus graves est la cherté des volumes (en France, les bibliothèques universitaires sont obligatoirement abonnées par le gouvernement, et paient cet abonnement sur leur budget). On peut dire aussi que dans certains cas elle fait double emploi avec des répertoires bibliographiques existant depuis longtemps, comme le *Zoological record*, le *Zoologischer Anzeiger* et l'*Anatomischer Anzeiger*, sans être aussi complète qu'eux ; et voici déjà que l'on annonce la disparition du *Zoological record* ou plutôt sa fusion avec le Catalogue international. Une publication aussi générale ne saurait non plus être exempte d'erreurs, et il peut paraitre étrange que la centralisation de l'entreprise se fasse précisément dans un pays qui ne peut passer pour le champion de la précision bibliographique. — En dehors de ces séries de volumes paraissant à Londres, à époques indéterminées, la France publie une *Bibliographie scientifique française* (4e année, 1906), bibliographie nationale mensuelle divisée en deux sections (mathématiques, physiques et chimiques d'une part, naturelles et biologiques d'autre part) ; l'Allemagne une *Bibliographie der deutschen naturwissenschaftlichen Litteratur* (5e année, 1906), qui est bimensuelle ; et la Pologne un *Katalog literatury naukowej polskiej* (5e année, 1906), qui est trimestrielle, sous les auspices de l'Académie de Cracovie. Ce sont là autant de doubles emplois qui, évidemment, tiennent rapidement au courant du mouvement scientifique national pour la France, l'Allemagne et la Pologne, mais aussi qui grèvent inutilement les budgets souvent trop maigres des savants et des bibliothèques d'Europe.

Nouvelles bibliographies provinciales. — Les 558 premières pages du volume XLVII (1906) des publications de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (Perpignan, 1906, in-8) sont consacrées à une *Bibliographie roussillonnaise*, où les auteurs, MM. Pierre Vidal et Joseph Calmette, ont adopté un classement méthodique, avec de bons index. Un important chapitre y est réservé à la langue catalane ; les journaux locaux, dépouillés avec soin, ont fourni un appoint satisfaisant d'articles historiques ou littéraires ; les indications bibliographiques ont été très sérieusement contrôlées. Çà et là, toutefois, on peut remarquer des mentions de pages qui font défaut, soit pour des volumes, soit pour des périodiques (par exemple nos 1208-1209, 1225, 1232, 1247, 1672-1674, 2146), et regretter que les auteurs n'aient pas indiqué où ils ont vu des ouvrages peu communs, qu'ils décrivent cependant *de visu* (comme l'*Ordo* d'Antoine Gallart, no 1252).

— D'autre part, M. Marius Audin publie un *Essai de bibliographie beaujolaise ; répertoire des titres des ouvrages publiés sur l'histoire générale et spéciale du Beaujolais* (Villefranche, impr. Mercier, 1906, in-8 de XIV-128 p.), qu'il nous promet de tenir à jour par des suppléments annuels, et qui comprend aussi bien, malgré son titre trop restrictif, la climatologie, la géologie, la botanique, l'agriculture, la viticulture et la

cartographie que l'histoire proprement dite ; le classement est chronologique et les indications précises, quoique le nombre des pages ne soit jamais mentionné.

Almanachs lyonnais. — M. Garcin, bibliothécaire adjoint du Palais des arts de Lyon, a esquissé dans le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Lyon* (1905), p. 267 à 292, la bibliographie des almanachs et calendriers lyonnais, depuis l'*Almanach lunaire* de Bernard de Grannolach, de Barcelone (imprimé en 1488 par Janon Carcain), jusqu'à l'annuaire de 1876. La partie comprise entre 1711 et 1876 est plus particulièrement soignée.

Almanachs courtraisiens. — Une étude de M. G. Caulet sur le commerce des almanachs à Courtrai (*Bulletin du Cercle hist. et arch. de Courtrai,* 1905, n° 2) contient une bibliographie des almanachs parus dans cette ville de 1560 à 1786.

Pédagogie néerlandaise. — Dans le volume des *Mélanges Paul Frédéricq* (Bruxelles, 1904, in-8 de 375 p.), P. Hoffmann a publié un catalogue des ouvrages pédagogiques publiés par les auteurs néerlandais du XVI° siècle.

Anciens dictionnaires français. — Une liste bibliographique des dictionnaires, lexiques et vocabulaires français antérieurs au « Thresor » de Nicot (1606), a été donnée par Ch. Beaulieux, aux pages 371-398 du volume intitulé : *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot* (Paris, 1904, in-8).

Anciennes bibliothèques. — M. E. Henry a publié dans la *Revue historique ardennaise* de mars-avril 1905, p. 90 à 95, l'inventaire des livres du pasteur sedanais René Desmoulins, dressé en 1676, à l'occasion du décès de sa femme Anne Picart ; cet inventaire, qui contient le titre d'environ cent cinquante ouvrages, est tiré d'un minutier de notaire.

— Dans les *Études franciscaines*, février 1906, p. 210-212, le Fr. Ubald d'Alençon donne le texte de l'inventaire de la bibliothèque de l'abbaye de Longchamp (près de Paris), en 1481.

Livres clandestins en Angleterre. — L'ouvrage de Th. Graves Law : *Collected essays and reviews* (Edinburgh, 1904, in-8 de xx-406 p.), publié par les soins de P. Hume Brown, contient un chapitre sur les livres, la presse clandestine et la contrebande des ouvrages prohibés au temps d'Élisabeth.

Mélanges Proctor. — Un comité composé d'amis de Robert Proctor vient de réunir en un beau volume les opuscules que le regretté bibliographe avait disséminés dans différents recueils. La publication se

présente sous l'aspect le plus luxueux, avec de nombreuses reproductions dans le texte, cinq planches et un portrait. Elle est précédée d'une notice sur Proctor, par M. Alfred W. Pollard, et se termine par un excellent index dû à M. England. L'ouvrage est dédié à M. Léopold Delisle qui, on le sait, appréciait hautement l'érudition du défunt; il n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires et seulement pour les souscripteurs. Voici un aperçu de son contenu : Les gravures dites *Accipies* (frontispices employés par différents imprimeurs allemands du XVe siècle) ; — Marc Reinhart et Jean Gruninger ; — Les incunables de Grenoble ; — La Bible de Gutenberg ; — Aperçus sur certaines éditions des *Statuts de Henri VIII;* — Deux éditions lyonnaises de l'*Ars moriendi;* — Ulrich Ellenbog, imprimeur d'Augsbourg ; — Les types grecs du Roi et le saint Chrysostome d'Éton ; — Les premiers imprimeurs de Cologne ; — Additions aux *Annales de la typographie néerlandaise* de Campbell. (*Bibliographical Essays*, by Robert Proctor. — Printed at the Chiswick Press, London, for the donors and subscribers to the Proctor Memorial Fund, M.DCCCCV ; in-8 de XLVIII-243 p., portr. et planches).

Rééditions du Pantagruel de 1533. — La Société des Études Rabelaisiennes a édité récemment : *Pantagruel (édition de Lyon, Juste, 1533), réimprimé d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde*, par P. Babeau, Jacques Boulenger et H. Patry (Paris, Champion, 1904, in-8 de [XII-]VIII-112 p.). On y rappelle, dans l'introduction, que A. de Montaiglon souhaitait que l'on réimprimât ce volume unique, et on a réalisé ce désir exprimé depuis longtemps. — Il existe cependant une réimpression du même volume faite par A. de Montaiglon lui-même, et qui est restée totalement inconnue ; réimpression page pour page, ligne pour ligne, in-8 de 102 ff. numérotés [en réalité 94, puisque les ff. 72-79 manquent comme dans l'original] ; les ff. 97 et suiv. sont des errata et corrections de l'éditeur ; et au f° 102 v° on lit : *Achevé d'imprimer* | *à* | *Paris* | *par* | *Motteroz* | le MDCCCLXXXIII. Je tiens de source certaine que cette édition n'a été tirée qu'à douze exemplaires seulement (le tirage fut sans doute arrêté), et n'a point été mise dans le commerce ; elle ne paraît avoir jamais été signalée. La comparaison de la réimpression de 1883 et de celle de 1904 m'a permis de remarquer qu'en certains endroits cette dernière avait modifié le texte fautif, qu'en d'autres elle l'avait respecté : ce qui est d'une fâcheuse interprétation, alors que le lecteur n'en est pas prévenu. Par exemple : sont corrigés les mots *soupparii* (f° 17), *Sennuchérib* (f° 82 v°), *gripin* (f° 82 v°), qui sont d'évidentes fautes d'impression pour « soupparum », « Sennachérib », « gryson » ; par contre, *Moham* (pour *Mahom*, f° 37 v°), *statue* (pour *stature*, f° 41 v°), *lraresme* (pour *karesme*, f° 55 v°), etc., fautes non moins évidentes, sont restés sans modification.

Histoire de l'imprimerie. — De M. Émile Picot nous pouvons si-

gnaler une *Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strělbickij, graveur et imprimeur à Jassi, à Mogilev de Podolie et à Dubossar* (Paris, Impr. nationale, 1905, in-8 de 31 p. et fig. ; extr. des *Mémoires orientaux, Congrès de 1905)* ; ce personnage, polonais d'origine et peut-être agent politique, parait pour la première fois en 1764, et c'est grâce à lui que l'imprimerie fut introduite (1802) au couvent de Niamt ; la bibliographie des ouvrages qu'il édita dans les autres villes jusqu'en 1796 ne comporte que vingt-neuf articles, tous de la plus grande rareté.

— M. Maurice Lecomte est revenu sur la question de l'imprimerie à Étampes au XVIIIe siècle dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XXIV (1906), p. 112-122.

— Un appendice du livre de M. Henri Chardon : *Les Nouels nouvaulx de François Briand* (Paris-Le Mans, 1905, in-8), est consacré à une étude spéciale sur les débuts de l'imprimerie au Mans.

— J. Kossowski a signalé un livre inconnu, édité à Poczajów, dans le fascicule 3 du *Pamietnik literacki* (1905).

— M. J. de la Martinière a donné au *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1904, p. XCVII, une note sur un Dialogue de théologie morale imprimé en 1500, à Paris, par Pierre Le Dru.

— Les origines de la typographie à Coburg viennent d'être étudiées par Conrad Höfer : *Beitraege zu einer Geschichte des Coburger Buchdrucks im XVI Jahrhundert, ein bibliographischer Versuch* (Coburg, Riemann, 1906, in-8 de IV-44 p. et 2 pl.).

Contribution à l'histoire du livre en Normandie. — Le tome XIII du *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1903-1905), dont le troisième et dernier fascicule vient de paraître, contient plusieurs notices sur l'histoire du livre en Normandie. M. Le Verdier a décrit (p. 268-271) sept livres de chœur manuscrits du XVIIIe siècle, provenant de l'église de Belmesnil, dont l'abbé Cochet attribue, sans grande vraisemblance, la confection aux châtelains de Belmesnil ; — M. Pelay a communiqué (p. 323-326) un bréviaire à l'usage de l'église de Salisbury, imprimé à Rouen en 1556 par Robert et Florent Valentin, et fourni, tant sur l'exportation des livres liturgiques en Angleterre que sur les Valentin, d'intéressants renseignements. — M. de Beaurepaire a consacré (p. 353 à 356) une notice aux coretiers ou fabricants d'écritoires, et publié (p. 359-360) un marché passé en 1400 par Jean Le Queu, « libratier » rouennais, avec la confrérie de Saint-Jacques de Rouen pour la confection d'un missel, pour le prix de 40 livres tournois, dont 22 l. 10 s. 10 d. t. payés d'avance. — A signaler enfin, p. 391 à 408, un mémoire, également signé de M. de Beaurepaire, sur les boutiques du portail des libraires à Rouen, qui constitue une très importante contribution à l'histoire du commerce des manuscrits et des imprimés à Rouen, du XIIIe au XVIe siècle. A. V.

Société bibliographique allemande. — Le deuxième volume publié par cette Société est un index considérable des suppléments littéraires du *Journal de Voss*, sous ce titre : *Die Sonntagsbeilage der Vossischen Zeitung* (1858-1903), par H. Houben (Berlin, Behr, 1904; in-8 de XXIII p. et 1070 col. avec fig.).

Société bibliographique américaine. — Le tome I des *Proceedings and Papers of the Bibliographical Society of America* (1904-1905) contient, avec les actes de la Société, diverses notices sur la bibliographie de la musique en Amérique, par O. G. Sonneck; — les bibliographies d'histoire littéraire, par E. P. Hammond; — la théorie et l'histoire de la bibliographie botanique, par J. C. Bay; — les matériaux d'une histoire maritime des États-Unis, par C. H. Lincoln (Chicago, 1906; in-8 de 106 p.).

La Graphische Gesellschaft. — Elle vient de se fonder à Berlin pour faciliter la reproduction des impressions xylographiques et des éditions rares des XVe-XVIe siècles; parmi les fondateurs, MM. Kristeller et Schreiber, qui se sont spécialisés dans l'étude et la description de ces documents.

Le Musée du Livre. — Un Musée du Livre est créé à Bruxelles (M. J. van Overstraeten, secrétaire général, 8, rue Joseph Stevens); il est destiné, d'après les statuts, à servir de lien entre les organismes existants, et à établir plus d'entente et de cohésion dans leur action respective; il étudiera les questions relatives au livre ainsi qu'aux arts et industries qui s'y rapportent; il préparera l'organisation d'un musée permanent, d'une bibliothèque technique et de collections de modèles.

Nouvelle édition du « Sanctuarium » de Monbritius. — Les Bénédictins de Solesmes (Appuldurcombe-House, Wroxall, ile de Wight) se proposent de donner une nouvelle édition annotée du *Sanctuarium* de Monbritius, paru à Milan vers 1480, et dont on sait l'extrême rareté. La souscription aux deux volumes est de 60 fr.

Écrivains de l'ordre de Prémontré. — Depuis que nous avons, en 1901, rendu compte de l'ouvrage du Fr. Léon Goovaerts, *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré; Dictionnaire bio-bibliographique* (Bruxelles, Schepens, in-8), une septième livraison a paru, qui termine le tome Ier (A-O.), en vente complet au prix de 28 fr. Deux livraisons ont encore été imprimées du tome II, dont nous reparlerons lorsqu'il sera entièrement achevé. Contentons-nous de signaler, en attendant, l'importance de la publication, faite avec grand soin et digne de figurer à côté des bibliographies consacrées aux autres ordres religieux ; l'auteur a puisé à toutes les sources qui pouvaient alimenter sa

plume, et, s'il ne les a pas toutes découvertes lui-même, du moins a-t-il le mérite de signaler à chaque article toute la littérature du sujet traité.

La maison d'édition Clouzot, à Niort. — C'est une excellente idée qu'a eue M. Alphonse Farault d'éditer une *Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot* (Niort, G. Clouzot, 1905; in-8 de [IV-]X-167 p. et portrait), en souvenir de l'un de ces libraires provinciaux, devenu imprimeur en 1894, dont la race disparait chaque jour : Clouzot était en effet un ami de l'histoire et des vieux livres, un ami de vieille date des Benjamin Fillon et des Octave de Rochebrune, et les services qu'il a rendus au passé du pays poitevin sont nombreux, comme l'a excellemment montré M. Maurice Tourneux dans une préface mise en tête de la présente bibliographie. De 1860 à 1905 (il est décédé le 4 février de cette dernière année), il édita ou imprima 545 volumes, périodiques, almanachs, catalogues de ventes, dont beaucoup sont des ouvrages importants, dont quelques-uns sont des ouvrages de luxe. Le catalogue en est rédigé avec beaucoup de soin (on y trouvera même le détail du contenu de la *Revue du Bas-Poitou,* depuis son origine (1888) jusqu'en 1904, de l'*Hirondelle* et de l'*Intermédiaire de l'Ouest*, petits périodiques éphémères qu'avait fondés Clouzot respectivement en 1884 et 1893, ainsi que des *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* de 1860 à 1881).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (apr. 1906) : A. Keysser, Ein Führer durch die deutschen Bibliotheken; — O. Glauning, Zur Frage des Gesamtkatalogs; — Fr. Milkau, Zur Ausnutzung des Magazins; — A. Hortzschansky, Der Vorschlag zur Neuordnung der Schulschriften.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (mai 1906) : Em. Jacob, Die Handschriftensammlung Joseph Görres; — M. Hippe, Hermann Markgraf († 1906); — Das Internationales Institut für Sozial-Bibliographie.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juni 1906) : W. L. Schreiber, Holzschnitt- und Inkunabelforschung; — O. Clemen, Bibliographica zur Reformationsgeschichte; — Die Aenderungen im Jahresverzeichnis der deutschen Universitätsschriften; — Der Bücherschatz Dresdens; — R. Helssig, Osk. von Gebhardt († 1906).

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juli-aug. 1906) : Siebente Versammlung deutscher Bibliothekare zu Berlin (juni 1906); — H. Schnorr von Carolsfeld, Die Münchener Bibliothekskurse; — G. Maas und A. Wolfstieg, Ueber offizielle Drucksachen; — G. Naetebus, Ueber die Bibliotheken der preussischen Universitätsinstitute; — K. Boysen, Die Ziele des Gesamtkatalogs.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (mai-juin 1906) : G. Caullet, Le relieur au monogramme I. R. (Jan Ryckaert, de Gand); — J. Cuvelier, Les archives autrichiennes; — P. Bergmans, Une lettre du philologue Achaintre; — J. Vannérus, Accroissements du dépôt des archives d'État à Anvers, en 1905; — E. Fairon, La bibliothèque d'un chanoine liégeois en 1614 [fin].

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (juillet-août 1906) : S. Müller et H. Nélis, Le style de la Circoncision; — A. Bayot, Fragments de manuscrits trouvés aux Archives générales du royaume; — J. Vannérus, Une imprimerie arménienne à Amsterdam en 1695; — J. Van den Gheyn, Note sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

3. — TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKSWEZEN (jan.-febr. 1906) :

C. P. Burger, H. C. Rogge als bibliograaf en als bibliothecaris; — V. A. De la Montagne, Schuilnamen uit vroeger tijd (Fr. van Sterbeek); — P. Verheyden, Banden met blinddruk in het Museum Plantin-Moretus.

— Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekswezen (maart-april 1906) : T. J. De Boer, Reproductie van handschriften; — C. P. Burger, Wat strekt meer tot nut van't algemeen enz; — R. van Marle, Vijftiende eeuwsche voorstelling der twaalf maanden; — G. Caullet, Mechelsche boekbinders en boekhandelaars; — P. De Sadeleer, Een fransche prognosticatie van Adr. van Vossenholen.

— Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekswezen (mei-juni 1906) : M. Kleerkooper, De Haarlemsche en de Rotterdamsche courant in het Engelsch; — V. A. De la Montagne, Nederlandsche boeken in de Waalsche gewesten en in het buitenland gedrukt [suite]; — C. P. Burger, Jacobus Hellendoorn († 1905); — M. Kleerkooper, Een zeldzame uitgave der « Souterliedekens » in het Britisch Museum.

4. — Revue des Bibliothèques (mars-avril 1906) : D. Serruys, Un nouveau texte de l' « Historia politica Constantinopoleos »; — L. Thuasne, François Villon et Jean de Meun [suite].

— Revue des Bibliothèques (juillet-août 1906) : Em. Chatelain, Les secrets des vieilles reliures.

5. — Magyar Könyvszemle (jan.-mar. 1906) : P. Gulyás, Travaux préliminaires à l'édition nouvelle du Répertoire typographique de Hain; — E. Bányai, Les manuscrits originaux de la trilogie épique « Toldi » au Musée national hongrois [fin]; — Les bibliothèques de province hongroises en 1904; — I. Horváth, La littérature bibliographique hongroise dans le quatrième trimestre 1905.

— Magyar Könyvszemle (apr.-jun. 1906) : La bibliothèque Széchényi en 1905; — A. Veréss, Les manuscrits de Marsigli à Bologne ayant trait à l'histoire de la Hongrie; — L. Dézsi, Nouvelles pièces hongroises imprimées antérieurement à 1711; — I. Horváth, La littérature bibliographique hongroise du premier trimestre 1906.

6. — The Library Journal (oct. 1905) : W. L. Brewster, Library conditions in Oregon; — C. W. Smith, Library conditions in Washington; — L. W. Ripley, Library conditions in California; — J. Schafer, Sources of Northwestern history; — M. G. Dodge, California as a place of residence for the scholar; — H. F. Marx, The value of a bindery in a small library; — Books for the blind.

— The Library Journal (dec. 1905) : A. C. Tilton, The Collections of the Wisconsin historical Society; — Fr. Weitenkampf, The print made useful; — V. E. Graeff, The gentle librarian; — The Public Library in American Life; — Railway libraries; — Schools and libraries in rural Russia.

— THE LIBRARY JOURNAL (jan. 1906) : A. B. Kroeger, Reference books of 1905; — E. Allen. Library work for the blind ; — R. H. Whitten, Special libraries ; – Th. Macurdy, Methods of bookbuying ; — Bibliographical Society of Chicago.

— THE LIBRARY JOURNAL (febr. 1906) : M. L. Titcomb, How a small library supplies a large nummer of people with books ; — L. E. Stearns, An innovation in Library Meetings ; — A. Wynkoop, Library legislation in 1905.

— THE LIBRARY JOURNAL (march 1906) : E. C. Richardson, The library in the Community ; — E. D. Renninger, The organization of a library in a small town ; — W. C. Lane, Opportunies for bibliographical work ; — The Public Library's aim in bookbuying ; — Carnegie library gifts.

— THE LIBRARY JOURNAL (april 1906) : G. T. Clark, Methods of school circulation of Library books ; — F. B. Cooper, Is there a need for instruction in library methods by the norman Schools and Universities ? — L. M. Clatworthy, A library course given to City normal school students; — V. L. Collins, The Princeton preceptorial system and the University Library ; – G. F. Bowerman, School work of the District of Columbia Public Library ; — M. L. Gilson, Library and school work in Newark; — C. A. Scott, How may a teacher lead children to read good books.

— THE LIBRARY JOURNAL (may 1906) : E. A. Birge, Books and life ; — Libraries of Historical Societies ; — Destruction of San Francisco and other California Libraries; — J. I. Wyer, Library reform in France ; — A national Library for the blind; — The Milton (Mass.) Public Library.

— THE LIBRARY JOURNAL (june 1906) : F. C. Hicks, The Library of Congress Classification and its printed catalog cards; – L. Ambrose, The use of printed cards in the Northwestern University Library; — The printed catalog cards of the Library of Congress ; Further comparisons of use ; — W. Bishop, Further notes on the number of catalog cards to a book; – Greenwood's Library for librarians ; – Report on damage to California Libraries by earthquake and fire; — Library Associations in Denmark and France.

— THE LIBRARY JOURNAL (july 1906) : A. H. Leypoldt, Notes on the making of printed books lists ; — L. Connolly, Remarks on the art of using a library ; — A. Pollard, The business end of a library ; — A. G. Whitbeek, Book lists and bulletins in the Children's rooms; — E. Clarke, United States Public Documents and their catalogs.

7. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (ott.-dic. 1905) : L. Solari, La biblioteca di Grenoble ; — E. Lasinio, Ancora per la biblioteca di Settimo ; — I. Masetti-Bencini, Note biografiche su Neri Capponi [fine] ; — Fr. Baldasseroni e P. d'Ancona, La biblioteca della Basilica fiorentina di San Lorenzo nei secoli XIV e XV.

— Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (genn.-lugl. 1906) : A. Bonaventura, Saggio di una bibliografia del Violino e dei Violinisti; — A. Municchi, Una breve biografia inedita di Cosimo III de' Medici ; — C. Levi, Saggio di bibliografia degli Studi critici su Carlo Gozzi nel centenario della morte ; — C. Mazzi, Del modo di comporre l'azzurro oltremarino (trattarello di frate D. Baffo) ; — G. C. Passeroni, Appunti sulla composizione e pubblicazione del « Cicerone » ; — A. Solerti, Un altro manoscritto della « Gerusalemme » ritrovato ; — G. Biagi, Per la cronica di Firenze nel secolo xvi ; — C. Levi, Saggio bibliografico su Pietro Cossa ; — Eug. Casanova, Gli archivi di Stato in Italia.

8. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (janv.-juillet 1906) : M. Tourneux, Léon Sapin ; — G. Hanotaux, De Heredia bibliophile et bibliothécaire ; — Abbé Urbain, Un cousin de Bossuet trésorier de France (Pierre Taisand) ; — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français ; — P. de Lacretelle, Notes sur Claude de Trellon ; — Ch. Oulmont, Un exemplaire de « Paul et Virginie » offert à Lamartine ; — Prince d'Essling, Un bois vénitien inédit du xve siècle ; — Ern. Jovy, Lettres inédites de la marquise du Châtelet et de la duchesse de Choiseul (1745-1775) ; — H. Clouzot, Antoine Jacquard et les graveurs poitevins du xviie siècle ; — L. Pinvert, A propos de Mérimée ; — L. Maeterlinck, L'art et les rhétoriciens flamands.

9. — Nederlandsch Archievenblad (1905/06, n° 3) : C. L. De Leur, De samenstelling van indices op de onde kerkelijke registers ; — J. C. Beth, De departementen van Algemeen Bestuur ; — J. C. Beth, Vernietiging van gemeentelijke archiefstukken ; — R. Fruin, Drie bijeenkomsten van archivarissen in het Buitenland.

— Nederlandsch Archievenblad (1905/06, n° 4) : G. Gutmensch, De École des Chartes te Parijs ; — J. A. Feith en A. C. Bondam, Vernietiging van gemeentelijke archiefstukken ; — Ontwerp van wet tot regeling van het Nederlandsche archiefwezen.

10. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (nov.-dic. 1905) : J. Juderias, Un proceso politico en tiempo de Felipe III ; D. Rodrigo Calderón, marqués de Siete Iglesias ; – L. Gonsalvo, Avance para un estudio de las poesias musulmanas en España ; — K. Haebler, Juan Ris de Chur (librero alemán en Valencia en el siglo xv) ; — Correspondencia literaria de D. Gregorio Mayans y Siscár ; — Marcelino Menéndez y Pelayo, Bibliografia hispano-latina clásica [suite] ; — P. Roca, Catálogo de los manuscritos que pertenecieron á D. Pascual de Gayangos [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (enero-marzo 1906) : A. M. de Barcia, Algunas obras artisticas de aficionados reales (Biblioteca national) ; — N. Hergueta, Autenticidad de la lauda sepulcral de D. Juan obispo de Calahorra (1346) ; — J. Rodriguez Mourelo, D. Fer-

nando de Sande y Lago (XVIII s.); — R. Menéndez Pidal, El dialecto leonés; — A. M. de Barcia, Donativo á la Biblioteca nacional de grabados de D. Nicolás Martinez Valdivielso; — P. Roca, Catálogo de los manuscritos que pertenecieron á D. Pascual de Gayangos [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (april-mayo 1906) : A. Blasquez, Los manuscritos de los comentarios al Apocalipsis de San Juan por San Beato de Liébana; — G. Desdevises du Dézert, Un réformateur au XVIII[e] siècle (Miguel Antonio de la Gándara); — A. M. de Barcia, Don Fr. de Borja Pavón y ses traducciones de poetas latinos; — P. Torres Lanzas, Relación descriptiva de los mapas, planos, etc., de las antiguas audiencias de Panamá, Santa Fe y Quito, existentes en el Archivo general de Indias [fin].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (juni 1906) : F. Gómez del Campillo, Apuntes para el estudio de las instituciones juridicas de la Iglesia de España desde el siglo VIII al XI; — N. Hergueta, Noticias historicas de la Real Divisa é iglesia de Santa Maria de la Piscina fundadas en San Vicente de la Sonsierra; — Catálogo de la libreria del Cabildo toledano [suite].

COMPTES RENDUS

L'Archivista ; Manuale teorico-pratico, per PIETRO TADDEI, archivista nel Ministero della Pubblica Istruzione. Milano, Ulrico Hoepli, 1906; in-16 de VIII-487 p. et 12 tabl. (Manuali Hoepli). — Prix : 6 lire.

Cronologia e Calendario perpetuo; Tavole cronografiche e quadri sinottici per verificare le date storiche dal principio dell' Era Cristiana ai giorni nostri, per A. CAPPELLI. Milano, Ulrico Hoepli, 1906; in-8 de XXIV-421 p. (Manuali Hoepli). — Prix : 6 lire 50.

Sous un très petit format et pour un prix modique, ces deux petits manuels nouveaux de la collection Hoepli seront les bienvenus.

L'un d'eux, consacré aux archives, étudie celles-ci dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, d'une manière générale : cela fait l'objet d'une première partie suffisamment développée et souvent bien documentée; mais il n'y faudrait chercher de renseignements un peu précis que pour la partie italienne [1] (les quelques pages consacrées aux archives étrangères sont plus faibles et véritablement un peu trop brèves). La seconde partie étudie l'organisation administrative de l'État (administration centrale et locale), ainsi que la formation et le

1. Un chapitre est consacré aux archives piémontaises, et contient un certain nombre de pièces (instructions, règlements, etc.) émanées des princes de la maison de Savoie, qui intéressent au premier chef leur histoire.

classement des archives administratives d'après cette organisation; très développée, elle la suit successivement dans chaque ministère, dans les provinces, dans les préfectures, dans les communes. Tous les exemples sont naturellement empruntés à l'Italie, et ce sont les Italiens surtout qui pourront bénéficier des indications que leur prodigue M. Taddei. Cependant les administrations communales principalement se ressemblent un peu partout, et les affaires qui y sont traitées sont les mêmes dans tous les pays. Au surplus, il n'est pas nécessaire d'être Italien pour profiter des utiles observations de l'auteur sur les locaux affectés aux archives, sur les précautions à prendre, sur la communication des documents. On pourra comparer les plus récentes instructions ministérielles d'Italie avec celles qui régissent la même matière dans d'autres pays, car elles sont données *in extenso*.

L'autre manuel, rédigé par A. Cappelli, traite de la chronologie; il est fait pour les archivistes aussi bien que pour les érudits et les historiens qui fréquentent les archives; il réduit sous une forme pratique et commode une foule de notions et de tableaux synoptiques qu'on n'a l'habitude de trouver que dans des livres plus volumineux et plus coûteux. En guise de préface, l'indication des styles différents usités au moyen âge dans les diverses contrées d'Europe et dans toutes les villes d'Italie. Puis la série chronologique des consuls romains, à partir de l'ère chrétienne; la table chronographique des papes et des empereurs (romains, d'Occident, germaniques), jusqu'à nos jours, avec les indictions et dates de Pâques; les calendriers romain antique, julien et grégorien (pour chaque date de Pâques); un glossaire des dates; une liste alphabétique des principaux saints; les calendriers musulman, républicain (français); les listes chronologiques des souverains des principaux États d'Europe : tels sont les éléments qui composent ce petit volume instructif et précieux, dont la diffusion est à recommander. L'auteur a déjà donné des preuves de son érudition et de son exactitude.

H. S.

L'année sociologique, publiée sous la direction de Emile Durkheim. Neuvième année (1904-1905). Paris, Alcan, 1906; in-8 de 624 p. — Prix : 12 fr. 50.

M. E. Durkheim, entouré d'un groupe qui grossit chaque année, poursuit infatigablement son œuvre de recension de la littérature sociologique internationale. Chaque année, l'œuvre s'étend, se précise, s'améliore. Les spécialistes, entre lesquels sont répartis les nombreuses matières de la sociologie, conçoivent plus clairement des classifications qui, d'abord empiriquement adéquates à l'état inorganique de la littérature, tendent à devenir des disciplines conditionnées par l'étude scientifique des groupes de phénomènes, et à s'imposer aux sociologues comme cadre naturel de la science sociologique.

A ce point de vue, l'examen de la table des matières est un enseignement d'excellente méthodologie : particulièrement la façon dont les matières sont ordonnées sous les rubriques sociologie religieuse, sociologie juridique, sociologie économique, mérite d'être retenue par les bibliographes soucieux de classer logiquement les titres d'ouvrages. Deux mémoires originaux inaugurent le volume : l'un, très suggestif et dépassant de bien loin l'essai de Darmesteter, de M. A. Meillet : *Comment les mots changent de sens*; l'autre de M. M. Mauss : *Essai sur les variations saisonnières des Sociétés Eskimos*, étude très curieuse, très poussée, très scientifique, de morphologie sociale. De cet essai, il conviendra de retenir en particulier la définition méthodologique de la morphologie sociale, qui s'oppose à l'anthropogéographie, en ce sens qu'elle n'accorde pas aux facteurs telluriques la même prépondérance (p. 41 sq.). Un index des noms d'auteurs cités achève de rendre ce neuvième tome de l'*Année sociologique* un excellent instrument de travail. GEORGES BOURGIN.

Index philosophique; Philosophie et Sciences, par N. VASCHIDE. Deuxième année (1903). Paris, Chevalier et Rivière, 1905 ; in-8 de x-464 p. [Publication annuelle de la Revue de philosophie]. — Prix : 10 fr.

Avec la collaboration de plusieurs savants français et étrangers (Buschan, Donnagio, Ferrari, Gielecki, Iwanovski, Woodworth, Joteyko, Pillsbury, Van Schuyten, etc.), M. le docteur Vaschide a pu mettre sur pied le deuxième volume de son *Index philosophique*. Ce qui a été dit du premier s'applique à celui-ci : méthode excellente, classification raisonnée, notices suggestives, tout contribue à faire de ce répertoire très vivant, quoiqu'en apparence monotone, le centre de toutes les manifestations de la science annuelle en psychologie, en métaphysique, en biologie et matière médicale, en esthétique et en morale. Tout ce qui est relatif aux maladies nerveuses, aux matières mentales, à la psychologie sociale, à l'évolution, au psychisme, à la criminologie, à l'anthropologie, objets de nombreuses recherches à l'heure actuelle, apporte un contingent considérable à cet ensemble imposant de 5367 articles, terminé par un bon index. De nouvelles améliorations viendront avec le temps, qui, réalisées, feront de cette publication un instrument de travail absolument indispensable. H. S.

Bibliographie de Madagascar, par CH. GRANDIDIER. Première partie. Paris, Comité de Madagascar, 1905 ; in-8 de VIII-433 p. — Prix : 10 fr.

On connait les beaux travaux de M. Alf. Grandidier sur l'île de Madagascar ; les premiers remontent à 1865. Le même savant a entrepris depuis 1903, avec son fils, la publication d'une *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* (ouvrages et extraits d'ou-

vrages en toutes langues) dont le tome IV va bientôt paraître. Et c'est le fils qui aujourd'hui nous donne seul, après diverses études particulières qui relèvent plus spécialement de la zoologie, une bibliographie générale de tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur notre grande colonie. On est en droit de penser que, dans ces conditions, nul n'était mieux préparé à semblable besogne, d'une extrême utilité, puisque ce volume mentionne 5188 ouvrages, brochures ou articles de revues (jusqu'au 1er janvier 1905). Géographes, géologues, naturalistes, historiens, colons, industriels, missionnaires, fonctionnaires même, devront recourir à cet important recueil. Le premier volume, seul paru, comprend la liste des ouvrages par ordre alphabétique des noms d'auteurs; il sera suivi d'un second qui mentionnera les ouvrages anonymes, les publications officielles, les périodiques, les manuscrits, et contiendra une table génerale alphabétique, complément indispensable.

Les indications bibliographiques sont aussi exactes et aussi détaillées que possible; M. Ch. Grandidier connait les bonnes méthodes. L'impression est nette et claire, et, avec l'index promis, les recherches seront extrêmement faciles. Des publications de cette nature font le plus grand honneur à leur auteur et au Comité qui les encourage.

H. S.

Les cartes anciennes de la Champagne; Catalogue et observations critiques, par ÉMILE CHANTRIOT, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1906; in-8 de x-90 p. — Prix : 3 fr.

Ayant présenté comme thèse de doctorat un livre géographique sur la Champagne, M. Chantriot y a annexé une étude cartographique qui vient prendre place à côté de celles du même genre que l'on a déjà consacrées à la Lorraine, à l'Artois, à la Touraine, etc. Son catalogue, commençant avec l'année 1595, comprend 90 numéros; il s'arrête à l'année 1790 environ. Est-il bien complet? Je n'ose le croire, et de graves lacunes lui ont été signalées. Pourquoi s'être arrêté à cette date, qui est postérieure au grand travail de Cassini, sans l'expliquer? Et pourquoi n'avoir pas recherché aussi les cartes manuscrites, plus intéressantes puisqu'elles sont uniques, et qui pouvaient fournir également matière à d'utiles « observations critiques »? Ces observations portent sur l'évolution de la science cartographique, sur la toponymie et l'étymologie, et sur les nombreuses fautes d'orthographe dont sont émaillées les anciennes cartes. Et l'ensemble fournit des matériaux pour une future vue d'ensemble sur le développement de la cartographie française.

P. D.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, par GASTON BRIÈRE et PIERRE CARON. Année 1903 (6e année). Paris, Ed. Cornély, 1905; in-8 de XXXIV-361 p. — Prix : 18 fr.

Au risque de nous répéter, nous redirons les louanges que méritent l'œuvre entreprise par la Société d'histoire moderne et le labeur incessant auquel s'astreignent les auteurs de ce Répertoire. Et à force de nous répéter, nous arriverons peut-être à faire comprendre la nécessité absolue de cet instrument de travail dans toute bibliothèque sérieuse. MM. Brière et Caron se croiront suffisamment indemnisés de leur peine le jour où ils auront vaincu l'indifférence du public. Ce jour, d'ailleurs, va bientôt luire.

Dans le volume de l'an dernier avaient été écartées l'histoire littéraire, l'histoire des sciences et des arts. L'omission voulue est réparée aujourd'hui, et le travail accompli simultanément pour les deux années 1902-1903. Aussi ce volume a-t-il atteint, exceptionnellement, une ampleur inusitée.

MM. Brière et Caron constatent une fois de plus, avec regret, l'impossibilité où ils se sont trouvés de dépouiller quelques periodiques de province et même de Paris (deux au moins, il est vrai, parmi ceux qu'un astérisque désigne à notre attention dans la longue liste préliminaire, ont cessé de paraître : l'*Annuaire de l'Yonne* et le *Bulletin de la Société de Brie-Comte-Robert*). Le fait est à peine croyable, mais à Paris, malgré les plus actives démarches, quelques périodiques sont introuvables : le service du dépôt légal fonctionne si irrégulièrement ! A quand une bibliothèque spéciale des périodiques, bien tenue et facile d'accès ? H. S.

Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV, per REMIGIO SABBADINI. Firenze, Sansoni, 1905; in-8 de IX-233 p. — Prix : 6 lire.

Dans ce petit volume, M. Sabbadini étudie, après Müntz, Renier, de Nolhac et autres, et en condensant les travaux de ses devanciers, l'exploration faite au temps de la Renaissance dans le domaine de la philologie classique ; il étudie la distribution des manuscrits d'auteurs anciens dans les collections privées et dans les bibliothèques publiques ; il met en lumière les noms des auteurs, des copistes, et des explorateurs des richesses ainsi accumulées, principalement en Italie. Ainsi se déroule sous nos yeux toute cette période de plusieurs siècles, qui a commencé avant la diffusion par l'imprimerie, et qui s'est continuée longtemps après ; ainsi défilent successivement devant nous Pétrarque, Boccace, Guglielmo da Pastrengo, Salutati, Crisolora, G. Angeli da Scarperia, Guarino Veronese, Filelfo, Nicolò Niccoli, Francesco Barbaro, Pietro Barbo, Bessarion, Nicolò da Cusa, Sannazar, Giannuzzo Manetti, Poliziano, Giorgio Merula, les cardinaux Jouffroy et d'Estoute-

ville, les Médicis, les papes, et tant d'autres promoteurs ou adeptes de l'humanisme. Dans cette revue générale, certains sont plus favorisés que d'autres, et la part n'est pas toujours faite égale aux mérites respectifs. C'est d'ailleurs un livre exempt de recherches personnelles, mais facilement écrit et agréablement présenté. E. G.

Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420), publié par Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain. Bruxelles, Kiessling, 1906; in-8 de 191 p. [Académie royale de Belgique; Commission royale d'histoire.]

Ce texte, bien connu et dont un juge excellent a dit qu'il était « le document le plus précieux à consulter pour les origines de la librairie des ducs de Bourgogne », n'avait jamais été édité complètement : M. Doutrepont nous le donne d'après un manuscrit de Paris (500 Colbert), en le comparant avec d'autres inventaires plus anciens ou plus récents de la même « librairie » (publiés avec incorrections ou suppressions par Barrois, Peignot et autres), en étudiant l'histoire des manuscrits répertoriés en 1420, en signalant tout l'intérêt des mentions de l'inventaire ; car la description de chaque volume, au contraire de ce qui se voit le plus souvent, est très explicite, précise et pleine d'indications curieuses. Beaucoup de manuscrits ont pu être identifiés ; ils appartiennent à la Bibliothèque royale de Bruxelles, en majeure partie ; quelques autres sont conservés à Paris (Biblioth. nationale, Arsenal). M. Doutrepont n'a rien négligé pour faire de cette édition une œuvre très consciencieuse et définitive. H. S.

Catalogue de la Bibliothèque centrale du ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Tome II (Enseignement). Bruxelles, impr. F. Denis, 1905; in-8 de [IV-]XII-1167 p.

Le premier volume de ce Catalogue a fait l'objet d'un compte rendu élogieux dans cette revue. Je signalais l'heureuse initiative de M. Luerquin, son auteur, qui cataloguait comme unités des articles de périodiques reçus par la Bibliothèque, alors même que ces articles ne figuraient pas comme tirages à part : le classement du bibliothécaire arrive ainsi insensiblement au classement du bibliographe.

Le second volume est tout entier consacré à la pédagogie et à l'enseignement (6742 numéros) : c'est dire qu'en cette partie la Bibliothèque du ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à Bruxelles est fort riche. Et bien que conçu spécialement au point de vue de l'administration à laquelle il est destiné, il peut être considéré comme un essai nouveau de classification de cette branche des sciences, et pourra être utilisé comme un bon répertoire bibliographique de ces matières.

Ayant signalé, dans le premier volume, la non-séparation des noms

français de personnes à particules dans la table alphabétique, je m'étais élevé contre la tendance, assez générale en Belgique, qui fait traiter ces noms (de La Rochefoucauld, de Falloux, de Girardin, de Coubertin, de Varigny, de Broglie) comme les noms d'origine flamande (De Wulf, De Gelder, De Bruyn, De Cock, De Ceuleneer). Sensible à mon reproche, dont il a bien voulu reconnaitre le bien fondé, M. Luerquin me fait cette fois une concession : tout en continuant à classer indistinctement tous ces noms à la lettre D, et à considérer la particule comme partie intégrante du nom, sans se préoccuper de leur origine, il a établi des renvois suffisants pour donner une demi-satisfaction : Felice (De) = Voy. De Felice ; — Maistre (De) = Voy. De Maistre. Je me reconnais donc à demi satisfait.

Une autre amélioration intéressante à remarquer : la table alphabétique ne contient pas seulement les noms d'auteurs et les titres des ouvrages anonymes, mais encore diverses rubriques générales qui ne font pas l'objet d'une division spéciale, ou des noms de pays (Belgique, Égypte, France, Italie, Japon, etc.) sous lesquels se trouvent réunis tous les ouvrages répertoriés dans les différentes subdivisions de ce volume. On a, de la sorte, un véritable catalogue idéologique très aisé à consulter. H. S.

Les Cartes à jouer du XIVe au XXe siècle, par HENRY-RENÉ D'ALLEMAGNE, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ouvrage contenant 3200 reproductions de cartes, dont 956 en couleur, 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes, et 340 vignettes et vues diverses. Paris, Hachette et Cie, 1906 ; 2 vol. in-4 de II-504 et IV-640 p. — Prix : 60 fr.

Le seul libellé du titre indique assez l'importance documentaire et graphique de ces deux beaux volumes qui feront époque dans l'histoire de l'illustration du livre, et constituent comme une synthèse générale de tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur la fabrication, la gravure, la vente et l'emploi des cartes à jouer, à travers les siècles. C'est en effet l'histoire de toute une industrie qui touche, par son essence même, à l'histoire du papier et de la gravure sur bois, et qui, par son développement, a joué un rôle considérable dans nos mœurs.

Il ne peut être ici question que du côté bibliographique. M. d'Allemagne l'a traité avec toute l'ampleur que méritait le sujet et toute l'érudition dont il est coutumier. Avec lui nous assistons à l'éclosion des cartes à jouer en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie ; à la création des tarots, des jeux satiriques, politiques, grotesques, instructifs ; nous connaissons les ordonnances et règlements concernant l'imposition, la fabrication et la vente des cartes à jouer, les marques et filigranes employés pour combattre la fraude, les contrefaçons et la répression, les manufactures spéciales de papier filigrané ; nous appré-

cions les interprétations diverses des jeux de cartes (divination, cartomancie, châteaux de cartes) ; nous saluons au passage les localités où existèrent des fabriques de cartes à jouer (Paris, Rennes, Nantes, Brest, Lorient, Rouen, Caen, Troyes, Lille, Arras, Saint-Omer, Angers, Blois, Chartres, Laval, Le Mans, Orléans, Tours, Dijon, Besançon, Nancy, Strasbourg, Épinal, Metz, Lyon, Thiers, Clermont, Riom, Le Puy, Grenoble, Romans, Marseille, Aix, Toulon, Avignon, Montpellier, Nîmes, Toulouse, Montauban, Béziers, Carcassonne, Agen, Bordeaux, Angoulême, Limoges, Poitiers, Rodez) et pour la plupart d'entre elles nous apprenons de l'inédit ; nous nous initions aux statuts et privilèges des corporations des cartiers et aux impôts établis sur les produits de ces ateliers. Une bibliographie du sujet, un index général très développé, une table alphabétique de tous les maîtres cartiers français dont le nom nous a été conservé, de nombreuses pièces justificatives inédites, complètent l'ouvrage et lui donnent un relief d'érudition qu'on ne rencontre pas toujours dans un livre aussi abondamment illustré. L'illustration est d'ailleurs presque uniquement documentaire ; reproductions de tarots et cartes de toute origine et de toute nature, d'estampes curieuses (XVIIe-XIXe siècles), de tableaux, vues et caricatures, le tout emprunté à la Bibliothèque nationale, aux riches collections particulières de MM. Marteau, Figdor, Sarriau, Nicolaï, Tissandier, Hartmann, à différents dépôts d'archives, et à la propre collection de l'auteur.

Ces deux gros volumes ont été préparés avec amour, édités avec luxe, formant un magnifique ensemble d'un intérêt soutenu et d'une remarquable exécution, qui fait à M. d'Allemagne le plus grand honneur.

H. S.

Katalog öfver Vasteras Laroverksbiblioteks Inkunabler, upprättad af Dr. ISAK COLLIJN, E. O. Amanuens vid Upsala Univ.-Bibliotek. Upsala, Almquist et Wiksell, [1904] ; in-8 de 64 p.

Ettbladstryck fran femtonde arhundradet. Bidrag till det äldre boktryckets historia, tolf ljustryck utgifna och beskrifna af ISAK COLLIJN. Stockholm, Föreningen för Bokhandtverk, [1905] ; in-8 de VIII-96 p. et fig. avec atlas in-folio de 10 pl.

Blad ur var aldsta svenska Boktryckerihistoria, af ISAK COLLIJN. Fasc. I-III. Stockholm, 1905-1906, in-4 de 5, 14 et 13 p. avec pl. (Särtryck ur *Nordisk Boktryckarekonst*).

M. Collijn s'est spécialisé dans l'étude des anciennes impressions scandinaves et des incunables conservés dans les bibliothèques de Suède. Ses recherches l'ont amené à faire de curieuses découvertes dont il nous donne la primeur dans les différentes publications ci-dessus indiquées. On ne peut que l'engager à persévérer dans une voie où il a si bien débuté ; tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des anciens ateliers typographiques lui en sauront un gré infini.

Le premier travail de M. Collijn est le catalogue très soigné d'une

collection de 134 incunables de toutes provenances (la *Minerva* donnait le chiffre de 110) appartenant à la bibliothèque de Västerås, suivi de deux appendices (inventaire de la bibliothèque de la cathédrale en 1619 et 1640).

Le second est le recueil de quelques impressions du xv[e] siècle, rencontrées dans différentes bibliothèques de Suède (lettres d'indulgences et de jubilés, calendriers, gravures sur cuivre), et contient en outre une étude fort détaillée du premier livre imprimé en langue suédoise (*articuli abbreviati*, Lübeck, v. 1487) ; comme ces pièces sont uniques ou rarissimes, M. Collijn a pris la peine de nous en donner d'excellentes reproductions en grand format : ces impressions ont plusieurs origines (Leipzig, Nüremberg, etc.), et méritent l'honneur qu'on leur a fait.

Le troisième est consacré à l'histoire du livre en Suède à ses débuts, pour servir de complément aux études antérieures de Klemming, Nordin, Schück : il s'agit du *Dialogus creaturarum*, premier livre suédois daté (1483), dont on connait cinq exemplaires plus ou moins complets; des *Litteræ indulgentiarum* publiées en 1484, à Stockholm, soit avec des caractères de l'imprimeur de Lübeck, soit par Joh. Stell, et dont un seul exemplaire est parvenu jusqu'à nous. De nombreux fac-similés, notamment des alphabets, des gravures et des marques, ornent ces très érudites dissertations d'un bibliographe avisé. H. S.

Essai de bibliographie pratique ; Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres ; Répertoire d'ouvrages rares ou curieux en tous genres, anciens et modernes, avec l'indication de leur valeur dans le commerce, par un ancien libraire. Première partie (A-L). Paris, Aide-mémoire du Libraire et de l'Amateur de livres, 19, rue des Fossés-Saint-Jacques, 1906 ; in-8 de iv-240 p. — Prix : 10 fr.

Le répertoire de Brunet, très précieux encore à consulter pour ses descriptions, n'est plus au courant de la science, et les prix d'appréciation qu'il fournit pour certains ouvrages ne sont plus vrais aujourd'hui. L'auteur de l'*Aide-mémoire*, qui n'explique son dessein par aucun avant-propos, a sans doute voulu remédier à cet inconvénient grave en publiant un nouveau répertoire qui n'a point la prétention d'être un nouveau Brunet (il n'en a ni les dimensions ni les précisions), mais de guider les collectionneurs et bibliothécaires dans leurs achats de livres. La première moitié du volume est entre nos mains : nous pouvons juger d'ores et déjà de son utilité.

Assurément un tel guide est recommandable ; nous n'en possédons pas d'autre, et il semble que l'ancien libraire caché sous le voile de l'anonymat ait suivi assez soigneusement les ventes de ces dernières années pour se faire une idée exacte de la valeur des ouvrages catalogués [1]. Mais quel est le point de départ du choix de ces ouvrages ? Quel

1. Toutefois, il y a des prix qui me semblent trop élevés, d'autres trop bas;

mobile a guidé l'auteur dans ce choix ? Car il s'y rencontre toutes sortes de livres, dans cet Aide-mémoire, des incunables, des livres à figures du XVIe siècle, des factums, des pamphlets, des éditions originales de classiques ou de romantiques, des thèses, des publications officielles, des livres modernes illustrés, des ouvrages érotiques, des livres de droit, de religion, d'histoire générale et locale, des périodiques, des publications étrangères en très petit nombre. Beaucoup de ces livres ne sont pas rares au sens propre du mot : l' « Histoire de la réunion de la Lorraine à la France » du comte d'Haussonville, la « Géologie agronomique » de Gras, le « Henry Mürger » d'Alfred Delvau, les « Juifs au moyen âge » de Capefigue, les « Troubadours » de E. Baret, ne peuvent passer ni pour rares ni pour curieux ; dans la Collection des documents inédits, le « Cartulaire de Notre-Dame de Paris » par Guérard est peut-être épuisé, sans pour cela être difficile à acquérir moyennant une somme très modique.

Je recommanderai à l'auteur de surveiller l'impression des noms propres (Baudian pour Baudiau, Auforre pour Aufauvre, Floard pour Flodoard), et les titres (*Arts* moriendi) ; d'éviter les mauvais classements (« Les masures de l'Isle-Barbe » se trouvent au mot « Barbe ») ; de supprimer les doubles emplois (à la page 27, Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, par L. Barbat, cotée 60 à 65 fr. ; et à la page 28, Histoire de Châlons-sur-Marne, par Barbot, cotée 80 à 90 fr.) ; de veiller à ne pas confondre deux auteurs totalement différents (Ed. de Barthélemy, auteur du Cartulaire de Saint-Étienne de Châlons, et le docteur L. Barthélemy, auteur de l'Inventaire des chartes de la maison des Baux).

Toutes ces observations n'ont pas pour objet de méconnaître le mérite d'un tel répertoire, qui sera d'une réelle utilité, malgré ses défauts ; comme toute œuvre bibliographique, il est naturellement susceptible d'améliorations. H. S.

Die Photographie im Dienste der Geisteswissenschaften, von KARL KRUMBACHER. Leipzig, Teubner, 1906 ; in-8 de 58 p. et 15 pl. (Extrait des *Neuen Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Litteratur*, t. XVI).

Bien qu'on trouve dans la brochure de M. Krumbacher des pages relatives à la photographie considérée comme auxiliaire de l'archéologie, c'est surtout la reproduction des manuscrits que l'auteur a eue en vue en rédigeant son travail, destiné à grouper sous une forme simple les

parmi ces derniers, les « Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents », par A. de Boislisle, et « Les antiquitez de la ville et du duché d'Estampes », ne se trouveraient pas à acquérir au taux indiqué de 20 ou 25 fr.

indications essentielles à ce sujet, et à attirer sur elles l'attention des érudits, philologues ou paléographes qui n'ont pas suivi les conférences de photographie que M. Krumbacher voudrait, avec raison, voir instituer dans les établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit donc moins de considérations techniques que de renseignements pratiques sur les résultats obtenus. L'auteur se fait le défenseur convaincu des fac-similés réduits et des reproductions à bon marché. Il n'a pas craint de rappeler qu'en général les érudits n'ont que peu de temps et peu d'argent à dépenser en voyages. Or, la possession d'une épreuve photographique dispense souvent d'un déplacement, et offre de bien autres garanties qu'une collation ou une copie manuscrite, si soigneusement faite qu'on suppose celle-ci. Dans la plupart des cas une photographie réduite suffit, quand son objet principal est de fournir les matériaux nécessaires à l'établissement d'un texte. A ce point de vue, le procédé au bromure, donnant directement des négatifs (blanc sur noir) directs sur papier, offre des avantages incontestables par la netteté des épreuves même réduites et par son bon marché : le prix d'une épreuve 18×24 varie en effet de 0 fr. 50 (Rome), à 1 m. = 1 fr. 25 (Berlin). Il est donc probable qu'il se généralisera de plus en plus. — La seconde partie du travail est consacrée à l'examen de divers procédés mécaniques destinés à reproduire par l'impression, à un grand nombre d'exemplaires, une épreuve photographique. Si l'héliotypie donne peut-être les meilleurs résultats, elle a un inconvénient : c'est le prix de revient élevé des exemplaires, surtout lorsque ceux-ci doivent être nombreux. On lui préférera donc dans bien des cas : l' « autotypie » (phototypogravure, etc.), ou un procédé nouveau, désigné d'après le nom de son inventeur par le terme de « Spitzertypie », et qui, à en juger par le spécimen joint à la publication de M. Krumbacher, semble donner de bons résultats, analogues à ceux du gillotage, mais avec des contours plus nets parce qu'il ne comporte pas l'emploi d'un réseau.

Quinze planches permettent de se rendre compte des résultats obtenus par la photographie au procédé direct, même dans un format très réduit, et par les divers modes usuels de reproduction photomécanique. R. P.

LIVRES NOUVEAUX

Index nouveaux

Repertorio alfabetico-analitico del *Filangieri* (annate 1893-1904), coll' indice delle monografie pubblicate nei primi 450 fascicoli dell' Enciclopedia giuridica italiana. Milano, Società editrice libraria, 1906; in-8 de 519 p. (10 l.)

Generalregister der Bände XLI-L der Jahrbuches und der Jahrgänge 1891-1900 der *Verhandlungen der k. k. geologischen Reichsanstalt*, von A. Matosch. Wien, Lechner, 1905; in-8 de 210 p. (6 mk.)

Jahrbuch der preussischen Forst- und Jagdgesetzgebung und Verwaltung; Gesamtregister für Bd. XXXI bis XXXVII (1899 bis 1905). Berlin, Springer, 1905; in-8 de VIII-34 p. (1 mk.)

Mitteilungen des naturwissenschaftlichen Vereins für Steiermark; Haupt-Repertorium über sämtliche Vorträge, Abhandlungen und Notizen in den Heften XXI bis einschliesslich XL (Jahrg. 1884-1903). Graz, Leuschner und Lubensky, 1905; in-8 de 39 p. (1 mk.)

Zeitschrift für Mathematik und Physik; Generalregister zu Bd. I-L, von E. Wölffing. Leipzig, Teubner, 1905; in-8 de XII-308 p. (15 mk.)

Monatshefte für Chemie und verwandte Teile anderer Wissenschaften; Generalregister zu den Bdn. XI-XXII (1890-1901), von Ad. Franke. Wien, Gerold's Sohn, 1905; in-8 de IV-504 p. (7 mk.)

Liebig's Annalen der Chemie; General-Register zu den Bd. 277-328 (1893-1903), bearb. von V. Villiger. Leipzig, Winter, 1905; in-8 de VI-1063 p. (36 mk.)

Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie und psychisch-gerichtliche Medizin; Register für Bd. LI bis LVI. Berlin, Reimer, 1904; in-8 de 217 p. (6 mk.)

Zeitschrift für Ohrenheilkunde; General-Register für Bd. XLI-L incl., von Dr W. Schwartz. Wiesbaden, Bergmann, 1906; in-8 de 88 p. (3 mk. 60.)

Indice decennale sistematico per materie 1895-1904, compilato per cura della direzione [degli] *Annali di Medicina navale.* Roma, tip. Cecchini, 1906; in-8 de 135 p. (2 l. 50.)

Organ für die Fortschritte des Eisenbahnwesens in technischer Beziehung; Sach- und Namenverzeichnis Jahrg. 1894 bis 1903 oder Neue Folge Bd. XXI bis XL, von G. Barkhausen. Wiesbaden, Kreidel, 1904; in-4 de IV-76 p. (6 mk.)

Zeitschrift für Architektur und Ingenieurswesen; 6 Alph. Inhaltverzeichnis Bd. XXXVIII bis XLVII (Jahrg. 1892 bis 1901). Wiesbaden, Kreidel, 1905; in-4 de 211 p. (10 mk.)

Blaetter für Kanzel-Beredsamkeit; Inhaltsverzeichnis zu Jahrg. I-XXV. Wien, Kirsch, 1906; in-8 de 69 p. (2 mk.)

Table méthodique des matières de la *Revue celtique*, tomes XIX-XXIV, dans le tome XXVII (1906), p. 37*-77*.

Jahrbuch für schweizerische Geschichte; Inhaltübersicht der Bände XXI-XXX, in Bd. XXX (1905), in fine.

Table alphabétique des *Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune*, pour les 29 volumes, dans tome XXIX (1906), p. 311-323.

Histoire de l'imprimerie.

L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVIe siècle, par Aug. Bernus. Lausanne, Bridel, 1904 ; in-4 de 47 p. et fig. (5 fr.)

Bibliografia madrileña ó descripción de las obras impresas en Madrid, por el presbitero D. Cristóbal Pérez Pastor. II (1601 al 1620). Madrid, tip. de la Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1906 ; in-4 de 558 p. (10 pes.)

Bibliography of printing in America ; books, pamphlets and some articles in magazines relating to the history of printing in the new world, by G. T. Watkins. Boston, Roxbury, 1906 ; in-8 de II-31 p. ($ 1.)

Archives.

La maison d'Albe et les archives colombiennes, par Henry Vignaud. Paris, Leroux, 1904 ; in-8 de 17 p. (Extr. du *Journal des Américanistes*.)

De la publication des inventaires des petites archives ; Documents préparatoires publiés par la Fédération archéologique et historique de Belgique. Mons, impr. Dequesne-Masquillier, 1905 ; in-8 de 47 p.

Reglamento provisional para el régimen y servicio de los Archivos militares, aprobado por R. O. de 1° de septiembre de 1898, adicionado con cuantas disposiciones se han publicado hasta el 31 de Julio de 1905, referentes á Archivos militares, por Em. López Verde. Burgos, impr. de Cariñena, 1905 ; in-4 de 55 p. (0. 60.)

AISNE. — Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aisne. Archives civiles ; série E supplément, par J. Souchon (Cantons d'Anizy — Coucy-le-Château). Laon, impr. du Journal de l'Aisne, 1906 ; in-4 de XX-404 et 114 p.

AJACCIO. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Corse ; série C (Civile Governatore), t. I, par J. de Fréminville et A. Touranjon. Ajaccio, impr. Siciliano, 1906 ; in-4 de XVIII-400 p. [inachevé].

ANGOULÊME. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Charente ; Archives civiles, série E (art. 1736 à 3040), par P. de Fleury et J. de La Martinière. Angoulême, impr. Coquemard, 1906 ; in-4 de [IV]-IV-431 p.

ARRAS. — Inventaire sommaire des archives départementales du Pas-de-Calais ; Archives ecclésiastiques, série H. Tome II (art. 852-2011), par G. Tison. Arras, impr. moderne, 1096 ; in-4 de IV-374 p.

ASTI. — Le più antiche carte dello Archivio capitolare di Asti, a cura di Ferdinando Gabotto. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1904 ; in-8 de XXIII-439 p.

CAEN. — Inventaire sommaire des archives départementales du Calvados; Archives ecclésiastiques, série H ; tome I (nos 1-659), par A. Benet. Caen, Delesques, 1905; in-4 de VI-335 p.

CLERMONT-FERRAND. — Inventaire sommaire des archives départementales du Puy-de-Dôme; Archives civiles, série C; tome IV (nos 4761 à 6259), par G. Rouchon. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, 1906 ; in-4 de IV-508 p.

DIJON. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or; Archives civiles, série G; tome II (nos 1025 à 2126). Dijon, impr. Darantière, 1905 ; in-4 de IV-434 p.

EDINBURGH. — A guide to the public Records of Scotland, deposited in H. M. General Register House, by Matthew Livingstone, Deputy Keeper of the Records. Edinburgh, H. M. General Register House, 1905; in-8.

FAENZA. — Degli archivi antichi di Faenza in generale e dell' archivio storico comunale in particolare; notizie sommarie di Ant. Messeri. Faenza, tip. Montanari, 1905 ; in-8 de 16 p.

— Inventario critico e bibliografico dei codici e delle pergamene dell' archivio di comune di Faenza, con prefazione di Ant. Messeri, per Gaet. Ballardini. Faenza, tip. Montanari, 1905; in-8 de XXX-128 p. (5 l.)

GAP. — Inventaire sommaire des archives départementales des Hautes-Alpes; Archives ecclésiastiques, série G; tome V (nos 1814 à 2316), par l'abbé P. Guillaume. Gap, impr. Jean et Peyrot, 1904; in-4 de XXVIII-503 p.

GIRONDE. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Gironde; série E supplément, tome III (nos 3698 à 4657), par G. Ducaunnès-Duval et J. A. Brutails. Bordeaux, Gounouilhou, 1905; in-4 de 337 p.

HAARLEM. — Inventaris van het archief van het St. Ursulen convent te Neder Elten, opgemaakt door P. N. van Doorninck. Haarlem, van Brederode, 1906; in-8 de VIII-62 p. et 2 pl. (1 fl. 75.)

RIAZAN. — Trudy Riazanskoi utchenoi archivnoi Komissii (1905). Riazan, tip. Gobernii, 1905 ; in-8 de 122 p.

TORTONA. — Le carte dello archivio capitolare di Tortona (sec. IX-1313), a cura di F. Gabotto, A. Colombo, V. Legè e C. Patrucco. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1905-1906 ; in-8 de XI-368 et 431 p.

TROYES. — Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aube ; Archives civiles, série E (fonds de Saxe); tome II, par J. Vernier et le commandant Veling. Troyes, Frémont, 1905 ; in-4 de IV-413 p.

Intéresse la guerre de Sept ans.

WASHINGTON. — Diplomatic Archives of the Department of State (1789-1840) ; Report. Washington, Carnegie Institution, 1904 ; in-8 de 73 p. (25 c.)

— Guide to the archives of the United States in Washington, by Cl. Halstead Van Tyne and W. G. Leland. Washington, Carnegie Institution, 1904 ; in-8 de XIII-215 p. ($ 1.)

Zerbst. — Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchivs zu Zerbst aus den Jahren 1401-1500, von Dr Wäschke. Heft 4-6. Dessau, Dünnhaupt, 1905 ; in-8, p. 145 à 288. (3 mk.)

Bibliothèques.

La bibliothèque du marquis de Santillane, par Mario Schiff. Paris, Bouillon, 1905; in-8 de XCI-511 p. [Bibliothèque de l'École des Hautes Études.] (15 fr.)

A primer of library practice, by G. E. Roebuck and W. Benson Thorne. New York, Putnam, 1904 ; in-8 de VIII-159 p. (75 c.)

Cataloging ; suggestions for the small public library, by Esther Crawford. Chicago, Library Bureau, 1906 ; in-8 de 45 p. (35 c.)

The duties and qualifications of a librarian ; a discourse pronounced in the General Assembly of the Sorbonne, 23 dec. 1780, by Jean Baptist Colton Des Houssayes. Chicago, Mac Clurg and Co., 1906 ; in-8 de IV-56 p. [Literature of libraries in the seventeenth and eighteenth centuries.] ($ 2.)

Abreviations used in book catalogues, by Mary Medlicott. Boston, Boston Book Co , 1906 ; in-8 de 15 p. (15 c.)

Amerikanische Bibliotheken und ihre Bestrebungen, von A. B. Meyer. Berlin, Friedlaender, 1906 ; in-8 de VIII-80 p. (3 mk.)

Das Bibliothekswesen als Gegenstand der öffentlichen Verwaltung, von Ad. Keysser. Köln, Kölner Verlags-Anstalt, 1905 ; in-8 de 51 p. (1 mk. 50.)

Le sostanziali contraddizioni del regolamento organico delle rr. biblioteche italiane del 28 ottobre 1885 causa causale dell' incendio della Biblioteca torinese e minaccia ad altri simili istituti ; inutili reclami ufficiali da Nic. Anziani. Firenze, tip. Landi, 1905 ; in-8 de 20 p.

Le biblioteche del popolo ; il primo anno del consorzio milanese per le biblioteche popolari, per Ett. Fabietti, con prefazione di Filippo Turati. Milano, tip. Operai, 1905 ; in-16 de 63 p. (0. 30.)

Per l'istituzione di biblioteche pel popolo, ai maestri elementari d'Italia, per N. Mastropaolo. Milano, Fontana, 1905 ; in-16 de 15 p.

Benutzung und Einrichtung der Lehrer-bibliotheken an höheren Schulen ; Praktische Vorschläge zu ihrer Reform, von Dr Rich. Ullrich. Berlin, Weidmann, 1905 ; in-8 de XX-148 p. (Erweit. Abdr. a. d. *Zeitschrift für das Gymnasialwesen.)* (2 mk. 80.)

AARAU. — Katalog der Bibliothek der Aargauischen Kantonsschule in Aarau. Aarau, Sauerländer, 1905; in-8 de IV-220 p.

BAMBERG. — Katalog der Handschriften der königl. Bibliothek zu Bamberg. I, 1. Canonistiche Handschriften, 5 Heft. Bamberg, Buchner, 1906; in-8 de XI et 847 à 978 p. (4 mk.)

BERLIN. — Katalog der Bibliothek des kaiserl. Patentamtes. 5 Nachtrag. Berlin, Kühl, 1906; in-8, p. 525 à 793. (7 mk.)

BOLOGNA. — I manoscritti Landoni della biblioteca comunale di Bologna, per Albano Sorbelli. Bologna, Regia tip., 1906; in-8 de 16 p.

BRUXELLES. — Catalogue de la bibliothèque centrale du Ministère des finances et des travaux publics. Bruxelles, Lesigne, 1904; in-8 de XVII-614 p.

CAMBRIDGE. — Handlist of turkish and other printed and lithographed books presented by Mrs. E. J. W. Gibb to the Cambridge University Library, by E. G. Browne. Cambridge, University Press, 1906; in-8 de 96 p. (5 sh.)

— Descriptive catalogue of the Western manuscripts in the Library of Queen's College (Cambridge), by M. R. James. Cambridge, University Press, 1906; in-8 de 36 p. (3 sh. 6 d.)

— Bibliotheca patrum latinorum britannica. III, 3. Die kleineren öffentlichen und Privatbibliotheken, nebst der Bibliotheken von Corpus Christi College, bearb. von H. Schenkl. Wien, Hölder, 1905; in-8 de 78 p. (Aus : *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften.*) (1 mk. 65.)

CAMBRIDGE (U. S.). — Catalogue of english and american chap-books and broadside ballads in Harvard College Library. Cambridge, University of Harvard, 1905; in-8 de XI 171 p. [Bibliographical Contributions.] (75 c.)

CITTA DI CASTELLO. — Per la biblioteca comunale dit Città di Castello; discorsi di P. Gotti, E. Allain, P. Tommasini-Mattiucci e V. Corbucci. Città di Castello, S. Lapi, 1905; in-8 de 69 p. (1 l.)

DUBLIN. — Catalogue of fifteenth-century books in Library of Trinity College and in Marsh's Library (Dublin), with a few from other collections, by T. K. Abbott. London, Longmans, 1905; in-8. (10 sh. 6 d.)

ERFURT. — Verzeichnis der Bibliothek des Vereins für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt. Erfurt, Güther, 1905; in-8 de 122 p. (Aus : *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt.*)

ESSEN. — Bücher-Verzeichniss des Vereins für die bergbaulichen Interesse in Oberberg-amtsbez. Dortmund zu Essen. 3e Ausg. Essen, Verlag des « Glückauf », 1905; in-8 de VII-817 p. (4 mk.)

FERRARA. — La Biblioteca comunale di Ferrara; il passato, il presente, l'avvenire, per Gius. Agnell. Ferrara, tip. Bresciani, 1906; in-4 de 62 p. et pl.

FIRENZE. — La Biblioteca nazionale di Firenze, per G. Elpi. Firenze, tip. Ramella, 1905; in-16 de 16 p.

— Progetto Aemilia per l'edificio della Biblioteca nazionale centrale in Firenze; relazione sulla seconda prova del concorso di secondo grado. Firenze, tip. Belforte, 1906; in-4 de 66 p. avec fig. et 12 pl.

— Concorso di terzo grado per il progetto dell' edificio della Biblioteca nazionale centrale di Firenze; relazione dall' arch. E. D. Fantappiè. Firenze, tip. Elzeviriana, 1906; in-8 de 20 p. et pl.

FRANKFURT AM MAIN. — Katalog der hebräischen Handschriften und Bücher in der Bibliothek des Prof. David Kaufmann s. A., von Max Weiss. Frankfurt am Main, J. Kaufmann, 1906; in-8 de IV-199 et 80 p. (3 mk.)

GENOVA. — Catalogo delle opere componenti la raccolta colombiana esistente nella civica Biblioteca Berio di Genova, per L. A. Cervetto. Genova, tip. Pagano, 1906; in-8 de 126 p.

KJŒBENHAVN. — Katalog over Erhvervelser af nyere udenlandsk Litteratur ved Statens offentliger Biblioteker 1904 (Accessions Katalog); Udgivet af det store kgl. Bibliotek ved A. A. Bjœrnbo. Kjœbenhavn, Gyldendal, 1905; in-8 de 326 p. (2 kr.)

LAUSANNE. — Catalogue de la bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Église évangélique libre du canton de Vaud. Lausanne, Bridel, 1905; in-8 de XII p. et 1200 col. (4 fr.)

LEIDEN. — Geschiedenis der Universiteits-bibliotheek te Leiden, door P. C. Molhuysen. Leiden, Sijthoff, 1905; in-8 de 78 p. et fig. (1 fl. 50.)

LEIPZIG. — Geschichte der Leipzig Stadtbibliothek; I (1677-1801), von Gust. Wustmann. Leipzig, Hirschfeld, 1906; in-8 de 162 p. et fig. (6 mk. 40.)

— Katalog der pädagogischen Centralbibliothek (Comenius-Stiftung) zu Leipzig. III, 2. Leipzig, Gräfe, 1906; in-8 de IV-132 p. (0 mk. 70.)

LE MANS. — Notice sur la bibliothèque communale de la ville du Mans, par M. Déan-Laporte. Le Mans, impr. Monnoyer, 1905; in-8 de 38 p.

MAGDEBURG. — Verzeichnis der Bücherei der Handelskammer zu Magdeburg nach dem Bestande vom 1 Okt. 1905. Magdeburg, Heinrichshofen, 1906; in-8 de XIII-336 p. (4 mk.)

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

LES

PAPYRUS GRECS D'ÉGYPTE

CHAPITRE PREMIER

LE PAPYRUS COMME SOURCE

Parmi les documents écrits de nature diverse, témoignages de la civilisation gréco-romaine en Égypte, à côté des parchemins et des tablettes de bois et de cire, des inscriptions, des tessons de poterie et des monnaies, le papyrus nous apparaît comme la matière d'écriture dont l'usage était le plus répandu.

Son emploi remonte très haut dans l'histoire : nous possédons une feuille de papyrus contenant des comptes et datant du règne du roi Assa, c'est-à-dire de 3580 à 3536 avant Jésus-Christ. Depuis cette époque reculée jusque bien profondément dans la période arabe, le papyrus continue à être la matière d'écriture caractéristique de l'Égypte.

Quoique, en apparence et à première vue, frêle et essentiellement périssable, il est, en fait, aussi indestructible que les pyramides et les obélisques, et c'est à la force de résistance magnifique du papyrus que nous devons de posséder aujourd'hui cette source incomparable de notre connaissance de l'Égypte à l'époque gréco-romaine.

Textes juridiques des genres les plus variés, contrats d'emprunts et d'achats, lois et décrets, contrats de mariage et testaments, avis de pénalités, copies de jugements, actes de notaires, archives de temples, etc., etc., sans compter les lettres sur les sujets les plus divers, les billets d'invitation, les programmes de fêtes, les exercices d'école, les textes magiques, les horoscopes, et que sais-je, écrits de contenu et de nature aussi divers

dans leur variété que la vie sociale elle-même, les papyrus nous offrent en abondance les renseignements les plus curieux.

Incomparable par la richesse et la variété, le papyrus, comme source, est aussi un document bien caractéristique et bien particulier.

L'airain et la pierre, dont l'étude a occupé le XIX[e] siècle, sont des matières précieuses, aristocratiques ; le papyrus revêt un caractère plus bourgeois. Sur les premières, matières durables, on a gravé les actes et le récit des événements importants destinés à passer à la postérité ; sur la fibre mince du papyrus, on n'a consigné que les faits ordinaires de la vie journalière.

Et c'est précisément ce qui donne à ce genre de documents son extraordinaire valeur. Il faut bien l'avouer : nos sources historiques ne nous font guère connaître que les couches supérieures du monde antique, au point que cette société nous apparait comme composée uniquement de grands princes, de grands généraux, de fonctionnaires importants, de citoyens riches et de leurs esclaves; ils ne se montrent guère à nous, du reste, que dans les manifestations extérieures de leur vie et revêtus toujours, pour ainsi dire, de leur tenue d'apparat. C'est à grand'peine que nous parvenons à les arracher aux guerres qu'ils entreprennent, aux milieux politiques où ils s'agitent, pour les ramener à leur foyer, pénétrer un peu dans leur vie intime et les surprendre dans leurs occupations journalières. Quant aux paysans, aux ouvriers libres et aux commerçants qui, cependant, doivent avoir contribué pour une bonne part à l'édification de la civilisation ancienne, il en est dit à peine quelques mots.

C'est une lacune que viennent heureusement combler les papyrus ; ils nous fournissent des instantanés de la vie bourgeoise et commune, avec une précision, une chaleur et une fidélité que l'on chercherait en vain ailleurs.

Dans les textes des auteurs? Ils ne nous ont été transmis, mettons-le au mieux, que de seconde main; et valent-ils dans leur rhétorique, leur caractère souvent artificiel et convenu, ces documents écrits au jour le jour, sans aucune préoccupation de l'avenir et de la postérité?

Dans les inscriptions? Mais nierait-on qu'elles sont, la plupart du temps, dans leur réalité objective et sèche, aussi froides et aussi mortes que le marbre sur lequel elles sont gravées?

Les papyrus sont des autographes qui nous révèlent jusqu'aux particularités individuelles de l'écriture, c'est-à-dire de l'homme qui en est l'auteur : tel scribe, au service d'une administration publique, est doué d'une écriture calme, posée et majestueuse; tel autre, nature nerveuse ou pressé dans sa besogne, écrit d'une façon presque illisible; l'amphitryon généreux calligraphie ses billets d'invitation à dîner; le gamin maladroit compose avec un effort louable, mais aussi mal récompensé, une lettre de reproches à son père oublieux. Certains documents ne portent-ils même pas, en petits traits brefs donnés au fur et à mesure de la lecture, les traces de la revision qu'en a faite un supérieur chargé de leur contrôle?

Ce sont là autant de bagatelles qui, cependant, donnent aux papyrus une allure particulière, les revêtent d'un intérêt spécial et nous y attachent, parce qu'ils deviennent, par le fait même, plus vivants.

Dans sa forme négligée, dans son style lâche et sans recherche, avec son orthographe bâtie à la diable, le papyrus est bien capable, morceau de vie et de réalité palpable, de retenir l'attention du philologue qui prend à ses études un autre intérêt que l'intérêt purement philologique; il se persuadera qu'il existe, en dehors des textes d'auteurs et des inscriptions, une source de renseignements précieux et indispensables [1].

Avant de nous attacher à faire ressortir l'importance des papyrus pour notre connaissance des antiquités, nous voudrions qu'il nous fût permis de placer un mot sur la nature de ce document, sur sa préparation et sa conservation, et de retracer brièvement l'historique des découvertes papyrologiques.

1. Voyez : Notes bibliographiques, nos 1-7.

CHAPITRE II

§ 1er. — *Préparation et conservation du papyrus*

Le mode de préparation du papyrus a été l'objet de nombreuses recherches. Tout récemment on a dit [1], mais incorrectement, que le papyrus était préparé de l'*écorce* de la plante-papyrus.

Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, 13, 11-13, en a donné une description assez minutieuse [2], que l'examen technique de nos documents a rendue intelligible.

Voici l'interprétation donnée à ce passage par un des papyrologues les plus distingués de notre siècle, F. G. Kenyon [3] :

La *moelle* de la tige de la plante-papyrus était coupée en minces lanières dont la largeur était déterminée naturellement par l'épaisseur de la tige, et dont la longueur variait considérablement.

Ces lanières, en latin *philyrae*, étaient placées l'une à côté de l'autre pour former une feuille. Chaque feuille était composée de deux couches; dans l'une les fibres couraient horizontalement, dans l'autre verticalement. Les deux couches étaient adaptées l'une à l'autre au moyen de colle et humectées d'eau — de préférence, semble-t-il, de l'eau boueuse du Nil, que l'on supposait ajouter de la force à la colle.

Les feuilles ainsi préparées étaient pressées, séchées au soleil et polies, de façon à enlever de sa surface toute inégalité; elles étaient alors prêtes à être employées.

1. Grégory, *Textcritik*, I, p. 7 (1900); W. Croenert, *Denkschrift betreffend eine deutsche Papyrusgrabung auf dem Boden griechisch-römischer Kultur in Aegypten* (Bonn, 1902, p. 3).

2. Elle a été popularisée par G. Ebers, dans un de ses beaux romans : *Kaiser Hadrian;* cf. aussi le même, *The wrighting material of antiquity* (*Cosmop. Magazine*, New York, nov. 1893); voy. maintenant surtout la dissertation insérée par Birt, dans son beau livre : *Das antike Buchwesen* (1882), et aussi K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens mit Text, Uebersetzung und Erklärung von Plinius, Nat. hist. 13* (Leipzig, 1900).

3. *The Palaeography of greek papyri*, p. 15.

La plante avec laquelle on préparait ces lanières, *cyperus papyrus* ou *papyrus antiquorum*, se rencontrait surtout en Égypte, sur les bords du Nil [1], mais aussi en Sicile, dans les environs de Syracuse et même en Italie, près du lac Trasimène [2].

La dimension de la feuille de papyrus est naturellement variable. Pour la plupart des documents non littéraires (lettres, lois, édits, quittances, etc.), une simple feuille était suffisante; les textes littéraires exigeaient plus d'espace et on collait ensemble plusieurs feuilles en un rouleau.

Le rouleau de papyrus était la forme classique des productions littéraires dans l'antiquité; il y en avait de six, dix et même vingt mètres de longueur.

On n'écrivait généralement que sur un côté de la feuille, car, comme elle était destinée à être roulée, on ne pouvait couvrir d'écriture et lire que l'intérieur, l'extérieur étant exposé à être souillé et à devenir illisible.

Ce côté intérieur était la couche ou la lanière sur laquelle les fibres couraient horizontalement (recto) et l'on ne se servait du côté opposé (verso) que dans des cas déterminés, dans les lettres, par exemple, pour inscrire l'adresse du destinataire [3].

On trouve cependant des exceptions : les opistographes; le papyrus du British Museum, n° 121, par exemple, contient sur les deux côtés de longs textes magiques.

Il arrive aussi qu'une feuille de papyrus porte de l'écriture sur ses deux faces; mais ce sont toujours deux écrits de contenu et d'époque différents, l'écrit du recto étant le plus ancien en date.

Il n'est pas rare de trouver des textes littéraires au verso d'un document d'ordre quelconque; c'est le cas pour le rouleau qui contient au verso l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote. Par contre, on a pu employer une feuille de papyrus dont le recto contenait un texte littéraire pour transcrire au verso un écrit tout autre.

Dans les derniers siècles de l'antiquité, le papyrus revêt la

1. B. de Montfaucon, *Dissertation sur la plante appelée Papyrus* (*Mém. Acad. inscr.*, VI, 1729, p. 592 et seq.); Fr. Wœnig, *Die Pflanzen im alten Aegypten, ihre Heimat, Geschichte, Kultur*, 1886, p. 74 et seq.

2. Voy. Hoskyns-Abrahall (*The Academy*, 19 mars 1887, p. 776).

3. Voy. U. Wilcken, *Recto oder Verso?* (*Hermès*, XXII, 1887, p. 487 et seq.).



forme d'un livre-*codex;* il existe concurremment avec le rouleau, mais finit par l'emporter sur celui-ci. Naturellement, sous cette nouvelle forme, la feuille de papyrus était écrite des deux côtés.

Quant à la conservation du papyrus, elle est soumise à une condition essentielle : il doit être tenu éloigné du contact de l'air et de l'eau. C'est pour ce motif que l'on ne trouve jamais de papyrus à la surface du sol; dans les endroits où se fait sentir l'humidité de l'eau, il se transforme en cendres et en poussière. Éloigné de ces deux éléments, le papyrus se conserve dans un état de grande fraicheur, et il possède encore, après des siècles, une certaine élasticité.

Dès son arrivée dans les musées européens, il est déplié et étendu, puis placé soigneusement sous deux plaques de verre transparent; ainsi à l'abri de l'air et de l'eau, il se conserve bien, et son existence est de nouveau assurée pour plusieurs milliers d'années.

Et c'est là un singulier retour des choses d'ici-bas, que ces soins multiples et cette espèce de vénération respectueuse accordée, après quelques centaines d'années, à ces minces feuilles que nous devons, pour la plupart, à cette circonstance, d'avoir été, devenues inutiles, jetées avec les autres détritus, dans les grands tas d'immondices des cités antiques de l'Égypte.

Dans ces tas, ils se sont surtout bien conservés, là où l'humidité du sol inondé par le Nil ne pouvait pénétrer, c'est-à-dire dans les couches supérieures ; et comme celles-ci contiennent évidemment les détritus des époques postérieures, ainsi s'explique que les papyrus de l'époque romaine et arabe nous ont été conservés si bien et en si grand nombre.

Tous les papyrus que nous possédons ne sont cependant pas arrivés jusqu'à nous, grâce à cette circonstance plutôt.... particulière [1].

Les plus beaux rouleaux, ceux auxquels un petit fragment à peine fait défaut, et dont la belle couleur brunâtre a subsisté à travers les temps, proviennent des tombeaux où ils ont été enterrés avec les morts.

1. Voyez : Notes bibliographiques, n°s 8-23.

Dans la province d'Arsinoé, dans le Fayoum et à Panoplis (Akhmin) on a mis au jour, en une fois, des quantités telles de papyrus, qu'il semble bien qu'on se soit trouvé en présence de véritables archives.

Quelquefois aussi, le papyrus, après avoir rempli sa destination primitive, était réemployé comme matière première pour la confection de différents objets : la collection de Berlin possède des sandales confectionnées avec des comptes de l'époque ptolémaïque. On s'en servait également pour réparer les sarcophages des momies d'hommes ou d'animaux sacrés, comme l'épervier et le crocodile. Cependant c'est une coutume qui s'est restreinte au IIIe et au IIe siècle avant Jésus-Christ, depuis Évergète Ier jusqu'à Évergète II.

L'Anglais Flinders Petrie a découvert beaucoup de ces sarcophages à Gurob, dans le voisinage de l'ancienne Crocodilopolis, et plus récemment on en a trouvé encore à Umm-el-Bagarat (Tebtunis) et à El-Hibeh, dans les fouilles dirigées par Grenfell et Hunt.

Telle est, brièvement retracée, l'origine de ces documents merveilleux que l'Égypte ne cesse de nous fournir en masses considérables et toujours croissantes depuis un peu plus d'un siècle.

§ 2. — *Historique des découvertes papyrologiques*

C'est, en effet, en 1778, qu'un marchand européen inconnu acheta à des paysans égyptiens un rouleau de papyrus datant de 191-2 de notre ère, qu'on lui avait offert en vente en même temps qu'une cinquantaine d'autres; n'ayant consenti à acquérir que ce rouleau, connu plus tard sous le nom de *Charta Borgiana*, les paysans, vexés de son refus, brûlèrent le reste pour humer, dit-on, le parfum aromatique répandu par les rouleaux embrasés. Voilà la légende; elle ne rappelle que trop celle qui entoure l'acquisition des livres sibyllins narrée par Tite-Live.

Au fond, le motif invoqué pour justifier la disparition de ces papyrus n'est pas fort vraisemblable, car si nous en croyons

des autorités compétentes [1], le papyrus, en brûlant, ne répand pas une odeur plus particulièrement agréable que le papier en combustion.

Quoi qu'il en soit, l'année 1778 marque la date de découverte des premiers papyrus égyptiens, et, depuis ce temps, l'Égypte n'a cessé de nous en fournir une masse toujours croissante, écrits dans des langues diverses et contemporains de toutes les périodes de l'histoire de l'Égypte.

De 1815 à 1830, on fit des découvertes assez importantes dans la Moyenne-Égypte, à Memphis, This, Panoplis et Thèbes. Les papyrus qu'on trouva dans ces villes dataient surtout de l'époque ptolémaïque et arrivèrent dans nos musées européens par l'intermédiaire des marchands qui les vendirent un peu partout : à Paris, Londres, Leyde, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Turin, Rome, Milan et Saint-Pétersbourg.

Un peu plus tard, on trouva à Saqquarah, près de Memphis, dans un tombeau érigé vraisemblablement à un fonctionnaire de l'époque romaine résidant à Memphis, un lot considérable de documents qui formaient ses archives; ils furent achetés pour Berlin, Leyde et Saint-Pétersbourg.

A Thèbes, à la même époque, on découvrit des documents importants de l'époque ptolémaïque, qui furent transportés à Berlin et à Paris.

Toutes ces découvertes ont été dues au hasard ou à la chance de certains individus qui opéraient un pillage systématique des monuments égyptiens. Exerçant leur petit négoce, surtout dans le Fayoum, ces cambrioleurs d'un genre nouveau mirent au jour des masses importantes de papyrus qui furent achetés pour Vienne (par l'archiduc Rainer), pour Berlin, Londres, Paris et Genève.

Cette fois, l'importance des trouvailles attira l'attention des savants, et une campagne active fut menée en Angleterre, en vue de fouilles systématiques à pratiquer en Égypte. Dans l'entretemps, en 1886-1887, on mit au jour à Akhmîn, l'ancienne Panoplis, des textes très importants de contenu théologique et des écrits bibliques apocryphes.

1. Grenfell et Hunt, *Fayoum Towns and their papyri*, p. 17.

Ce fut d'abord vers le Fayoum que se tournèrent les Anglais, et pendant l'hiver de 1888-1889, sous la direction de Flinders Petrie, furent pratiquées les premières fouilles méthodiques : les résultats en furent brillants, et plusieurs centaines de précieuses feuilles entrèrent par l'intermédiaire des fondateurs de l'expédition, Martyn Kennard et Jesse Haworth, au British Museum, à la Bodléienne d'Oxford et au Trinity College de Dublin.

En 1895-1896, on pratiqua des fouilles à Kumm-Ushim et à Kumm-el-Katl, sur l'ancien emplacement de Karanis et de Bacchias, dans le nord-ouest du Fayoum, avec assez de succès. Grenfell, Hogarth et Hunt, les heureux directeurs de cette expédition, se portèrent, l'année suivante, plus au sud, à Beneseh (Oxyrhynchos), et y découvrirent plus de deux mille documents parfaitement conservés, trois cents fragments de textes littéraires, et environ cent mille petits fragments de nature diverse. Une mince partie seulement de ces documents est publiée; ils se trouvent en partie à Oxford, en partie au British Museum.

Cette même année, 1896-1897, Karl Schmidt, attiré à Panoplis par les découvertes de 1886-1887, pratique des fouilles dans l'espoir de trouver des restes d'écrits théologiques; il y découvrit surtout un grand nombre d'images de morts.

Grenfell et Hunt retournent en 1898-1899 dans le nord-est du Fayoum, à Kasr-el-Banat (Evhéméria), à Hàrit (Théadelphia), à Wadfa (Philoteris) et à Kasr-Kurun (Dionysias). Ce fut encore une expédition heureuse, dont le butin comprend un millier de documents, parmi lesquels trois cents pièces parfaitement conservées et en outre une trentaine de fragments littéraires assez importants; tous ces papyrus furent transportés à Oxford.

Au printemps de 1899, les Allemands envoyèrent, pour le compte de la direction générale des musées de Berlin, Ulrich Wilcken et Henri Schaefer à Ehnâs (Herakleopolis). Leurs recherches furent fructueuses, mais un accident déplorable fit perdre à ces deux savants tout le fruit de leurs peines : le feu détruisit, au débarquement dans le port de Hambourg, les caisses et leur précieux contenu. M. Wilcken avait heureusement eu la précaution de prendre en Égypte, sous la tente,

copie de quelques pièces importantes qui purent être sauvées pour la science.

En 1899-1900, Grenfell et Hunt pratiquent des fouilles au sud du Fayoum, à Umm-el-Bagarat (Tebtunis) pour le compte de l'Université de Californie. Ils eurent le bonheur inouï d'y découvrir une cinquantaine de sarcophages réparés avec des papyrus et une masse plus grande encore de momies de crocodiles enveloppés dans de précieux documents. Presque tous dataient de l'époque des Ptolémées. Ils ont été transportés à Oxford et seront répartis bientôt entre l'Université de Californie et le Musée de Gizeh.

Cette même année, le Français Pierre Jouguet pratiquait également des fouilles dans le sud du Fayoum, à Médinet-Mahdi; ses découvertes furent assez riches.

Grenfell et Hunt, les explorateurs infatigables, reprennent en 1900 leurs travaux dans l'ouest et le nord-ouest du Fayoum, à Kumm-Uskim, Dimeh, Yakuta, et plus tard un peu à l'est, à Rubbayah et Manashinshanêh. Dans beaucoup d'endroits, ils trouvèrent encore des sarcophages, mais en général fort abîmés par la pénétration de l'eau.

Plus heureux en 1901-1902, les deux savants anglais trouvèrent à El-Hibeh, dans le Fayoum, sur la rive droite du Nil, une quantité respectable de momies enveloppées dans de beaux papyrus; c'est là que dans ces dernières années ils continuent leurs explorations [1].

CHAPITRE III

RAPPORT DES ÉTUDES PAPYROLOGIQUES AVEC LES DIVERSES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Il va sans dire que, dans cette masse énorme de documents que des recherches patiemment poursuivies ont tirés des sables et des tombeaux de l'Égypte, toutes les pièces ne sont pas d'égale valeur. Toutes cependant ont leur intérêt particulier,

1. Voyez : Notes bibliographiques, n°s 24-47.

toutes contiennent des enseignements qu'on peut pénétrer et dont on tire des conclusions aussi précieuses qu'inattendues. L'étude des papyrus n'est point une étude stérile, bonne à être cultivée par des gens qui n'ont rien de mieux à faire; c'est une science utile et nécessaire, et il est fort difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de s'occuper sérieusement d'études littéraires anciennes, sous quelque forme que ce soit, sans être capable de déchiffrer un papyrus et de mettre à profit les contributions précieuses apportées par ces documents à notre connaissance des antiquités.

Qu'on ne se fasse pas illusion : pour les lire et les utiliser, il ne suffit pas de joindre à la connaissance du grec, de l'histoire grecque et romaine, un esprit ingénieux et divinateur; la sagacité, la finesse de l'intelligence ne peuvent remplacer, dans ce genre d'études, des connaissances techniques.

Et d'abord, le papyrus a sa paléographie qui étudie la forme des lettres et des chiffres, les ligatures si nombreuses, les sigles et les abréviations si fréquentes, et qui diffère suffisamment de celle des manuscrits et des inscriptions pour nécessiter une étude spéciale.

Parcourez le beau livre de Kenyon, *The Palaeography of greek papyri*, et vous pourrez constater les caractères particuliers à la paléographie du papyrus et son importance pour l'histoire de l'écriture et la paléographie comparée. Aucun des traités récents de paléographie n'a pu ne pas consacrer au moins un chapitre à ces documents, dans lesquels les différents modes d'écriture sont représentés, depuis l'onciale la plus majestueuse jusqu'à la cursive la plus rapide. Il n'est pas de collection de papyrus qui ne soit à même de fournir les matériaux d'un cours de paléographie intéressant une période d'un millier d'années, depuis le IIIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au VIIIe siècle de notre ère.

Si de la forme des lettres nous passons à l'examen même des mots, nous entrons dans un ordre de recherches qui ne conduit pas à des résultats moins importants.

Les œuvres littéraires de l'antiquité nous sont parvenues par une série de copies plus ou moins altérées, qui, pour parler

des plus anciennes, ne sont pas antérieures au IVe ou au Ve siècle de notre ère. Les papyrus, au contraire, se présentent à nous dans leur intégrité, avec des formes de langage et des caractères orthographiques dont l'authenticité n'est pas douteuse.

De quelle utilité ne doivent pas être pour l'étude de la langue grecque, de sa formation, de son développement, de sa décadence, ces documents dont beaucoup nous reportent trois siècles avant notre ère, et dont les plus récents nous amènent, à travers les transformations successives du langage, jusque bien profondément dans la période byzantine. Et cette langue que les papyrus nous font connaître n'est pas seulement la langue littéraire, que nous trouvons dans les écrivains, ni la langue officielle, que nous voyons employée dans les actes publics; c'est en somme le grec de la vie ordinaire, tel qu'il était parlé dans les contrées baignées par la Méditerranée.

Ce langage de la vie courante, ce grec cosmopolite nous révèle mille particularités de dialecte; il nous conserve surtout ces locutions populaires qui subsistaient à côté du langage purement classique, et dont l'étude est pour le philologue une source d'observations fécondes [1].

Dans un domaine plus spécial, au point de vue des études bibliques, l'apport des papyrus et du dialecte dans lequel ils sont écrits est des plus surprenants.

Partant de ce point de vue, pleinement justifié, que l'intelligence de la langue du Nouveau Testament et des Septante ne peut guère être obtenue que par la comparaison avec les documents contemporains, Deissmann, l'éminent théologue de Heidelberg [2], songea à s'attacher à l'étude des papyrus pour expliquer cette phase et cette forme de la langue grecque que nous avons dans les Septante et le Nouveau Testament.

Il a pu arriver à la conclusion que les « Septante » est un livre égyptien. De même que la Bible de Luther est un livre allemand, non seulement à cause de sa langue, mais surtout parce qu'elle n'a pas pu ne pas s'imprégner de l'esprit et du

1. Voyez : Notes bibliographiques, nos 48-50.
2. *Idem*, nos 51-52.

génie de son illustre traducteur, de même le livre des Septante est une « égyptianisation » de l'Ancien Testament, et non pas une pure traduction grecque de cet écrit.

Les papyrus ont rendu possible une connaissance plus exacte des problèmes orthographiques et morphologiques posés à l'éditeur des textes bibliques; il en est de même pour la syntaxe, qui en reçoit de nombreux éclaircissements.

La lexicologie des écrits religieux a aussi beaucoup profité des nouvelles découvertes.

On peut maintenant constater combien exagérée est l'opinion d'après laquelle la religion chrétienne, n'ayant pu se contenter des mots usuels de la vie ordinaire, aurait dû créer de toute pièce des vocables nouveaux pour les idées nouvelles qu'elle avait à exprimer. Une grande masse des soi-disant ἅπαξ εἰρημένα se retrouvent dans les papyrus avec le sens prétendûment « chrétien » ou « biblique » que leur avaient attribué les anciens éditeurs.

Le papyrus est donc devenu, dans le domaine de la *Philologia sacra*, un auxiliaire précieux, dont il sera impossible désormais de ne pas tenir compte; aussi leurs renseignements sont-ils largement mis à profit dans toutes les recherches actuelles faites sur ce domaine.

Remarquons aussi que les papyrus ont une valeur irrécusable; ils nous fournissent des témoignages authentiques, contemporains, dont la sincérité ne saurait être mise en doute.

Les données de la papyrologie ont sur les témoignages des auteurs le même avantage que la photographie sèche, mais matériellement fidèle, possède sur le dessin, plus flatteur à l'œil, mais toujours inexact par quelque endroit. Les papyrus permettent de contrôler les assertions des écrivains, les confirment très souvent, mais quelquefois aussi les contredisent et presque toujours les complètent.

Les découvertes récentes en fournissent un exemple frappant. Consultez n'importe quel manuel d'histoire grecque à propos du roi Ptolémée Evergète II. Tous, à part Flinders Petrie, vol. V de son *History of Egypt*, placent ce roi dans une posture fort défavorable, sur la foi des sources grecques, nos seuls témoignages

pour le règne de ce roi; il y est dépeint comme un tyran, aux mœurs barbares, un despote toujours plein de noirs desseins et cherchant à opprimer de toute façon ses malheureux sujets.

Dans l'hiver de 1900-1901, on a découvert à Tebtunis une masse de sarcophages réparés avec des papyrus de l'époque ptolémaïque, qui contiennent toute une série d'ordonnances bienveillantes du roi Evergète II en faveur de ses sujets indigènes; et l'on peut maintenant faire la part de la vérité : en réalité ce roi sage s'occupa de mettre tous ses sujets, Grecs et indigènes, sur un pied d'égalité plus complète. Pour y arriver il dut naturellement favoriser beaucoup les indigènes au détriment des Grecs appelés en Égypte par ses ancêtres. Les Grecs crurent avoir lieu de se plaindre et de là les calomnies nombreuses contenues dans nos sources grecques. Voilà parmi tant d'autres un point que nos papyrus sont venus contrôler et sur lequel ils ont apporté des compléments intéressants.

Voulez-vous encore un exemple?

On lit dans Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 1, 6 : *Non signat Oriens aut Aegyptus*. Nos papyrus (voy. Ermann, *Die Siegelung der Papyrusurkunden*, Archiv., I, p. 68-76) montrent que l'assertion de Pline n'est pas exacte pour l'époque préhellénistique et qu'elle est douteuse pour l'époque hellénistique et romaine.

Voici un autre exemple encore, intéressant pour l'histoire des religions. L'historien Rufin représente la cité d'Oxyrhynchos comme étant de son temps (345-410) tout entière convertie au christianisme : *Nullus ibi invenitur haereticus aut paganus, sed omnes cives christiani.*

Un document grec que M. U. Wilcken avait rapporté d'Égypte et qui, malheureusement, fut brûlé avec tant d'autres en rade de Hambourg, mentionne l'existence en 426, à Oxyrhynchos, d'assemblées païennes, *παγανικαὶ συντέλειαι*.

Nos papyrus sont donc d'un secours précieux pour le contrôle et la vérification des assertions des historiens. Ils ne les contredisent naturellement pas toujours; souvent ils les complètent et en donnent une confirmation éclatante.

Diodore nous raconte qu'en Égypte, de tout temps, la loi a mis à contribution la bonne volonté des citoyens et qu'elle allait

jusqu'à menacer de peines très sévères quiconque négligeait, alors qu'il en avait l'occasion, de rechercher ou de capturer les malfaiteurs; Diodore, I, 77, 3 : Εἴ τις ἐν ὁδῷ κατὰ τὴν χώραν ἰδὼν φονευόμενον ἄνθρωπον ἢ τὸ καθόλου βίαιόν τι πάσχοντα μὴ ῥύσαιτο δυνατὸς ὤν, θανάτῳ περιπεσεῖν ὤφειλεν; εἰ δὲ πρὸς ἀλήθειαν διὰ τὸ ἀδύνατον μὴ κατισχύσαι βοηθῆσαι, μηνῦσαί γε πάντως ὤφειλε τοὺς λῃστὰς καὶ ἐπεξιέναι τὴν παρανομίαν· τὸν δὲ ταῦτα μὴ πράξαντα κατὰ τὸν νόμον ἔδει μαστιγοῦσθαι τεταγμένας πληγὰς καὶ πάσης εἰργεῖσθαι τροφῆς ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας.

Cet usage, nous le retrouvons à l'époque des Ptolémées, dans un papyrus du Louvre (*Pap. Paris*, nº 42), et à l'époque romaine, dans un document du IIIᵉ siècle [1]. Ce papyrus contient la copie d'un édit émanant du stratège de la division d'Héracleidès, dans le nome Arsinoïtè, et ordonnant à cinq habitants du village de Soknopéonèse de prêter leur aide aux autorités du village (δημόσιοι) dans la recherche des malfaiteurs. Dans le cas où ils s'y refuseraient, ils seront amenés enchainés devant le préfet d'Égypte. *B. G. U.*, I, 325 (Fayoum) :

Κώμης Σοκνοπ[αίου Νήσου. Πα]ραγγέλλεται τοῖς ὑπ[ο]γεγραμμένοις λῃστοπιαστ[αῖς προσε]λθεῖν τοῖς τῆς κώμης δημοσίοις καὶ ἀναζητῆσαι τού[ς ἀναζ]ητομένους κακούργους.

Peut-on désirer un commentaire plus autorisé des quelques lignes de Diodore citées plus haut?

La géographie historique est sœur de l'histoire : comme celle-ci, elle puise également dans la papyrologie des renseignements indispensables. « Comment peut-on arriver, par exemple, à déterminer absolument la position des villes mentionnées par les auteurs ou les géographes anciens?

« Je ne parle pas de ces grands centres politiques, commerciaux, militaires, intellectuels, qui n'ont cessé de jouer un rôle important dans l'histoire et dont le nom s'est conservé de nos jours encore aux cités modernes qui leur ont succédé; mais de villes, dont toute trace semble perdue, mais où des hommes avaient vécu pourtant, où ils avaient pensé et souffert. Du jour où on a eu l'heureuse fortune de découvrir parmi les sables et

1. Voy. Nicolas Hohlwein, *Note sur la police égyptienne* (*Musée belge*, 1902, p. 159-166).

les ruines qui la recouvraient des documents sur lesquels était inscrit le nom de la ville, la question a été tranchée et la position de la ville établie par une preuve irrécusable [1]. »

Nous pourrions aussi parler de ces documents grâce auxquels on est parvenu à reconstituer la géographie politique, militaire, comme la correspondance de Flavius Abinnaeus pour Dionysias, économique, comme les quittances d'impôts et les listes de recensement qui nous révèlent la division du pays en circonscriptions financières, etc., mais nous tenons à montrer les rapports qui unissent notre science à d'autres domaines plus importants [2]; au droit grec et au droit romain, par exemple.

« Évidemment, le droit romain nous est parfaitement connu; non seulement les jurisconsultes, dans leurs ouvrages, ont eu soin de nous en instruire, mais une tradition constante, un enseignement presque ininterrompu nous en ont conservé l'esprit et la doctrine. » L'épigraphie a apporté à son étude bien des lumières; mais la papyrologie réserve encore bien des surprises aux savants.

« Sans nous arrêter sur les lois politiques, dont les principales dispositions ont été notées par les auteurs, mais dont les formules, le texte même, nous sont le plus souvent connus par les papyrus et les inscriptions, il faut avouer que les lois civiles, telles qu'elles nous ont été transmises par les jurisconsultes, gagnent singulièrement non seulement en intérêt, mais en clarté même, lorsqu'on peut en saisir l'application sur le vif et que, instruits par la théorie qui nous guide et nous éclaire, nous nous trouvons en présence de la pratique [3]. »

Feuilletez au hasard quelques-uns de ces grands recueils de papyrus; parcourez cette masse énorme de textes que des fouilles heureuses ont tirés de l'oubli, vous serez confondus de la richesse de ce répertoire qui s'enrichit tous les jours.

1. R. Cagnat, *Leçon d'ouverture du cours d'épigraphie au Collège de France.*

2. Il ne peut être question ici de citer les études historiques où le papyrus tient comme source une place importante. Nous nous contentons de renvoyer à Nic. Hohlwein, *La papyrologie grecque* (Louvain, Peeters, 1905), p. 74 et seq.

3. R. Cagnat, *l. c.*

Conditions des personnes, droits des hommes, droits des époux, héritages, testaments, donations entre vifs, ventes, obligations de toute nature, contrats de toute espèce, actes de notaire, procès-verbaux de jugements, etc., vous rencontrerez tout cela dans les papyrus, et, de plus, dans des monuments datés, presque tous antérieurs aux ouvrages des jurisconsultes, dont nous avons reçu les enseignements, ce qui nous permet de suivre parfois l'histoire d'une institution et de prendre sur le fait les différentes phases par lesquelles elle a passé avant d'atteindre son complet développement.

Trop d'exemples seraient à citer ici comme preuves; nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'excellente brochure de Mitteis, *Aus den griechischen Papyrusurkunden* [1], ou à l'esquisse de De Ruggiero, *Il diritto romano e la papirologia* [2], où l'on a mis parfaitement en lumière toute l'utilité de la papyrologie au point de vue des études juridiques.

Enfin, les études littéraires ne peuvent pas, sans témérité, rester en dehors de la papyrologie. Les Grecs ont occupé l'Égypte pendant huit cents ans au moins, depuis la fondation d'Alexandrie, en 331 avant l'ère chrétienne, jusqu'à la conquête arabe. Il y a eu parmi les Hellènes beaucoup de lettrés et de gens de goût sur la terre des Pharaons et il serait peut-être intéressant de connaître leurs préférences littéraires.

En poésie épique, c'est sans contredit l'Iliade qui était l'œuvre la plus répandue et la plus goûtée ; les fragments sur papyrus que nous en possédons actuellement sont presque innombrables, et, comme le montrent certains d'entre eux, l'Iliade était le livre classique des jeunes Égyptiens. Les deux plus anciens fragments datent du IIIe et du IIe siècle avant notre ère et sont conservés à Dublin et à Genève. Ils sont particulièrement intéressants pour nous, parce qu'ils présentent un texte dégagé encore de l'influence exercée sur l'œuvre homérique par la philologie alexandrine.

L'Odyssée semble avoir été moins goûtée ; nous n'en possé-

1. Leipzig, Teubner, 1900, in-8, 50 p.
2. *Bull. dell'Ist. dir. rom.*, XIV (1901), p. 1-27.

dons guère qu'une dizaine de fragments reproduisant cinq à six cents vers.

La tragédie est surtout représentée par Euripide. Outre des fragments de drames que notre tradition manuscrite nous a conservés, on a aussi trouvé des fragments de pièces jusqu'ici inconnues. Un papyrus du IIIe siècle avant notre ère nous a fait connaître quelques vers d'une « Antiope », et un parchemin conservé à Berlin (nº 5514) contient un fragment de la « Mélanippe enchaînée », pièces inconnues à notre répertoire. Eschyle et Sophocle semblent n'avoir éveillé qu'un mince intérêt chez les Égyptiens. Nous n'avons guère que quelques vers de l' « Œdipe roi » de Sophocle et une quinzaine de vers d'un drame jusqu'ici inconnu d'Eschyle, Κᾶρες ἢ Εὐρώπη.

Parmi les autres poètes, Hésiode est particulièrement en faveur : nous possédons de fort grands fragments de sa « Théogonie » et des « Jours », et aussi de la pièce faussement attribuée au poète, « le Bouclier d'Héraclès ». On a aussi retrouvé des vers de Sappho et d'Alcman, et une heureuse trouvaille nous a gratifiés des chansons d'un poète à peine connu jusqu'ici : environ treize cents vers du lyrique Bacchylide, un contemporain du grand Pindare. Le papyrus date du Ier siècle avant Jésus-Christ et se trouve maintenant à Londres.

La comédie aussi est bien représentée, et même par des pièces peu familières à notre tradition, comme le « Campagnard » de Ménandre, dont nous n'avions guère qu'une vingtaine de vers; un papyrus du Ve siècle nous a conservé une scène complète de quatre-vingt-dix vers.

Entièrement nouveaux aussi sont les « Mimiambes » d'Hérondas, des petites scènes dramatiques, écrites vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère.

Les historiens sont représentés surtout par Hérodote, Thucydide et Xénophon.

Parmi les philosophes, Platon semble avoir été fort lu; mais les écrits philosophiques d'Aristote sont rares sur papyrus. Par contre, l'illustre précepteur d'Alexandre est représenté dans la littérature papyrologique par une pièce de haute valeur, la plus précieuse peut-être qu'aient jamais recouverte les sables de

l'Égypte : l'Ἀθηναίων πολιτεία, l'histoire constitutionnelle d'Athènes.

Quelle émotion dans le monde savant quand le British Museum annonça cette prodigieuse nouvelle et publia le texte grec d'après un papyrus remontant à plus de dix-huit cents ans !

L'ouvrage couvre quatre longs feuillets et remplit trente-sept colonnes d'écriture. Le recto est occupé par les comptes d'un intendant ou d'un propriétaire, Didymos, consignant par écrit ses dépenses et ses recettes. Cette comptabilité régulière est datée de la onzième année du règne de Vespasien (79-80 après J.-C.). C'est le verso du papyrus qui a été employé à la transcription de l'ouvrage aristotélique. Quatre écritures différentes attestent que quatre personnes ont été chargées de la copie. Ces personnes plus ou moins illettrées étaient ou des affranchis ou des esclaves. Copistes d'occasion, ils ne savaient pas très bien l'orthographe, et des corrections avaient dû plus d'une fois réparer les erreurs de scribes insuffisants. Les bords latéraux du papyrus sont déchirés, mais les lacunes sont peu étendues ; et le traité d'Aristote, complet sauf cette réserve, expose les révolutions successives du gouvernement de l'Attique, jusqu'à sa décadence, après la guerre du Péloponèse et jusqu'au moment où écrivait l'auteur.

Quant aux orateurs, ils sont également bien représentés dans les trouvailles papyrologiques. La première place, comme on devait s'y attendre, est occupée par Démosthène ; ensuite viennent Isocrate, Hypéride et Eschine. Les discours d'Hypéride ne nous sont même connus que grâce aux papyrus. La collection de Berlin possède une copie assez complète du discours faussement attribué à Hypéride et intitulé « pour Demonikos ». Elle doit probablement son existence à un exercice d'écolier et est, comme la plupart de ces fragments, écrite au verso d'un autre texte, d'un inventaire de temple.

Les papyrus nous ont aussi conservé de nombreux fragments de littérature chrétienne.

Ceux de la Bible sont particulièrement riches, et parmi les pièces les plus fréquentes, il faut aussi citer les Psaumes et l'Évangile de saint Jean.

Mais, même les vieux écrits chrétiens, ceux qui n'ont pas ob-

tenu droit de cité dans le canon du Nouveau Testament établi vers l'an 400 de notre ère et dont nous n'avions guère gardé de traces, nous ont été apportés du sol de l'Égypte.

Citons, parmi les pièces importantes, un fragment assez considérable du « Pasteur d'Hermas » : un ange apparaît sous figure humaine à un pécheur et l'instruit des prescriptions de la religion chrétienne.

La collection de Paris possède deux grands fragments d'un Évangile et d'une Apocalypse de saint Pierre. Le fragment de l'Évangile débute au moment où Hérode, contre la volonté de Pilate, ordonne le crucifiement du Christ.

Un fragment particulièrement intéressant est celui des Λόγια Ἰησοῦ, « Paroles de Jésus-Christ », retrouvé par les Anglais Grenfell et Hunt à Oxyrhynchos. Il nous a conservé huit sentences, dont quelques-unes rappellent des passages du Nouveau Testament. Ils sont cependant indépendants de celui-ci et datent probablement déjà du Ier siècle. Citons parmi ces sentences :

« Jésus dit : Je suis venu au milieu de vous sur la terre et j'étais de chair, visible pour vous ; et je vous ai trouvés tous ivres et je ne trouvai parmi vous personne qui fût à Jésus ; et mon âme est peinée pour les fils des hommes, parce qu'ils sont aveugles dans leur cœur et ne voient pas..... »

« Jésus dit : Où deux hommes sont réunis, ils ne sont pas sans Dieu, et où se trouve un seul, là, je vous le dis, je suis avec lui. Soulève la pierre et tu me trouveras, fends le bois et je serai là. »

A côté de ces productions de la littérature chrétienne, il faut aussi citer des textes liturgiques, des prières, en langue vulgaire et souvent écrites dans une orthographe fort mauvaise ; une amulette chrétienne nous a aussi conservé le « Notre Père ».

Voilà, tracée à grands traits, une courte esquisse du patrimoine littéraire, profane ou religieux, qui a exercé son influence sur cette société égyptienne si curieuse, dont les papyrus nous font connaître si intimement la vie privée et publique, les institutions civiles et religieuses, le droit et la vie économique.

§ 2. — *L'Hellénisme en Égypte*

Cette société est composée avant tout de deux éléments bien distincts : l'élément grec et l'élément égyptien.

De bonne heure déjà, les Grecs avaient pénétré et s'étaient établis dans le Delta ; mais, longtemps, ils ne furent que tolérés dans le pays. Peu à peu cependant, leur influence croît et Alexandre le Grand fera d'eux, après la conquête, les maîtres des Égyptiens soumis.

A partir de ce moment, l'Hellénisme se répand dans toute la vallée du Nil, pénètre profondément dans le sud et bientôt nous retrouvons ses traces jusqu'à la première cataracte.

Les Grecs sont alors nettement les maîtres et ont tous les droits ; ils en arrivent peu à peu à avoir en mains l'administration tout entière et la conserveront même sous les Romains ; et si, à partir de la domination romaine, le latin devient la langue de l'armée, le grec reste cependant la langue des affaires et de l'administration.

La langue nationale, l'idiome local qui, à l'époque des Ptolémées, se trouve encore dans les actes à côté de la traduction grecque, s'efface de plus en plus devant l'influence toujours croissante de la langue des vainqueurs. Les provinces, les villes, les villages, les rues, les édifices portent des noms grecs et, de même que les mortels, les dieux durent s'accommoder de cette transformation et accoler à leur nom national une dénomination grecque.

Tous les contrats privés de location de maisons, de vente de champs et de terres, de vignobles et de jardins, toute convention avec les travailleurs, toute la comptabilité des commerçants, toute la paperasserie administrative, en un mot, tous les actes officiels et privés sont rédigés en langue grecque.

Et cependant, dans ce pays, l'un des plus peuplés du monde antique, le nombre des Grecs était excessivement restreint et c'est l'honneur de cette petite colonie d'avoir réussi à transplanter sur le sol de l'Égypte l'art, la littérature et la science grecques, et d'avoir su donner à l'Hellénisme un essor et une influence aussi considérables.

Mais l'Hellénisme, à son tour, ne put tenir complètement éloignée de lui l'influence de l'élément local; c'est ainsi que nous le voyons, par exemple, adopter l'usage d'embaumer les morts [1] et faire fructifier dans le domaine religieux la magie et toutes les charlataneries superstitieuses si florissantes sur le sol de l'Égypte; ici encore, nos papyrus nous ont fourni une ample moisson de renseignements et livré, pour l'histoire de la superstition et de la magie de l'antiquité, une quantité de riches matériaux [2].

§ 3. — *L'administration du pays*

Malgré tous les efforts de l'Hellénisme cependant, malgré sa prépondérance écrasante, les *classes inférieures* de la population surent conserver leur individualité ethnique, puisqu'aujourd'hui encore les mœurs, le costume et le type national sont restés les mêmes.

L'Égyptien possède une sagesse innée; il est armé d'une grande énergie, doué d'un esprit pratique, sérieux.

Dur à la tâche et opprimé sous le poids de son dur labeur, il n'a pas l'élasticité et la souplesse nécessaires pour s'assimiler un autre genre de vie que celle qu'ont vécue ses ancêtres.

Son pays est riche, capable de nourrir sa population et même de permettre une exportation formidable de ses productions; mais il faut que le Nil fasse son devoir, et ce n'était pas toujours le cas; tous les champs ne profitaient pas de son inondation bienfaisante.

Aussi fallait-il construire des digues et des canaux, amener habilement les eaux aux endroits peu favorisés, régler leur entrée et leur sortie. Il fallait, pour tous ces offices, des soins constants, une ardeur inébranlable, un travail régulier et continu, que le paysan payait de son indépendance et de sa liberté: car un seul aurait été impuissant à créer toutes ces conditions dont dépendait une riche moisson. Ce ne pouvait être l'œuvre

1. Voy. G. Ebers, *Antike Portraits* (Leipzig, 1893); cf. U. Wilcken, *Die hellenistischen Porträts aus El-Fayum* (*Arch. Anz.*, 1889), p. 519.

2. Voyez : Notes bibliographiques, nos 53-56.

que du concours de toutes les forces actives réunies dans les mains d'un seul, de l'État, qui, en même temps que les flots du Nil, domestiquait aussi les habitants de ses rives.

Cet arrangement permit à l'administration, dans les entreprises, de faire grand et beau; mais il empêcha le libre développement des classes inférieures et l'introduction chez elles de l'élément étranger d'une autre civilisation.

Les couches modestes de la population se contentèrent de végéter et de fournir des corvées, d'abord à leurs rois et plus tard aux dominations étrangères successives.

Pour aucune de celles-ci, l'Égypte ne fut plus importante que pour Rome dont elle devint, comme chacun sait, le grenier et la cave aux provisions.

L'Égypte ne s'aperçut, du reste, pas trop de ce changement de domination : elle était habituée à ce régime de rendement à outrance; les Ptolémées avaient hérité cet art de la pressurer des anciens rois nationaux; ils le léguèrent, perfectionné encore, aux empereurs romains qui se gardèrent de se montrer moins habiles que leurs illustres prédécesseurs.

Le blé, destiné à pourvoir aux besoins de la populace romaine, provenait en partie des domaines impériaux, qui formaient, comme aux époques antérieures, une partie considérable du sol, en partie aussi des impôts payables en nature par les cultivateurs privés.

Le blé était d'abord réuni à des places désignées, sous le contrôle d'autorités spéciales, responsables de leur prompte livraison. Ces hauts fonctionnaires endossaient naturellement la responsabilité à leurs subalternes qui avaient mission de répartir ce que chaque village avait à fournir; ils se débarrassaient du reste de la besogne en remettant la collection de cet impôt à des fermiers qui le reprenaient sous caution.

Mais ce n'était pas que du blé que l'Égypte fournissait aux maîtres du monde, elle livrait également de la toile, du verre et du papyrus. Ce dernier produit était évidemment une des fabrications spéciales de l'Égypte, et le développement de cette branche de l'industrie, dans la dernière moitié du IIIe siècle de notre ère, fut tel, que Firmus, le compétiteur d'Aurélien, pou-

vait affirmer qu'avec le revenu des fabriques impériales de papyrus, il pouvait entretenir son armée.

La grande importance de l'Égypte, dans le monde commercial et pour la subsistance de l'Empire, fait comprendre que les Romains, à part quelques réformes, cherchèrent à conserver la solide centralisation établie par leurs prédécesseurs.

Le pays tout entier était divisé en un certain nombre de cantons (*νομοί*), répartis eux-mêmes en *τόποι* ou *τοπαρχίαι*, parmi lesquels il faut distinguer *οἱ ἄνω τόποι* et *οἱ κάτω τόποι*. Chacune de ces divisions renfermait un certain nombre de villages, administrés par un conseil d' « anciens » (*πρεσβύτεροι*) ; à la tête des *τόποι* on trouve le *τοπάρχης* ; à la tête du nome, un *νομάρχης* ; celui-ci dépendait du stratège qui avait la direction d'une *μερίς* ou réunion de plusieurs *νομοί* ; enfin ces mérides formaient des provinces à la tête desquelles étaient placés les épistratèges. Chacun de ces hauts fonctionnaires avait naturellement sous ses ordres toute une armée de subalternes, aux titres les plus divers, formant un rouage administratif des plus compliqués, à la tête duquel se trouvait un chef suprême, le préfet d'Égypte.

Ce poste était occupé ordinairement par un Romain de rang équestre, qui, nominalement procurateur de l'Empereur, était en réalité un vice-roi, remplaçant et jouant le rôle des anciens rois grecs. Son pouvoir n'était limité que par le droit d'appel à l'Empereur, et il était à la tête de toute l'administration financière, judiciaire et militaire.

§ 4. — *Histoire économique*

De ces trois domaines, l'un des mieux connus et celui auquel l'étude de nos papyrus a apporté des résultats particulièrement intéressants, est l'administration financière.

Wilcken, dans un ouvrage magistral, le plus important peut-être qu'on ait publié après Boeckh dans ce domaine, a pu, sur la base de ces matériaux propres à l'Égypte, les papyrus et les ostraka, poursuivre l'histoire des impôts et des finances de ce pays, pendant une période d'un millier d'années. Il a pu, non seulement, nous montrer en détail le système d'impôts des

Ptolémées et des Césars, mais encore donner une représentation nette et précise de l'établissement de ces impôts et de leur collection. Notre admiration pour les Ptolémées, dont les talents financiers nous étaient connus depuis longtemps déjà, n'est rien moins qu'amoindrie par les recherches de Wilcken qui a su nous introduire jusqu'au fond de leurs manipulations. Et nous voyons maintenant en particulier comment, outre le prélèvement des impôts de toute espèce, ils avaient su, par la monopolisation des principales branches de l'industrie, assurer à leur caisse une source de revenus inépuisables [1].

Il est difficile de pouvoir refuser son admiration à des rois dont l'habileté financière avait pu trouver et établir deux cent dix-huit espèces d'impôts différents, dont nous avons conservé les formules d'après lesquelles les quittances étaient dressées par les receveurs de contributions pour les contribuables et par la caisse de l'État pour les receveurs.

Ces impôts étaient payables en nature et en argent; mais l'État n'acceptait le paiement des impôts en nature que lorsqu'il pouvait à son tour en utiliser le produit en nature. L'impôt foncier, par exemple, était établi d'après une estimation de l'aroura et, selon le genre de culture, il était payé en argent ou en nature.

Les Romains, financiers de talent eux-mêmes, trouvèrent encore moyen d'introduire dans ce système d'impôts des perfectionnements nouveaux : à partir d'Auguste, on rencontre un impôt de capitation variable selon les endroits et non égal pour toute l'Égypte; il était exigible pour les filles, à partir de douze ans, pour les garçons, à partir de quatorze ans, et jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Pour l'établissement de ces impôts, le pays avait été divisé en circonscriptions financières, et chaque habitant était tenu de faire la déclaration de ses impôts. Sous les Ptolémées, la déclaration, par le chef de famille, de tous ceux qui devaient payer l'impôt et en même temps l'estimation faite par chacun de sa

1. Voyez aussi la belle thèse de H. Maspéro, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides* (Paris, 1905, in-8).

propriété, devaient être faites annuellement ; depuis Auguste et certainement depuis l'an 19-20 après Jésus-Christ, fut établi un cycle de quatorze ans pour cette déclaration de tous les contribuables par le chef de famille.

L'obligation de déclarer aux autorités compétentes les naissances et les décès, ainsi que les mutations dans la propriété foncière, venaient compléter ces recensements périodiques. De même le contribuable devait déclarer les choses soumises à l'impôt, et au contraire de ce qui avait lieu pour les personnes, cette déclaration devait être faite annuellement. Ces déclarations devaient être faites sous serment et étaient soumises au contrôle des enquêtes administratives ; ce contrôle exercé à l'époque des Ptolémées par le fermier des impôts est transporté à l'époque romaine aux autorités locales.

Les registres des impôts concernant la propriété immobilière étaient accessibles au public, et comme les charges hypothécaires y étaient consignées, ils tenaient lieu en même temps de cadastre.

Quant à la collection des impôts, affermée sous les Ptolémées, elle tend à être remise peu à peu aux employés de l'État.

Ce n'est pas seulement pour cette partie spéciale de l'administration financière, mais encore pour des questions d'économie plus générales que nos papyrus nous ont apporté de brillants matériaux.

Wilcken a pu prouver que, entre le IIIe siècle avant Jésus-Christ et le IIIe siècle de notre ère, le système des paiements en argent l'emporte de beaucoup sur celui des paiements en nature ; Mitteis constate, par contre, qu'à partir du IVe siècle on revient au procédé primitif des paiements en nature. Il voit dans ce fait, non pas seulement un signe de décadence, mais la preuve que le système de paiements en argent n'avait pas solidement pris racine dans l'antiquité et qu'il était resté limité aux régions en état de participer aux avantages présentés par les bas prix du commerce maritime.

Nos papyrus nous montrent également d'une façon frappante que le travail des esclaves en Égypte ne joue aucun rôle économique, que l'esclave n'est considéré que comme un domestique,

et que pour le reste, les travailleurs libres trouvaient à s'employer, soit à la campagne, soit dans les fabriques, soit dans les domaines et dans les temples.

L'industrie était d'ailleurs, à l'époque gréco-romaine, fort développée en Égypte. La lettre d'Hadrien à Servianus, écrite probablement au IIIe siècle, dit qu'à Alexandrie « personne n'est oisif; les uns travaillent le verre, d'autres fabriquent le papier, d'autres encore tissent le lin » [1]. Ce sont là les trois articles principaux du commerce d'exportation de l'Égypte, sans compter le blé qui doit être considéré plutôt comme un impôt, quoique Aurélien comprenne les trois premiers parmi les contributions à fournir par les Égyptiens à la capitale du monde [2].

Le verre et le papier étaient fabriqués surtout à Alexandrie; mais le tissage du lin était une industrie pratiquée partout dans la contrée; à part l'état de mari, il n'y en a aucun qui soit cité si fréquemment dans nos papyrus.

Les différents métiers, dans les nomes, étaient organisés en gildes, dont les affaires étaient dirigées par des présidents élus chaque mois; nous avons toute une série de déclarations de différentes gildes d'Oxyrhynchos, — de chaudronniers, boulangers, charpentiers, serruriers, brasseurs, marchands d'huiles, etc. — dans lesquelles les corporations établissent à la fin de chaque mois la valeur du stock de marchandises en magasin.

L'agriculture est naturellement la principale branche d'occupation en Égypte; nous possédons un long document originaire d'Hermoupolis qui nous a conservé un tableau général des occupations des laboureurs égyptiens dans une ferme, pendant plusieurs mois de l'année (*B. G. U.*, 131).

En août-septembre (Toth), la besogne principale consistait à construire et à surveiller les digues, pendant la crue du Nil; toutes les parties du pays n'étant pas inondées, il fallait pendant ce mois creuser des canaux pour amener les eaux aux endroits peu favorisés, charrier les engrais et sarcler; au mois suivant (Phaophi), septembre-octobre, les digues demandaient

1. *Hist. Aug.*, Saturninus, 8.
2. *Ibid.*, Aurel. 45.

moins de surveillance, car le fleuve commençait à baisser; on commençait alors à retourner la terre. En Athur (octobre-novembre) on s'occupait des semailles. Tybi (décembre-janvier) était consacré presque uniquement à la taille des vignes et des palmiers. En Pharmouthi et Pachon (mars-mai) tous étaient occupés à la moisson et au battage du blé. Un autre papyrus nous donne des détails sur les travaux de Mésorè (juillet-août) : c'était l'époque où l'on réparait les digues et ramassait les chaumes qu'on transportait hors des champs pour s'en servir comme de moyen de chauffage.

Comme on le voit, les travaux agricoles particuliers à l'Égypte consistaient dans le creusement de canaux et la construction de digues et de leur surveillance.

Pour ces offices, les paysans étaient obligés de fournir une corvée de cinq jours de travail; celui qui voulait être dispensé de ce *sordidum munus* le rachetait par le paiement d'une somme d'argent.

§ 5. — *La vie privée en Égypte*

Si maintenant nous voulons jeter un regard dans la vie journalière des habitants de ce pays si solidement administré, les renseignements ne nous feront pas défaut.

Plusieurs tentatives pour la reconstitution des mœurs, usages et coutumes des Égyptiens à l'époque romaine ont déjà été faites par von Hartel pour Arsinoë [1], par C. Wessely pour Karanis et Soknopéonèse [2]. Nous croyons que quand tous les papyrus relatifs à Oxyrhynchos seront publiés, c'est cette ville qui fournira le modèle le plus complet d'une grande cité égyptienne à cette époque.

Nous possédons, pour cette ville, un document fort intéressant qui contient une liste des monuments publics de la ville;

1. Voy. : Notes bibliogr., n° 1.
2. C. Wessely, *Karanis und Soknopaiu Nesos*. Wien, Gerold's Sohn, 1902, in-4.
Le même, *Topographie des Fayum (Arsinoitès Nomos) in griechischer Zeit*. Wien, Gerold's Sohn, 1904.

on y trouve d'abord une foule de temples : ceux de Sarapis, d'Isis et de Thoeris (divinité spéciale de la ville) ; à chacun de ces temples étaient attachés un certain nombre de policiers : six au temple de Sarapis, un à celui d'Isis et sept à celui de Thoeris ; on pourrait peut-être conjecturer l'importance relative de ces trois temples d'après le nombre de policiers commis à leur garde (*Oxyr.*, I, 43).

Il y avait aussi à Oxyrhynchos un Caesareum et le document mentionne un tétrastyle dédié à Thoeris. En outre deux églises, un théâtre, un gymnase, un Capitolium et des bains.

Cette liste de monuments est assurément fort intéressante ; elle nous montre, sous le rapport religieux, qu'au IIIᵉ siècle de notre ère, le culte local, celui de Sarapis et d'Isis, étaient toujours reconnus officiellement ; la mention des églises montre que les chrétiens étaient organisés, et que leur existence n'était pas ignorée. Le Caesareum et le Capitolium marquent la suprématie romaine ; les bains, le gymnase et le théâtre montrent assez combien l'influence de l'Hellénisme était prépondérante, et jusqu'à quel point les usages grecs s'étaient introduits dans la vie égyptienne.

Le théâtre surtout est un indice bien vivant de cette culture grecque des grandes cités égyptiennes. Pénétrés dans le pays à la suite des troupes grecques victorieuses, les acteurs y avaient formé, comme chez eux, des associations dans lesquelles, à côté des comédiens et des poètes, des danseurs, des ballerines et des musiciens, on voit figurer aussi des membres d'honneur. Comme de nos jours, ils se transportaient, de la métropole où ils étaient établis, en tournées artistiques dans les villages environnants.

Dans ces villages d'ailleurs, *ô tempora!* l'administration locale elle-même pourvoyait officiellement à ce que ses administrés pussent jouir des délassements que trouvait dans la grande ville le citadin favorisé.

Parmi les documents nombreux qui nous signalent cette attention délicate, on peut savourer celui-ci, une lettre envoyée au manager d'une troupe de ballerines par « Aurelios Asclepiades, fils de Philadelphus, président du conseil des anciens du

village de Bacchias » : « Je désire engager pour danser devant nous dans le village cité plus haut, pendant une période de quinze jours, à partir du 13 Phaophi de l'ancien calendrier, la ballerine Tisais et une autre de votre troupe. Vous recevrez en paiement 36 drachmes par jour et pendant la durée de l'engagement trois artabes de blé et quinze couples de pains ; en outre trois ânes pour prendre et reconduire ces demoiselles » (*Grenf.*, II, 67).

Le gymnase et ses sports semblent aussi avoir été pratiqués avec ardeur à cette époque ; nous avons conservé des proclamations et des programmes de fêtes, dont voici un spécimen daté de l'an 323 de notre ère :

« Dioscorides, logistes du nome d'Oxyrhynchos. Demain, 24 courant, grand assaut d'armes donné par la jeunesse. La tradition, non moins que le caractère distingué de la fête, sont un garant que ces jeunes gens se surpasseront dans cette parade de gymnastique. Les spectateurs assisteront à deux performances » (*Oxyr.*, I, 42).

Nos documents ne nous révèlent pas à cette époque l'existence d'un « Oxyrhynchos-Attractions » ; mais, quand on voit le logistes du nome prendre l'initiative de l'organisation des divertissements, il est loisible de supposer que la concurrence officielle aura dû étouffer l'initiative privée.

Comme on pouvait s'y attendre, il y avait un « Tout-Oxyrhynchos », et l'existence de la vie mondaine nous est témoignée par des documents assez nombreux. Apparemment, l'heure fashionable pour les dîners était la neuvième heure ; les heureux invités recevaient de petits cartons de papyrus, ainsi libellés :

« Héraïs t'invite à dîner, pour les noces de ses enfants, dans sa maison, demain, le 5, à neuf heures » (*Oxyr.*, I, 111).

Peut-être la fine société d'alors n'avait-elle pas encore inventé ces mille et un prétextes à réunion mondaine, qu'ont trouvés nos temps modernes ; mais, en l'absence de concerts de bienfaisance et de fancy-fairs, les fêtes données en l'honneur des dieux en fournissaient l'occasion, et on se réunissait dans le temple même du dieu fêté :

« Chaeremon t'invite à diner, à la table du Seigneur Sérapis, dans le Sérapéum, demain, le 15, à neuf heures [1]. »

Comme le faisait justement remarquer M. J. Waltzing, le savant professeur de l'Université de Liége, à propos de ces documents [2], « l'antiquité avait beaucoup de coutumes qui ont disparu avec sa civilisation ; mais elle en avait aussi qui se sont conservées, parce qu'elles tiennent à la nature humaine et aux relations nécessaires de la vie sociale ».

Mais celles-ci ne consistent pas uniquement en amabilités réciproques, en réceptions charmantes et en fins dîners ; de nos jours, il y a un revers à la médaille et nos papyrus ont tenu à nous témoigner qu'il en a également toujours été ainsi.

Les documents relatant les vols, crimes, accidents, incendies volontaires et criminels, attentats, etc., forment une série remarquable de renseignements auxquels nos faits divers auraient peu à envier.

Ce n'est pas nos temps modernes qui ont inventé le moyen de payer ses dettes en rouant de coups et en déchirant les vêtements du malheureux créancier venant réclamer son dû (*B. G. U.*, I, 36) ; comme maintenant, certains gaillards, n'ayant d'autres droits que celui que donne la force, s'amusaient follement à casser les reins et les côtes des malheureux qui leur déplaisaient (*ibid.*, I, 45) ; on trouvait bon d'incendier les granges (II, 651) et les prêtres eux-mêmes ne dédaignaient pas de goûter à ces jeux innocents (I, 163). Un pauvre homme se plaint de ce que, pendant la nuit, on lui a tué sa vache qui paissait sur les bords du Nil (I, 35) ; un autre, de ce qu'on a dévasté toutes ses plantations (I, 2). Panuphis a volé du blé à un prêtre (I, 321). Dans la nuit du 17 au 18 mai 194, on a volé au préjudice d'un propriétaire, marchand de bestiaux, nommé Samios et résidant à Arsinoë, les quatre plus beaux ânes de son écurie (I, 46).

Des vols peu ordinaires sont ceux de portes de façade des maisons et de serrures ; on en trouve cependant (II, 731) ; le pillage, la rapine, la dévastation des champs n'est rien moins que

1. *Gr. Pap.*, I, 110.
2. *Curiosités papyrologiques* (*Musée belge*, VI, 1902), p. 82-87.

commun ; des gens peu respectueux des intérêts d'autrui ne se gênent pas pour faire paître leurs moutons dans les champs ensemencés (*Lond.*, 445), leurs porcs dans les champs de blé (*B. G. U.*, II, 757), leurs bœufs dans des plantations de cornichons (*C. P. R.*, 78).

Comment, du reste, n'aurait-on pas dû s'attendre, de la part des particuliers, à de semblables actes, puisque nous relevons, parmi les coupables, des citoyens revêtus de charges administratives, et même des fonctionnaires de police.

Le papyrus *B. G. U.*, III, 908 est une requête faite par des habitants de Bacchias, au sujet d'abus commis par l'ἀρχέφοδος et les δημόσιοι du village ; *Lond.*, II, 275 est une pétition à propos d'un vol dans lequel est impliqué le fils d'un εἰρηνάρχης.

Dans une plainte adressée au stratège par une marchande de légumes, du nom de Tarmouthis, la malheureuse raconte que : « le 4 de ce mois, Taorsénouphis, femme d'Ammonios Phimon, πρεσβύτερος du village de Bacchias, sans prétexte aucun, pénétra chez moi et me maltraita fort ; elle me déchira mes vêtements, me vola seize drachmes que j'avais mises de côté et qui constituaient le prix des légumes que j'avais vendus. Le 5, son mari Ammonios vint chez moi, sous prétexte de voir mon mari, prit une lampe et parcourut la maison ; il s'en alla, emportant une paire de bracelets d'argent d'une valeur de quarante drachmes, car mon mari était absent ». (*B. G. U.*, I, 22.)

On pourrait allonger encore la liste noire ; mais nous devons nous arrêter et même nous refuser le plaisir d'esquisser plus longuement ici ce tableau de la vie égyptienne. Bien qu'il eût été intéressant de toucher quelque peu à ces documents si riches et si curieux sur les prix des denrées et des immeubles, sur le taux des salaires, sur les poids et les mesures, le calendrier, le droit et la religion, nous devons renoncer à en parler, car nous avons dépassé déjà les bornes que nous avions assignées à notre modeste travail.

Nicolas Hohlwein.

Liége.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Le profit à retirer de l'étude des papyrus a été parfaitement mis en lumière dans les travaux suivants, que nous citons dans l'ordre chronologique :

1. W. von Hartel, *Ueber die griechischen Papyri Erzherzog Rainer; Ein Vortrag gehalten in der feierlichen Sitzung der Kais. Akad. d. Wissensch. am 10ten Maerz 1886* (Wien, 1886, Gerold's Sohn, in-8, 82 p.).

Ecrit extrêmement intéressant dans lequel l'auteur trace de la vie dans le Fayoum un tableau très animé.

2. U. Wilcken, *Die griechischen Papyrusurkunden* (Berlin, Reimer, 1897, in-8, 59 p.).

Dans ce petit ouvrage, l'auteur fait l'histoire de la papyrologie, puis, s'occupant des documents eux-mêmes, parcourt rapidement les domaines pour lesquels ils ont de l'importance : l'histoire, l'administration, l'économie domestique, la numismatique, la métrologie, la paléographie, etc.

Plus tard, Wilcken est revenu à la charge, et devant l'accroissement considérable des matériaux, il fait un appel chaleureux aux philologues, dont il voudrait une participation active et plus générale à l'étude des papyrus :

3. Le même, *Der heutige Stand der Papyrusforschung* (*Neue Jahrb. f. das Klassische Altertum*, 1901, p. 677-691).

On trouvera des discussions et des conclusions intéressantes sur plusieurs points importants se rapportant surtout au droit, ainsi qu'à l'économie politique et à la chronologie dans la brochure de :

4. L. Mitteis, *Aus den griechischen Papyrusurkunden* (Leipzig, Teubner, 1900, in-8, 50 p.).

Citons, enfin, sans insister plus longuement sur l'utilité qu'ils peuvent offrir aux philologues désireux d'aborder l'étude des papyrus, les travaux suivants. D'abord un petit écrit excellent d'un de nos compatriotes et publié dans cette revue même :

5. J. Bidez, *Les découvertes récentes de papyrus* (Besançon, Jacquin, 1900, in-8; extr. du *Bibliographe moderne*, 1899, pp. 241-254).

Puis, toujours dans l'ordre chronologique :

6. O. Schulthess, *Aus neueren Papyrusfunden;* Separatabdruck aus der Neuen Zuercher Zeitung (Zurich, 1901, 42 p.).



7. F. Staehelin, *Neuere Papyrusfunde* (*Jahresh. d. Ver. schweiz. Gymnasiallehr.* Heft 31; Aarau, 1901, p. 42-69).

8. Pour le détail des fouilles pratiquées en Égypte, on trouvera des articles copieux dans l'*Archaeological Report* ou rapport annuel de l'*Egypt Exploration Fund.*

Sur les premières découvertes de papyrus faites dans le Fayoum, nous ne possédons aucun renseignement précis. Ces documents proviennent-ils des archives centrales d'Arsinoë, détruites vers le xe siècle de notre ère? comme le pense

9. Karabacek, *Der Papyrusfund von El-Faijum (Denk. d. Wiener Akad.*, 1883, 33, p. 207-242).

Ont-ils été découverts sous les sables, tantôt un à un, tantôt en amas plus ou moins considérables? selon l'hypothèse émise par

10. A. Erman, *Die Herkunft der Faijum Papyrus* (*Hermes*, XXI, 1886, p. 585-589), et

11. Schweinfurth, *Zur Topographie der Ruinenstaette des alten Schet* (*Zeitschr. Gesellsch. f. Erdk. zu Berlin*, XXII, 1887, p. 54-88).

On en est réduit aux conjectures, ce qui n'est heureusement pas le cas pour les fouilles récentes sur lesquelles nous possédons des chroniques détaillées. En voici les principales.

A. Expéditions anglaises.

12. B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *Englische Ausgrabungen im Faijum*, 1900-01 (*Archiv*, I, 1901, p. 560-563).

13. Les mêmes, *Englische Ausgrabungen im Faijum und Hibeh*, 1902 (*Ibid.*, II, 1902, p. 181-183).

14. Les mêmes, *Englische Ausgrabungen im Hibeh und in Oxyrhynchos*, 1903 (*Ibid.*, III, 1904, p. 139-140 et 337 sq.).

B. Expéditions françaises.

15. A. Gayet, *Notice relative aux objets recueillis à Antinoé pendant les fouilles exécutées en 1900-01 et exposés au Musée Guimet* (Paris, 1901, in-16, 35 p.).

16. Le même, *Idem pour 1901-02* (Paris, 1902, in-16, p. 35).

17. Le même, *Ma cinquième campagne de fouilles à Antinoé* (*Rev. Arch.*, 1901, p. 78-93).

18. P. Jouguet, *Rapport sur deux missions au Fayoum* (*C. R. Acad. Inscr.*, 1902, p. 346-359).

19. Le même, *Fouilles du Fayoum* (*Bull. Corr. Hell.*, XXV, 1902, p. 379-411).

20. Le même, *Notice sur les fouilles de Medinet-Goran et de Medinet-en Nahas* (*Bull. Univ. et Acad. de Lille*, 1902, p. 234, et octobre 1902).

C. Expéditions allemandes.

21. O. Rubensohn, *Jahrb. d. Kais. d. Arch. Inst.*, 1902, p. 41-47 (Fouilles exécutées à Théadelphie).

22. U. Wilcken, *Die Berliner Papyrusgrabungen in Herakleopolis Magna im Winter*, 1898-99 (*Archiv*, II, 1900, p. 294-336).

D. Diverses.

23. E. Breccia, *Rend. R. Acad. Lincei*, p. 461-467 (Fouilles entreprises par l'auteur à Gizeh et à Ashmunên).

Une minime partie seulement des textes découverts dans ces fouilles a pu être publiée jusqu'à ce jour. Nous ne signalerons ici que les collections importantes et les recueils principaux.

A. Berlin :

24. U. Wilcken, *Actenstücke aus der kœniglichen Bank zu Theben in den Museen zu Berlin, London, Paris* (*Abh. Berl. Akad.*, 1886, Anhang, 68 p.) [Abréviation : *Actenstücke*]. Ces actes de la banque de Thèbes datent de la fin du IIe siècle avant notre ère et permettent de jeter un regard sur l'administration du royaume des Lagides et le fonctionnement des banques royales, qui formaient le point central de toutes les recettes et dépenses de l'État. Wilcken donne les textes sous les numéros I-XII et ensuite, p. 22 et seq., un commentaire détaillé sur le contenu des papyrus.

25. *Aegyptische Urkunden aus den kœniglichen Museen*, hrsg. von der Generalverwaltung (Berlin, Weidmann, in-folio : Ier Band, 1892-1895 ; II. Band, 1896-1898 ; III. Band, 1899-1903) [Abrév. : *B. G. U.*].

Dans cette publication des papyrus de Berlin, les documents sont autographiés et publiés avec indication du numéro du catalogue, avec une description de l'aspect extérieur, du mode d'écriture, de l'origine et même, quand il y a lieu, avec la bibliographie. Les éditeurs se sont abstenus de tout commentaire ; le texte n'est accompagné que de courtes remarques sur la langue et de la solution des sigles. L'ordonnance générale des documents ne repose sur aucun principe. Le travail, confié d'abord à Wilcken, Krebs et Viereck, est actuellement aux mains d'une pléiade de papyrologues allemands et étrangers. Chaque volume contient des tables très détaillées qui facilitent extrêmement l'emploi du recueil et les éditeurs ont soin de reproduire aussi l'ensemble des remarques, des critiques et des corrections faites dans les comptes rendus, ainsi que la bibliographie des articles parus pendant la publication.

B. Heidelberg :

La bibliothèque de l'Université de Heidelberg possède quelques milliers de papyrus, dont la publication vient d'être commencée.

L'éminent théologue Deissmann a en effet édité récemment, dans une magnifique publication et avec une grande autorité, un grand papyrus des Septante, comprenant vingt-neuf feuillets et des fragments chrétiens fort intéressants faisant partie de cette collection :

26. A. Deissmann, *Die Septuaginta-Papyri und andere altchristliche*

Texte; Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung Band I (Heidelberg, Carl Winter, 1905, in-4).

C. Leipzig :

27. C. WESSELY, *Die griechischen Papyri Sachsens*. I. Die griechischen Papyri der Leipziger Universitaets-Bibliothek (*Ber. Verh. d. Kgl. Saechs. Ges. Wiss. zu Leipzig*, 1885, p. 237-275).

L'auteur y publie trente-cinq fragments acquis en 1865 par la bibliothèque de l'Université de Leipzig et rapportés d'Égypte par Tischendorff. Ils sont surtout intéressants au point de vue paléographique à cause des restes de tachygraphie qu'ils présentent.

D. Londres :

28. F. G. KENYON, *Catalogue of the greek papyri in the British Museum with texts* (London, Longmans, 1893-1898, 2 vol. in-8) [Abrév. : *Lond.*].

L'économie du recueil repose sur la nature des documents publiés. Dans l'introduction, Kenyon retrace l'histoire de la paléographie des papyrus ; ensuite il donne les documents, sans accents ni ponctuation, mais avec des commentaires étendus qui traitent non seulement de la paléographie de chaque document, mais encore de son contenu, dont il donne toujours un résumé suffisant.

La publication est accompagnée de deux atlas contenant des photographies superbes des documents publiés.

E. Dublin :

29. J. P. MAHAFFY, *The Flinders Petrie Papyri*, with transcriptions, notes and Index. Part I. Autotypes I to XIII (Dublin, 1891). Part II. Autotypes I to VIII (Dublin, 1893). Appendix. Autotypes I to III (Dublin, 1894) [Abr. : *Fl. P. P.*].

Les papyrus publiés dans ce recueil proviennent des momies de la nécropole de Gurob. La plupart sont datés du IIIe siècle av. J.-Chr. et forment pour l'histoire de l'administration et du droit à cette époque une riche mine de renseignements. Indépendamment des commentaires étendus qui accompagnent chaque pièce, Mahaffy a réuni dans l'introduction tout ce qu'il a pu tirer des papyrus sur les règnes de Philadelphe et d'Évergète Ier, sur l'armée, l'administration civile, etc.

F. Dublin et Oxford :

30. B. P. GRENFELL, *An alexandrian erotic fragment and other greek papyri chiefly ptolemaic*, with one plate (Oxford, Clarendon, 1896, in-4), et

31. B. P. GRENFELL et A. S. HUNT, *Greek papyri*. Series II. New classical fragments and other greek and latin papyri, with five plates (Oxford, Clarendon, 1897, in-4) [*Gr. P.*].

Ces publications contiennent les papyrus acquis par Mahaffy et Grenfell en 1894-1895 et conservés en partie au *British Museum*, en partie aussi à la *Bodleian Library* d'Oxford et au *Trinity College* de Dublin.

Ces documents sont, pour la plupart, originaires de la Thébaïde et du Fayoum et contemporains des trois périodes ptolémaïque, romaine et byzantine.

32. B. P. GRENFELL, *Revenue laws of Ptolemy Philadelphus*, edited from a greek papyrus in the Bodleian Library with a translation, Commentary and Appendix and an Introduction by J. P. Mahaffy (Oxford, Clarendon, 1896, in-4) [*Rev. Laws*].

Publication d'un papyrus remarquable comprenant cent sept colonnes et de toute première importance pour le règne de Philadelphe et l'administration des Ptolémées en général.

33. B. P. GRENFELL et A. S. HUNT, *The Oxyrhynchos papyri;* Egypt Exploration Fund ; 4 vol. (London, 1898-1904) [*Oxyr.*].

Dans l'hiver de 1896-1897, qui fut une période d'heureuses découvertes, les deux infatigables chercheurs mirent au jour dans les environs de Beneseh, sur l'emplacement de l'ancienne Oxyrhynchos, capitale du nome Oxyrhynchite, une quantité considérable de papyrus dont douze à treize cents furent transportés à Oxford; le reste, environ cent cinquante rouleaux, entra dans le Musée de Gizeh. C'est une partie de cette riche trouvaille et un certain nombre de textes découverts au même endroit dans les années suivantes qui est publiée dans la collection citée plus haut.

A part le premier volume, où les papyrus sont publiés par ordre de matière, les textes sont donnés dans l'ordre chronologique.

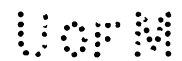
Les fragments littéraires contenus dans cette publication sont de première importance et les documents non littéraires d'une grande variété. Chaque pièce est accompagnée d'un commentaire copieux, et les éditeurs ont fait œuvre utile en publiant à la fin des différents volumes un index spécial pour les sujets discutés dans les notes, les commentaires et introductions.

34. Les mêmes, *Fayoum Towns and their papyri* (London, Egypt Exploration Fund, 1900) [*Fay.*].

On trouvera dans ce volume plus de quatre cents textes provenant des fouilles pratiquées par les éditeurs au cours de l'hiver de 1895-1896, dans le nord-est du Fayoum, d'abord à Kom-Ushim (Καρανίς) et ensuite à Umm-el-Atl, l'emplacement de l'antique Βακχίας. Une partie provient aussi des découvertes faites dans le sud-ouest du Fayoum, où Grenfell et Hunt retrouvèrent deux nouveaux centres antiques : Kasr-el-Banat, l'ancienne Evhemeria, et Théadelphia, aujourd'hui Harit.

A la fin du volume se trouvent publiés les premiers Ostraka du Fayoum, une cinquantaine de petits reçus ramassés à Philoteris, Théadelphia et Evhemeria.

35. Les mêmes, *The Tebtunis papyri*. Part I (London, Frowde, 1902). University of California Publications. Graeco-roman Archaeology, vol. I [*Tebet*].





Les textes édités dans cette publication sont de toute première importance pour l'époque ptolémaïque, au point de vue des finances et de l'administration du pays. La première section du volume comprend, par exemple, toute une série de rescrits émanant de Ptolémée IX, Evergète II, remarquables sous le rapport historique. L'administration locale du pays nous y est aussi retracée avec une abondance de détails qu'on n'eût jamais espérée.

Tous ces textes proviennent d'Umm-el-Bagarat (Tebtunis), où Grenfell et Hunt dirigèrent des fouilles pendant l'hiver de 1899-1900, pour le compte de l'Université de Californie et grâce à la générosité de Mrs. Phoebe A. Hearst. Dans les maisons de la ville, on découvrit environ deux cents papyrus en bon état; dans une nécropole ptolémaïque, plus de cinquante momies en cartonnage de papyrus. Enfin, un cimetière de crocodiles sacrés fournit un grand nombre de momies enroulées dans de longs papyrus grecs.

De tous ces documents, cent vingt-trois sont publiés dans le premier volume; deux autres parties suivront, qui contiendront les textes de l'époque romaine.

G. Vienne.

Les premiers textes entrés en 1826 dans le Musée impérial de Vienne, et publiés depuis cette époque par différents éditeurs, ont été collationnés et réunis d'une façon définitive par

86. K. Wessely, *Die griechischen Papyri der kaiserlichen Sammlung Wiens* (*Jahresb. d. K. K. Franz Joseph Gymn. in Wien*, 1885, 1-28 p.).

Vienne possède également une autre collection de papyrus, celle de l'archiduc Rainer. De nombreux textes en ont été décrits ou publiés dans toute une série de travaux, et la publication définitive en est commencée depuis quelque dix ans :

37. *Corpus papyrorum Raineri Archiducis Austriae*, vol. I. Griechische Texte, hrsg. von C. Wessely und L. Mitteis (Wien, 1895, in-folio) [*C. P. R.*].

Ce premier volume contient deux cent quarante-sept papyrus, la plupart des fragments, originaires en partie d'Hermoupolis Magna, en partie du Fayoum.

Les textes sont transcrits sans accents ni ponctuation, mais sont en revanche accompagnés de traductions et d'excellents commentaires.

H. Paris.

En 1821, le voyageur Casati vendit au Cabinet des Antiques de Paris quelques papyrus, parmi lesquels se trouvait un document important, un contrat de vente de l'an 114 av. J.-C., fréquemment cité sous le nom de Papyrus Casati (Paris n° 5).

Tandis que Letronne s'occupait de l'étude de ces documents, d'autres papyrus furent acquis par Drovetti et Salt.

Ces pièces sont reproduites dans une publication générale.

38. W. Brunet de Presle, *Notices et extraits des papyrus grecs du Musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, tome XVIII, seconde partie (1865, in-4); 1 vol de fac-similés, gr. in-folio, 52 planches [*Par.*].

Après un historique de 24 pages (1-24) des études papyrologiques, viennent les textes, répartis en quatre catégories : 1. Pièces ayant un intérêt scientifique et littéraire (nos 1-4 *bis*); 2. Pièces relatives à des affaires d'intérêt particulier (nos 5-21); 3. Le Sérapéum de Memphis (nos 22-60); 4. Pièces relatives à des affaires d'administration (nos 61-69).

Les acquisitions plus récentes, consistant surtout en papyrus provenant du Fayoum, ont été publiés par

39. C. Wessely, *Die Pariser Papyri des Fundes von El Faijum (Denks. Wien. Akad.*, 1889, p. 97-256), et

40. Le même, *Zu den griechischen Papyri des Louvre und der Bibliothèque nationale (16 Jahresb. des K. K. Staats-Gymn. in Hernals*, Wien, 1890, p. 1-50).

Ces collections ont été enrichies récemment de quelques fragments de papyrus, grecs et coptes, de très basse époque, achetés par M. Omont à l'Exposition universelle de 1900.

Rappelons aussi ceux tirés des fouilles récentes de M. Gayet à Antinoë (voy. nos 15, 16 et 17) et la belle série de documents rapportés d'Égypte par Jouguet et Lefèvre, publiés par eux sous le titre :

41. *Papyrus de Magdola* (*Bull. Corr. Hell.*, XXVI, p. 1-6; 95-128, et 1903, p. 174-205) [*Magd.*].

Cette collection comprend quarante et un documents de contenu extrêmement varié, datant des dernières années du règne d'Évergète Ier et des premières du règne de Philopator. Un grand nombre de ces pièces sont des pétitions émanant de clérouques. C'est une publication fort soignée et accompagnée d'un excellent commentaire.

I. Leyde :

La collection de Leyde, qui contient surtout des « papyrus magiques », a été éditée par

42. Leemans, *Papyri graeci (sic) musei antiquarii publici Lugduni Batavi* (Lugd. Batav., vol. I, 1843, in-4 ; vol. II, 1885, in-4) [*Leid.*].

K. Naples :

C'est à Naples qu'est conservé le premier papyrus grec découvert en Égypte. Devenu la propriété du cardinal Stephano Borgia, d'où son nom de *Charta Borgiana*, il fut placé d'abord dans son musée de Velletri, d'où il fut transporté plus tard au musée de Naples.

Il fut publié dès 1789, sur l'ordre du cardinal, par le Danois Nic. Show :

43. N. Show, *Charta papyracea graece scripta Musei Borgiani Velitris* (Romae, 1789, 44-148 p. et 6 pl.).

Le papyrus, qui contient treize colonnes de trente à trente-quatre lignes et vingt-cinq fragments plus petits, est daté de l'an 33 du règne

de Commode (193 de notre ère) et contient des listes de travailleurs occupés aux digues et canaux ; il est donc important pour l'étude de ces corvées en Égypte et surtout pour l'onomastique grecque, car les noms des travailleurs sont soigneusement indiqués dans chaque liste avec les noms du père ou de la mère.

L. Turin :

Le musée de Turin possède également quelques papyrus qui furent trouvés ensemble, au dire des Arabes, dans une cruche d'argile et vendus à Anastasy, en partie aussi à Salt et à Drovetti ; ils entrèrent, par leur intermédiaire, au musée de Turin et furent publiés par

44. A. PEYRON, *Papyri graeci regii Taurinensis Musei Aegyptii*. Pars I (1826, 180 p. et 1 planche); Pars II (1827, 80 p. et 6 pl.). Excerpta e voluminibus XXXI et XXXII Actorum R. Accad. quibus titulus : *Memorie d. R. Accad. di Torino*. Taurini, ex typ. regia.

M. Florence :

L'académie des Lincei a entrepris la publication d'un recueil de papyrus ; un premier volume, contenant trente-cinq documents accompagnés de six planches photographiques, est relatif à la collection de Florence.

45. G. VITELLI, *Papiri Fiorentini,* documenti pubblici e privati dell' eta romana e bizantina : Vol. I des Papiri greco-egizii pubblicati dalla R. Accad. dei Lincei sotto la direzione di D. Comparetti e G. Vitelli [*Flor.*].

N. Genève :

La collection de Genève consiste en vingt-quatre papyrus, qui constituent la propriété privée de Nicole, et en plusieurs centaines de textes grecs, latins, démotiques, coptes et arabes, acquis depuis 1893 par la direction de la bibliothèque de Genève. Ces documents sont originaires de Soknopéonèse, en partie aussi de la correspondance de Flavius Abinnaeus à Dionysias, et quelques pièces isolées proviennent de la Haute Égypte. Leur publication est confiée à Jules Nicole, qui en a fait paraître un certain nombre depuis 1896 dans :

46. *Les papyrus de Genève*. Vol. I. Papyrus grecs. Actes et lettres. Fasc. I, 1893; II, 1900 (Genève, Henry Kündig, libraire de l'Institut) [*Gen.*].

Nicole a adopté la méthode de publication de Berlin et son format in-folio. Les documents y sont autographiés et accompagnés de quelques brèves remarques concernant le fond.

O. Divers.

Parmi les collections privées, l'une des plus belles, et sans contredit la plus riche, est celle de lord Amherst of Hackney. Le soin de la publier a été confié à Grenfell et Hunt.

47. *The Amherst Papyri*. Part I (Oxford, Clarendon, 1900) ; Part. II (ibid., 1901) [*Amh.*].

Le premier volume contient exclusivement des textes chrétiens ; le second, de contenu plus varié, comprend, outre des textes classiques, un grand nombre de documents d'un haut intérêt.

Les papyrus publiés sont de provenance variée ; beaucoup ont été trouvés à Ashmunên (Hermopolis) et à Dimêh (Soknopaiou Nésos). Vingt-trois magnifiques phototypies accompagnent le volume II ; elles contiennent des fac-similés de quarante documents du IIIe siècle av. J.-C. au VIIe siècle de notre ère et forment ainsi un véritable cours de paléographie des papyrus.

Les contributions que les papyrus apportent au point de vue grammatical sont particulièrement précieuses et leurs renseignements ont été mis à profit dans les recherches récentes sur la κοινή :

48. K. DIETERICH, *Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache von der hellenistischen Zeit bis zum 10. Jahrhundert nach Chr.* (*Byz. Archiv*, Leipzig, 1898, Heft 1).

49. G. KRETSCHMER, *Die Entstehung der Koine* (*Sitzb. Wien. Akad.*, 143, 1900, in-8, 40 p.).

50. A. THUMB, *Die griechische Sprache im Zeitalter des Hellenismus* (Strasbourg, K. J. Trübner, 1900, in-8).

Les résultats des recherches magistrales de Deissmann dans le domaine de la *Philologia sacra* sont publiés dans :

51. *Bibelstudien* (Marburg, Elwert, 1895, in-8) ;

52. *Neue Bibelstudien* (Ibid., 1897, in-8).

Ces deux ouvrages ont été traduits en anglais.

Les papyrus magiques ont été étudiés surtout par :

53. C. WESSELY, *Ephesia grammata aus Papyrusrollen, Inschriften, Gemmen, etc., gesammelt* (Wien, Pichler, 1886, in-8, 38 p.).

Parmi les plus beaux papyrus magiques, ceux de Leyde tiennent la première place. Ils ont été étudiés d'une façon magistrale dans trois fort belles dissertations par

54 A. DIETERICH, *Prolegomena ad papyrum magicam musei Lugdunensis Batavi* (Leipzig, 1888, Inaug. Diss.).

55. Le même, *Papyrus magica Lugdunensis Batavi* (Lipsiae, 1888 : Suppl. zu den *Jahrb. Phil.*, 1888, p. 747-829).

56. Le même, *Abraxas* (Studien zur Religionsgeschichte des späteren Alterthums. Leipzig, Teubner, 1891, in-8).

DE L'INSUFFISANCE DES RÈGLEMENTS

SUR LE

SERVICE DES ARCHIVES

LES ARCHIVES DES MAIRIES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

Parmi les dépôts d'archives, il n'en est peut-être pas qui appellent des réformes aussi urgentes que les petits dépôts : archives des sous-préfectures, archives des mairies. Il ne faut rien exagérer : le cas est rare, très rare, d'archives complètement à l'abandon. Ce qui est beaucoup trop fréquent, c'est que les secrétaires fassent des documents deux parts : les pièces d'un intérêt actuel sont à peu près en ordre ; la masse des autres pièces est plus ou moins négligée. Dans nombre de sous-préfectures, ce que ne contiennent pas les cartons du bureau est relégué dans un grenier malsain et poussiéreux; j'ai vu un poulailler dans les archives d'une sous-préfecture. Dans les mairies, les registres de l'état civil et de délibérations, les budgets, les listes électorales et de tirage, les états de recensement des chevaux, le cadastre, sont tenus avec quelque soin; le reste est d'habitude entassé dans le fond des placards ou au-dessus des armoires, guère plus utile que s'il n'existait pas.

On ne doit pas se dissimuler que cet état de choses n'est pas près de s'améliorer spontanément. Il ne faut point demander aux maires et guère plus à leurs secrétaires une sollicitude active pour des documents historiques : la curiosité et l'activité contemporaines vont à d'autres objets. La génération qui a orga-

nisé le régime actuel des Archives disposait de bonnes volontés, d'enthousiasmes, sur lesquels on ne saurait compter aujourd'hui. Le devoir de l'administration centrale est d'aviser, pour mettre un terme à une situation qui ne prendra pas fin d'elle-même.

***

Certains penseront sans doute qu'il suffit d'appliquer les règlements. Le malheur est que les règlements sont inapplicables. Comme tant d'autres, les circulaires sur les archives communales sont l'œuvre d'hommes très distingués, éminents, mais qui du service des Archives ne connaissent guère que la salle de travail des Archives nationales.

Prenons les instructions du 20 octobre 1850, relatives au récolement des papiers des mairies :

« Un arrêté du gouvernement du 19 floréal an VII prescrit au « maire qui cesse ses fonctions de faire, de concert avec son suc- « cesseur, un récolement de tous les papiers, registres et autres « objets mobiliers appartenant à la commune. Cette opération « doit être constatée par un procès-verbal en double expédi- « tion : l'une est remise au fonctionnaire sortant pour lui servir « de décharge ; l'autre reste déposée à la mairie pour établir la « responsabilité du nouveau titulaire, responsabilité qui est « telle, qu'en cas de décès d'un maire, ses héritiers ont à ren- « dre compte des objets dont leur auteur était dépositaire. »

Théoriquement, tout cela est parfait et, en cas de disparition d'un document, les responsabilités doivent être définies à coup sûr. En fait, la mesure est irréalisable : s'il s'agit d'archives importantes, un récolement consciencieux prendra, et au delà, les quatre années que dureront les pouvoirs du nouveau maire ; dans les petites mairies, l'inventaire n'existe qu'à titre exceptionnel, et l'établissement de cet inventaire est un travail de longue haleine, qui ne s'improvise pas à l'occasion d'un changement de municipalité.

Les règlements actuels sont, de plus, trop compliqués pour des secrétaires de mairies rurales, qui ne sont pas des archivistes professionnels. Le secrétaire de mairie est ordinairement l'instituteur ; le secrétariat est secondaire dans l'ensemble de

ses occupations et la tenue des archives est accessoire dans la besogne, de plus en plus absorbante, du secrétariat. La conclusion est qu'il importe essentiellement de réduire autant que faire se peut le travail de classement.

En un mot, il y a lieu de retoucher les règlements, de les refondre même, non pas dans le dessein de leur donner une belle ordonnance, mais avec le souci d'arriver à des résultats, non pas en s'inspirant de principes abstraits, mais en tenant compte, avant toute chose, des observations et des enseignements que ces observations comportent.

* * *

Nous avons eu déjà l'occasion de constater que les dossiers courants sont en général l'objet d'une attention particulière. Même lorsque l'ensemble des archives est en bon état, il est fréquent que le secrétaire sépare de ces dossiers courants, ouverts à de nouvelles pièces et d'intérêt actuel, les dossiers fermés, définitivement constitués et qui ne présentent plus, ou peu s'en faut, qu'un intérêt rétrospectif. Les séries historiques dépassent alors de beaucoup la date réglementaire, soit 1790; elles peuvent s'étendre jusqu'à 1870, par exemple.

Cette division n'est pas l'effet de la fantaisie; elle est, au contraire, des plus normales. Ce qui est irrationnel, c'est de traiter de même façon les documents de la Révolution et ceux de la troisième République, les pièces de la fin du XVIIIe siècle et les pièces des débuts du XXe.

Voilà un premier point sur lequel les rédacteurs des règlements futurs auront à faire état des faits et de l'expérience. Ils devront prévoir le départ, introduit dans une foule de dépôts par l'usage et le bon sens, entre les *dossiers* et les *archives*.



Quand on a inspecté un grand nombre d'archives communales, la réflexion permet de dégager les causes habituelles des imperfections de ce service.

Les détournements ne me retiendront guère. Ce n'est pas qu'il n'en soit jamais commis : tous les archivistes ont reçu à ce sujet,

pendant leurs tournées, des confidences souvent bien malveillantes, quelquefois exactes. Mais ces vols sont des accidents contre lesquels on est suffisamment défendu par la loi. Les règlements doivent se préoccuper plutôt des irrégularités permanentes et générales.

L'inspecteur d'archives communales trouve peu de mauvaises volontés formelles ; il se heurte à deux états d'esprit, sensiblement distincts : l'apathie et la paresse intellectuelle.

L'apathie, en matière d'archives, gagne du terrain ; l'indifférence envahit l'opinion avec une rapidité que peuvent calculer les archivistes en fonctions depuis vingt à vingt-cinq ans. Les hommes qui, dans nos campagnes, donnent le ton à l'opinion, tournent délibérément le dos au passé ; ils fixent leurs regards vers la société de demain, et ils n'ont pour la société d'hier qu'une haine dédaigneuse. Quand des maires déclarent qu'ils réservent quatre cartouches de dynamite à de très curieuses églises, parce qu' « elles ont vécu de l'Inquisition », quel intérêt peuvent-ils porter aux liasses poudreuses de l'ancien régime?

L'archiviste a, il est vrai, la ressource d'expliquer que ces papiers vétustes sont de nature à servir pour des procès en revendication d'héritage. Néanmoins, quand il a rangé et inventorié les documents anciens d'une commune, il doit s'attendre à trouver, lors de sa prochaine inspection, les liasses bouleversées [1]. Heureux encore si l'homme d'affaires ou le généalogiste qui est passé par là n'a pas emporté ce qui lui était utile.

Cette incurie tient à des causes trop profondes pour qu'on puisse la prévenir par des circulaires. Il serait, du moins, expédient d'en atténuer les effets.

La loi municipale précise que l'entretien des archives est une

1. Pour prévenir dans quelque mesure ce désordre, nous apposons sur chaque pièce une cote qui indique la série, le numéro de la liasse dans la série et le numéro de la pièce dans cette liasse. A cet effet, nous employons un numéroteur automatique en haut duquel nous avons fait ajouter un composteur; les caractères de ce composteur, lettre de série et numéro de la liasse, sont changés à la main :

CC 23	CC 23....	CC 24	CC 24...
1	2	1	2

Ce numéroteur nous sert, d'ailleurs, également pour nos propres archives.

charge obligatoire pour les communes. Mais si une commune n'entretient pas ses archives, que faire? Un de nos confrères visitait naguère une mairie où une collection très curieuse de registres du premier Empire était attaquée par l'humidité. Il écrivit plusieurs lettres officielles; le maire, qui a vraisemblablement d'autres occupations, ne répondit pas. La question doit être réglée à cette heure par la conversion des registres en blocs de pâte. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas eu une solution différente.

En droit, le préfet aurait des moyens de coercition. Il serait naïf de la part d'un archiviste de penser qu'un préfet sacrifiera un maire et « se fera des affaires » pour de vieux papiers.

Quelques archivistes recourent, en pareille occurrence, à un moyen héroïque, et ils enlèvent d'autorité les documents dont la conservation est compromise. L'un d'eux, trouvant des archives communales en très mauvais état, en emporta une bonne part et écrivit au crayon, sur les vantaux de l'armoire, un procès-verbal en forme de cette opération.

Ce procédé sommaire est irrégulier. Desjardins aurait eu, si je ne me trompe, quelque peine à défendre le passage de ses conférences [1] où il attribue au préfet, en qualité de tuteur de la commune, le pouvoir de prescrire le transfert provisoire des documents aux Archives départementales. La circulaire du 16 juin 1842 est explicite: « Le consentement formel de la commune « sera indispensable pour l'application de cette mesure. Le con- « seil municipal devra prendre, à cet effet, une délibération « dans laquelle il désignera la portion des archives commu- « nales qu'il jugera utile de faire déposer à la préfecture. »

A bien regarder les choses, la translation *d'office* à la préfecture serait cependant la seule sanction raisonnable. La commune n'a pas sur ses collections des droits exclusifs, puisque tout citoyen peut les consulter; elle a donc des devoirs, corrélatifs à ses droits. Si elle ne remplit pas les premiers, il est juste qu'elle soit déchue des seconds. Souhaitons que ce principe entre dans la loi, et que le ministre ait la faculté, sur rapport de

1. Page 69.

l'archiviste, de faire transporter aux archives départementales les documents que des municipalités laissent perdre sans profit pour personne.

***

La paresse intellectuelle, une certaine inertie du cerveau, est l'une des principales causes du désordre des archives. La perfection du classement n'est pas proportionnée à la valeur des pièces, mais à la facilité de la besogne [1]. Tel qui range à la diable les titres de propriété de la commune, tient avec un soin parfait la collection du *Recueil des actes administratifs :* rien n'est plus fréquent.

Il faudrait donc diminuer l'effort de pensée que nécessite le classement, réduire celui-ci, dans la mesure du possible, à une besogne machinale.

Bien des secrétaires conservent indéfiniment des feuilles insignifiantes. De plus en plus, l'Administration écrit aux maires à propos de tout et de rien : lettres d'envoi, demandes de renseignements, etc., grossissent les dossiers, font éclater les cartons. Ne pourrait-on pas, dans les bureaux des préfectures et des sous-préfectures, adopter une couleur spéciale pour cette correspondance d'un intérêt éphémère? Les secrétaires sauraient qu'après réponse ils pourraient jeter au panier les lettres bulle, tandis qu'ils devraient garder les autres.

Je n'ose guère aller plus loin. Et cependant, si les pièces étaient de teintes ou de formes variées suivant la nature des affaires; si elles portaient un signe apparent quelconque, permettant de grouper sans peine les documents destinés à être réunis ; si on employait les gros caractères de la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* pour des indications d'ordre pratique, qui s'imposeraient ainsi à l'attention, on obtiendrait à peu de frais des améliorations précieuses.

1. Il faut faire exception pour la collection du *Journal officiel* qui est envoyé d'office aux chefs-lieux de canton : les secrétaires, débordés par cet amas de papier imprimé, empilent généralement les numéros sans enlever la bande et dans un ordre quelconque. Il est permis de croire que l'on rendrait service aux cantons ruraux en les dispensant du souci de conserver cette collection encombrante.

Dans ce même ordre d'idées un peu terre à terre, on réaliserait un réel progrès en simplifiant le récolement qui doit accompagner la transmission des pouvoirs municipaux. Ce récolement est aujourd'hui tellement vague ou tellement inexact qu'il est dépourvu de portée ; c'est une formalité sans conséquence, une pure chinoiserie. Il serait préférable d'envoyer aux municipalités, au moment de l'élection des maires, un procès-verbal de récolement imprimé où on énoncerait, en ménageant des blancs destinés à être remplis à la main, les séries essentielles des Archives communales :

Registres de délibérations depuis....

État civil depuis.... et complet depuis....

Etc.

Une ou deux pages seraient réservées pour les additions, et le procès-verbal, dûment signé, devrait être retourné à la préfecture avec le procès-verbal d'installation du maire entrant.

On objectera qu'un récolement ainsi compris serait fort incomplet. C'est vrai. Il signifierait, du moins, quelque chose, tandis que, à de rares exceptions près, les récolements actuels ne signifient absolument rien.

* * *

Le fait capital que révèle l'examen attentif des archives municipales, c'est la supériorité des registres sur les pièces volantes au point de vue de la conservation. Il est une catégorie de registres qui s'égarent : ce sont les registres de délibérations du conseil municipal. Trop de personnes ont avantage à les supprimer, et leur disparition ne prouve rien contre ma thèse; il reste acquis que les registres, surtout quand ils sont d'une utilité aisément appréciable, durent longtemps, même dans les mairies les plus mal tenues. L'état civil présente parfois des lacunes quand il est en cahiers; relié, il est, depuis cent ans, pour ainsi dire toujours complet. Les matrices cadastrales peuvent être déchirées, maculées par l'usage; mais elles existent.

Les pièces volantes, au contraire, se perdent avec une facilité invraisemblable. Il m'est arrivé, dans une mairie qui n'était pas achevée, de compulser le dossier de cet immeuble : des pièces

essentielles n'y étaient déjà plus, et le secrétaire ne put pas ou ne voulut pas me dire où elles étaient passées. Avant même que l'hôtel de ville fût terminé, la commune avait perdu ses titres.

Au surplus, les médiévistes savent que cette loi est ancienne : on ne compte pas les chartes qui nous sont parvenues dans les cartulaires, dans les terriers, dans les registres de toute sorte.

D'autre part, si les séries essentielles des archives municipales étaient sous forme de registres, le récolement serait tellement simple qu'il passerait dans la pratique.

En conséquence, deux mesures se recommandent : d'abord, pousser sinon obliger les municipalités à réunir en registres les pièces qui en sont susceptibles; ensuite et surtout, créer dans les mairies des registres pour la transcription de certains documents. Sur ces registres, de papier timbré et solidement reliés, on copierait obligatoirement, dans un délai déterminé, les actes qui forment titre pour la commune : achats, échanges, baux de longue durée, etc., et les décisions de l'autorité municipale qui forment titre pour les particuliers, comme les concessions perpétuelles de sépulture.

***

L'existence des archives de sous-préfectures est l'une des erreurs de notre droit administratif. C'est à peine si quelques-uns de ces dépôts sont organisés de façon à rendre des services; l'installation et le personnel font presque partout défaut.

Dans la sous-préfecture de X., il n'y a pas de local pour les archives; on les empile, en un tas qui grandit chaque année, sur le plancher d'un cabinet noir attenant aux bureaux. Chaque fois que l'archiviste du département passe dans cette ville, il constate dans son rapport que le tas est un peu plus haut, et il calcule dans combien de temps les papiers atteindront au plafond.... Je laisse à penser ce que sont les recherches dans des archives pareilles.

Quelques sous-préfets estiment que l'archiviste départemental est chargé de leurs archives. L'un d'eux me somma, une fois, de classer ses papiers; comme je m'y refusais, il m'annonça qu'il allait saisir de l'affaire le préfet, et si celui-ci ne lui donnait pas satisfaction, un ministre avec lequel ce sous-préfet entretenait

des rapports d'amitié. Ce fonctionnaire avait, décidément, bien des idées erronées.

Ce souvenir m'est revenu naguère, quand il était question de petits dépôts disséminés dans les départements et dont l'archiviste aurait eu la garde. C'est une conception inadmissible : l'archiviste n'arriverait pas à entretenir l'ordre dans ces archives, où d'autres mettraient du désordre avec d'autant plus de sans-gêne qu'ils n'auraient pas à le réparer. Nous ne pouvons pas assumer la responsabilité d'un dépôt, si nous n'en avons pas la garde effective ou au moins la surveillance assidue. De cette vérité, l'archiviste du département de.... acquit la preuve, à propos de la sous-préfecture de L...

Le sous-préfet de L... s'étant plaint que ses archives fussent mal classées, l'archiviste détacha son collaborateur pour les mettre en état. Ce que voyant, les employés de la sous-préfecture en prirent à leur aise : à quelque temps de là, c'était le plus beau fouillis qui se puisse voir. L'archiviste réfléchit qu'il serait habile d'intéresser ces employés à la besogne, et il obtint de prélever sur son budget un crédit qu'il mit à la disposition du sous-préfet; le classement fut confié à un jeune expéditionnaire sur le point d'être appelé sous les drapeaux, lequel dépensa l'argent en joyeuse compagnie et ne fit pas le travail. Deux ou trois autres mésaventures au sujet du même dépôt firent perdre à l'archiviste ce qui lui restait d'illusions et de zèle. Depuis lors, il prodigue les conseils et les encouragements; mais il garde son personnel et ses crédits.

Ainsi donc, dans l'ensemble, les sous-préfectures ne remplissent pas les conditions indispensables pour posséder des archives, et, de quelque façon qu'il s'y prenne, l'archiviste départemental ne peut pas s'occuper utilement de ces dépôts. Il ne reste qu'à les supprimer.

Les papiers qui les composent ont deux origines : les uns viennent des bureaux de la sous-préfecture elle-même; les autres sont versés annuellement par la recette des finances. Parmi les premiers, les rares pièces qui ne sont pas négligeables seraient retirées par l'archiviste et réunies à ses archives. Quant aux seconds, les rôles des contributions sont très utiles au public et

leur place est indiquée dans les archives départementales, qui ne recevraient plus, par contre, les registres de trésorerie : presque tous ces derniers registres sont des grimoires auxquels ni l'archiviste ni le public ne comprennent goutte, et ils ne peuvent guère avoir d'utilité que pour le service qui les a établis. Il est de rigoureuse justice que celui-ci les conserve; peut-être s'apercevra-t-il alors que les délais de péremption peuvent être abrégés. Si les départements construisent et entretiennent des archives, ce n'est pas pour débarrasser les trésoriers généraux de papiers encombrants.

* * *

Je me résume.

Pour les archives communales, il y a lieu d'instituer un régime mixte entre les séries historiques et les séries administratives pour les dossiers postérieurs à la Révolution, mais qui n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif; — d'autoriser le ministre à dessaisir les municipalités négligentes des collections qu'elles laissent dépérir; — de faciliter le classement et, dans ce but, d'adopter dans les bureaux un système de signes apparents qui permettent aux secrétaires des mairies de grouper sans effort les pièces destinées à se trouver ensemble; — de simplifier l'opération du récolement; — d'étendre l'usage de la reliure et d'imposer aux communes l'obligation de tenir des registres de titres, analogues aux anciens cartulaires.

En ce qui concerne les archives sous-préfectorales, il y a lieu de les supprimer : les documents intéressants seraient versés aux archives départementales, qui, par compensation, seraient dispensées de garder les registres de comptes de la trésorerie.

Est-il besoin d'ajouter que ce programme ne saurait être ni définitif ni exclusif? Les archivistes, nos confrères, suggéreront, en vue d'une réglementation qui s'impose, bien d'autres modifications utiles, le jour où on s'avisera que les hommes du métier, appelés quotidiennement à voir comment les lois et les circulaires se traduisent en réalités pratiques, sont mieux placés que personne pour savoir dans quel sens il convient d'amender ces circulaires et ces lois.

J.-A. Brutails.

DEUX FEUILLETS FRANÇAIS INCONNUS

DU XVe SIÈCLE

Appartenant à la Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala

La bibliothèque de l'Université royale d'Upsala possède un grand nombre de ces immenses in-folio, imprimés vers la fin du xve siècle ou au commencement du xvie et contenant les Décrétales et les Digestes, avec les innombrables commentaires ou « lecturae » dont les ont accompagnés les Baldus de Perusio, les Bartolus de Saxoferrato, les Bartholomaeus de Saliceto, les Jean d'Imola et d'autres encore. Plusieurs de ces volumes ont appartenu à un jurisconsulte français, Jean de Joux, « juris utriusque doctor », et à ce qu'il parait citoyen de Lyon, vivant aux environs de 1500. Je ne suis pas à même de donner ici le chiffre exact des livres qui, de sa bibliothèque — sans doute très belle pour l'époque, — ont passé à la bibliothèque d'Upsala, mais je crois pouvoir affirmer qu'il y en a plus d'une centaine. Il ne m'est guère possible non plus d'indiquer par quelle voie nous sont parvenus ces livres : le plus probable, c'est que ce transport remonte à l'époque de la guerre de Trente ans. Quelques-uns des livres ayant appartenu originairement à Jean de Joux portent la signature d'un autre bibliophile français, à peu près contemporain de Joux, à savoir Jacobus Aygnes, qui, comme Grolier et avant lui, avait coutume de signer ses livres « Daignes et amicorum ». Ainsi, une édition non datée des *Lecturae super Codice* par Bartholomaeus de Saliceto, probablement imprimée à Lyon par Jean Siber vers 1500, contient les deux notices suivantes : *Jo. de Joux jurium doctor 1507* et *1521 fuit per me lecta Valentie. Daignes.* Quant aux autres livres de Joux, ils au-

ront sans doute suivi la même voie que ceux qui sont signés par Aygnes pour venir enfin s'ensevelir au fond de l'Allemagne, dans la bibliothèque de quelque couvent ou de quelque collège de jésuites, où ils sont devenus la proie des troupes de Gustave-Adolphe et d'où ils ont été importés en Suède.

Je ne possède, sur le compte de ce Jean de Joux, que les renseignements qu'il nous a fournis lui-même en semant çà et là quelques notes dans ses livres. Ainsi, dans une édition de la *Lectura super secunda parte Infortiati* par ALEXANDER TARTAGNUS DE IMOLA, imprimée à Milan en 1489 par Jacobus de San Nazzaro [1], il nous donne des renseignements sur ses examens : *Jo. de Joux jurium baccalaureus et anno dominj 1498 21 augusti Licenciatus in vtroque et anno 1505 19 novembris doctor Laus deo.* Dans un autre incunable de la bibliothèque d'Upsala, coté 31 : 28 et contenant des ouvrages de droit, il a fait suivre sa signature d'une notice relative à la naissance de sa fille : *Anno domini millesimo quinquagesimo septimo etc. die quarta mensis septembris hora fere quarta de mane nata est Johanna de Joux filia mea*, etc.

Parmi les livres de Jean de Joux se trouvent plusieurs impressions lyonnaises, dont quelques-unes sont jusqu'à présent inconnues et non décrites. Très nombreux sont surtout les ouvrages sortis des presses de l'imprimeur Jean Siber, d'origine allemande, qui exerça son métier à Lyon entre 1481 et 1504, et qui semble avoir déployé beaucoup d'activité surtout en imprimant des livres de droit. Je ne crois pas devoir donner ici de détails sur ces impressions de Siber, que j'ai d'ailleurs décrites dans mon catalogue des incunables de la bibliothèque de l'Université d'Upsala, qui vient de paraître; j'ai simplement voulu attirer l'attention du lecteur sur ce fait que les livres sur les plats desquels j'ai découvert les deux impressions que je me propose de décrire ci-dessous sont de provenance lyonnaise.

1. Hain 15311 ; Pellechet : Lyon, 550.

I.

Lettre d'indulgences imprimée à Lyon par Janon Carcain en 1488.

Universis Presentes litteras inspecturis. Nos Gardianus ma
gistri et fratres ordinis minorũ covẽt⁹ parisieñ a sctã se
de apostolica in hac pte deputati. Salutem in dño. Notũ facim⁹ q sanctissi
mus in xpo pater et dñs noster dñs Innocentius papa octauus et modernus
concessit omnibus xpifidelibus de bonis suis largientibus covẽtui sive domui
fratrũ minorũ parisieñ. scdz statuta confratrie institute in dicta domo sive con
uentu ad hono. em sanctorum Francisci et Anthonii de padua pro pfectione
reparatione: cõstructione et edificatione eiusdẽ covẽtus q possint et valeãt sibi
eligere confessorẽ ydoneũ secularẽ vel regularẽ qui eos absoluere possit ab oi
bus peccatis suis criminibus excessibus: et delictis in non reseruatis sedi apo
stolice videlz quotiens opus fuerit. In reseruatis vero semel in vita dũtaxat
debitã absolutionẽ impendere et penitentiã salutarẽ iniũgere. Necnon in mor
tis articulo plenariam omniũ peccatorũ suorũ remissionẽ. Cũ associatione l
ue participatione omniũ bonorũ totius ecclesie militantis. vnacũ parentibus
et amicis defunctis. Sacerdotibus vero et clericis qui per impotentiã: neg
gentiam seu defectũ librorum diuinum officiũ recitare obmiserint. dummo
de bonis a deo sibi collatis ad pfatũ opus contribuãt quidquid in diuinis ob
miserint: eis misericorditer in dño relaxatur. Et quia deuot⁹ in christo
de bonis suis
sm statuta dicte cõfratrie contribuez ideo merito dictis indulgentiis
gaudere debet. Datuz sub sigillo ad hoc ordinato die mensis
Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo viii
Forma absolutionis de casibus non reseruatis totiens
quotiens opus fuerit.

Misereatur tui etc. Dominus noster ihesus christus per suam sã
tam piissimaz misericordiam te absoluat. Et e
go auctoritate ipsius beatorumqz petri et pauli apostolorum eius te absoluo
ab oibus peccatis tuis sedi apostolice nõ reseruatis. In noie patris et filii etc.
Forma plenarie absolutionis semel in vita.

Misereatur tui Dominus noster. etc Dando tibi plenariã oĩũ
peccatorũ tuorũ absolutionem In nomine etc
Forma plenarie remissionis in mortis articulo.

Misereatur tui etc. Dominus noster etc. Dando tibi plenariã omnium peccato
rum tuorũ remissionẽ remittendo tibi penas purgatorii inquã
tũ claues sancte matris ecclesie se extẽdũt. In noĩe patris et filii et spiritussancti amẽ

Le premier de ces feuillets représente une lettre d'indulgences de très petit format, soit 114 × 55 millim., délivrée par le gardien et les Pères du couvent des franciscains de Paris et promettant l'indulgence à quiconque, par ses offrandes, aurait contribué à la « perfectio, reparatio, constructio et edificatio » de ce couvent. Cette lettre, qui contient trente-cinq lignes, est datée

de 1488 ; elle est imprimée en caractères gothiques de deux espèces différentes et de provenance italienne. Ces caractères sont les mêmes dont se servit l'imprimeur Janon Carcagni ou Carcain à Lyon, où il débuta en 1486 avec le premier bréviaire lyonnais. Ils ont été reproduits dans la publication de la *Type Facsimile Society* (1902 pp.), et dans l'*Histoire de l'imprimerie en France* par CLAUDIN, III, p. 455. A gauche du texte se trouve une gravure sur bois d'apparence assez simple, dont la partie supérieure représente saint François avec une croix et une église, et la partie inférieure, probablement sainte Claire avec des palmes et un livre. Carcain n'avait pas coutume d'orner ses livres d'illustrations d'après Claudin, qui dit à ce propos, p. 466 : « Nous n'avons encore trouvé aucune gravure sur bois, même isolée, dans ses livres. » Cette gravure n'est donc pas sans intérêt, étant probablement la seule qui soit jamais sortie de chez Carcain.

De cette lettre j'ai trouvé deux exemplaires sur le plat antérieur d'une édition du *Codex* de JUSTINIEN, qui se trouve précisément être une de ces impressions non datées de Siber, lesquelles, jusqu'à présent, semblent avoir échappé à l'attention des investigateurs. A la dernière page se trouve une des trois marques d'impression de Siber, reproduite par Claudin, III, p. 206. Les caractères qui ont servi à cette impression sont ceux de Siber nos 6, 7 et 8 (selon l'Index de Proctor) ; je crois donc pouvoir fixer la date de cette édition entre 1496 et 1500. Sur le plat postérieur se trouvaient des fragments de l'incunable suivant : RABBI SAMUEL, *Epistola ad reprobandos Judaeorum errores*, imprimé à Rome par Georg Herolt [1]. Le volume a appartenu à « *Jo. de Joux jurium licenciatus* », ainsi que je l'ai signalé au début de cet article.

Les deux lettres d'indulgences ont été imprimées l'une au recto, l'autre au verso du même feuillet qui, à l'origine, en a compris quatre, dont deux au recto et deux au verso. Ce feuillet a été coupé en deux et ce n'est que la moitié gauche qui a été conservée dans le plat de notre incunable. Par ce procédé, le texte a été légèrement endommagé : heureusement, les deux

1. Hain *14264 ; Proctor, 3949.

impressions se complètent mutuellement de façon à rendre le texte lisible en entier. En voici le contenu :

Universis Presentes litteras inspecturis. Nos Gardianus ma | gistri et fratres ordinis minorum conuentus parisiensis a sancta se | de apostolica in hac parte deputati. Salutem in domino. Notum facimus quod sanctissi- | mus in christo pater et dominus noster dominus Innocentius papa octauus et modernus | concessit omnibus christifidelibus de bonis suis largientibus conuentui siue domui | fratrum minorum parisiensium secundum statuta confratrie institute in dicta domo siue con | uentu ad honorem sanctorum Francisci et Anthonii de padua pro perfectione : | reparatione : constructione et : edificatione eiusdem conuentus quod possint et valeant sibi | eligere confessorem ydoneum secularem vel regularem qui eos absoluere possit ab omni | bus peccatis suis criminibus excessibus : et delictis in non reseruatis sedi apo | stolice videlicet quotiens opus fuerit. In reseruatis vero semel in vita duntaxat | debitam absolutionem impendere et penitentiam salutarem iniungere. Necnon in mor | tis articulo plenariam omnium peccatorum suorum remissionem. Cum associatione si | ue participatione omnium bonorum totius ecclesie militantis . vnacum parentibus | et amicis defunctis. Sacerdotibus vero et clericis qui per impotentiam : negli | gentiam seu defectum librorum diuinum officium recitare obmiserint. dummodo | de bonis a deo sibi collatis ad prefatum opus contribuant quidquid in diuinis ob- | miserint : eis misericorditer in domino relaxatur. Et quia deuotus in christo — — | — — — — de bonis suis | secundum statuta dicte confratrie contribuerunt — — ideo merito dictis indulgentiis | gaudere debet. Datum sub sigillo ad hoc ordinato die — — mensis | — — Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo viii |

Forma absolutionis de casibus non reseruatis totiens | quotiens opus fuerit. |

Misereatur tui, etc. Dominus noster ihesus christus per suam sanc | tam piissimam misericordiam te absoluat. Et e- | go auctoritate ipsius beatorumque petri et pauli apostolorum eius te absoluo | ab omnibus peccatis tuis sedi apostolice non reseruatis. In nomine patris et filii, etc. |

Forma plenarie absolutionis semel in vita. |

Misereatur tui Dominus noster, etc. Dando tibi plenariam omnium | peccatorum tuorum absolutionem. In nomine, etc. |

Forma plenarie remissionis in mortis articulo. |

Misereatur tui, etc. Dominus noster, etc. Dando tibi plenariam omnium peccato | rum tuorum remissionem remittendo tibi penas purgatorii in quan | tum claues sancte matris ecclesie se extendunt. In nomine patris et filii et spiritussancti amen. |

II.

Indulgences données à perpétuité aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, imprimé vers 1500, par Jean du Pré, à Lyon.

Le second des feuillets dont nous traiterons ici est aussi un document d'indulgences, imprimé en langue française, et dont les similaires sont rarissimes en France même.

Voici le titre exact de cet intéressant feuillet : « PARDON DE REMISSION PLENIERE DONNE A PERPETUITE AUX BIENSFAICTEURS DE LOSTEL DIEU DE PARIS ET DE NOUEAU CONFERME PAR NOSTRE SAINT PERE LE PAPE ALIXANDRE QUI EST A PRESENT A LA REQUESTE DU TRES CRESTIEN ROY DE FRANCE. » Notre document est donc une confirmation, à la demande du roi de France, par le pape Alexandre VI (1492-1503) des privilèges d'indulgences donnés par ses prédécesseurs, les papes Sixte IV et Innocent VIII, à l'Hôtel-Dieu de Paris, en raison de la grande charité avec laquelle on y soignait les malades et les pauvres. Du texte de ce « pardon » [1] ressort très bien la portée de ces indulgences et les conditions sous lesquelles elles pouvaient être acquises.

Le format de notre feuillet, qui embrasse cinquante-neuf lignes, est in-folio, savoir 310 × 195 millim. Les caractères qui sont employés dans cette impression sont de deux grandeurs : pour les caractères du texte on s'est servi de deux alphabets fondus sur le même corps, ce qui rend difficile la détermination de l'imprimeur. Pourtant je ne crois pas me tromper en attri-

1. Un texte sensiblement analogue se lit dans des documents de même nature : voir une affiche du grand pardon de l'Hôtel-Dieu, contemporaine du pape Innocent VIII (1485-1492), aux Archives nationales (voir *Musée des Archives nationales*, Paris, 1872, in-4, p. 304) ; — et une autre de l'époque de Paul III (1534-1549), à la bibliothèque de la ville de Paris (Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, III, 1883, p. 369, avec fac-similé). — Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, VII, 1880, p. 36, XII, 1885, p. 27, XV, 1888, p. 97, et XVII, 1890, p. 162 ; — Hoffbauer. *Paris à travers les âges ;* L'Hôtel-Dieu, p. 55 (pardon publié dans le diocèse de Bourges avec gravure représentant une salle de l'Hôtel-Dieu) ; — J. Rouyer, *Le testament de Pierre de Blarru, parisien* (Nancy, 1888, in-8, avec fac-similés) ; — E. Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, I (1891), p. 143 note.

buant ces caractères à l'imprimeur lyonnais Jean du Pré, qui, ayant commencé en 1477 à exercer son art à Lyon, en compagnie de Nicolaus Philippi, s'était établi seul dans cette ville en 1487; on ne doit pas le confondre avec l'imprimeur parisien du même nom. Les deux alphabets qui constituent ici les caractères du texte sont reproduits par M. Claudin dans son monumental ouvrage, *Histoire de l'imprimerie en France*, III, p. 504 et 508. Les titres et les rubriques sont imprimés en caractères d'un alphabet plus gros, dont on trouve la reproduction chez Claudin, p. 507.

J'ai découvert ce feuillet dans un des plats de l'ouvrage de *Tartagnus* déjà cité ci-dessus et contenant les notes manuscrites de Jean de Joux sur ses examens de droit. La provenance lyonnaise de cet incunable rend aussi très probable mon opinion que le « pardon » a été imprimé dans cette ville, vu que les reliures dont Jean de Joux ornait ses livres sont presque toutes identiques : ce sont en général des reliures en bois, dont seulement le dos et le tiers avoisinant du plat sont couverts d'une peau jaune ou verte, sans autres ornements ni empreintes.

Dans les quatre coins du feuillet, au verso, on voit encore des restes d'une cire rouge au moyen de laquelle le « pardon » a été collé sur la porte ou le mur de l'église où il fallait aller chercher les indulgences promises selon les dernières lignes du texte : « LEGLISE A VISITER ET METTRE SES AULMOSNES EST LEGLISE DE CEANS. »

Le document est aussi signé, tout en bas à droite; malheureusement, cette partie du feuillet a été déchirée, de manière à rendre illisible le nom du commissaire d'indulgences, qui a délivré cet exemplaire du « pardon ». Si je me permettais une supposition quant à cette signature, je proposerais quelque chose comme *Decluse m. p.*, mais cela n'est, je le répète, qu'une supposition.

Pour ce qui regarde la date de notre impression, le « pardon » ne peut pas avoir été imprimé après 1503, l'année de la mort de Borgia. A cause des caractères, je crois pouvoir fixer la date un peu plus tôt, environ 1500.

Upsal, 1906.

ISAK COLLIJN.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(*Suite*)

[Fol. 67 r° [1]] ¶ THEOLOGIA A ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[403] ABBAS JOACHINI Expositione Vaticiniorum Sibillarum.
Et Merlini Britannici
Et super illo passu Apocalipsis Et numerus bestie
Erat sexcenti Sexaginta sex.
Item in Concordia Sibille babilonice Merlini Et aliarum Sibillarum.
¶ In uno volumine.

Latin 3319. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. L'anc. garde interne de la reliure qui a disparu portait au XVIIe s. : Ex Theologiae libris, pulpito secondo, litera q r, ad parietem (cf. Montfaucon, *Bibl. bibl.*, II, p. 748).

Fol. 1 r° : Theologia — 3319.

Fol. 95 v° : de camera compotorum blesis.

Carolus dux Aurelianensis etc.

Puis, écriture plus récente :

Filius Ludovici ducis fratris Karoli VIti regis filiorum Karoli quenti et patrui Karoli septimi, etc., etc. — Ce ms. de 95 feuillets appartenait au XVIIe s. à D. Ant. Faure.

[404] ALBERTANUS De doctrina dicendi Et tacendi.
Item de consolatione et consilio.

1. Les feuillets 62 à 66 sont blancs.

De amore dilectione dei Et proximi.
Aliarum rerum.
Et de forma vite.
Cum sermone De Sancta Agatha.
Et aliis sermonibus Eiusdem. ¶ In uno volumine.

Latin 3345. — In-fol., vélin, xive s. — Reliure moderne.
L'ancienne garde en partie conservée ; au v° :
Ex theologia. — Puis, écriture plus récente :
Albertanus de ratione loquendi et dicendi.
Libri consolationis et consilii.
De cohibendo spiritu et lingua.
Albertanus causidici de S^a^ Agatha.
Fol. 1 r°, anc. n^os^ : quatre cents deux — 344 — 5391.
Marge inf^re^ : les armes des Visconti, ducs de Milan, trois fois répétées ; provient donc de Pavie.
Ce ms. a 60 feuillets.
Un huitième et dernier traité fait l'objet d'un article à part. (V. art. 648.)

[405] ALCHORANUS Cum vita Mahumeti.

Latin 3390. — In-4, vélin, xiiie s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^os^ : 950 — cxxxiv. — $\frac{1118}{5202}$.
Fol. 143 v° : Hic liber est Jacobi Cauchant servientis armorum commorantis apud sanctum Quintinum et ei reddatur.
De camera compotorum blesis.
Ms. de 143 feuillets.
Le traducteur du Coran, mentionné fol. 143 v°, « Robertus Coetenensis angligena librum istum transtulit anno domini MC XL III, » et auteur d'une chronique sarrasine avec vie de Mahomet qui la précède, est contemporain de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. C'est sur l'ordre de cet abbé que cette traduction a été faite (cf. Migne, t. CLXXXIX, p. 658-659e ; *Hist. littéraire*, XII, p. 245).

[406] AMBROSIUS In hexameron.
Et de eucharistia.
Cum multis et variis tractatulis Beati Bernardi ut patet
In principio Libri Et Inferius In Littera B. Bernardus.

Latin 1727. — In-fol., vélin, xive s. — Reliure moderne. Anc. garde r° L^ta^. VII.
Fol. 1 r°, anc. n^os^ : cliii. — 3743. — Ce ms. a 157 feuillets.

[407] AMBROSIUS Super Epistolas Pauli.

Latin 661. — In-fol., vélin, xive s. — Miniatures. Reliure en velours vert du xve s. — Garde anc. r° : V^ta^ tabula liber VII. —

Fol. 1 r°, anc. n°s : 350 — cinq cents trente VII — 3720. — Fol. 238 v°, marge infre : de Camera Compotorum bloesis. — Ms. de 238 feuillets, plus les deux gardes.

[408] AMBROSII Epistole.

Latin 1762. — Gr. in-fol., vélin, XIIe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. — Garde anc., r° : VI. T. Ambrosius Archiepiscopus Mediolani super Epistolas Pauli apostoli. — Au v° : Ambrosii — Remigii — Hieronymi — in Epistolas Pauli. — Fol. 1 r°, anc. n°s : Secretarius — Super Epistulam — 209, Lra IL — 243 — 3578. — Fol. 2 r°, anc. n° : CCXLIII. — Ms. de 322 feuillets.

[409] AMBROSIUS Super Psalmum Beati Immaculati.

Latin 1733. — In-fol., vélin, XIe s. — Reliure du XVIe s. — Garde v° : Liber sancti Benedicti et Sancti Marci de Placentia ordinis canonicorum regularium de Congregatione laterani. — Iste liber est Sancti Augustini alias Sancti Benedicti de Placentia canonicorum.

Fol. 1 r°, anc. n°s : 1112 — 3987. — Ms. de 122 feuillets, sans provenance antérieure au XVIIe s., mais qui me semble convenir à cet article. — Le latin 1735 (in-4, vélin) est peut-être préférable encore. C'est : Ambrosius explanatio in Psalmum CXVIII. — Fol. 1 r° : neufs cents cinquante huit — 863 — 4150. — Fol. 172 (dernier) : xl H. 70 Karolus dux Aurelianensis — De camera compotorum blesis.

[410] AMBROSIUS De vocatione omnium gentium ¶ Libri duo.
De vera humilitate. Ad demetriadem Virginem.
Eiusdem Epistola Ecclesie Vercellensis.
Et de obitu Satiri fratris sui. ¶ In uno volumine.

Latin 1757. — In-fol., vélin, Xe s. — Reliure du XVIIe s., maroquin rouge avec armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n°s : MCLXII. — 1268. — 3988.

Ms. de 58 feuillets.

[411] ARISTEAS De lxxta Interpretibus.
Una cum Epistola Justiniani Imperatoris Ad mennam Archipresulem Nicee vrbis de Erroribus Origenis per petrum Balbum Episcopum Torpiensem. E greco in latinum versa.

Cette traduction doit être de Matteo Palmieri. Le texte grec original est conservé à la Bibl. nat., Gr. 130. — Il y a aussi une édon de Naples par Arnold de Bruxelles (1474), in-4, 37 feuillets — Je ne retrouve pas le ms. latin ici mentionné, ni la lettre qui fait suite à l'ouvrage d'Aristeas.

[412] ATHANASIUS De Trinitate Contra Arrium ¶ Libri octo.
Eiusdem Libellus fidei patris Et filii Et spiritus Sancti.
Eiusdem altercatio contra Arrium Coram Judice probo.
A beato Jheromino traducta.
Ad eundem potamii Epistola.
[Fol. 68 r°] Eiusdem Epistola. Ad Luciferum Episcopum.
Eiusdem solutiones obiectorum Arrianorum. ¶ In uno volumine.

Latin 1685. — In-fol., vélin, xv° s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : MCLXV. — IIII. — 358 — 3962.
Fol. 119 r°, in fine : Hunc librum emi ego dux Aurelianensis, etc. — Karolus.
De camera compotorum blesis. — Ms. de 119 feuillets.

[413] AUGUSTINUS De Spiritu et Anima.
De diligendo deo.
De diffinitionibus Recte fidei.
De disciplina christiana.
De conflictu viciorum et virtutum.
De cognitione vere vite.
De tolerantia divine voluntatis super psalmum Noli Emulari.
De cognitione vere vite. ¶ In uno volumine.

Latin 2049. — In-fol., vélin, xv° s. — Reliure moderne.
Garde v° : Table de vingt et un traités. Incomplète.
Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : huit cents cinquante huit. — 768. — 3761².
Fol. 246 v° ; in fine :
De camera Compotorum blesis.
Ms. de 247 feuillets.

[414] AUGUSTINUS Adversum Manicheos de genesi ad litteram ¶ Libri duo.
Eiusdem Contra mendacium ¶ Liber unus.
Eiusdem de mendacio ¶ Liber unus.
Eiusdem de fide et operibus ¶ Liber unus. ¶ In uno volumine.

Latin 1924. — In-fol., vélin, IX° s. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : MDCLII. — 1802. — 4008.
Liste des traités contenus dans ce ms.
Ms. de 237 feuillets, sans indication de provenance antérieure au XVII° s. Il me semble convenir.

[415] AUGUSTINUS De decem Chordis.
De predestinatione Sanctorum Ad prosperum et hylarium.
De bono perseverantie.
De natura et origine Anime Ad Vincentium Libri duo.
[Fol. 68 verso] Eiusdem ad Inquisitiones Januarii. Libri duo.

De blasphemia in Spiritum Sanctum.
De vera Religione ¶ De pacientia.
Contra quinque hereses.
De baptismo parvulorum. ¶ Libri tres.
De persecutione justicie.
De natura et gratia.
Eiusdem Epistola ad Valentinum.
Item Epistola ad eundem.
Item Ad eundem de gratia. Et libero arbitrio.
De correctione et gratia.
De origine anime Ad Jheronimum.
De presentia dei Ad dardanum.
De vita Christiana.
De mirabilibus sacre Scripture. ¶ Libri tres.
In eodem volumine Quedam Opuscula B. Ambrosii Inseruntur. Ut patet inferius In Littera A. Ambrosius.

Latin 2048. — In-fol., vélin, xv[e] s. — Reliure moderne. Gardes anciennes conservées ; la 1[re] a une table du ms.

Fol. 1 r°, anc. n[os] : DCCCLXXX. — 1070. — 4011.

Fol. 241 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 241 feuillets.

[416] AUGUSTINUS De quantitate Anime.
Eiusdem sermo de Ovibus.
Ad Marcellinum de quaestionibus Epistola.
Ad eundem de unico baptismo.
De Spiritu et Littera.
De essentia Divitatis.
De invisibilitate Et incommutabilitate dei.
De assumptione beate Marie Virginis. Sermo.
De natura Summi boni Adversum Manicheos.
De opere Monachorum Liber.
[Fol. 69 r°] De Continentia viduali. Ad Julianum.
De triplici habitaculo.
De contemptu mundi Ad clericos.
De honestate mulierum.
De non tenendo Iram.
De abstinentia quadragesima.
De cogitationibus.
De Increpatione Ire.
De Decimis Domini.
De futura Vita.
De oratione Dominica.
De divite.

De pace.
De flagellis.
De Nativitate domini secundum carnem.
Ad virgines Sermo.
De Carne superba.
De quinque feriis Passionis domini nostri iesu Christi.
De Cena.
De sex feriis Passionis domini.
De latrone sermo.
De duobus Latronibus.
De cruce et Latrone.
De pace.
De Octo questionibus Veteris testamenti.
De Judicio Sermones duo.
Simbolum fidei.
Disceptatio Contra felicianum hereticum.
De gratia Novi testamenti.
De pastoribus.
[F. 69 verso] De fide Sancte trinitatis. Libri duo.
¶ In uno volumine Cum multis aliis opusculis. B. Ambrosii ut patet Inferius in Littera A. Ambrosius.

Latin 1920. — In-fol., vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Gardes anc. conservées.

Fol. 1 r°, anc. nos : CCLIX. — 3760.

Fol. 267 r° : Table écrite au XVe siècle. — Ms. de 279 feuillets. Vu les tables du XVe s., ce ms. me parait convenir à cet article.

[417] Augustini Enchiridion de fide scilicet Spe.
Et charitate. Ad Laurentium.
Eiusdem Responsiones. Ad questiones Orosii.
Et sentencie de libris Eiusdem Excerpte Adversus Manicheos Et de aliis. ¶ In uno volumine.

Latin 2725. — In-8, vélin, XIIe s. — Reliure moderne. Garde anc. : Volumen signatum p 106. Enchiridion Augustini.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCLXX. — 1601. — 4322.

Fol. 130 v° : Iste liber est monasterii celestinorum beate marie de parisiis.

Fol. 131 v° :
De camera compotorum blesis. — Ms. de 131 feuillets.

[418] Augustini Libri confessionum Tredecim.

Latin 1917. — In-fol., vélin, XVe s. — Reliure moderne. Garde, recto : quarta tabula Theologie iij.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : huit cents nonante cinq. — 68. — 3762.

Fol. 207 r°, in fine : Hunc librum a Magistro Donato de ordine fratrum minorum Emi ego Dux Aurelianensis Mediolani, etc. — XI H Karolus 8 ø

De camera compotorum blesis.

Ms. de 207 feuillets.

[419] AUGUSTINUS De civitate dei.

Latin 2066. — In-fol., vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : cinq cents dix-huit. — 460. — CCCCXXXIIII. — 3765. — Marge inf^{re}, armes des Visconti, ducs de Milan, répétées trois fois. — Ms. de 211 feuillets.

[420] AUGUSTINUS Super psalmos A primo Videlicet psalmo Beatus vir usque ad psalmum Octuagesimum nomini Inclusive.

Je n'ai pas retrouvé ce ms. à la Bibl. nationale; voir cependant la première partie du ms. latin 1989 (voir art. 421).

[421] AUGUSTINUS Super psalmos Secunda pars videlicet A Nonagesimo psalmo Inclusive usque ad finem.

Latin 1989. — Format atlas, vélin, XIIe s. — Reliure moderne. Garde r°, anc. n^{os} : Fui 58 in Ta. VI — 3380. — Hoc immensum opus donauit mihi uir egregius dominus Johannes Boccacii de Certaldo Poeta nostri temporis quod de florentia Mediolani ad me peruenit 1355 Aprilis 20. = (Note de Pétrarque.)

Ms. de 228 feuillets, contenant les deux parties. La note est de Pétrarque à qui le ms. a été donné par Boccace, le 20 avril 1355.

[Fol. 70 r°] ¶ THEOLOGIA A ¶ TRACTATUS.

[422] ALBERTUS Super Apocalipsis.

Require. In libro ¶ Nicolaus de Gorron super Ecclesiasticum.

Latin 487 (V. art. 617).

[423] AMBROSIUS de Incarnatione Dominica ¶ Cum pastorali Eiusdem. ¶ De Misteriis ¶ Et sacramentis. ¶ Libri Sex.

Require. Ante In Libro. ¶ Augustinus de decem Chordis.

Latin 2048 (V. art. 415).

[424] AMBROSIUS De Trinitate.

Require. In Libro ¶ Prosper de vita Activa et Contemplativa.

Latin 2151 (V. art. 648).

[425] AMBROSII de Officiis ¶ Libri tres.

De bono mortis.

De Misteriis.
De Sacramentis.
Sermones Sex ad Neophitos.
Eiusdem Expositio Super Psalmum lxi. De Obitu Gratiani Imperatoris.
De Obitu Valentiniani Imperatoris. ¶ Sermo.
Et super psalmum c. xviii.
De obitu Theodosii Imperatoris.
Et super Evangelium Rogabat Jesum quidam phariseus Ad sororem.
Eiusdem Epistolae Ad Theodosium Imperatorem.
Et concilium Aquileie celebratum.
Et contra eos qui dicunt animam non esse facturam Aut extra duce esse dicunt.
[Fol. 70 verso] Require. In libro. ¶ Augustinus de quantitate Anime.

Latin 1920 (V. art. 416).

[426] Ambrosius In Hexameron.
Require. In Maiori volumine Oregenis Libro Origenes.

Latin 1724 (V. art. 633).

[427] Amoris Coniugationes quinque.
Amoris varie doctrine et Cautelle.
Amoris Lectura sive Lectiones.
Amoris Auditus sive Auditores.
Circa Inspirationes divinas.
Require. In Libro ¶ Donatus devotionis.

Ms. latin non retrouvé; mais le ms. latin 3593 pourrait peut-être convenir (V. art. 494).

[428] Anselmus de Similitudinibus.
Require. Ante In Libro ¶ Augustinus de Spiritu Et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[429] Andreas hispanus de modo Confitendi.
Require. In Libro ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865 (V. art. 565).

[430] Augustinus de vera Religione.
Require. In libro. ¶ Cassiodorus de Anima.

Latin 2201 (V. art. 459).

[431] Augustinus de Conflictu Viciorum et Virtutum.
Require. In Libro. ¶ Isidorus De libris Veteris ac Novi testamenti. Circa Medium.

Aucun ms. retrouvé (V. art. 577).

[432] AUGUSTINUS de Inhonesta familiaritate Mulierum.
Require. In Libro. ¶ Compendium Virtutum Sive de Virtutibus Moralibus.

Latin 2785 (V. art. 464).

[433] AUGUSTINUS super Genesim Contra Manicheos.
Require In Libro ¶ Hugo de folieto de Claustro Anime.

Latin 2496 (V. art. 553).

[434] AUGUSTINI Manuale.
Require. In Libro. ¶ Expositio duplex Septem psalmorum.

Latin 458 (V. art. 518).

[435] AUGUSTINI Liber Supputationum sive supplicationum.
Require. In Libro. ¶ Meditationes. Contemplationes et Orationes.

Latin 1204 (V. art. 606).

[436] AUGUSTINUS In Libro. ¶ Soliloquiorum.
Require. In Libro. ¶ Orationes ad Sanctam Trinitatem.

Latin 3352 (V. art. 627).

[437] AUGUSTINUS de Conflictu viciorum Et virtutum Et eius responsiones ad questiones Orosii Et de decem Chordis.
Require. In Libro ¶ Prosper de Vita Activa et Contemplativa.

Latin 2151 (V. art. 648).

[438] [fol. 71 v°] AUGUSTINI Sermo An sub figura vel veritate hoc misticum calicis fiat sacramentum.
Require In Libro. ¶ Jheronimi ebraicarum questionum.

Latin 1859 (V. art. 567).

[439] AUGUSTINI Liber Retractationum.
Require In Libro. ¶ Cypriani Epistole.

Latin 1655 (V. art. 472).

[440] ANSELMI Epistola de Conceptione Marie Virginis Cum miraculis et officio Eiusdem Immaculate Conceptionis.
Require. In Libro. ¶ Confessio Hugonis.

Latin 2922 (V. art. 467).

[441] AUGUSTINUS de Contemptu mundi de longitudine vite et brevitate. De futuro Judicio De penis Inferni Et gaudiis Paradisi Sermo.
Require. In Libro. ¶ Expositio Duplex VII psalmorum.
¶ Volumina.

Latin 458 (V. art. 518).

[Fol. 72 recto] ¶ THEOLOGIA B ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[442] BIBLIA In duobus Magnis voluminibus.

1° Latin 55. — Format atlas, vélin, XIII° s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n°s : 175 — 3565 — 25.
Ce ms. a 228 feuillets, et contient l'ancien Testament.
2° Latin 50. — Même format, vélin, XIII° s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n°s : 207. — 3575.
Ce ms. a 214 feuillets et contient le nouveau Testament.
Ces deux mss. me semblent convenir ici. Je les crois d'origine italienne, quoiqu'ils n'aient pas d'indication de provenance antérieure au XVII° siècle.

[443] BIBLIA in uno volumine.

Latin 250. — Format atlas, vélin, IX° s. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVII° s., aux armes de France sur les plats.
Fol. 1 r°, anc. n°s : 39 — 3572. — Marge inférieure, ce n° écrit au XIV° s. : XIII. iii° iiii^{xx} iiii.
Ce ms. a 105 feuillets, dont certains sont dorés et argentés.

[444] BEDA. Pro deffensione gratie dei. Contra Julianum. Libri quinque. ¶ Et super Cantica Canticorum. ¶ In uno volumine.

Latin 130. — In-4, vélin, XIII° s. Reliure moderne. Garde, r° : bib. 7 : li. XII.
Fol. 1 r° : MDCCCXXXIII. — 1831. — 4059.
Fol. 121 v° in fine :
De camera compotorum blesis.
Fol. garde : Liber bedae presbyteri super cantica canticorum.
Liber Bede adversum Julianum super Cantica Canticorum. — Ms. de 121 feuillets.

[445] BERNARDUS Super Cantica Canticorum Sive Sermones Bernardi Super Cantica.

Latin 2558. — In-folio, vélin, XIV° s., Enluminé.
Fol. 1 r°: huit cents quarante trois. — 1670. — 3821.
Fol. 191 r° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 191 feuillets.

[446] BRUNONIS. Optima Expositio Super Psalterium.

Latin 2508. — In-fol., vélin, XIV° siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. Garde, au verso :
Brunonis Episcopi in Psalterium.
Fol. prélim. r° : VI^{ta} (tabula).

Super Psalterium Brunonis episcopi expositio optima (Ecriture fin XVe s.).

Fol. 1 ro, anc. nos : MCCXXIIII. — 1442.

Fol. 85 vo, in fine : Bruno Super psalterium. — Ms. de 85 feuillets. [Le ms. latin 2509 (in-8, vélin, XIIe s.), relié en maroquin brun aux chiffres de Henri II et tranches dorées, peut également convenir. — Fol. 1 ro, anc. nos : MXLII. — 1136. — 4075. — Fol. 273 vo. Inventorié XXIIII ll. — Ms. de 274 feuillets.]

F. 72 vo ¶ THEOLOGIA B ¶ TRACTATUS.

[447] BERENGARII PICTAVENSIS Apologia pro Magistro Petro Abaelardi.
Require. In Libro ¶ Epistole Magistri petri Abaelardi.

Latin 2923 (V. art. 510).

[448] BERENGARII Epistola Ad Richardum Et Ad Lanfranchum De sacramento altaris.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus Ebraicarum questionum.

Latin 1859 (V. art. 567).

[449] BERNARDI Meditationes Due Et de Compassione beate Virginis matris domini de filio suo In Cruce.
Require. In Libro ¶ Meditaciones Contemplationes Et Orationes.

Latin 1201 (V. art. 606).

[450] BERNARDI Meditationes Ad beatam Virginem.
Require. In Libro. ¶ Orationes Ad sanctam Trinitatem.

Latin 3352 (V. art. 627).

[451] BERNARDI Meditationes ¶ De Dolore et lamentatione Virginis In passione ¶ Et de guerra.
Require. In Libro ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[452] BERNARDI Meditationes ¶ De bono verecundie De commoditatibus propter quas Anima querit sponsum. ¶ Tractatus qui [F. 73 ro]. Incipit ¶ In lectulo meo quesivi quem diligit animam meam.
Require. In Libro ¶ Augustinus de quantitate Anime.

Latin 1920 (V. art. 416).

[453] BERNARDUS de pusillanimitate Et scrupulositate.
Require. In Libro. ¶ Confessio Hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922 (V. art. 467).

[454] BERNARDI Epistola Ad Ogerion Canonicum.

Require. In Libro ¶ Compendium virtutum Sive de virtutibus moralibus.

Latin 6785 (V. art. 464).

[455] BERNARDUS de contemptu prioris status.
— De precepto et dispensatione
— De diligendo deo.
— De virtutibus et beatitudinibus.
— Ad Eugenium Papam Libri quinque.
— De Conversione Pauli Sermo.
— Ad Guarinum Albensem Abbatem Epistola.
— Ad fratres de monte.
— De triplici statu.
— De Libero Arbitrio.
— De discretione obediendi ¶ Et quod soli Machabei Martyres Inter Veteres habentur In Ecclesia.
— De Conceptione beate Virginis.
— De Amore dei.
— De Charitate.
— Ad Carnotensem Episcopum.
[Fol. 73 v°] — De Interiori homine Sermo.
— Ad religiosos.
— Quomodo Examinandus sit penitens.
— De quinque gradibus humilitatis.
— Apologium Bernardi.
— De gradibus Charitatis.
Require. In Libro. ¶ Ambrosius In hexameron.

Latin 1727 (V. art. 406).

[456] BOETIUS de Trinitate.
Require. In Libro ¶ Bedi pro deffensione gratie dei contra Julianum.

Latin 130 (V. art. 444).

[457] BONAVENTURA de laudibus nomini Jesu per modum sermonum. ¶ Sermones, IX.
Require. In Libro ¶ Expositio Duplex Septem Psalmorum.

Latin 458 (V. art. 518).

[458] Bonaventurae Liber qui contemplatio dicitur Et Eiusdem breviarium.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu Et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[Fol. 74 recto] ¶ THEOLOGIA C ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[459] CASSIODORUS De Anima.

Latin 2201. — In-8, vélin, XIe s.
Fol. 1 r° : 1235 die 1 junii.
Fol. 3 r°, anc. n^{os} : MCCCLX. — 1482. — 4031. — Ms. de 58 feuillets.
Annoté par Pétrarque à qui il a appartenu.

[460] CASSIODORI Epistole variarum rerum. Eiusdem formularum. Libri septem.
Variarum rerum. Libri quinque.
Et de Anima.

Latin 2187. — Gr. in-folio, vélin, XIIIe s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : CXCII. — 192. — 3642.
Iste liber est Episcopi [Tullensis ?].
Fol. CXVIII v° : Couvert de v[eloux]. — Ms. de 118 feuillets.
Ce ms. provient sûrement de Blois, vu la mention de l'anc. reliure en velours.

Le ms. latin 2189 est encore préférable, car il a une provenance certaine de la bibliothèque de Blois.
In-4, papier, XVe s. — Reliure moderne. — Sur le r°, 2e garde : Ex libris eloquentiae pulpito v° ad terram versus curiam. Les feuillets 1 à 4 prélim. contiennent un poème en espagnol. — Fol. 4 r° : tabula eloquentiae in medio liber XXVI. — Fol. 1 r° A. Cassiodori variarum libri. Anc. n^{os} : MCCCCXIX. — 361. — 4033. — Fol. 131 r°. Nota id fuisse ita quum recepi a furibus raptum 1544, die 12 mensis Junii. — Ce ms. de 131 feuillets est incomplet à la fin.

[461] CASSIANUS De Duodecim Collationibus Patrum.

Lat. 2141. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r° : Liber XIIII (*sic*) Collationum patrum. Anc. n^{os} : MCCCCXIVIII — 1578. — 4019. — Fol. 156 r° : Couvert v(eloux). — Ms. de 157 feuillets, qui doit provenir de Blois, vu la mention de l'anc. reliure en velours.

[462] CANTICA Canticorum glosata.

Latin 479. — In-folio, vélin, XVe s. Miniatures. Reliure moderne. — Fol. 1 r° : Miniature et enluminures; Armes de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. Anc. n^{os} : MDCCCXCVI. — 944. — 4274. — Ms. de 36 feuillets, avec décoration de style parisien. Ce sont les Postilla Joh. Gersonis.
Cf. ms. latin 245, petit format, vélin, XIVe s. : Reliure en velours rouge. Au v° du 1er ais : 8 Tabula 221-j. Salomonis Cantica Cantico-

rum cum glosa. — Fol. 1 r°, anc. n°s MDCCCLIII. — 2193. — 4581. — Fol 42 v° : à la théologie n° vii. — Ms. de 45 feuillets.

[463] CERIMONIALE Romanum.

Latin 936. — In-4, vélin, XIVe s. Reliure moderne, mais gardes anc. : la 1re avec le n° VII, la 3e le n° 23 l. VIII. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 359. — 410. — MCCXX. — Ms. de 208 feuillets.

[464] COMPENDIUM Virtutum. Sive De Virtutibus moralibus.

Latin 6785. — Petit format, vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure moderne. Au verso du 1er ais de la reliure, le titre sur vélin du XIVe s.

De virtutibus moralibus

Fol. garde r° : Tabula eloquentie quinta in pariete versus hostium — liber XI, IX.

Egidius Romanus.

Ugo de Sancto Victore.

Compendium Virtutum moralium.

Cum Augno De honestate mulierum.

Hugone de Orone Et Anti-

grapho petri Abelardi etc.

Fol. 1 v°, anc. n°s : l II — MDCCXXXIII. — 2123. — 4593. — Fol. 185 r° : Compendium Virtutum

Augustinus de Inhonesta familiaritate mulierum.

Responsio hugonis cum quodam amico suo.

Hugo de S. Victore de virtute orationis.

Autographum petri li IIIIor.

Epistola B. bernardi Abbatis ad Ogerum canonicum. — Ms. de 185 feuillets. — Je mentionne en outre le ms. latin 3436 (in 8, papier, XVe s.), provenant de Jean d'Angoulême (J. Duxworth, scriptor) qui pourrait également convenir.

[465] CONCORDANCIE Biblie.

Latin 518. — In-folio, XIVe s — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n°s : cinq cents douze. -- 505. — 3707. — Ms. de 406 feuillets, sans provenance antérieure au XVIIe siècle.

[466] CONCORDANCIE Biblie.

Latin 520. — In-fol., vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Anciennes gardes conservées, la 2e porte au recto : iiii ta[bula] iii.

Fol. 1 r°, anc. n°s : neuf cents vingt cinq. — 776. — 2069. — 3708. — Fol. 510 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 510 feuillets.

[467] CONFESSIO Hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Anc. garde recto : V. ta[bula].

Fol. 1 recto, anc. nos : MCCCCLVIII. — 1196. — 4374. Lettrine avec les armes de Louis XII, duc de Milan.

Fol. 394 vo : De camera compotorum blesis. — Ms. de 394 feuillets.

[468] [Fol. 74 verso] CHRISOSTOMUS super Matteum. Imperfectus. Cum Cronica de temporibus.

Latin 1780. — In-fol., vélin, XVe s. — Reliure moderne.

Anc. garde ro : Theologie V tabula XVI.

Fol. 1 ro : MCCCXXI. — 1440. — 3964.

Fol. 259 ro : De camera compotorum blesis. — Ms. de 259 feuillets.

[469] CRONICA Temporum Eusebii Iheronimi Cum Additione Cronice Marcellini.

Latin 4870. — In-4, vélin, XVe s. — Reliure moderne. Le titre ancien a été collé sur une feuille de papier :

Cronica eusebii

Fol. 1 ro, anc. nos : MDLVI. — 5696. — 5217.

Fol. 116 vo : Qui legit hunc librum scriptorem noverit esse Baptistam patavi sansonis nomine dictum. — Ms. de 116 feuillets.

[470] CRONICA De tribus Maximis. Circumstanciis videlicet Locis personis Et temporibus. ¶ Que secundum quosdam est yvonis Carnotensis Episcopi — Secundum alios vero est Anonymi.

Latin 4891. — In-folio, XIVe s. — Reliure moderne. Garde anc. vo : Legi hanc cronicam in quodam Exemplari Antiquo esse Ivonis Carnutensis Episcopi, In Alio autem esse Anonimi. — F. G. parvy Confessor Regius.

Fol. 1 ro : MCCXXVIII. — 1349. — 5223. — Ms. de 41 feuillets.

[471] CRONICA Martiniana De pontificibus et Imperatoribus Romanis.

Latin 4969. — In-fol., vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Garde vo : Chronica martiniana de gestis Pontificum et Imperatorum.

Fol 1 ro, anc. nos : MCCCXXIII. — 962. — 5224.

Fol. 31 ro : Ista cronica est Magistri. — Ista cronica est d. presbiteri Jacobi Rectoris ecclesie Satyri Mediolani. — Ms. de 31 feuillets.

[472] CYPRIANI Epistolae.

Deux mss. latins, les nos 1655 et 1656, peuvent convenir à cet article :

1o Latin 1655. — In-fol., vélin, XIVe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Les anc. gardes sont conservées. — Le 2e feuillet, non chiffré, porte : Epistulae Cypriani

et aliorum, au r° — et au v° : Epistolae D. Cipriani. — Fol 1 r°, anc. n^{os} : MCLI. — 1255. — 3972. Hic liber est Magr[i].... servitor a quodam fratre ordinis beati Augustini.

Fol. 97 v° : Couvert v[eloux]. — Ce ms. a 97 feuillets.

2° Latin 1656. — In-8, vélin, XIIIe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Les gardes anc. et le début du texte manquent. — Fol. 1 r° : Epistulae Cypriani. Anc. n^{os} : CCCV. — 305. — 1552. — 3973. — Ms. qui a 14 traités de St Cyprien et 133 feuillets.

[Fol. 75 r°] ¶ THEOLOGIA C ¶ TRACTATUS.

[473] CANONIS MISSAE Expositio.
Require. In Libro. ¶ Hugo de folieto de Claustro Animae.

Latin 2496 (V. art. 553).

[474] CASSIODORI variarum Epistolae.
Require. In Libro ¶ Epistolae Magistri Petri Abaelardi.

Latin 2923 (V. art. 510).

[475] CENTUM MEDITATIONES passionis Christi venerabilis patris et domini Johannis Stothoriani.
De valle viridi ordinis Regulorum.
Et sanctum Alie Meditationes de passione Christi.
Cum totidem petitionibus.
Require. In Libro ¶ Expositio duplex Septem psalmorum.

Latin 458 (V. art. 518).

[476] CESARII ARELATENSIS Omelie Abbreviate Et ad monachos.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[477] COMPENDIUM documentorum de Arte bene moriendi.
Require. In Libro ¶ Orationarium.

Latin 930 (V. art. 628).

[478] CONCILIUM LUGDUNENSE tempore Innocencii.
Require. In Libro ¶ Ceremoniale Romanum.

Latin 936 (V. art. 463).

[479] CONSIDERATIONIS NOVISSIMORUM Liber.
Require. In Libro. ¶ Donatus devotionis.

Ms. non retrouvé (V. art. 494).

[480] CORONULA PERUSINA Omnium materiarum.

Require. In Libro. ¶ Exempla sacrae scripture fratris Nicolay ordinis praedicatorum.

Latin 6368 (V. art. 517).

[481] Chrisostomus de Compunctione Chordis Libri duo.
Require. In Libro ¶ Paterii sive Paterni Exceptiones.

Latin 2308 (V. art. 516).

[482] Chrisostomi Sermo de Compunctione chordis.
Require. In Libro ¶ Augustinus de quantitate Anime.

Latin 1920 (V. art. 416).

[483] Cronica de temporibus venerabilis Bede presbyteri. Cum nominibus Septuaginta duarum linguarum
Require In Libro. ¶ Cronica temporum Eusebii, Iheronimi.

Latin 4870 (V. art. 469).

[484] Cronica sumpta Ex Jheromino Et Augustino.
Require. In Libro. ¶ Isidorus De Libris veteris ac novi testamenti in fine.

Aucun ms. ne convient (V. art. 577).

[485] Cronica de temporibus Ad modum Eusebii Incipiens a temporibus Anthonii Pii Imperatoris.
Require In Littera. C. D. Libro. ¶ Crisostomus super Matheum Imperfectus.

Latin 1780 (V. art. 468).

[486] [fol. 76 r°] Cyprianus de duodecim Abusionibus seculi Et de Septem gradibus Anime.
Require. In Libro. ¶ Hugo de folieto de Claustro Anime.

Latin 2496 (V. art. 553).

[487] Cythara Amoris Et passionis Christi Johannis de hoedene Cum philomena Eiusdem.
Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplationes et Orationes.

Latin 1201 (V. art. 606).

[488] Crisostomus de Reparatione lapsi Et super Psalmum. Miserere mei deus.
Require. In Libro ¶ Augustinus de Spiritu et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[489] Cronica optima de temporibus ab Adam usque ad Anthonium Pium.

Require. In Libro. ¶ Crisostomus Super Matheum Imperfectus.

Latin 1780 (V. art. 468).

[490] Currus Morialis karariensis.
Require. In Libro ¶ Francescus de Caronellis.

Latin 6468 (V. art. 532).

[Fol. 76 v°, blanc] In fine :

¶ Volumina.

[Fol. 77 r°] : ¶ Theologia D. ¶ Volumina.
¶ Couvers de veloux.

[491] Damasceni Theologia.

Latin 2379. — In-folio, vélin, xve s. — Miniature. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 1954. — 3734. Marge inf^re : Armes de Charles d'Amboise.

Fol. 114 r° : Int. 6. R. 3.

Ms. de 114 feuillets. Il me semble provenir de Pavie et avoir été réuni à la bibliothèque de Blois à la mort de Charles d'Amboise.

[492] Deflorationum Liber in quo Continentur :
Opusculum de disciplina vivendi ¶ Speculum Charitatis.
De spirituali amicicia Libri quattuor per modum dyalogi.
De anima ex diversis auctoribus lx^ta Capitula.
Iterum de Anima et conflictu carnis et spiritus.
De artefice omnium Ab Odone. ¶ Item in eodem proverbia glosata.
¶ De voce dei.
¶ De Sacra Scriptura Et unum ex quattuor.
¶ Una cum excerptis de Expositione Esaye.
De tribus generibus visionum. ¶ De visione moysi Cum multis aliis.
In uno volumine.

Latin 3334. — In-folio, vélin, xive s. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 3845. — 981. — 987.

Fol. 146 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 146 feuillets.

[493] Distinctiones fratris Mauricii ordinis fratrum praedicatorum.

Latin 3271. — In-folio, vélin, xive s. — Reliure en bois couverte de veau brun. Au verso : Iste liber est dni Johannis Vicecomitis dei gratia Episcopi Novariensis et comitis.

Fol. 1 r°, anc. n^os : sept cents soixante quatre. — xiv. — 784. — 5674.

Garde du 2e ais de la reliure : Lib. distinctionum fratris mauritii L r † — Ms. de 252 feuillets.

[494] DONATUS Devotionis.

Latin 3593. — Petit format, vélin, xve s. — Quelques pages ont les marges enluminées. Reliure du xve s. en bois recouverte de velours violet. — Sur la garde, ro : V ta[bula]. II. — Donatus devotionis cum quatuor conjugationibus de regula bene vivere volentium.

Item liber de consideratione novissimorum.

Fol. 1 prélim., au ro, anc. nos : 1169. — 4538. — Deux feuillets prélim. et 4 feuillets blancs.

Fol. 1 ro : Incipit, et en lettre initiale les armes de Charles d'Orléans : écartelé de France et de Milan au lambel d'argent à trois pendants.

Fol. 265 (et dernier) ro : Explicit liber de consideratione novissimorum scriptus ad supplicationem Reverendissimi in Christo patris domini Dionysii divina providentia Patriarche Antiocheni et parisiensis Episcopi finito anno Domini millesimo CCCCo XIIIIo die IIII mense Januarii. Quem librum dans Reverendissimus in Christo Pater Dedit mihi Duci Aurelianensi. — Karolus. — De camera compotorum blesis.

[495] DYONISIUS De Celesti Ecclesiasticaque Iherarchia ¶ Divinis nominibus Mistica Theologia. ¶ Cum Epistolis Eiusdem.

Et Epistolis Beati Ignacii martyris Una cum Epistola Policarpi Ad Philippenses.

Latin 1619. — In-folio, vélin, xive s. — Reliure veau fauve du xviie siècle.

Fol. 1 ro, anc. nos : $\frac{3956}{3}$.

Ms. de 1330 feuillets. Sans indication de provenances antérieures au xviie siècle ; me semble convenir à cet article, parce qu'il contient les traités qui y sont énoncés.

¶ TRACTATUS.

[Fol. 77 vo] ¶ THEOLOGIA. D ¶ TRACTATUS.

[496] DENOTACIO Quindecim graduum Magistri Hugonis.

Require. In libro ¶ Hugo de folieto.

Latin 2496 (V. art. 553).

[497] DEPLORATIO super regionem aut civitatem quam gladium evaginavit super se.

Require In Libro. ¶ Augustinus de spiritu et Anima.

Latin 2049 (V. art. 413).

[498] Doctrina severini Episcopi.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de quantitate Anime.
Latin 1920 (V. art. 416).

[499] Doctrina contra tribulationem et tentationem Carnis secundum hilton.
Require. In Libro. ¶ Augustinus de spiritu et Anima.
Latin 2049 (V. art. 413).

[500] DYALOGUS Inter Severum Sulpitium Gallum et Postumianum de vita Sancti Martini.
Require In Libro ¶ Effran Sirii Sermones.
Latin 1716 (V. art. 502).

[501] DYONISII ARIOPAGITE Passio Et vita Una cum revelatione ostensa Pape Stephano de Consecratione Altaris Sanctorum Petri et Pauli quod est ante sepulcrum Sancti dyonisii.
Require. In Libro ¶ Isidorus de summo bono.
Latin 2827 (V. art. 576).

[Fol. 78 r°] ¶ THEOLOGIA E ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[502] EFFREN SIRII Sermones videlicet.
De penitencia hora novissima Die Judicii. Et retributione. ¶ De Judicio resurrectione. Charitate et Compunctione. ¶ De Resurrectione et Judicio. ¶ De vita et exercitatione monastica. Et de vita monastica. Sermo.
Quod non oportet ridere sed flere.
Ad animam negligentem Sermo de penitentia.
Sermo Eiusdem Ad monachos de quibusdam sanctis patribus qui tempore. Illo requiescunt.
De armatura monachi Sermo Quod oporteat eum veluti militem In acie semper Insistere.
Eiusdem Sermo de penitentia Et de secundo domini. Adventu. ¶ De timore dei Admonicio.
De angustia animae In tentationibus.
De compunctione et passione domini.
Ad eos qui filii naturam scrutari volunt.
De antichristo et virginitate Et anime sanctificatione.
De laudibus martirum Et Joseph patriarchae.
Libellus sententiarum et virtutum Et de spirituali Milicia. ¶ Sulpicii Epistola Et prefatio Ad desiderium de vita Sancti Martini. ¶ In Eodem Dialogus Inter Severum Sulpicium Gallum Et Postumiam de vita Sancti Martini.

Hec omnia in uno volumine.

Latin 1716. — In-4, vélin, xve s. — Reliure moderne.

Garde r^{o}, anc. n^{os} : 5. — iiij. —

Sermones Ephrem.

Fol. 1 v°, anc. n^{os} : MCXCVI. — 1314. — 3960.

Fol. 199 v°, in fine : De camera compotorum blesis.

Ms. de 204 feuillets. Les traités de ce manuscrit sont indiqués par des fiches collées aux marges et dépassantes.

[503] EPISTOLE Yvonis Carnotensis Episcopi.

Latin 2484. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne.

Fol. 1 v°, anc. n^{os} :

Tab. 7. xiij. — 1829. — 4080. — J. de carchaneis.

Epistolae Yvonis carnotensis Episcopi.

Epistolae G. Cenomanensis Episcopi.

Epistolae Sym(m)achi viri consularis.

Fol. 71 v° :

Iste liber est m^{i} ducis Aurelianensis, etc.

Karolus

— De Camera compotorum blesis. — Ms. de 71 feuillets.

[504] EPISTOLE Yvonis Carnotensis Episcopi.

Latin 2891. — Petit format, vélin, XIIIe s. — Reliure à compartiments, de l'époque de Henri II environ.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : DLIII. — 597. — 4365.

Fol. 99 r° : Liber beate m^{e} de buzeio Cisterciensis ordinis vannetensis diocoeseos (Buzay).

Fol. 99 v° : Liber beate marie de buzeio epistolae Yvonis. — Ms. de 99 feuillets.

[505] EPISTOLE Arnulphi Lexoviensis Episcopi.

Latin 2595. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne.

Fol. B r^{o} : tab(ula) 7. xv.

Fol. E v^{o}. Arnulphi episcopi Lexoviensis epistole Illeberti episcopi cenomanensis liber de spiritu et carne. — Ejusdem epistole Ejusdem concordie veteris et novi testamenti versu.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MDCXXVII. — 1717. — 4103. — Ms. de 110 feuillets. Il me semble avoir été à Blois et provenir de Pavie.

[506] EPISTOLE Domini Petri Abbatis Cluniacensis.

Latin 2582. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. 2e garde, v^{o} : ta(bula) j.

Epistolae Petri abbatis Cluniacensis.

Item Epistola eiusdem ad Anselmum de rebus et regione Angliae.

Fol. 1 r°; anc. n°s : MDCCCI. — 2085. — 3839.

Fol. 223 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 223 feuillets. Il me semble d'origine italienne et provenir de Pavie.

[507] EPISTOLE Canonice Petri et Jacobi Et Apocalipsis glosate.

Latin 683. — In-folio, vélin, XIIIe s. — Ce ms. décrit au Catalogue de la Bibl. nationale est actuellement en déficit. Vu sa description, il me semble convenir.

[508] EPISTOLE Petri Blesensis.

Latin 2607. — In-8, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Garde anc. r°: écriture du XVIe s. :

P. Tabula Eloquentie quinta versus hostium liber IIII.

Fol. 1 r°, anc. n° : 4114.

Fol. 2 v° : Aurelianensis Karolus dux Inclitus heros
Hunc tenuem placide dignetur sumere librum
Quem sibi de vicibus donavit corde Johannes
Jussibus ille suis leto servire parata.

Fol. 3 v° : anc. n°s : MDLXXXIIII. — 1724.

Fol. 73 v° : Ce liure est a Jehan des Vignes. — J. Desuignes.

De Balquense De camera compotorum blesis.

Hans van collen.

Ms. de 73 feuillets.

[509] EPISTOLE Petri Blesensis Cum tractatu Eiusdem de Confessione.

Latin 2609. — In-folio, vélin, XVe s. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n°s : CLXVI. — 166. — 388. — Fol. 7 r°, l'incipit, et en marge inf^re, les armes des Visconti. — Ms. de 205 feuillets, provenant de Pavie.

[510] EPISTOLAE Magistri Petri Abaelardi Ad amicum
Et holysam Cum Epistolis Cassiodori Et Stephani Aurelianensis.
Una cum Apologia Berengarii Pictavensis.

Latin 2923. — In-8, vélin, XIVe s. — Reliure en veau du temps de Napoléon Ier.

Fol. A v°, sur la garde de l'anc. reliure :

Epistole fratris Abelardi. Apologia cum epistolis Berengarii Pictavensis. Epistolae Cassiodori. Epistolae Magistri Stephani aurelianensis episcopi.

Fol. B r° : tab. 7. xiiij.

Fol. B v°, C : Annotations de Pétrarque.

Fol. D v° : D. Francischi petrarce fuit.

Fol. 1 r° : anc. n°s : MDLXI. — 1702. — 4353.

Fol. 178-179 : Diarium de Pétrarque.

Ms. de 179 feuillets qui a appartenu à Pétrarque.

[511] EPISTOLE Beati Bernardi Abbatis Clarevallensis.

Latin 2565. — Vélin, XIVe s. — Reliure moderne.

Fol. 1 r° : six cents nonante VII. — CCCXXII — 322. — 3820. — Ms. de 166 feuillets.

[512] EPISTOLAE Enodii Dyaconi prosa et Carmine.
Cum Dictionibus In natali Laurentii Mediolanensis Episcopi Et sancti pape Epiphanii. ¶ Cum libello contra eos qui contra sinodum scribere presumpserunt. Una cum vita beati Epiphanii Episcopi Ticinensis Cum variis Epigrammatibus Eiusdem. ¶ Et descriptione vite beati Anthonii Monachi.

Latin 2177. — In-folio, vélin, XVe s. — Reliure moderne. — Miniatures.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : DCIII. — 649. — 650. — 3794.

Ms. de 194 feuillets, qui peut convenir, mais n'a pas d'indication de provenance antérieure au XVIIe siècle.

[513] EPISTOLE Pauli glosate.

Latin 663. — Gr. in-folio, vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure en bois couverte de vélin.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 453. — 319. — 3614.

Fol. 264 r° : liber beatae Mariae Regalis montis. — Ms. de 214 feuillets.

Ce ms. semble provenir de Sicile et de Naples ensuite.

[514] ESAYAS Glosatus.

Latin 147. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 452. — 3717. — Ms. de 147 feuillets, sans mentions de provenance antérieure au XVIIe s.

[515] ETHIMOLOGIE Morales moraliter Distincte.
Je n'ai retrouvé aucun ms. portant ce titre.

[516] EXCEPTIONES Ex libris Beati Gregorii pape Per Paternum vel Paterium.

Latin 2308. — In-folio, vélin, XIIIe s.

Fol. 1 r° : Collectanea ex Gregorii libris in novum testamentum.

Item d° Chrisostomi de cordis Compunctione. — Anc. n^{os} : six cents vingt cinq. — 572. — 3604.

Fol. 178 r° : 54.

Fol. 178 v° : Exceptiones ex operibus beati Gregorii Papae Super totum Novum testamentum Paterii sive Paterni.

Joannis Crisostomi Libri duo de compunctione Cordis. — Ms. de 178 feuillets.

[517] EXEMPLA Sacre Scripture fratris Nicolay Ordinis predicatorum socii domini latini Ostiensis Una cum opusculo quod appellavit Coronula perusina videlicet Ad status prelatorum Clericorum Religiosorum Mulierum Et ultimo omnium Et brevi summa eorum que faciunt ad veram amiciciam

[F. 79 v°] Et ut ametur quis a deo et proximo. Cum arboribus humilitatis et superbie.

Latin 6368. — In-folio, vélin, XVIe s. — Restes de reliure ancienne en bois couverte de velours brun. Au verso de la reliure : Exempla sacrae scripturae venerabili fratre Nicolao.

Fol. 1 r° : anc. nos vta (tabula) X. — huit cents soixante huit. Théologie — 3840. — 960. — 2e ais de la reliure v° : Opus variarum theologicum. — Coronula perusina. — Pronosticum futuri seculi Juliani Toletani episcopi.

Ce ms. me semble de provenance italienne. — Ms. de 170 feuillets, plus la garde finale.

[518] EXPOSITIO Duplex Septem Psalmorum penitentialium Quarum una est per modum Salutationum Ad beatam virginem.

Latin 458. — In-8, vélin, XVe s., enluminé. — Reliure moderne.

Les armes de Louis XII et de Milan sont plusieurs fois peintes (fol. 1, 49, 69, 115, 215, 249, 303), en tête de chaque partie de ce ms. et parfois en marge.

Fol. 1 r°, anc. nos : 4108. — DCCCCXXXV. — 1163. — Ms. de 303 feuillets.

[519] EXPOSICIO Quedam Super Psalterium.

Latin 411. — In-folio, vélin, XIVe s., enluminé. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents quarante quatre. — 342. — 3826.

Fol. 266 v° : G. — Ms. de 266 feuillets. — L'auteur est Pierre Lombard.

[520] EXPOSICIO Magistri Petri Lombardi Super Psalterium.

Latin 414. — In-folio, vélin, XIIe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Gardes anciennes.

Fol. A r° : II tabula iiij.

Iste liber est domini presbyteri Jacobi de Vicecomitibus.

Fol. 1 r°, anc. nos : mil soixante deux. — 896. — 3612.

Fol. 211 v° : Iste liber est domini presbyteri Jacobi de Vicecomitibus beneficiarius ecclesiae sanctae Mariae Beltradis. — Psalterium glosatum secundum Magrum sententiarum.

Fol. 211 v° : Iste liber est domini presbyteri Jacobi de Vicecomitibus beneficiarius ecclesiae sanctae Marie Beltradis. — Ms. de 211 feuillets, provenant de Pavie.

[521] EXPOSICIO Magistri Petri Lombardi Super Psalterion Una cum distinctionibus super Eodem.

Latin 417. — In-4, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Anciennes gardes. Fol. B v° : Post hos commentarios in Psalterium est et alter libellus cui titulus est Distinctio Psalterii Item alius qui summatim docet usum et argumenta omnia psalmorum docte et pie.

Fol. 1 v°, anc. nos : mil vingt quatre — 960. — 4151. — Fol. 249 v° : De camera compotorum blesis. — Ms. de 249 feuillets.

[522] EXPOSICIO Sancti Thome Ad litteram super Job. In parvo volumine.

N'ai pas retrouvé ce ms. séparé (V. art. suivant).

[523] EXPOSICIO Solemnis super Job Que Incipit : Stelle manentes In ordine et cursu suo.

Latin 606. — Ces deux articles me semblent réunis dans ce ms. — Petit format, vélin, XIIIe s. Trois feuillets de garde dont deux palimpsestes grecs. Reliure de bois recouverte de velours rouge. C'est la reliure originelle.

Première garde, r° : Super tabula octaua. iij.

Expositio libri Job per sanctum Thomam de aquino.

V° : tabula LIX.

Fol. 1 r°, anc. nos : MMV. — 2169. — 4600.

Fol. 170 v° : Deo gratias. Scriptus Fogie Anno — Domini M°C°C° Octogesimo p° ms. Januar.

Fol. 170 v° à 121 v° : Job (Expositio Solemnis super Job).

Fol. 121 v° : Hunc librum excellentissimi doctoris Sancti Thomae de Aquino emi ego frater Alexander Ydruntinus sacrae theologiae professor, ordinis praedicatorum pro tarentinis decem anno domini 1464.

Fol. de garde finale :

Duca de Amerfe

Ce feuillet est suivi de deux feuillets de palimpsestes grecs.

Ms. de 121 feuillets de texte latin, qui provient des rois d'Aragon de Naples.

¶ TRACTATUS.

¶ THEOLOGIA E ¶ TRACTATUS.

[524] ELUCIDARIUS per modum Dyalogi Cum tractatu De articulis fidei Sacramentis ecclesiasticis Preceptis cum aliis.

Require. In Libro. ¶ Chrisostomus Super Matheum Imperfectus.

Latin 1780 (V. art. 468).

[525] EPISTOLE Hildeberti Cenomanensis Episcopi Et Epistole Cymachi viri consularis.
Require. In Libro. ¶ Epistole Yvonis Carnotensis Episcopi.

Latin 2484 (V. art. 503).

[526] EPISTOLE Magistri Stephani Aurelianensis Episcopi Tornacensis.
Require. In libro. ¶ Epistole Magistri Petri Abaelardi.

Latin 2923 (V. art. 510).

[527] EXHORTATIO pulcherrima de Contemptu terrenorum Et amore celestium.
Require. In Libro. ¶ Confessio Hugonis Ad Abbatem.

Latin 2922 (V. art. 407).

[528] EXPOSICIO quedam super Oratione dominica.
Require. In libro. ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865 (V. art. 565).

[529] EXPOSICIO Sancti Thome Super Credo Pater noster. Ave Maria. De Articulis fidei De Sacramentis.
Require. In Libro. ¶ Chrisostomus super Matheum Imperfectus.

Latin 1780 (V. art. 468).

[530] EXPOSICIO Canonis Misse.
Require. In Libro. ¶ Iheronimus Hebraicarum questionum. ¶ Et in Libro ¶ Hugo de folieto. De Claustro Anime.

Latin 1858 et Latin 2496 (V. art. 567 et 553).

[531] EXTRACTA quedam Ex libro qui dicitur Horologium Sapientie.
Require. In Libro. ¶ Meditationes Contemplaciones et Orationes.

Latin 1201 (V. art. 606).

¶ VOLUMINA.

[Fol. 81 r°] ¶ THEOLOGIA F ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

[532] FRANCISCUS DE CARONELIS Religiosus super visione Somniis Currus Mistici.

Latin 6406. — In-folio, vélin, XIVe s. — Miniatures. — Reliure moderne. Garde v° : Fr Franciscus de Coronellis super Curru Karariensi, sive e theologico moralizato.

Fol. 1 r° : anc. nos : six cents quarante sept. — 426. — 4994.

Fol. 10 r° : les initiales F. A. avec armes à la marge inférieure. Ce ms. provient de Ferdinand d'Aragon; il est douteux qu'il ait été à Blois dès 1518.

[533] Franciscus de Marchia. Minor.
Super quattuor libris Sententiarum.

Latin 3071. — In-folio, vélin, xive s. — Reliure moderne.
Fol. 1 v°, anc. n^{os} : huit cents trente. — 760. — 5092.
Ms. de 175 feuillets. Ce ms. me semble convenir, bien qu'aucune indication de provenance antérieure au xviie siècle n'ait été conservée.

[534] Fundacio Ecclesie Sancti Micaelis de munte Tumba.

Latin 5430. — In-4, vélin, xve s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : mmcccclxxviii. — $\frac{899}{9855}$.
Ce ms. a pour titre, en rouge : Fundacio ecclesie Sancti Michaelis de munte tumba in periculo maris. — Ms. de 25 feuillets.
¶ Tractatus.

[535] Fulberti Episcopi Sermo de Nativitate beate Marie Virginis. Require. In Libro ¶ Itinerarium Clementis.

Latin 1617 (V. art. 578).
¶ Volumina.

[Fol. 81 verso] ¶ Theologia G ¶ Volumina.
¶ Couvers de veloux.

[536] Galvanus Medicus de fabrica corporis Mistici Et regimine eius. ¶ Tractatus de Iherarchiis Thesauris ecclesie De egritudinibus et Anthidotis ¶ De doctrina agni Immaculati. ¶ De arte navigativa spirituali.
¶ De Hyriacia mortis spiritualis. ¶ De Inferno Purgatorio Paradiso Cum tractatui Alphabeti christifere marie Et thesauro religiose paupertatis Atque commendacione beati francisci.

Latin 3181. — In-folio, vélin, xive s. — Miniatures. — Reliure moderne.
Garde ancienne r°, anc. n^{os} : 7. — iiii. Au verso : Galvanus Januensis de levanto.
Tractatus diuersarum scientiarum complectens.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : huit cents septante deux. — 1125. — 5654. — Ms. de 68 feuillets.

[537] Glosa Magistralis Super Epistolas Pauli.

Latin 654. — In-4, vélin, xiie s. — Miniatures. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : ii ta[bula] xxxvi. — mccccxli. — 1571. — 3954.
Fol. 202 v° : Iste liber constitit ex me libr. viiii^{or} s. xviii^{or} ad minus pro flor. iii. — Ms. de 202 feuillets.

[538] GREGORIUS In moralibus Completus.

Latin 2211. — Gr. in-fol., vélin, XIIe s. — Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. nos : 158. — 3644.
Ce ms. de 263 feuillets.

[539] GREGORII Moralium Libri XVII.

Latin 2232. — In-folio, vélin, XIVe s. — Reliure moderne. Anc. garde r° : Expositiones morales B. Gregorii in libr. Job.

Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cent cinquante trois. — 699. — $\frac{270}{3802}$.

Fol. 589 r° : Explicit liber expositionum moralium Beati gregorii pape in libro iob. Amen.... Et Ego Beordus Clamguerre de civitate Arceii scripsi et feliciter exemplavi. deo gratias amen.

¶ THEOLOGIA G ¶ TRACTATUS.

[540] GREGORII PAPE Omelie quadraginta.
Require. In Libro. ¶ Itinerarium Clementis.

Latin 1617 (V. art. 578).

[541] GREGORII PAPE Libri Dyalogorum quattuor.
Require. In Libro. ¶ Speculum ecclesie Hugonis de Sancto Victore.

Latin 2540 (V. art. 685).

[542] GREGORII VITA Et de genere eius Eiusdem Libri Dyalogorum Pastorale. Omelie quadraginta Et exposicio super Cantica Canticorum.
Require. In Libro. ¶ Iheronimi transitus.

Latin 1865 (V. art. 565).

[543] GREGORII NAZANZENI Apologeticum a Ruffino traductum Et de Monachis.
Require. In Libro. ¶ Sermones Leonis Pape.

Latin 2159 (V. art. 684).

P. ARNAULDET.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — La « Bibliothèque de la Revue d'Alsace, XIII, » publie un *Catalogue sommaire des documents conservés aux archives du Chapitre de la cathédrale de Strasbourg* (Colmar et Paris, 1906, in-8 de 48 p.), que l'éditeur, l'abbé Ingold, pense avoir été rédigé par l'abbé Marula. Il est clair, mais parfois superficiel et fort peu scientifique. Ce sera, à défaut de mieux, un guide pour tous ceux qui ont à travailler dans cet important dépôt.

Autriche-Hongrie. — On a terminé le classement des archives centrales de l'Ordre teutonique à Vienne, qui sont devenues accessibles au public. On compte qu'elles possèdent environ 8000 pièces originales, dont beaucoup ont conservé leurs sceaux, et 400 volumes manuscrits. Les plus anciens documents remontent au XIIIe siècle.

France — D'après une notification ministérielle en date du 8 novembre 1906, « les archives historiques et administratives du ministère de la guerre seront ouvertes aux recherches pour la période comprise entre les plus anciens documents et l'année 1848 excluse. Toutefois, la communication de certains documents postérieurs à 1830 pourra être refusée en raison des questions militaires, politiques ou personnelles que pourrait soulever leur divulgation. Les documents postérieurs à l'année 1847 ne peuvent être communiqués qu'exceptionnellement et en vertu d'une autorisation spéciale du ministre. »

— M. Georges Bourgin est l'auteur d'un inventaire sommaire, préliminaire d'un travail plus étendu, intitulé : *Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales* (Alger, Jourdan, 1906 ; in-8, p. 157 à 185 ; extr. de la *Revue africaine*). Il y a là, pour toute la période comprise entre 1830 à 1870, toute une collection de documents dont une partie est d'ores et déjà communicable et qui n'a pour ainsi dire jamais été utilisée par l'historien. Toutes les questions d'administration générale, de police, de travaux publics, d'instruction publique, de milices, de colonisation, d'agriculture, de finances, d'esclavage, de transportés et de réfugiés, de culte, pourront être traitées à l'aide de ces matériaux.

AIN. — *Rapport de M. O. Morel*, 1906. — Classement, à la demande du maire, des archives communales de Brenod. La rédaction de l'In-

ventaire se poursuit pour la série E supplément ; M. Morel signale à Meximieux des documents remontant au XIVe siècle.

AISNE. — *Rapport de M. Souchon*, 1906. — Achèvement de la table générale du tome V de l'Inventaire sommaire, et mise en train du tome VI concernant les archives communales du canton de Craonne. Classement et inventaire en vue de l'impression des archives communales de Chauny.

ALPES (HAUTES-). — *Rapport de M. Guillaume*, 1906. — Dépôt par Me Léon Ayasse, notaire à Gap, de 135 registres (1670-1809), dont état sommaire ; ce qui porte ce fonds notarial à 3369 volumes. L'impression de l'*Inventaire* est presque achevée pour le tome VI de la série G. Elle est terminée pour les archives communales de Guillestre, très avancée pour Gap, et projetée pour Savines, La Salle-les-Alpes, et le tome II de la série H supplément (Charité de Gap et petits fonds divers).

ARIÈGE. — *Rapport de M. E. Pélissier*, 1906. — L'impression de l'*Inventaire* se poursuit pour le fonds de l'officialité épiscopale de Pamiers. — La municipalité de Pamiers a voté des fonds pour le classement de ses archives.

CANTAL. — *Rapport de M. Esquer*, 1906. — Dépôt par Me Delteil, notaire à Aurillac, des minutes de Carrier, notaire à Mur-de-Barrez (1563-1673) ; don de registres du notaire Brozat (XVIIe s.)

CORRÈZE. — C'est seulement en 1905 (Brive, impr. Roche, in-8 de 97 p) qu'a paru le tirage à part de l'*Inventaire sommaire des archives communales de Seilhac antérieures à 1790*, rédigé avec beaucoup de soin par M. Julien L'Hermitte. Ce travail avait été imprimé depuis longtemps dans les tomes XXI-XXII de la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.*

CORSE. — On prépare un recueil des cahiers de doléances des paroisses. Les archives révolutionnaires de la ville de Bastia sont assez complètes.

COTE-D'OR. — *Rapport de M. Claudon*, 1906. — Il existe aux archives communales, à Arnay-le-Duc, la correspondance depuis 1529, des délibérations depuis 1641, des comptes depuis 1573, et des registres paroissiaux depuis 1587 ; à signaler dans cette même localité un petit fonds hospitalier remontant au XVIIe siècle.

DORDOGNE. — *Rapport de M. Villepelet*, 1906. — Don de papiers des familles Foucaud de Lardimalie (XIVe-XVIIe s.), d'Aydie, Chapt de Rastignac, La Romagère de Roncessye, etc. ; et de minutes de notaires. Le tome Ier de l'*Inventaire* de la série E supplément a paru ; le tome II, concernant l'arrondissement de Nontron, est sous presse ; on prépare l'inventaire des registres paroissiaux de Ribérac.

EURE. — *Rapport de M. Anchel*, 1906. — Les archives ont reçu de l'Enregistrement un versement complémentaire pour les bureaux des Andelys, d'Évreux, de Louviers et de Verneuil ; il reste à effectuer celui de Pont-Audemer. L'inventaire se poursuit dans la série E et le classement dans les séries L et Q.

EURE-ET-LOIR. — *Rapport de M. Merlet*, 1906. — La publication de l'*Inventaire sommaire* est délaissée pour celle d'une collection de cartulaires chartrains (sous la même rubrique) ; les volumes parus ou à paraître prochainement concernent Saint-Jean-en-Vallée et le Grand-Beaulieu. On pourra s'étonner qu'une collection d' « inventaires » comprenne des recueils de documents intégralement publiés.

— M. Gust. Daupeley a fait imprimer les *Sommaires des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution* (Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1906 ; in-8 de VI-210 p. et pl.).

FINISTÈRE. — *Rapport de M. Bourde de La Rogerie*, 1906. — L'impression de l'inventaire sommaire de la série B, t. II et III, se poursuit. Classement de la série L. — Les archives municipales de Brest sont classées. — Il existe à l'école de laiterie de Kerliver, propriété de la commune de Hanvec, des titres de propriété remontant au XVIe siècle et les papiers du général F. E. de Montigny (1749-1819), père du donateur. Ces documents sont intéressants pour l'histoire des établissements français de l'Inde ; on y remarque des placards imprimés en français et en bengali portant interdiction de vendre des indigènes comme esclaves, des cartes, diplômes, mémoires maritimes et commerciaux, de la correspondance.

GERS. — *Rapport de M. Pagel*, 1906. — L'archiviste signale la nécessité de faire opérer le versement de vingt-neuf bureaux d'enregistrement et réclame la réintégration du fonds du collège d'Auch, indûment retenu par la bibliothèque d'Auch. — Dépôt par Me Barthe, notaire à Auch, de deux cent trente-sept registres (XVIe-XVIIIe s.), dont état sommaire. La rédaction de l'inventaire se poursuit pour la série E (fonds Carrère), et l'impression pour la série B et les archives communales d'Auch. — Il existe un fonds hospitalier et intéressant (XVIe-XVIIIe s.), à Gimont.

GIRONDE. — Les archives de la marine à Bordeaux, dispersées dans divers locaux, ont été réunies en 1904 dans une même salle par les soins de M. Lacoste, administrateur de l'inscription maritime. Ce fonctionnaire a entrepris le classement des dossiers en constituant deux séries bien distinctes : fonds antérieur à la Révolution et fonds postérieur ; et en adoptant pour chacune d'elles le cadre de classement des archives du ministère et du port de Saint-Servan. Ce classement a permis d'établir un inventaire sommaire qui vient de paraître (*Inventaire des archives du port de Bordeaux*. Paris, 1906 ; in-8 de 44 p., extrait de

la *Revue maritime*, numéro de décembre 1906), et comprend tous les documents jusqu'à 1879. Le fonds de l'ancien régime est intéressant pour l'histoire du XVIIIe siècle.

INDRE. — *Rapport de M. Hubert*, 1906. — Impression de l'inventaire des délibérations du Directoire du département. Le rapport contient : 1° une liste des communes pour lesquelles il existe, aux archives départementales, des procès-verbaux d'élection des députés aux bailliages, et les doléances rédigées par ces députés ; 2° une liste des émigrés ou condamnés dont les biens furent vendus nationalement, avec le nom des communes intéressées.

INDRE-ET-LOIRE. — Le tome XLIV (1905) des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* est entièrement consacré au début de l'inventaire des registres de l'état civil du canton de Tours avant 1793 (communes de Fondettes et Vallières, Mettray et La Membrolle, Saint-Cyr-sur-Loire et Sainte-Radegonde). Indépendamment des renseignements fournis par ces actes pour la généalogie des familles tourangelles, on y trouvera une série de documents curieux relatifs aux artistes, aux écoles, à la météorologie, aux assemblées de paroisses, aux visites épiscopales, aux prix des denrées. Les registres inventoriés remontent à l'année 1539. Souhaitons que M. Louis de Grandmaison, après avoir entrepris cet utile travail, le mène à bonne fin et le complète par une table générale, indispensable pour les recherches.

ISÈRE. — *Rapport de M. Prudhomme*, 1906. - Le fonds de la maîtrise des eaux et forêts du Dauphiné a été classé, dont état sommaire dans le rapport.

MEUSE. — *Rapport de M. P. d'Arbois de Jubainville*, 1906. — Versement des fonds judiciaires de la période révolutionnaire conservés à Saint-Mihiel (85 reg. et 217 liasses), dont l'archiviste donne un état sommaire. Versement par le conservateur des eaux et forêts de trente et un registres et cinq liasses (1723-1790) provenant des archives de la maitrise de Saint-Mihiel, qui ont été joints dans la série B aux trente-sept registres de la maitrise de Bar (versés en 1898). Réintégration aux archives départementales, par suite du classement des archives communales de Commercy, de dossiers, surtout de comptes des XVIIe-XVIIIe siècles, concernant Lérouville.

MORBIHAN. — *Rapport de M. Estienne*, 1906. — L'état des locaux est déplorable ; les planchers enfoncent ; il va falloir, pour les consolider, déménager les archives anciennes des salles qu'elles occupent, et il n'existe pas de locaux où l'on puisse les déposer provisoirement. La rédaction de l'Inventaire se poursuit par le dépouillement du fonds du Chapitre de Vannes. L'on imprime la table de l'Inventaire de la série B, et l'on prépare celle de l'Inventaire de la série E supplément.

PYRÉNÉES (BASSES-). — Un nouveau volume de documents d'archives

a paru : *Archives municipales de Bayonne ; Délibérations du Corps de ville*, II (Bayonne, impr. Lamaignère, 1906 ; in-4 de VII-608 p.). Il comprend les années 1580 à 1600.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — *Rapport de M. Balencie*, 1906.— Rédaction de l'Inventaire des archives communales de Vic-Bigorre.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Un notaire de Perpignan réclame aux archives départementales les anciennes minutes de son étude que son prédécesseur y avait déposées. La question se pose de savoir jusqu'à quel point on peut lui donner satisfaction.

SAVOIE. — *Rapport de M. Pérouse*, 1906. — M. Pérouse donne une liste des inventaires, tables et répertoires de tout genre qui existent dans son dépôt. L'impression de l'Inventaire sommaire se poursuit pour les fonds municipaux.

SAVOIE (HAUTE-). *Rapport de M. Bruchet*, 1906. — Dépôt, par le greffe du tribunal d'Annecy, du fonds du tabellionage de Genevois (1697-an IX, sièges d'Alby, Annecy, Faverges, Rumilly et Thones, 649 reg.) ; dépôt, par la commission administrative des hospices d'Annecy, d'une trentaine de documents du XIVe et du XVe siècle. Acquisition pour la bibliothèque des archives, avec un crédit extraordinaire voté par le conseil général, de la bibliothèque locale de feu A. Folliet, sénateur du département.

SEINE-ET-MARNE. — *Rapport de M. Hugues*, 1906. — Il a été acheté une série de cartes anciennes, plus un procès-verbal de criée de la terre de La Ferté-Gaucher en 1671. L'archiviste revendique plusieurs manuscrits appartenant à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux : un cartulaire de l'abbaye de Faremoutiers (XIIIe s., avec nécrologe en appendice) ; un obituaire de Marchémoret (XVIIIe s.) ; un livre du couvent des Récollets de Melun (1669-1790) ; un terrier de Doue, Mauroy et Villers (1780).

SEINE-INFÉRIEURE. — *Rapport de M. Chevreux*, 1906. — Ce rapport contient un état des inventaires et répertoires manuscrits de tout genre qui existent aux archives de la Seine-Inférieure. Considérant l'ensemble de ce dépôt, l'archiviste insiste sur la nécessité d'établir pour les archives départementales les plus considérables un état sommaire général, plus développé que celui qui fut inséré dans l'*État général par fonds* et moins détaillé que les inventaires sommaires ordinaires. Les archives de la Seine-Inférieure ont eu l'avantage peu commun d'être dirigées par un archiviste aussi actif qu'érudit ; et malgré un labeur intense et un effort soutenu pendant de longues années, des séries non moins considérables que celles comprises dans les dix volumes de l'Inventaire paru restent presque complètement inexplorées.

SÈVRES (DEUX-). — *Rapport de M. Dupond*, 1906. — Dépôt de registres des notaires de Saint-Maixent (1507-1704), de Cherveux (1654-1716), La Mothe Saint-Héray (1685-1698).

SOMME. — *Rapport de M. Durand*, 1906. — Don de trois registres de minutes de notaires du diocèse de Vabres (1417-1460).

VAUCLUSE. — *Rapport de M. Duhamel*, 1906. — Rédaction de l'Inventaire des séries E (duché de Caderousse) et Q; classement des archives municipales et hospitalières d'Avignon; l'impression des inventaires sommaires se poursuit pour la série G, pour les archives communales de Cavaillon et d'Orange; elle est achevée pour le tome I d'Avignon. Réintégration de 300 registres, remontant au XV[e] siècle, de la Cour majeure de l'Isle, conservés dans la mairie de cette localité.

VENDÉE. — *Rapport de M. Gabory*, 1906. — Le rapport contient l'analyse des registres de l'état civil des Sables-d'Olonne (1736-1755) et de Saint-Jean-Baptiste de Montaigu (1652-1790).

VIENNE (HAUTE-). — L'hôpital de Limoges a versé aux archives départementales son fonds révolutionnaire.

VOSGES. — *Rapport de M. Philippe*, 1906. — La table des tomes I et III de la série G est en préparation et formera un volume. Pour les archives communales l'impression de l'inventaire de Remiremont se poursuit, et celle de l'inventaire d'Épinal est achevée.

YONNE. — *Rapport de M. Porée*, 1906. — Un classement sommaire a été fait pour les archives du bailliage de Sens, dont le fonds est joint à la bibliothèque de cette ville. — Le dépôt s'est enrichi par don de fragments de procès-verbaux de visite des églises du doyenné de Saint-Florentin en 1744; et, par copie d'un original appartenant à une collection particulière, des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Chablis (1793-an III). — L'archiviste signale les riches archives révolutionnaires de Villeneuve-sur-Yonne.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Un important petit guide des bibliothèques existant dans la ville de Berlin vient d'être publié par MM. P. Schwenke et A. Hortzschanky : *Berliner Bibliothekenführer* (Berlin, Weidmann, 1906; in-16 de VI-163 p.; prix : 1 mk. 20). Il y en a près de deux cent cinquante ainsi décrites, bibliothèques publiques, d'associations et de collèges, de musées, d'églises et de corporations (les collections privées ont été mises de côté, à l'exception de trois). Pour chacune d'elles on trouvera l'indication du local, des jours et des heures d'ouverture, du conservateur, du budget, des catalogues imprimés (s'il y en a) et manuscrits, du nombre de volumes, brochures, cartes, plans, photographies, et bien entendu aussi de l'intérêt qu'elle présente pour tel ou tel ordre de travaux : le tout sous une forme brève et claire, avec index par matières (anthropologie, chimie, géographie, horticulture, littérature, médecine, etc.). Ce guide sera sûrement bien accueilli, et on ferait œuvre utile à Paris en y rédigeant un répertoire analogue.

— Un important manuscrit de la bibliothèque royale de Dresde a été reproduit par les soins de Ludw. Schmidt : *Die Dresdner Handschrift der Chronik des Bischofs Thietmar von Merseburg* (Dresden, Brockmann, 1905; in-8 de 4 p. et 385 pl.).

— MM. J. Lutz et P. Perdrizet ont publié de leur côté un texte critique du *Speculum humanae salvationis* (traduction inédite de Jean Miélot, 1449), avec reproduction complète du manuscrit de Schelestadt, et introduction relative aux sources et à l'influence iconographique sur l'art alsacien du XIV[e] siècle (Mulhouse, impr. Meininger, 1906; 2 vol. in-4). Les cent quatre-vingt-douze miniatures du « Speculum » semblent avoir été au moyen âge une sorte de répertoire qui a défrayé non seulement les prédicateurs à court d'idées, mais l'art religieux.

France. — Bibliothèque nationale — Le rapport de l'administrateur général pour 1906 (*Journal officiel* du 10 février 1907) accuse les statistiques suivantes : *Département des imprimés*, salle de travail : 156,142 lecteurs; 541,146 communications; salle publique de lecture, 38080 lecteurs; 53440 communications; section des cartes, 2277 lecteurs, 38547 communications. Accroissement des collections : Dépôt légal, 21590 volumes, 501,100 périodiques, 6751 musique; 105 cartes et

plans; acquisitions de 9782 ouvrages étrangers, 73500 périodiques, 275 livres anciens; 514 numéros, section de géographie; dépôt administratif, 305 volumes; dépôt international, 48 volumes; dons, 2735 volumes; 4042 dissertations étrangères; 276 cartes et plans. — *Département des manuscrits* : 37184 lecteurs, 66101 communications, 529 prêts; acquisitions, 627 manuscrits. — *Département des médailles et antiques*, 2500 visiteurs; 800 communications. Acquisitions, 211 monnaies, objets divers et livres; dépôt légal, 84 médailles; dons, 178. — *Département des estampes*, 17688 lecteurs; 51648 communications. Accroissements : dépôt légal, 4767 pièces; acquisitions, 823 estampes ou volumes; dons, 16700 pièces

La situation misérable du personnel de la Bibliothèque nationale résultant de la multiplication des hauts emplois sans augmentation budgétaire, du recrutement de fonctionnaires en dehors de la carrière, de l'attribution d'avancements doubles à quelques employés pour des raisons de comptabilité, de l'absence enfin de tout règlement concernant les nominations et promotions, est loin de s'être améliorée. Cette situation s'est au contraire aggravée par suite d'une réduction de crédits au budget de 1907, réduction demandée par la Commission du budget, acceptée par le gouvernement et votée par le Parlement, malgré les éloquents plaidoyers de M. Lintilhac au Sénat et de M. Chenavaz à la Chambre des députés.

— M. Pierre Marcel a fait paraître récemment un *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi (1656-1735), et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767) conservés à la Bibliothèque nationale* (Paris, Champion, 1906; in-8 de xxx-268 p.), qui apporte une contribution importante à l'histoire de l'architecture française pendant cette période.

Saint-Lô. — La ville de Saint-Lô, d'où Octave Feuillet était originaire, vient de recevoir en legs tous les manuscrits, lettres, livres et gravures ayant appartenu au célèbre écrivain, y compris ses propres manuscrits.

Grande-Bretagne. — M. R. Hall, du Musée britannique, a publié un recueil de textes coptes et grecs de l'époque chrétienne conservés dans cet établissement (*Coptic and Greek Texts of the Christian Period from ostraka, stelae, etc., in the British Museum*, London, 1906; in-folio, xi-159 p. et 101 pl.).

Italie. — Les fils du général Nino Bixio ont offert à la bibliothèque de l'Université de Gênes la correspondance et les papiers de leur père, d'une grande valeur pour l'histoire militaire, la campagne de 1848 et le siège de Rome.

— La bibliothèque nationale de Florence a acquis récemment plusieurs manuscrits à mentionner; nous citerons : Un Frontin « De re

militari » (XVe s., prov. des Colonna); un « Libellus singularium domini Ludovici Pontani », suivi de plusieurs traités juridiques, écrit en 1474 « per Paridem Nursinum »; un poème latin adressé au pape Alexandre VI par Pietro Lazzaroni (XVe s., reliure originale); un traité de saint Augustin, « Liber de spiritu et anima », suivi de plusieurs épîtres de saint Jérôme (XVe s.), entièrement de la main de Piero di Ser Bonaccorso, notaire florentin; une « Summa super titulum decretalium » (XIIIe s.), compilation de Me Gaufredo de Trano, chapelain du pape; un « Liber qui dicitur Supplementum Magistrutie » daté de 1452, et écrit « in arce Lucignani per Laurentium de Argentina ».

— L'incendie qui a éclaté à l'exposition de Milan a causé la perte de documents historiques de la plus haute importance, qui avaient été prêtés par des établissements publics; on cite notamment des bulles pontificales originales, des lettres des Sforza, un diplôme de Louis XII, roi de France, des partitions du maître Verdi.

Turquie d'Asie. — Le couvent chaldéen fondé au VIe siècle dans la montagne de Beith Edri par Rabban Hormezd, et encore aujourd'hui habité par des moines, a longtemps possédé une bibliothèque riche en manuscrits syriaques. Pillée trois fois au cours du XIXe siècle, la bibliothèque a été reconstituée par des acquisitions et le tout est actuellement conservé au couvent de Notre-Dame des Semences, bâti en 1857 au pied de la montagne. Mgr Addai Scher, archevêque chaldéen de Séert, à qui l'on doit un catalogue des manuscrits syriaques et arabes conservés dans la Bibliothèque épiscopale de Séert paru à Mossoul en 1905, a publié en 1906 dans le *Journal asiatique* (10e série, t. VII, p. 479-512, et t. VIII, p. 56-82), un catalogue des cent cinquante-trois manuscrits syriaques de Notre-Dame des Semences.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographies rétrospectives d'histoire économique. — Il convient de remercier vivement M. P. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers, d'avoir pris la peine de rédiger deux travaux bibliographiques qui lui feront beaucoup d'honneur et qui seront très fréquemment consultés : *Les études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge; leur état actuel* (Paris, Cerf, 1903 ; in-8 de 142 p.), et *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française* (Paris, Cerf, 1906 ; in-8 de II-168 p.). Tous deux sont extraits de la « Revue de synthèse historique », qui fait toujours une large place à la bibliographie. La faveur dont jouissent de plus en plus les travaux relatifs à l'histoire économique permet de dire que ces deux publications arrivent à leur heure et indiquent d'une façon très complète le chemin parcouru jusqu'ici ; et ces longues listes démontrent suffisamment par elles-mêmes que, quoi qu'on dise, ce côté si curieux de l'histoire n'a jamais été négligé. Les sociétés locales ont fait beaucoup dans ce sens, et si les généralisations manquent souvent, c'est que, en cette matière surtout, il est dangereux de généraliser trop vite. A part quelques légères incorrections de dates, quelques oublis inévitables, quelques indications parfois insuffisantes sur des brochures dont le titre n'est pas suffisamment explicite, on doit reconnaître que dans leur ensemble les dépouillements entrepris par M. Boissonnade ont été faits avec le plus grand zèle, de même que le classement des fiches a été opéré avec beaucoup d'habileté. Toute personne qui voudra connaître l'état de la question sur l'histoire financière et économique, les classes agricoles et industrielles, les moyens de transport, les banques, les douanes, le crédit, les monnaies, le commerce, les corporations, les biens communaux, les modes de possession de la terre, la situation matérielle des différentes classes de la société, pendant le moyen âge et pendant la Révolution française, n'aura qu'à s'adresser en toute confiance aux précieux répertoires de M. Boissonnade. Il reste la lacune d'une période intermédiaire qui, il faut l'espérer, sera comblée à brève échéance avec la même autorité [1].

1. C'est peut-être le cas d'annoncer ici que l'Institut international de bibliographie sociale, dont nous avions annoncé (p. 187) la création, a déjà vécu. — De même la Bibliographie des sciences sociales et politiques, bulletin mensuel des nouveaux livres, qu'avait lancé la librairie Chevalier et Rivière, rue Jacob, à Paris.

Bibliographie féministe. — C'est encore à la *Revue de synthèse historique*, XIII (1906), p. 99-106, qu'il faudra avoir recours si l'on a besoin de recourir à une bibliographie de l'histoire des idées féministes depuis 1564 jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ; l'auteur est M. G. Ascoli.

Sommaires des périodiques belges. — Nous n'avons pas encore signalé la création, par la *Bibliographie de Belgique*, journal officiel de la librairie publié par le Cercle belge de la librairie et de l'imprimerie, d'un annexe mensuel intitulé : *Bulletin mensuel des sommaires des périodiques* (abonnement à part : 5 fr. par an pour l'étranger, 4 fr. pour la Belgique), qui est rédigé avec le concours et la méthode de l'Office international de bibliographie. Dans ce bulletin, le classement est fait par matières, dont voici les principales divisions : Bibliographie, Philosophie, Sciences sociales et juridiques, Enseignement, Sciences, Sciences appliquées [1], Sciences médicales, Beaux-arts, Littérature, Histoire et géographie, Biographie, avec de nombreuses subdivisions. Il y aurait bien des observations à présenter sur le classement : beaucoup de personnes se résoudront difficilement à chercher l'horticulture et la boxe dans les beaux-arts, le folklore dans les sciences sociales (à côté du féminisme et du commerce), et trouveront étrange que l'on soit obligé de chercher à trois endroits différents du même numéro les articles concernant les chemins de fer et les canaux (dans les sciences sociales sous la rubrique *Transport*, dans les sciences appliquées sous les rubriques *Chemins de fer*, *Canaux et ports*, et plus loin sous la rubrique *Industrie du transport*) ; ou encore de chercher la Comptabilité à côté des Industries chimiques, et une étude archéologique sur les cloches dans le chapitre de la musique. La politique internationale de notre temps serait beaucoup mieux placée à l'Histoire qu'au Droit ; et l'on ne voit pas bien pour quelle raison les règlements de manœuvres d'artillerie sont rangés dans ce même groupement. Enfin, si la partie scientifique est extrêmement développée, il y a lieu de croire que la partie d'histoire et d'histoire littéraire gagnerait à l'être davantage. Malgré tout, c'est une œuvre utile qui, avec quelques améliorations, pourra devenir excellente. Mais pourquoi continuer les dépouillements sur la couverture (coloriée) de chaque numéro, qui est exposée à se salir, à se déchirer, et qui ne doit pas être destinée à une conservation indéfinie ?

Bibliographies médicales. — Nous signalerons un travail de M. le docteur Le Tanneur : *Répertoire de thérapeutique médico-chirur-*

1. Par suite de tâtonnements, le classement a été déjà modifié plusieurs fois ; ce qui est plus fâcheux encore, c'est la présence de deux divisions « Sciences appliquées » dans le même numéro (mars 1906), à des intervalles très éloignés (p. 118 et 132).

gicale (Paris, Maloine, 1905 ; in-8), qui contient d'utiles indications bibliographiques. — Le tome X (2e série) des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, paru en 1906, contient une importante étude sur la médecine à Genève au temps de Calvin, qui renferme (p. 505-555) une étude bio-bibliographique du corps médical genevois jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — Le *Jahrbuch für sexuelle Zwischenstufen* (Leipzig, Spohr, 1906, in-8) contient entre autres communications une étude du docteur F. von Neugebauer : « Zusammenstellung der Literatur über Hermaphroditismus bei Menschen » (p. 685-700) ; et une autre du docteur N. Praetorius : « Die Bibliographie der Homosexualität für 1905 » (p. 701-886). — Une place importante est réservée à la bibliographie étrangère dans le tome X des *Ergebnisse der allgemeinen Pathologie und pathologischen Anatomie des Menschen und der Tiere* (Wiesbaden, Bergmann, 1906), que publient le docteur O. Lubarsch et le docteur R. Ostertag.

La bibliothèque du chancelier Nicolas Rolin. — On doit à M. A. de Charmasse une *Note sur l'inventaire des livres liturgiques donnés à l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun, par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne* (Autun, in-8 de 20 p. ; extr. des *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, XXXIII, 1905). — On y trouvera le catalogue de la bibliothèque de ce personnage dressé en 1462, quelques jours après sa mort, ainsi que l'inventaire estimatif des manuscrits et imprimés que le cardinal Rolin, son fils, avait à Paris, lors de son décès en 1483. L'éditeur a cru, dans ce dernier document, qu'il ne s'agissait que de manuscrits et s'est étonné de ne point y trouver d'imprimés ; mais les mentions qu'on y lit, telles que celles-ci : « Ung autre livre en papier, en mole, contenant Vitas patrum ; » « ung livre en mole et en papier, contenant Fasciculus temporum ; » — « ung autre livre de papier et lettre de mole, contenant Dyalogus creaturarum ; » — « ung messel escript en parchemin et lettre de forme ; » — ung autre livre en mole, en papier, appellé Speculum sapiencie ; » ne laissent subsister aucun doute : en réalité, le cardinal Rolin laissait en mourant une bibliothèque de 15 manuscrits et 13 imprimés ; quelques-uns étaient la propriété de Jean Monnet, chanoine de l'église de Paris, qui les avait prêtés au défunt et se les fit restituer par le Parlement.

Une nouvelle édition de Hain. — C'est à M. Konrad Haebler, le bibliographe bien connu de Dresde, que revient l'honneur d'avoir pensé à une nouvelle édition du *Repertorium* de Hain. Tous les amis du livre ancien y applaudiront, et l'œuvre, bien que complexe, n'est pas irréalisable sous un tel directeur. Lorsque les matériaux seront prêts, il conviendra de songer à une impression plus claire et moins compacte que celle de l'édition originale.

Société typographique du XVe siècle. — Le même K. Haebler,

avec MM. I. Collijn (d'Upsal), O. Lange (de Copenhague) et E. Voullième (de Berlin) ont lancé également le programme d'une *Gesellschaft für Typenkunde des XV Jahrhunderts* pour laquelle ils ont réclamé cent souscriptions à 25 mk. l'une (ou 500 mk. comme contribution à vie). L'éditeur sera Rudolf Haupt, libraire à Halle a. S. (Allemagne). Il s'agit de publier uniquement des planches de reproductions de toutes les fontes et de tous les caractères employés dans les différentes imprimeries d'Europe au xv[e] siècle.

Bibliographie des Van Eyck. — On a décidé, à Gand, d'éditer un recueil de documents authentiques concernant les Van Eyck, et de tous les textes relatifs à l'histoire de tableau de l'Agneau mystique depuis 1432 jusqu'à nos jours. Avant d'entreprendre cette publication, on a songé à dresser le bilan du passé, et M. V. Fris s'est chargé de dresser une *Bibliographie des Van Eyck; liste provisoire* (Gand, Geirnaert-Vandesteene, 1906; in-8 de 25 p.; extr. du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*) qui, en attendant mieux, permet de s'orienter dans la masse des travaux de toute langue sur ces maîtres primitifs.

Curiosités de la bibliographie limousine. — Sous ce titre, un bibliophile corrézien qui a voulu conserver l'anonymat a réuni une série d'articles précédemment donnés au *Bibliophile limousin* et qui sont très remarquablement documentés (Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905; in-8 de 226 p.). De nombreuses questions d'histoire littéraire y sont abordées et élucidées; de rarissimes volumes et brochures, appartenant à l'auteur (ou, si l'on préfère, à la riche bibliothèque de M. G. Clément-Simon), y sont décrits et analysés; des renseignements très neufs sur les auteurs et sur les œuvres y sont apportés avec une générosité vraiment extraordinaire. Eustorg de Beaulieu, Jacques de Besse, Pierre de Brach, Jean de Loyac, Jean de Maumont, Gui de Montrocher, S. de Priezac, Antoine Valet, les de Roffignac et les de Selve y côtoient de plus ignorés, qui tous ont une origine ou une attache limousine. Combien y a-t il de ces « oubliés » et de ces « dédaignés » qui voudraient trouver un curieux aussi bien renseigné pour les faire sortir de l'ombre, un amateur qui lit les livres qu'il collectionne et sait à merveille faire profiter les autres de ses lectures! Le bibliophile corrézien a droit à tous nos sympathiques remerciements.

Catalogues de livres anciens. — Une place toute spéciale doit être réservée, au point de vue bibliographique, aux répertoires suivants : I. *Handschriften und Drucke des Mittelalters und der Renaissance*, Katalog 500 (Handschriften des XI bis Jahrh., Incunabula), édités par la librairie Baer de Francfort-sur-le-Mein en 1905 (in-8 de 136 p. avec fig. et 8 pl.); — II. *Catalogus XXXVIII* de la librairie Jacques Rosenthal à Munich (1906, in-16 de 98 p.), contenant quatre cent vingt éditions de toutes langues de l'*Imitation de Jésus-Christ* ou livres s'y référant;

— III. *Manuscripte des Mittelalters und späterer Zeit;* Katalog 330 (Leipzig, Hiersemann, 1906; in-8 de VIII-222 p. et 23 pl.) où l'on rencontrera des spécimens variés et curieux, décrits avec abondance de détails, de manuscrits ayant des origines diverses (allemands, anglais, français, italiens, néerlandais, slaves, espagnols, orientaux, musicaux).

Bibliographies individuelles. — Parmi les nombreux travaux de bio-bibliographie qui paraissent, nous croyons faire œuvre utile en signalant de temps à autre les principaux : celle du P. Henri Denifle par J. P. Kirsch (*Revue d'histoire ecclésiastique*, de Louvain, 1905, n° 3); — du savant belge H. Schuermans, qui ne comprend pas moins de deux cent quatre-vingt-douze numéros (*Archives belges*, 1905, n° 7); — du professeur Fr. Ratzel, par V. Hantzsch, à la fin du tome II des *Ratzel's Kleine Schriften* (München, Oldenbourg, 1906); — de l'archéologue *Édouard Piette* (Rennes, impr. Oberthür, 1906; in-8 de 36 p. et fig.); — du professeur G. Mazzatinti (*Archivio storico del risorgimento umbro*, II, 1906, p. IX-XXII); — de l'archiviste Jules Gauthier, par R. de Lurion (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1906); — de l'érudit hébraïsant Moïse Schwab, par P. Hildenfinger (Paris, 1905; in-8 de 39 p. autogr.).

L'édition nouvelle (Paris, Sansot, 1906) de : *Mes écarts ou ma tête en liberté*, par le prince Ch. J. de Ligne, est accompagnée d'une bibliographie par F. Caussy; — l'édition et traduction de l'*Istria* de Andrea Rapicio (Parenzo, 1906, in-8) est également enrichie d'une bibliographie de cet auteur en appendice. — Dans les *Scritti letterari* de Gius. Agresta (Messina, 1906, in-8), on trouvera un nouvel essai de bibliographie de Giacomo Leopardi. — La *Collection des plus belles pages de Rivarol* (Paris, Mercure de France, 1906; in-18 de XII-435 p.), et la *Collection des plus belles pages de Henri Heine* (même librairie, 1906; in-18) contiennent une bibliographie de chacun de ces auteurs. — On pourra comparer ce travail avec celui de C. Edgar Eggert dans l'édition des *Poems of Heinrich Heine* (Boston, Ginn, 1906; in-16). — Signalons encore la *Bibliography of the writtings of Alfred Lord Tennyson*, rédigée par J. C. Thomson (New-York, Stechert, 1905; in-8 de VIII-72 p.).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (sept. 1906) : H. Simon, Die Bücherei der technischen Hochschule zu Danzig; — P. Trommsdorff, E. M. Arndt in deutschen Bibliotheken.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (oct. 1906) : A. Hortzschansky, Die Berliner Bibliotheken im Jahre 1906; — P. Schwenke, Weitere Donat-studien; — K. Löffler, Zwei unbekannte Veröffentlichungen westfälischer Humanisten.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (nov. 1906) : H. Schnorr von Carolsfeld, Zum Bibliotheksbetrieb; — C. Van de Vorst, Verzeichnis der griechischen Handschriften der Bibliotheca Rossiana.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (dez. 1906) : P. Schwenke, Das neue Gebäude der Universitätsbibliothek in Münster; — P. Trommsdorff, Zur Bibliographie von E. M. Arndt (fin); — H. Paalzow, Ernst Förstemann.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (sept.-déc. 1906) : Projet d'une association des archivistes, bibliographes et bibliothécaires de Belgique; — J. Cuvelier, La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre; — J. Van den Gheyn, Le don de M. Gielen à la Bibliothèque royale de Belgique; — H. Nelis, Charte fausse relative à l'église de Grimde (1132); — S. Muller, Le style de la Circoncision; réponse à M. Nelis; — C. Vanden Haute, Les accroissements du dépôt des archives de Namur en 1905; — A. Bayot, Fragments de manuscrits trouvés aux Archives générales du Royaume (fin); — Le Congrès international de documentation photographique.

3. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (sept.-déc. 1906) : F. Lo Parco, Dei maestri canonisti attribuiti al Petrarca; — E. Deville, Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport; — P. de Nolhac, Le catalogue de la première bibliothèque de Pétrarque à Vaucluse; — J. Bonnerot, De la situation des amanuenses dans les bibliothèques suédoises; — G. Mercati, Un lessico tironiano di Saint-Amand; — J.-B. Chabot, Inventaire sommaire des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale.

4. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (jul.-sept. 1906) : J. Schönherr, Le psautier d'Urbain de Nagylucse à la bibliothèque du Musée national hongrois; — A. Veress, Les manuscrits de Marsigli à Bologne ayant trait à l'histoire de la Hongrie (fin); — L. Ivancan, Le livre sibyllin de Catherine de Zrinyi; — J. Stockinger, Littérature anonyme; — La bibliothèque de l'Académie des sciences hongroises dans le 2e trimestre 1906.

— MAGYAR KÖNYVSZEMLE (okt.-dec. 1906) : Fr. Kanyaró, Les œuvres inconnues et perdues de Melius; — J. Szekfü, Un manuscrit de Schesaeus au Musée national hongrois; — P. Gulyás, Les règles de la description bibliographique des imprimés modernes; — E. Sági, Notes hongroises dans un recueil d'incunables de la Bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois; — La bibliothèque du Musée de Transylvanie en 1905; — I. Horváth, La littérature bibliographique hongroise dans le 3e trimestre 1906.

5. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (jul.-ag. 1906) : W. R. de Villa-Urrutia, España en el Congreso de Viena según la correspondencia oficial de D. Pedro Gómez Labrador; — M. Serrano y Sanz, El Consejo de Castilla y la censura de libros en el siglo XVIII; — I. Collijn, Un incunable español desconocido existente en la Biblioteca de la Real Universidad de Upsala; — D. de Valencina, Cartas del beato Diego José de Cádiz; — F. Alvarez-Ossorio, Breve noticia del Archivo que fué del duque de Osuna; — S. de la Rosa y López, El itinerario de D. Hernando Colón y su vocabulario topográfico de España; — F. Gomez del Campillo, Apuntes para la estudio de las instituciones juridicas de la iglesia de España desde el siglo VIII al XI (fin).

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (sett.-dic. 1906) : W. R. de Villa-Urrutia, España en el Congreso de Viena (suite); — M. Goyri, Romances que deben buscarse en la tradición oral; — R. Torres Valle, Dos joyas tipográficas del siglo XV (Biblioteca nacional); — I. Collijn, Adiciones al estudio sobre un incunable español.

6. — TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKSWEZEN (jul.-aug. 1906) : J. W. Enschedé, Over titelbeschrijving op het uitgeverscongres te Milaan; — C. P. Burger, Dool-hoff; — C. H. Wubben, Een platduitsche boekaankondiging uit het eind der XV eeuw; — P. Verheyden, Banden met blinddruk in het Museum Plantin-Moretus (fin); — V. A. De la Montagne, Nederlandsche boeken in de Waalsche gewesten en in het buitenland gedrukt (suite); — J. W. Enschedé, De prijsvraag over het drukkerswak van de koningl. Vlaamsche Academie.

— TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKSWEZEN (sept.-oct. 1906) : J. W. Enschedé, Houten handpersen in de zestiende eeuw; — P. Verheyden, De grenzen der loopbaan van Doen Pietersz (1516-1536); — V. A. De la Montagne, Simon Janszoon drukker te Delft; — W. Meijer,

Jean-Maximilien Lucas; — L. Knappert, De Index librorum prohibitorum te Leiden in 1530.

— TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKSWEZEN (nov.-dec. 1906) : P. Verheyden, Verhooren van Mark Martens en van Jacob van Liesveldt; — V. A. De la Montagne, Gecensureede volksboeken; — J. D. Rutgers van der Loeff, Een merkwaardig boekje der Stadsbibliotheek van Haarlem; — H. van Duyse, Gedichten bij eerste missen, bestedingen en geestelijke jubilaeums.

7. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1906-1907, n° 1) : De vijftiende jaarvergadering gehouden te Utrecht (6 juli 1906); - M. Schoengen, De oorkonden uit het archief van het Fraterhuis te Zwolle; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1905; — J. G. Joosting, De gemeente archieven in 1905.

8. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (août-déc. 1906) : Vte de Savigny de Moncorps, Petits métiers de Paris; — abbé Tougard, L'Almanach de Milan; — L. G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français; — A. Lefranc, Pascal et Dalibray; — E. Griselle, Le P. Henri Chérot (essai bibliographique); — E. Courbet, Les derniers éditeurs de Montaigne; — De Spoelberch de Lovenjoul, A propos des lettres de H. de Balzac.

9. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (nov.-dic. 1906) : VII riunione della Società bibliografica italiana; verbali delle sedute pubbliche.

10. — LE BIBLIOPHILE LIMOUSIN (oct. 1906) : P. Ducourtieux, Contribution à l'histoire des périodiques limousins (suite); — R. Fage, La thèse d'un médecin limousin au XVIIIe siècle; — P. Ducourtieux, C. Leymarie, ancien bibliothécaire de Limoges.

COMPTES RENDUS

Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai, par ADOLPHE HOCQUET, archiviste de la ville. 1er fascicule. Tournai, impr. Delcourt-Vasseur, 1905; in-8 de XVI-143 p. et fig. — Prix : 3 fr. 50.

La ville de Tournai possède, on le sait, de superbes archives communales. Des chartes originales depuis le XIIIe siècle, des cartulaires, une série complète de registres de délibérations à partir de 1385 et de registres de métiers depuis le XIIIe siècle, une magnifique collection de comptes à partir de 1240, les registres de la loi depuis 1275, d'innombrables testaments et autres actes notariés, et des séries très intéressantes sur les établissements religieux et hospitaliers, les impôts, les fortifications, les moulins, les marchés, les procès. On évalue le nombre total des pièces sur parchemin à 600,000, celui des volumes à

4600. Il existe plusieurs inventaires anciens de ce dépôt; le plus ancien, qui est aussi le meilleur, date de l'année 1434. Une partie de ces documents faillit disparaître en 1793, le club des Amis de la Liberté ayant réclamé, par imitation de ce qui se faisait à Paris, un autodafé de tout acte pouvant rappeler l'ancienne constitution et les privilèges de la féodalité; mais les menaces ne furent pas exécutées. Un autre danger plus grave encore menaça ces archives en 1818, 1820 et 1823 : une quantité de parchemins et de papiers fut, par trois fois et par ordre de la municipalité, vendue comme vieux papiers inutiles, indéchiffrables, dont le classement « nuisible à la santé » durerait « plusieurs années » et coûterait considérablement[1]. Heureusement on s'arrêta dans cette voie néfaste, et Gachard, alors simple secrétaire adjoint de la mairie de Tournai, s'occupa de la mise en ordre de ces archives jusqu'au jour où il alla occuper à Bruxelles un poste plus important.

M. Hocquet aime passionnément son dépôt et a entrepris de le doter d'un inventaire. Il commence par les chartes, et ce premier fascicule nous conduit de 1188 à 1300. L'analyse de chaque document est conçue suivant les habitudes de l'érudition moderne; toute la partie diplomatique et sigillographique est particulièrement soignée; des indications bibliographiques sont ajoutées partout où les textes ont déjà fait l'objet d'une publication[2]. Il est nécessaire d'ajouter que l'on trouvera classées à leur ordre chronologique les chartes dont les originaux ont disparu, mais qui sont transcrites dans les cartulaires Un index général et une table des sceaux complètent ce fascicule, qui rendra de grands services et qui présente un intérêt capital même pour l'histoire de France. H. S.

Notizie sugli archivi di Stato, per dott. Ang. Pesce. Roma, tip. delle Mantellate, 1906; in-8 de 159 p.

A la septième réunion bibliographique italienne, qui s'est tenue le 3 juin 1906, M. Pesce, chef de section au ministère de l'intérieur, a fait une communication sur les archives d'État du royaume. Il y a réuni un certain nombre de renseignements précis sur ces dépôts, en passant successivement en revue, en autant de paragraphes distincts, l'historique de la législation, les procédés de la communication des documents, le travail des inventaires, la situation du personnel, celle des

1. Des archives tournaisiennes ont été rachetées il y a peu d'années par la municipalité de Tournai et par le gouvernement belge aux héritiers de sir Thomas Phillipps; elles sont déposées partie à Tournai et partie à Mons.

2. Contrairement à ce qui a été écrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, à propos de la publication de M. Hocquet, je crois que cet auteur a sagement fait en décrivant les sceaux déjà connus de Demay et en signalant la bibliographie donnée déjà dans Wauters.

locaux. Cette communication est brève, mais on y trouvera des faits utiles, des remarques et des vœux fort justes, en particulier en ce qui concerne les inventaires, ridiculement insuffisants. Elle est complétée, d'abord par des statistiques qui enregistrent un certain nombre de faits de la vie des archives (communications, frais de copie, etc.), ensuite, p. 37-141, par une très intéressante liste des dons et acquisitions faits par les différents dépôts de 1883 à 1905. Une bibliographie et des notes sur les améliorations récentes des dépôts terminent cette brochure, dont on ne saurait trop remercier M. Pesce.

Cette publication a eu le mérite de susciter, de la part de M. F. Baldasseroni, des observations critiques dans l'*Archivio storico italiano* (t. XXVIII, p. 425-441). M. Baldasseroni montre la nécessité de veiller sur la conservation des archives notariales, communales, ecclésiastiques et privées. Il proteste contre l'idée de M. Pesce de réduire le travail des archivistes à la seule besogne des inventaires, et veut faire des archives « propri laboratori scientifici e quasi templi sacri alla storia de nostra gente ». Tout en repoussant le projet de créer une « École des chartes », il trouve, avec M. Pesce, qu'il faudrait plus d'unité administrative dans le régime des archives d'État, et pense que cette unité pourrait être réalisée par l'organisation d'une direction spéciale au ministère de l'instruction publique et d'une inspection générale des archives.

G. BOURGIN.

Les miniaturistes français, par HENRY MARTIN, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, Henri Leclerc, 1906; in-8 de VIII-247 p. et 25 pl. — Prix : 25 fr.

M. Henry Martin s'est voué à l'étude des miniatures; le champ est vaste et on peut dire qu'il s'entend admirablement à l'exploiter. Aucune occasion ne s'offrait pour lui plus favorable à l'étude que l'Exposition des Primitifs français (Paris, 1904), section des manuscrits. Et telle est l'origine d'articles qui bien vite sont devenus un livre, et un livre très neuf, très fouillé, très précis. D'ailleurs, M. Henry Martin l'avoue très simplement, tout était à faire dans ce domaine; à force de considérer, il a beaucoup remarqué et il a relevé beaucoup de curieux détails qui échappent à un examen superficiel.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'histoire de la miniature et montré la parenté des enlumineurs de manuscrits et des peintres de tableaux, il étudie les portraits dans les manuscrits enluminés depuis le XIIIe siècle, puis les noms des miniaturistes français du moyen âge actuellement connus : ils sont peu nombreux, mais intéressants surtout à retenir lorsque, à côté d'un extrait de compte ou d'un texte d'archives, on peut citer une œuvre signée ou un manuscrit dont il est facile de distinguer la main d'un artiste déterminé. Le moine Savalon, à Saint-Amand (XIIe siècle), Étienne Garcia, à Saint-Sever (XIe siècle),

sont des exceptions. L'atelier parisien d'Honoré, dont on a un spécimen de savoir-faire à la bibliothèque de Tours (vers 1288), et qui est aussi l'auteur présumé du bréviaire de Philippe le Bel (ms. latin 1023), fut un des plus réputés de son temps, ainsi que celui de son gendre Richard de Verdun. L'autre atelier parisien, un peu postérieur (vers 1320-1340), de Jean Pucelle et de ses brillants collaborateurs, Anseau de Sens, Jaquet Maci et J. Chevrier, a produit des œuvres charmantes et délicieusement harmonieuses, telles que le Bréviaire de Belleville et la Bible de 1327, auxquelles M. Henry Martin, d'ailleurs toujours prudent, ne craint pas d'ajouter un manuscrit des Miracles de Notre-Dame appartenant au séminaire de Soissons, et un missel de Saint-Louis de Poissy (Biblioth. de l'Arsenal). Plus tard viennent, dans tout l'épanouissement de leur talent, et peintres aussi, Jean Costé, André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, l'auteur des Grandes Heures du duc de Berri, Pierre Remiet, Pol de Limbourg et ses frères, à qui l'on doit des merveilles d'art dans les Très riches Heures du duc de Berri, l'illustre Jean Fouquet, Jean de Montluçon à qui on a le droit d'attribuer les miniatures d'un livre d'Heures de la Bibliothèque de l'Arsenal, signées, et aussi une miniaturiste femme, Anastaise, qu'on sait avoir été en relations étroites avec Christine de Pisan. Il convient de lire toute cette partie du livre de M. Henry Martin qui, très éloigné de s'attarder à des rapprochements trop dangereux, a traité la matière avec une sage circonspection, mais de main de maître. Ses appréciations sont raisonnées, son jugement sûr. Son étude sera le point de départ de tout travail ultérieur.

Les derniers chapitres sont consacrés aux sujets des miniatures et à l'illustration des livres d'heures, aux fonds, aux bordures et aux encadrements, aux reliefs des fonds, aux calques, aux couleurs, au dessin, et à tous les procédés techniques des miniaturistes. Que de constatations intéressantes sur les procédés de ces vieux artistes, dont hier encore nous ignorions tout! On sent que M. Henry Martin a mis son ardeur toute juvénile à pénétrer leurs secrets, et vraiment je ne saurais analyser ces résultats. Je ne sais ce qu'il faut le plus louer en l'auteur, de sa connaissance approfondie de la matière, ou de sa répugnance à suivre les sentiers battus. L'histoire de l'art français au moyen âge a été si longtemps encombrée de fantaisistes attributions, elle a donné lieu à tant d'hypothèses basées sur une fâcheuse interprétation des textes et des documents graphiques, qu'on est enfin heureux de trouver un ami des livres assez maître de lui pour faire à peu près table rase de tout le fatras accumulé précédemment, et pour se contenter de regarder sans passion et sans parti pris. M. Henry Martin a su regarder, voir et composer. De cet examen sont sorties d'ingénieuses et substantielles remarques qui donnent à son travail une inappréciable valeur.

H. S.

Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Auxcousteaux, comprenant 95 volumes de documents manuscrits et imprimés rassemblés au XVIII[e] siècle sur Beauvais et le Beauvaisis, rédigé par le D[r] Victor Leblond, président de la Société académique de l'Oise. Paris, Champion [1906]; in-8 de XXII-360 p. [Publications de la Société académique de l'Oise.] — Prix : 8 fr.

Par une bonne fortune qui se rencontre bien rarement, la bibliothèque de la ville de Beauvais s'est enrichie il y a un an d'un don inappréciable : quatre-vingt-quinze volumes patiemment constitués et formant un amas considérable de matériaux pour l'histoire locale, d'après des originaux en partie perdus aujourd'hui.

Par une autre bonne fortune qui vient heureusement compléter la première, il s'est trouvé à Beauvais un homme zélé et compétent pour dresser et publier très rapidement un catalogue général de cette collection, ainsi mise à la disposition de tous les travailleurs. Voilà un exemple à imiter! Combien de fonds de nos dépôts publics devraient être inventoriés de la sorte, et attendent depuis longtemps un catalogue même sommaire!

Cette collection provient, ainsi que d'autres analogues conservées aujourd'hui encore au château de Troussures (Oise), et au château de Vieux-Rouen (Seine-Inférieure) [1], de trois érudits du XVIII[e] siècle ayant formé le projet d'écrire l'histoire du Beauvaisis, Claude Le Mareschal, maire de Beauvais, Claude-Joseph Le Mareschal, avocat du roi, et Louis-J.-B. Bucquet, maire de Beauvais, leur parent. M. Leblond explique, dans une intéressante préface, comment ces papiers se sont conservés dans la famille jusqu'à ces dernières années.

L'ordre des volumes a été respecté dans cet inventaire sommaire, qui est analytique; mais une bonne table détaillée (où on relèverait peut-être quelques omissions) facilite les recherches. Rien d'utile ne parait avoir été négligé, et pour toutes les époques on fera fructueuse moisson. D'importants extraits des délibérations municipales et des archives capitulaires permettront de combler quelques-unes des lacunes qui existent dans les séries officielles. On ne peut donner, par un bref compte rendu, une idée suffisante de toute la variété qui existe dans la collection Bucquet-Auxcousteaux; il faut parcourir la publication du docteur Leblond. H. S.

Bibliothèques et ex-libris d'amateurs belges aux XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles, par Benj. Linnig. Paris, H. Daragon, 1906; in-8 de [VI-]II-190 p., avec 4 pl. et 77 fig. — Prix : 20 fr.

Le joli volume, abondamment illustré, que vient de faire paraitre le libraire Daragon dans sa « Bibliothèque internationale d'ex-libris », est consacré aux bibliophiles belges des trois derniers siècles. Mais on au-

1. Toutes deux munies d'un inventaire manuscrit satisfaisant.

rait tort de croire qu'il s'agit d'un répertoire complet ou présumé tel. Le titre est quelque peu trompeur. Une large part, trop large à proportion, a été faite aux Anversois, et c'est d'une manière tout à fait insuffisante que sont représentés les bibliophiles gantois, brugeois, liégeois, tournaisiens et autres. Il y a donc lieu d'espérer que M. Linnig continuera ses patientes recherches et nous gratifiera d'une seconde série où la part sera attribuée avec moins de parcimonie aux parties de la Belgique trop négligées cette fois [1].

Les notices sur des bibliophiles tels que van Heurck, Verdussen, Knyff, Mols, de Nelis, de Mérode de Rubempré, le cardinal d'Alsace, G. J. de Servais, Lammens, van Hulthem, Custis, Rega, sont d'utiles contributions à l'histoire du livre en Belgique; les notices sur les graveurs auxquels on doit les ex-libris seront appréciées. Peut-être aurait-on pu tirer un meilleur parti des catalogues de ventes des bibliothèques de tous ces amateurs; les citations, principalement en ce qui concerne les manuscrits, sont tout à fait insuffisantes pour qui voudrait les identifier. En résumé, ouvrage imprimé avec luxe, mais sans prétention à épuiser le sujet. H. S.

A Manual of practical Bibliography, by JAMES DUFF BROWN. London, Routledge, [1906]; in-12 de VIII-175 p. — Prix : 2 sh. 6 d.

Après Rogers (1891), Ottino (1892) et Kleemeier (1903), M. Brown a voulu nous doter d'un nouveau manuel de bibliographie pratique. Il n'est ni sensiblement meilleur ni plus mauvais que les précédents. Il est très élémentaire, très clair, et donne d'utiles conseils pour décrire et cataloguer les livres. Il traite successivement de l'utilité de la bibliographie, des marques d'imprimeurs, des formats, signatures et autres signes extérieurs du livre, des catalogues, des règles à suivre. L'auteur s'est inspiré d'ailleurs des travaux de ses devanciers et est assez bien au courant de la littérature de son sujet.

Je ferai quelques objections cependant. Lorsque l'auteur d'un livre paru sous l'anonymat est parfaitement connu, M. Brown propose d'inscrire son nom en tête de la fiche du catalogue, en se contentant de faire suivre le titre du livre de l'abréviation *Anon*. Ce système ne me paraît point convenable; en tous cas le nom de l'auteur anonyme devrait être placé entre crochets.

Lorsqu'il s'agit d'un auteur du XVIe ou du XVIIe siècle ayant latinisé son nom, M. Brown demande que les fiches de catalogue portent le nom véritable de l'auteur et non point le nom sous lequel il est univer-

1. Je me permets de lui signaler un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, le *Livre des Angeles*, traduction française d'un ouvrage de Fr. de Ximenes, qui porte une reliure signée et un ex-libris d'une communauté flamande.

sellement connu. Ainsi pour Melanchthon, qu'il classe à Schwarzerd, pour Gronovius à Gronov, pour Grotius à de Groot. En même temps il approuve le British Museum d'avoir fait figurer, dans son catalogue, à Arouet les ouvrages de Voltaire. On voit les conséquences fâcheuses de ce système poussé à l'excès.

Par contre j'approuve entièrement M. Brown dans sa manière de compter les pages d'un livre, bien qu'il n'ait pas signalé toutes les difficultés qui peuvent se présenter. Son autorité devrait bien s'exercer sur le *Publisher's Circular* qui, en présence d'un ouvrage en plusieurs tomes, totalise toujours les pages réunies desdits tomes, au lieu d'indiquer très simplement les chiffres imprimés de chacun d'eux.

L'appendice consacré à l'histoire de l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes de France est une liste incomplète, et qui ne remplace point le travail analogue paru en 1897 dans le *Manuel de bibliographie générale*. H. S.

Bibliografia dell' Italia antica, per GIAN FRANCESCO GAMURRINI. Vol. I (Parte generale). Arezzo, tip. D. Racuzzi, 1905; in-8 de XVI-454 p. — Prix : 10 lire.

L'idée de ce travail est venue au savant conservateur du musée d'Arezzo, tandis qu'il préparait une carte archéologique du royaume d'Italie (projet désormais abandonné), et les encouragements officiels ne lui ont pas manqué. Même après les manuels de Hübner, de Lozzi et de Valmaggi, après la publication par M. Mau du catalogue de la riche bibliothèque de l'Institut archéologique allemand de Rome, on saura gré à M. Gamurrini d'avoir entrepris une bibliographie aussi considérable et aussi digne d'attention.

Le classement est le suivant : Les origines (préhistorique, paléoethnologie, monuments mégalithiques, habitations lacustres, etc.) ; — L'histoire (ethnologie, grandes guerres, religion, vie privée, civilisation, économie politique, agriculture, marine) ; — La topographie (grandes voies romaines) ; — Les monuments (arts, numismatique, métrologie, épigraphie) ; — Les antiquités chrétiennes (histoire, martyrs, cimetières, liturgie) ; — et un dernier chapitre, qui serait mieux placé au début, traite des ouvrages généraux, des périodiques, de la réglementation et de la législation des antiquités. Dans chaque chapitre le classement des livres est chronologique, non critique, et dépourvu de toute note complémentaire ou explicative. Je constate et n'apprécie pas. Peut-être un travail de critique aurait-il mené l'auteur fort loin et aurait-il décuplé ses recherches.

M. Gamurrini craint de s'être attiré le reproche d'avoir cédé à la tentation de trop pénétrer dans le détail, et d'avoir noté des articles et des opuscules très difficiles à trouver ou inutiles à consulter. C'est là l'inconvénient inhérent à toute bibliographie non critique. Mais je ne

serai pas de ceux qui lui feront ce reproche. Tel article, qui pour celui-ci paraîtra superflu et indigne, sera fort apprécié de celui-là qui y trouvera son compte ; et, dès que l'on ne cherche pas à faire un répertoire raisonné, on doit s'efforcer d'être aussi complet que possible, sans se préoccuper de savoir si la brochure ou le périodique indiqué sont d'un accès facile ou non.

Je reprocherai plutôt à l'auteur de n'avoir pas suffisamment distingué, dans la liste des périodiques, ceux qui ont disparu de ceux dont la publication se poursuit. Je me permettrai de lui recommander en outre une plus grande correction typographique. Et je terminerai en formulant l'espoir de voir paraître un nouveau volume sans trop tarder ; car, malgré ses lacunes, une semblable bibliographie est un moyen de recherches bien précieux. H. S.

Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes, als Fortsetzung zu Brandstetters Repertorium für die Jahre 1812-1890 herausgegeben.... von Dr Hans Barth, Stadtbibliothekar in Winterthur. Basel, Adolf Geering, 1906 ; in-8 de VIII-359 p. — Prix : 10 fr.

Les historiens suisses et étrangers ont été très reconnaissants à M. Brandstetter d'avoir entrepris un index général raisonné (depuis 1812) des articles de périodiques de toute nature pouvant intéresser l'histoire de la Suisse. Ce répertoire porte la date de 1892. Une égale gratitude ira à son continuateur M. Hans Barth, qui s'est empressé de doter la bibliographie d'un travail analogue pour les années 1891-1900, dressé sur le même modèle et appelé à rendre les mêmes services. Les revues à dépouiller se sont multipliées [1], et le travail, bien que portant sur une période de temps infiniment plus courte, a été presque aussi considérable. On possède désormais le bilan complet du XIXe siècle.

Le classement méthodique est le suivant : Époque préhistorique (p. 17-21) ; Époque romaine (p. 22-25) ; Histoire générale, la Suisse à l'étranger et les étrangers en Suisse (p. 26-45) ; Histoire des personnes et des familles (p. 46-51) ; Histoire des localités (p. 51-71) ; Histoire religieuse (p. 72-81) ; Sources de l'histoire (p. 81-106) ; Héraldique, numismatique et cartographie (p. 107-117) ; Histoire du droit (p. 118-123) ; Art (p. 123-137) ; Enseignement (p. 138-144) ; Philologie (p. 144-147) ; Histoire littéraire, Théâtre et musique (p. 148-161) ; Histoire militaire, économique, commerciale, industrielle, agricole, mœurs et civilisation (p. 161-174) ; Critique historique (p. 175-190) ; Voyages (p. 190-192) ; Biographie (p. 195-327). En tête, la liste des périodiques dépouillés ; à la fin, un bon index des noms d'auteurs.

1. L'auteur a compris aussi dans son dépouillement les *Sammelschriften* et les *Festschriften*, ce dont on aurait mauvaise grâce à le blâmer.

Ainsi, les recherches sont très faciles dans le répertoire de M. Barth ; nous le recommandons à l'attention de tous ceux qui peuvent avoir des recherches à faire dans les périodiques suisses comme un indispensable instrument de travail. H. S.

Bibliographie de la Révolution ; Louis XVI et la famille royale. Catalogue énonçant les titres de 3000 volumes, par Armand Granel. Toulouse, Privat ; Paris, Alph. Picard et fils, 1905 ; in-12 de XVI-348 p. — Prix : 5 fr.

On trouvera dans ce volume une liste des publications faites sur Louis XVI et la famille royale (y compris Louis XVII), depuis 1746 jusqu'en 1905. Le classement est purement chronologique. Les titres sont transcrits sèchement, sans explications suffisantes pour mettre en garde contre des publications comme celles du baron d'Hunolstein, ou pour donner à un titre énigmatique sa signification véritable. La correction typographique laisse fort à désirer [1], surtout quand il s'agit d'ouvrages en langues étrangères. Le nombre de pages n'est jamais indiqué, même pour des plaquettes rares ou des pamphlets peu communs. Une classification particulière, à la fin, a été réservée aux ouvrages non datés : pour quelques-uns d'entre eux il eût été cependant bien facile de connaître la date. Une absence complète d'index empêche de retrouver, à moins de feuilleter tout l'ouvrage, ce qui a pu être écrit et catalogué sur Trianon, sur le procès du collier, sur l'événement de Varennes, sur Bouillé ou sur Fersen. Enfin il n'est pas exact de dire que le sujet était entièrement neuf, après la bibliographie consacrée par M. Tourneux à Marie-Antoinette.

Dans sa préface, M. Granel assure qu'il n'est qu'un bibliographe d'occasion. Cela est malheureusement vrai, et, puisqu'il professe une estime très justifiée pour les travaux de M. Maurice Tourneux, pourquoi n'a-t-il pas cherché à l'imiter ? Il regrette également de nous donner une interminable et aride nomenclature. Autre vérité ; que n'a-t-il été moins sobre de notes complémentaires ? Mais il eût fallu dans ce cas voir les livres eux-mêmes, et ne pas se contenter de copier des titres empruntés à des catalogues plus ou moins exacts. M. Granel est fier d'être arrivé à un total de trois mille volumes catalogués, et parle de la « critique minutieuse et appliquée » que doit mettre en jeu la bibliographie révolutionnaire, par un effort persévérant. Je prends la liberté de lui dire que son effort a été médiocre et sa critique parcimonieuse à l'excès. H. S.

1. Exemples : P. 276, *Gaston III* pour Georges III ; — p. 277, *Brothers* comme nom d'éditeur anglais ; — p. 274, *Ritter*, pris pour un prénom ; — p. 279, *Du Fresne de Beaumont* pour de Beaucourt, etc.

Manuel universel de la littérature musicale. [Rédacteur en chef : François Pazdirek]. T. VII (Demont-Ellis). Paris, Costallat (et Vienne), 1906 ; in-8 de 169-531 et 1-80 p.

C'est le fascicule septième de ce précieux « Guide pratique de toutes les éditions de tous pays » qui vient de paraître, en réalité la fin du tome IV (lettre D) et la moitié du tome V (lettre E). S'il y a eu quelque retard cette année, c'est pour marcher désormais d'un pas plus égal et plus régulier. Nous n'avons pas à revenir sur les services que le relevé peut rendre au point de vue du répertoire des œuvres musicales (et même des dates, parfois). On en saisira tout de suite l'importance en songeant par exemple que, dans cette nouvelle livraison, un article comme celui de Donizetti ne comporte pas moins de quatre-vingt-six colonnes (tant il a fallu enregistrer d'éditions et d'arrangements variés en toutes langues). D'autres, bien plus courts, sont cependant d'un développement intéressant ; tels ceux de Dvořak, de Diabelli, de Dussek, d'Eccard, d'Elgar, etc. On ne saurait trop souhaiter la prompte apparition des volumes à suivre : pour les musicographes, ce manuel est de ceux dont la consultation sera journalière. H. DE CURZON.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

AURILLAC. — Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac antérieures à 1790, par Gabriel Esquer, archiviste du département du Cantal. Tome Ier. Aurillac, J. Sérieys, 1906 ; in-4 de [II-]XXVI-467 p. (Prix : 15 fr.)

GRENOBLE. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 ; ville de Grenoble, 3e partie (DD = EE = FF), par A. Prudhomme. Grenoble, G. Dupont, 1906 ; in-4 de IV-417 p.

HAUBOURDIN. — Inventaires sommaires des archives communales et hospitalières de la ville d'Haubourdin (Nord), par de Cleene et J. Vermaere. Lille, Danel, 1906 ; in-4 de XXXIV-121 p.

NORD. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par l'abbé Dehaisnes et Jules Finot ; Nord, Archives civiles, série B (Chambre des comptes, art. 658 à 1560). Tome Ier (2e partie). Lille, Danel, 1906 ; in-4 de [IV-]VI-562 p.

PÉZENAS. — Archives de la ville de Pézenas ; Inventaires et documents. I (Inventaire de F. Rességuier), publié par Jos. Berthelé. Montpellier, Lauriol, 1907 ; in-4 de IV-264 p.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Archives ecclésiastiques des Pyrénées-

Orientales, série G, par B. Palustre. Perpignan, impr. de l'Indépendant, 1904; in-4 de xx-518 p.

RHONE. — Inventaire sommaire des archives départementales du Rhône; série E supplément (Archives anciennes des communes), II (art. 668 à 1251), par G. Guigue. Lyon, Georg, 1906; in-4 de IV-408 p.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) antérieures à 1790, par G. Ducaunnès-Duval et J.-Aug. Brutails. Bordeaux, Gounouilhou, 1907; in-4 de 91 p.

VOSGES. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Vosges, Archives ecclésiastiques, série G (art. 2004 à 2652), tome III, par Paul Chevreux et André Philippe. Épinal, Huguenin, 1906; in-4 de VIII-243 p.

Index de périodiques.

Revue philosophique; Table générale des matières (1896-1905). Paris, Alcan, 1906; in-8 de 156 p.

Amtliche Nachrichten des Reichs-Versicherungsamts; Gesamtregister für die Jahrgänge 1885 bis 1905. Berlin, Asher, 1906; in-8 de 519 p. (15 mk.)

Seuffert's Archiv für Entscheidungen der obersten Gerichte in den deutschen Staaten. General-Register zu Bd. I-V der 3e Folge [Bd. LVI-LX], von H. F. Schütt. München, Oldenbourg, 1906; in-8 de VII-235 p. (5 mk.)

The Analyst: the organ of the Society of Public Analysts. General index, vol. XXI-XXX (1896-1905), compiled by J. Cuthbert Welch, F. C. S. London, Simpkin, 1906; in-8 de II-352 p.

Mitteilungen aus den Grenzbieten der Medizin und Chirurgie; Gesamtregister zu den Bd. I-XV und zu den Suppl. Bd. I-II, von Dr Ad. Schneider. Iena, Fischer, 1906; in-8 de 58 p. (2 mk.)

Préfecture de la Seine; Préfecture de police. Tables analytiques des *Comptes rendus des séances du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine* pendant les années 1895 à 1904, par Léon Aubert. Paris, Chaix, 1906; in-8 de LIV-191 p. et 22 pl.

Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft. Registerband zum Bd. I-XX. Berlin, Borntraeger, 1906; in-8 de VI-305 p.

Romania; Table des trente premiers volumes (1872-1901), par le Dr A. Bos. Paris, Champion, 1906; in-8 de VIII-324 p. (20 fr.)

Table des années 1857-1900 de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, dressée par G. Ledos. Paris, Picard et fils, 1906; in-8 de XIX-233 p. (12 fr.)

Bibliographie.

A Register of national Bibliography, by W. P. Courtney. London, Constable, 1905; in-8 de VIII-632 p. (31 sh. 6 d.)

FINANCES. — Manuel pratique du change des monnaies étrangères, par J. G. de Villefaigne. Paris, libr. de l'enseignement anté-scolaire, 1905; in-16 de 180 p. (3 fr. 50.)

Contient (p. 145-168) une liste bibliographique des traités spéciaux sur la matière, français et étrangers.

CHIMIE. — A select bibliography of chemistry (1492-1902); second supplement, by H. Carrington Bolton. Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1904; in-8 de III-462 p. ($ 1.50.)

— Index to the literature of indium (1863-1903), by Ph. Emb. Browning. Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1905; in-8 de 15 p.

SCIENCES NATURELLES. — Researches in helminthology and parasitology, with a bibliography of his contributions to science, by Jos. Leidy jr. Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1904; in-8 de III-281 p. ($ 1.)

— Entomology, with special reference to its biological and economic aspects, by Justus W. Folsom. Philadelphia, Blakiston, 1906; in-8 de XII-485 p. et fig. ($ 5.)

Contient une bibliographie méthodique de 58 pages.

— Bibliographical index of North american fungi. I, part. 1 (Abrothallus to Badhamia), by W. Gilson Farlow. Washington, Carnegie Institution publications, 1905; in-8. ($ 2.)

— Resultate der wissenschaftlichen Erforschung des Balatonsees, III, 5. Bibliographie des Balatonsees, von Jul. von Sziklay. Wien, Hölzel, 1906; in-8 de 66 p. (4 mk. 20.)

MÉDECINE. — The microscopy of vegetable foods, with special reference to the detection of adulteration and the diagnosis of mixtures, by Andr. Lincoln Winton and Jos. Moeller. New York, Wiley and Sons, 1905; in-8 de XVI-701 p. et 589 p. ($ 7.50.)

ART. — Bibliographie der bayerischen Kunstgeschichte bis Ende 1905, von Herm. Sepp. Strassburg, Heitz, 1906; in-8 de IX-346 p. (12 mk.)

MUSÉES. — Museums, their history and their use, by David Murray, with a bibliography and list of Museums in the United Kingdom. Glasgow, Maclehose, 1904; in-8 de XVI-341, IV-363 et IV-343 p. (35 sh.)

La bibliographie, qui s'étend à tous les pays, est fort incomplète, quoique très considérable.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIXIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Mélanges

VI. — Nécrologie

VII. — Sommaires des Revues bibliographiques

VIII. — Comptes rendus

IX. — Matières spéciales des chroniques

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07610 1628

